

# Un exemple de résistance à l'innovation lexicale : Les « archaïsmes » du français régional

Thèse de Doctorat (nouveau régime)

Sciences du Langage

présentée par

**Jérôme SERME**

sous la direction de M. Jean-Marie Hombert

**9 janvier 1998**



# Table des matières

Table des abréviations . .	1
Introduction . .	5
Chapitre 1. La rétention dans le lexique . .	9
1.1. Archaïsme et survivance : définition .	9
1.2. La variété géographique comme miroir de l'évolution linguistique .	11
1.2.1. L'importance du phénomène de rétention dans la comparaison et la reconstruction .	12
1.2.2. Vers l'explication du processus de rétention par la géographie linguistique : la stratigraphie linguistique . .	19
1.3. Evolution et rétention en gallo-roman .	26
1.3.1. Délimitation du groupe linguistique . .	26
1.3.2. Innovation et rétention lexicales dans le groupe gallo-roman .	27
Chapitre 2. Le français régional .	35
2.1. Français régional ou régionalismes du français ? .	35
2.2. Régionalismes et français de référence .	43
2.2.1. Le bon usage .	44
2.2.2. Le français commun .	46
2.2.3. Le français d'usage général .	51
Chapitre 3. Avatars de la notion d'archaïsme (survivance) dans les études sur les parlers régionaux en France .	57
3.1. L'archaïsme et les linguistes de la variation diatopique du français .	57
3.2. L'archaïsme chez les puristes et les antiquaires .	59
3.2.1. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle .	60
3.2.2. Le tournant de la fin du XVIIIe siècle .	67
3.2.3. Défense et illustration des parlers régionaux . .	73
Chapitre 4. Les fausses survivances régionales du français commun .	91
4.1. Ancien et moyen français : avant la lexicographie . .	92
4.1.1. L'ancien français <sup>118</sup> .	94

4.1.2. Le moyen français . . .	101
4.2. Le français moderne : la norme et les dictionnaires .	113
4.3. Le recours au français archaïque dans l'étymologie des régionalismes . .	120
4.3.1. Régionalismes pour lesquels on possède des attestations anciennes . .	121
4.3.2. Dérivés et variantes . . .	130
4.3.3. Re-crétations . . .	135
4.3.4. Le français archaïque comme panacée . .	138
<b>Chapitre 5. La propagation du français et le bilinguisme dans les régions francophones .</b>	<b>147</b>
5.1. La diffusion du français . . .	148
5.1.1. Domaine d'oïl . . .	148
5.1.2. Domaines francoprovençal et occitan . .	149
5.1.3. Régions « particularistes » . . .	151
5.1.4. Conclusions sur l'implantation ancienne du français dans les régions francophones . .	152
5.2. Persistance des parlers locaux . . .	153
5.2.1. La lente diffusion du français . . .	153
5.2.2. Progression du français et survie des parlers dans les différentes régions .	156
5.2.3. Conclusions sur la situation de bilinguisme . .	161
<b>Chapitre 6. Le contact de langues comme frein au changement linguistique . .</b>	<b>165</b>
6.1. Contact de langues et interférences : le contact de langues comme source d'évolution lexicale . .	165
6.2. Contact de langues et rétention lexicale .	168
6.2.1. La résurgence lexicale . . .	169
6.2.2. L'emprunt comme source de résurgence . . .	171
6.3. Emprunt . . .	189
6.3.1. Typologie des régionalismes . . .	190

<sup>118</sup> La distinction fondamentale oppose l'ancienne langue, des origines au XVIe s., au français moderne (à partir du XVIIe). En raison du mouvement important dans le lexique à partir du XIVe, mais surtout aux XVe-XVIe s., nous sommes amenés à scinder l'ancienne langue en deux périodes, soit un ancien français jusqu'au milieu du XIVe, et un moyen français comprenant la deuxième moitié du XIVe, le XVe et XVIe s. Cette périodisation, qui ne fait pas l'unanimité (les XIVe et XVe fluctuant entre ancien et moyen français), correspond pour nous à une nécessité pratique d'isoler un moyen français caractérisé par des changements lexicaux spécifiques.

<b>6.3.2. Mécanismes de transfert : des patois au français régional . .</b>	<b>198</b>
<b>Chapitre 7. Effet de substrat et survivance .</b>	<b>227</b>
<b>7.1. Traitement des données .</b>	<b>227</b>
<b>7.1.1. Distribution géographique du trait régional . .</b>	<b>227</b>
<b>7.1.2. Historique du trait en français commun .</b>	<b>239</b>
<b>7.1.3. Concordance entre français archaïque et substrats .</b>	<b>242</b>
<b>7.2. Données .</b>	<b>246</b>
<b>7.2.1. Convergences entre français archaïque et substrat .</b>	<b>247</b>
<b>7.2.2. Cas douteux . .</b>	<b>292</b>
<b>7.2.3. Survivances non appuyées par le substrat . .</b>	<b>300</b>
<b>Conclusion .</b>	<b>303</b>
<b>1. Fausses survivances .</b>	<b>304</b>
<b>2. Survivances épaulées par le substrat .</b>	<b>305</b>
<b>3. Survivances sans convergence avec le substrat .</b>	<b>306</b>
<b>3.1. Isolement des régions conservatrices .</b>	<b>307</b>
<b>3.2. Survivance linguistique et référentielle .</b>	<b>307</b>
<b>3.3. Mots recréables en français .</b>	<b>308</b>
<b>Références bibliographiques .</b>	<b>315</b>
<b>Annexe 1 : les régionalismes corrigés . .</b>	<b>337</b>
<b>1. France . .</b>	<b>337</b>
XVIIe siècle .	337
XVIIIe siècle . .	338
XIXe siècle . .	338
XXe siècle .	340
<b>2. Alsace-Lorraine . .</b>	<b>340</b>
XIXe siècle . .	340
XXe siècle .	341
<b>3. Belgique .</b>	<b>341</b>
XIXe siècle . .	341

XXe siècle .	342
4. Suisse .	342
XVIIIe siècle . .	342
XIXe siècle . .	343
XXe siècle .	343
5. Canada .	343
XIXe siècle . .	343
XXe siècle .	344
<b>Annexe 2 : Index des régionalismes traités . .</b>	<b>345</b>

## Table des abréviations

**abfrq.**  
ancien bas-francique

**adj.**  
adjectif

**adv.**  
adverbe

**afr.**  
ancien français

**ahall.**  
ancien haut-allemand

**all.**  
allemand

**ang.**  
anglais

**b.**  
bas

**blat.**  
bas-latin

**cat.**  
catalan

**cf.**  
confer

**chap.**  
chapitre

**dér.**  
dérivé

**dim.**  
diminutif

**env.**  
environ

**esp.**  
espagnol

**ex.**  
exemple

**f.**  
féminin

**fr.**  
français

<b>frm.</b>	français moderne
<b>frpr.</b>	francoprovençal
<b>frq.</b>	francique
<b>gaul.</b>	gaulois
<b>germ.</b>	germanique
<b>gr.</b>	grec
<b>id.</b>	idem
<b>i. e.</b>	id est
<b>intr.</b>	intransitif
<b>it.</b>	italien
<b>lat.</b>	latin
<b>loc.</b>	locution
<b>m.</b>	masculin
<b>mfr.</b>	moyen français
<b>n.</b>	nom
<b>n. (suivi d'un chiffre)</b>	note
<b>néerl.</b>	néerlandais
<b>occ.</b>	occitan
<b>onomat.</b>	onomatopée
<b>pl.</b>	pluriel
<b>pop.</b>	populaire
<b>p. p.</b>	



---

participe passé

**pron.**  
pronominal

**prov.**  
provençal

**qc**  
quelque chose

**qn**  
quelqu'un

**rem.**  
remarque

**s.**  
siècle

**Sa**  
signifiant

**Sé**  
signifié

**sg.**  
singulier

**suiv.**  
suivant

**s.v.**  
sub verbo

**Sy**  
syntactique

**t.**  
terme

**tr.**  
transitif

**v.**  
verbe

**vol.**  
volume

**vs**  
versus

**var.**  
variante



# Introduction

L'évolution linguistique comporte deux aspects : elle se réalise d'une part par des innovations qui modifient les structures linguistiques en place, et d'autre part par la disparition d'éléments appartenant au système linguistique. Si l'aspect novateur a acquis la prépondérance dans les études diachroniques, cela ne doit pas occulter le fait qu'il est souvent inextricable des évolutions par perte qu'il occasionne : une évolution qui se déroule sur le modèle du remplacement substitue un élément nouveau à un élément ancien, qui lui cède la place et disparaît. Ainsi, lorsque l'on traite d'évolution, faut-il envisager les deux aspects de celle-ci. Dauzat (1930, 158) en témoigne dans le domaine de l'évolution lexicale : ***“L’histoire du vocabulaire [...] est celle des enrichissements et des pertes”*** .

L'évolution linguistique peut fort bien ne pas aboutir à la disparition totale des éléments soumis au changement. En phonétique historique, Wang (1991) considère que la diffusion de certains changements peut être stoppée avant d'avoir touché tous les éléments lexicaux susceptibles de l'être, de sorte que l'innovation (ici une prononciation nouvelle) n'a pas complètement supplanté le trait ancien. Ce modèle d'évolution s'applique également aux autres types de changement linguistique<sup>1</sup> ; il témoigne du lien entre synchronie et diachronie, en cela remettant en cause la séparation absolue entre les deux plans professée par Saussure (1916, 114). Lorsque les changements n'arrivent pas à terme, dans un même état synchronique coexistent des éléments possédant un

---

<sup>1</sup> "Given the picture roughly sketched out in this section, sound changes can be seen to proceed very much along the same principles as other, non-phonetic, linguistic changes." (Wang 1991, 9-10.)

décalage diachronique, certains éléments relevant de stades antérieurs persistant dans une synchronie ultérieure. La synchronie conserve donc des traces de la diachronie. L'évolution lexicale<sup>2</sup> se déroule bien souvent selon cette ligne :

**“Des formes linguistiques peuvent fort bien être éliminées dans la diachronie de la norme commune (prescriptive et statistique), tout en restant vivantes pour d'autres registres d[*e la langue*]” (Müller 1985, 70).**

Les traces de diachronie dans la synchronie du français abondent lorsque l'on prend en compte sa variation diatopique : l'étude historique de ce qu'on appelle le *français régional* ouvre sur l'histoire du français lui-même, sur son évolution par innovations et abandons qui ne sont que partiels, les traits rejetés de la langue commune étant récupérés par ses variétés régionales. Ce conservatisme des variétés régionales (généralement dénommé *archaïsme*) a été mentionné par de nombreux chercheurs (par ex. Dauzat 1930, 552 ; Straka 1977a, 238), dans bon nombre de régions, que ce soit en France (dans le Nord : Carton-Poulet 1991, 10 ; en Normandie : Lepelley 1989, 13-14 ; en Bretagne : Esnault 1925, 56 ; en Savoie : Guichonnet 1986, 7 et 15 ; etc.), dans les pays adjacents (en Belgique : Massion 1987, 31 et 71 ; en Suisse : Casanova 1977, 126) ou dans les anciennes colonies (au Québec : Can 1930, vii et Gardette 1983a, 90 ; en Acadie : Massignon 1962, 732 ; en Louisiane : Ditchy 1932, 11 et Phillips 1936, 6 ; à Haïti : Pompilus 1961, 133). La situation n'est pas propre à la France, puisqu'on trouve des traces d'un même conservatisme régional en Angleterre, comme en témoignent les titres de deux ouvrages parus au milieu du XIXe s. : *Dictionary of Archaic and Provincial Words* (1847) de J. O. Halliwell, et le *Dictionary of Obsolete and Provincial English* (1857) de Th. Wright<sup>3</sup>.

Puisqu'il est reconnu qu'une grande partie des régionalismes est issue des parlers avec lesquels le français s'est trouvé en contact lors de sa diffusion dans l'aire qui est aujourd'hui la sienne (Straka 1977b, 117), et qu'un “nombre non négligeable” (Martin 1997, 63) consiste en des traits abandonnés par la langue commune, il s'ensuit que la constitution historique du lexique régional est principalement attribuable non à une dynamique interne, mais à la conservation d'éléments pré-existants, transmis soit par les parlers au contact du français, soit par les stades antérieurs du français.

Le conservatisme n'est pas l'apanage des seules variétés régionales du français, et le phénomène, familier à la linguistique comparative et historique, se laisse observer dans un cadre plus large : des langues issues d'une même origine se révèlent différemment accueillantes envers les innovations qui viennent modifier l'état originel. Le français peut se montrer fort innovateur par rapport aux langues qui lui sont apparentées ; et dans un certain nombre de cas, la conservation des traits abandonnés par le français se laisse observer non seulement dans les langues génétiquement liées au français, mais également dans les variétés régionales de celui-ci. Ce phénomène a été notamment observé pour le français parlé en Acadie :

---

<sup>2</sup> *Lexical* est ici utilisé comme archi-lexème qui s'applique à l'évolution touchant non seulement les mots dans leur totalité, mais encore un de leurs composants, par ex. l'évolution du sens des mots, de leur forme, etc.

<sup>3</sup> Cités par Wakelin, Martyn F. (1981), *English Dialects. An Introduction*, London, The Athlone Press, p. 45.

***“Si l’on considère les caractéristiques des parlers acadiens, on constate d’abord qu’il s’y trouve des termes français archaïques (ancien et moyen français) dont la plupart survivent également en France dans les patois” (Massignon 1962, 732).***

Or, si l’on ajoute que les parlers apparentés au français dans lesquels subsistent les mêmes traits qu’en français régional, constituent la plus grande partie des langues auxquelles s’est substitué le français dans sa diffusion, il apparaît que la convergence d’une tendance conservatrice peut très bien s’interpréter comme n’étant pas le fait du hasard. Le conservatisme manifesté par le français régional doit alors être envisagé sous un jour nouveau, comme pouvant être induit par le contact de langues. C’est le thème que ce travail se propose de traiter, en sept étapes : nous définirons tout d’abord nos objets d’étude, l’« archaïsme » et le « français régional » (chap. 1 et 2), deux termes trompeurs, polysémiques, dans la diversité desquels il nous faudra faire le tri et sélectionner certains aspects. Ainsi armés, nous pourrions serrer de plus près cette notion d’« archaïsme du français régional », elle-même protéiforme (chap. 3 et 4). Nous envisagerons alors ce que la prise en compte du contact de langues peut apporter à l’étude historique du français régional (chap. 5, 6 et 7).



# Chapitre 1. La rétention dans le lexique

## 1.1. Archaïsme et survivance : définition

La notion d'archaïsme est primitivement liée à l'analyse littéraire, qui désigne ainsi un procédé stylistique. Le terme même *archaïsme* est issu du vocabulaire grec de la rhétorique, où il désignait "l'imitation des anciens", un style poétique remontant à Homère, et très employé par les auteurs latins, comme Virgile et Horace. En français, le terme apparaît en 1659 (emprunt au bas-latin), et désigne un procédé de style qui consiste à ré-utiliser des traits linguistiques (mots, sens, prononciations, graphies, etc.) qui ont disparu de l'usage. Par métonymie, *archaïsme* désigne aussi les traits linguistiques qui font l'objet d'un ré-emploi, dans une synchronie qui n'est pas la leur.

L'archaïsme nécessite deux étapes : il implique d'une part une évolution linguistique au cours de laquelle un certain nombre d'éléments sortent de l'usage, et dans un second temps la résurgence, à une époque ultérieure, de ces éléments appartenant à un état passé de la langue. L'archaïsme ne peut être qu'une reprise temporaire : en effet, l'effet archaïsant provient de ce que l'élément archaïque est senti par les locuteurs comme appartenant à une synchronie révolue, sentiment dont il tire des effets. Si l'élément repris perdure et qu'il s'intègre au système vivant de la langue (comme cela est arrivé pour certains archaïsmes employés par La Fontaine, qui ont été réintroduits à sa suite dans la

langue : le fabuliste est ainsi crédité d'une cinquantaine de résurgences, parmi lesquelles *bref* et *jadis*<sup>4</sup>), il cesse alors de fonctionner comme archaïsme pour (re)devenir un élément vivant de la langue.

L'archaïsme se définit donc comme la disparition d'un élément du système de la langue puis sa reviviscence temporaire dans un stade ultérieur où il est alors senti comme étranger. Un tel usage d'éléments anciens dans une synchronie déplacée ne correspond pas à une utilisation courante de la langue :

**“C'est surtout comme signe de culture que se manifeste l'archaïsme : les « lettrés » parlent comme les livres dont ils sont nourris.” (Bonnard 1971, 227.)**

C'est un procédé relevant d'une recherche stylistique (l'archaïsme fait partie des *stylèmes*, Klinkenberg 1970), de la part d'érudits ayant une connaissance des stades perdus de la langue. C'est pourquoi on le trouve généralement associé à la production littéraire et poétique. En France, l'archaïsme a été utilisé fréquemment par des genres littéraires : aux XVIe et XVIIe s. (Clément Marot et les Burlesques), puis au XIXe (où il devient un procédé de l'école romantique)<sup>5</sup>.

Il faut mettre à part une catégorie spéciale d'archaïsmes, dont l'emploi, s'il reste conscient, ne vise cependant à créer aucun effet stylistique : il s'agit des termes qui réfèrent à des objets, des coutumes, etc., qui ont disparu ou se sont transformés, termes que l'on est obligé d'utiliser lorsque l'on veut parler de ces réalités disparues (ex. de la terminologie de la chevalerie, des châteaux-forts, etc.). Ces archaïsmes, d'un emploi nécessaire dans un discours sur le passé, sont dits *archaïsmes de civilisation* (Klinkenberg 1970), *historiques* (Grévisse 1986) ou *techniques* (Zumthor 1967).

Dans le fonctionnement usuel de la langue, c'est-à-dire non dominé par la prépondérance de la fonction poétique, on rencontre une variété différente d'archaïsme, qui se caractérise par une transmission ininterrompue des traits dits archaïques. Elle contraste avec l'archaïsme littéraire, qui implique une disparition suivie d'un hiatus entre le moment de la disparition et celui où l'élément disparu est ré-employé. Le trait archaïque est alors ré-utilisé avec le sentiment net qu'il ne fait pas partie du stock vivant de la langue au moment du ré-emploi. On le fait revivre artificiellement, pour une durée et dans un emploi limités. Au contraire, le deuxième type d'archaïsme correspond à des éléments linguistiques dont l'usage n'est pas complètement abandonné : ces éléments, qui appartiennent à une langue commune dans une synchronie donnée, deviennent progressivement obsolètes dans l'usage général, mais se maintiennent, sans interruption, dans l'usage d'une minorité de locuteurs. Dans un premier stade, un élément appartient à l'usage général de la langue ; dans le second stade, son usage s'est restreint à une partie de la communauté linguistique, chez qui l'élément reste vivant. Il n'y a pas ici reprise d'un élément mort, artificiellement remis en vie pour quelque temps. L'élément est conservé en usage dans une partie plus restreinte de la communauté (il y a transmission continue), et il n'y est pas senti comme archaïque puisqu'il demeure d'usage courant chez les locuteurs qui l'emploient encore. On a ici affaire à la rétention d'éléments linguistiques

<sup>4</sup> Cf. Büchi (1990).

<sup>5</sup> Cf. Barr (1967), Mayer (1967), Vernois (1967).



chez certaines catégories de locuteurs uniquement. Ces éléments conservés malgré l'évolution linguistique sont donc à distinguer des archaïsmes proprement dits (type 1), et peuvent être dénommés de façon plus adéquate *survivances*<sup>6</sup>. Les survivances sont bien connues en linguistique historique, où dans un sens plus large on dénomme ainsi les éléments hérités des stades antérieurs, par opposition aux éléments créés ou empruntés. La survivance est alors à envisager non seulement par rapport aux stades antérieurs (remontant à la langue-mère), mais également par rapport aux langues apparentées issues de la même proto-langue, dont certaines ont perdu des éléments ancestraux qui survivent dans d'autres langues. La rétention opère également dans le cadre d'une seule langue, suivant sa différenciation diastratique ou diatopique, les éléments de la langue commune se maintenant généralement dans des variétés comme les langues techniques (par ex. la langue juridique), la langue littéraire (qui, à côté d'archaïsmes proprement dits, peut aussi maintenir des éléments qui ne s'emploient plus que dans un style soutenu, par ex. le subjonctif imparfait ou le passé simple), la langue populaire, les parlers régionaux. Dès la période de vieillissement du trait dans la langue générale, celui-ci se voit affecté d'un indice de valeur : vieilli ou populaire, ou régional, etc. (Zumthor 1967, 15). Le locuteur employant de telles survivances ne cherche pas délibérément à produire un effet, puisqu'il n'établit généralement pas de lien entre les traits linguistiques qu'il emploie et un stade révolu de la langue. C'est-à-dire que ce ne sont pas pour lui des survivances, mais des éléments bien vivants, appartenant sans restriction à son système linguistique dans la synchronie où il les utilise. Ces survivances ne sont donc rien de plus, en synchronie, que des particularités de la langue juridique, littéraire, régionale, etc., face à la variété standard de la langue qui n'utilise pas (qui n'utilise plus) ces éléments linguistiques. Seul un historien de la langue pourra relier cet usage actuel à un stade antérieur de la langue. Les locuteurs ne le font pas, parce que pour eux leurs traits linguistiques sont tout ce qu'il y a de plus vivant.

On réservera donc la notion d'archaïsme, qui concerne l'emploi conscient d'éléments obsolètes à des fins stylistiques, à un contexte d'études littéraires, et l'on emploiera de préférence en linguistique la notion de survivance, i. e. le maintien dans certaines variétés de langues d'éléments devenus obsolètes dans les autres variétés issues de la même source.

## 1.2. La variété géographique comme miroir de l'évolution linguistique

Deux branches de la linguistique ont employé avec profit la notion de survivance : la linguistique historique et comparative, et la géographie linguistique<sup>7</sup> qui s'est établie en

---

<sup>6</sup> On rencontre aussi le terme *vestigés* (Gadbois 1974, 39) ou *fossiles* (Klinkenberg 1970, 12).

<sup>7</sup> "La dénomination *linguistique géographique* aurait été plus juste : mais il est trop tard pour revenir sur une appellation consacrée par de nombreux travaux." (Dauzat 1944, 5 n. 1.)

tant que discipline scientifique en réaction aux principes de la grammaire comparée de tendance néogrammairienne. Les deux disciplines, qui tirent profit de la comparaison des langues mais souvent à des niveaux différents des arbres généalogiques, diffèrent quant à la manière de situer la survivance dans leur champ d'étude : la linguistique historique l'envisage comme un outil lui servant à établir des parentés de langues et à reconstruire des états anciens. Mais elle a peu étudié le phénomène en lui-même, notamment en ce qui concerne ses causes. On peut se l'expliquer puisque dans la perspective de l'évolution linguistique vient se placer en miroir une autre question : celle des causes de l'innovation, du changement. C'est d'ailleurs cette dernière question qui a, depuis quelques années seulement, attiré l'attention des rares chercheurs s'intéressant aux causes du changement linguistique. La géographie linguistique, quant à elle, s'est attachée à la description des processus de survivance, à leur trouver une cohérence (notamment dans ses configurations géographiques) liée à des facteurs extra-linguistiques. Elle a donné naissance à la théorie de la stratigraphie linguistique.

## 1.2.1. L'importance du phénomène de rétention dans la comparaison et la reconstruction

---

### 1.2.1.1. L'évolution comme degré d'innovation

L'évolution linguistique s'interprète d'après Meillet (1938a) comme une opposition dichotomique entre les éléments linguistiques qui restent stables par rapport aux stades antérieurs (aspect conservateur de la langue) et ceux qui changent (aspect innovateur)<sup>8</sup>, soit une opposition entre rétention et innovation. En fait, aucune langue ne reste strictement immobile, figée à un stade déterminé (et cela malgré les efforts des puristes). La stricte dichotomie de Meillet a donc intérêt à être remplacée par une vision de l'évolution comme un éloignement variable sur un axe mesurant le degré d'innovation des langues par rapport à l'état pris comme point de départ. En effet, les cas de conservation absolue d'un élément linguistique depuis une langue-mère jusqu'à une langue-fille sont relativement rares ; la majorité des cas concernent des innovations par rapport à l'état originel, innovations qui peuvent transformer à des degrés divers l'élément de départ (cf. l'exemple canonique des changements phonétiques, où dans la plupart des cas un son s'est transformé en un autre) et qui peuvent aller, dans le degré d'innovation le plus extrême, jusqu'à la disparition totale de cet élément. La conservation d'éléments avec modification est un cas classique dans le lexique, où les éléments (mots) subissent généralement au moins une modification formelle (qui tombe sous le coup des changements phonétiques réguliers), et parfois morphologique, syntaxique ou sémantique (ou encore une combinaison de plusieurs changements). Le stade extrême de l'innovation est la perte du mot, avec ou sans remplacement.

Il faut noter que lorsqu'en linguistique historique on traite d'éloignement par rapport au stade pris comme point de départ, on s'intéresse essentiellement à l'évolution touchant

---

<sup>8</sup> "Dans toute langue, il y a lieu de considérer, à côté du fonds transmis au cours des générations, les forces [...] qui ont déterminé les changements." (Meillet 1938a, 57.)

les éléments formant le système de la langue, et plus rarement à l'évolution de ce système-même. L'exemple typique consiste en l'étude des changements phonétiques et non phonologiques. En termes saussuriens, on traite donc de l'évolution de la substance plus que de celle de la forme donnée à cette substance.

### 1.2.1.2. Les degrés d'innovation dans les variétés de langues issues d'un même prototype

On estime qu'à un certain moment de son évolution, une langue s'est transformée en (au moins) deux nouvelles variétés (devenues mutuellement inintelligibles), que l'on distingue du stade antérieur en leur donnant de nouveaux noms : c'est le processus de la dialectalisation, ou création de nouvelles langues par suite de l'évolution linguistique. On peut noter qu'il est arbitraire de fixer un point absolu à partir duquel une langue se serait transformée en une autre, car l'évolution s'effectue de façon continue<sup>9</sup> et du stade de départ au stade d'arrivée (par ex. de l'indo-européen au français moderne) on a finalement toujours affaire à la même langue, à différents stades de son évolution :

***“Dire que plusieurs langues appartiennent à un même groupe, c'est dire qu'elles sont des différenciations d'une langue plus ancienne : les langues parentes sont en réalité une seule et même langue modifiée de manières diverses au cours du temps” (Meillet 1921, 78).***

Dans le cadre d'une famille linguistique, les sous-groupes se définissent par des caractères communs qui les différencient à la fois des autres sous-groupes et de la langue-mère. Ces caractères communs (les isoglosses) qui servent de critères différenciateurs permettant d'établir des groupements de langues ou de dialectes à l'intérieur d'une même famille, sont fondés essentiellement sur le degré d'innovation des langues, c'est-à-dire sur des innovations ou des conservations partagées (Meillet 1937, 16) : par ex., le critère de la mutation consonantique par rapport au stade indo-européen distingue le groupe germanique des autres branches de la famille indo-européenne. On peut dire que la survivance d'éléments des stades antérieurs (c'est-à-dire leur transmission ininterrompue, sous réserve de certaines modifications, depuis la langue-mère jusqu'aux langues qui en sont issues) constitue un phénomène fondamental de l'évolution linguistique, qui est à la base du comparatisme<sup>10</sup> :

***“c'est la persistance de formes anciennes à l'intérieur du système nouveau qui a rendu possible la grammaire comparée.” (Meillet 1937, 450.)***

<sup>9</sup> “If we could follow the speech, say of Italy, through the last 2 000 years, we could not pick out any hour or day when « Latin » gave way to « Italian » ; these names are entirely arbitrary.” (Bloomfield 1933, 298). [“Si nous pouvions suivre la langue, disons de l'Italie, au cours des 2 000 dernières années, il ne nous serait pas possible de distinguer à quel moment le « latin » est devenu l'« italien » ; ces noms sont entièrement arbitraires.”]

<sup>10</sup> L'importance particulière du phénomène de survivance d'éléments anciens s'est révélée dès les débuts du comparatisme indo-européen : on sait en effet que c'est la (re-)découverte du sanskrit qui a permis de fonder la grammaire comparée des langues indo-européennes, par les ressemblances frappantes existant entre cette langue et le latin et le grec notamment (Saussure 1916, 15). Le sanskrit a tellement bien conservé les éléments de la langue originelle du groupe, que les comparatistes de l'époque ont vu en cette langue le prototype du groupe, c'est-à-dire l'indo-européen même.

C'est en effet à partir d'éléments communs aux langues que l'on peut établir une comparaison (et donc une parenté), et aussi effectuer la reconstruction de la proto-langue<sup>11</sup>, tandis que les diverses innovations apportées à ces éléments communs permettent de différencier des sous-groupes linguistiques.

Lors du processus de dialectalisation, les nouvelles langues divergent à la fois par rapport au stade originel et entre elles quant à la position plus ou moins avancée qu'elles occupent sur l'axe évolutif. Cela revient à dire que chaque sous-groupe linguistique, et même chaque langue, suit une évolution propre, et modifie de façon originale le matériau de la langue-mère. En théorie, il est admis qu'une langue peut se différencier en (au moins) deux autres langues dès le moment qu'une seule variété innove, tandis que l'autre conserve l'état originel (Lehmann 1962, 90)<sup>12</sup>.

Dans cette perspective, on considère que certaines langues sont conservatrices dans leur ensemble, tandis que d'autres sont globalement innovatrices. C'est ainsi que l'on entend souvent dire que le sanskrit est une langue indo-européenne conservatrice<sup>13</sup>, ou que le lituanien est la langue indo-européenne encore parlée la plus conservatrice (Meillet 1937, 464). On parle d'ailleurs dans ces cas plutôt de langue *archaïque* que *conservatrice*. Mais il faut interpréter l'adjectif *archaïque* dans le sens de "conservateur", c'est-à-dire "qui est resté plus proche de l'état originel"<sup>14</sup>.

Il existe une deuxième possibilité théorique de dialectalisation, dans laquelle le stade originel n'est préservé dans aucune langue ultérieure, toutes ayant évolué (Lehmann 1962, 90-91), ce qui est le cas pour la disparition des laryngales indo-européennes (cf. Haudry 1985, 14-17). Les exemples sont nombreux dans le lexique où l'on ne peut établir de concordances de vocabulaire entre des langues apparentées par suite d'une évolution divergente : ainsi, on n'a pas reconstruit de nom indo-européen commun pour le serpent, car les diverses désignations que l'on rencontre dans les langues indo-européennes **"n'ont chacun[e] qu'une médiocre extension dialectale et ne se rencontrent que dans un petit nombre de langues géographiquement voisines"** (Meillet 1938b, 286).

<sup>11</sup> La connaissance d'une proto-langue est presque entièrement subordonnée à la conservation de ses éléments dans les langues-filles. Un élément qui ne se maintient dans aucune langue descendante peut être considéré comme perdu corps et biens pour la linguistique historique : "certaines parties de la « langue commune » disparaissent partout sans laisser de traces, ou n'en laissent que d'impossibles à discerner si l'on ne connaît pas en fait la « langue commune »" (Meillet 1925, 14).

<sup>12</sup> La même opinion est exprimée par Jeffers et Lehiste (1982, 27) : "If one of two dialects of a language undergoes a development or a series of developments that restructures its phonological system, it can be said that the original language has split into two languages". ["Si l'un des deux dialectes d'une langue subit un changement ou une série de changements qui restructurent son système phonologique, on peut dire que la langue originelle s'est scindée en deux langues."]

<sup>13</sup> Saussure (1916, 296) ; Meillet (1937, 456) : "le sanscrit a conservé une morphologie archaïque et un système consonantique qui permettent de se faire une idée de ce qu'a pu être l'indo-européen et sans lesquels des traits essentiels de cette langue seraient restés inconnus ou mal connus."

<sup>14</sup> Cf. Saussure (1916, 296) : "un état de langue plus archaïque, c'est-à-dire dont les formes sont restées plus près du modèle primitif, en dehors de toute question de date".

La plupart des langues (si ce n'est toutes) ont remplacé le terme originel, proto-indo-européen, peut-être suite à un tabou sur le nom de l'animal (d'après Meillet 1938b, 286).

Puisqu'aucune langue ne connaît l'immobilité absolue et que toutes sont soumises au changement (cf. 1.2.1.1), la conservation absolue du stade initial est l'exception ; dans la réalité de l'évolution, on a le plus souvent affaire à une situation intermédiaire entre les deux possibilités théoriques indiquées ci-dessus. Aucune langue n'est conservatrice dans sa totalité, c'est-à-dire n'est le reflet exact d'un état antérieur (ce serait une langue figée, morte) ; à l'inverse, toute langue conserve des traces des stades antérieurs. Chaque langue d'un groupe linguistique se situe à un degré différent de l'axe évolutif, et la prise en compte à un même stade synchronique de plusieurs langues apparentées permet d'avoir sous les yeux les différents stades de l'évolution depuis la proto-langue. Le caractère globalement conservateur (cf. ci-dessus pour le sanskrit et le lituanien) ou innovateur des langues (par ex. l'anglais comme langue la plus innovatrice du groupe germanique) semble concerner à la fois leur phonétique, leur morpho-syntaxe, et leur lexique : ainsi, le français, qui peut être considéré comme la plus innovatrice des langues romanes, s'est écarté du type latin sur ces trois plans : évolution phonétique poussée, perte de la flexion, importants remplacement et extension lexicaux<sup>15</sup>. Cependant, une analyse qui s'attache plus au détail qu'à la structure globale de la langue montre qu'une langue peut être innovatrice sur un point et conservatrice sur un autre, sans considération de son caractère globalement innovateur ou conservateur. On est donc amené à s'intéresser à chaque sous-système de la langue, et à chaque élément à l'intérieur de ces sous-systèmes.

Le comparatisme traditionnel prend comme exemple-type du phénomène de conservation/innovation les évolutions phonétiques d'un mot d'une proto-langue dans les diverses langues qui en sont issues (cf. l'ex. de l'indo-européen *\*nebhos* "nuage" détaillé dans Jeffers-Lehiste 1982, 19). Cette primauté accordée à la phonétique découle sans doute du rôle prépondérant de celle-ci en linguistique historique, mais reflète également une vieille méfiance envers le vocabulaire. Meillet avait d'ailleurs établi une échelle où se plaçaient les divers sous-systèmes de la langue suivant leur propension à permettre d'établir une parenté de langues : le vocabulaire, très sensible au renouvellement et à l'emprunt, y occupait la dernière place (1938a, 59 ; 1938c, 46). La mise à l'écart du lexique est en fait impossible, puisque les sons comparés, ainsi que les éléments morphologiques, appartiennent toujours à des mots ayant une origine commune. La parenté génétique ne s'affirme donc qu'à travers la parenté lexicale. On peut illustrer le fait qu'un élément présent dans une langue-mère est préservé dans certaines langues qui en descendent, tandis que d'autres langues-filles ont innové par rapport au stade originel (langues *innovatrices* vs *conservatrices*), dans tous les sous-systèmes de la langue. Dans le lexique, le phénomène de rétention vs. innovation se manifeste selon plusieurs cas de figure. Il peut concerner le signe dans son entier, ou l'un de ses composants. Il y a deux cas généraux :

---

<sup>15</sup> Le degré d'innovation peut parfois être relié à des facteurs extra-linguistiques, dont le plus important est le contact avec d'autres langues (cf. 1.3 pour les critères extra-linguistiques qui peuvent précipiter les changements, ou les restreindre).

un terme est conservé dans une langue et remplacé dans une autre : par ex. le nom latin de la tête, *caput*, a été remplacé en français par un descendant de *testa* "récipient en terre", mais conservé en occitan (par exemple en gascon : *kap*).

le sens originel d'un mot est conservé dans une langue, tandis qu'une autre a innové par changement sémantique et perdu la signification première : le descendant français de *caput*, *chef*, est passé à la signification "personne qui est à la tête de quelque chose" et a perdu le sens propre "tête", qui s'est maintenu en occitan.

### 1.2.1.3. L'influence du critère temporel sur le degré d'éloignement des langues actuelles par rapport à la langue-mère

En linguistique comparative, on estime généralement qu'il existe une corrélation très nette entre la durée écoulée depuis l'époque de séparation des langues et le degré d'évolution de ces mêmes langues par rapport à l'état originel. Le temps est le cadre dans lequel se déroule le changement : plus il s'écoule, plus il y a de possibilités de changement, et au fur et à mesure qu'on s'éloigne dans le temps, les langues ont tendance à perdre leurs caractères communs.

***"il y a chance pour que deux langues parentes divergent d'autant plus qu'elles sont séparées depuis plus longtemps"*** (Meillet 1938a, 55).

Ainsi, dans la reconstruction de l'indo-européen, il est plus facile d'utiliser les langues anciennes qui présentent plus de caractères communs que les langues modernes (Meillet 1921, 93-94). M. Swadesh a établi la méthode de la *glottochronologie* directement sur ces bases, en postulant de plus que l'évolution linguistique était régulière dans le temps et dans les différentes langues. La conclusion logique de la corrélation établie entre temps et divergence linguistique, consiste à poser une limite à la méthode comparative : après un certain laps de temps, le renouvellement des langues est si important que les traces d'une parenté originelle ont disparu<sup>16</sup>, ou du moins sont conservées en nombre trop peu important pour pouvoir démontrer une parenté entre langues.

***"Selon les experts, le changement linguistique est si rapide qu'après environ 6 000 ans toute trace de relation antérieure a été effacée par l'érosion phonétique et sémantique régulière"*** (Ruhlen 1994, 76).<sup>17</sup>

Cette conclusion avait été exposée clairement dans la première moitié du siècle par A. Meillet, pour qui il apparaissait que la méthode qu'il utilisait avec succès pour l'indo-européen ne pourrait s'appliquer au-delà, par exemple pour relier l'indo-européen à d'autres groupes linguistiques. Au-delà d'un certain temps écoulé, la parenté historique n'aurait pas laissé de traces visibles dans les langues<sup>18</sup> : la définition de langues par l'apparemment génétique devient alors ***"purement historique ; elle n'implique aucun***

<sup>16</sup> "A la longue cependant, des langues parentes finissent par différer tant que leur communauté d'origine devient impossible à reconnaître" (Meillet 1921, 93).

<sup>17</sup> "According to the experts, linguistic change is so rapid that after around 6, 000 years all traces of earlier relationships have been obliterated by constant phonetic and semantic erosion" (Ruhlen 1994, 76).

**caractère commun aux diverses langues, mais seulement le fait que, à un moment du passé, ces langues ont été une seule et même langue.”** (Meillet 1937, 35-36.)

Cette position est encore celle adoptée par la plus grande partie des comparatistes à l'heure actuelle, qui s'opposent aux regroupements effectués par certains linguistes russes et américains entre plusieurs grands groupes linguistiques, dont l'indo-européen, l'altaïque, l'ouralien, etc. (regroupés, avec d'autres familles, dans le *nostratique* d'Illich-Svitych et l'*eurasiatique* de Greenberg), ainsi qu'à la tentative de certains qui, passant par-dessus la classification, tentent d'établir la preuve de la parenté de toutes les langues du monde, dans le cadre de leur monogenèse<sup>19</sup>. Ces linguistes, dont les méthodes sont sévèrement critiquées, apportent cependant des éclairages intéressants sur le phénomène de l'évolution et de la rétention linguistiques, et en particulier lexicales. En comparatisme "classique", on estime que le lexique est la partie de la langue la plus instable, qui peut être soumise à un renouvellement rapide dû aux nombreuses contraintes qui pèsent sur lui (phonétiques (substance phonétique trop faible), extra-linguistiques (apparition, disparition et transformation des référents, tabou, affectivité, ...), etc.). Plus on s'éloigne de la période commune et plus des facteurs de divergence lexicale ont pu jouer. Au contraire, un autre phénomène peut faire converger les langues : il s'agit de l'emprunt, par lequel une communauté de vocabulaire peut toujours s'expliquer.

**“la parenté n'implique aucune ressemblance actuelle des langues considérées [...] ; et inversement il y a beaucoup de ressemblances, soit de structure générale, soit de vocabulaire, qui n'impliquent pas parenté”** (Meillet 1921, 92).

A. Meillet était très suspicieux d'un vocabulaire indo-européen commun : selon lui (1937, 378 suiv.), une concordance de vocabulaire peut s'expliquer soit parce que les mots existaient déjà en indo-européen et ont été conservés par les différentes langues, soit par un emprunt postérieur à la période commune. Dans beaucoup de cas, il est impossible de trancher entre les deux solutions. A part certains mots grammaticaux, on n'est jamais sûr qu'un mot relève de l'identité originelle :

**“Ce qui pour le linguiste d'aujourd'hui représente le vocabulaire indo-européen n'est qu'un petit noyau de termes généraux [...] impropre à donner une idée de ce qu'était en réalité le lexique d'un parler indo-européen. Du reste le vocabulaire de chacune des langues indo-européennes diffère profondément de celui d'une autre langue quelconque de la famille, et ce n'est qu'une minorité des mots de chaque idiome qui a une bonne étymologie indo-européenne”** (Meillet 1937, 383).

La lexicostatistique a insisté sur le fait que s'il existe effectivement une grande partie du vocabulaire où le renouvellement peut être rapide<sup>20</sup>, une autre portion est d'une part plus

<sup>18</sup> Déjà, la connaissance du français, du bulgare et de l'arménien modernes ne rendrait pas facile l'établissement d'une parenté entre ces langues, et ne permettrait pas d'en établir la grammaire comparée (Meillet 1921, 93).

<sup>19</sup> Ainsi, en 1994, J. Bengtson et M. Ruhlen ont répertorié 27 mots qu'ils retrouvent dans tous les groupes linguistiques du monde (ce qu'ils appellent des *étymologies globales*), par ex. le nom du doigt, TIK, qu'ils retrouvent dans treize familles de langues (Ruhlen 1994, 115-119). “there are numerous additional roots which, while not so widespread, nonetheless provide crucial evidence that all the world's language families, and hence all the world's languages, derive from a common source” (Ruhlen 1994, 105). [“Il y a de nombreuses autres racines qui, bien que moins répandues, démontrent néanmoins de façon décisive que toutes les familles de langues du monde, et par là toutes les langues du monde, remontent à une source commune”.]

stable (c'est-à-dire moins sensible au renouvellement<sup>21</sup>), et d'autre part peu sujette à l'emprunt. Elle a défini ce dernier comme le *vocabulaire de base*, qui comprend des numéraux, des pronoms, des termes désignant des parties du corps, des objets naturels (animaux, plantes, ...), etc. (Lehmann 1962, 108 et liste p. 112-113). Récemment, A. Dolgopolsky<sup>22</sup> a établi une liste de termes qui sont les plus stables dans les langues du monde. Ce sont (dans l'ordre de stabilité) ceux qui désignent les notions : je/moi (marque de première personne), deux, tu/te/toi/vous (marque de deuxième personne), qui/quoi, langue, nom, oeil, coeur, dent, négation (ne/non), ongle, pou, larme, eau, mort<sup>23</sup>. Les termes pour je, tu/vous, langue, oeil, non, pou, larme, eau, contrôlés dans deux cent langues d'Europe, d'Asie et d'Afrique, n'ont pas de cas recensé d'emprunt.

La comparaison à longue distance suggère donc que des éléments peuvent se maintenir dans les langues des milliers d'années après la période commune. La limite assignée par les comparatistes au pouvoir de la reconstruction (celle-ci ne pourrait remonter au-delà de 6 000 ans, c'est-à-dire au-delà des résultats obtenus pour l'indo-européen), pourrait en fait être franchie :

***“De nombreux autres exemples pourraient être cités (en indo-européen ou dans n'importe quelle autre famille de langues) pour montrer que l'affirmation selon laquelle tout a été transformé au point de ne plus être reconnaissable après 6 000 ans est tout bonnement fausse” (Ruhlen 1994, 77).<sup>24</sup>***

Ces recherches insistent également sur des différences de traitement des éléments lors de l'évolution, certains étant plus sensibles que d'autres au changement. On peut donc adhérer à la considération générale selon laquelle le degré de rétention par rapport à la langue-mère est corrélé à la distance dans le temps qui sépare les langues considérées de la période commune. Plus le temps écoulé depuis la séparation des langues est important, plus cette durée a permis à des changements par rapport au stade initial de se réaliser. Cependant, ce principe général doit être réajusté en fonction d'autres critères : comme l'avait bien vu Meillet (1925, 45),

<sup>20</sup> Par ex. le nom indo-européen du roi, \**reg-*, n'a été conservé qu'en skr. *raj-*, *rajan-*, et dans les groupes occidentaux : lat. *rex*, gaul. *rix* (Buck 1949 § 19. 32 ; Meillet 1937, 392). Le nom indo-européen de l'ours, \**rko-*, s'est maintenu uniquement en gr. *arktos*, lat. *ursus*, irl. *art*, skr. *rksa-*, tandis qu'il a été remplacé, par euphémisme (?), dans les autres groupes : en germ. il est désigné par un mot signifiant “le brun” (ex. ang. *bear*), en slave comme le “mangeur de miel” (ChSl. *medvedi*), en lithuanien *lokys*, letton *lācis* = “le poilu” (Buck 1949 § 3. 73 ; Meillet 1937, 394).

<sup>21</sup> Le même phénomène peut se laisser observer en phonétique, où l'on trouve des termes qui échappent à l'évolution phonétique : c'est le cas connu du nom roumain du neveu, *nepot*, qui continue presque sans changement l'indo-européen \**nepot-* (Buck 1949 § 2. 48, 2. 49 n° 1).

<sup>22</sup> Dolgopolsky, Aaron (1986), “A probabilistic hypothesis concerning the oldest relationships among the language families in northern Eurasia”, in V. Shevoroshkin - T. L. Markey, *Typology, Relationship and Time*, Ann Arbor, Karoma Press.

<sup>23</sup> Cf. aussi Ruhlen (1994, 119).

<sup>24</sup> ***“Numerous other examples could be cited — from Indo-European or any other language family — to show that this notion that everything changes beyond recognition after 6, 000 years is simply false” (Ruhlen 1994, 77).***



**“Le temps n’est donc que l’une des conditions dont dépend l’importance des changements. Ni un bon état de conservation de l’usage ancien ne prouve que le temps écoulé depuis la rupture de la communauté initiale soit bref, ni un renouvellement étendu des formes ne suppose un long intervalle de temps. [...] Le degré de nouveauté d’une langue par rapport à la « langue commune » n’est pas reconnaissable par la date”.**

Certains critères sont de nature linguistique : la lexicostatistique et à sa suite la comparaison à longue distance ont mis en évidence la différence de traitement selon le secteur du lexique concerné. Mais d’autres relèvent également de facteurs externes. On peut ici rappeler que certaines langues, au sein d’un même sous-groupe linguistique dont toutes les langues sont séparées de la période commune depuis la même époque, apparaissent comme bien plus innovatrices que d’autres (c’est le cas, dans les langues romanes, du français par rapport à l’italien ou à l’occitan, par ex.). Certaines recherches ont été faites dans ce sens, et il faut citer ici les propositions de la stratigraphie linguistique (détaillées en 1.2.2). L’influence d’une langue sur une autre est un facteur qui peut précipiter l’évolution linguistique et entraîner une langue à diverger de son type initial<sup>25</sup>. Notamment, dans le cas de langues qui sont en train de mourir car remplacées par une autre langue, il est très fréquent qu’elles abandonnent leur vocabulaire hérité par des emprunts massifs à la langue qui est en train de les supplanter (cf. par ex. Bloch 1921). Il faut également prendre en compte, lors de la dialectalisation d’une langue, la répartition géographique de ses dialectes. Ainsi, dans un sous-groupe étroitement apparenté comme la famille romane, dont la date de divergence n’est pas très ancienne, et qui d’autre part, à l’exception du roumain, est située dans une aire géographique relativement compacte, les contacts entre les langues ont été ininterrompus. Ces contacts peuvent bien sûr entraîner des emprunts, mais également favoriser la conservation d’éléments communs que l’on privilégie par rapport à des éléments propres à chaque groupe. Ce facteur peut contribuer à ce que **“Des langues qui représentent le développement continu d’un même type initial ont d’ordinaire une communauté de vocabulaire”** (Meillet 1938c, 44). La famille romane a conservé une unité évidente en même temps qu’on y trouve une diversité dans l’unité (cf. 1.3).

Enfin, un autre facteur, me semble-t-il, joue également un rôle dans l’évolution de la langue : il s’agit des conditions socio-linguistiques, des fonctions que remplissent la langue. La langue d’une société traditionnelle, composée d’unités de peu de locuteurs centrés autour de quelques activités, offre moins de prises au changement qu’une grande langue de civilisation servant à de multiples usages, parlée par des millions de locuteurs et au contact de nombreuses autres langues (cf. 1.3).

## **1.2.2. Vers l’explication du processus de rétention par la géographie linguistique : la stratigraphie linguistique**

### **1.2.2.1. La géographie linguistique dans le cadre de la linguistique**

<sup>25</sup> W. von Wartburg explique ainsi la fragmentation linguistique de la France par l’influence du superstrat germanique : “l’influence germanique a contribué grandement à faire du français la langue la plus germanisée des langues romanes.” (Camproux 1979, 59).

## comparative

Le principe néogrammatique de la régularité des changements phonétiques, établi après 1870<sup>26</sup>, a été mis en doute dès les premiers travaux dialectologiques sur les atlas linguistiques. Certains éléments des langues standards jusqu'alors étudiées, dérogeaient aux règles de changements phonétiques établies. On attribuait ces anomalies au caractère "littéraire" de ces langues, en quelque sorte artificielles, dont le développement aurait été régi par des grammairiens. On a alors cherché dans la langue du peuple (dialecte ou patois) le système linguistique pur, issu d'une évolution naturelle<sup>27</sup> et où devait s'afficher de façon flagrante le principe de régularité des changements phonétiques (Lehmann 1962, 115). Georg Wenker, qui a le premier (en 1876) organisé une enquête pour établir un atlas concernant les parlers du nord et du centre de l'Allemagne, s'est vite aperçu que, contrairement à ce qu'il cherchait à prouver, les dialectes ne montraient pas une évolution plus régulière que les langues littéraires :

***"Le résultat, apparent dès le départ, des travaux de Wenker, fut une surprise : les dialectes locaux n'étaient pas plus logiques que les langues standard dans leur relation aux formes linguistiques antérieures" (Bloomfield 1933, 322).<sup>28</sup>***

A partir du début du XXe siècle et de l'*Atlas Linguistique de la France* de Gilliéron, la géographie linguistique (telle qu'elle a été développée par la dialectologie romane) n'a cessé de se poser comme une réaction aux postulats néogrammatiques sur l'évolution des langues. On connaît la réponse de Gilliéron aux principes mécaniques développés par les néogrammatiques : "chaque mot a sa propre histoire". La géographie linguistique a replacé la langue dans son contexte social, en tenant compte de la répartition géographique des faits linguistiques étudiés, des influences qui jouent entre les parlers<sup>29</sup>, et notamment de l'action de la langue commune — tous ces facteurs contribuant à troubler la régularité des changements, et à fournir nombre d'exceptions à la règle.

***"on ne croit plus qu'un parler populaire représente l'évolution spontanée et régulière du latin vulgaire apporté dans la région 16 ou 18 siècles auparavant. Loin de constituer l'exception, les échanges, les emprunts, les influences réciproques ont été « la règle »." (Dauzat 1944, 63.)***

<sup>26</sup> L'existence d'exceptions aux correspondances phonétiques ne gênait pas spécialement les premiers comparatistes : Grimm, par ex., ne considérait pas que le changement phonétique soit régulier ("The sound shift is a general tendency ; it is not followed in every case", Ruhlen 1994, 203). Ce n'est que dans les années 1870 que le principe de régularité a émergé : "During that decade a string of discoveries led scholars to the conclusion that sound change, and the correspondences that reflected it, was indeed regular. The German Indo-Europeanist August Leskien proclaimed that "sound laws admit of no exceptions", while his Danish colleague Karl Verner stated the new perspective on sound change as follows : "there must be a rule for exceptions to a rule ; the only question is to discover it". (Ruhlen 1994, 203.)

<sup>27</sup> Dans cette conception, le peuple représentait la nature en opposition à la culture, par essence artificielle.

<sup>28</sup> ***"The result, apparent from the very start, of Wenker's study, was a surprise : the local dialects were no more consistent than the standard languages in their relation to older speech-forms" (Bloomfield 1933, 322).***

<sup>29</sup> "On ne peut isoler les parlers les uns des autres : tel est le principe primordial et peut-être le plus fructueux enseignement de la géographie linguistique." (Dauzat 1944, 63.)

L'engagement dans une linguistique prenant en compte l'aspect social de la langue, s'est d'ailleurs manifesté clairement par le fait que ce sont les **mots** qui sont devenus l'objet d'étude<sup>30</sup>, et non plus les sons isolément : Dauzat (1944, 51) insiste sur le fait que la géographie linguistique s'intéresse peu à l'étymologie pure des néo-grammairiens, mais surtout à l'histoire des mots, à **“la distribution géographique des vocables — leurs migrations, leur extension, leur recul —, les rencontres, les chocs, les altérations survenues au cours de ces voyages.”**

### 1.2.2.2. La néolinguistique

La néolinguistique, élaborée en Italie par M. Bartoli à partir de 1910, s'inscrit pleinement dans cette conception dialectologique. La publication, à partir du début du siècle, d'atlas linguistiques couvrant le domaine roman (*ALF, AIS*), a développé une réflexion sur la concurrence entre divers types lexicaux synonymes, tels qu'ils étaient répartis dans les différents parlers reportés sur les cartes. L'observation de la répartition géographique des types lexicaux a permis à Bartoli d'établir un certain nombre de principes rendant compte de l'évolution des langues, selon la règle que la géographie actuelle des faits linguistiques fournit un moyen de reconstituer l'histoire de la langue. En effet, l'évolution linguistique peut se ramener à une succession de différents états de langue. Bartoli estime que toute évolution suit le schéma d'opposition binaire entre phase antérieure/phase postérieure (soit rétention vs innovation). Dans ce modèle, l'évolution lexicale se manifeste par la diffusion d'une innovation, qui entre en concurrence avec d'autres mots exprimant auparavant le même sens, qu'elle remplace et élimine, ou refoule dans une aire de taille inférieure à celle que ces mots occupaient auparavant<sup>31</sup>. La visualisation géographique des différents types lexicaux exprimant un même sens (perspective **onomasiologique**, matérialisée par les atlas), permet donc de renseigner sur les étapes du changement, puisque les différents parlers apparentés n'ont pas évolué de la même façon et fournissent donc un portrait en synchronie de l'évolution qui s'est produite. La variation synchronique permet de récapituler l'évolution diachronique :

**“Les mots se sont succédés les uns aux autres, mais il est rare que le premier occupant ait été complètement délogé de ses positions, qu'il ne soit pas conservé dans tel ou tel coin du territoire, qu'il n'ait pas laissé de trace dans la langue par ses dérivés ou par les actions qu'il avait exercées sur d'autres mots.”**  
(Dauzat 1944, 34-35).

Le rapport chronologique entre les différents stades de l'évolution peut d'abord se déduire par des documents attestant ces différents stades (le plus ancien est celui qui est attesté le premier). Mais en l'absence de tels documents (ce qui, en dehors de langues à tradition écrite comme la famille indo-européenne, est le cas le plus fréquent dans les langues du monde), on peut recourir aux traces qu'ont laissées les changements dans les parlers

<sup>30</sup> L'étude s'est même orientée vers celle des réalités dénotées par les mots (méthode *Wörter und Sachen*, cf. notamment la composante ethnographique du nouvel atlas linguistique de la France élaboré par Dauzat, que l'on retrouve explicitement dans le titre d'*Atlas linguistique et ethnographique de...*).

<sup>31</sup> Le postulat de départ de la stratigraphie linguistique repose donc sur une conception de l'évolution lexicale comme remplacement : un mot succède à un autre, mais le système lui-même n'évolue pas.

actuels, et suppléer à la carence d'informations écrites par une étude des aires géographiques où les faits linguistiques sont aujourd'hui attestés. Bartoli a dégagé cinq principes (qu'il appelle des **normes**) reliant la configuration des aires où sont attestés les faits linguistiques, ainsi que leur taille, à l'évolution linguistique (lien géographie-histoire, espace-temps).

**“La géographie linguistique a pour but essentiel de reconstituer l'histoire des mots, des flexions, des groupements syntaxiques, d'après la répartition des formes et des types actuels.” (Dauzat 1944, 31.)<sup>32</sup>**

Les normes de Bartoli ne sont pas, au contraire des lois sans exception des néogrammairiens, des principes absolus : chaque norme connaît des exceptions, mais qui sont toujours moins nombreuses que les cas permettant de formuler la règle. C'est ce qui explique le choix du terme de *norme* pour désigner ces principes qui permettent généralement, mais pas de manière infaillible, de reconstruire l'histoire. Comme le dit Bartoli (1925, 74) : “Di norma, non sempre”.

### **1.2.2.2.1. Les cinq normes**

Certains linguistes (par ex. Malkiel 1972 et Hall 1946) comptent six normes, en ajoutant le principe qui veut que de deux stades linguistiques, celui qui est attesté par les documents les plus anciens correspond habituellement à la phase antérieure<sup>33</sup>. Mais ce principe, qui repose sur les attestations écrites, est appliqué couramment et ne constitue pas une contribution propre de Bartoli, dont les propositions concernent à la fois l'histoire et la géographie. Je ne compte donc que cinq principes, comme le fait Bartoli lui-même (1925, 66). Les principes font appel à deux sortes de critères : géographique (soit à la position respective des aires (1, 2), soit à leur taille (3)) et historique (4 et 5).

#### **1. Principe de l'aire la plus isolée :**

Les aires isolées (i. e. les moins touchées par les communications, comme les îles par rapport aux continents, les montagnes par rapport aux plaines, les centres secondaires par rapport aux centres principaux), sont les plus conservatrices<sup>34</sup>. Par ex., le type<sup>35</sup> caput “tête” est conservé dans l'île dalmate de Veglia, face à l'innovation teste de Fiume (Hongrie) ; le type equa “jument” s'est maintenu en Sardaigne, alors que l'on trouve caballa en Toscane.

<sup>32</sup> *Une autre possibilité de la géographie linguistique, peu exploitée (mais non totalement absente comme semble le croire Guiraud 1968b, 64) consiste à inverser la perspective et d'étudier des cartes sémasiologiques, de façon à faire apparaître des aires sémantiques. Les travaux de K. Jaberg ont ainsi fait apparaître que lorsqu'un type lexical est en recul, les zones périphériques qui le maintiennent témoignent souvent de changements sémantiques (1936, 69).*

<sup>33</sup> “Di due fasi linguistiche, quella ch'è documentata prima è di solito la più antica.” (Bartoli 1925, 66.)

<sup>34</sup> “l'area più isolata conserva di solito la fase anteriore” (Bartoli 1925, 68).

<sup>35</sup> Dans les exemples cités ici, ce sont les types lexicaux sous leur étymon latin qui sont cités, et non les formes réelles des langues concernées.

## 2. Principe des aires latérales :

Les aires latérales sont plus conservatrices que les aires centrales. Cependant, si l'aire centrale est également la plus isolée, c'est le premier principe qui l'emporte<sup>36</sup>. Par ex., l'Ibérie et la Dacie (Roumanie) ont conservé le type latin caput. Si deux aires latérales distantes possèdent un type lexical qui s'oppose à celui d'une aire centrale cohérente, il est peu probable de supposer une innovation indépendante dans les aires latérales, tandis que l'aire centrale serait conservatrice. Par ex., le type plus est répandu dans toute l'Italie, en Gaule du Nord, tandis que magis se trouve en Gaule du Sud et dans quelques parlers italiens proches du provençal. Il s'avère que plus est le type récent, qui a son origine en Italie d'où il est passé en Gaule (Bartoli 1925, iii ; 76 ; 78-79)<sup>37</sup>.

***“Les innovations, surtout en matière de lexique, se produisent principalement dans la région (ou aire) centrale, où se trouvent les grands centres de culture, et qui est un foyer de créations ; au contraire, c'est dans les aires latérales, excentriques, qu'on rencontre [...] les mots et formes les plus archaïques.”***  
(Dauzat 1944, 45.)

## 3. Principe de l'aire la plus grande :

Lorsqu'on a deux aires de taille inégale, la phase antérieure se trouve habituellement dans l'aire la plus grande, qui est donc conservatrice<sup>38</sup>. Par ex., l'Ibérie, l'Italie et la Dacie ont le type caput, tandis que la Gaule possède l'innovation testa.

## 4. Principe de l'aire postérieure :

L'Italie est une aire antérieure, par rapport aux provinces romanisées, qui sont postérieures. Les aires postérieures sont souvent conservatrices, tandis que l'aire antérieure a innové<sup>39</sup>. Par ex., la Gaule a conservé avunculus “oncle”, tandis que l'Italie a l'innovation thius. Deux cas particuliers sont à mentionner :

les îles et les colonies qui ont été détachées de la patrie (aire antérieure) conservent de nombreux faits venus de la patrie, où ils ont été remplacés ;

<sup>36</sup> “Se di due fasi linguistiche una si trova in aree laterali e l'altra in un' area di mezzo, la fase delle aree laterali è di norma la fase anteriore, purchè l'area di mezzo non sia l'area più isolata” (Bartoli 1925, 69-70).

<sup>37</sup> Voir un autre exemple de ce phénomène dans Dauzat (1927, 97-99) : dans l'aire gallo-romane, le terme pré-latin *pott* “lèvre” a été remplacé au Nord par le latin *labra*, au Sud-Est par le type *bucca* (> “lèvre”), et au Sud-Ouest par divers types. Le terme ancien *pott*, qui couvrait auparavant presque toute la Gaule, a été relégué dans des aires latérales où il survit (Lorraine, Vosges, Alpes, Sud-Ouest).

<sup>38</sup> “L'area maggiore conserva di norma la fase anteriore, purchè l'area minore non sia la più isolata e non sia costituita da aree laterali” (Bartoli 1925, 69-70).

<sup>39</sup> “la fase anteriore si conserva di solito nell'area seriore” (Bartoli 1925, 73).

les faits passés d'une langue à une autre (= *emprunts*) se conservent souvent dans la langue emprunteuse, tandis qu'ils ont été remplacés par des innovations dans la langue source. Dauzat (1944, 39-40) donne l'exemple des emprunts au latin faits par les Germains et les Celtes, encore vivants aujourd'hui dans les langues germaniques et celtiques, mais disparus des langues romanes : ainsi Saturnidies "samedi" a été remplacé dans les langues romanes par le latin chrétien sambati, sabattidies, mais s'est conservé en anglais, sous la forme *Saturday*.

## 5. Principe de la phase disparue :

Une innovation a tendance à parvenir à se substituer à la phase antérieure<sup>40</sup>. Par ex., arduus "haut, élevé" a été remplacé par altus en Ibérie, Gaule, Italie et Dacie.

### 1.2.2.2. L'apport de la néolinguistique

Les normes de Bartoli ont été discutées et soumises à un certain nombre de critiques. Tout d'abord, Bartoli n'envisage que des cas d'opposition binaire entre un terme archaïque et un terme le remplaçant. Qu'en est-il des cas où un élément disparaît sans être remplacé, comme cela est souvent le cas dans l'évolution du lexique ? Des cas où, pour remplacer un terme archaïque, ont surgi plusieurs innovations qui se répartissent dans des aires géographiques différentes, générant un schéma géographique non envisagé par Bartoli ? Des cas où le terme archaïque ne s'est maintenu nulle part, de sorte que l'on ne peut alors reconstruire la chronologie des innovations (Hall 1946, 281) ?

Hall (1946, 278) fait également remarquer que deux traits linguistiques en compétition ne s'inscrivent pas forcément dans un rapport chronologique, et que deux formes peuvent apparaître en même temps, ou se concurrencer pendant très longtemps (mais d'après Bonfante (1947, 373), ce cas n'est pas la norme).

Dauzat (1944, 38-39) fait remarquer que pour le principe de l'aire la plus isolée (1), les critères géographiques ne sont pas seuls en cause, et qu'il faut aussi tenir compte des conditions sociales (par exemple, la Wallonie, moins isolée géographiquement que les Pyrénées, est cependant aussi archaïque que celles-ci).

La critique la plus sévère faite à la stratigraphie linguistique a émané des comparatistes, notamment américains, qui l'ont dans le meilleur des cas ignorée, mais lui ont surtout reproché de ne pouvoir servir à la reconstruction. En effet, comme le montrent les exemples fournis par Bartoli, la méthode nécessite une documentation à la fois dans le temps et dans l'espace. Le modèle a en fait été élaboré à partir d'une famille de langues privilégiée (le groupe roman), où l'on possède des renseignements de nature non seulement géographique (grâce aux atlas), mais aussi historique (grâce à une riche documentation sur le stade initial qu'est le latin, ainsi que sur son évolution à travers le temps). La connaissance du stade initial permet d'identifier par avance la phase

---

<sup>40</sup> "Se di due fasi linguistiche una è sopraffatta, cioè morta o moribonda, e l'altra sopravvive, la fase sopraffatta è di norma la fase anteriore." (Bartoli 1925, 75.)

antérieure, et de chercher comment elle est aujourd'hui représentée dans l'espace. Mais si l'on possède uniquement des renseignements sur la distribution géographique des faits (ce qui est le cas pour beaucoup de langues en-dehors de la famille indo-européenne), peut-on déterminer la phase archaïque et la phase novatrice, et donc le sens de l'évolution ? Comme le souligne Dauzat (1944, 34-35), **“Toute la difficulté consiste, pour le nom d'un objet ou d'une idée, à retrouver l'âge respectif et les aires successives des types aujourd'hui juxtaposés.”** Etant donné que ces principes ne sont que des normes, souffrant des exceptions, leur application à des cas où l'histoire ne peut fournir d'indications et de vérifications à la théorie engendrera fatalement des erreurs et des inversions de la perspective historique. Hall (1946, 281) fait ainsi remarquer que, sans documentation historique, et compte tenu du fait que la position des langues à époque historique ne reflète peut-être pas celle qui était antérieurement la leur, il serait difficile d'interpréter la relation entre les trois traits suivants :

Aires	A	B	C
Trait	ə	r	ə

En effet, A et C peuvent être des aires marginales et B une aire innovatrice ; ou bien B est une aire centrale mais isolée, donc conservatrice ; ou encore, A et C ou B peuvent être des aires postérieures ou plus grandes préservant un archaïsme. Il est donc impossible, sans information supplémentaire, de décider quelle est l'innovation et quelle est la survivance.

Comme le dit Dauzat (1944, 45) :

**“L'histoire est [...] le garde-fou nécessaire de la géographie linguistique : l'une et l'autre sont étroitement solidaires”.**

La néolinguistique n'est donc qu'un complément à la méthode comparative, que l'on ne peut appliquer qu'aux langues où l'on dispose d'attestations écrites (de fait, le champ d'application privilégié de la méthode a été le groupe des langues romanes<sup>41</sup>).

Cependant, certains principes ont été éminemment reconnus comme valables et utiles, surtout le principe de l'aire isolée (1) et des aires latérales/centrales (2). Plusieurs linguistes<sup>42</sup> ont ainsi constaté que des archaïsmes (aussi appelés *reliques* ou *fossiles*) se maintiennent dans les aires isolées et périphériques :

**“Ainsi, la géographie linguistique fournit des preuves de l'extension ancienne de traits linguistiques qui ne se maintiennent plus que sous forme de reliques. Particulièrement, quand un trait apparaît dans des zones dispersées séparées par**

<sup>41</sup> La théorie de Bartoli a été élaborée d'après l'exemple latin, c'est-à-dire une langue qui a rayonné à partir du centre d'un empire en expansion. Mais il ne fournit pas un modèle universel d'évolution d'une langue en dialectes. Le quatrième principe, en particulier, se réfère à un mode très particulier d'expansion d'une langue, qui sans être absolument unique dans le monde, ne s'applique cependant qu'à un type particulier de situation linguistique et ne saurait constituer une norme universelle (Malkiel 1972, 862).

<sup>42</sup> Cf. notamment Malkiel (1972), Guiraud (1968b), Bloomfield (1933, 334 et 340), Dauzat (1927 ; 1944), Lehmann (1962, 127).

***une aire compacte où un trait concurrent est en usage, on peut habituellement déduire de la carte que les zones dispersées faisaient autrefois partie d'une aire continue.*** (Bloomfield 1933, 340.)<sup>43</sup>

## 1.3. Evolution et rétention en gallo-roman

Les principes généraux de l'évolution des langues exposés ci-dessus nous permettent à présent de détailler la situation du groupe des langues gallo-romanes, qui nous intéressent particulièrement pour notre sujet. Ces langues subissent bien sûr les règles générales d'évolution, mais il est intéressant de préciser dans notre perspective quels sont les parlers qui ont été le plus touchés par l'innovation, et d'avancer quelques phénomènes qui ont pu jouer comme causes de cette évolution plus poussée.

### 1.3.1. Délimitation du groupe linguistique

---

***“Aucune [classification des langues romanes] n'a obtenu l'adhésion unanime des spécialistes”*** (Camproux 1979, 215), car ***“il existe ce que l'on a appelé justement une « Romania continue » au sein de laquelle on peut seulement discerner certains contours.”*** (76-77). L'isolement d'un groupe gallo-roman dans ce continuum de parlers est généralement opéré (Monteverdi 1952<sup>44</sup>, Tagliavini 1959<sup>45</sup>, Elcock 1960<sup>46</sup>, Bec 1986), mais les spécialistes n'y incluent pas les mêmes langues : le problème principal touche à l'inclusion du catalan, parler transitoire qui peut aussi être classé dans le groupe ibéro-roman (Ruhlen 1991, 59), solution adoptée par Monteverdi (1952). Nous suivrons ici la délimitation du groupe gallo-roman établie par Tagliavini (1959), qui inclut donc le français, francoprovençal, occitan et catalan. Cette classification n'implique de notre part aucun jugement sur l'apparentement linguistique du catalan à ce groupe, plutôt qu'au groupe ibéro-roman : simplement, notre préférence pour ce regroupement s'explique car il réunit de façon satisfaisante pour nous les quatre aires linguistiques que nous prenons en compte dans notre étude. Notre choix suit plutôt un regroupement d'ordre géographique que purement linguistique.

<sup>43</sup> ***“Dialect geography thus gives evidence as to the former extension of linguistic features that now persist only as relic forms. Especially when a feature appears in detached districts that are separated by a compact area in which a competing feature is spoken, the map can usually be interpreted to mean that the detached districts were once part of a solid area.”*** (Bloomfield 1933, 340.) Cf. aussi ce que dit Lehmann (1962, 127) : ***“Relic areas are generally found in locations which are difficult of access for cultural, political, or geographical reasons”***. [***“Les aires résiduelles sont généralement situées dans des endroits difficiles d'accès pour des raisons culturelles, politiques ou géographiques”***.]

<sup>44</sup> Monteverdi, A. (1952), *Manuale di avviamento agli studi romanzi. Le lingue romane*, Milano, Francesco Vallardi.

<sup>45</sup> Tagliavini, C. (1959), *Le origini delle lingue neolatine. Introduzione alla filologia romanza*, 3e éd., Bologna, Riccardo Patron.

<sup>46</sup> Elcock, W. D. (1960), *The Romance Languages*, London, Faber & Faber.



## 1.3.2. Innovation et rétention lexicales dans le groupe gallo-roman

### 1.3.2.1. La part du matériel commun originel

Le degré de concordance lexicale existant entre les langues du groupe gallo-roman est un sujet qui se pose, puisque sur ce territoire, le latin y est une langue importée, qui s'est substituée aux langues autochtones, et qui de ce fait a pu manifester une différenciation dès l'origine, à l'époque latine même. Une communauté de vocabulaire peut être due à deux facteurs : soit à un héritage commun, soit à un phénomène de diffusion<sup>47</sup>. Pour ce qui est de l'héritage commun, on a longtemps professé l'uniformité absolue du fonds originel des langues romanes, dogme qui a été établi par des néogrammairiens comme H. F. Muller (Camproux 1979, 48). Les documents de l'époque (et notamment les inscriptions) témoignent en ce sens. Cependant, les témoignages laissés par les Romains vont dans un autre sens, et affirment que le latin de l'Empire n'était pas homogène, mais connaissait une différenciation diatopique (Schmitt 1974, 41). On n'a malheureusement pas de traces écrites des variétés régionales du latin. Des recherches sur la composition lexicale des langues gallo-romanes ont effectivement mis à jour des différences remontant à la latinisation même. Ainsi, Schmitt (1974) a recensé un certain nombre de mots d'origine latine qui font la spécificité de l'occitan face au français (292 mots) et au francoprovençal (136 mots). La plus grande partie de ce vocabulaire spécifique provient d'une latinité ancienne, et remonte à la romanisation précoce de la Provincia :

**011“La divergence entre le français et l'occitan s'explique donc, avant tout, par le grand nombre de mots occitans hérités du vieux fonds latin” (Schmitt 1974, 46).**

De même, la spécificité de la partie nord du domaine d'oïl (surtout picard et wallon) est déterminée par la présence d'un vocabulaire ancien, témoin de la romanisation précoce de la zone frontalière au contact des Germains. Le vocabulaire spécifique du français, au contraire, est hérité du latin tardif. Pour le francoprovençal, les travaux de Gardette (1983b, 1983c) ont montré que le latin de ce domaine différait de celui du domaine occitan dès la romanisation. Il est notamment caractérisé par une composante poétique, littéraire. Ainsi, le nom francoprovençal du tertre, *molar*, remonte à l'adjectif latin, employé en poésie (Ovide, Virgile), *molaris* “rocher”, qui a été préféré à *mons* ou *podium* (Gardette 1983b, 590).

En plus de cette différenciation touchant le latin même, les différentes régions de la Gallo-Romania ont reçu des apports divers d'autres langues : **“Les *substrats*, *superstrats*, *adstrats* colorent différemment le lexique des langues romanes.”** (Camproux 1979, 107.) Le substrat celtique est plus marqué en occitan et en francoprovençal qu'en français (?) : ainsi, beaucoup de mots gaulois (ou même pré-gaulois) ont été latinisés dans le seul latin de la région francoprovençale, par ex. le nom de la taupe, *darbon* < gaul. *darpus* (Gardette 1983a, 604). Le grec, par le biais des colonies établies à Marseille et à Lyon, a fourni des mots à l'occitan et au francoprovençal

<sup>47</sup> Cf. Meillet (1937, 378-379) : “Quand on rencontre dans plusieurs langues — parentes ou non — des mots qui se ressemblent de près et par la forme et par le sens, on doit d'abord se demander s'il n'y a pas emprunt de toutes ces langues à l'une d'entre elles”.

(Gardette 1983b, 601-604). Le substrat pré-celtique est sensible dans le domaine occitan, où l'on trouve **“de vieux fonds spécifiques : fond méditerranéen, fond ibérique, fond pyrénéen, etc., qui donnent au vocabulaire de l'occitan, en particulier du sud occitan, une couleur tout à fait particulière.”** (Bec 1986, 28.) Le français, quant à lui, a été le plus touché par le superstrat germanique<sup>48</sup> : ainsi, le mot désignant le hêtre est d'origine germanique pour le français (< \**haistr*), mais latine pour le francoprovençal et l'occitan (< *fagum*).

**“Ainsi dès les plus anciens temps du latin existait ce que l'on appelle le latin vulgaire, un latin parlé à la fois un et varié.” (Camproux 1979, 50.) “Une unité profonde caractérise tous les latins provinciaux et permet d'affirmer qu'il existait un latin vulgaire sous l'Empire ; [...]. Mais sous cette unité que de variétés, qui nous sont révélées par l'étude de nos patois !” (Gardette 1983b, 586.)**

Malgré ces différences dans la composition du lexique de chaque langue gallo-romane, le groupe manifeste une cohésion lexicale assez forte. Le dictionnaire étymologique de Meyer-Lübke (1911-20) témoigne d'une telle cohésion pour l'ensemble du domaine roman : par ex., le latin *lignum* “bois” se retrouve en roumain (*lemn*), végliote (*lank*), italien (*legno*), frioulan (*leñ*), occitan (*lenh*), catalan (*lley*), espagnol (*leño*), et portugais (*lenho*) (REW n° 5034).

Une même unité se révèle dans le sous-groupe gallo-roman, où outre les grandes unités dialectales (oïl, occitan, catalan, francoprovençal), on peut prendre en considération les différentes micro-unités linguistiques (les *patois*, cf. ci-dessous), ce qui laisse apparaître de façon plus détaillée les liens lexicaux unissant les différentes aires. Dans ce domaine, le dictionnaire étymologique du gallo-roman de W. von Wartburg (FEW) permet de façon très pratique de visualiser ces liens (ou leur absence) pour chaque type lexical<sup>49</sup>. Par ex., le type hérité du lat. *ligna* “bois” se retrouve dans les dialectes wallon, picard, normand, lorrain d'oïl, ainsi que dans toute la partie ouest et centre du domaine occitan (FEW 5, 332a).

Plusieurs études ont cherché à établir précisément les divergences et convergences lexicales entre langues romanes, en composant des listes de mots d'origine latine conservés dans la totalité des langues ou dans une partie seulement de celles-ci<sup>50</sup>. Un obstacle à ces comparaisons globales est constitué par le volume énorme de données à traiter, ainsi que par le nombre de parlers à prendre en compte. Ainsi, un atlas linguistique comme l'ALF permet la comparaison d'un nombre appréciable de parlers, mais sur un nombre de mots restreint. Le nombre de parlers pris en compte a d'ailleurs été jugé

<sup>48</sup> “Les emprunts au germanique se retrouvent surtout dans les langues romanes de l'Ouest, mais ils sont plus nombreux en français” (Camproux 1979, 107).

<sup>49</sup> Le gallo-roman de Wartburg n'inclut cependant pas le catalan, contrairement à notre regroupement. L'inconvénient est cependant faible, puisque le catalan ne tiendra qu'une place restreinte dans notre étude : il ne concerne en France que le Roussillon (département des Pyrénées-Orientales). Dans ce qui suit, il en sera peu question.

<sup>50</sup> Par ex. Uhlig, V. - Vlasak, V. (1959), *Contribution au problème de la répartition du lexique latin dans les langues romanes. Essai d'une statistique*, Prague ; Rohlf, G. (1954), *Die lexikalische Differenzierung der romanischen Sprachen. Versuch einer romanischen Wortgeographie*, Munich. Voir à ce propos Makarov (1970) et Schmitt (1974).

lui-même trop restreint, et le domaine géographique couvert par l'ALF divisé en plusieurs zones couvertes par une vingtaine de nouveaux atlas, augmentant sensiblement le nombre de patois comparés, mais rendant difficile une vue d'ensemble des phénomènes. C'est finalement le FEW, malgré une présentation où la géographie n'est plus établie sur des cartes mais par un ordre de citation des parlers, qui permet le mieux de comparer la parenté lexicale des parlers gallo-romans. On peut souvent compléter cette vue d'ensemble par le recours à la documentation qui a vu le jour depuis la parution du FEW, ainsi que par les atlas.

La convergence lexicale s'exerce entre les grands domaines dialectaux (oïl, oc, francoprovençal), mais également à l'intérieur de chaque sous-domaine (entre patois ; Brun 1946, 102-104). Un aspect qui a été peu étudié (hormis pour les phénomènes d'emprunt, cf. ci-dessous) concerne la convergence du lexique des parlers gallo-romans avec le français standard, les lexicographes des patois ayant même eu tendance à ne recueillir que la partie du vocabulaire patois spécifique, qui marque leur différence avec le français<sup>51</sup>.

Alors que les cas de non-convergence relèvent soit d'un héritage différent, soit d'innovations à partir d'un héritage commun, la communauté lexicale entre parlers gallo-romans peut, dans certains cas, être non pas héritée, mais relever d'un phénomène de diffusion postérieur à la période commune<sup>52</sup>. Si l'on prend ici le français comme étalon, la diffusion s'est effectuée dans deux directions :

tout d'abord, le français a emprunté aux patois. Toute langue standardisée, même si elle se fonde sur un parler, s'enrichit des apports de ses dialectes et des langues d'adstrat :

“Même le français, langue centralisée de plus en plus dès la fin du moyen âge, s'est enrichi de termes dialectaux tout au long de son histoire et dans tous les domaines de la vie.” (Baldinger 1961, 149)<sup>53</sup>.

Ainsi P. Guiraud (1968a) a-t-il pu dresser une liste d'environ 1 200 mots du français moderne qui sont des emprunts aux parlers gallo-romans. Pour des emprunts récents, on peut citer *pieuvre*, forme normande de *poulpe*, entrée en français en 1866 grâce à son emploi par V. Hugo dans son roman *Les Travailleurs de la mer* ; *rescapé*, forme wallonne de *réchappé*, passé en français en 1906 suite à la catastrophe minière de Courrières (Pas-de-Calais), les journalistes ayant retenu cette forme employée par les mineurs et sauveteurs belges.

D'autre part, il y a eu un mouvement d'emprunt inverse, menant du français vers les parlers gallo-romans, qui a été beaucoup plus intensif, car il est lié à la situation de prestige occupée par le français par rapport aux patois (O. Bloch donne comme cause

---

<sup>51</sup> Cf. par ex. le titre du manuscrit de Debeaux, E. O. (1827-28), *Glossaire des mots de l'idiome vulgaire usité dans les environs d'Agen et qui n'ont aucun ou presque aucun rapport avec le français*.

<sup>52</sup> “Nombreux [...] sont les emprunts d'une langue romane à l'autre” (Camproux 1979, 108).

<sup>53</sup> Dans cette citation, *dialectes* réfère non seulement aux patois d'oïl, mais encore occitans et francoprovençaux.

principale des emprunts “le *prestige* chaque jour croissant de *la langue française*”, 1921, 51). Il a mené au phénomène de francisation des patois (cf. 6.3.2.2).

Nous utiliserons la terminologie en usage dans les études portant sur le domaine français, en établissant, dans la classe des parlers gallo-romans, une distinction entre le français et le reste des parlers. Dans l'histoire des études gallo-romanes, cette distinction correspond à une vision sociale dépréciant tout parler gallo-roman autre que le français, langue de prestige. On n'attribue d'ailleurs le nom de *langue* qu'au français, car il bénéficie d'un certain statut extra-linguistique : la formule célèbre de Brun (1946, 8), selon laquelle “*Une langue n'est souvent qu'un dialecte qui a réussi*”, définit la *langue*, variété de prestige, par rapport au *dialecte*, variété dépréciée, d'après des critères socio-culturels et non linguistiques. Ces parlers, qu'ils soient des formes régionales de la langue d'oïl, des parlers occitans ou francoprovençaux, sont englobés sous cette appellation de *dialectes*, ou plus souvent sous celle, en grande partie péjorative, de *patois* :

**“ici se mêle, à l'idée d'un groupe d'hommes qui ont leurs habitudes propres, en ce qui concerne la parole, celle d'hommes qui sont nés lourdauds ou n'ont pas reçu d'éducation” (Fourquet 1968, 571).**

Le patois (ou le dialecte) est conçu comme un jargon, un système de communication grossier, rudimentaire, de qualité bien inférieure à une langue. *Patois* entre ainsi dans un paradigme d'appellations dépréciatives assez fourni : *patois, jargon, charabia, baragouin, sabir*, etc. Ces termes “**sont en fait des désignations fort peu spécifiques que les locuteurs non spécialistes emploient avec une nuance de mépris pour parler d'une variété de langue qu'ils ne jugent pas socialement acceptable**” (Martinet 1969, 134).

Dans la perspective des études historiques sur le français régional, il s'avère intéressant d'opposer le français à l'ensemble des autres parlers d'origine latine utilisés sur le territoire, et dont l'influence se fait largement sentir dans la genèse du français régional. C'est pourquoi il est utile d'avoir à notre disposition un terme désignant en bloc ces parlers par opposition au français. Nous n'emploierons pas *dialectes*, parfois usité en ce sens, mais qui nous semble impropre à désigner ces micro-unités linguistiques de base. En dialectologie, on emploie usuellement le terme *dialecte* pour désigner un ensemble de parlers apparentés possédant des traits communs qui permettent de les opposer à d'autres ensembles de parlers. Plusieurs dialectes possédant des caractéristiques communes forment une langue. Dans cette classification hiérarchique, les unités de base sont réunies en unités intermédiaires (les *dialectes*), qui représentent de façon abstraite les caractères communs à ces unités de base ; les dialectes sont à leur tour inclus dans des unités supérieures (les *langues*), qui sont regroupées dans des familles de langues, etc.

Nous emploierons donc les termes de *parlers, parlers régionaux*, et plus souvent *patois*, pour désigner, de manière non péjorative, les différents systèmes linguistiques gallo-romans, à l'exclusion du français. Ces systèmes linguistiques forment ce qu'on appelle le *strat* sur lequel s'est diffusé le français. La métaphore géologique des *strats* a été élaborée dans le cadre des substitutions de langues, où l'on distingue :

1.

le **substrat**, “couche (strat) de faits linguistiques (assurés ou présumés) qui subsistent d’une langue disparue sur un territoire donné dans des conditions telles que leur influence paraît probable dans le nouvel état de la langue qui a remplacé la langue d’origine” (Camproux 1979, 52) ;

2.

le **superstrat** : “on parle de *superstrat* lorsque [...] une nouvelle langue a exercé son influence sur la langue des autochtones qui s’est maintenue et a été adoptée par les nouveaux venus” (Camproux 1979, 56) ;

3.

l’**adstrat** : “on parle aussi d’*adstrat* pour désigner l’influence réciproque qu’exercent deux langues vivant l’une près de l’autre” (Camproux 1979, 59).

### 1.3.2.2. Positions sur l’axe évolutif

A l’intérieur du sous-groupe gallo-roman se manifestent les mêmes phénomènes d’évolution que l’on a décrits pour les familles de langues (cf. 1.2.1) : certains parlers ont été plus conservateurs que d’autres, plus innovateurs. Nous allons ici nous pencher plus spécialement sur la position tenue par le français au sein des parlers gallo-romans, puisque ce sont les rapports des parlers à celui-ci qui sont au centre de nos préoccupations. Le français est la langue qui a été la plus novatrice au sein du sous-groupe, qui s’est la plus éloignée du type latin. Ainsi, le français est la seule langue gallo-romane caractérisée par l’oxytonisme, consécutif à l’amuissement général des voyelles atones finales. Par rapport à l’occitan, le français montre un caractère franchement novateur : par ex., les voyelles accentuées du latin, libres ou entravées, ont été conservées intactes en occitan, alors qu’elles ont subi un changement en français : ex. latin *cantare* > occitan *cantar* = français *chanter* ; latin *cor* > occitan *cor* = afr. *cuor* (d’après Wartburg 1967, 66). En règle générale, “Par rapport au français et au francoprovençal, les parlers méridionaux se distinguent par leur caractère conservateur” (Guiraud 1968b, 30) : ils ne connaissent pas la plupart des changements phonétiques qui ont touché le français, ou n’ont pas autant évolué. Le francoprovençal occupe une position intermédiaire sur l’axe évolutif qui part du latin : il se situe entre le pôle conservateur (occitan) et le pôle innovateur (français). Cette position intermédiaire se visualise par l’évolution phonétique suivante : le *a* latin libre, atone ou tonique, a été conservé intact en occitan, mais a subi un double traitement en francoprovençal, où il a été conservé partout sauf après une consonne palatale, dans quel cas il est passé à *i* ou *é*, de la même manière qu’il est passé à *é* en français. Ex. latin *secare* > occitan *sega* = francoprovençal *seyj*, *séyé* = français *scier* (Tuailon 1988, 194).

Ce qui s’avère en phonétique est également largement vrai pour le lexique, et ici il convient d’opposer non plus seulement les trois groupes dialectaux (français, occitan, francoprovençal), mais le bloc des patois gallo-romans (y compris les patois d’oïl) au français. En effet, le français a subi beaucoup plus d’évolutions touchant son lexique que les autres parlers gallo-romans.

**“Le lexique du français a subi à diverses reprises un travail d’une telle intensité**

**que, tout en conservant une partie du fond latin primitif, il s'est trouvé largement renouvelé. Dans aucune peut-être des autres langues romanes les variations n'ont été aussi multiples.” (Bourciez 1930, 649).**

Cette caractéristique du français s'oppose complètement au caractère conservateur traditionnellement attribué aux langues littéraires, qui évolueraient moins vite que les langues « populaires ». Ce conservatisme serait dû à des conditions spéciales d'emploi de la langue, et notamment au poids de la tradition écrite :

**“[La langue littéraire] se superpose à la langue vulgaire, c'est-à-dire à la langue naturelle, et est soumise à d'autres conditions d'existence. Une fois formée, elle reste en général assez stable, et tend à demeurer identique à elle-même ; sa dépendance de l'écriture lui assure des garanties spéciales de conservation.”** (Saussure 1916, 193 ; cf. p. 267 : **“Par « langue littéraire » nous entendons non seulement la langue de la littérature, mais, dans un sens plus général, toute espèce de langue cultivée, officielle ou non, au service de la communauté tout entière.”**)

L'influence des grammairiens jouerait également pour maintenir la langue dans un état archaïque :

**“Quand [les langues] s'écrivent et qu'elles servent d'organe à une littérature, elles se fixent, c'est-à-dire que leur évolution est, non arrêtée, mais ralentie, et le mode d'emploi est réglé par un code qui est la grammaire” (Brun 1946, 8). “l'effort des grammairiens trahit surtout une influence conservatrice [...] la langue de la société lettrée a toujours été plus archaïque que celle du peuple” (Dauzat 1906, 81).**

Ces affirmations sont démenties par l'évolution lexicale du français, ce qui indique que l'on a peut-être tendance à confondre langue possédant une écriture et une tradition grammaticale avec l'emploi littéraire ou simplement écrit de cette langue, variété qui accuse effectivement un caractère conservateur marqué, tandis que les autres variétés de cette même langue suivent le cours de l'évolution.

On peut tenter d'expliquer partiellement la perte massive d'une partie du fonds héréditaire en français par des conditions socio-linguistiques. Le statut à part de cette langue peut être relié à des circonstances extra-linguistiques, c'est-à-dire aux fonctions qu'elle s'est mise à remplir. En effet, à partir de la Renaissance (cf. chap. 4), le français est devenu une langue de civilisation (littéraire, administrative, scientifique, ...), statut qui rompt avec ses fonctions de langue vernaculaire du moyen âge. Ces nouvelles fonctions ont amené un accroissement du vocabulaire, la transformation de la société a entraîné des renouvellements, des contacts avec d'autres langues d'où des emprunts. Le français est devenu l'instrument de millions de locuteurs, dans une société très diversifiée. Au contraire, les patois gallo-romans sont demeuré la langue d'une société traditionnelle, constituée de petites unités rurales, centrées autour de quelques domaines d'activité, surtout agricoles. Leur lexique est resté réduit (20 000 mots dans le plus gros dictionnaire francoprovençal), et en dehors du vocabulaire général, il concerne des domaines d'activité restreints. Les questions 8 et 9 du questionnaire Grégoire (cf. 3.2.3.1) marquent bien cette caractéristique des patois : “Pour quels genres de choses, d'occupations, de passions, ce patois est-il plus abondant ?”, “A-t-il beaucoup de mots pour exprimer les nuances des idées et les objets intellectuels ?”. Les réponses des correspondants de

Grégoire vont dans le sens attendu par celui-ci : la réponse anonyme pour le Poitou estime que “[Le patois] est assez stérile, et je ne crois pas qu’il fournisse beaucoup de termes pour exprimer la variation des idées” (dans Gazier 1880, 275). Même son de cloche en Aveyron, où François Chabot écrit que “Notre patois est plutôt une langue pauvre qu’une langue luxurieuse [...]. C’est pour l’agriculture et la fabrique de petites étoffes appelées serges et cadis, que nous sommes passablement riches dans ce patois. Nous n’avons que des mots empruntés du français, pour exprimer les objets intellectuels.” (56). Certains considèrent le patois comme un langage grossier, mais convenant parfaitement à la grossièreté de ceux qui le parlent : ainsi Lorain fils (pour le district de Saint-Claude, Jura) écrit-il que “En général, je soupçonne leur langage [= le langage des paysans] borné comme leurs besoins et leurs idées” (202).

Il manque aux patois le vocabulaire désignant des notions abstraites<sup>54</sup>, qui est généralement emprunté au français : ainsi, pour le francoprovençal, Marzys (1971, 177-178) affirme que :

**“Chacun sait que le patois, pauvre en ressources psychologiques et intellectuelles, a pris au français la plupart des mots désignant des notions abstraites [...] qu’il emprunte la terminologie des domaines de la civilisation auxquels il n’a pas accès : religion, école, vie publique, service militaire ; qu’il adopte avec leurs noms français les objets nouveaux”.**

Ces conditions sociales peuvent donc avoir contribué à la relative stabilité du lexique patois face à l’évolution du français. La rétention de termes anciens doit donc être mise en rapport avec les domaines dont relèvent ces termes.

Ainsi la communauté lexicale reliant le français aux autres parlers gallo-romans est-elle beaucoup plus forte si l’on prend en compte les stades antérieurs du français, où l’on retrouve des éléments disparus depuis de la langue générale, mais qui se sont maintenus dans les patois. Notre étude de corpus montrera de nombreux exemples de ce phénomène, et il suffit ici de dire qu’une très grande partie des articles du FEW témoigne de ce lien entre stades antérieurs du français et patois des XIXe et XXe siècles (cf. par ex. *courtil*, FEW 2, 853b-854a). Ainsi que nous l’avons déjà dit, la question de la survivance ne se résume pas à une alternative entre conservation de l’élément originel dans son état originel, ou disparition de l’élément avec ou sans remplacement. L’innovation a pu se réaliser à des degrés divers, touchant la phonétique du mot, sa morphologie, son sens, ou le signe dans son entier.

Nous nous retrouvons ici dans le cadre comparatif, mais à un niveau inférieur à la famille de langues. Cependant, les principes restent inchangés : à l’intérieur d’un sous-groupe linguistique (et même à l’intérieur d’une langue formée de parlers différents), les différents parlers conservent à des degrés divers les éléments de la langue-mère, et la confrontation de ces données permet un regard sur l’évolution historique depuis la période de séparation. Les variantes géographiques, dialectales d’une langue ou d’un groupe, observées au niveau synchronique, récapitulent la diachronie du groupe, car

<sup>54</sup> « notions abstraites », par quoi j’entends, faute de meilleure étiquette, tous les termes qui ne se rapportent pas au monde physique et à la civilisation matérielle” (Marzys 1971, 177 n. 22).

comme le disait Meillet (1921, 78), il s'agit toujours de la même langue, à différents stades de son évolution. L'abbé Rousselot (1887, 1-2) avait fort bien saisi le mécanisme de l'évolution tel qu'il peut être observé à travers l'étude des patois :

***“Les langues [...] sont dans une perpétuelle évolution [...] et tous les changements se font d’après des conditions variables qui en modifient la nature et le degré. Les mots peuvent continuer à vivre dans une région et périr dans une autre ; conserver ici leur sens primitif, là acquérir une signification nouvelle. [...] Les sons parcourent avec une vitesse inégale la carrière de leurs transformations, ici s’arrêtant à une étape, plus loin à une autre, ailleurs encore occupant les points intermédiaires de leur développement. Ainsi l’observateur attentif qui traverse nos campagnes et qui en étudie les patois, voit-il reparaître à ses yeux tout le travail qui s’est accompli au sein du gallo-roman depuis près de 2 000 ans. Il retrouve des faits dont l’histoire n’a pas gardé le souvenir et qui remontent au latin lui-même ; des phénomènes anciens que l’induction seule faisait connaître et qui sont ramenés par le hasard des combinaisons récentes ; les intermédiaires qui rattachent entre elles des formes, des significations supposées jusqu’alors isolées ; il entend de ses propres oreilles les sons dont les graphies des âges antérieurs n’avaient conservé qu’une trace imparfaite et dépourvue de sens ; le passé lui devient présent”.***



## Chapitre 2. Le français régional

Les études sur les variétés régionales du français ont pratiquement quatre siècles d'existence, si l'on prend comme point de départ d'une activité linguistique sur le sujet les remarques émises par François Malherbe contre les particularités du français employé par les Gascons venus à la suite d'Henri IV à la Cour, où Malherbe lui-même avait été introduit en 1605. Ce départ ancré dans le purisme linguistique a marqué le champ d'études (où l'on en trouve encore aujourd'hui des échos), inscrivant ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le *français régional* dans la problématique de la norme et des variantes.

Le français régional, depuis qu'on s'y est intéressé, a été envisagé par référence à une variété de français considérée comme un standard, une norme servant d'étalon auquel on compare toutes les formes de français qui en diffèrent. Si cette norme a changé de contenu avec le temps, le français régional lui est cependant resté subordonné. Une comparaison du français régional avec ce français de référence (cf. 2.2 pour la définition de cette notion) implique une réflexion en deux temps : à quelle réalité linguistique correspond le français régional ? A quelle réalité correspond le français servant de norme ?

### 2.1. Français régional ou régionalismes du français ?

Depuis l'apparition des réflexions sur le français régional, la tendance générale l'a considéré non comme une variété autonome de la langue, un dialecte formant système, mais comme un ensemble de variantes par rapport à un français pris comme référence. Ainsi, le français régional est d'abord apparu, à partir du XVIIe s., comme un ensemble de fautes contre la norme puriste de la langue, définie comme le *bon usage*. Ces fautes étaient appréhendées comme un ensemble non organisé de traits linguistiques, comme en témoigne leur recueil habituellement publié sous forme de liste alphabétique, mode de classement qui nie toute organisation systématique des matériaux présentés. On appelait alors ces fautes, que l'on cherchait à éliminer, des *provincialismes* (Vaugelas 1647), dont la catégorie la plus marquante était les *gasconismes* (sur le même modèle, sont apparus les *lyonnaisismes*, *périgordismes*, *provençalismes*, *belgicismes*, *alsacianismes*, etc.). Ces traits linguistiques provinciaux se distinguant du français de la norme étaient décrits comme des "fautes (de langage)", des "phrases", "expressions" ou "locutions vicieuses", des "vices de langage" ou du "langage vicieux" (cf. les titres des relevés normatifs publiés du XVIIIe au début XXe, liste en annexe 1). Au XXe s., les linguistes ont introduit le terme de *français régional* (il apparaît chez Dauzat 1906, 203). Si le terme a changé, la réalité décrite semble toujours la même, qui correspond à une liste de caractéristiques phonétiques, morpho-syntaxiques et lexicales, qui ne sont pas en nombre suffisant pour permettre de distinguer des variétés dialectales (Dauzat 1935, 195 suiv.). Dans cette lignée, la majorité des linguistes concernés par le sujet, bien qu'ayant adopté l'usage du terme *français régional*, considèrent cependant que ce français n'est constitué que par une collection de traits linguistiques ne suffisant pas à former un système :

**"Le français régional n'est pas une langue régionale de plus ; ce n'est même pas une langue à proprement parler. Par cette appellation commode, on a coutume de désigner l'ensemble des particularités géolinguistiques qui marquent les usages de la langue française, dans chacune des parties de la France et de la francophonie." (Tuailon 1988, 291.)**

En définitive, il vaut mieux parler de *régionalismes* ou de *traits régionaux* (Straka 1983, 36). Mais le syntagme *français régional*, malgré son impropriété théorique, est cependant généralement employé par commodité pour désigner l'ensemble des régionalismes (Duc 1990, 5)<sup>55</sup>.

Le rejet d'un système régional indépendant s'appuie également sur le fait que l'utilisation de traits régionaux par un locuteur n'exclue généralement pas chez ce même locuteur la coexistence des traits du français de référence correspondants, lorsqu'ils existent : ils constituent généralement une "richesse" supplémentaire (pour reprendre le titre de Martin-Pellet 1987), plutôt que des traits excluant les traits de la langue commune. Cela ne correspond donc pas à un fonctionnement dialectal.

Pourtant, Tuailon (1983, 19) éprouve le besoin d'exprimer un refus catégorique

---

<sup>55</sup> Le *français régional* est souvent opposé au *français*, emploi critiqué car il semble impliquer qu'un mot de français régional n'est pas français. En fait, cet usage est acceptable, si l'on interprète la mention *français* comme qualifiant un mot auquel ne s'applique aucune restriction d'emploi. Seuls les mots subissant une restriction d'usage doivent être marqués explicitement : c'est d'ailleurs ainsi que procèdent les dictionnaires contemporains, en n'attribuant une marque explicite qu'aux seuls mots régionaux, familiers, populaires, etc.

d'envisager l'existence d'un français régional qui correspondrait à quelque système que ce soit :

**“En lançant dans leur Tour de Babel, un vocable nouveau, le français régional, les linguistes ont sacrifié à leur goût immodéré pour le néologisme. [...] Quelques linguistes pensent qu’entre le dialecte [...] et le français officiel [...], il existe une langue à part, produit de l’hybridation entre le dialecte et le français. Cette langue à part, différente à la fois du dialecte et du français, serait le français régional. Il n’en est pas ainsi. La locution français régional n’est qu’une commodité d’expression pour parler de l’ensemble des particularités linguistiques qui distinguent l’usage français d’un lieu ou d’une région donnée.”<sup>56</sup>**

Les linguistes à qui se réfère Tuailleon sont essentiellement Dauzat et Brun, qui ont dans la première moitié du XXe siècle signalé l'existence de ce français régional, et l'ont présenté comme une variété régionale de la langue, s'apparentant à un dialecte. Comment peut-on s'expliquer la présence de deux points de vue aussi divergents sur le français régional, chez des linguistes par ailleurs tous convaincus que le français régional est né du contact entre le français et les parlers gallo-romans parlés antérieurement ? Cette divergence de vues n'est pas assignable à des points de vue théoriques différents, puisqu'on trouve ces deux points de vue opposés exprimés tour à tour dans les écrits d'un même linguiste, que ce soit Dauzat ou Brun. On peut l'expliquer par le fait que le français régional dont il est question ne correspond pas à la même réalité dans les deux cas, ou plutôt correspond à la même réalité mais à deux moments différents de son existence.

La notion de français régional est apparue dans le cadre de la description de l'acquisition du français par les populations jusqu'alors patoisantes. La langue première de ces populations a joué l'effet d'un substrat qui a entraîné la modification des structures de la langue qui s'y est superposée :

**“En se répandant sur une zone de plus en plus vaste, parmi des populations qui avaient des habitudes linguistiques différentes et dans des milieux plus ou moins cultivés, le français devait fatalement s’altérer” (Dauzat 1930, 550).**

L'apparition d'une variété créolisée de français est une conséquence générale du contact entre patois et français, indépendante du type de substrat :

**“dans toute contrée qui change d’idiome et abandonne celui des ancêtres, une sorte d’hybride se constitue, où la syntaxe, la morphologie de l’idiome introduit impose l’essentiel de ses règles et paradigmes, ainsi que la masse de son vocabulaire, mais où sont accueillis toutes sortes d’éléments poussés sur le terroir. Entre le français commun du monde officiel ou de l’enseignement, et le provençal, le picard ou le lorrain, se développe un bâtard linguistique qui tient de l’un et de l’autre et qu’on appelle français régional : chaque province a le sien”. (Brun 1946, 137.)**

Dauzat (1906, 203) a introduit le terme *français régional* pour désigner ce français modifié sous l'influence de la langue de substrat. On possède des descriptions de cette variété de

<sup>56</sup> La position est réaffirmée p. 20 : “ce français régional n'existe pas, personne ne le parle nulle part. Seulement l'usage français est partout marqué de particularités ; et certaines de celles-ci, circonscrites dans un espace géographique, sont des régionalismes.”, et p. 30 : “Les mots régionaux sont noyés dans un discours qui utilise le vocabulaire français le plus ordinaire.”

langue, qui éclairent sa nature : le bilinguisme entre français et occitan a donné lieu, aux débuts de l'apprentissage du français par les masses patoisantes, à une variété que Brun (1923, 419-420) appelle *franco-provençal*, et qu'il décrit comme une "langue bâtarde", un "**compromis linguistique**", consistant en un français "**avec des locutions et tournures romanes [= occitanes]**", et même parfois en un "**mélange incohérent de formes françaises et romanes qui échappe à toute discrimination**". D'après Brun, au cours du processus d'adoption improvisée du français, sans initiation méthodique, les locuteurs n'ont pas su distinguer ce qui appartenait à l'un ou l'autre système, et cela "**donna naissance à un nouveau genre de sabir**" (1923, 420). Ce *français provençalisé* (Blanchet 1991, 9) relève de phénomènes d'interférences entre deux langues dont une (celle que l'on acquiert) est mal maîtrisée.

Gilliéron a décrit le même type d'interférences pour le contact entre français et patois d'oïl, à partir des observations d'Edmont dans le Pas-de-Calais. Un locuteur patoisant qui cherche à parler français tout en connaissant très mal cette langue, modifie son patois en fonction des correspondances phonétiques qu'il a notées entre les deux systèmes apparentés. Par ex., un Picard substituera un [ʔ] à son [k], et produira ainsi, à partir de *canter, chanter*. Mais des erreurs se glissent fatalement dans ces substitutions, et ce locuteur produira des formes qu'il pensera être françaises comme *branchard, chahute, charafe* (Chaurand 1985, 347).

Ce qu'ont décrit Gilliéron, Dauzat et Brun, c'est, plus que le français régional même, le processus de régionalisation du français (Straka 1983, 28-29). L'apprentissage de la langue a généré une variété hybride, correspondant à du patois que l'on francise dans l'espoir d'aboutir au français, qu'on a appelée *français régional*. Ce premier type de français régional correspond à un stade transitoire, caractérisé par une nature instable et un caractère éphémère :

**"Le français régional d'une même localité [...] est essentiellement variable, suivant le milieu social, la famille, l'individu ; il est plus ou moins imprégné de patois" (Dauzat 1906, 204). "C'est une langue de nature essentiellement éphémère, inconsistante, individuelle et dont l'individualité est de plus en plus marquée à mesure qu'on pénètre plus profondément dans les couches les moins cultivées de la société. Les caractères grammaticaux qui le différencient sont ce que nous appelons des fautes de français ; ses caractères lexicologiques sont des mots empruntés au patois ou des mots français indûment formés" (Gilliéron 1886, cité par Chaurand 1985, 348).**

L'instabilité de cette variété de langue<sup>57</sup> va à l'encontre d'un fonctionnement dialectal (tel qu'il est suggéré par ex. par Brun 1946, 137), puisqu'elle ne connaît aucune norme, varie d'un locuteur à l'autre, et même chez un même locuteur, de sorte qu'elle constitue un instrument de communication fort peu efficace.<sup>011</sup>

Ce français régional, de nature instable, qu'on a pu voir comme une variété de langue à part entière, consiste en réalité en une transition. Il a rapidement disparu en s'alignant sur le français diffusé par Paris, qui joue le rôle de pôle d'attraction duquel le français régional tend à se rapprocher :

---

<sup>57</sup> Bloch (1921, 121) décrit également le phénomène.

**“Le français provincial est en retard, plus ou moins, sur le français de Paris : son évolution, par rapport à ce dernier, représente assez exactement ce qu’on appelle en mécanique une courbe de poursuite” ; “Le français régional offre donc un ensemble de types assez divers, mais aussi fort hétérogènes, car chaque groupe tend, depuis plusieurs siècles, à se rapprocher du français de Paris ; l’écart varie dans de grandes proportions suivant le lieu et suivant les milieux sociaux : les villes sont en avance sur les campagnes, les classes cultivées sur les demi-lettrés et les illettrés. Depuis un demi-siècle, grâce à la diffusion de l’instruction et à la fréquence des déplacements, la qualité du français régional s’est fort améliorée ; en mainte région, il n’est plus individualisé nettement que dans les campagnes.” (Dauzat 1930, 552.)**

Grâce à la puissance de normalisation que possédait le français<sup>58</sup>, celui-ci a échappé à la créolisation à la suite de sa diffusion : les variétés qui en étaient nées se sont résorbées, empêchant la dialectalisation de la langue, au contraire de celle qui a affecté le latin suite à sa diffusion et à la perte du centre directeur qu’était le latin de Rome (due à la chute de l’Empire)<sup>59</sup>. Ainsi, la “langue mixte” que l’on a signalée en Provence, qui a beaucoup été employée dans un premier temps, s’est structurée au cours des XIXe et XXe s., et a abouti à la naissance du français régional, tel que l’envisage Tuillon, entre 1880 et 1930, quand le français est devenu langue maternelle (Blanchet 1991, 131-2). A. Brun est bien forcé de reconnaître que la dialectalisation a échoué, car les français régionaux n’ont pas eu libre cours mais se sont rapprochés de la norme de la langue qui a joué le rôle de régulateur. Il en est alors réduit à projeter dans un avenir bien incertain l’accession des français régionaux au statut de dialectes :

**“Tant que la cohésion de notre pays est assurée, ces français régionaux ne sont que des parasites ; si l’unité du corps national se trouvait un jour compromise, laissés à eux-mêmes, à leurs tendances propres, délivrés du lien et du frein qu’établissent une autorité commune et l’union morale des Français, ces français régionaux s’épanouiraient à leur tour, chacun en toute spontanéité, sur les ruines du français commun et s’en partageraient le domaine actuel. [...] Si l’équilibre venait à être rompu aux dépens de la langue nationale, [...] les parlers successeurs seraient probablement les français régionaux” (1946, 140-141).**

Le français régional décrit par Gilliéron, Dauzat et Brun s’est résorbé lorsque les locuteurs se sont familiarisés avec la nouvelle langue. Cette variété hybride, éphémère, non standardisée, marquant la transition entre le patois et le français et qui, de par son instabilité, n’a jamais réellement constitué un dialecte, a progressivement disparu, à

<sup>58</sup> “La puissance du foyer central suffit à maintenir, tant qu’elle subsiste, l’unité de la langue : Paris fait fonction de modèle, de régulateur” (Dauzat 1930, 550).

<sup>59</sup> Cette comparaison avec la dialectalisation du latin n’est pas ici innocente : il s’agit de la référence qui hante les esprits des premiers descripteurs du français régional, notamment Dauzat et Brun, et qui fournirait un modèle de l’évolution par cycles : le latin, qui s’est différencié sur le territoire de la Gallo-Romania, a vu ensuite ces différences se résorber lors de l’adoption du français comme langue commune aux dépens des patois. La dialectalisation du français ré-enclencherait le cycle : “nous avons là, sur notre sol, l’illustration d’une loi générale : les pays à dialectes tendent à se laisser absorber et unifier par une langue commune ; la langue commune, une fois adoptée sur de vastes espaces, tend à se fragmenter en parlers diversifiés” (Brun 1946, 154). Cf. aussi Müller (1985, 168)

mesure que les locuteurs acquéraient une meilleure connaissance du français.

Les réalités différentes rangées sous l'étiquette *français régional* expliquent ainsi les différents points de vue émis à propos de la nature de ce français régional. Rézeau (1995), constatant que plusieurs termes sont employés concurremment dans la première moitié du siècle pour désigner ce français aujourd'hui dit régional (*français populaire, français patoisé, français dialectal, français régional*), interprète dans ce sens cette diversité :

***“les choses s'éclairent si l'on tient compte de la diversité des réalités rangées sous la bannière du « français régional » : stade de la pénétration du français dans la région considérée, sociologie du milieu observé, vitalité de l'autre pôle linguistique (occitan, breton, dialecte d'oïl, etc.). Il est des cas, en effet où la langue observée a pu être considérée comme une langue hybride, mélange incertain de français et d'un autre système linguistique, fluctuant au gré de l'interlocuteur : H. Kervarec et R. Panier en témoignent pour la Bretagne, O. Bloch pour les Vosges, et, d'une manière différente, A. Brun pour Marseille, lequel va jusqu'à voir dans le français régional « une forme aberrante du français normal » (op. cit. p. 22)” (710).***

C'est donc un deuxième type de français régional qui intéresse aujourd'hui les linguistes (cf. Tuailon 1983, 19), c'est-à-dire un français régional qui ne consiste plus qu'en un ensemble de traits relevant majoritairement du lexique<sup>60</sup>, dont une partie provient de la langue de substrat, mais qui s'intègrent au système français sans pour autant y introduire une dialectalisation, et qui ne constituent plus en aucun cas des faits d'interférence entre langues. Comme en témoigne J.-Cl. Bouvier pour le français régional du Midi,

***“Il ne s'agit plus aujourd'hui d'un langage intermédiaire entre le français et le provençal, d'un mélange de deux langues donnant naissance à un produit hybride, mais de traits plus ou moins nombreux, provenant du provençal, que l'on trouve dans la composition du français parlé en Provence : ils « colorent » le français mais n'en modifient ni la structure ni le statut” (“Préface” à Martel 1988, 13).***

Et encore Séguy (1951, 8) :

***“si le français populaire du Midi a sans doute pour origine ce mélange, il n'est plus un mélange : les particularités proviennent certes du fonds occitan sous-jacent [...] ; mais elles sont arrêtées, codifiées par l'usage”.***

Cependant, aujourd'hui encore, il faut tenir compte dans l'étude du français régional, du phénomène d'interférence, notamment en ce qui concerne le français parlé sur substrat d'oïl. En effet, l'évolution du français régional a été liée à la nature du substrat par rapport au français : dans le domaine francoprovençal et occitan, où ces langues sont typologiquement distinctes du français, la variété hybride a disparu lorsque les locuteurs se sont assez familiarisés avec leur nouvelle langue pour pouvoir nettement le distinguer de leur patois. Le passage du patois au français s'est fait par une coupure nette établie entre deux systèmes linguistiques<sup>61</sup> : ainsi, il n'a subsisté du français provençalisé qu'un certain nombre de traits isolés. C'est ce qu'atteste Robez-Ferraris (1988, 15) pour l'aire francoprovençale :

---

<sup>60</sup> Comme le reconnaît Brun (1946, 138) : “c'est par le vocabulaire que le français régional manifeste le mieux son originalité”.

**“en domaine francoprovençal, il est facile de distinguer français et patois, car les registres phonétiques sont nettement distincts, ne serait-ce que par l’intonation [...]. Si bien que le « français patoisé » en domaine francoprovençal n’existe pas” (15).**

Et Martin (dans Fréchet-Martin 1993, 5) pour l’aire occitane :

**“les deux langues sont suffisamment différentes pour que les locuteurs bilingues ne se trompent pas de code et ne fassent pas un mélange détonnant aux oreilles des puristes.”**

En revanche, en domaine d’oïl, où les patois sont très proches du français, **“on peut passer insensiblement du patois au français régional”** (Dauzat 1906, 214). En effet, dans ces régions, du fait de la parenté très proche des systèmes linguistiques en présence, un locuteur peut franciser son patois à des degrés divers, de sorte que l’on ne sait plus exactement de quel registre (français ou patois) le discours relève, et qu’il semble que l’on passe par degrés du patois au patois francisé, puis au français patoisé, au français régional et au français. Ce qui fait dire à Rézeau (1984, 14) qu’ **“il existe un continuum du français au patois”**. Les registres ainsi définis sont concrètement assez flous à délimiter, de sorte que Walter (1984, 183) parle de **“formes intermédiaires qui en sont à divers stades de l’évolution entre le patois et le patois plus ou moins francisé, entre ce dernier et le français plus ou moins patoisé”**. Ainsi, Walter (1984) a noté chez une locutrice patoisante de Champagne-Mouton (Charente) l’emploi en alternance, pour la désinence d’infinitif ou de participe passé **-er, -é**, de la réalisation [a] ou [e], [a] étant la forme patoise. Il devient dans ces conditions assez difficile de faire la distinction entre patois et français régional, d’autant qu’une partie des patois, suite à leur alignement sur le français (renvoi à la partie traitant du sujet), n’ont plus de caractéristiques nettes les différenciant :

**“En général, les paysans n’ont plus l’impression de parler patois et le linguiste lui-même a souvent beaucoup de peine à apprécier où finit le patois, où commence le français régional” (Dauzat 1927, 56).**

Ainsi, à l’Ouest, “le « patois pur » n’existe presque plus comme usage constant et exclusif et au mieux, ce qu’on pratique, dans le registre dialectal, est du « patois francisé »” (Rézeau 1984, 13). Les patois se fondent insensiblement dans le français, comme dans la zone où a enquêté M.-R. Simoni-Aurembou (1973), à une centaine de kilomètres autour de Paris, où le patois s’est tellement rapproché du français qu’il ne possède plus que quelques caractéristiques phonétiques, morpho-syntaxiques et lexicales propres à le faire considérer comme un patois : il est devenu véritablement un français régional. Ce français régional-là, à la différence de ce qui se passe sur substrat occitan et francoprovençal, apparaît comme un “compromis” (pour reprendre le terme de Brun 1923) entre le patois et le français (c’est du patois qui a été francisé), et possède donc des affinités avec le français régional décrit par Gilliéron, Dauzat et Brun.

La description du français régional pose donc des problèmes aux enquêteurs travaillant sur les régions du nord de la France, où ils éprouvent parfois du mal à faire le tri

<sup>61</sup> Cf. Dauzat (1906, 215) : “quoique ces patois [de la moitié méridionale de la France] soient très ébranlés par la langue de Paris, ils sont encore beaucoup trop éloignés du français pour qu’une fusion entre les deux langues puisse s’opérer dans l’intervalle” (215).

entre ce qui relève du patois plus ou moins francisé et du français régional en tant que traits stables intégrés à un discours français. Il faut envisager deux cas de figure :

dans un premier cas, comme dans l'Île-de-France et dans l'Orléanais, le patois n'apparaît plus comme une variété linguistique autonome, car il ne se distingue plus de la langue commune que par un petit nombre de particularités inaptes à le définir en tant que dialecte. Ce patois doit alors être identifié à du français régional :

**“On ne trouve plus qu'un français régional aux environs de Paris dans une aire très vaste” (Dauzat 1927, 138).**

Ainsi, Walter (1984) propose de considérer comme régionalisme tout trait linguistique employé par un locuteur n'ayant à sa disposition qu'un seul système linguistique, même si celui-ci apparaît comme marqué par le substrat patois et peut sembler une variété de français patoisé : **“On pourrait alors dire que ce français régional est ce qui reste du patois quand ce dernier a disparu en tant qu'idiome distinct chez le locuteur”** (190). C'est ainsi que Simoni-Aurembou (1973) considère la langue parlée par ses informateurs de l'Île-de-France et de l'Orléanais. La même situation se révèle dans le Centre, où le patois semble s'identifier au français régional<sup>62</sup>.

Le Nord présente une seconde situation où les variétés dialectales sont restées distinctes du français. Dans ce cas, on peut limiter sa recherche de régionalismes aux traits employés dans le parler des unilingues français, méthode qui a cependant le défaut de laisser échapper un certain nombre de régionalismes, notamment ceux relevant de la vie paysanne (Rézeau 1984, 14-15). Mais, même lorsqu'ils se tournent vers des locuteurs bilingues, les enquêteurs visent tout de même à établir un registre de français régional distinct des formes de français patoisé et patois francisé (cf. Rézeau 1984, 14 suiv.). Cette préoccupation est en fait identique à celle des collecteurs qui ont affaire à un substrat nettement différencié : on cherche avant tout à éviter de recueillir des dialect(al)ismes, gardant en mémoire qu'il est toujours loisible à des locuteurs bilingues de transférer un trait patois en français régional<sup>63</sup>. Ainsi, Fréchet et Martin (1993, 5-6) considèrent qu'“Il ne nous semble pas possible de classer comme régionalismes des mots ou tournures employés essentiellement par des patoisants (ces traits constituent plutôt des dialectalismes)”.

Un régionalisme, pour être valide aux yeux des collecteurs, doit donc se distinguer d'un fait d'interférence. Même issu d'un substrat, il doit fonctionner comme un emprunt complètement intégré à la langue, intégration dont on a la certitude lorsque ce sont des locuteurs ignorant le patois qui l'emploient. C'est cette position qu'a adopté le TLF pour

<sup>62</sup> “quelles différences autres qu'une différence d'extension dans l'espace, y a-t-il entre ce Dictionnaire [du français régional du Berry-Bourbonnais] et l'index de l'ALCe [Atlas linguistique et ethnographique du Centre] ? Autrement dit, le vocabulaire de l'ALCe est-il autre chose qu'une variété de français patoisé ?” (Simoni-Aurembou 1996, 273).

<sup>63</sup> Cf. Bloch (1921, 125) : “tout patoisant peut, à l'occasion, introduire, plus ou moins adapté à l'usage du français, tel mot de son patois pour lequel il ne connaît pas l'équivalent français, ou quand celui-ci n'est pas présent à son esprit”.



***pas seulement dialectaux, mais en usage dans telle région chez les habitants ignorant le dialecte et les employant spontanément sans avoir l'idée de se singulariser par rapport à la langue commune*** (P. Imbs, "Préface" au TLF, vol. 1, xxvi).

S'il existe un lien entre la connaissance du patois qui a servi de source au régionalisme et l'emploi de celui-ci<sup>64</sup>, cependant la majorité des régionalismes acquiert généralement son autonomie en français par rapport à la langue-source en étant transmis aux locuteurs unilingues. C'est ainsi que Rézeau (1984, 15) considère que *zire* "horreur, répugnance" ("Ça me fait zire de peler des anguilles"), bien qu'intégré à un discours français, n'est pas un régionalisme mais du "patois authentique", car il est considéré comme patois par les locuteurs qui l'emploient. Au contraire, Tuailon (1984) professe l'attitude inverse, et considère que tout ce qui n'est pas du patois pur relève a priori du français régional, et qu'il ne faut pas rejeter des faits qui peuvent sembler trop patois :

***"Ne demandons pas à un régionalisme de montrer patte blanche, on risquerait d'exclure des faits bien réels au nom de préalables théoriques des plus incertains [...]. Il faut tout prendre en compte, quitte à définir les modalités d'emploi."*** (236)

## 2.2. Régionalismes et français de référence

Puisque le français régional s'est vu refuser le statut de système linguistique autonome (on pourra alors préférer parler de *régionalismes*), dès lors, sa description ne s'effectue pas selon la méthode tripartite utilisée pour l'étude d'une langue. Elle se trouve réduite à l'inventaire d'un ensemble de traits à distribution géographique restreinte, qui caractérisent cet usage du français (dit régional) et le distinguent d'un français considéré comme la norme, auquel il est renvoyé pour la description de tout ce qui n'est pas régional. On peut référer à cette variété comme étant le *français de référence* (Poirier 1995, 26), terme qui nous permet de disposer d'une appellation neutre, qui ne présume rien quant à la nature exacte de ce français. Ce français de référence sert d'étalon grâce auquel on pourra identifier les régionalismes, et décrire en quoi ils diffèrent de ce français pris comme base. L'inventaire des régionalismes s'effectue alors selon la méthode dite *différentielle*, les régionalismes correspondant à des éléments n'existant pas dans ce français de référence ou dont l'emploi en diffère. Cette conception du français régional, bien que d'option linguistique et non normative (la linguistique décrit, la grammaire prescrit et proscrit), est cependant apparentée à la conception des puristes provinciaux (cf. 2.2.1) sur un point important : le français régional se définit comme un ensemble d'écarts par rapport à un français de référence, qui joue un rôle essentiel et indispensable dans l'identification des régionalismes.

***"L'étude du français régional n'est pas une étude globale de l'usage d'un lieu"***

<sup>64</sup> Cf. par ex. Fréchet-Martin (1993, 11) : "Le fait de parler le patois, ou simplement de le connaître (sans le parler) est un facteur favorisant l'emploi ou la connaissance des régionalismes. Cela s'explique facilement puisque la majorité des régionalismes reposent sur le substrat dialectal" ; et Germini-Lucci (1985, 208) : il existe "une corrélation entre la connaissance du dialecte local et la fréquence d'emploi des régionalismes".

**délimité, ce n'est qu'une étude différentielle par rapport à une langue officielle, commune, qu'on appelle le bon français ou le français tout court" (Tuailon 1977a, 10).**

Ce qu'énonce Voillat (1971, 217) en disant que :

**"Pour les dialectologues comme pour les puristes, le français régional est un ensemble de violations de la norme."**

On souscrita donc au premier critère de définition du français régional énoncé par Wolf (1972, 173), celui de la subordination linguistique du français régional au français de référence (que Wolf dénomme ici *koïné*) :

**"les variantes régionales ou ce qu'on appelle le français régional, représentent un rang qui est du point de vue linguistique subordonné à la koïné."**

Des divergences et des problèmes apparaissent quand il s'agit de définir ce français de référence.

### 2.2.1. Le bon usage

---

Les premiers descripteurs du français régional, s'inscrivant dans la tendance normative de leur époque, se sont affirmés comme des pourchasseurs de *gasconismes*, fautes grossières contre le français de référence que ces pédagogues (pour reprendre l'expression de Boisgontier 1992, 8) avaient identifié au *bon usage* de leur époque, c'est-à-dire à la norme puriste ou prescriptive qui s'est mise en place à partir du début du XVIIe s. (cf. chap. 3). Cette norme procède d'une vision essentiellement restrictive de la langue : la doctrine de Malherbe consiste à épurer un système linguistique qu'il juge trop riche<sup>65</sup>. Vaugelas définit le *bon usage* d'après celui de la Cour parisienne, validé par les meilleurs écrivains du temps ("**C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps**" VaugelasM 1984, 40-41), et rejette tout ce qui n'en fait pas partie dans le *mauvais usage* ("**mon dessein dans cette oeuvre est de condamner tout ce qui n'est pas du bon ou du bel Usage**", 52). Celui-ci est constitué par les traits linguistiques régionaux, populaires ("**le peuple n'est le maistre que du mauvais usage**", 54), techniques, bas, archaïques, et les néologismes ("**Il n'est permis à qui que ce soit de faire de nouveaux mots, non pas mesme au Souverain**", 67).

Cette conception linguistique du français de référence, qui reflète la vision de l'organisation hiérarchique de la société induite par le système politique de l'époque (la monarchie aristocratique), où le bon usage est constitué par celui de l'élite, le mauvais par celui de la majorité<sup>66</sup>, en donne un inventaire très restreint, trop pauvre en fait pour faire figure d'étalon fiable. En effet, cette norme ne représente qu'un usage particulier de la

<sup>65</sup> "Ses prédécesseurs avaient déclaré la langue pauvre et cherché à l'amplifier ; il la juge, lui, assez et même trop riche, et s'étudie à l'épurer" (HLF 3, 3).

<sup>66</sup> Cf. VaugelasM (1984, 40), et Gadet (1992) à propos du français populaire : l'étiquette "populaire" correspond à une conception dichotomique du monde social entre bas/haut, grossier/fin, vulgaire/distingué. Le terme s'applique en fait à la place du locuteur dans la société, et ensuite à la langue qu'il parle : "La classification des grammaires confond niveau stylistique et niveau social" (23).

langue<sup>67</sup> : comme le dit B. Müller (1985),

**“la norme absolue est un registre partiel au même titre que les autres registres partiels d’une communauté linguistique, l’ensemble de tous ces registres constituant la totalité de la langue à un moment donné”** (267) ; **“nous sommes en présence d’un système à plusieurs usages linguistiques, c’est-à-dire d’un système de sous-systèmes. La norme elle-même, qu’un impérialisme linguistique injustifié appelle “le français” tout court, ne constitue que l’un des nombreux français”** (50).

Dans la perspective de l’étude des régionalismes, le mauvais usage est également intéressant. Or, la description de celui-ci a été largement mise de côté par ces conceptions restrictives de la langue. Ainsi, les recueils normatifs de régionalismes des XVIIIe et XIXe s. se fondaient, pour définir leur corpus, sur les autorités de leur époque en matière de bon usage, soit les grammairiens (et notamment Vaugelas) et les lexicographes (et en premier lieu la dernière édition du dictionnaire de l’Académie, prise comme norme par Michel 1807, Rolland 1810, Sauger-Préneuf 1825, etc.). Le principe d’élaboration de ces relevés normatifs établis par les puristes de province, consistait à relever tout ce qui ne figurait pas dans ces sources du beau langage, ou qui en différait, et à l’étiqueter « langage vicieux provincial »<sup>68</sup>. Or, les nomenclatures de tous ces ouvrages demandent à être triées, car à côté d’authentiques régionalismes, se trouvent quantité de traits n’appartenant pas au bon usage certes, mais qui n’en sont pas pour autant régionaux : ce sont des traits considérés comme “bas” (c’est-à-dire familiers, populaires, techniques...) mais connus de l’ensemble des locuteurs francophones. C’est ce qu’a fait apparaître l’étude critique des alsacianismes de Wolf (1983) : celui-ci a reconsidéré tous les traits lexicaux qui avaient été taxés d’alsacianismes par les publications à visée normative de 1835 à nos jours, et a fait apparaître que tous n’étaient pas d’authentiques régionalismes, certaines accusations relevant même uniquement d’un purisme excessif (Straka 1984, 500). G. Straka (1984, 501) recommande une telle étude critique similaire pour tous les documents publiés à ce jour sur les régionalismes des autres régions.

On a énoncé de multiples critiques à l’encontre de cette notion de bon usage. On peut en retenir que d’une part, cette norme n’est pas établie de manière objective : ainsi, Vaugelas reconnaît **“qu’encore que l’Usage soit le maître des langues, il y a neantmoins beaucoup de choses où il ne s’est pas bien déclaré [...]. Alors il faut nécessairement recourir à la Raison, qui vient au secours de l’Usage”** (1647, 455). Autant dire que l’on doit se fier à l’intuition du grammairien, qui s’apparente alors à ses caprices quant à ce qui est bien. De fait, le bon usage peut différer d’un censeur à l’autre, c’est une **“notion peu précise, qui a varié avec les siècles et sur laquelle les gens qui décident, même les philologues grammairiens d’aujourd’hui, ne s’expliquent**

<sup>67</sup> Cf. Ducrot (1972, 162) : la norme puriste consiste en un usage particulier de la langue, qui ne retient qu’une partie du matériel effectivement utilisé et rejette le reste.

<sup>68</sup> Cf. Molard (1810) pour qui “celui qui, voulant s’assurer si un mot est français, ouvre le dictionnaire de l’Académie” (vi). De même Beauquier (1881), bien que n’étant pas puriste, a voulu éviter de faire figurer des traits du français commun dans son recueil : pour cela, il s’est référé au dictionnaire de l’Académie, et revendique que “pas un seul [des traits qu’il présente comme des régionalismes] ne figure dans le Dictionnaire de l’Académie”.

*guère*” (Warnant 1973, 110). Ainsi, l'étude des alsacianismes (déjà citée) a révélé que **“toutes les [publications] sont dues à des auteurs qui [...], dans leurs relevés, ne s'étaient fiés qu'à leur propre sentiment linguistique”** (Straka 1984, 499).

D'autre part, on doute que le bon usage soit effectivement employé par quelque locuteur que ce soit :

**“la norme prescriptive (ou idéale) décrit la langue comme elle doit être (et comme elle est rarement réalisée), ou comme elle pourrait être en l'imaginant la plus parfaite possible. Tout cela revient à dire que personne ne semble capable de parler un français entièrement conforme à ce français abstrait, théorique et idéal”** (Müller 1985, 282).

Mais en fait, l'inadéquation majeure de cette norme puriste à l'étude des régionalismes consiste en son caractère justement trop restrictif, ce qui la rend un instrument trop peu puissant dans ce genre d'études : ne permettant de trancher qu'entre le bon et le mauvais usage, elle ne permet pas de distinguer, à l'intérieur de ce mauvais usage d'ailleurs mal décrit, entre ce qui est régional et ce qui constitue d'autres traits dépréciés, mais dont la distribution n'a rien de régional. Pour preuve, comme nous l'avons vu ci-dessus, tous les ouvrages confectionnés en prenant comme mesure la norme puriste nécessitent d'être revus en y triant ce qui est effectivement régional du reste du mauvais usage à caractère non régional : ainsi A.-M. Vurpas, qui a édité le manuscrit des *Mots lyonnais* de Du Pineau<sup>69</sup>, témoigne en ce sens qu'

**“On est d'abord frappé par le caractère composite de cette liste où figurent à la fois des mots français et des mots régionaux, voire des mots patois. Sans doute leur dénominateur commun réside-t-il dans le fait que, pour l'oreille d'un puriste du XVIIIe siècle, ils n'appartenaient pas au bel usage.”** (Vurpas 1991, 7.)

## 2.2.2. Le français commun

---

Le procédé courant que l'on emploie pour l'identification des régionalismes consiste à considérer que le français de référence est la variété de langue décrite dans les grammaires et les dictionnaires généraux du français. Cette variété représenterait un usage moyen de la langue, correspondant à une norme *d'usage* (ou *statistique*). Or, plusieurs linguistes dénoncent le recours aveugle à ce principe, car pour eux le français décrit dans les grammaires et dictionnaires serait un français *standard*, représentant uniquement **“le parler de la classe des intellectuels de la région parisienne”** (Warnant 1973, 105). Ce français standard serait l'héritier du bon usage du XVIIe s., à fondement géographique et social bien délimité : Wolf (1972, 171) estime qu'il s'agit du “français de la Capitale” ; Corbeil (1984, 38) considère que le français standard repose sur la prédominance normative de l'usage parisien ; pour Poirier (1995, 26), le français de référence correspond à **“la variété de prestige prise en compte par les lexicographes parisiens”**. Pour contrer ce prolongement de l'optique normative dans l'étude des régionalismes (Warnant 1973, 107 parle de **“la promotion arbitraire, non objectivement motivée, d'un dialecte au rang de français neutralisé”**) et pouvoir

<sup>69</sup> Du Pineau n'a pas recueilli des régionalismes dans l'esprit de les blâmer, et n'est donc pas un puriste à proprement parler. Cependant, sa méthode de travail adopte la conception des régionalismes comme étant tout ce qui diverge du bon usage.

disposer d'une base objective, dont toute perspective normative serait absente, certains linguistes proposent de décrire complètement le français parlé dans chaque région (dont Paris), de comparer les descriptions et d'en retirer ce qui est commun, ce qui permettra de définir le français *commun* (Corbeil 1984, 42). On pourrait compléter le français commun, qui consiste en l'ensemble des traits partagés par l'ensemble des locuteurs francophones, par le critère du plus grand nombre d'usagers : appartiendront à ce français les traits utilisés par la majorité des usagers de la langue. On obtient alors le français *général*, c'est-à-dire un français représentatif de l'emploi majoritaire de la langue, formant un consensus parmi la majorité des locuteurs. Il s'agirait véritablement de la norme d'usage.

La substitution d'un français commun ou général au français standard permettrait d'une part de ne pas avoir une vision a priori de ce qui forme la norme d'usage. D'autre part, elle apporterait une meilleure connaissance des français régionaux, dont une partie seulement est pour l'instant décrite (ce qui s'écarte du français de référence). Apparaît ici la notion de français régional comme variété à part entière de français, revendiquée notamment par Voillat (1971). Celui-ci, prenant le contre-pied de Lerond (1968) qui exprime l'opinion commune selon laquelle le français régional ne constitue pas un système indépendant<sup>70</sup>, a émis l'hypothèse qu'il constituerait une variante cohérente du système standard, un système à part entière, un dialecte français que l'on pourrait pleinement appeler *français régional*. L'étude de ce français régional nécessiterait une description complète, c'est-à-dire comprenant les trois parties d'une grammaire : phonétique, grammaire, lexicale. Il faudrait ainsi décrire chaque français régional pour pouvoir ensuite faire une étude comparée des différents dialectes, qui permettrait d'établir leur unité et leurs divergences. Si Voillat a soutenu la thèse du français régional comme dialecte (problématique apparue lors des premières discussions sur le français régional), c'est sans doute parce qu'il s'intéresse au français régional en tant que français influencé par un substrat (1971, 217). Il se demande alors si l'intégration d'éléments de la langue de substrat s'est faite uniquement sous la forme d'emprunts sans liens les uns avec les autres (comme on l'envisage habituellement), ou si les éléments transférés du substrat n'ont pas pu influencer plus largement le système qui les a accueillis, et y introduire une déviation systématique par rapport au système français :

**“il reste permis de se demander si ces écarts, si imperceptibles, si localisés à première vue, n'intéressent pas l'ensemble du système, s'ils ne répondent pas à une déviation, peut-être légère, mais globale, cohérente” (217).**

L'étude de De Vincenz (1974) constitue l'une des seules tentatives en vue de cette description globale du français régional, et elle a également été effectuée dans la perspective du passage du patois au français. De Vincenz a décrit le système résultant de l'interférence des deux langues sous le nom de *français local*, qu'il distingue à la fois du français et du français régional (10). Il recherche dans ce français local ce qui s'est conservé du patois (“les survivances patoises en français local”, 16). Sa description d'un sous-ensemble du lexique, le lexique rural (où la survivance lexicale est la plus importante, 77), est une description globale qui ne fait pas dans un premier temps de distinction entre ce qui appartient au français langue commune et ce qui est proprement

<sup>70</sup> “les régionalismes ne s'organisent jamais en un système” (A. Lerond, “L'enquête dialectologique en territoire gallo-roman”, *Langages* 11, 1968, 86).

régional. La perspective est ici essentiellement historique, et vise à faire ressortir les conséquences de la mutation linguistique sur la conservation de traits de l'ancienne langue dans la nouvelle.

Un argument en faveur de la description totale du français régional consiste en l'existence de micro-systèmes régionaux complètement déviants du français de référence : par ex., la triade régionale *déjeuner-dîner-souper* qui correspond à *petit déjeuner, déjeuner, dîner*. Ne recueillir que des faits isolés amène à sous-estimer l'ampleur de la variation, et empêche notamment d'avoir une vision systématique du français régional : ainsi, Wolf (1991, 224) argumente que la méthode différentielle empêche toute analyse structurale du français régional. On ne dispose en effet que d'une partie des champs lexicaux, celle qui correspond aux mots particuliers à une région, mais on ne sait rien des mots standards qui sont connus (ou qui seraient d'ailleurs inconnus<sup>71</sup> : ce sont ceux que Taverdet (1977, 42) appelle des régionalismes *négatifs*), dans quel sens ils sont employés, etc. Il montre, à partir du micro-champ sémantique /café/, que les structures onomasiologiques du français et du français alsacien divergent (cf. la notion de "déviation" de Voillat), mais cette démonstration ne s'avère possible que grâce à la description exhaustive de ce champ en français alsacien. Un autre point souligné par Salmon (1991a, 425) concerne l'existence de régionalismes parisiens, qui peuvent se révéler "chaque fois que le ou les français de France ne partagent point ses choix". C'est au Québec que sera réalisé le premier inventaire complet d'un français régional, ou plutôt d'une *variété nationale de français* : Poirier (1995, 17) rappelle que :

***"on a l'habitude de désigner par français régionaux l'ensemble des variétés géographiques qui ne sont pas celles de Paris, situant ainsi dans un même axe des français qui entretiennent des rapports très différents avec la variété parisienne".***

Il distingue ainsi (17-18) les français régionaux pour lesquels la variété standard joue un rôle normatif, des français régionaux ne subissant pas cette pression (ou dans une bien moindre mesure), et réserve ainsi le terme *français régional* à une variété de français parlée dans une zone limitée à l'intérieur d'un pays. Le français québécois est ainsi une variété nationale, au même titre que le français de France, de Suisse, de Belgique, officiellement reconnu par l'état et d'emploi usuel. Il possède lui-même des variétés régionales, comme le français du Saguenay. Un régionalisme québécois consiste donc en une particularité propre au français d'une partie du Québec, tandis qu'un trait d'usage général au Québec est un *québécisme*. La réalisation du *Trésor de la langue française au Québec*, qui entend faire l'inventaire lexical complet du français employé au Québec depuis le XVIIe s., fournira donc la première description complète d'un français autre que le français standard, et permettra peut-être de répondre à la question posée par Voillat : les français régionaux forment-ils des systèmes distincts du français commun (sont-ils des dialectes ?), ou ne sont-ils effectivement qu'une collection de traits régionaux ? Etant donné l'ampleur du travail exigé, et le faible rendement qui en résulterait s'il s'avérait (comme le pense la majorité) que ces français régionaux ne diffèrent du standard que sur quelques points, il est probable qu'on ne disposera jamais d'un tel inventaire pour les

---

<sup>71</sup> "Quant à la part du français normal que contient le français régional, si le puriste la minimise par profession, le dialectologue n'a pas à s'en soucier : elle va de soi." (Voillat 1971, 217.)

français régionaux de France. Sa mise en chantier en France poserait d'ailleurs le problème de l'extension géographique des français régionaux à décrire, qui a été abordé de bonne heure (cf. Dauzat 1930, 551 qui considère que les français régionaux se délimitent par rapport à la zone d'influence des centres urbains) mais n'a pas encore été résolu. Corbeil lui-même reconnaît (1984, 35) qu'il est difficile de définir un espace linguistique, puisque certains régionalismes sont communs à de larges zones, tandis que d'autres sont plus localisés. Pour l'instant, la partie la plus caractéristique des français régionaux a été reconnue être le lexique : or, on sait en linguistique comparative que le lexique ne permet pas à lui seul d'établir des frontières dialectales. Faut-il, comme l'a fait Tuaille (1983), s'en tenir à la description de petites unités spatiales, ou bien envisager des découpages concernant une ville et sa zone d'influence ? Même dans ce cas, le nombre d'unités à décrire serait très important, ce qui ne ferait que s'ajouter à l'ampleur de la tâche consistant à fournir une description exhaustive de la langue.

Le procès qu'on a intenté au français décrit par les grammaires et les dictionnaires a dans une certaine mesure présenté l'accusé sous un faux jour : tout d'abord, il faut remettre en question l'acharnement que l'on a manifesté à y voir une variété exclusivement parisienne. En effet, le français dit standard n'est pas déterminé uniquement par les classes supérieures parisiennes, comme le reconnaît lui-même Corbeil (1984, 34) : il correspond à l'usage "des locuteurs instruits, en particulier de la région parisienne et au mieux des grandes villes de France, confirmé par son emploi dans les communications institutionnalisées et illustré par les bons auteurs." De plus, le français décrit par les grammaires et les dictionnaires permet d'atteindre une variété de langue bien plus large que le simple français standard, qui se rapproche sensiblement du français général ou commun prôné par les linguistes. En effet, en-dehors d'un ensemble de traits que l'on peut dire standards, et qui correspondent souvent à un emploi courant de la langue en même temps qu'ils reflètent l'usage des classes supérieures, ces ouvrages de référence répertorient un ensemble de traits n'appartenant pas à cet usage, qui apparaissent comme marqués (au contraire des traits standards qui n'ont pas de marque), et qui relèvent d'un niveau de langue familier, populaire ou argotique (différenciation diastratique de la langue), ainsi que de diverses langues spéciales (différenciation diaspécifique). Il est donc faux de dire que les dictionnaires, en particulier, représentent uniquement un usage normé, puisqu'ils sont largement ouverts, et ce depuis longtemps, aux usages non normés. Ils tendent en fait à décrire le français commun, de sorte que la méthode de description des régionalismes couramment employée (qui consiste à décrire des écarts par rapport à une norme, que l'on considère comme contenue dans les grammaires et dictionnaires) semble assez sûre. Elle se distingue cependant de la volonté d'accéder à un français commun par la réintroduction, quand nécessaire, d'une pointe de norme puriste : en effet, alors que le français commun prôné par Warnant et Corbeil considère que dans le cas de traits linguistiques en concurrence, aucun ne prime sur l'autre, ici on n'admet pas qu'il puisse exister des variantes de statut égal : lorsque variantes il y a, l'une doit être considérée comme appartenant au français de référence, tandis que l'autre (ou les autres) sera un régionalisme. Les traits à distribution régionale sont considérés comme des variantes de statut social inférieur aux traits du français de référence, comme l'indique la définition de Tuaille (1983)<sup>72</sup>. Ainsi, même si *septante* a une distribution régionale assez large, et que de ce fait *soixante-dix*

ne soit pas véritablement commun, on n'en conclut pas pour autant que le français de référence manque d'un terme pour exprimer "sept fois dix". Le critère de l'extension régionale n'est pas le seul en compte pour définir un régionalisme : Straka (1977a, 230) admet que, bien que le français de référence soit censé être "**un ensemble de faits linguistiques qui s'étendent sur tout le domaine du français, alors que les faits qui n'ont pas cette extension seraient tout naturellement des régionalismes**", il n'en arrive pas moins qu'un "**fait de langue qui ne recouvre qu'une partie du domaine du français n'est pas nécessairement un régionalisme et, en revanche, pour appartenir au français général, un fait de langue n'a pas besoin de s'étendre sur la totalité de l'aire française**". Ainsi, malgré son extension importante, *septante* demeure un régionalisme et *soixante-dix* appartient bien au français de référence. Il n'y a pas ici de co-variantes, placées sur un pied d'égalité. Puisque le français régional est défini *par rapport* à un français de référence, c'est celui-ci qui a la primauté, et le français régional qui s'en distingue. Le français de référence peut parfois ne pas être le français commun, comme le remarque Corbeil (1984, 35)<sup>73</sup>, ce qui contredit l'opinion de Taverdet (1977, 42) pour qui un trait reste régional tant qu'il est ignoré de certaines régions. On aboutit ainsi à la définition du français régional proposée par Wolf (1972, 176), par la double caractéristique de subordination à la langue commune, à la fois linguistique (variation par rapport à une langue commune) et sociolinguistique.

Les traces de cette survivance de la conception normative sont nombreuses dans la pratique des études régionalistes. Ainsi, bon nombre de linguistes belges qui étudient les régionalismes ne s'opposent pas moins à leur emploi : ainsi, J. Hanse et A. Doppagne ont-ils oeuvré pour la *chasse aux belgicisms* (1971, 1974). A. Goosse (1970, 95) s'oppose à l'emploi des régionalismes, qui entraînent l'absence de compréhension entre francophones. Le Conseil International de la Langue Française veille également à l'imposition d'une norme, pour assurer la correction du français et éviter sa différenciation trop poussée. La marge de liberté qu'il laisse aux régionalismes consiste à "**leur fixer une juste place et [...] les maintenir dans de sages limites.**" (RLiR 42, 1978, 150). Les listes de régionalismes *de bon aloi*, dont la première a été réalisée au Québec en 1969 sous le titre *Canadianismes de bon aloi*, témoignent à la fois d'une défense des particularités locales, qui sont introduites dans la langue officielle, et du discrédit jeté sur les autres régionalismes, dont on laisse entendre qu'ils seraient de *mauvais aloi*.

D'autre part, la technique de définition employée dans les dictionnaires régionaux montre bien la dépendance des régionalismes à l'égard du français de référence : il y a moins souvent de véritables définitions que des renvois à des mots du français de référence, même quand ceux-ci sont particulièrement abscons. Ainsi, Tuailon (1983) glose-t-il le régionalisme *nant* par le renvoi au terme du français de référence *routoir* [=

---

<sup>72</sup> "Un régionalisme linguistique est un écart de langage (phonétique, grammatical ou lexical) qui oppose une partie de l'espace français au reste du domaine et plus précisément à la fraction du domaine linguistique dont fait partie la capitale du pays, car l'aire linguistique qui comprend Paris est de toute façon qualitativement majoritaire." (Tuailon 1983, 2.)

<sup>73</sup> Quand une particularité est commune à plusieurs régions, "on répète ces mots dans chaque lexique régional, comme s'ils étaient propres à chaque région, sans remettre en cause le français standard, qui pourtant apparaît bien alors comme n'étant pas le « français commun »" (Corbeil 1984, 35).



“lieu où l’on fait rouir le chanvre”], qu’il n’explicite pas, alors que le terme est absent du PRob : **“le synonyme français général aurait gagné à être glosé.”** (Rézeau 1983, 489).

### 2.2.3. Le français d’usage général

Les débats autour du français commun masquent le fait que la détermination d’un tel français ne saurait suffire à l’étude des régionalismes. Ce qui est commun, voire ce qui est le plus général, majoritaire, laisse de côté un résidu assez important, composé de traits linguistiques d’usage plus ou moins restreint, mais dont la restriction ne concerne pas l’aspect géographique de la langue. Ainsi, Warnant (1973) exclut-il de son français commun (qu’il appelle *neutralisé*) des traits ayant une diffusion diastratique ou diaspécifique restreinte (**“les jargons et les argots sont exclus du français neutralisé”** : 1973, 108).

Cette exclusion théorique se heurte au problème pratique de ce que l’on entend par *argot* : dans son usage courant, le terme réfère aux langues de groupes en général, c’est-à-dire non seulement à l’argot proprement dit, mais aussi aux langues techniques et scientifiques (langues de spécialité)<sup>74</sup>. Or, les limites entre le lexique général et le lexique spécialisé, qui correspond à ce que Warnant appelle *argot*, sont tout à fait floues. Une partie du lexique dit spécialisé appartient en fait à la langue commune : dans le vocabulaire de la mécanique automobile, par ex., seule une partie des termes sont réservés (connus et employés) aux professionnels de cette technique. Même chose pour ce qui concerne la langue dite “populaire”, qui ne possède pas de frontière absolue avec ce qui relève du niveau familial.

**“La frontière entre français populaire, entendu comme langue des classes populaires, et français familier, usage de toutes les classes dans des contextes peu surveillés, est floue, et même, pour la plupart des phénomènes, inexistante” ; “le français populaire est pour l’essentiel un usage non standard stigmatisé, que le regard social affuble de l’étiquette de populaire : tout ce qui est familier est susceptible d’être taxé de populaire si le locuteur s’y prête, et seuls certains traits populaires sont étrangers à l’usage familier non populaire”** (Gadet 1992, 122 et 27).

Les distinctions établies dans les dictionnaires entre populaire, argotique, vulgaire, trivial n’ont pas de fondement véritable (et d’ailleurs les appréciations peuvent diverger selon les dictionnaires). Müller (1985, 230) propose ainsi d’appeler *français relâché* toutes les formes de français (argotique, populaire, familier) qui n’appartiennent pas au registre de la communication formelle. L’appellation de *dictionnaire d’argot* prise par de nombreux ouvrages masque le fait qu’y sont répertoriés pêle-mêle des usages argotiques (i. e. propres au parler des malfaiteurs) et des usages plus répandus dans les diverses catégories de locuteurs, dont certains relèvent tout bonnement du langage familier, qui est **“une caractérisation situationnelle fonction du contexte, de l’interlocuteur et du sujet traité”** (Gadet 1992, 22) et donc appartient justement au français commun. En

<sup>74</sup> “Langage ou vocabulaire particulier qui se crée à l’intérieur de groupes sociaux ou socio-professionnels déterminés, et par lequel l’individu affiche son appartenance au groupe et se distingue de la masse des sujets parlants” (TLF).

excluant les argots du français commun, Warnant ne fait que réintroduire une conception normative, ne retenant du français de référence que ce qui est non marqué. Or, parmi les traits marqués classés comme familiers, populaires, argotiques, techniques, etc., certains prennent place de plein droit parmi ce français commun, parce qu'ils sont connus de l'ensemble de la population. L'inclusion de traits marqués dans le français commun dépend alors du critère du nombre des usagers : les traits de français relâché appartiennent au français commun quand ils sont employés par la majorité de la population. Pour les termes techniques, le critère doit jouer non sur le nombre absolu d'usagers, mais sur leur nombre relatif : un terme technique d'usage général parmi la population de locuteurs susceptibles de le connaître pourra être accepté dans le français commun. Cependant, lorsque cette population devient trop réduite (terme très spécialisé), ou le nombre de locuteurs connaissant le terme trop faible, il sera exclu du français commun. Se pose donc le problème du degré de spécificité du vocabulaire pouvant être considéré comme réellement commun. Les dictionnaires tranchent généralement ce sujet en n'incluant dans leurs nomenclatures que le vocabulaire pouvant servir à la majorité de la population, tandis que le vocabulaire spécifique est pris en charge par des dictionnaires spécialisés. Ainsi, la nomenclature du TLF a été établie pour correspondre aux besoins d'un utilisateur-type :

***“le dictionnaire tel que nous le concevons doit comprendre le vocabulaire de la langue commune à tous les francophones ayant reçu une telle culture de type humaniste, la part des vocabulaires spéciaux étant limitée à ceux qui ont reçu une diffusion assez large pour n'être plus seulement la propriété du milieu clos qui les a vu naître.” (P. Imbs, “Préface” au TLF 1, xxvi.)***

Même aménagée de la sorte, la notion de français commun ne permet pas de disposer d'un français de référence suffisant à l'étude des régionalismes. Il suffit peut-être à l'étude des régionalismes relevant du lexique général, non spécialisé. Mais une grande partie du français régional concerne les domaines techniques spécialisés (notamment le domaine agricole), ou consiste en un vocabulaire à connotation affective : il risque donc d'être confondu avec du français technique d'emploi général parmi les locuteurs susceptibles d'utiliser ce vocabulaire, ou avec du français familier/populaire/argotique de distribution géographique générale. Le français commun ne permet pas de distinguer entre ces cas de figure, puisqu'il rejette de façon indistincte le vocabulaire spécifique, sans en différencier les natures diverses, tout comme le faisait le bon usage. Pas plus que la norme prescriptive, il n'est un repoussoir suffisant à l'étude des régionalismes, puisque demeure une zone de flou où l'on risque de confondre les registres. Il convient donc de se méfier et ne pas identifier tout ce qui n'appartient pas au français commun comme étant automatiquement régional.

Les descripteurs de français régional ont besoin d'un outil plus puissant, qui leur permette de connaître non seulement ce qui est commun, mais encore ce qui est spécialisé tout en n'ayant pas pour autant une distribution régionale : termes techniques, notamment agricoles, très spécialisés mais connus de la population restreinte qui emploie ce vocabulaire, qu'elle habite en Normandie ou en Provence ; termes argotiques, populaires, etc. Il leur faudrait connaître tout ce qui dans la langue a une distribution géographique générale, quelle que soit la nature de sa distribution diastratique ou diaspécifique (c'est-à-dire tout ce qui va du vocabulaire vraiment commun jusqu'au très

spécialisé). On opère ainsi une distinction entre le français commun, qui concerne un emploi général (ou majoritaire) parmi les locuteurs, et un *français d'usage général*, mais pas forcément commun, qui correspond à un emploi général parmi les locuteurs concernés par ce vocabulaire, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires. Une telle description générale de la langue n'existe évidemment nulle part<sup>75</sup> : c'est donc à l'enquêteur de se constituer un *corpus d'exclusion* (Robez-Ferraris 1988, 16) aussi complet que possible, à partir duquel il pourra identifier les particularismes régionaux dans le cadre d'un inventaire différentiel. D'après Robez-Ferraris (1988, 37),

**“L'instrument qui permettrait de décider de façon certaine qu'un mot est régional ou non, est le sondage de la conscience linguistique des francophones. En attendant, force est de recourir aux dictionnaires ; mais il faut savoir que ce travail ne peut se faire sans une marge d'erreur”.**

Straka (1977a, 230) orientait déjà vers l'utilisation des grammaires et dictionnaires, qui constituent **“notre seul recours pour atteindre la « norme » et pour pouvoir établir, par rapport à celle-ci, les faits de langue qui en diffèrent”**. Cependant, les sources qui nous permettent de restituer cet usage général comportent des lacunes et des erreurs, et arrivent même à se contredire entre elles, ce qui ne peut qu'avoir des conséquences pour l'étude du français régional s'effectuant de façon différentielle. Straka distingue trois types d'erreurs imputables au corpus d'exclusion :

1.

**“Dans tous les travaux sur les français régionaux, [...] on y trouve, parmi les régionalismes, des mots ou des syntagmes qui font bel et bien partie de l'usage français [...], car il y a des mots français pratiquement inconnus des dictionnaires”** : par ex. le n. f. tapette “piège à souris”, qui n'a été recensé que par GDEL, puis repris par TLF qui n'a aucune attestation à citer et se trouve incapable d'en dater l'apparition (cf. Fréchet 1992, 32 pour d'autres exemples).

2.

**“alors que certains mots portent à tort, dans ces derniers, l'étiquette « régional »”** ;

3.

**“et d'autres, au contraire, qui sont des termes régionaux, sont présentés, non pas comme tels, mais comme français”** (1977a, 230), de sorte qu'on aura tendance à les retirer d'un inventaire régional (cf. aussi chap. 4).

Cette marge d'erreur, que Tuailon (1983) estime à moins de 10 % du lexique régional recueilli, **“devrait permettre à chacun de prendre quelques risques dans la description des faits”** (Robez-Ferraris 1988, 37). Et partant du principe, énoncé par Straka (1977a, 231), selon lequel **“Il vaut mieux, dans le doute, relever trop de faits”**

<sup>75</sup> G. Tuailon le regrette en ce qui concerne la dimension diastratique : “nous manquons souvent de descriptions de tel ou tel niveau de langue, pour pouvoir décider si tel tour conservé dans tel lieu est vraiment un régionalisme linguistique” (1983, 5).

<sup>76</sup> Principe suivi par Duc (1990) : “En règle générale, face à toutes ces incertitudes, c'est la position : mieux vaut trop que pas assez, qui a prévalu” (189).

, un certain nombre de traits non régionaux apparaissent inévitablement parmi les régionalismes ; d'après Straka (1977a, 231), ces traits devraient disparaître des inventaires régionaux quand on saura qu'ils ont une extension nationale. Cependant, on peut remarquer pour l'instant qu'ils ont plutôt tendance à s'implanter dans les nomenclatures, vérifiant pour la lexicographie régionale la constatation faite pour la lexicographie générale par Goosse (1973, 67) : **“une fois entré dans les dictionnaires, un mot n'en sort plus !”**. En effet, lors de la constitution d'un nouvel inventaire, si l'on hésite sur l'inclusion de tels régionalismes putatifs, leur présence dans un inventaire antérieur peut faire force d'autorité en leur conférant une légitimité, et décider de leur introduction dans le nouvel inventaire. Il se crée ainsi des traditions de lexicographie régionale, où la qualité de régionalisme d'un trait n'est plus vérifiée par rapport au français de référence, mais par son inclusion dans un inventaire régional antérieur. Le raisonnement est que si l'auteur l'a considéré comme régional, c'est qu'il avait de bonnes raisons de le faire, alors il n'y a qu'à suivre son exemple. On peut remarquer que dans ce domaine la barre est sans doute placée trop haut, puisque Duc (1990, 189) considère que **“lorsque le même travail [de collecte de régionalismes] aura été effectué dans tous les cantons de France, alors seulement, on pourra décider de ce qui est local et de ce qui est national.”** En fait, on peut, bien avant que la description exhaustive des français régionaux n'ait été effectuée, exclure, comme n'étant pas régionaux, des traits comme *batailler*, par ex. (relevé notamment à Villeneuve-de-Marc, Isère, par Martin et Pellet 1987), que l'on peut entendre employé à la télévision par des animateurs d'émissions dont la langue ne révèle par ailleurs aucun trait régional.

Les enquêtes sur les régionalismes ont toutes les chances de récolter des traits figurant dans les marges d'exclusion, relevant d'abord du vocabulaire technique spécialisé, car c'est là que le français régional est riche. Le domaine agricole est privilégié (mais on a aussi des exemples dans l'industrie, par ex. celle du textile à Lyon), et il convient alors de distinguer, à l'aide de dictionnaires spécialisés, régionalismes techniques et mots techniques non régionaux. M. Gonon (1985) a ainsi confondu les registres, et donné à tort *bondon* n. m. “gros fausset du tonneau” comme un régionalisme technique, alors qu'il est un technicisme général. D'autre part, les relevés de régionalismes, dont beaucoup s'appuient sur l'usage oral de la langue, sont de ce fait prédisposés à mettre à jour des traits familiers/populaires/argotiques n'ayant rien de régional, mais qui n'ont pas encore été repérés dans la lexicographie générale qui, se fondant principalement sur l'usage écrit, est de fait souvent en retard sur l'utilisation effective de la langue<sup>77</sup>. Ainsi, les descripteurs du français régional, bien que cherchant aujourd'hui exclusivement les régionalismes et non tout ce qui diffère de la norme, sont exposés aux mêmes mésaventures que leurs prédécesseurs, tel Beauquier (1881, 245), qui avait recensé comme provincialisme le français familier *raffut* “grand bruit”, car il n'était apparu dans la lexicographie qu'en 1866 (dans le dictionnaire d'argot de Delvau) et n'était pas encore passé dans les dictionnaires généraux de son époque (ø Li, Lar). Les relevés régionaux peuvent donc servir de précurseurs dans le repérage de ces traits, ce qui n'est pas nouveau : une partie de l'intérêt des relevés de Du Pineau, datant du milieu du XVIIIe

---

<sup>77</sup> “les outils dont nous disposons sont insuffisants en ce sens que la norme qu'ils reflètent est généralement celle de la langue écrite, tandis que les français régionaux sont essentiellement parlés” (Straka 1977a, 230).

---

s., réside en ce qu'ils fournissent plusieurs premières attestations de mots ou de sens du français commun. Par ex., les *Mots lyonnais*, composés vers 1750, reculent la date de première attestation par ex. de *batisse* (1762 dans TLF), ou *se dépoitriller*, l'écart dans ce cas étant de plus d'un siècle (1879 dans TLF).



## Chapitre 3. Avatars de la notion d'archaïsme (survivance) dans les études sur les parlers régionaux en France

La thèse qui attribue un caractère archaïque au français régional a été établie en linguistique par A. Dauzat (1930), mais celui-ci n'est pas le premier à en avoir parlé : cet archaïsme est en effet mentionné depuis le début des réflexions sur les régionalismes, et on peut le trouver exposé notamment chez Vaugelas (1647) (cf. 3.2). Cependant, Dauzat n'a pas simplement repris ce qui s'est dit sur les régionalismes depuis Vaugelas, il n'en est que l'héritier involontaire, ayant établi de façon indépendante, mais convergente, ce caractère archaïque d'après l'observation des données linguistiques. Il y a là convergence de deux traditions indépendantes, dont il est intéressant de dévoiler les sources.

### 3.1. L'archaïsme et les linguistes de la variation diatopique du français

Lorsqu'on y regarde de près, il est tout à fait normal que ce soit Dauzat qui ait, le premier parmi les linguistes de la variation diatopique du français, caractérisé le français régional par la conservation de traits archaïques en français commun, à côté d'emprunts aux patois :

***“[Le français régional] se caractérise par deux groupes de faits. D'une part il comporte nombre de traits dialectaux, plus ou moins adaptés au français ; de l'autre il a gardé, surtout à la périphérie, nombre de faits archaïques que le langage de Paris a éliminés. Le français provincial est en retard, plus ou moins, sur le français de Paris : son évolution, par rapport à ce dernier, représente assez exactement ce qu'on appelle en mécanique une courbe de poursuite” (Dauzat 1930, 552).***

La mise à jour du caractère archaïque du français régional semble le fruit d'une simple observation des faits. Cependant, deux courtes remarques faites par Dauzat indiquent que celui-ci a accepté cet archaïsme car il a trouvé à son origine un mécanisme qui lui était familier : dans le passage rapporté ci-dessus, Dauzat précise que l'archaïsme se note “surtout à la périphérie” ; dans son article de 1935, reprenant en grande partie son texte de 1930, il ajoute que l'on peut, pour détecter les centres d'influence et les voies de diffusion du français, utiliser la théorie des aires latérales de Gilliéron et Bartoli, ***“si féconde pour la géographie linguistique”*** (1935, 197). Il ressort clairement de ces courtes allusions que Dauzat applique au français régional les principes d'analyse qu'il a utilisés auparavant pour les patois, dans le cadre de la stratigraphie linguistique, élaborée notamment par Bartoli (1925), dont il est le principal représentant en France (cf. Dauzat 1922 [= 1944], 1927 et ses *Essais de géographie linguistique*<sup>78</sup>).

La deuxième norme de Bartoli (1925, 69-70) énonce le principe selon lequel les aires latérales sont plus conservatrices que les aires centrales. Ce principe a été reformulé par Dauzat (1944, 45 [1e éd. 1922]) dans son application aux patois de France :

***“Les innovations, surtout en matière de lexique, se produisent principalement dans la région (ou aire) centrale, où se trouvent les grands centres de culture, et qui est un foyer de créations ; au contraire, c'est dans les aires latérales, excentriques, qu'on rencontre [...] les mots et formes les plus archaïques”.***

L'application de la théorie au français régional se fait naturellement. L'archaïsme dont témoignent les diverses régions françaises, que l'on souligne depuis le XVIIIe s., s'explique par le conservatisme des aires périphériques par rapport à l'aire centrale, d'autant plus que l'aire centrale est, dans le cas du français régional, parisienne, Paris constituant le foyer du français et le point de départ des innovations (Dauzat 1930, 550).

Dauzat n'oublie pas de traiter de l'archaïsme du français du Canada, largement revendiqué par les auteurs canadiens (par ex. Poirier s. d. [vers 1925], Clapin 1894, Can 1930) :

***“Ce langage [= le français parlé au Canada et en Acadie], séparé de la métropole depuis près de deux siècles, conserve des archaïsmes de prononciation [...], de vocabulaire et de grammaire” (Dauzat 1930, 563).***

---

<sup>78</sup> *Essais de géographie linguistique* 1e série (Noms d'animaux), Paris, Champion, 1921 ; 2e série (Problèmes phonétiques), Paris, Champion, 1928 ; nouvelle série, Paris, Ronteix-d'Artrey, 1938.



Le Canada consiste en une zone isolée géographiquement, qui a de plus été coupée du foyer originel. Ce cas de figure s'insère dans la première norme de Bartoli, qui concerne les aires isolées, à caractère généralement conservateur (1925, 68).

On peut noter que les principes de l'aire la plus isolée et celui des aires latérales ont été définis par Dauzat (1927, 107) comme étant les plus importants parmi ceux énoncés par Bartoli. Ce sont également ceux qui s'appliquent dans le cas du français régional.

Les travaux dialectologiques de Dauzat, qui ont été notamment axés sur la diffusion des mots à partir de centres d'innovation, et sur le refoulement des types anciens dans les aires périphériques, l'ont donc en quelque sorte prédisposé à reconnaître une composante archaïque dans le français régional. Lorsqu'il s'est intéressé à celui-ci, il y a naturellement appliqué la théorie de la stratigraphie linguistique qu'il employait pour les patois. Par la suite, l'aspect archaïque du français régional a fait l'objet d'une convention. La description du français régional faite par Dauzat, d'un point de vue étymologique, comme caractérisé essentiellement par l'influence du substrat et la conservation de traits archaïques du français commun (1930, 552), est entérinée et reprise d'auteur en auteur, agrémentée d'exemples : Brun (1946, 138) y ajoute l'aspect créatif du français régional ("il y a aussi à tenir compte des créations spontanées, surtout dans le développement des sens, dans les tours figurés ou proverbiaux"), et Baldinger (1961, 161) l'emprunt aux adstrats<sup>79</sup>. L'attribution d'un caractère archaïque au français régional (alors qu'on ferait mieux de parler de *survivance*, cf. 1.1) apparaît presque systématiquement dans la typologie diachronique des régionalismes qui se transmet dans la plupart des parutions sur le français régional, surtout à partir de Straka (1977b) et Tuailon (1977b). La liste complète serait trop longue à énoncer. Baggioni (1995, 70) considère d'ailleurs que la typologie de Poirier (1995) ne fait que consacrer des catégories reconnues et acceptées depuis longtemps par ceux travaillant sur le sujet, et qui sont établies depuis Brun (1931).

## 3.2. L'archaïsme chez les puristes et les antiquaires

L'emploi de la notion d'archaïsme dans les considérations sur les parlers régionaux est liée à l'apparition des disciplines traitant d'une part de l'histoire de la langue française, d'autre part des dialectes de France. L'émergence de ces deux disciplines a été assez lente, et de ce fait on ne verra apparaître une réelle réflexion sur notre sujet qu'au début du XIXe s. Cependant, la genèse même des études historiques et dialectologiques éclaire l'apparition de cette réflexion en l'insérant dans un contexte idéologique qu'il n'est pas

<sup>79</sup> Straka (1977a, 237) se trompe lorsqu'il attribue à Baldinger (1961, 161) la perennité de l'ajout de l'évolution interne aux sources du français régional, cette troisième source des régionalismes ayant déjà été identifiée par Brun (1931) (d'après Baggioni 1995, 71), et réaffirmée par Brun (1946, 138). Straka a été induit en erreur par Baldinger (1961, 161) qui, n'ayant pas consulté Brun mais se reportant uniquement à Dauzat, pense être le premier à ajouter l'évolution spontanée à la classification des sources du français régional élaborée par Dauzat. La contribution propre de Baldinger consiste en fait dans l'énonciation de la 4e catégorie, l'emprunt aux adstrats, pouvant constituer d'ailleurs une sous-catégorie d'emprunts à ranger avec les emprunts aux substrats, comme le fait Baggioni (1995, 71).

inutile de détailler, puisqu'il pèse lourdement sur l'utilisation qui est faite du lien entre archaïsme et parlers régionaux.

### 3.2.1. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle

---

Les recherches linguistiques sont longtemps restées centrées autour de préoccupations philosophico-logiques et grammatico-littéraires ; tout au long du Moyen-Age, on réfléchit peu sur l'évolution des langues (Mounin 1967, 112). Une conception historique de la langue se fait jour en Italie à la Renaissance, à partir du XV<sup>e</sup> s., sous forme de la recherche de l'origine des langues que l'on appelle romanes.

**“dès le XV<sup>e</sup> siècle, suivant plus ou moins la direction suggérée par Dante, un certain nombre de philologues italiens en étaient arrivés à penser que les vulgaires romans, tout spécialement l'italien, étaient d'origine latine” (Camproux 1979, 19).**

Cette problématique arrive en France au début du XVI<sup>e</sup> s., donnant lieu d'abord à des fantaisies génétiques comme l'origine troyenne du français (Ronsard, Jean Lemaire de Belges), ou hébraïque (d'après la conception biblique, cf. G. Postel 1538<sup>80</sup>), ou encore grecque (d'après le “culte assidu de l'Antiquité gréco-romaine”, Mounin 1967, 122 ; cf. Périon 1555<sup>81</sup>). C'est finalement Ménage (1650) qui, validant une thèse émise depuis la fin du XVI<sup>e</sup> s., a établi le latin populaire comme étant à la base du français, écartant les hypothèses grecques et hébraïques, et a montré l'apport franc et gaulois en français (Samfiresco 1902, 200-201).

Au XVI<sup>e</sup>, les recherches étymologiques sont donc entamées. C'est la Pléiade qui va pour la première fois mêler lexique archaïque et régional, en prônant, dans le cadre de l'enrichissement de la langue, l'emprunt à la fois aux dialectes (inauguré par Rabelais) et au français des âges antérieurs (ce qu'avaient commencé à faire Geoffroy Tory et Des Essarts) (HLF 2, 178-186). Cependant, le lien établi l'a été dans le but pratique d'enrichir le français, et la convergence des deux phénomènes n'a pas encore été remarquée. Paradoxalement, ce pas sera franchi au XVII<sup>e</sup> s., avec l'instauration de la norme, alors que l'on va censurer les deux types de phénomènes et repousser les études historiques et dialectologiques de plus d'un siècle. Dès le milieu du XVI<sup>e</sup> s., en pleine époque de la Pléiade, l'usage ancien se trouve dans la ligne de mire des grammairiens : ainsi Louis Meigret (*Le Tretté de la grammere françoëze*, Paris, 1550), qui désire fixer l'usage, envisage de le faire d'après l'usage contemporain, et non d'après des modèles anciens. Dans sa préfiguration du bon usage, fondé sur celui des personnes instruites de Paris, qui s'oppose aux mauvais usages (populaire, paysan, poétique, de la mode), est déjà rejeté tout ce qui fait appel au passé (HLF 2, 140). Le bon usage du XVII<sup>e</sup> s., instauré par Malherbe et théorisé par Vaugelas, ne fera que confirmer cette attitude de rejet face au vieux langage. La doctrine du *bon usage* est élaborée selon la règle de la bienséance, dont l'art de parler est un aspect. L'honnête homme doit plaire aux autres et ne pas le

<sup>80</sup> Postel, G. (1538), *De originibus seu de Hebraicæ linguæ et gentis antiquitate, atque variarum linguarum affinitate*, Paris.

<sup>81</sup> Périon, Joachim (1555), *Dialogorum de linguæ gallicæ origine, ejusque cum græca cognatione libri quatuor*.

choquer, il lui faut donc adopter l'opinion commune pour ne pas être rejeté :

**“[Le] seul critère [sur lequel est fondé le bon usage] est « l'opinion commune », le qu'en dira-t-on élevé au rang de valeur absolue” ; “[la doctrine de Vaugelas] assimil[e] la norme linguistique aux bonnes manières et jet[te] l'exclusive sur tous les usages qui s'écartent de celui de la classe socio-culturellement dominante” (Marzys 1984, 11 et 37).**

Le bon usage étant celui des courtisans<sup>82</sup>, il a un fondement exclusivement contemporain (c'est l'usage actuel des courtisans, et bien que Vaugelas bannisse le néologisme susceptible de le faire évoluer, il envisage qu'on doit tous les 25 à 30 ans redéfinir cet usage), et c'est un usage contemporain exclusif de certains emplois de la langue qui, rapportés à des locuteurs socialement dévalorisés par cette grammaire aristocratique, sont jugés comme mauvais. D'une part, l'aspect contemporain implique un mépris de tous les traits anciens qui n'ont plus cours dans l'usage actuel, ou y sont en perte de vitesse. Ce mépris est renforcé par la vision de l'évolution du langage comme un progrès, une tension vers un point de perfection. Ainsi, Malherbe ne trouve acceptables parmi les mots de l'ancienne langue que ceux qui sont encore dans l'usage actuel. La tradition littéraire n'a ici aucun poids, et les vieux mots ne peuvent être soutenus par leur emploi par des poètes prestigieux des temps passés. Cette absence de tradition littéraire concorde avec la place accordée aux écrivains contemporains dans l'élaboration du bon usage : l'oral a prééminence sur l'écrit, d'où le poids particulier imparti à la Cour, les écrivains étant simplement là pour entériner ce bon usage. Les auteurs anciens ont d'ailleurs droit à des rééditions où le texte a été rajeuni selon l'usage contemporain. Pour Vaugelas, employer un mot **“qui a été en usage autrefois, mais qui ne l'est plus”** (1647, 568) équivaut à faire un barbarisme, à **“parler [...] hors des bons termes d'une langue”** (486), c'est-à-dire à commettre le **“premier vice contre la pureté”** (568). Miegé (1679) considère que les vieux mots sentent le rance, ce sont une moisissure de la langue (HLF 4, 27-28 n. 2). Le rejet de l'ancienne langue par les grammairiens du XVIIe se double chez eux d'une ignorance des stades antérieurs de la langue, qui se marque par le terme employé pour désigner en bloc tout ce qui a été français jusqu'au XVIe s. :

**“Tout ce qui remonte au-delà d'Henri IV est du « vieux gaulois »” (HLF 4, 227).**

D'autre part, l'aspect restrictif appliqué à la langue contemporaine implique l'exclusion d'un certain nombre de traits pour lesquels des marqueurs spéciaux, fournissant la première version d'une typologie diastratique et diatopique, sont élaborés : on bannit les mots techniques (notamment la langue du Palais), les mots considérés comme vulgaires (par ex. *poitrine*), les mots populaires dits *locutions plébées* (mots bas vs nobles). En outre, dès son arrivée à la Cour (1605), Malherbe a réprouvé les procédés d'enrichissement de la langue utilisés de façon massive au XVIe s., afin de l'épurer et de la stabiliser. En conséquence, **“on ne peut ni emprunter, ni créer, le règne du néologisme est fini”** (HLF 3, 5). Or, l'une des sources d'emprunt utilisées par les écrivains du XVIe s. étaient les dialectes. Les provincialismes, comme on les appelle alors, sont, de même que les archaïsmes, bannis du bon usage, comme en témoigne ce passage de Vaugelas :

---

<sup>82</sup> “C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps” (VaugelasM 1984, 40-41).

**“[les] façons de parler des Provinces [...] corrompent tous les jours la pureté du vray langage françoys” (VaugelasM 1984, 65).**

Les façons de parler provinciales sont systématiquement blâmées par Malherbe et Vaugelas, eux-mêmes provinciaux qui adoptent le réflexe du mépris du terroir natal, conditionné par le contexte d'opposition entre Paris et la Province encore vivace de nos jours.

**“L'âge précédent avait fait au profit du parler de Paris, l'unité de la langue. Désormais, les dialectes vaincus vont être méprisés, et comme la vie littéraire, ainsi que la vie politique, se concentrera à Paris, on se gardera de tout provincialisme, comme d'une tache” ; “Au temps de Vaugelas [...] le provincialisme est un des pires défauts dans lesquels un auteur peut tomber” (HLF 3, 180-181).**

Ce défaut est nommé *gasconisme* :

**“Par usage nous appelons Gascon tout ce qui n'est pas purement François et qui a du barbarisme” (Sorel, cité dans HLF 3, 181, n. 1).**

Preuve de l'acharnement contre les provincialismes, ceux-ci sont condamnés même quand ils se conforment à la logique alors que l'emploi de la Cour ne le fait pas (cf. le traitement de *vaillant* par Vaugelas 1647, 35). Archaïsmes et régionalismes sont donc réunis, ici dans l'élaboration de la norme, une nouvelle fois, après l'épisode de la Pléiade, mais à présent dans une défaveur commune et encore mélangés à d'autres traits dévalorisés. Le XVIIe s. ira cependant plus loin en établissant une relation particulière entre eux, sous la forme d'une corrélation entre le vieillissement d'un trait et sa régionalisation. Le traitement de ce phénomène se heurte cependant à des faiblesses dans les connaissances et les conceptions de l'époque :

1.

La première faiblesse concerne la méconnaissance au XVIIe s. des parlers régionaux. La description n'en a pas été entreprise, et cette carence scientifique est entretenue par l'idéologie dominante depuis le XIIIe s. qui considère comme impensable l'étude de variétés de langue totalement dévalorisées. L'intérêt que les grammairiens du XVIIe portent aux expressions provinciales est uniquement négatif : elles ne sont rapportées que pour les proscrire. En outre, la connaissance qu'on en acquiert est toute limitée, étant donné l'optique dans laquelle on s'intéresse aux provincialismes : ils ne préoccupent les grammairiens que dans la mesure où on les entend employés à la Cour, par des provinciaux qui y sont venus. Malherbe voulait dégasconner la Cour, mais aucunement le langage des provinces. Comme le dit Duinguirard (1981, 88) : **“ces énergies [employées à l'épuration du français] se concentrent sur un but prioritaire : débusquer le provincialisme du français de Paris, voire de la seule Cour : le XVIIe siècle versaillais ne fait son ménage que devant sa porte.”** A la suite de Malherbe, Vaugelas considère que le bon Usage ne peut avoir cours qu'à la capitale, et non en province : **“il ne faut pas s'imaginer que de faire de temps en temps quelque voyage à la Cour, et quelque connoissance avec ceux qui sont consommez dans la langue, puisse suffire à ce dessein [= acquérir la pureté du langage]. Il faut estre assidu dans la Cour et dans la fréquentation de ces sortes de personnes pour se prévaloir de l'un et de l'autre, et il ne faut pas**

***insensiblement se laisser corrompre par la contagion des Provinces en y faisant un trop long séjour***” (VaugelasM 1984, 42-43). Les Provinciaux peuvent parvenir à bien écrire par la lecture, mais pas à bien parler, car la bonne prononciation “veut que l'on hante la Cour” (VaugelasM 1984, 41). En clair, il est impossible que le pur langage puisse accéder à la province, puisque seul un séjour à la Cour garantit des “vices du terroir”. Pour Sorel (1644) les provinciaux ayant acquis l'air du grand monde ne pourront le colporter en province, car il n'existe qu'à Paris (Marzys 1984, 43 n. 9). F. Brunot (HLF 5, 69 suiv.) a montré que les vellétés d'introduire le purisme en province, manifesté par la création de plusieurs académies de province, avaient été repoussées par l'Académie française, qui d'autre part a vu en elles des concurrentes (76). Cette mise à l'écart des provinciaux s'inscrit dans la conception aristocratique du bon usage, qui ne vise pas du tout à en diffuser l'emploi chez tous les locuteurs, mais au contraire cherche uniquement à établir l'emploi de cette norme chez les locuteurs des classes dominantes, qui servira à les différencier tout en les marquant positivement du reste de la population. Les grammairiens de l'époque n'oeuvrent que pour une élite, et ne se sentent donc astreints qu'à décrire la variété reconnue comme bonne. La description des autres usages est impensable dans ce contexte, même pour en corriger les utilisateurs, puisque tel n'est pas le but recherché. Il s'agit bel et bien d'une grammaire élitiste, aristocratique, comme en témoigne Vaugelas en exposant les raisons qui l'ont amené à établir ses *Remarques* : ***“ces Remarques ne sont pas faites contre les fautes grossières, qui se commettent dans les Provinces, ou dans la lie du peuple de Paris ; elles sont presque toutes choisies et telles [...] qu'il n'y a personne à la Cour, ny aucun bon escrivain, qui n'y puisse apprendre quelque chose”*** (VaugelasM 1984, 73). La connaissance des variétés régionales, limitée à ce qu'on peut en entendre à la Cour et aux savoirs particuliers des grammairiens d'après leur origine régionale, est de plus interdite par la théorie de l'époque (il ne sert à rien de décrire les usages régionaux afin de les corriger, puisqu'il n'est pas possible d'acquérir le bon usage en province), interdit qui fera effet pendant un siècle après le livre de Vaugelas. Les *Remarques sur la langue française* (1647) ont en effet eu une grande influence, comme en témoignent la vingtaine d'éditions à laquelle elles ont donné lieu en 60 ans, les nombreux volumes de commentaires (même par l'Académie française qui, n'arrivant pas à rédiger sa grammaire, publie en 1704 pour y pallier une édition commentée et mise à jour des *Remarques*), et la longue lignée de successeurs ou simplement d'imitateurs (par ex. Bouhours, le successeur de Vaugelas que F. Brunot qualifie plus proprement de “disciple de Vaugelas”, HLF 4, 8). “Toute la littérature grammaticale du XVIIe siècle prend Vaugelas pour modèle, ou du moins pour repoussoir” (Marzys 1984, 8). Cette influence perdure même au XVIIIe s.

2.

La deuxième faiblesse consiste dans l'état très peu avancé des études historiques. Il faut attendre le milieu du siècle pour voir le début de l'inventaire de l'ancienne langue (Borel 1655). La connaissance des états anciens de la langue se limite principalement au XVIe s., dont les auteurs étaient bien connus et encore lus. Ainsi, même si l'on avait voulu esquisser les liens entre vieillissement et régionalisation du lexique, on aurait dû se contenter de travailler sur les mots d'une ancienneté toute relative, c'est-à-dire encore vivants au XVIe s., et les mots en cours de vieillissement. D'autre part,

l'archaïsme est pour une grande majorité de grammairiens aussi répréhensible que le provincialisme, ce qui coupe court à toute étude sur le sujet. Il faut cependant remarquer que bien que fustigée, l'ancienne langue jouit d'une certaine estime, d'une bienveillance, chez certains, qui sera sous-jacente jusqu'à l'explosion des études historiques, et que ne connaîtront pas les parlers régionaux durant le même intervalle. Ce courant en faveur des mots désuets existait déjà chez Du Bellay, et se rattache à une conception selon laquelle la disparition des mots équivaut à la perte d'une richesse, les mots nouveaux n'étant jamais aussi bons que les anciens (*HLF* 2, 182). Ainsi, Vaugelas exprime en substance les mêmes sentiments à l'égard de l'ancienne langue que Littré en plein XIXe s. historique : **“J'ay une certaine tendresse pour tous ces beaux mots que je vois ainsi mourir, opprimez par la tyrannie de l'Usage, qui ne nous donne point d'autres en leur place, qui ayent la mesme signification et la mesme force”** (Vaugelas 1647, 129). Mais Vaugelas, tout en regrettant la disparition de certains mots, ne fera rien pour prendre leur défense, se pliant à la tyrannie de l'usage, **“le Roy, ou le Tyran, l'arbitre, ou le maistre des langues”** (VaugelasM 1984, 40), en vertu de l'axiome selon lequel **“l'Usage fait beaucoup de choses par raison, beaucoup sans raison, et beaucoup contre raison”** (VaugelasM 1984, 50).

3.

Malgré ces conditions d'étude défavorables, il s'est trouvé quelques auteurs pour établir une relation entre des traits archaïques et des traits régionaux, qui s'énonce comme suit : un trait vieillissant dans l'usage normé peut se maintenir dans l'usage régional. Vaugelas, tout d'abord, malgré son peu de compétence en matière d'histoire et d'étymologie, a signalé quelques archaïsmes encore employés dans les provinces : par ex., la négation *ny* a remplacé *ne* “qui est un vieux mot qui n'est plus en usage que le long de la riviere de Loire, où l'on dit encore, ne vous, ne moy, pour, ny vous, ny moy” (1647, 36) (cf. aussi les remarques sur *ès* en Normandie, p. 167.) Les remarques de ce genre sont cependant peu nombreuses chez Vaugelas, sans doute principalement du fait que l'une comme l'autre caractéristique étant blâmable, il n'y avait pas lieu de faire converger les deux, le repérage de l'une était suffisante pour bannir le trait de l'usage. Le seul grammairien de l'époque capable de traiter le sujet était en fait Gilles Ménage, qui non seulement disposait d'un savoir de grande étendue sur l'histoire du français<sup>83</sup>, mais également était favorablement disposé à l'encontre de ce français archaïque. Son affection pour la vieille langue l'a amené à une conception du bon usage moins rigoureuse que celle de Vaugelas. Ainsi, dans ses légiférations, il a accepté de vieux mots employés par d'anciens auteurs, qu'il considérait comme bons et pourraient être conservés (Samfiresco 1902, 307-308 ; *HLF* 4, 4). Cependant, Ménage était aussi grammairien pour les courtisans, et ne pouvait légiférer totalement à l'encontre de l'esprit du temps. Il s'est donc prononcé contre des archaïsmes véritablement hors d'usage à son époque, surtout quand ils sont tombés naturellement en désuétude et non suite à un arrêté. De par ses origines angevines, Ménage avait également une certaine connaissance des parlers régionaux (et Rézeau 1989b a pu relever une liste d'environ 300 angevinismes explicitement indiqués comme tels dans son oeuvre

<sup>83</sup> “seul peut-être dans la seconde moitié du XVIIe siècle, Ménage eut une conception grammaticale fondée sur des connaissances historiques profondes et précises” (Samfiresco 1902, 251).

linguistique), dont il n'a pas manqué de se servir en parallèle avec ses connaissances de l'ancienne langue. Ainsi a-t-il pu repérer une classe de régionalismes correspondant à des traits archaïques ou en train de le devenir dans le bon usage. Dans certains cas, l'antiquité du trait l'a amené à ne pas condamner le régionalisme qui en perpétuait l'usage : ainsi, pour *ante* : **“Anciennement on disoit ante pour tante , comme on le dit encore apresent en quelques lieux de la Bretagne, en Anjou, en Normandie et en Picardie”** (Ménage 1650 s.v. *tante*, dans Rézeau 1989b) ; *cramailere* : “On prononçoit anciennement *cramailere*. Et ce mot se prononce encore aujourd’huy de la sorte en plusieurs Provinces, & entre autres, dans celle de l’Anjou.” (Ménage 1694 s.v. *cremailere*, dans Rézeau 1989b). Cependant, le critère d'une existence antérieure dans le bon usage n'a pas toujours primé, et l'usage contemporain reprend le dessus : *prée* **“estoit autrefois fort en usage [...] Nous le disons encore en Anjou [...]. Mais on ne dit plus prée , ny à la Cour, ny à Paris”** (Ménage 1672 dans Rézeau 1989b). De même, certains régionalismes sans tradition en français standard se trouvent condamnés face à leur équivalent de la norme, par ex. *bru* (provincial face à *belle-fille*), *grelt*, *grésillon* (face à *grillon*) (Samfiresco 1902, 291). Ménage était avant tout un grammairien, et non un descripteur du français régional. S'il a cependant intégré l'aspect géographique et historique de la langue dans ses réflexions, il a cependant été victime de la terreur linguistique qui régnait à son époque, et s'est trouvé gêné dans le traitement des vieux mots se maintenant en province, dont il a été contraint de restreindre l'étude et qu'il n'a pu trop valoriser, à cause de la désapprobation de l'époque envers les régionalismes. La position inconfortable de ce grammairien préfigure tout à fait celle de Féraud, un siècle plus tard, autre puriste qui se retrouvera malgré lui défenseur de traits régionaux, lorsque ceux-ci sont les héritiers de l'ancienne langue.

Un autre érudit de l'époque ayant établi un lien entre l'ancien français et les parlers régionaux modernes est l'auteur du *Trésor des recherches et antiquités gauloises* (1655), Pierre Borel. Pour Borel, dont l'ouvrage révèle un courant marginal à l'époque, qui s'oppose au rejet des vieux mots (courant représenté par un petit cercle d'écrivains dont La Fontaine), les parlers occitans modernes (et non plus les régionalismes français, comme chez Vaugelas et Ménage) constituent les restes du vieux français :

**“le Languedocien & Provençal [...] ne sont que des restes du vieux Gaulois & du langage Romain [...] Cette langue Languedocienne & Provençale ont autrefois esté le langage de Cour” (cité par Von Gemmingen 1995, 65)<sup>84</sup>.**

De nombreux articles indiquent la survivance d'un mot de l'ancien français en occitan, par ex. “*Gipon*, pourpoint. Villon. Ce mot est resté en Languedoc, où on dit *gipou*”. Nous trouvons là un amateur de vieux langage qui se retrouve le promoteur involontaire des patois.

Ainsi, dès le milieu du XVIIe s., on avait posé la théorie de la survivance régionale de traits archaïques du français commun. Or, chez Vaugelas et Ménage, qui en ont exposé

---

<sup>84</sup> La position de Borel est cependant ambiguë, puisqu'il trouve également l'ancien français conservé au Nord : “Les restes de cet ancien François sont demeurez partie en Bretagne, & partie en Languedoc et Provence” (“Préface” à la nouvelle édition, Paris, Briasson, 1750, xxxvi).

les principes, on ne trouve aucune utilisation particulière du fait, ni même de recherche spécifique dans ce sens. Ceci est sans doute dû pour partie au faible développement des études historiques et dialectologiques de l'époque, mais cela n'explique pas tout, notamment chez Ménage. Il semble qu'il faille voir dans ce désintéressement le poids de la tradition grammaticale de l'époque, qui condamne à la fois les régionalismes et les archaïsmes : pourquoi s'intéresser alors spécifiquement à des traits linguistiques qui combinent les deux tares ? La comparaison avec l'attitude du XIXe s. sera révélatrice (cf. 3.2.3). Il faut ajouter que la conception du vieillissement développée à l'époque est faussée par la perspective puriste, et au traitement des usages dévalorisés qui en découle. Il faut se méfier des affirmations de l'époque, car les jugements sur ce qui est considéré comme vieux ou provincial s'avèrent parfois surprenants. Ainsi il y a des mots disparus du bon usage qui ont continué à être employés par le peuple, et dont les grammairiens de l'époque pouvaient dire que c'étaient des archaïsmes maintenus dans un usage populaire. Or, il n'y avait souvent d'archaïsme que si l'on jugeait d'après le point de vue restreint du bon usage : certains mots, considérés comme vieux dans le bon usage, sont encore bien vivants en français actuel, comme *enceinte*, *excrément*, *gueule*, *cracher*, etc. (HLF 3, 158-60). Tout ce qui est déclaré comme « vieux » par les grammairiens de l'époque ne l'était pas réellement<sup>85</sup>, il s'agissait souvent de traits auparavant employés dans le bon usage qui en ont été bannis, de sorte qu'ils apparaissent ensuite comme des archaïsmes, mais ces traits sont pleinement vivants dans les milieux non touchés par les décisions puristes, c'est-à-dire la majorité de la population. Le vieillissement signalé par les grammairiens de l'époque peut correspondre soit à une disparition « naturelle » de la langue, soit au bannissement d'un trait, dont il n'est pas assuré que l'usage général suivra effectivement la décision des grammairiens. Bellegarde (*Réflexions sur l'Elegance et la politesse du stile*, cité dans HLF 4, 321-322) montre comment un mot condamné par le bon usage peut se conserver dans le peuple :

***“Les plus belles expressions [...] deviennent basses, lorsqu'elles sont profanées par l'usage de la populace, qui les applique à des choses basses. [...] Les personnes de qualité, et les Savans tâchent de s'élever au-dessus de la populace, et n'emploient jamais ces expressions qu'elle gâte par le mauvais usage qu'elle en fait. Les hommes imitent volontiers ceux dont ils estiment la qualité ; ce qui fait qu'en très-peu de tems, les mots que les riches ou les savans bannissent de leur conversation, ne sont ensuite reçûs de personne ; ils sont obligez de quitter la Cour, les villes, et de se retirer dans les Villages, pour n'être plus que le langage des Païsans”.***

On peut alors dire que ce sont des archaïsmes conservés populairement et régionalement, l'amalgame entre populaire et provincial étant facile, puisqu'au XVIIe, la province commençait à Vaugirard et Montmartre (HLF 4, 313).

<sup>85</sup> Un même amalgame a lieu en ce qui concerne les variétés dégradées, délimitées a priori dans une classification. La caractéristique des puristes est de juger d'après un avis personnel, et non des principes objectifs. Ce manque de professionnalisme implique que lorsqu'un trait est considéré comme n'appartenant pas au bon usage, on ne sait pas réellement la raison qui l'a fait bannir, c'est-à-dire la nature de la « faute » qu'il constitue (cf. HLF 4, 312-313 et 356-357 : les mots décrétés bas peuvent être déshonnêtes, réalistes, de métier ou vieux, et pour certains, on se demande ce qui motive leur discrédit). Ce ne sont pas les censeurs qui vont nous renseigner, puisque l'étude de ces variétés déconsidérées n'est pas de mise.



**“Qu’il y ait un rapport entre l’avilissement et le vieillissement des termes, c’est ce que montre plus loin notre répertoire. Les mots en vieillissant se dégradent et réciproquement” (HLF 6, 1014).**

Tous les mots déclarés vieux à l’époque n’ont donc pas pour autant disparu de la langue actuelle, et parmi ceux considérés comme des maintiens populaires ou provinciaux un certain nombre se retrouvent aujourd’hui dans le français commun. Ce dont témoigne les grammairiens, c’est ici de la fracture qui s’est opérée entre la langue de l’élite, remaniée par des décisions arbitraires, épurée à l’extrême, et la langue d’usage de la population dont l’évolution ne suit pas les mêmes principes. Cet exemple montre qu’une évolution imposée par une autorité grammaticale n’a qu’une influence limitée.

### 3.2.2. Le tournant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

---

Le XVIII<sup>e</sup> s. amène un revirement à l’égard des stades antérieurs de la langue, suite au changement d’orientation de la notion de norme puriste. La norme du XVII<sup>e</sup> s., si elle s’était fondée sur l’usage résolument contemporain, n’avait pourtant pas été établie dans une perspective statique, de façon absolue. Vaugelas avait parfaitement conscience que malgré l’interdiction formelle d’introduire des néologismes, la langue évolue inéluctablement. De fait, il avait conçu ses *Remarques* comme ayant une durée de validité d’une trentaine d’années, après quoi il faudrait redéfinir le bon usage d’après ce qui se dirait à cette époque-là. Vaugelas n’avait pas la prétention de définir des règles immuables, qui auraient figé le français dans son état de 1647, mais cherchait simplement à établir des principes, qui sont quant à eux immuables, permettant de déterminer une norme :

**“je pose des principes qui n’auront pas moins de durée que nostre langue et nostre Empire ; car il sera toujours vray qu’il y aura un bon et un mauvais usage, que le mauvais sera composé de la pluralité des voix, et le bon de la plus saine partie de la Cour, et des Escrivains du temps ; qu’il faudra toujours parler et écrire selon l’Usage qui se forme de la Cour et des Auteurs, et que lorsqu’il sera douteux ou inconnu, il en faudra croire les maistres de la langue, et les meilleurs escrivains. Ce sont des maximes à ne changer jamais, et qui pourront servir à la postérité de mesme qu’à ceux qui vivent aujourd’hui” (VaugelasM 1984, 65).**

Or, au XVIII<sup>e</sup> s., la conception de la norme évolue : on considère que la langue a atteint son point de perfection, que le français est dans son âge classique, et qu’il faut désormais éviter sa décadence en le figeant dans l’état que l’on considère parfait, celui du XVII<sup>e</sup> s. : **“Tout changement, toute nouveauté sont mal jugés, comme attentatoires à la perfection classique” (HLF 6, 868).** C’est à présent les écrivains des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> (Rabelais, Marot, Malherbe, Pascal, Racine, ...), encensés pour avoir amené le français à son point de perfection, décorés du titre de « bons auteurs », qui fournissent le modèle du bon usage, ce qui est une rupture complète avec le rôle que leur avait assigné Vaugelas, c’est-à-dire la validation d’un bon usage contemporain et oral.

**“le purisme de Vaugelas était un purisme rajeunisseur qui faisait volontiers le sacrifice de la langue en train de vieillir, tandis que le purisme que nous appellerons voltairien, est un purisme essentiellement conservateur, tourné vers**

**les monuments du passé” (HLF 6, 871-2).**

Ce nouveau bon usage s'apparente à ce qui s'est passé en Italie, où le XIVe s. a fourni de grands auteurs apparaissant comme classiques (Dante, Pétrarque, Boccace), qui ont servi de fondement à la norme, reflétant une langue écrite du passé, selon le modèle décrit par Müller (1985, 290) :

**“La base de la norme prescriptive est toujours un modèle linguistique tiré du passé pour corriger la langue présente et à venir”.**

Les auteurs anciens (mais pas n'importe lesquels : ceux qui sont jugés « bons » dans une optique littéraire tout aussi normative), sont alors mis à profit par la lexicographie. Le dictionnaire de l'Académie, qui employait jusque-là pour constituer sa nomenclature et ses exemples le témoignage oral des bons auteurs la composant, introduit des citations littéraires dès son édition de 1718. Là encore, l'Académie est en retard, puisque l'exemple avait été donné par Richelet, suivi par Trévoux, puis à la fin du siècle Féraud. On définit une liste d'auteurs classiques servant de modèle du bon usage, dont on expurge cependant les oeuvres de quelques « fautes ». Le nouveau purisme cherche donc à préserver la langue des auteurs du XVIIe s. (les auteurs du XVIe sont inclus dans le mouvement après 1770 : HLF 6, 1165), tout en l'aménageant dans une certaine mesure à l'usage contemporain, et utilise l'argument désormais usuel qu'elle recèle des richesses perdues :

**“Celui-ci [l'archaïsme] bénéficie encore de ce regret constant des pertes éprouvées par la langue qui s'exprime avec une insistance croissante à partir de La Bruyère” (HLF 6, 1162-1163).**

Diderot et Voltaire, parmi d'autres, regrettent des mots archaïques qui disparaissent et qui sont utiles (HLF 6, 1134-5), et prônent leur reprise. Comme au temps de la Pléiade, on envisage de faire participer le lexique ancien au mouvement de création lexicale qui agite de nouveau le français sous le nom de *néologie* :

**“Pour la néologie, l'archaïsme est un succédané du néologisme. Il semble aussi commode de reprendre les vieux mots que d'en fabriquer de nouveaux. Bien rares sont les théoriciens qui opposent les deux procédés” (HLF 6, 1161).**

L'idée que si un mot fait défaut, il faut le créer ou raviver un ancien réapparaît en littérature, et un académicien revendique même ce droit en 1785 (HLF 6, 1136-7). Ce qui mène à l'ouvrage de Charles Pougens (1794), *Archéologie française ou vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude et propres à être restitués au langage moderne*. La réhabilitation de l'aspect historique de la langue, même s'il encore est plus théorique que réellement appliqué (**“La plupart des philosophes et des néologues se soucient peu d'étymologie”**, HLF 6, 1278), est cependant dans l'air du temps et trouvera sa pleine réalisation au XIXe s.

Si le XVIIIe s. réhabilite les vieux mots, le préjugé contre les provincialismes quant à lui reste très fort (HLF 6, 1242-3). De rares voix envisagent, comme au XVIe s., d'utiliser l'emprunt aux dialectes comme procédé néologique, de préférence à un mot étranger, “car ce mot de province sera toujours plus français que celui que l'on prendra ailleurs” (Frair du Tremblay cité dans HLF 6, 1242). En dehors de Rousseau et Restif de la Bretonne qui emploient quelques provincialismes, aucun écrivain n'affiche de prétention provinciale. En revanche, le milieu du XVIIIe s. voit la véritable naissance des études

descriptives sur le français régional (cf. chap. 2), qui sont envisagées dans une perspective puriste : de même que les provinciaux installés à Paris ont vu, au XVII<sup>e</sup> s., l'intérêt de se défaire de leurs provincialismes, on veut faire saisir aux provinciaux restés en province qu'ils doivent eux aussi purger leur langage de toutes ses "mauvaises façons de parler" (Desgrouais 1766, xii). Apparaissent alors les listes de *cacologies* (qu'on appelle *préservatifs* ou *correctifs*<sup>86</sup>) dont les auteurs

***"veulent non nourrir les discussions grammaticales des cercles littéraires et des salons, mais corriger les fautes de langue que commet la masse des provinciaux et des petites gens. Plus de discussions qui seraient hors de la portée du lecteur. Simplement une liste de fautes avec leur correction accompagnée souvent d'une appréciation plus ou moins vigoureuse. Les fautes ne sont plus des divergences de la Cour et de la Ville, mais des prononciations archaïques ou vulgaires, des mots déformés, le vocabulaire de la plus basse classe ou des provinces"***  
(Gougenheim 1929, i).

Ces recueils de gasconismes, comme on appelle volontiers les régionalismes d'après le livre de Desgrouais (1766) qui a fait fortune<sup>87</sup>, témoignent de la mauvaise fortune des façons de parler provinciales, que l'on cherche à éradiquer, et cette fois sur toute l'étendue du territoire. Le siècle précédent, faute de renseignements sur le français provincial et d'une volonté de se renseigner, n'avait pu faire la culture systématique de la régionalisation des archaïsmes ; il est intéressant de chercher à savoir si la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> s., qui possède à la fois des renseignements sur le français régional et sur le français ancien qui a en outre été, dans une certaine mesure, remis en grâce, a décrit l'archaïsme comme un trait caractéristique du français régional. On peut utiliser ici les témoignages fournis par trois auteurs de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> s. ayant traité de régionalismes : d'une part le lexicographe provençal Féraud (1787-88). De l'autre, Desgrouais (1766) et Molard (1803, 1810 ; la première édition a paru en 1792), les deux grands premiers collecteurs de régionalismes qui se placent sous l'égide de Rollin (*Traité des études*, 1723), pour qui

***"Il est nécessaire d'étudier les défauts de langage et de prononciation qui sont particuliers à chaque province, et même aux villes qui se piquent le plus de politesse, pour les faire éviter aux enfants"*** (épigraphe de Molard 1810 ; cité par Desgrouais 1766, iii).

### 1. Le "Vaugelas des Gascons"<sup>88</sup> :

Pour Desgrouais, les gasconismes sont ***"des mauvaises expressions, des tours***

<sup>86</sup> Ces préservatifs avaient eu des antécédents hors de France : aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. ont été publiés en Angleterre des manuels visant à réformer les incorrections de syntaxe, de prononciation et d'orthographe commises par les Anglais apprenant le français (HLF 1, 392).

<sup>87</sup> "pendant près d'un siècle, il n'y eut pas de livre plus imité. Chaque province fut tour à tour avertie de ses fautes, et invitée à s'en corriger" (HLF 7, 326). Cf. l'annexe 1.

<sup>88</sup> Ce surnom lui a été donné par un ami : "Cet ouvrage sera très-utile dans les Pays méridionaux. L'auteur deviendra le Vaugelas des Gascons" (Desgrouais 1766, xii).

*vicieux, des phrases singulieres*” (iii). Il faut s'en défaire, comme les Gascons qui sont allés à Paris l'ont fait (xii). Desgrouais apparaît largement ignorant de l'ancienne langue : d'ailleurs, cette référence lui serait largement superflue, dans la mesure où **“Tout gasconisme vient du patois, ou langage du pays.”** (v) : les gasconismes sont des phrases demi-françaises et demi-patoises. Ce qui lui importe est d'opposer, dans une perspective résolument synchronique, l'usage (vicieux) gascon à l'usage (à imiter) parisien. Ainsi, parmi ses gasconismes, apparaissent des traits qui ont appartenu à l'ancienne langue française (*horloge* n. m, *armoire* n. m., *pénible* adj. “laborieux”, *septante*, *huitante*, *nonante*, adj., etc.). Mais on ne trouve aucune mention de ce fait, et ces gasconismes sont blâmés simplement car ils contreviennent au bon usage de la période : *un bon horloge* est une “faute de genre” ; **“Beaucoup de Gascons aiment mieux dire septante, huitante, nonante, que soixante-dix, quatre-vingt, quatre-vingt-dix ; c'est-à-dire qu'ils aiment mieux parler gascon que français”**. D'autre part, Desgrouais est hostile aux usages anciens qui ne sont plus de mise : il considère que les écrits des auteurs anciens contiennent des fautes (voir Corneille ci-dessous), qui ne sont fautes que par rapport à l'usage contemporain. Il lui arrive de citer avec approbation des auteurs anciens (Molière, Boileau, La Fontaine, ...), mais alors c'est que leur usage est toujours valable.

Certains gasconismes sont cependant décrits comme des façons de parler anciennes, par ex. “aller du pair avec M\*\*\*. On ne parle plus ainsi. On dit : aller de pair” (viii) ; **“Vous dites que vous êtes conaigneur avec M. un tel. Ce mot ne se dit plus. Il faut dire Coseigneur”** (ix) ; **“Cette façon de parler [ aussi beau comme pour aussi beau que ] se trouve dans Corneille, mais elle n'est plus d'usage”** (52) ; **“on disait autrefois épouser pour marier ; mais ce mot a vieilli, et il ne se dit plus que dans les Provinces. [...] Les Prêtres Gascons épousent ; les Prêtres parisiens marient”** (102). Du fait de sa conception puriste entièrement fondée sur le bon usage contemporain, Desgrouais soumet au même traitement que les autres les usages anciens maintenus régionalement : il ne faut plus les employer.

## 2. Etienne Molard et le mauvais langage lyonnais :

L'oeuvre linguistique de Molard (qui se compose de 4 éditions, dans lesquelles le volume linguistique traité augmente systématiquement par rapport à l'édition antérieure, avec quelques suppressions : on passe ainsi de 59 p. + 12 pour la 1<sup>e</sup> éd. en 1792, à 284 dans la 4<sup>e</sup> éd. en 1810), cherche, comme celle de Desgrouais, à bannir les “expressions et phrases vicieuses” (cf. le sous-titre) :

**“Celui dont la prononciation est vicieuse, celui qui défigure la langue par l'abus et l'impropriété des termes, qui dénature les mots dans quelques-unes de leurs syllabes, qui leur donne un genre et un nombre qui n'est pas le leur, choque l'oreille, en affichant son ignorance” (Molard 1803, iv-v).**

Mais Molard ne cherche pas à bannir uniquement les provincialismes de Lyon, comme le titre de la première édition peut le laisser croire (*Lyonnoisismes*). Il vise plus généralement le “mauvais langage”, qu'il soit spécifiquement provincial ou non, et son dictionnaire, à partir de la deuxième édition (1797), est passé à un titre plus général : *Dictionnaire du mauvais langage* (Latreille - Vignon 1904, 245).

Parmi les expressions vicieuses fustigées, certaines ont été employées en français mais n'appartiennent plus à l'usage du temps : on emploie habituellement à Lyon "nombre de mots surannés, d'expressions gothiques" (Molard 1792, 3-4, cité par Latreille - Vignon 1904, 245, repris dans Molard 1803, viii : "on relève les mots surannés ou altérés dans leur forme, leur genre et leur nombre"). L'emploi d'un trait qui n'appartient plus à l'usage contemporain est une faute, conformément à l'opinion du XVIII<sup>e</sup> s. Molard a conscience du vieillissement qui défait le bon usage d'hier : cf. articles *truffe*, *dedans*, *arboriste*, etc. (Salmon 1990, xx) :

***"Ne sait-on pas que l'ignorance enfante chaque jour de nouvelles expressions ; que d'autres tombent en désuétude ; et que celles qui faisaient autrefois les délices des gens du monde et les agréments du style, rendraient ridicules aujourd'hui ceux qui s'en serviraient ?" (Molard 1810, ix).***

Ainsi, si Molard a pris en compte l'intérêt de son temps pour les études historiques (au contraire de Desgrouais, mais peut-être était-ce trop tôt pour en trouver des traces chez cet auteur de 1766), en utilisant notamment un "dictionnaire du vieux langage" (non identifié) et en citant des auteurs du siècle précédent comme Racine, Sévigné, ou Corneille, l'ancienne langue reste cependant chez lui du "vieux gaulois", un langage fautif car suranné. On trouve plusieurs condamnations à l'encontre de mots qu'il rapporte à des sources anciennes, par ex. *anille* "dites, béquille, s. f. Le mot *anille* est de l'ancienne langue ; on le trouve souvent employé dans les livres gothiques" ; *bouis* "cette prononciation a vieilli ; dites et écrivez, buis, s. m.". Molard affirme même que "la plupart des expressions lyonnaises appartenaient à l'ancien idiome" (1810, s.v. *buyandière* : "Femme qui lave la lessive ; dites, lavandière. On trouve le mot *buyandière* dans le langage gothique, car la plupart..."). L'affirmation, bien que corroborée par Latreille et Vignon (1904, 249 : "La part des archaïsmes est presque aussi considérable que celle des mots dialectaux. Molard se rend compte du caractère archaïque du français local") est sans doute osée de la part de Molard, dont les connaissances sur l'ancienne langue sont limitées, et qui manque de marquer un certain nombre d'autres régionalismes comme ayant eu des antécédents en français, par ex. *col* n. m. "cou", *corporance* n. f. "corpulence", *garderobe* n. f. "armoire", etc. (ce que remarquent également Latreille et Vignon 1904, 249 : ces archaïsmes non identifiés comme tels par Molard, sont bannis sans raison explicitée). D'autre part, ces archaïsmes donnés comme "expressions lyonnaises" ne sont pas tous spécifiquement lyonnais, puisque Molard mêle lyonnaisismes et tout ce qui n'est pas la norme de l'époque, que l'on trouvait ailleurs qu'à Lyon, c'est-à-dire des termes familiers ou populaires, des néologismes, des vieux mots. La conception puriste de Molard, basée sur la tradition du XVIII<sup>e</sup> s. en ce qui concerne non seulement les régionalistes, mais aussi les archaïsmes, l'amène à blâmer doublement les vieux mots encore employés à Lyon. Ce regard vers la tradition grammaticale passée a amené Latreille et Vignon à juger que

***"Molard grammairien [...] ne vise pas à l'originalité ; il se contente de répéter les leçons des maîtres de la grammaire" (1904, 244), comme Molard l'avoue lui-même (1810, viii).***

### 3. L'abbé Féraud :

Féraud (1787) présente son *Dictionnaire critique de la langue française* comme un

ouvrage né de la nécessité de fixer une norme pour une foule de petits détails sur lesquels la grammaire n'a pas statué ou hésite. Il convient notamment de déclarer hors d'usage un certain nombre de traits qui ont vieilli dans l'usage contemporain :

***“Il est une foule, non-seulement de termes & de mots, mais de manières de parler, de régimes, de constructions, en usage dans le siècle passé, qui sont suranés aujourd’hui” (“Préface” à Fér 1787, vol. 1, i).***

Cette inscription dans un usage contemporain rappelle nos deux grammairiens provinciaux précédents. Féraud les rejoint dans sa critique des régionalismes, “locutions et manières de parler vicieuses” (xii), félicitant au passage Desgrouais pour son travail, et en incluant un certain nombre dans sa nomenclature.

Si la conception de Féraud à l'encontre des régionalismes est tout à fait classique, en revanche il témoigne d'un certain attachement envers l'archaïsme, qui est traité avec un méta-langage neutre, non normatif, par ex. “Vieux”, “On disait autrefois”, etc. (Fournier 1986). Féraud s'oppose à de nombreuses reprises à Voltaire qui traite de “barbarisme” des faits relevés chez des auteurs anciens et n'appartenant plus à l'usage du temps (Fournier 1986, 135). Bien qu'il considère que les termes archaïques sont à éliminer de la définition de l'usage contemporain, Féraud adopte une attitude respectueuse envers eux et refuse de les considérer comme des « fautes », surtout si à l'époque où il les trouve employés dans des textes, ils appartenaient à l'usage du temps. Ainsi, il lui arrive de souhaiter la reprise de certains (“il serait encore bon aujourd'hui”, “il serait utile qu'on pût le dire encore aujourd'hui”) ou de regretter leur disparition (“On a eu tort de laisser périr”, “Il est à regréter”) (Fournier 1986, 136-7). Nous avons là le passage d'une conception puriste de l'archaïsme, qui est considéré comme une faute sans qu'il soit tenu compte de la synchronie où il fonctionne, à une conception moderne, dégagée de toute arrière-pensée normative, où l'on cherche simplement à indiquer la période d'emploi des termes. Dans cette nouvelle conception, l'emploi d'un terme archaïque dans une synchronie qui n'est plus la sienne est autorisé, mais il demeure important de marquer la vitalité du terme décrit par rapport à l'usage dans lequel on se situe, car l'emploi du terme peut alors induire des effets connotatifs, dont le plus évident est un caractère burlesque. On trouve chez Féraud (notamment dans son *Supplément*, non publié de son vivant) cette conception d'un état de langue suranné pouvant encore servir et donner lieu à des effets connotatifs (Fournier 1986, 133-4 ; Seguin 1986, 141). Ainsi, il remarque que certains mots ont vu leur emploi se réduire à un domaine connotatif, soit technique (notamment juridique), soit stylistique (ex. burlesque, poésie), soit dans des locutions, ou encore dans un domaine géographique :

***“Féraud continue à poser dans le Supplément quelques jalons d'une théorie non exprimée du conservatisme des langages non parisiens, où se laisse entendre une pointe de regret, de nostalgie, ou de préférence” (Seguin 1986, 142).***

Dans le cas d'archaïsmes encore employés régionalement, Féraud change alors d'attitude : au lieu de condamner les régionalismes, il les signale simplement comme provincialismes, mais son méta-langage n'est plus celui d'un censeur : par ex. *fiance* “(vieux mot) confiance. On le dit encôre en quelques Provinces, parmi le peuple” (FérS) ; *maugré* “(vieux) Malgré. Il se dit encôre en quelques Provinces” (FérS) ; *tumber* “ Il s'est dit aùtrefois pour tomber ; [...] Th. Corneille se contente de dire que peu de personnes disaient *tumber* de son tems ; et que c'était une prononciation condamnée par tout ce qu'il

y avait de gens qui parlaient bien. — Aujourd'hui, il n'y a que le Peuple qui le dise encôre en certaines Provinces." (Fér 1788) Féraud se borne ici à constater le maintien régional, sans le blâmer.

Desgrouais et Molard ont conservé une conception « archaïque » de l'archaïsme, celle du XVIIe s. où le "vieux gaulois" est un parler aussi vicieux que les provincialismes qu'ils cherchent à éradiquer. Même Molard, qui a pourtant adopté la perspective historique de son époque, mais qui n'en a pas l'esprit, ne voit dans les régionalismes doublés d'archaïsmes qu'une double faute à éviter, comme l'aurait fait Vaugelas lui-même. On voit apparaître chez Féraud les effets d'un intérêt affectif pour l'ancienne langue sur le traitement des régionalismes (cf. déjà Ménage) : le provincialisme a trouvé une voie pour échapper à la censure qui pèse sur lui, et la menace de disparition qui s'en suit. Après deux siècles d'oppression, l'archaïsme revient à l'honneur, et le XIXe s. fera de l'histoire son souci principal. Le régionalisme, quant à lui, va vivre ses heures les plus noires en passant devant le tribunal révolutionnaire. Pour survivre, sa seule chance sera de faire cause commune avec l'archaïsme : ce sera, nous allons le voir, le cheval de bataille de tous les amateurs de parlers régionaux du XIXe s.

### 3.2.3. Défense et illustration des parlers régionaux

---

Il devient ici nécessaire de lier le sort du français régional à celui des patois, puisque la question des patois acquiert une importance de premier plan à la fin du XVIIIe s., et qu'elle constitue alors le moteur de la réflexion sur l'archaïsme dans ses relations aux variantes diatopiques de la langue.

#### 3.2.3.1. Les patois

Alors que les études dialectologiques ont timidement fait leurs premiers pas au XVIIIe s., souvent motivées par un but pratique (aider à la compréhension des anciens textes, ou aider les patoisants à acquérir le français, comme pour Boissier 1756 : *HLF* 7, 28), la Révolution française prend pour cible les patois. La chasse aux sorcières est organisée par Henri-Baptiste Grégoire qui envoie une circulaire à travers toute la France visant à recueillir des renseignements touchant à **"la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française"** (titre du rapport présenté à la Convention nationale le 6 juin 1794). L'accusation lancée contre les patois est de nature politique : à la Révolution qui veut faire l'unité du pays, s'opposent les patois qui sont fédéralistes.

**"Nous n'avons plus de provinces, et nous avons encore environ trente patois qui en rappellent les noms" (Grégoire, dans De Certeau et al. 1975, 301).**

De plus, ces "idiomes féodaux", restes de l'Ancien Régime, sont des entraves à la liberté : **"Ainsi, avec trente patois différents, nous sommes encore, pour le langage, à la tour de Babel, tandis que, pour la liberté, nous formons l'avant-garde des nations."** (302)

Le patois est l'ennemi de la Révolution, tandis que le français est patriote (*HLF* 9, 8). Grégoire conclut donc à "l'utilité d'anéantir les patois" (dans De Certeau et al. 1975, 308).

Même si la Révolution en restera à des volontés qu'elle sera incapable d'appliquer, la mauvaise publicité faite aux patois demeurera, d'autant plus que ceux-ci souffrent en plus d'une image négative : non contents d'être l'ennemi de la Révolution, les patois sont également l'ennemi du progrès, ce sont

**“des jargons lourds et grossiers, sans syntaxe déterminée, parce que la langue est toujours la mesure du génie d'un peuple” (Grégoire dans De Certeau et al. 1975, 304).**

Grégoire, ici comme en d'autres parties de son rapport, se fait l'écho des avis qui lui ont été communiqués par ses correspondants, notamment de la partie nord de la France, mais pas uniquement : ainsi, le correspondant de Grégoire pour Mont-de-Marsan (Société des Amis de la Constitution) considère que “Le gascon est généralement un français altéré, corrompu et mélangé” (dans Gazier 1880, 147) ; pour celui du Mâconnais, Dombes et Bresse, “Le fonds de ce jargon est un mauvais français, dénaturé dans son essence et sa prononciation” (220) ; pour celui de la Bourgogne, le patois “est un français corrompu, mal décliné et plus mal conjugué” (224). Brunot (*HLF* 9, 201) rapporte que les Préfets des départements du nord de la Loire ne parlent pas de patois ou dialecte, mais de français écorché, défiguré, mal prononcé. Le patois apparaît comme du français déformé par l'ignorance de ceux qui le parlent, et l'importance de ce facteur n'est pas à négliger dans la diffusion du français et l'abandon du patois : ainsi, De Vincenz (1974, 117) atteste que le patois francoprovençal de La Combe-de-Lancey (Isère) a été abandonné volontairement au profit du français car il **“devait apparaître désormais aux yeux de ses locuteurs comme le dernier vestige d'une étape dépassée et comme un obstacle à l'avancement social.”**

Dans ce contexte d'opposition aux parlers régionaux, intervient une tendance qui, s'inscrivant dans le courant romantique, considère les patois comme une partie du folklore national et pousse à leur étude. En 1804 est fondée l'Académie celtique, qui se donne pour objectif l'étude de l'histoire des Celtes, ainsi que **“d'étudier et de publier les étymologies de toutes les langues d'Europe, à l'aide du celto-breton, du gallois et de la langue erse”** (cité par Pop 1950, 15). La Société Royale des Antiquaires de France, fondée en 1814, poursuit ce programme en consacrant un grand intérêt à l'étude des patois. Dès lors, les patois déconsidérés trouvent une armée d'érudits et d'amateurs prêts à les défendre. La défense des patois, qui implique de justifier l'intérêt que des lettrés peuvent porter à des parlers dégradés sans courir le risque d'être eux-mêmes déconsidérés, s'insère alors dans le courant historique qui marque le début des recherches linguistiques depuis la fin du XVIIIe s. Les recherches de linguistique historique sont en pleine effervescence au début du XIXe s. (après leur coup d'envoi traditionnellement attribué au discours de Sir William Jones à la Société Asiatique du Bengale, en 1786), avec notamment les travaux de Bopp (1816) et de Grimm. La défense et la promotion des patois va prendre le train en marche, et inscrire leur étude dans le cadre historique alors à la mode. Si les patois ne recèlent pas d'intérêt en synchronie, ils vont en acquérir un pour la diachronie. La défense s'organise de deux façons différentes selon que les auteurs valorisent des patois du nord ou du sud de la France.

### **3.2.3.1.1. Les patois du Nord et l'ancien français**



L'intérêt pour l'histoire du français, qui se manifeste de façon sous-jacente depuis plusieurs siècles, s'affirme tout à fait sous la double impulsion du romantisme et de la linguistique historique. D'une part, les travaux sur le lexique de l'ancienne langue se multiplient : La Curne de Sainte-Palaye dépose son *Projet d'un glossaire françois* en 1756, puis paraissent le *Dictionnaire de vieux langage français* de Lacombe (1766-67), l'*Archéologie française* de Pougens (1794), et le *Glossaire de la langue romane* (1808) de Roquefort. D'autre part, ce qui est un signe de la perte de l'attitude normative envers les vieux mots (préfigurée par Féraud), les dictionnaires généraux du XIXe s. à partir de Boiste (1803)<sup>89</sup> incluent, pour gonfler leurs nomenclatures, des mots hors d'usage, mais qui portent une marque neutre ("Il est vieux", "Vieux mot qui n'est plus usité", "Inusité", "Autrefois", etc. chez Landais et Bescherelle) et ne sont plus indiqués comme des fautes. Les mots obsolètes ont acquis droit de cité dans les dictionnaires, où ils sont désormais un témoin de l'usage ancien, pouvant servir à la compréhension des anciens textes<sup>90</sup>. Enfin, Littré définit pour son dictionnaire un usage contemporain s'étendant du début de la période classique jusqu'au début du XIXe s., car le passé sert à comprendre l'usage présent ("Préface" à Li, iv).

L'intérêt manifesté à l'époque pour l'histoire du français va largement être mis à profit par les « patoisophiles ». Ceux-ci ne font en fait que reprendre une tradition qui, depuis le milieu du XVIIe s., répète que des restes du vieux français subsistent dans les patois actuels. Borel (1655) avait l'un des premiers lancé l'idée selon laquelle le vieux français subsisterait à l'état de vestiges dans les patois (chez lui, surtout le patois languedocien : cf. 3.2.1). Borel a eu l'intuition du phénomène mis à jour par la linguistique historique, selon lequel des traces de la langue-mère subsistent dans les diverses langues qui en descendent. Il opère cependant, comme la majorité de ceux qui se lanceront dans cette voie après lui, une confusion entre la survivance due à un rapport direct de filiation, et une survivance s'expliquant par l'apparement, un parler se révélant plus conservateur par rapport à leur langue-mère commune qu'un autre. Le phénomène est remarqué par un autre lexicographe du français ancien, La Curne de Sainte-Palaye. A son époque cependant (milieu XVIIIe), la collecte de mots à la fois anciens et dont certains se sont conservés dans les patois apparaissait assez hérétique à son auteur pour que celui-ci anticipe sur les critiques qu'on lui opposerait, en les résumant :

***“Se condamnera-t-on à passer sa vie dans ce pénible exercice, et cela pour recueillir uniquement de vieux mots, dont un grand nombre se sont conservés dans le patois de quelques cantons de Province ? Présenter à une Nation éclairée, civilisée, excessivement délicate, des mots et des tours relégués dans les entretiens grossiers de la lie du peuple, ce seroit pour fruit de ses veilles, s'exposer au ridicule que ne manqueroient pas de jeter sur un pareil ouvrage des hommes superficiels, incapables d'en apercevoir l'utilité” (La Curne 1756, v).***

Au XIXe, il n'y a plus lieu de se justifier de faire de l'histoire, et la ressemblance des patois

<sup>89</sup> Cf. Saint-Gérard (1986, 124).

<sup>90</sup> C'est pour la même raison que les dictionnaires contemporains accueillent dans leur nomenclature une partie du vocabulaire classique qui n'est plus en usage aujourd'hui, mais que l'on trouve chez des auteurs comme Corneille, Molière, Racine, etc. qui sont encore lus (cf. "Préface" à Rob 1985, vol. 1, xxii).

avec le vieux français est alors notée par les descripteurs des patois. Elle apparaît même chez les gens qui n'entretiennent pas de sentiments particulièrement affectifs envers le patois, par ex. chez certains correspondants de Grégoire : ainsi, M.-J. P. Rochejean (Jura) considère que **“Le patois de Salins, de la ci-devant Franche-Comté et de la ci-devant Bourgogne, est un vieux français corrompu”** (dans Gazier 1880, 213) ; Aubry, curé de Bellevaux, estime que **“leur langage naturel [il parle des Wallons] est le wallon ou l'ancien français, tel à peu près qu'on le parlait lorsque les Francs et autre peuples du Nord se sont confondus avec les Gaulois”** (232) ; Vincent Poupard rapporte que dans le Berry, tout le monde parle français, mais dans la région de Sancerre, **“les gens de la campagne parlent encore le langage de Rabelais, d'Amyot et de Montaigne”** (269)<sup>91</sup>. La thèse est encore soutenue par le préfet de la Meurthe, pour qui **“Le patois lorrain que l'on parle dans nos villages est le vieux français”** (*Statistique de la Meurthe*, cité dans *HLF* 9, 410).

La revendication de liens entre les patois et le vieux français a amené le développement d'une argumentation structurée tirant profit des thèses romantiques et du cadre épistémologique de la linguistique de l'époque, les différentes sommités en matière de linguistique étant largement mises à contribution pour étayer les thèses développées par les militants dialectologues (par ex. Ménage, Du Cange, Nodier, Génin, Littré<sup>92</sup>, et d'autres moins connus). L'argumentation se révèle identique chez les dialectologues de toutes les régions du Nord, comme on pourra en juger par l'échantillon utilisé ci-dessous.

Les liens établis avec l'ancien français servent dans un premier temps à laver les patois de l'accusation de barbarie (telle qu'on a pu la voir exprimée ci-dessus par les correspondants de Grégoire) : un parler ayant des caractéristiques communes avec une langue noble, et notamment avec des stades anciens de cette langue, qui sont eux-mêmes considérés comme prestigieux, ne peut plus être qualifié de barbare, ce que Littré exprime sous la forme : “les mots ont une noblesse due à l'antiquité de leur origine” (1867, 119). Ces liens révèlent de plus que ces patois ont une longue histoire derrière eux, et ne sont pas des déformations récentes du français (Duméril 1849, I-li). **“ce n'est pas, je l'avoue, sans une réelle satisfaction que j'ai reconnu à un assez grand nombre de mots réputés rustiques ou barbares, une antiquité vénérable et toute française, remontant à six ou sept siècles” ; “le langage de nos paysans,**

<sup>91</sup> L'opinion a été reprise par Grégoire dans son rapport : “Il n'y a qu'environ quinze départements de l'intérieur où la langue française soit exclusivement parlée ; encore y éprouve-t-elle des altérations sensibles, soit dans la prononciation, soit par l'emploi de termes impropres et surannés, surtout vers Sancerre, où l'on retrouve une partie des expressions de Rabelais, Amyot et Montaigne” (dans Gazier 1880, 292). Les liens entre le patois berrichon et le moyen français seront encore affirmés un siècle plus tard par Labonne (1885 ; 1913), qui a fait une collecte de “mots locaux désuets sous la plume des littérateurs actuels, mais encore en usage dans le savoureux langage de nos bons paysans.” (1913, 31), qu'il avance pour preuve que “les chaumières du centre de la France ont gardé la langue primitive” (1885, 458).

<sup>92</sup> L'influence de Littré sur les dialectologues a sans doute été assez importante, si l'on en juge par le nombre de fois où il est cité comme autorité. C'est sous son influence que Godefroy, dans son dictionnaire, a cité chaque fois qu'il le pouvait, à la suite des mots français qu'il répertoriait, les patois dans lesquels le mot a été préservé.

*loin d'être un « jargon barbare », constitue, au contraire, pour beaucoup de mots, un français aussi ancien qu'authentique*" (De Fresnay 1881, 8 et 11). *"l'intérêt que l'on commence à prendre aujourd'hui à l'étude de notre vieille langue m'a surtout excité à en rassembler les débris épars dans notre patois, à rechercher les titres de noblesse de ces mots dont un grand nombre, nés dans la pourpre, sont en train de mourir sous les haillons"* (Delboulle 1877, v).<sup>93</sup> Cette perspective cherche à faire oublier les liens synchroniques du patois avec le français, qui ne donnent qu'une vision défavorable du patois, puisque les correspondants étymologiques du français apparaissent comme des mots dont la prononciation est déformée ; en revanche, elle favorise les liens avec des stades antérieurs du français, qui correspondent alors à des caractéristiques dont le français actuel ne peut plus se vanter. On trouve l'écho d'une telle conception chez Dubois (1810), qui n'est pourtant pas un défenseur du patois qu'il décrit : il le considère souvent comme une corruption du français (par ex. *acondire* : **"Ce mot [...] signifie ici éconduire ; et c'est tout simplement un mot défiguré"**), ou une forme vicieuse de langage ( **"Assire, s'assire, assisez-vous. Mauvaise conjugaison du verbe asseoir"**). Cependant, lorsqu'un mot patois s'avère présenter des affinités avec l'ancienne langue française, aucune condamnation ne pèse sur lui (cf. l'attitude de Féraud). L'affirmation de ressemblances avec l'ancien français va quelquefois très loin, comme chez Hécart (1834), qui affirme que **"Dans une partie du Brabant, du pays de Liège et de la Belgique, on a même retenu la prononciation usitée sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII"** (x) ; **"la prononciation de la langue française au XVII<sup>e</sup> siècle existe encore dans toute son étendue en Belgique et dans le pays de Liège"** (2).

L'utilisation de l'ancien français ne s'est pas arrêtée à la simple constatation d'une affinité pouvant redorer le blason du patois. La conservation de traits anciens du français dans les parlers est bientôt présentée comme relevant d'un intérêt scientifique ; Nodier (1834) estime, dans une optique de linguistique comparative, que les patois peuvent servir à l'étude historique du français : **"Je pense donc en fait premièrement que l'étude des patois de la langue française, bien plus voisins des étymologies,**

<sup>93</sup> La même volonté se retrouve chez Achard (1864) qui a élaboré son lexique "dans le dessein de leur donner la forme et la prononciation des mots français du XVII<sup>e</sup> siècle" (à l'exception de ceux qui ont été introduits dans le français par les patois). L'acte (1863, 1867) a renoué sur cette idée, en indiquant concrètement le rapport des patois à la recherche étymologique française. Le thème est repris par tous ceux qui établissent, au cours du XIX<sup>e</sup>, un glossaire de patois : par ex. Châmbure (1878) pour le pays lui-même, et pour les mots patois qui apparaissent dans les sécularisations, des transformations il est empressé de développer. L'usage de la langue littéraire (XII<sup>e</sup>) est, on a pu le rappeler, que l'opinion avait déjà été émise par Ménage (1650) : **"Pour réussir en la recherche des origines de nostre langue, il faudroit avoir une parfaite connoissance de la langue latine dont elle est venuë [...]. Il faudroit sçavoir avec**

<sup>94</sup> Cf. également Duméril (1849) : "les savants sont obligés de [...] consulter [les patois] pour connaître les éléments constitutifs de la langue et remonter à la forme primitive des mots" (iii-iv) ; Dartois (1850, 19) ; Tissot (1865, 2) ; Verrier (1912, 293) qui cite F. Brunot *Précis de grammaire historique de la langue française* : "[Les patois] ont conservé des archaïsmes qui facilitent et contrôlent les recherches étymologiques".

*cela tous les divers idiomes de nos Provinces*” (cité par Samfiresco 1902, 200-201)<sup>95</sup> et par l’auteur anonyme de la Préface à Fur 1690 : *“rien ne serviroit plus à perfectionner la science etymologique, qu’une recherche exacte des mots particuliers aux diverses Provinces du Royaume”*<sup>96</sup>. Duménil (1849) invoque l’exemple de Grimm, qui a pu faire l’histoire de l’allemand et établir les règles d’évolution phonétiques grâce à la comparaison des patois. L’opinion sera cautionnée par deux linguistes à la fin du siècle, preuve que même dans le monde scientifique, l’étude de variétés de langue dépréciées devait être justifiée par autre chose que l’étude de la langue “pour elle-même”. Bréal (1872)<sup>97</sup>, estime que les patois servent à la méthode comparative, notamment dans l’optique de l’étude du français : *“Tantôt le patois présentera à l’état simple des mots qui, en français littéraire, n’existent plus que dans des composés ou dérivés [...]. D’autres fois un mot qui est sorti de notre langue vit encore dans les patois [...]. Souvent le français n’a gardé que le sens détourné, quand le patois a encore le sens propre et primitif”* (61). Rousselot (1887) enchérit dans le même sens lors de la fondation de la *Revue des Patois Gallo-Romans* : *“l’observateur attentif qui traverse nos campagnes et qui en étudie les patois, voit [...] reparaître à ses yeux tout le travail qui s’est accompli au sein du gallo-roman depuis près de 2 000 ans. Il retrouve des faits dont l’histoire n’a pas gardé le souvenir et qui remontent au latin lui-même ; des phénomènes anciens que l’induction seule faisait connaître et qui sont ramenés par le hasard des combinaisons récentes ; les intermédiaires qui rattachent entre elles des formes, des significations supposées jusqu’alors isolées ; il entend de ses propres oreilles les sons dont les graphies des âges antérieurs n’avaient conservé qu’une trace imparfaite et dépourvue de sens ; le passé lui devient présent”* (1-2). On peut remarquer qu’alors que Rousselot envisage l’apport des patois à une comparaison généralisée du gallo-roman, les descripteurs de patois ne parlent que d’un apport à la seule langue française, ce qui s’explique puisque le français est à l’époque l’unique langue prestigieuse dont l’étude est justifiable. Il est probable qu’aucun des collecteurs de patois n’a tenté de voir quel intérêt réel pour l’histoire du français présentaient les matériaux patois collectés. D’ailleurs, dans son compte-rendu de l’ouvrage de Moisy (1887), Ch. Joret (1887) estime que l’ambition affichée par Moisy d’aider à l’histoire du français par son dictionnaire patois est une illusion. Il se met en peine de montrer que Moisy s’est fourvoyé dans ce dessein, et que s’il avait été plus clairvoyant, *“il n’eût pas été chercher si souvent dans la langue littéraire des exemples à l’appui des vocables qu’il enregistrait comme normands”* (132). Joret n’a pas compris que pour Moisy, peu importait finalement l’étude historique du français, ce qui comptait c’était de redonner une dignité au patois et de légitimer son étude. Ce qui a sans doute fait fortune auprès du lectorat, puisqu’encore aujourd’hui des « patoisophiles » cherchent des titres de noblesse à leur parler du côté de l’ancien

<sup>95</sup> Cité notamment par Duménil (1849, iv), éveillé (1887, viii).

<sup>96</sup> Cité notamment par Chambure (1878, xii n. 1).

<sup>97</sup> Pris comme caution par Delboulle (1876).

français<sup>98</sup>. Les patois fournissent également un complément à l'étude historique du français en ce sens qu'ils en constituent une partie intégrante<sup>99</sup>, et qu'ils ont eux-mêmes contribué à l'enrichissement du français : **“Tous les patois méritent ainsi l'attention sérieuse des philologues : tous ont enrichi le français de leurs dépouilles”** (Duméril 1849, xxxiv). L'opinion se retrouve chez Littré (1867, 103), qui y voit la preuve que “Les patois ou leurs ancêtres les dialectes sont les racines par lesquelles les grandes littéraires tiennent au sol”.<sup>100</sup> L'intrication de l'ancien français et des patois est telle que Roquefort, lors de la compilation de son dictionnaire de “l'ancienne langue”, qu'il présente comme comprenant les mots “qu'on rencontre le plus fréquemment dans les écrivains des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles” (1808, ix), a inclus, sans les distinguer, des mots appartenant aux patois modernes, notamment du Nord (Hécart 1834, xi) et franc-comtois (Dartois 1850, 2). De même, Borel (1655) avait inséré dans son dictionnaire d'ancien français des mots appartenant aux patois occitans<sup>101</sup>.

La composante affective qui accompagne les études dialectales a fait dériver la défense des patois vers une critique du français et l'affirmation de la supériorité des parlers jusqu'alors dépréciés. L'amour de l'histoire est poussé à son extrême jusqu'à envisager l'évolution linguistique non plus comme un progrès qui aurait amené le français vers un état de perfection (ce qui est la conception des puristes français), mais comme une décadence. Ressurgit le thème désormais traditionnel de la disparition de mots du français sentie comme autant de pertes subies par la langue. Face à cette perte par le français, on s'empresse de remarquer que le patois ne l'a pas subie. Les patois ont su préserver la richesse de l'ancienne langue : **“On [...] voit avec tristesse que tel ou tel mot excellent a péri tout entier, ou bien ne subsiste que dans une partie de ses acceptions ou dans ses dérivés. Dans ces divers cas, le Glossaire [ des parlers du Centre de la France ] a souvent la bonne fortune de remplir des vides regrettables. Le mot omis par mégarde est repris, le mot perdu pour le beau monde s'est retrouvé chez nous : l'acception ancienne [...] reprend le rang dont une mode dédaigneuse l'avait dépossédée. Le radical, exilé chez nous [...] y a gardé le titre de filiation du dérivé”** (Jaubert 1864, vii).<sup>102</sup>

<sup>98</sup> “Dès le dixième siècle, la langue française s'est imposée, sans le vouloir [...] remplacer totalement le parler champenois]. Cette mutation a été faite d'autant plus aisément que le champenois était, pour une grande part, constitué de termes de vieux français qui n'avaient pas ou peu évolué. *Journal de Champagne* 1900-1901 (1997), 67.”

<sup>99</sup> Cf. Littré (1867, 103) : “Les patois régionaux, qui sont naturellement à l'accusation de la décadence de l'ancien français, ne coïncide pas chez les défenseurs du patois avec le français classique des grammairiens, mais remonte avant celui-ci au minimum au XVIe s., de sorte que par une inversion de la perspective c'est le français classique et post-classique qui apparaît comme une dégradation d'un état antérieur sublimé. On accuse alors les grammairiens, ceux-là même que la tradition respecte pour avoir donné au français sa forme noble, d'avoir corrompu le français en entraînant une évolution artificielle qui a trahi la pureté originelle. Littré lui-même, l'admirateur du français classique, blâme des excès commis par certains grammairiens. *En examinant de près les changements qui se sont opérés depuis le XVIIe siècle [...]*,

<sup>100</sup> Victor Verrier (1867, 103) : “notre patois n'est pas une altération du français, mais un parler populaire qui a conservé sa forme ancienne et un grand nombre de locutions et de tournures pittoresques dont la perte est regrettable. On y retrouve les mots en usage au Moyen Age et dans les ouvrages du XVe et du XVIe siècles, notamment dans ceux de Rabelais, de Palissy, d'Agrippa d'Aubigné et des poètes de la Pléiade”.

<sup>101</sup> “Quelques-uns ont même pris à tâche de rendre le français plus pur que jamais, en le débarrassant de tout ce qui n'est que le patois de la plèbe. Littré lui-même, l'admirateur du français classique, blâme des excès commis par certains grammairiens. *En examinant de près les changements qui se sont opérés depuis le XVIIe siècle [...]*,

<sup>102</sup> Cf. aussi Moisy (1887, vii), Delbouille (1877, vi et ix), éveillé (1887, vii) : “notre patois n'est pas une altération du français, mais un parler populaire qui a conservé sa forme ancienne et un grand nombre de locutions et de tournures pittoresques dont la perte est regrettable. On y retrouve les mots en usage au Moyen Age et dans les ouvrages du XVe et du XVIe siècles, notamment dans ceux de Rabelais, de Palissy, d'Agrippa d'Aubigné et des poètes de la Pléiade”.

*on remarque qu'il s'en faut qu'ils aient été toujours judicieux et heureux. On a condamné des formes, rejeté des mots, élagué au hasard sans aucun souci de l'archaïsme, dont la connaissance et le respect auraient pourtant épargné des erreurs et prévenu des dommages*" ("Préface" à Li, iii). On reconnaît là l'opposition toute romantique entre une culture artificielle et une nature adulée. Les patois représentent la langue dans son état naturel, sa forme populaire, tandis que le français est qualifié de langue littéraire, qui a subi une évolution artificielle, contre nature, que l'on oppose à la stabilité du patois, resté proche de la forme antique, c'est-à-dire idéale.

*"Le peuple est le conservateur suprême de la langue, c'est chez lui qu'il se perd le moins de la tradition antique, c'est chez lui que le travail de décomposition se fait le plus lentement sentir"* (éveillé 1887, viii). Le patois est une forme plus pure de la langue, car plus proche de son origine : l'opinion, professée par Littré<sup>103</sup>, est reprise par Moisy (1887) : *"La langue des villes, c'est-à-dire la langue littéraire, a été maintes fois remaniée et modifiée ; celle des campagnes, au contraire, n'a reçu aucune culture, et est restée à peu près stationnaire. Héritière immédiate des dialectes primitifs et, par cela même, plus rapprochée des étymologies, plus fidèle à l'orthographe, donnant toujours une prononciation plus exacte, la langue des patois, en beaucoup de cas, renferme des formes plus pures"* (i), Baguenault de Puchesse (1894, 2) considère de façon similaire que *"Les mots, les tournures de phrases, les prononciations conservés dans nos campagnes, c'est la pure langue de nos pères ; et notre science moderne ne fait que consacrer les modifications souvent inutiles et fausses que les grammairiens ont récemment imposées"*. De là à faire entendre que c'est le français qui est une corruption du patois, puisque celui-ci représente fidèlement l'ancienne langue, il n'y a qu'un pas que plusieurs n'hésitent pas à franchir. Moisy (1887) s'aligne sur ce renversement de la perspective : s'appuyant sur le fait que la plus ancienne littérature en langue d'oïl est le normand, il en conclut que le normand est la forme primitive de la langue d'oïl, et cite Marie du Mesnil à l'appui : *"la langue française [...] n'est autre chose que la langue des trouvères normands, corrigée par Marot ; adoucie, épurée par Malherbe ; ennoblie, agrandie par Corneille et perfectionnée par le génie de Racine"* (*Chroniques neustriennes*, Paris, Renard, 1825, 318, cité p. xi). Le normand est attesté à date ancienne, certes, mais d'autres patois revendiquent le titre d'ancêtre du français : *"Le parler saintongeais n'est pas un dialecte particulier et distinct de la langue française ; c'est cette langue elle-même dans sa forme ancienne"* (éveillé 1887, i). Les défenseurs du patois, axés uniquement sur les relations entre leur patois et le français, en ont oublié que les patois sont multiples, et que si chacun revendique pour son patois d'être la langue-mère du français, on risque fort d'avoir affaire à une génitrice linguistique monstrueuse.

De cette dégradation du français participe aussi l'accusation selon laquelle celui-ci, non content d'avoir abandonné les types anciens, amène actuellement la dégradation des patois modernes qui les avait préservés. Les correspondants de Grégoire avaient déjà signalé la francisation des parlers, et cela même dans le domaine occitan : par ex., la Société des Amis de la Constitution de Carcassonne témoigne que *"le français*

<sup>103</sup> *appauvrit et rapproche de jour en jour ces jargons disparates [...] ; les mots patois* "Certaines formes pures qui ont disparu du français sont demeurées dans les patois" ("Préface" à Li, vol. 1, xxvi).

**éloignés de la langue nationale disparaissent insensiblement**” (dans Gazier 1880, 14). Cette disparition est réinterprétée en termes de pertes d'une richesse qu'avaient su préserver les patois, et qu'il faut aujourd'hui se hâter de recueillir avant la disparition totale des patois devant le français.

### **3.2.3.1.2. La situation inconfortable du francoprovençal**

Le domaine francoprovençal, bien que relevant d'un type linguistique différent du français, a cependant été inclus dans cette revalorisation du patois à l'aide des racines françaises. Onofrio (1864, vi-vii) s'inscrit à la suite de Nodier pour dire que le français s'est formé à partir d'apports dialectaux, ce qui justifie l'étude des patois actuels, pour servir à l'inventaire des richesses du français. La mise en perspective de l'ancien français reste cependant comparative : Onofrio entend surtout **“montrer par un ensemble de mots la famille et les affinités de nos idiomes”** (lxxxi). Onofrio invoque également (1864, xxi) l'appel de Du Cange à l'étude des patois, qui pourront servir à comprendre des documents du moyen-âge<sup>104</sup>. Constantin (1902) cite également l'autorité de Du Cange pour justifier l'étude des patois. Cet auteur invoque, comme Onofrio, les liens entre le patois et le vieux français, et pour sa part présente le francoprovençal comme maintenant des archaïsmes du français :

**“Le caractère archaïque des patois savoyards est frappant. On peut le constater non seulement dans la phonétique et dans la morphologie, mais aussi dans le vocabulaire, où l'on retrouve nombre de mots et de sens disparus dans le français propre” (xviii n. 1).**

Le malentendu est ici évident, et joue sur la généralité du terme *patois*, qui ne réfère pas à un type linguistique précis, mais à un ensemble de parlers dépréciés, quelle que soit leur affiliation génétique. Si l'on peut admettre que des patois d'oïl ont conservé des traits linguistiques employés en ancien français, en revanche comment le francoprovençal, qui n'est pas un dialecte du français mais une langue distincte (comme le dit lui-même Constantin, xvii), pourrait-il conserver des survivances de l'ancien français ? Si le français est pris comme référence, c'est évidemment pour des raisons idéologiques, et non suite à une confusion que Constantin aurait faite entre filiation et apparentement (comme ce peut être le cas chez Borel 1655). Constantin, qui inscrit son oeuvre dans une perspective de comparatisme gallo-roman (il recherche systématiquement ses mots dans les glossaires d'Onofrio et Puitspelu), inclut l'ancien français pour fournir une caution à son travail traitant de parlers locaux en train de disparaître, et donc peu susceptible d'intéresser l'institution.

### **3.2.3.1.3. Le renouveau occitan**

Pour ce qui concerne les parlers du Midi, il est rare qu'un érudit s'aventure à revendiquer les liens existant entre un patois d'oc et l'ancien français. Borel (1655) a lancé l'idée que des archaïsmes du français survivaient dans les parlers d'oc, idée reprise dans la réponse à Grégoire faite par la Société des Amis de la Constitution de Mont-de-Marsan :

---

<sup>104</sup> Ce recours à l'autorité de Du Cange semble remonter à la mention suivante de Grégoire : “la connaissance des dialectes peut jeter du jour sur quelques monuments du moyen-âge” (dans Gazier 1880, 300).

***“Le gascon est généralement un français altéré, corrompu et mélangé ; mais sa source originelle est l'ancien français” (dans Gazier 1880, 147).***

L'idée n'y fera pas fortune, et ne sera jamais reprise par les militants occitanistes. En effet, ceux-ci disposent d'un passé glorieux auquel ils peuvent se rattacher, et qui atteste de la dignité de leurs parlers modernes tout autant que l'ancien français pour les patois du nord. L'ancien occitan a en effet été une grande langue de culture, la poésie des troubadours apparaissant dès le XI<sup>e</sup> s. L'occitan a également servi de langue administrative, faisant concurrence au latin. La Croisade des Albigeois a entraîné la destitution de l'occitan, mais le sentiment d'une grandeur passée est resté vivace, et se manifeste notamment lors de la première renaissance littéraire, au XV<sup>e</sup> s., en Gascogne, dans le Languedoc et en Provence, qui revendique une dignité linguistique et un particularisme ethnique (Bec 1986, 86). La deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> voit un renouveau d'intérêt pour la langue des troubadours, qui sera renforcé au milieu du XIX<sup>e</sup> par la deuxième renaissance occitane, celle du Félibrige (98). Les travaux de Raynouard, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> s., sur la langue des troubadours, ont une lourde influence sur la conception idéologique des patois que l'on adoptera dans le Midi. Raynouard attribue à l'occitan une plus grande antiquité que le français, et que les autres langues romanes en général : il dresse un arbre généalogique de la famille où l'occitan, qu'il appelle la “langue romane (provençale)”, occupe une position de noeud intermédiaire entre le latin et les autres langues romanes (“type primitif, centre commun des six langues de l'Europe latine”, Raynouard 1838, xiii), dont le français, noeud duquel toutes ces langues seraient issues.

***“la langue des troubadours, la romane provençale, avait la première acquis le caractère propre et spécial qui la distingue, en conservant plus exactement que les autres, la contexture lexicographique des mots du type primitif” (xvii).***

Dans ce contexte, les auteurs occitans n'ont aucun besoin d'avoir recours à l'ancien français dans leurs travaux, puisque l'occitan est non seulement plus ancien que le français, mais a de plus possédé une littérature avant lui ; bien plus, même dans les travaux de comparatisme, le français est soigneusement tenu à l'écart, comme s'il faisait fausse note parmi le concert des langues romanes ayant préservé des types anciens. Ainsi, Azaïs (1877) recherche l'ancêtre des mots occitans qu'il récolte dans la langue des troubadours ; il cite également les mots apparentés dans les autres langues romanes, c'est-à-dire le catalan, l'espagnol, le portugais, l'italien. Le français n'est pas mentionné. Mistral (1879) opère de même dans ses comparaisons, qui excluent le français au profit des autres langues romanes. Même comportement chez Vayssier (1879), qui adopte d'ailleurs une généalogie fantastique du patois visant à lui découvrir une origine noble, et montrer l'infériorité du français : les patois sont issus du celtique, ce qui leur garantit une antiquité vénérable, et leur concordance de vocabulaire avec le latin provient d'emprunts massifs à cette langue, dès l'époque gauloise.

***“Le patois ne pouvant prétendre à une brillante destinée, son honneur consiste dans son ancienneté, et dans la conservation de ses vieux termes que le Moyen-Age avait latinisés [...] et qui, conservés au sein des campagnes, ont survécu à toutes les invasions, à toutes les révolutions, et à la langue même du peuple roi” (1879, xlii).***

A côté, le français possède plusieurs vices : Vayssier l'accuse d'avoir affaibli les finales de



mots, d'avoir perdu au XVIIe s. la possibilité de faire des diminutifs, augmentatifs et fréquentatifs, et de posséder beaucoup d'homonymes et de paronymes, donc d'être peu clair (1879, xxix-xxii).

Bien qu'on ait affaire ici à une tradition indépendante dans la recherche d'une noblesse des patois, il apparaît clairement que les caractéristiques revendiquées sont identiques à celles utilisées pour les parlers du Nord, mais appliquées à des objets différents. D'une part, on rattache les patois à un ancêtre prestigieux, dont le prestige est encore renforcé par l'ancienneté. On revendique également le maintien de richesses linguistiques perdues par le français :

***“Beaucoup de mots autrefois d'un usage général et dont l'abandon est fort regrettable, ne se trouvent plus que dans les patois” (Vayssier 1879, xvii).***

Ensuite, le patois s'affirme plus proche de la langue-mère, c'est-à-dire d'un état considéré comme parfait :

***“Notre patois est plus près du latin que la langue française usuelle, soit par son vocabulaire, soit par l'ellipse des pronoms personnels, soit par la prosodie. Et d'abord par le vocabulaire, c'est-à-dire par un grand nombre de mots communs aux deux langues ou possédant mieux en patois la physionomie latine” (Vayssier 1879, xxv).***

Que ce soit dans le nord ou dans le sud, la défense des parlers régionaux passe par un positionnement face à cette langue incontournable qu'est le français, que l'on s'arrange pour détracter et accuser d'avoir trop évolué, c'est-à-dire d'avoir trahi un état ancien considéré comme un Age d'Or, et qui serait encore représenté par les patois, dont on montre qu'ils sont méprisés à tort. Cette tentative désespérée d'inverser la perspective, alors que le français apparaît comme une langue prestigieuse par les patoisants eux-mêmes, a traversé tout le XIXe s., et n'est pas encore tout à fait morte de nos jours. Elle nous intéresse ici à un double titre : tout d'abord, elle est la première manifestation, et celle qui a donné lieu au plus de développements, de l'utilisation de la notion d'archaïsme pour tenter de valoriser un parler. D'autre part, et c'est ce que nous allons voir à présent, elle a instauré un cadre qui sera intégralement repris pour tenter de valoriser à son tour le français régional.

### 3.2.3.2. Le français régional et l'archaïsme

Dans le domaine du français régional, le passage d'une description effectuée par des puristes dans le but de proscrire, à une défense par des amateurs de parler local s'effectue parallèlement à l'utilisation de premier plan du caractère archaïque du français régional, à l'image de ce qui a été fait pour les patois. Si Desgrouais ignorait presque complètement la perspective historique, et Molard n'en faisait aucune utilisation particulière, le XIXe s. correspond à une rupture. Le *Nouveau glossaire genevois* (1852) de Jean Humbert (jalón le plus proche de Molard dans ma documentation) témoigne du changement d'orientation. Humbert<sup>105</sup> adopte une position semi-puriste : il considère que seule une partie des termes genevois qu'il répertorie constitue des “fautes de langage”.

---

<sup>105</sup> Humbert est mort en 1851 et n'a pas eu le temps de rédiger la préface de son dictionnaire. Sa position a cependant été rapportée dans l'Avertissement par une personne la connaissant, qui signe A. R.

Un certain nombre de régionalismes ne sont pas à mépriser, du fait de leur appartenance à l'ancienne langue française :

**“plusieurs des mots que nous employons, et qui sont tenus pour barbares, sont autant de débris de l'ancien français, restés parmi nous comme les traînards d'une armée en marche” (1852, xxviii-xxix).**

L'attitude de Humbert est donc mixte : il perpétue la tradition des puristes de la langue en bannissant “les barbarismes grossiers, les erreurs de syntaxe et les fautes de prononciation” qui sont des “défauts véritablement choquants” dont les Genevois doivent “chercher à purger [leur] langage” (xxix), tout en s'opposant au “purisme exagéré qui voudrait bannir de la conversation familière toutes [les] locutions indigènes [genevoises]” (xxix), et en prônant la légitimité de certaines particularités locales. Comme ses prédécesseurs dans le domaine des patois, il a recours à l'autorité de Nodier pour établir que la connaissance de toutes les variétés de la langue est utile à celle de la langue française (xxviii).

Le changement d'attitude envers le français régional se révèle chez Littré qui, après avoir manifesté une attitude bienveillante dans son dictionnaire envers les patois (qu'il n'a cependant utilisés que dans la partie étymologique de ses articles), inclut de nombreux mots provinciaux dans la nomenclature de son *Supplément* (1877). Les régionalismes sont d'abord inclus dans un but pratique : il s'agit d'un vocabulaire technique, surtout agricole, qu'il est bon de répertorier, ne serait-ce que pour aider à les faire comprendre (“Préface” au *Supplément*, iii). Mais ils possèdent aussi un intérêt linguistique, de nature historique, qui correspond à celui que Littré avait déjà trouvé aux patois :

**“un mot provincial fournit quelquefois des attaches, des intermédiaires, et complète quelque série. D'autres fois c'est avec l'ancienne langue que se fait le raccord. Des termes du français des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles ont disparu, qui vivent encore sous des formes de patois ; et certains ont un historique aussi assuré et d'aussi bon aloi que les vocables les plus authentiques” (“Préface” au *Supplément*, iii).**

En conséquence, les régionalismes sont légitimés :

**“on y trouve une foule de mots d'excellente frappe ; justement parce que le plus souvent ils se rattachent à un archaïsme authentique” (id.).**

La caution apportée aux régionalismes par un homme tel que Littré n'a pu dès lors qu'encourager les érudits locaux à poursuivre dans cette voie. Beauquier (1881) présente ainsi les provincialismes comme utiles à l'histoire du français, car ils peuvent fournir des formes restées plus proches du radical, ou un mot qui a disparu ailleurs et qui permet de faire le lien entre une série de mots restés obscurs (6). Inutile de préciser que toute perspective normative a disparu chez lui :

**“Il est assez probable que ce que nous qualifions souvent chez le peuple de mauvaise prononciation est simplement une ancienne manière de prononcer, comme la plupart des locutions dites « vicieuses » ne sont autre chose que des locutions vieilles” (1881, 12).**

Nizier du Puitspelu, que G.-L. Salmon (1991b) a surnommé le “chantre du parler lyonnais”, a dans sa défense du français parlé à Lyon largement fait appel à la notion d'archaïsme. Puitspelu considère<sup>106</sup> que la langue française, forgée au XVI<sup>e</sup> s. et portée à

la perfection au XVIIe, subit depuis une dépravation : successivement le latinisme, l'héllenisme (qualifiés de "barbarismes"), les créations artificielles des XVIIe et XVIIIe s., l'argot, ont trahi la langue et l'ont pervertie. Le français véritable, c'est-à-dire la vieille langue populaire héritière du passé, la langue de la tradition, a été corrompue par la langue des savants et celle de la crapule. Le français de Paris n'est plus celui de la tradition, il n'est qu'un français corrompu. En revanche, le français de Lyon y est resté fidèle, et représente donc le véritable français, la langue dont on peut admirer la grandeur<sup>107</sup>.

***"Nizier du Puitspelu a chanté, contre l'écriture moderne et l'argot parisien contemporain, le pur français et le bon parler populaire, et [...] a magnifié le langage lyonnais" (Salmon 1991b, 265).***

L'aspect essentiel de cette grandeur est le degré moins éloigné par rapport à l'ancien français du français de Lyon en opposition à celui de Paris, ce qui se manifeste notamment par le conservatisme lexical. Or, l'antiquité assure leur noblesse aux mots, et dans cet imaginaire, le parler lyonnais devient le ***"continueur du vieux français et de la bonne langue des XVIe-XVIIe siècles"*** (Salmon 1991b, 265).

***"Aucune occasion de rappeler que le lyonnais poursuit l'ancien français n'est laissée de côté dans cette sorte d'illustration de la grandeur française du parler lyonnais" (Salmon 1991b, 260).***

En ce qui concerne le sud de la France, on manque de témoignages qui attesteraient de l'utilisation de la notion d'archaïsme pour défendre le français local. Là encore, répétant la défense des patois, le recours à l'occitan semble la seule référence nécessaire. La veine occitane s'affirme depuis le milieu du XVIIIe s., et s'est exprimée d'abord chez les censeurs eux-mêmes. L'opinion de Desgrouais (1766, v) désignant comme seule source du français régional le substrat occitan semble avoir fait l'unanimité. Elle est reprise notamment par Villa (1802)<sup>108</sup> et Séguy (1951) pour qui

***"le français actuel de Toulouse est avant tout une langue importée gardant l'empreinte de substrats indigènes [...]. La part qui revient aux évolutions particulières du français depuis son importation à Toulouse est légère [...] et celle des archaïsmes proprement français bien mince [...] malgré une opinion assez répandue." (9)***

Les travaux prenant pour objet le français parlé au Canada présentent de nombreuses analogies avec la défense des patois du nord de la France. La naissance des études sur le lexique franco-canadien s'est déroulée dans le cadre puriste, identique à celui qui s'était mis en place au milieu du XVIIIe s. pour le français régional de France. Le premier dictionnaire publié au Canada est le *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses* (1841)

---

<sup>106</sup> Ses théories ont été professées dans plusieurs ouvrages (notamment *Les Oisivetés du sieur du Puitspelu, lyonnais*, Lyon, Henri Georg, 1883 ; *Les Vieilleries lyonnaises de Nizier du Puitspelu*, Lyon, 1879 ; etc), étudiés par Salmon (1991b).

<sup>107</sup> Comme en témoigne le titre de son dictionnaire du français de Lyon : *Le Littré de la Grand'Côte, à l'usage de ceux qui veulent parler et écrire correctement* (1894).

<sup>108</sup> Les gasconismes sont "toutes façons de parler vicieuses et traduites mot à mot du languedocien" (cité par Séguy 1951, 9).

de Thomas Maguire, qui décrit les différences du français québécois par rapport au français de France, dans une optique puriste cherchant à aligner le premier sur le second (Lavoie 1995). De nombreux autres répertoires de « fautes » suivront (cf. annexe 1). Face à ce courant puriste, la défense de la différence canadienne s'organise fin XIXe-début XXe, d'abord au Québec, puis en Acadie. La notion d'archaïsme y prend une importance de premier plan. Clapin (1894) recueille, comme ses prédécesseurs, les mots canadiens ignorés en français de France (dans une perspective différentielle). Mais il s'en distingue par son attitude envers la censure : les puristes canadiens veulent aligner le français canadien ("à leurs yeux une sorte de caricature du français et un parler tout-à-fait digne de mépris", 1894, viii) sur celui de Paris. Clapin concède que le français canadien comporte des locutions vicieuses, surtout dues à l'anglais, dont il faudrait se débarrasser. Pour le reste du lexique, il ne faut pas être aussi intransigeant, car ce parler québécois contient de nombreuses survivances de mots venus de France, qui sont "essentiellement corrects au point de vue du génie de la langue et de la grammaire" (ix). Alors que les puristes condamnent en bloc ce qui en synchronie n'apparaît que comme des fautes dont il est urgent de se débarrasser, Clapin introduit une vision diachronique qui permet de réhabiliter la majeure partie du lexique en danger<sup>109</sup>.

***“Dans leur emportement, [les puristes] iraient même jusqu’à opérer une razzia générale, non-seulement des canadianismes proprement dits, mais aussi de tous les vieux mots venus de France et qui n’ont que le tort de ne plus être habillés à la dernière mode” (viii).***

Face aux puristes qui condamnent tout sans distinction, Clapin professe une attitude tolérante : il recueille tout le lexique québécois différentiel dans son dictionnaire, et ne blâme rien lui-même en laissant soin au lecteur de trancher.

***“Seulement, si j’avais une prière à lui adresser, à ce lecteur, ce serait de ne pas toucher à un seul de nos vieux mots d’autrefois, mots en usage dans le bon vieux temps. [...] Ah ! oui, nos vieux mots de jadis, grâce, grâce pour eux. Leur disparition, hélas ! s’opère déjà assez vite, sans que nous leur donnions la poussée finale” (xiii).***

La position de Clapin a été reprise et raffinée par la Société du parler français au Canada, qui à partir de 1902 lance une vaste enquête afin de répertorier "les mots et locutions en usage dans le parler de la province de Québec et qui ne sont pas admis dans le français d'école" (sous-titre). La Société se présente comme une institution puriste, devant jouer le rôle de censeur (v). Ceci n'est pourtant qu'une habile façade : en effet, les directeurs du projet, Adjutor Rivard et Louis-Philippe Geoffrion, argumentent que pour corriger, il faut d'abord connaître les écarts et les apprécier. Le travail doit donc s'effectuer en deux temps : décrire le parler franco-québécois, puis y corriger les fautes qui s'y trouvent ("Préface" à Can 1930). Cependant, la deuxième partie du travail ne sera pas réalisée par la Société<sup>110</sup>, et les auteurs du Glossaire, suivant la trace de Clapin, laissent au lecteur la décision finale, en ayant eu soin auparavant d'orienter les réflexions<sup>111</sup>, et c'est encore la perspective étymologique qui sert de guide. C'est surtout l'anglicisme qui est à proscrire

---

<sup>109</sup> Chaque fois que possible, Clapin a fait figurer dans les articles "de nombreuses citations ayant pour but d'établir les rapports existant avec le vieux français, l'ancien et le nouveau patois normand et saintongeais" (sous-titre), ce qui revient à marquer les mots pour lesquels ils réclament la clémence.

(viii)<sup>112</sup>, tandis qu'on prend la défense des autres composantes du français québécois, qui pourraient être conservées. On plaide pour les mots dialectaux ("n'y en a-t-il point aussi de bonne venue et qui mériteraient d'être favorablement accueillis ?", viii) et les créations, qui peuvent enrichir la langue ou sont nécessaires (id.). Les mots archaïques ont droit à un traitement de faveur, puisque l'Académie française elle-même a reconnu leur valeur :

**“un mot n'est pas mort parce que nous ne l'employons plus, s'il vit dans les oeuvres d'un Molière, d'un La Fontaine [...]. Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, Voltaire lui-même, en offrent que nous avons délaissés, mais qui n'en font pas moins partie des meilleures et des plus durables richesses de notre langue” (“Préface” à la 7e éd., 1878, ix-x)**

Or, le français québécois constitue (dans les termes de Gardette 1983c, 90) une “réserve” de français ancien : tous ces mots qui ont “de la naissance” méritent donc d'être conservés. Ainsi, sous couvert de s'inscrire dans la tradition puriste, les auteurs du Glossaire font un véritable plaidoyer en faveur du franco-québécois, en désignant l'anglicisme comme l'ennemi et en défendant toutes les autres composantes.

Pascal Poirier est l'artisan de la Renaissance acadienne :

**“L'objectif principal de l'auteur du Glossaire acadien est la réhabilitation du parler régional, c'est d'ailleurs celui qu'il s'est donné tout au long de son existence, dans ses nombreux travaux linguistiques et lexicographiques” (Gélin, “Préface” à Poirier s. d., xxxiv).**

Le français parlé en Acadie subit les attaques des puristes, qui le qualifient du terme méprisant de *patois* (2). La réhabilitation, là encore, se centre sur le caractère conservateur du parler acadien (souligné par Massignon 1962, 732)<sup>113</sup> : les termes acadiens qui ont été employés en français “sont de la meilleure frappe” (1). Cette noblesse d'extraction les oppose aux mots anglais qui viennent remplacer les bons vieux mots acadiens, et dont il faut se défendre.

**“afin de redonner aux siens un sentiment de fierté linguistique, il décida de prouver que le parler franco-acadien tire ses origines directement de la vieille**

<sup>110</sup> L'aspect normatif du travail s'est réalisé dans une série de vocabulaires diffusés dans les écoles, les couvents et les collèges de 1930 à 1945, sous le titre *Corrigeons-nous*.

<sup>111</sup> “Est-ce à dire que rien de ce qui est enregistré dans le Glossaire ne puisse être considéré comme français ? Loin de là. Un mot peut avoir de la naissance, être d'une bonne langue, et cependant n'être pas académique” (vii).

<sup>112</sup> L'anglicisme a de tout temps été la bête noire des lexicologues canadiens, comme en témoigne le titre de l'ouvrage de J.-P. Tardivel (1880), *L'Anglicisme, voilà l'ennemi !*, (Québec, Imprimerie du *Canadien*, 28 p.). L'anglicisme est encore la cible du *Petit dictionnaire du “joual” au français* d'Augustin Turenne (Montréal, Editions de l'Homme, 1962, 96 p.), qui formule le voeu suivant : “après avoir longtemps ridiculisé ceux qui parlaient bien, pourquoi ne ririons-nous pas à l'avenir de ceux qui parlent « joual »” (10).

<sup>113</sup> Poirier a consacré sa vie à la réalisation d'un *Glossaire acadien*, travail dont il a ressenti la nécessité : “Si nous voulons réhabiliter nos termes acadiens, afin qu'on ne dise plus que c'est un patois que nous parlons, il n'est pas seulement nécessaire qu'ils se rattachent à la langue-mère, il faut le prouver. C'est ce que j'ai entrepris de faire” (2). L'acharnement de Poirier l'a incité à faire de ce glossaire l'oeuvre d'une vie, puisqu'il a dû recommencer à deux reprises son travail détruit par incendie, et que son Glossaire n'a été publié en intégralité que longtemps après sa mort (cf. Gélin, “Préface” à Poirier s. d., xvi suiv.).

***langue française, dont il a gardés intacts de très nombreux éléments. Dans plusieurs de ses articles, l'auteur présente les titres de noblesse du parler acadien” (Génin, “Préface” à Poirier s. d., xxxv).***

La défense du parler régional, qui s'est répandue au XIXe s., est fondamentalement identique qu'il s'agisse du patois ou du français régional ; elle relève de la même “argumentation rhétorique” (dans les termes de Camproux 1979, 19) visant à relever la position sociale des parlers régionaux à l'aide de la dimension historique (dont l'utilisation n'a été possible que dans le contexte épistémologique du XIXe s.). La conception puriste est fondée sur une comparaison entre le parler régional et la langue noble, de référence, comparaison dont le parler régional ressort amoindri, déconsidéré, les différences qui l'opposent à son illustre adversaire étant interprétées comme des déformations vicieuses. En changeant de perspective et en détournant la comparaison sur l'axe diachronique, les promoteurs du parler régional ont pu non seulement revaloriser la variété de langue qu'ils souhaitaient défendre, par la démonstration de la noblesse et de l'antiquité de ses origines, mais aussi inverser les valeurs et, remplissant eux-mêmes la fonction de censeurs, rabaisser ce français encensé depuis le XVIIe s. Les discussions autour de la valeur des parlers régionaux ont la caractéristique de toujours situer la problématique, que ce soit le fait de censeurs ou d'admirateurs, autour du français pris comme étalon linguistique, dynamique qui nous est familière et qui ne manque pas de souligner l'aspect affectif et idéologique du duel. On peut ici effectuer un parallèle avec les moyens qui avaient été utilisés, quelques siècles plus tôt, pour revaloriser le français, langue vulgaire, face à son illustre adversaire le latin. On a vu (3.2.1) que c'est l'origine génétique du français (c'est-à-dire, là encore, une perspective diachronique) qui a servi de fer de lance à cette défense ; comment Postel (1538), s'inspirant de la Bible, donnait l'hébreu comme mère de toutes les langues, dont le français ; tandis que Ronsard ou Jean Lemaire de Belges croyaient à l'origine troyenne des Français (“ne pouvant prouver que le français avait été la première langue parlée à la création du monde, [ces lettrés] essayaient au moins de le rattacher à l'origine considérée alors comme la plus glorieuse, l'origine troyenne”, Samfiresco 1902, 164), et que d'autres encore (par ex. Périon 1555) penchaient en faveur d'une parenté grecque.

***“à partir du XVIe siècle surtout, la volonté d'ennoblir le vulgaire national ne pouvait que déboucher sur l'affirmation d'une origine noble desdits vulgaires” (Camproux 1979, 19).***

Mais c'est finalement l'origine latine des langues romanes, affirmée en France à partir de Dubois (1531), qui l'emporte. Le français est alors dégagé de l'accusation de barbarie, puisqu'on lui a trouvé de très nobles titres de naissance (Guiraud 1963b, 25).

Les débats sur les variétés régionales de la langue, au XIXe s., ne font que perpétuer une tradition française, où les volontés idéologiques ont souvent négligé les réalités linguistiques. Le recours à l'archaïsme a ainsi donné lieu à des abus, aussi bien en ce qui concerne les patois qu'en ce qui concerne le français régional. On trouve plusieurs auteurs pour affirmer que leur parler régional est exactement le français qui était parlé plusieurs siècles plus tôt. Par ex., Hécart (1834), traitant du patois rouchi, affirme que

***“Dans une partie du Brabant, du pays de Liège et de la Belgique, on a même retenu la prononciation usitée sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII” ; “la prononciation de la langue française au XVIe siècle existe encore dans toute son***

**étendue en Belgique et dans le pays de Liège” (Hécart 1834, x et 2).**

Et Poirier (s. d.), à propos du français parlé en Acadie :

**“Notre langage a ceci de particulier qu’il n’a pas changé, qu’il n’a pas même varié” ; “Cette langue que nous avons conservée, est celle-là même que parlaient nos aïeux, au milieu du 17<sup>e</sup> siècle, le siècle de Louis XIV, qui a vu la gloire de Bossuet, de Corneille, de Racine, de Pascal, de Molière, de Bourdaloue”** (Poirier s. d., 1).

Saussure avait pourtant mis en garde contre de telles conceptions : quand une langue parlée en un point A est transplantée en un point B par des colons, des différences naissent au bout d’un temps, mais

**“Il ne faut pas s’imaginer que l’idiome transplanté se modifiera seul, tandis que l’idiome originaire demeurera immobile ; l’inverse ne se produit pas non plus d’une façon absolue” (1916, 270).**

Mais l’argument est pernicieux, et n’est d’ailleurs pas limité à la France : Bloomfield (1933) et Lehmann (1962) se font l’écho de conceptions semblables en anglais :

**“Des restes des croyances du XIX<sup>e</sup> siècle se maintiennent également dans les conceptions populaires, comme celle selon laquelle du pur anglais de l’époque élisabéthaine est encore parlé sur les plateaux du Kentucky” (Lehmann 1962, 116)<sup>114</sup>.**

Il semble que l’on ait ici affaire à un “mythe linguistique”, dont toutes les dénégations fondées sur des études linguistiques précises n’arrivent pas à avoir raison. Ainsi, malgré la mise au point de Lehmann<sup>115</sup>, la survivance de la langue parlée à l’époque de Shakespeare dans quelque région reculée d’Amérique ou d’Angleterre, est apparue, témoin de sa vivacité, dans une liste de « mythes linguistiques » diffusée sur la *Linguist List* (vol. 8-39, 17-1-1997) :

**“Quelque part, dans les monts Ozark ou dans le Derbyshire, il y a un village où l’on parle encore l’anglais élisabéthain.”**

Notre partie suivante laissera apparaître la part de manipulation de données impliquée dans l’établissement de la thèse de l’archaïsme du français régional.

---

<sup>114</sup> *“Remains of 19th-century views are also maintained in popular conceptions, such as that pure Elizabethan English is still spoken in the Kentucky uplands”. Cf. aussi Bloomfield (1933) : si au XVIII<sup>e</sup>, on envisageait les parlers locaux comme une déformation du standard, due à l’ignorance du peuple, on s’est ensuite aperçu que les dialectes préservaient certains traits disparus de la langue standard (321). “Opinion now turned to the other extreme. Because a local dialect preserved some forms that were extinct in the standard language, it was viewed as a survival, unchanged, of some ancient type; thus, we still hear it said that the speech of some remote locality is « pure Elizabethan English »” (322).*

<sup>115</sup> *“one can indeed find resemblances to present-day unfamiliar dialect forms in older material, such as the Shakespearian plays, but must not base unfounded conclusions on these; the speech of Kentucky mountaineers has undergone considerable modification since the 17th century, as have more widely spoken strata of English” (Lehmann 1962, 116).*





## Chapitre 4. Les fausses survivances régionales du français commun

On peut concevoir de deux manières le lexique d'une langue : d'une part, on peut en avoir une conception exhaustive, et considérer que tout mot qui apparaît dans le discours d'un locuteur appartient à cette langue. Ainsi, pour Mitterand (1976, 10),

***“le lexique de la langue française à une époque donnée est constitué par la somme de tous les mots apparus dans la bouche ou sous la plume de la totalité des francophones pendant la durée choisie comme base de l'enquête”.***

Est donc français, sans exception, tout le matériel linguistique contenu dans tous les textes de langue française. Cette vision est essentiellement juste, mais aucune distinction n'est introduite entre un pronom comme *je*, d'usage absolument général et de fréquence très élevée, et un mot comme *matagraboliser* “se fatiguer l'esprit”, créé par Rabelais en 1534 (à partir du grec *mataios* “vain, frivole” et d'un \**graboliser* issu de *grabeler* “fouiller, examiner avec attention”, TLF), et employé sporadiquement en littérature (Marnix en 1590, Hugo en 1831, Daudet en 1922, La Hire en 1929, etc.). Cette attitude, comme je le montrerai, est répandue dans le cadre des études sur le français régional, et aboutit à étiqueter “survivance du français commun” tout régionalisme possédant une attestation antérieure dans l'histoire de la langue.

Une seconde attitude envisage que les mots possèdent divers degrés d'appartenance à la langue. Ce n'est pas à dire qu'il y aurait des mots qui seraient “plus français” que d'autres ; simplement le lexique d'une langue n'est pas uniforme, mais se

répartit en plusieurs vocabulaires, dont le noyau est formé par le vocabulaire d'usage général, c'est-à-dire connu de tous les locuteurs de la langue. Ce vocabulaire général est complété par un certain nombre de vocabulaires spécialisés, périphériques, dont les types les plus connus sont les vocabulaires techniques et l'argot (cf. 2.2.3). Il faut noter que la frontière entre lexique général et lexiques spécialisés est floue, puisqu'une partie des vocabulaires techniques peut être connue par la majorité des locuteurs de la langue (c'est le cas par ex. du vocabulaire de l'automobile dans cette fin de XXe siècle motorisé, où le locuteur moyen dispose d'une voiture et a donc la connaissance d'un minimum de vocabulaire y ayant trait). De même, il n'y a qu'une partie du vocabulaire contenu dans les dictionnaires dits d'argot qui soit proprement argotique, c'est-à-dire connue et employée uniquement par une sous-classe de la communauté linguistique. Une part importante du vocabulaire argotique constitue en fait ce qu'on appelle le langage "populaire", qui n'est pas (plus) du tout l'apanage du peuple mais s'identifie au parler familier, employé dans la plupart des situations de communication par la plus grande partie des locuteurs (c'est ce que Cellard et Rey 1991 ont appelé du lexique *non conventionnel*, refusé par la norme supérieure, puriste, de la langue). Enfin, si l'on découpe le lexique par domaines d'application, on s'aperçoit vite que le lexique "général" en est réduit à la plus simple expression, puisque même les mots d'usage courant en viennent à être classés dans un domaine ou un autre.

Une autre composante du lexique est constituée par le vocabulaire régional, qui loin d'être coupé du reste de la langue, entretient des relations étroites avec l'argot, la langue populaire/familière, la langue littéraire, les vocabulaires techniques, la langue générale enfin (comme le montreront plusieurs exemples dans la suite de ce travail).

Si l'on décide de tenir compte non seulement de la présence absolue d'un mot dans les textes d'une langue, mais également de ses conditions d'emploi, on est amené à prendre en compte sa vitalité dans les domaines définis ci-dessus. C'est ainsi que K. Baldinger (1957) a défini cinq types de vitalité qu'un mot peut manifester dans une langue, selon le secteur du vocabulaire auquel il appartient :

***“Le problème de la vitalité, par conséquent, est très nuancé. Il se présente au moins sous cinq aspects différents : vitalité individuelle chez certains auteurs, vitalité fictive chez des auteurs de dictionnaires, vitalité régionale, vitalité dans une certaine couche sociale ou dans certaine langue de métier, vitalité dans la langue générale ou courante.” (Baldinger 1957, 69.)***

Si la vitalité est prise en compte dans l'étude de l'évolution du lexique, il faut alors se montrer prudent quant à la nature du lien pouvant exister entre des attestations anciennes et des régionalismes ultérieurs. Certaines de ces premières attestations peuvent s'avérer avoir déjà un caractère régional, et dans ce cas on n'aura pas affaire à la survivance régionale d'un mot devenu archaïque dans la langue commune, mais à la persistance d'un mot régional dans une zone qui a toujours été géographiquement restreinte.

## 4.1. Ancien et moyen français : avant la lexicographie

La lexicographie française est apparue tardivement par rapport à la langue elle-même : on en date généralement le début au milieu du XVI<sup>e</sup> s., avec la publication en 1539 du *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne, qui non seulement introduit le terme *dictionnaire* en français, mais de plus s'intéresse au français en tant que langue à répertorier et à étudier :

**“Le Dictionnaire françois-latin d’Estienne est bien le premier relevé alphabétique de mots français suivis, outre leur équivalent latin, de développements en langue nationale.” (Quémada 1968, 12).**

Avant le XVI<sup>e</sup> s., le français apparaissait dans des dictionnaires bilingues et polyglottes, mais uniquement pour servir d'accès à une langue étrangère :

**“Les lexicographes [...] ne composaient la partie française de leurs ouvrages qu’en fonction du latin ou d’une langue étrangère” (Matoré 1968, 58).**

Langue vulgaire, le français n'était alors pas digne d'être décrit pour lui-même. Estienne a transformé la description à partir de 1531 en faisant tenir au français une place plus importante, puis en en faisant la langue décrite, la langue de départ dans son dictionnaire de 1539. Cependant, la description n'est encore pas totalement affranchie du latin, puisque d'une part celui-ci figure encore dans la partie définition (on donne l'équivalent latin du mot français), d'autre part la nomenclature même est établie en fonction des mots latins tirés des écrits de certains auteurs, ce qui reflète mal la langue française de l'époque (Matoré 1968, 60). Le *Thresor* de Nicot (1606) était considéré par Ch. Beaulieux, et à sa suite par F. Brunot (*HLF* 3, 81) comme le premier dictionnaire français, mais cette opinion a depuis été rejetée par plusieurs chercheurs :

**“on a coutume de considérer le Thresor de Nicot de 1606 comme le premier dictionnaire français digne de ce qualificatif ; il n'est pour nous que l'un des maillons de la lignée qui nous conduit un demi-siècle plus avant” (Quémada 1968, 11 ; une opinion identique se trouve chez Matoré 1968, 60, et Chaurand 1972, 67).**

Nicot (1606) et (1621) contiennent encore des définitions en latin, et ce n'est que vers la fin du XVII<sup>e</sup> s. que la lexicographie française s'affirme pleinement (dictionnaires de Richelet en 1680, de Furetière en 1690 et de l'Académie en 1694).<sup>011</sup>

Suite à ces hasards de la constitution de la lexicographie française, les sources pour l'étude du vocabulaire de l'ancien et du moyen français sont des répertoires compilés ultérieurement à ces périodes (à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> s., le premier étant le *Trésor des recherches et antiquités gauloises*, de Pierre Borel en 1655) qui, s'ils enregistrent les mots attestés dans des textes très divers, n'en indiquent pas la vitalité. Ceci est justifiable, puisque les dépouillements étant incomplets<sup>116</sup>, la vitalité d'un mot peut être à tout moment modifiée par des découvertes nouvelles provenant de nouveaux dépouillements<sup>117</sup>. De fait, il n'y a pas d'indication spécifique marquant les mots régionaux, les emprunts isolés au latin, les créations d'auteurs, etc. Les matériaux sont

---

<sup>116</sup> Cf. ici note 10.

<sup>117</sup> Ainsi, le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch (1925-), grâce à de nouveaux dépouillements, fournit des attestations supplémentaires à de nombreux hapax recensés par Gdf (Kantor-Stumpf 1974).

livrés bruts, et doivent être soumis à un examen afin d'en extraire des informations sur l'emploi de ces mots, dont les éventuelles restrictions d'usage ne sont pas explicitées. Dans les dictionnaires de La Curne, Godefroy, Tobler-Lommatzsch et Huguet, la totalité des attestations relevées dans les textes constituant leur corpus sont fournies, de manière à ce que celui qui consulte l'ouvrage puisse en déduire la vitalité des termes : ainsi Huguet ("Préface" à Hu, vol. 1, lx), justifie-t-il d'avoir fourni beaucoup d'exemples, afin de renseigner sur la vitalité du vocabulaire, non seulement dans le temps mais aussi par rapport aux variétés de langue dans lequel il était employé :

***"[Tel mot] appartient-il seulement à la langue de la poésie, ou se trouve-t-il aussi en prose ? Semble-t-il particulier à telle ou telle province, ou se rencontre-t-il partout, ou du moins dans des régions diverses ? Est-il familier uniquement à un groupe d'écrivains, à une école littéraire ? Est-ce un mot savant, employé par un ou deux latiniseurs, ou est-il plus largement répandu ? Est-il particulier à la langue populaire, familière, ou se rencontre-t-il même sous la plume des auteurs les plus graves ? Voilà des questions auxquelles je voudrais que ce dictionnaire pût répondre."***

La lecture de tels ouvrages est donc différente de celle de dictionnaires du français moderne, où les restrictions d'emploi bénéficient de mentions explicites (*vieux, régional, familier, populaire*, etc.). En consultant ces dictionnaires qui n'indiquent pas de restriction d'emploi pour les mots recensés, on peut avoir l'impression qu'étant tous mis sur le même pied, ils appartenaient tous à l'usage général. Or, l'usage des mots s'avère être très nuancé pour les périodes de l'ancien et du moyen français, et indiquer qu'un mot a été relevé à ces périodes ne suffit pas.

#### 4.1.1. L'ancien français <sup>118</sup>

---

On raisonne souvent comme si l'ancien français présentait le même état de langue que le français moderne, c'est-à-dire comme s'il affectait l'aspect d'une langue unifiée. Or, il s'agit d'une langue à l'état dialectal. Il n'existe pas de consensus parmi les spécialistes sur la nature des différences dialectales, ni sur la manière dont il y a eu unification, de sorte qu'il est assez difficile de dire simplement ce qu'était l'ancien français. La difficulté tient au fait que l'on ne le connaît que par des textes, qui reflètent d'une certaine manière la langue parlée à cette époque. Mais le lien entre langue écrite et langue parlée peut être interprété de façons différentes. La thèse traditionnelle, héritée du XIXe s., considère que l'ancien français jusqu'au XIIIe s. était un ensemble de dialectes, et que chaque région écrivait en son dialecte : on aurait ainsi des textes normands, picards, champenois, etc.

<sup>118</sup>

La distinction fondamentale oppose l'ancienne langue, des origines au XVIe s., au français moderne (à partir du XVIIe).

En raison du mouvement important dans le lexique à partir du XIVe, mais surtout aux XVe-XVIe s., nous sommes amenés à scinder l'ancienne langue en deux périodes, soit un ancien français jusqu'au milieu du XIVe, et un moyen français comprenant la deuxième moitié du XIVe, le XVe et XVIe s. Cette périodisation, qui ne fait pas l'unanimité (les XIVe et XVe fluctuant entre ancien et moyen français), correspond pour nous à une nécessité pratique d'isoler un moyen français caractérisé par des changements lexicaux spécifiques.

HLF 1, 327). Au milieu du XIIIe s. le *francien*, dialecte de l'Île-de-France, acquiert une prépondérance sur les autres dialectes et en vient à les supplanter, ce que Dauzat (1930, 543), résume en disant que "Le francien est devenu le français". Selon cette tradition, la langue littéraire de l'époque reflète assez bien la langue parlée ("c'est une langue peu élaborée qui devait être assez voisine de la langue parlée" : Guiraud 1963a, 10). Les dialectes, disparaissant de l'écrit au profit du francien, se seraient trouvés privés du côté unificateur de l'écriture, et auraient ensuite dégénéré en patois :

***“un patois est un dialecte qui s’est dégradé. [...] le dialecte dégénère quand il ne s’écrit plus ; ne s’écrivant plus, il se diversifie en multiples variétés, dissolution qui se précipite quand les classes dites supérieures cessent de l’employer dans l’usage oral, pour adopter une langue commune.” (Brun 1946, 9.)<sup>119</sup>***

A partir du milieu du XXe s., des études ont remis en cause l'existence de ce francien. En effet, le terme *francien* est une création de Gaston Paris (en 1889), pour traduire l'allemand *francish* (terme inventé par H. Suchier) qui s'oppose à *französisch/français*. Auparavant, aucun témoignage ne parle d'un dialecte spécifique à l'Île-de-France (Chaurand 1992, 351). Bien plus, aucun texte ne représente cette variété de langue avant le XIIIe s. (ce que reconnaît lui-même Brunot, HLF 1, 327). Dans les textes littéraires, ce sont les graphies de l'Ouest (surtout anglo-normandes) qui sont les plus fréquentes jusqu'à la fin du XIIe s., puis ce sont les graphies picardes qui prennent de l'importance (Picoche 1989, 20). Pour le dialectologue R. Lorient, ce *francien* n'est rien d'autre qu'un "fantôme" (Chaurand 1992, 360).

D'autre part, les textes d'ancien français ne manifestent pas un caractère absolument dialectal, mais se laissent interpréter sur le modèle d'une *koinè*, une langue commune dont sont gommées les caractéristiques dialectales en faveur des formes communes à l'ensemble des dialectes. La question n'est pas tranchée de savoir si cette *koinè* est une langue en partie artificielle, une *scripta* (position des dialectologues belges : Remacle 1948<sup>120</sup>, Chaurand 1992) ou bien si elle correspond à des traits effectivement communs aux différents dialectes d'oïl (Dees 1985, avec position intermédiaire de Picoche 1989). À côté de la forte proportion de traits inter-dialectaux, les textes manifestent une certaine divergence (diversité dans l'unité), qui est cependant variable. D'après les calculs de L. Remacle, les textes les plus marqués dialectalement contiennent encore 70% de formes communes, les moins marqués seulement 3% de formes dialectales ; pour A. Dees, le pourcentage de traits dialectaux peut varier entre 0 et 100 % (d'après Picoche 1989, 20).

Ce qui nous intéresse ici, au-delà des dissensions entre spécialistes, c'est de voir que jusqu'au XIIIe s., les textes d'ancien français sont (presque) toujours plus ou moins marqués dialectalement. En effet, les premiers textes administratifs en langue d'oïl sont apparus au début du XIIIe s. (1204), mais ces textes "présentent tous des traits dialectaux jusqu'à la fin du XIIIe siècle au moins" (Picoche 1989, 20)<sup>121</sup>. La diffusion du français de

<sup>119</sup> La même opinion est exprimée chez Dauzat (1930, 543) : "Désormais les dialectes tombent au rang de patois et se morcellent à l'infini. [...] privés de littérature, abandonnés peu à peu comme langage parlé par les classes cultivées". En fait, l'homogénéité des dialectes est un leurre dû à leur utilisation écrite ; l'existence de variations à l'intérieur des dialectes (patois) était déjà un fait au moyen-âge. [Réf. ?]

<sup>120</sup> Remacle, Louis (1948), *Le Problème de l'ancien wallon*, Liège, Les Belles Lettres, 230 p.

Paris s'affirme à la fin du siècle : elle est due en premier lieu à la centralisation administrative, assurée par des bureaux d'écriture tenus par des clercs en relation avec Paris, qui diffusent des milliers d'actes dont les traits dialectaux trop voyants sont éliminés (Picoche 1989, 25). Le français est alors vu comme un parler supérieur, puisqu'il est la langue des affaires et celle du roi. Mais son rayonnement littéraire est encore faible, et les grands textes littéraires de l'ancien français ne sont pas originaires de la région parisienne. Voici un aperçu de ceux que l'on considère comme les grands écrivains jusqu'au XIIIe s. et de leur provenance géographique : Wace (1100—1175) est Normand (Jersey) ; Jean Bodel (mort vers 1210), Adam de la Halle ou Adam le Bossu (1240—1285), et Jean Froissart (1333/1337—après 1400) sont Picards (environs d'Arras, et Valenciennes) ; Benoît de Saint-Maure (XIIe s.) est originaire de Touraine (Indre-et-Loire) ; Guillaume de Lorris (1200/1210—après 1240) et Jean de Meun(g) (1240—1305) sont du Loiret ; Geoffroi de Villehardouin (1150—1213) et Jean Joinville (1224—1317) sont Champenois. Si les graphies dialectales persistent en littérature jusqu'au XVIe s., cependant, dès le XIIe s. des écrivains cherchent à imiter le langage du pays de France, et au XIIIe on se moque déjà des parlers provinciaux, comme en témoigne la mésaventure de Conon de Béthune, qui voit son parler raillé à la cour d'Alix de Champagne<sup>122</sup>. Selon P. Colin (cité par Dupont 1991, 16),

***“la coloration dialectale des différentes langues écrites du type a [= langue écrite littéraire] s'atténue très vite. Dès la seconde moitié du XIIe s./début du XIIIe s., les écrivains originaires de la zone d'oïl utilisent une langue écrite commune [...] teintée de dialectalismes peu nombreux, à l'exception des écrivains picards [...] le picard affirme sa vitalité jusqu'au XIIIe siècle inclus ; il y a même un dernier sursaut de la littérature dialectale picarde pendant la Guerre de Cent ans — XIVe/XVe siècles — à la cour flamande des Ducs de Bourgogne avec l'historien Froissart (1333—1410)”.***

En ce qui concerne le vocabulaire, cette présence des dialectes implique qu'on a de grandes chances de trouver dans les textes des mots qui ne soient pas pan-dialectaux, c'est-à-dire qu'on ne peut qualifier de mots d'ancien français sans restriction<sup>123</sup> ; ce sont en réalité des mots dialectaux (régionaux), propres à un dialecte ou à un groupe de dialectes, mais inconnus d'autres dialectes du même groupe d'oïl. En effet, pour juger du caractère dialectal du vocabulaire, il faut se rappeler que

***“Les particularismes [...] sont particularismes, non pas tellement par rapport à un français central parfois inaccessible (aux périodes anciennes), mais par rapport à tous les documents écrits qui ne les connaissent pas” (Henry 1972, 230).***

Etant donné la variation existant dans la langue à cette époque, et l'absence de pression

---

<sup>121</sup> Dees (1985, 113) estime également qu'on ne peut parler en oïl d'une koïnè écrite qu'à partir de la fin XIIIe-début XIVe s.

<sup>122</sup> Brunot (*HLF* 1, 330) rapporte “sa protestation si souvent citée” : “La roïne ne fist pas que cortoise / Qui me reprist, ele et ses fius li rois. / Encor ne soit ma parole françoise, / Si la puet on bien entendre en François. / Cil ne sont pas bien apris ne cortois / Qui m'ont repris, se j'ai dit mot d'Artois / Car je ne fui pas nouriz a Pontoise.”

<sup>123</sup> Il faut donc interpréter la mention *ancien français* comme “appartenant sans restriction à toutes les variétés d'ancien français”, qui qualifie donc des mots d'usage général.

normative exercée envers les variations dialectales, les mots régionaux sont particulièrement nombreux dans les textes de cette époque, par rapport au volume qu'on pourra trouver une fois la norme française mise en place au XVII<sup>e</sup> siècle. Etant donné l'absence de norme, il est probable que l'emploi de ce qui était déjà des régionalismes était plus inconscient que stylistique (Lecoy 1972, 61 et 67). On trouve des régionalismes aussi bien dans des textes littéraires que non-littéraires, mais les textes littéraires sont plus riches, car leur vocabulaire est moins limité que celui contenu dans les textes administratifs (Henry 1972, 232).

Deux chercheurs, F. Lecoy et A. Henry, ont été spécialement attentifs au vocabulaire régional de l'ancien français, et ont chacun consacré une étude au problème dans la même année 1972<sup>124</sup>. Lecoy constate que si le recensement du vocabulaire de l'ancien français est en bonne voie<sup>125</sup>, grâce aux dictionnaires de Godefroy, de Tobler-Lommatzsch et au FEW, cependant il reste à en faire la répartition selon son origine régionale. K. Baldinger a reconnu qu'effectivement, malgré l'énorme somme de travail du FEW, "à peu près tout reste à faire quant à la présentation dialectale du lexique" (dans Lecoy 1972, 81-82). Le FEW a négligé cette recherche pour gagner du temps, ce qui l'a conduit à marquer comme "ancien français" (sans restriction) des mots qui pouvaient être déjà régionaux à cette époque. Baldinger justifie cette décision en disant que lorsque pour un mot l'équipe du FEW possédait des attestations dialectales, mais aussi quelques attestations non localisées, elle avait préféré lui attribuer la mention "ancien français", **ce qui est imprécis mais pas faux**. Par manque de temps, le FEW a donc privilégié l'imprécision. Il ne faut sans doute pas chercher ailleurs que dans les contraintes temporelles, les raisons des lacunes des recherches en la matière, qui nécessitent un travail minutieux et très long :

***"Il était évidemment impossible de pousser très loin la recherche pour des millions de mots ; mais il faut instituer cette recherche dans les études spéciales"*** (Lecoy 1972, 83).

Les recherches sur les régionalismes du français nous semblent entrer dans le cadre des "études spéciales" évoquées par Lecoy ; par conséquent, avant de qualifier un régionalisme de "survivance de l'ancien français", il faudrait avoir examiné précisément les attestations anciennes pour voir si l'on n'a pas affaire à un mot déjà régional en ancien français. Il ne faut donc pas prendre pour argent comptant tout mot figurant dans un dictionnaire d'ancien français, et le considérer comme un mot d'usage général à cette époque. On commettrait l'erreur de transposer des habitudes de lecture de dictionnaires du français moderne où la vitalité des termes est indiquée explicitement, à des dictionnaires de l'ancienne langue qui ne sont pas élaborés sur le même modèle, mais qui nécessitent une interprétation des données brutes fournies. Face à l'attitude de Straka (1983, 56), pour qui un régionalisme peut en fait s'avérer être du français archaïque si l'on

---

<sup>124</sup> Il faut y ajouter la thèse de Gilles Roques (1980), *Aspects régionaux du vocabulaire français au moyen-âge*, Université de Strasbourg, que nous n'avons pu consulter.

<sup>125</sup> Il va jusqu'à dire que son inventaire "est à peu près fait" (76), déclaration que nuance Henry (1972, 231 n. 12) en ajoutant que le dépouillement total du vocabulaire médiéval n'est vrai que pour les textes littéraires, tandis qu'il reste beaucoup à faire pour les documents d'archives.

en trouve une attestation dans un texte d'ancien français, Henry affirme :

**“On admet trop facilement comme français des mots qui, en réalité, sont restés régionaux” (1972, 257).**

Notre corpus nous fournit l'exemple du régionalisme Groie[47] *groie*, n. f. **“sol dérivé des calcaires jurassiques et composé d'argile rougeâtre, de limons et de débris de roche”**, employé à l'Ouest (sud de la Vienne, Charente et Charente-Maritime), où il entre dans de nombreux toponymes (par ex. *Les Groies* à côté de Saint-Georges-de-Didonne, Charente-Maritime). Selon Rézeau (1984), il s'agit d'une survivance de l'ancien français *groe*, attesté du XIIe au XIVe s. (FEW). Or, en ancien français, ce terme est confiné à certains dialectes, surtout picards et de l'Ouest (FEW 4, 258a), mais n'a pas de distribution générale. Il est attesté dans le Poitou au XVe s. sous la forme *groye*, et l'on retrouve le type lexical dans les parlers de l'Ouest et du Centre actuels. Le terme régional relevé par Rézeau est donc un régionalisme ancien (attesté depuis le XIIe s.) qui n'a jamais eu de statut général, même en ancien français, mais qui est toujours resté confiné à la partie ouest du domaine d'oïl.

Dans ce travail, tous les recueils portant sur l'ancienne langue antérieurs au XIXe s. (notamment le *Trésor des recherches et antiquités gauloises* de Pierre Borel, 1655, l'*Archéologie française* de Pougens, 1794, et le *Dictionnaire de vieux langage français* de Lacombe, 1766-67) ont été négligés. Le *Glossaire de la langue romane* (1808) de Roquefort a été consulté en liaison avec les régionalismes de Beauquier (1881), mais ce dictionnaire, portant sur la période du XIe au XVIIe s., est sujet à caution : en effet, il semble avoir incorporé des matériaux de provenances diverses, notamment des mots qu'il est le seul à attester, et dont l'appartenance à l'ancien français est parfois suspecte (sur ce point, cf. 4.3.4.1).

Le dictionnaire suivant (dans la chronologie) est le *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois* de La Curne de Sainte-Palaye (on trouve également la graphie Lacurne), dont le *Projet* de glossaire avait paru en 1756, mais qui n'a été publié en intégralité qu'à partir de 1875 par les soins de L. Favre, qui a fait des additions au texte. Ensuite vient le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Frédéric Godefroy (1880-1902), dont le projet initial était de recueillir tous les mots du français depuis ses origines, mais qui a dû se limiter au vocabulaire du français du moyen-âge (avec des débordements jusqu'au XVIIe s.) disparu du français moderne. Le dictionnaire d'ancien français (*Altfranzösisches Wörterbuch*) de Tobler-Lommatzsch (1925-) a été également mis à profit comme complément à Gdf. On s'est enfin servi du FEW de W. von Wartburg, dont les premiers tomes ont cependant négligé l'histoire du français (une refonte de ces volumes est en cours : le tome 1 a été remplacé par les 24 et 25).

Le « défaut » principal, commun à l'ensemble de ces dictionnaires, qui a déjà été souligné, est qu'aucun n'indique la vitalité des termes répertoriés. Or, comme ces ouvrages ont pour vocation de recenser l'ensemble du vocabulaire de l'ancien français<sup>126</sup>,

---

<sup>126</sup> Cf. par ex. Gdf, dont le dictionnaire contient les mots de la langue du moyen âge de toute provenance (“Avertissement”, vol. 1, i). De même, dans sa préface, Roquefort explique qu'il a voulu compléter les dictionnaires de vieux langage existants, et a rassemblé dans son *Glossaire* “au moins 25 à 30 000 articles nouveaux, de plus que dans aucun autre ouvrage du même genre.” (Roquefort 1808, ix.)



il s'ensuit que tous les termes inclus n'ont pas la même vitalité, et que si une grande partie appartient à la langue générale, d'autres sont des hapax, ou des mots à vitalité uniquement littéraire, ou uniquement régionale, etc.<sup>127</sup> Il est donc extrêmement important de ne pas se fier aveuglément à la présence d'un mot dans ces dictionnaires<sup>128</sup>, et de déduire la vitalité des termes recensés à partir des exemples fournis, qui chez La Curne, Godefroy et Tobler-Lommatzsch constituent la totalité des attestations qu'ils ont relevées dans les textes formant leur corpus. Pour la langue du XVI<sup>e</sup> s., la procédure est identique à partir du dictionnaire d'Huguet, qui fournit lui aussi une liste d'attestations puisées dans ses sources. Il faut se méfier de ce dictionnaire, et ne pas prendre comme du français général le nombre important de régionalismes qui y ont été recensés, surtout dûs aux écrivains de la Pléiade (cf. Dauzat 1930, 544 et 4.1.2.2.2.).

Cependant, dans le FEW, aucune attestation n'est fournie, et l'on ne dispose que des mentions "afr. [= ancien français]", "mfr. [= moyen français]", "frm. [= français moderne]", qui marquent tout mot attesté à ces époques, mais qui n'indiquent rien quant à sa vitalité effective. Ces mentions sont donc à interpréter comme des datations et non comme une marque d'appartenance à l'usage général. Ainsi, des hapax ou des mots à vitalité limitée, par ex. chez un auteur, peuvent être notés "afr." ou "mfr." (ou encore "frm."). Les restrictions d'emploi sont indiquées après la définition du mot traité, par la référence à l'ouvrage où a été pris le mot, ou le nom de l'auteur chez qui il est attesté. Mais dans certains cas, le FEW peut induire en erreur par manque de précision : Lecoy (1972, 69 suiv.) a montré qu'il faut se méfier des appellations "afr." du FEW, qui marquent parfois ainsi des mots uniquement régionaux dès l'origine<sup>129</sup>.

***"Il faut que les érudits qui consultent l'ouvrage [le FEW] sachent que ce sont des accidents toujours possibles [il parle des lacunes], et qu'il faut faire des vérifications. Par exemple, pour glandus, il y avait un seul exemple dans Gdf et M. von Wartburg l'a considéré comme français." (Lecoy 1972, 83.)***

Ainsi, l'interprétation de la vitalité des termes n'est pas toujours facile dans le FEW, et il faut souvent se référer aux sources indiquées pour valider ou invalider ce que dit l'ouvrage (cela est parfois impossible, notamment quant à l'abréviation employée manquée au *Beiheft* et ne permet pas l'accès à la source). Mais reconnaissons que la tâche n'est

<sup>127</sup> Dans Gdf se trouvent même répertoriés des mots qui ne sont pas français, mais frpr. : ainsi, s.v. *matefaim*, on trouve la forme *matafan* relevée dans un texte de 1565, localisé à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), et qui s'avère être du frpr. : "Voz getton de gro **matafan**" (cf. DEAF G1, xvi).

<sup>128</sup> On le voit bien chez Roquefort, qui prétend citer des attestations à l'appui de ses vedettes ("à la plupart de ces articles, j'ai ajouté une ou plusieurs citations", 1808, ix). Mais en fait la plupart de ses articles n'ont pas d'exemples : ses matériaux sont donc en général non datés et non localisés, donc tous mis sur le même plan. Par ex., si *matagraboliser* "se donner beaucoup de peine et d'embarras pour ne rien faire qui vaille", est attribué explicitement à Rabelais (II, 151b), en revanche *matefaim* "sorte de pâte frite à la poêle, espèce de crêpe ; sorte de pain fort lourd et rassasiant", bien qu'étant un régionalisme également relevé chez Rabelais, n'est pourvu d'aucune marque (II, 151b). Lecoy (1972, 69 suiv.) a montré que les exemples donnés par Godefroy doivent être localisés.

<sup>129</sup> Cf. aussi Chambon (1994a, 270) : "la variation diatopique du français langue commune [est] de loin la dimension du lexique galloroman la moins bien prise en compte par l'oeuvre de Wartburg".

pas plus facile chez Gdf (bien que celui-ci estime, dans l'Avertissement à son dictionnaire (vol. 1, ii) que **“Les sources de nos exemples sont indiquées très exactement et avec des détails inaccoutumés”**), qui n'a pas donné de liste complète de ses sources, le registre où il les avaient recensées ayant été détruit durant la Commune : **“une telle liste serait très utile pour la localisation et la datation des exemples”** (Kantor-Stumpf 1974, 157). Les abréviations des titres d'ouvrages sont très souvent opaques et rendent les sources in-localisables (la même remarque s'adresse à La Curne) :

**“Il est très souvent difficile de vérifier ses sources, faute d'indications précises, et un travail de détective, minutieux et patient, est nécessaire pour les identifier.” (DEAF G1, xxiii.)**

Ainsi, malgré l'affirmation de Baldinger (1974, 11), selon qui, grâce au FEW, “l'histoire du lexique français est mieux connue que celle de n'importe quelle autre langue”, beaucoup reste encore à faire dans ce domaine. C'est d'ailleurs sous la direction du même Baldinger que paraît depuis 1971 le *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, dont le but est de “décrire l'ensemble du vocabulaire français” (DEAF G1, xiii) du moyen-âge, et d'être dans ce domaine “plus complet et plus critique dans le détail” (id.) que les ouvrages traitant du même sujet, soit le FEW, Gdf, T-L, etc. Le DEAF soumet notamment tous les mots d'ancien français recensés dans les dictionnaires à un examen critique, ce qui lui permet de corriger un certain nombre d'erreurs (notamment de repérer des mots-fantômes répertoriés dans Gdf). Le travail est malheureusement loin d'être terminé (seule la lettre G a paru).

A. Henry a exposé les méthodes pour permettre de dater et de localiser le vocabulaire (Henry 1972). Cette recherche implique de déborder du strict cadre de la linguistique, et de faire l'analyse des sources où est attesté le vocabulaire, ce qui relève de la critique philologique. Pour les documents d'archives, cela est relativement simple, puisqu'ils sont généralement localisés et datés. C'est plus difficile pour les oeuvres littéraires, puisqu'il faut à la fois posséder des renseignements sur l'écrivain (son origine géographique, ses déplacements au cours de sa vie), et tenir compte de la tradition manuscrite, puisque dans cette période antérieure à l'imprimerie, la diffusion des oeuvres se faisait par l'intermédiaire de copistes qui les remaniaient bien souvent. Ainsi,

**“Lorsqu'on consulte Godefroy, il ne faut jamais négliger la référence à un manuscrit qui suit souvent un titre d'oeuvre” (Henry 1972, 235).**

Par ailleurs, il faut aussi considérer le nombre d'attestations recensées dans les ouvrages, car “Tous les particularismes lexicaux ne sont pas des dialectismes” (Henry 1972, 254). Pour qu'un mot d'ancien français puisse être appelé dialectal (ou régional), il faut non seulement qu'on le trouve attesté chez un écrivain ancien, mais aussi qu'on en trouve une trace dans les parlers régionaux modernes. En effet, une attestation ancienne peut aussi correspondre à une création d'auteur, qui reste isolée dans la langue, ou à un latinisme sans lendemain. Elle n'est pas obligatoirement la trace d'un régionalisme. Prenons l'exemple du v. intr. *maladier* “être malade” [83]Maladier. *Maladier* a eu en français une existence éphémère, du XIIIe au XVe s. et n'est documenté que par trois attestations (1279, 1377 et 1464, Gdf), non localisées. On retrouve ensuite le verbe, relevé comme régionalisme, d'abord en Suisse (Genève 1852 : “Terme des campagnards”) puis à Lyon, de Molard (1803) à Vachet (1907). Puitspelu (1894, 219) considère l'emploi lyonnais

comme une survivance de l'ancien français. Peut-on alors considérer l'ancien français *maladier* déjà comme un régionalisme ? Rien n'est sûr ici : d'une part, les attestations anciennes ne sont pas localisées. D'autre part, bien que le régionalisme lyonnais puisse être un emprunt au frpr. où le type lexical est répandu (FEW 6/1, 91b), ce qui satisferait la deuxième condition posée par Henry, il faut aussi tenir compte du fait que *maladier* n'a sans doute jamais pénétré l'usage de l'ancien français, mais qu'il est resté une création individuelle plusieurs fois répétée, et que la forme a pu être recréée en français de Lyon (à partir de la base *maladie*) dont elle a cette fois pénétré l'usage. Ici, le lien entre les parlers régionaux modernes et les attestations anciennes ne permet pas de décider si le mot avait déjà un caractère régional dans l'ancienne langue.

Les recherches de Lecoy et Henry sont assez éclairantes en ce qui concerne le lexique de l'ancien français, et l'oeil critique avec lequel il convient de l'envisager. La description historique des régionalismes a tout à gagner de les prendre en considération. Ce qui a été mis à jour pour la période de l'ancien français est également valable pour les stades ultérieurs du français : en effet, le phénomène d'attestation de mots régionaux à l'écrit se retrouve tout au long de l'histoire de la langue, même après son unification. Dans des textes sont employés des mots régionaux (même dans des régions où la langue d'origine n'est pas le français, mais où la langue de substrat perce dans le français local), et il faut souvent déterminer l'origine du scripteur pour les identifier comme tels. Ainsi, on peut à toute époque avoir des mots attestés à l'écrit sans qu'ils appartiennent pour autant au français commun. L'originalité de l'ancien français réside dans le caractère spontané de l'apparition des mots régionaux. En effet, l'unification de la langue a ensuite entraîné une défaveur des mots régionaux qui a tendu à les faire disparaître des inventaires, où à les faire employer de façon marquée. Des erreurs d'interprétation peuvent encore subsister pour les périodes plus proches de nous. À partir du français moderne, les dictionnaires élaborés de façon contemporaine à l'usage qu'ils décrivent permettent de limiter ces erreurs, puisque la vitalité des termes recensés apparaît alors. Toute erreur d'interprétation n'est cependant pas écartée, puisque ces dictionnaires introduisent eux-mêmes des confusions (cf. ci-dessous 4.2).

### 4.1.2. Le moyen français

---

Cette période de la langue est comprise ici comme s'étendant du milieu du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s. (Guiraud 1963b, 5 ; Chaurand 1972, 48). Certains auteurs (comme Brunot, *HLF* 2 et 3) en isolent le XV<sup>e</sup> s., sans doute plus en raison de l'intensité des réflexions sur la langue à la Renaissance que pour des raisons proprement linguistiques. Nous justifions pour notre part le regroupement des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. par le mouvement lexical qui travaille la langue durant cette période.

#### 4.1.2.1. L'évolution du statut du français

Le mouvement de suprématie du français sur les parlers régionaux (dans les écrits tout au moins) s'est amorcé à la fin du XIII<sup>e</sup> s.<sup>130</sup> (cf. 4.1.1). Il se diffuse également en-dehors de

---

<sup>130</sup> "Le français entre 1250 et 1300 a tendu à devenir, en pays d'oïl, la langue usuelle quand on l'écrit" (Brun dans *HLF* 1, 366).

la France proprement dite (de l'époque) : dès la fin du XIV<sup>e</sup> s., les régions à la lisière de la France vers le sud (Marche, Basse-Auvergne, Forez, Lyonnais, Bas-Dauphiné) utilisent le français dans leurs écrits administratifs (Brun 1935, 153) (cf. chap. 5).

La période du moyen français, quant à elle, en même temps que se poursuit le mouvement de diffusion, voit également une modification du statut du français, jusque-là langue vulgaire tenant lieu de variété basse face au latin variété haute, dans la diglossie alors en place (cf. Lüdi 1990 pour la terminologie employée ici). L'introduction du français dans les textes administratifs dès le début du XIII<sup>e</sup> s. marque le commencement d'une lutte qui fera du français la langue officielle remplissant toutes les fonctions. C'est ainsi qu'au XIV<sup>e</sup> s., on trouve plus de textes administratifs écrits en français qu'en latin. Celui-ci survivra jusqu'au XV<sup>e</sup> s., où il sera banni définitivement par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (15 août 1539) qui consacre le français comme langue juridique et administrative : cette ordonnance est la dernière d'une suite d'ordonnances royales (Ordonnance de Moulins en 1490, de Charles VIII, Ordonnance de 1510 de Louis XII) visant à interdire le latin de la justice (Chaurand 1972, 62). Le latin se maintient mieux dans d'autres domaines comme l'enseignement (où certaines thèses seront encore soutenues en latin jusqu'au début du XX<sup>e</sup> s.) et l'Eglise : si la langue vulgaire est utilisée depuis plusieurs siècles dans les prêches et le catéchisme (la décision du Concile de Tours en 813 n'a fait qu'entériner une pratique déjà bien répandue), en revanche le latin demeure la seule langue utilisée pour la liturgie, la théologie et la philosophie. Cependant, au XV<sup>e</sup> s., on réclame l'accès direct à la Bible pour les laïcs, et une traduction des Saintes Ecritures paraît en 1535. Le français devient la langue d'usage de l'Eglise Réformée (en 1541, Calvin traduit son *Institutio religionis christianæ* en français).

La lutte s'organise dans les domaines scientifiques et littéraires (elle donnera lieu, au XVI<sup>e</sup> s., à la *Défense de la langue française*) : au XIII<sup>e</sup> s., après le secteur juridique, c'est dans le domaine scientifique que s'infiltré le français, avec la traduction de nombreux ouvrages écrits en latin (*HLF* 1, 566 suiv.), notamment dans le domaine de la médecine. En effet, celle-ci s'ouvre au français dans un but didactique et pratique, celui de former des barbiers, apothicaires et chirurgiens. En 1531 a lieu la première soutenance d'une thèse de médecine en français (Dupont 1991, 21). Au milieu du siècle, Ambroise Paré écrit des ouvrages de chirurgie en français. Parallèlement, on traduit des ouvrages médicaux latins en français (par ex. en 1314, *La Chirurgie*, traité d'Henri de Mondeville). Dès le XV<sup>e</sup> s. on trouve des ouvrages scientifiques (traitant de mathématiques, astronomie, astrologie, chimie, physique, sciences naturelles) écrits directement en français, et "à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. la masse de la production scientifique est écrite en français" (Picoche 1989, 27).

Le français est employé pour écrire l'histoire dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle (par ex. par Villehardouin), car l'aristocratie, qui ne connaît pas le latin, s'y intéresse ; elle fait également traduire des auteurs latins et grecs comme Tite-Live et Aristote. On a des emplois littéraires du français dès le XI<sup>e</sup> s. (par ex. la *Vie de Saint Alexis*, "composition [...] par laquelle s'ouvre à proprement parler l'histoire de la littérature française" d'après Brunot, *HLF* 1, 146) ; mais il est resté une langue vulgaire face au latin :

***“Malgré cette valeur nouvelle qu’il doit à la poésie, il demeure toujours, aux yeux de ceux qui lisent ou écrivent, une langue de second plan, une langue vulgaire.”***

***Pour les besoins de l'activité intellectuelle ou pratique, pour les juristes, les notaires, et les chancelleries, il n'y a qu'un instrument doté des qualités requises, c'est le latin." (HLF 1, 358.)***

Cependant, la défense de la langue vulgaire (sur ce point, cf. déjà 3.2.1) face au latin s'organise en Italie au XVe s. (avec des gens comme le Cardinal Bembo, Leone Battista, Aliberti, ou Sperone Speroni, dont le *Dialogue des langues* (1542) a servi de modèle à Du Bellay : Guiraud 1963b, 25 ; Dupont 1991, 22), où l'on établit une langue littéraire artificielle, le *Volgare Illustré*, à partir du parler de Florence, qui entend rivaliser avec le latin. Le mouvement se répercute en France au XVIe s., où s'organise la *Défense de la langue française* : on veut montrer que "notre langue ne le cède en rien à sa consœur [l'italien] dans ce domaine et ne mérite pas la critique de « barbarie »" (Guiraud 1963b, 24-25). Dans ce combat pour valoriser le français et lui conférer la même noblesse que le latin, la découverte de ses origines latines devient un argument de poids (Guiraud 1963b, 25). Les défenseurs de la langue française dont la postérité a gardé le souvenir sont Jean Lemaire de Belges (*Concorde des deux langages*, 1523), Geoffroy Tory (*Champ Fleury*, 1529), et surtout Joachim Du Bellay (*Défense et Illustration de la langue française*, 1549). Du Bellay pose que le français est égal en valeur au latin, et que les oeuvres poétiques doivent donc être rédigées en français. En fait, malgré l'importance accordée traditionnellement à ce manifeste, l'apport de Du Bellay et de la Pléiade est moindre qu'il n'y paraît : en effet, F. Brunot (HLF 2, 83) a montré d'une part que Du Bellay avait exagéré la part restreinte du français dans la littérature, puisqu'il y est employé depuis le XIe s., et même en poésie. Ses revendications sont donc inutiles dans ce domaine : elles ne valent que dans la mesure où l'on considère toujours les oeuvres en latin comme supérieures.

***"Les poètes de la Pléiade, avec leur volonté de « défendre et illustrer » la langue française, ne font donc que renouveler une longue tradition" (Picoche 1989, 27).***

D'autre part, les revendications de Du Bellay pour le français sont loin d'être nouvelles à son époque : son livre vient après bien d'autres de la même veine (par ex. celui de Jacques de Beaune en 1548<sup>131</sup>), et est d'ailleurs l'adaptation d'un modèle italien (HLF 2, 87), le livre de Speroni cité ci-dessus. Du Bellay a simplement eu la chance d'avoir été le seul auteur de cette époque remarqué par la postérité. Quoi qu'il en soit, à la fin du XVIe s., le français prédomine dans les oeuvres littéraires.

#### **4.1.2.2. Conséquences linguistiques du changement de statut**

Le mouvement qui pousse le français vers des fonctions jusqu'alors réservées au latin a posé d'emblée un problème, celui de la carence lexicale de la langue : on s'aperçoit que si le français veut remplir de nouvelles fonctions, il lui manque tout un vocabulaire dans les domaines nouveaux où il désire s'implanter (toutes les terminologies ont été élaborées en latin). Le mot d'ordre de l'époque devient l'enrichissement de la langue : il faut donner les moyens au français de se montrer à la hauteur de ses ambitions.

***"que pourront donc faire les doctes ? Essentiellement enrichir la langue française ; c'est le leitmotiv de tout le XVIe siècle. C'est le voeu de Claude de Seyssel en***

<sup>131</sup> De Beaune, Jacques (1548), *Discours comme une langue vulgaire peut se perpétuer*, Lyon, P. de Tours.

**1509, ce sera celui de ses successeurs. A quoi mesurent-ils la pauvreté, la « maigreur », disent-ils, de la langue française ? C'est Christophe de Longueil qui nous le dit en 1510 : la carence d'une langue se mesure quand on essaie d'y traduire un texte d'une autre langue : si l'on est obligé d'avoir recours à des périphrases pour traduire un mot simple, la langue est pauvre” (Dupont 1991, 24).**

Ce sentiment d'une pauvreté du français, s'il apparaît comme un problème immédiat aux traducteurs d'ouvrages scientifiques, est également ressenti par les écrivains qui composent directement en français :

**“les poètes de la Pléiade ont le sentiment de n'avoir à leur disposition qu'une langue pauvre.” (Chaurand 1972, 63.)**

Le remède apporté consiste en une création lexicale débridée, qui cherche à palier les carences en forgeant quantité de mots nouveaux<sup>132</sup>. Cette création concerne essentiellement les domaines scientifiques et techniques, ainsi que la littérature. C'est l'ère du néologisme. On a le sentiment que la perfection de la langue se mesurera au nombre de mots qu'elle contiendra, en raison de la relation directe établie entre les mots et les idées : l'ampleur du vocabulaire témoignera de l'ampleur des domaines de connaissance dont la langue peut traiter (cette vision n'est pas très différente de celle qui sera développée par les universalistes du XIXe s. comme Boiste et Pierre Larousse). Ronsard déclare que “Plus nous aurons de mots en nostre langue, plus elle sera parfaite.” (cité dans *HLF* 2, 168.)

Cette quête d'une richesse lexicale se réalise par un mouvement néologique assez désordonné, qui n'est pas le fruit d'une politique linguistique planifiée et surtout unifiée. Tout le monde crée, tous les moyens de créer semblent bons. Dans une totale absence de normalisation, tout le potentiel de création de la langue est mis en oeuvre, et dans celui-ci il faut inclure le processus d'emprunt qui n'est pas en reste. Inévitablement, cette enflure lexicale suscitera des réactions (cf. ci-dessous, 4.1.2.2.2).

#### **4.1.2.2.1. Les procédés d'enrichissement du lexique**

Le moyen français ne se caractérise pas par des modes de création originaux (ceux-ci sont en nombre limité et utilisés depuis les débuts de la langue), malgré ce qu'ont voulu faire croire Du Bellay et Ronsard (Chaurand 1972, 64), mais par une utilisation intensive de ces procédés, et par la valorisation de l'un d'entre eux, l'emprunt. Les moyens d'enrichissement de la langue se répartissent en deux groupes :

1.

**Utilisation des ressources propres à la langue**, recommandée par Ronsard et qu'il appelait le « provignement » : On développe des « rejets » à partir de mots du fonds ancien par les procédés de dérivation existants (peu de modes nouveaux sont créés) qui sont beaucoup mis à profit. Ce **néologisme de mot** (dans la terminologie de Darmesteter 1887, 31), qui semble avoir peu employé la composition, se réalise en une extrême fécondité lexicale, qui se manifeste notamment par une concurrence entre

---

<sup>132</sup> “L'expansion de la langue vulgaire dans plusieurs domaines qui jusqu'alors lui étaient fermés, se traduit en particulier par un enrichissement du vocabulaire” (Chaurand 1972, 62).

suffixes de même sens, créant de nombreux synonymes du type *arrest*, *arrestage*, *arrestement*, *arrestée*, *arrestance*, *arrestation* (Guiraud 1963b, 64). Le fonds ancien de la langue est également mis à contribution d'une autre façon par la Pléïade, qui prêche le recours à la vieille langue : Du Bellay (1549) conseille de reprendre dans les vieux auteurs français des mots qui sont tombés en désuétude. Il suit en cela G. Tory (1523) et Des Essarts. L'ancienne langue peut être utilisée de deux façons : soit en conservant les mots qui vieillissent, soit en reprenant des mots obsolètes qu'on réintroduit dans l'usage, ce qui est une forme d'emprunt (cf. 6.2).

2.

**Emprunt** : Les circonstances qui ont déterminé la nécessité de créer des mots nouveaux ont fait de l'emprunt au latin l'un des procédés privilégiés de l'accroissement lexical en moyen français. Les emprunts au latin de mots manquant au fonds héréditaire français débutent dès la restauration des études latines par Charlemagne : de nombreux emprunts de mots dits *savants* s'effectuent dans les traductions (HLF 1, 293), à partir du XIIIe s., et abondent au XVe s. où se constitue le vocabulaire savant (scientifique, technique) du français. De même, avec les progrès du français comme langue administrative, de nombreux termes de droit sont empruntés au latin, puis la terminologie religieuse. Enfin, même la langue non-scientifique est touchée par le latinisme, puisqu'on trouve quantité d'emprunts par ex. chez les chroniqueurs de Bourgogne et de Flandre comme Chastellain ou Molinet au XVe s. (HLF 1, 580). C'est donc dans le domaine technique et scientifique que l'on latinise beaucoup (et qu'on hellénise dans une moindre mesure), puisque le français emprunte naturellement aux langues savantes qui traitaient jusqu'alors des domaines dans lesquels il s'implante. Mais le latinisme en vient également à toucher, à partir du XVe s., la langue littéraire. La langue commune puise à une seconde source d'emprunts : les langues étrangères proches, comme l'occitan et l'espagnol, mais surtout l'italien, les contacts étant nombreux entre la France et l'Italie. On trouve au début du XVIe s. une colonie italienne à Lyon, et en 1533 Catherine de Médicis amène à Paris une petite Italie. L'italianisme devient alors un phénomène de mode à la Cour (HLF 2, 200).

Les écrivains de l'époque ont particulièrement participé à l'esprit du siècle, en prônant le développement du lexique français, trop pauvre à leurs yeux. Les poètes de la Pléïade (notamment Du Bellay et Ronsard) ont théorisé cette pauvreté du lexique, et recommandé le néologisme sans frein. Ils ont revendiqué une liberté absolue pour combler les carences du français, ce qui signifie que tous les moyens sont bons pour enrichir la langue, aussi bien la création proprement dite que l'emprunt. Dans le domaine de l'emprunt, toutes les langues et variétés de langue sont des sources valables où emprunter, et les dialectes du français, ainsi que les parlers gallo-romans en général, sont mis à contribution. G. Straka présente le changement idéologique qui a eu lieu en littérature comme le renversement de la tendance centralisatrice et unificatrice qui s'est faite jour à partir du XIIIe s. :

***“C'est la doctrine de la liberté individuelle, proclamée par la Renaissance, qui a introduit les premiers régionalismes dans la littérature<sup>[133]</sup>. Précédemment, depuis plusieurs siècles, les écrivains s'étaient appliqués à suivre l'usage de Paris. Les auteurs du XVIe s., à commencer par Rabelais, se sont au contraire***

**permis d'employer, dans leurs ouvrages, des mots du terroir. On sait ce que Ronsard a dit à ce sujet dans son *Abrégé de l'art poétique français* : « Tu sauras dextrement choisir et approprier à ton oeuvre les vocables plus significatifs des dialectes de notre France, quand ceux de ta nation ne seront assez propres ne signifians ; ne se faut soucier s'ils sont gascons, poitevins, normans, manceaux, lionnois ou d'autre pays, pourveu qu'ils soyent bons et que proprement ils expriment ce que tu veux dire. » Montaigne se sert de tournures méridionales, quand le français ne lui semble pas pouvoir exprimer la nuance de sa pensée : « C'est aux paroles à servir et à suyvre, et que le Gascon y arrive, si le François n'y peut aller » (Straka 1981, 40).**

Comme le fait remarquer Straka, les poètes de la Pléïade, à partir de 1550, s'inscrivent dans la lignée de Rabelais qui, en très fin observateur des moeurs de son époque, a dans ses oeuvres de fiction représenté les tendances linguistiques du moyen français :

**“Dans le genre de prose le plus libre, semblait-il, de toute préoccupation technique, Rabelais entassa la plus extraordinaire collection de mots nouveaux qu’homme ait jamais jetée dans un livre. Latin, grec, hébreu même, langues étrangères, argot, patois, il emprunte partout, à toutes mains ; et en même temps il forge noms et mots, compose, pour plaisanter ou sérieusement ; tous les procédés, populaires ou savants, lui sont bons” (HLF 2, 169).**

Ce mouvement littéraire et conscient d'emprunt aux parlers locaux (tandis que se poursuit le phénomène d'apparition inconsciente dans les textes de mots régionaux), qui prône le recours au fonds populaire de la langue plutôt que le latinisme, fait apparaître beaucoup de mots régionaux dans les écrits français de l'époque, chaque écrivain empruntant à son terroir natal. Cependant, l'Ouest de la France joue un rôle privilégié dans ce mouvement d'emprunt, comme Dauzat l'a montré :

**“La continuité littéraire du français, dont la filière parisienne s'accuse de Rutebeuf à Villon pour reprendre avec Malherbe, offre cependant une interruption, ou plutôt une certaine déviation au XVIe s. Le long séjour de la Cour et de la noblesse dans les châteaux de la Loire avait développé un nouveau foyer littéraire qui attira à lui de nombreux auteurs originaires de l'Ouest. L'influence linguistique de la basse Loire est très sensible à cette époque, surtout dans le vocabulaire : le dialectologue qui dépouille le magistral *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de M. Huguet est frappé du nombre de termes vendômois, tourangeaux, angevins, berrichons qu'il y rencontre, à commencer par l'avette de Ronsard” (Dauzat 1930, 544).**

Il est donc reconnu que les écrits littéraires du XVIe s. contiennent une part importante de régionalismes<sup>134</sup>, qui se retrouvent de fait en nombre dans le dictionnaire d'Huguet, source principale pour le vocabulaire français du XVIe s., et qui a été constitué principalement à partir de sources littéraires<sup>135</sup>, ce qui a pour conséquence de sur-représenter la part de régionalismes dans la langue de l'époque. Pour F. Brunot, la

---

<sup>133</sup> Straka veut sans doute parler des premiers régionalismes employés consciemment et intentionnellement, en tant que procédé littéraire. En ancien français, comme nous l'avons vu, il n'est pas rare de trouver des mots régionaux dans les écrits littéraires.

<sup>134</sup> “Les régionalismes fourmillent, on le sait, au XVIe siècle” (Baldinger 1957, 65).



doctrine d'emprunt aux parlers régionaux a d'ailleurs surtout été une profession de foi, mais n'a pas été tellement appliquée dans les faits :

**“Chez les écrivains qui gasconisent le plus, la proportion des mots patois est infime” (HLF 2, 181).**

Brunot en relève au plus une trentaine chez Montaigne. Il minimise sans doute le nombre de régionalismes employés pour dire que la langue reste du français à laquelle on mêle des mots d'origine dialectale, et n'est pas un français dialectal lui-même. Guiraud (1963b) estime également que ces emprunts restent modérés (comme Lanusse 1893<sup>136</sup> l'avait montré pour le gascon, jouissant pourtant de circonstances favorables depuis l'arrivée d'Henri IV de Navarre et de ses soldats à Paris), bien qu'ils puissent être nombreux chez certains écrivains dialectisants comme Montaigne (son opinion sur cet écrivain contredit celle de Brunot).

C'est ce changement par rapport à l'ancien français qui justifie le traitement distinct des deux périodes : il y a d'une part le mouvement d'enrichissement de la langue qui fait apparaître de nombreux termes à partir de la deuxième moitié du XIVe s. ; d'autre part, un désir explicite d'enrichir le français à partir d'emprunts de mots régionaux (Dupont 1991, 24-26 ; HLF 2 ; Guiraud 1963b).

#### **4.1.2.2. Les freins mis à l'évolution et les conséquences pour l'étude du vocabulaire de cette époque**

L'accroissement lexical du moyen français, qui semblait sans limites, est pourtant, dans une certaine mesure, retenu par deux types de garde-fous, qui agissent comme censure : l'un est interne à la langue, l'autre consiste en une intervention extérieure.

Il existe un frein naturel à l'enrichissement lexical : entre la créativité de la langue et ce qui constitue le fonds effectivement employé par les locuteurs se situe en effet ce que E. Coseriu<sup>137</sup> a appelé la **norme**, qui consiste d'abord en une **norme d'usage**, et qui se différencie de la **norme puriste** qui constitue notre deuxième garde-fou. La norme d'usage sélectionne, à partir de tous les éléments créables par la langue et recueillis dans la parole, ceux qui entrent dans l'usage commun, tandis qu'elle rejette une autre partie des néologismes, qui sont condamnés à rester des créations individuelles, qui peuvent être sans cesse recréés mais ne s'imposent pas dans l'usage.

**“la norme est un ensemble formalisé de réalisations traditionnelles ; elle comprend ce qui “existe” déjà, ce qui se trouve réalisé dans la tradition linguistique ; le système, par contre, est un ensemble de possibilités de réalisations, il comprend aussi ce qui n'a pas été réalisé mais qui est**

<sup>135</sup> Le projet initial de Huguet était d'étudier uniquement les grands écrivains du XVIe s. (“Préface” à Hu, vol. 1, iv). Il a ensuite ajouté des auteurs qu'il qualifie de “secondaires”, ainsi que des ouvrages techniques comme des traités d'histoire, de religion, de stylistique et de rhétorique, de médecine.

<sup>136</sup> Lanusse (1893), *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française de la fin du XVe siècle à la seconde moitié du XVIe*, Grenoble, xv-470 p.

<sup>137</sup> Coseriu, Eugenio (1952), *Sistema, norma y habla*, Montevideo.

***virtuellement existant, ce qui est “possible”, c’est-à-dire, ce qui peut être créé selon les règles fonctionnelles de la langue” (dans Guiraud 1965, 51-52).***

L'action de la norme d'usage paraît spécialement importante pour le moyen français, puisque sont exacerbés à cette époque les procédés de création du lexique, qui proposent aux locuteurs une quantité de créations individuelles dont il reste à décider si elles entreront dans la langue d'usage de la communauté, ou si elles seront rejetées comme créations idiolectales. C'est là une caractéristique générale du mécanisme de l'évolution des langues : tout changement a une origine individuelle, et toutes les possibilités de changements ne sont pas retenues par la norme. Certains seulement entrent dans l'usage commun, tandis que beaucoup d'autres (la plus grande partie peut-être) demeurent des évolutions avortées :

***“une élimination s’opère d’elle-même, et parmi les nombreuses créations lancées par l’écrivain, le journaliste, l’orateur, bien peu parviennent à vivre, à s’implanter dans le langage.” (Dauzat 1930, 160.)***

Pour prendre une mesure du tri effectué par la langue-même, on peut se pencher sur le cas des dérivés créés en moyen français : à cette époque en effet, de nombreux suffixes se font concurrence, sans qu'ils soient distingués sémantiquement (Guiraud 1963b, 64 ; Huguet 1935, 98-99). Ainsi, on a de nombreux doublets formés sur le même radical, de suffixe différent mais ayant le même sens. La famille synonymique de *lourdeur* (dans le sens “lourdeur d'esprit, sottise”) (prise comme ex. par Huguet 1935, 100) se compose ainsi de : *lourdauté, lourdeté, lourderie, lourdisse, lordie/lourdie, lourdesse*. Cependant, tous ces synonymes n'ont pas eu la même vitalité, et beaucoup n'ont été employés qu'une ou deux fois : *lourdauté* n'est attesté que dans le *Dictionnaire français-allemand et allemand-français* de L. Hulsius (1596) ; *lordie* n'a été employé que par Eustache Deschamps, *lourdie* par Jean Molinet ; *lourdesse* n'est recensé que dans le *Dictionnaire français-latin* de Robert Estienne (1552), et dans le dictionnaire de Hulsius (1596) ; *lourdeté* a été employé par Bernard Palissy et a été recensé uniquement par Hulsius (FEW 5, 466). Seuls *lourdisse* et *lourderie* ont eu une vitalité générale, le premier ayant été utilisé du XVI<sup>e</sup> s. jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup>, le second depuis le début du XVI<sup>e</sup> jusqu'au début du XX<sup>e</sup> s., où il a été remplacé par *lourdeur* (apparu fin XVIII<sup>e</sup>). La pléthore lexicale recensée ne reflète donc pas l'usage réel de la langue, puisqu'un certain nombre de créations restent des emplois individuels. Comme le dit Huguet (“Préface” à Hu, vol. 1, xviii), “De ces mots, les uns étaient d'un emploi courant, d'autres n'ont fait que paraître accidentellement chez un ou deux écrivains”. Et ces emplois “accidentels” sont des néologismes écartés par la norme, qui leur en a préféré d'autres (*lourdisse* et *lourderie* dans notre exemple).

Ainsi, le dictionnaire du français du XVI<sup>e</sup> s. d'Huguet, notamment, recense bon nombre de mots qui n'ont eu qu'une existence éphémère : ce sont des néologismes qui sont restés au stade de la création individuelle, et n'ont pas été acceptés par l'usage. Souvent, leur date d'apparition est aussi celle de leur disparition. Le même phénomène a été décrit pour l'anglais (Neuhaus 1971), où, dans l'histoire de cette langue, l'obsolescence des mots a été plus rapide à certaines périodes qu'à d'autres (Neuhaus 1971, 35) : ainsi, de 1640 à 1680 on enregistre une forte mortalité des mots apparus après 1530, dont la plupart a donc eu une diffusion éphémère dans la langue. Neuhaus remarque que pour la plupart des mots qui en l'espace d'une décennie deviennent

obsolètes, leur première attestation est également la dernière :

**“Dans le SOED [Shorter Oxford English Dictionary], l’étiquette *obsolète/rare* est presque toujours utilisée pour marquer des néologismes malheureux, dont la première attestation est en même temps la dernière. [...] La même convention s’applique aux marques *obsolète/archaïque*” (Neuhaus 1971, 36)<sup>138</sup>.**

De nombreux néologismes disparaissent dès leur entrée dans la langue : c’est qu’en fait ils sont restés au niveau de l’idiolecte et n’ont pas pénétré la langue commune.

Le lexique du moyen français contient donc une part assez importante (plus importante qu’à d’autres époques<sup>139</sup>) de néologismes rejetés par la langue, et qui sont à interpréter comme des tentatives infructueuses de changement. L’épuration effectuée dans le foisonnement lexical par la norme d’usage ne se borne pas aux suffixés synonymes : elle touche plus généralement la concurrence entre mots de formation morphologique différente à partir de la même base et ayant le même sens (ex. *compagner/accompagner*, *emméliorer/améliorer*, etc. : Huguet 1935, 98-99), les créations individuelles sans concurrents mais senties comme inutiles (par ex. le *matagraboliser* de Rabelais), et aussi les emprunts, dont une partie est constituée d’emprunts non nécessaires, faisant double emploi avec des mots du fonds ancien (Huguet 1935, 269).

**“un mot peut avoir été créé (par dérivation ou composition) ou surtout calqué sur le latin par un écrivain isolé sans qu’il ait été dès lors adopté par la langue ; c’est un fait qui s’est souvent reproduit” (Bloch 1935, 148).**

Un certain nombre de latinismes non nécessaires, utilisés uniquement par les lettrés, ont ainsi disparu. Beaucoup d’emprunts à l’italien n’ont pas non plus survécu, car limités au langage des pédants (emprunts sous l’effet de la mode). Certains régionalismes sont également éliminés de façon « naturelle » car ils n’avaient pas été employés dans l’espoir d’en généraliser l’emploi en français, mais simplement pour faire couleur locale, et étaient présentés explicitement comme appartenant à l’usage d’un lieu précis<sup>140</sup>. Cet usage individuel et exceptionnel n’est généralement pas repris et tombe de lui-même en désuétude dans la langue commune. De même, on enregistre l’échec de la tentative de remettre en usage des mots archaïques :

**“la tentative des archaïsants a complètement avorté. Des mots dont on a voulu prolonger la vie, presque aucun n’a vécu” (HLF 2, 186).**

La norme d’usage élimine donc le “déchet” des néologismes, et seuls les textes témoignent de ces embryons de changements qui ont avorté. Beaucoup de mots attestés en moyen français témoignent donc d’un usage restreint, n’arrivent pas à s’implanter et

<sup>138</sup> “In the SOED [Shorter Oxford English Dictionary] the label *obsolete/rare* is nearly always used to mark unsuccessful neologisms, whose first quotation is at the same time their last one. [...] Similar conventions apply to the *obsolete/archaic* label” (Neuhaus 1971, 36).

<sup>139</sup> “malgré sa fécondité, le moyen français reste [...] une langue fluente, vacillante, dont l’usage n’est pas encore fixé. C’est là son trait essentiel” (Guiraud 1963b, 48).

<sup>140</sup> “Si Des Périers et Rabelais eussent pensé jeter dans le trésor commun des mots comme *caudelée*, *esclos*, ils ne les auraient pas présentés comme ils l’ont fait : « C’est une façon de bouillie, et l’ay ouy nommer (en Beausse) de la caudelee ». «le veis qu’elle deschaussa un de ses esclos (nous les nommons sabotz) »” (HLF 2, 178).

disparaissent ensuite par une sorte de sélection naturelle, ou simplement parce que le néologisme n'a pas bénéficié de circonstances favorables à son implantation dans la langue.

L'accroissement lexical du moyen français a aussi été limité par une intervention extérieure, qu'on peut appeler la **norme puriste**. Dès la première moitié du XVI<sup>e</sup> s., l'enflure lexicale a suscité des réactions : des voix s'élèvent pour réclamer une réglementation de cette évolution sans frein. Une fois de plus on compare le français au modèle latin, et cette comparaison tourne à son désavantage. Une langue aussi instable que le français ne peut se mesurer au latin (position de Charles de Bovelles 1533<sup>141</sup>, cité par Dupont 1991, 24). On réclame une régulation de la langue, on cherche à la stabiliser et à l'ordonner. Son évolution rapide est vue d'un mauvais oeil par G. Tory :

**“S’il n’y est ordonné, on trouvera que de cinquante ans en cinquante ans la langue française, pour la plus grande part, sera changée et pervertie. Le langage d’aujourd’hui est changé en mille façons du langage qui était il y a cinquante ans ou environ.” (cité dans Dupont 1991, 23) [semble repris à Claude Longeon, Premiers combats pour la langue française, Livre de Poche 1989].**

En clair, on réclame l'établissement d'une grammaire pour la langue, c'est-à-dire d'une norme. Elle viendra au siècle suivant.

Il y a des critiques célèbres de l'emprunt exagéré au XVI<sup>e</sup> s. : Rabelais, dans le chapitre VI de *Pantagruel* (1532), livre une parodie des latiniseurs (*écumeurs* ou *regratteurs de latin*) en la personne de l'écolier limousin que Pantagruel et ses compagnons rencontrent un soir à Orléans, et qui leur tient ce langage<sup>142</sup> : **“Seigneur missaire, mon génie n'est point aptenate, à ce que dit ce flagitiose nébulon, pour excorier la cuticule de notre vernacule gallique ; mais viceversement je gnave opère et par vèles et rames je m'énite de le locupléter de la redondance latinicome.”** (p. 300 dans l'éd. de M. Rat, Verviers, Gérard, « Marabout Géant » n° 2, 1962). Pantagruel, exaspéré par ce langage, malmène l'écolier qui l'implore mais alors en occitan. Rabelais conclut ainsi le chapitre : **“après quelques années, il [l'écolier] mourut de la mort de Roland, ce faisant la vengeance divine, et nous démontrant ce que disent le Philosophe et Aulu-Gelle, qu'il nous convient de parler suivant le langage usité, et, comme disait Octavien Auguste, qu'il faut éviter les mots épaves avec la même diligence que les patrons des navires évitent les rochers de mer.”** (301-302).

Les latiniseurs ne sont pas la seule cible des critiques : en effet, “L'italianisme avait ses écoliers limousins en la personne des courtisans émaillant leurs propos de superlatifs en *-issime* et d'emprunts” (Chaurand 1972, 65). Les écumeurs d'italien sont attaqués par Jean Lemaire de Belges en 1523 (*Concorde des deux langages* ; Chaurand 1972 donne la date de 1511 pour cette oeuvre) et Henri Estienne en 1578 (*Deux dialogues du nouveau langage françois, italianisé et autrement desguizé*).

Ces critiques débouchent au début du XVII<sup>e</sup> s. sur une réaction forte contre

---

<sup>141</sup> Bovelles, Charles de (1533), *Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate*.

<sup>142</sup> Rabelais s'est d'ailleurs ici inspiré de G. Tory (1529) : Chaurand (1972, 65) et Dupont (1991, 23).

l'évolution débridée des siècles précédents : on juge la langue trop riche, et des grammairiens vont s'appliquer à l'épurer et à la stabiliser (cf. 2.2.1 et 3.2.1). Tous les procédés utilisés pour enrichir la langue sont réprouvés : "on ne peut ni emprunter ni créer, le règne du néologisme est fini" (HLF 3, 5). On fait la chasse au néologisme, qui est l'ennemi de la stabilité. D'une part on tarit les sources de création ; de l'autre, on élimine un certain nombre de formations héritées des siècles précédents. Ainsi, pour reprendre l'ex. des doublets, une sélection est opérée parmi ceux-ci : soit on en élimine une partie, soit on les différencie stylistiquement ou sémantiquement. L'objectif est d'avoir une langue claire et bien ordonnée.

L'emprunt n'est plus à la mode : le *bon usage* est celui de la Cour, et l'on tourne en dérision tout ce qui en diffère. La langue des pédants devient objet de moquerie. Quant à l'emprunt "interne à la langue" (fonds ancien, parlers régionaux), il n'en est plus question : les vieux mots sont rejetés d'après la doctrine de la perfection de la langue, qui veut que l'évolution de celle-ci l'amène vers un point de perfection. Ainsi, Deimier considère que

***"Si l'opinion de Ronsard estoit reçüe, il faudroit remettre en pratique toute la vieille légende des mots dont les anciens François s'exprimoient. Ce qui serait justement aller de mieux en pis, au lieu que depuis cent ans on a veu que d'un lustre à l'autre la langue françoise s'est perfectionnée de mieux en mieux, en s'espurant des mauvaises phrases des anciens, aussi bien que de plusieurs de leurs mots qui n'estoient pas si propres de beaucoup comme ceux qui ont esté introduicts en leur place"* (cité dans HLF 3, 96).**

Les mots provenant des parlers régionaux sont à présent méprisés, et ceux-là mêmes qui avaient prêché l'emprunt aux dialectes reviennent alors sur leurs positions (cf. l'ex. de Vauquelin de la Fresnaye dans HLF 3, 180) : 011

***"L'âge précédent avait fait au profit du parler de Paris, l'unité de la langue. Désormais, les dialectes vaincus vont être méprisés, et comme la vie littéraire, ainsi que la vie politique, se concentrera à Paris, on se gardera de tout provincialisme, comme d'une tache" ; "Au temps de Vaugelas [...] le provincialisme est un des pires défauts dans lesquels un auteur peut tomber"* (HLF 3, 180 et 181).**

La plupart des mots régionaux employés par les écrivains du XVI<sup>e</sup> s. ne reparaissent donc pas au XVII<sup>e</sup>.

Cette épuration effectuée dans le foisonnement du lexique du moyen français entraîne la caractéristique suivante : le lexique regorge de termes apparus à cette époque et ayant eu une existence éphémère, témoignant d'un mouvement rapide et intensif de la langue. Les attestations relevées à cette période sont donc à envisager à la lumière d'une langue en mouvement, où apparaissent de nombreuses créations éphémères qui disparaissent presque aussitôt. Ces créations peuvent être du registre de l'emprunt (principalement au latin et aux parlers régionaux) ou de la dérivation. Quand on dit qu'un mot appartient ou est connu du moyen français, c'est une formulation très ambiguë. Il convient de préciser d'abord s'il s'agit d'un mot qui était déjà connu en ancien français et qui poursuit son existence en moyen français, ou si c'est un mot créé à cette époque. Dans ce dernier cas, le mot a-t-il survécu en français moderne, ou est-il propre à cette période de la langue ? Pour les mots propres au moyen français, il faut toujours préciser

la vitalité qu'ils ont eu dans cette période de la langue, et pour cela souvent la mettre en rapport avec leur origine, dont les trois catégories principales sont : création à partir d'éléments français, emprunt au latin, emprunt aux parlers régionaux.

Si l'on trouve une attestation régionale récente d'un mot « connu du moyen français », il faut donc se méfier avant d'établir un jugement absolu de régionalisation d'un usage ancien, surtout si le mot fait partie de cette classe de termes créés et disparus du XIVe au XVIe s. Le régionalisme peut fort bien s'interpréter d'une part non comme la survivance ininterrompue de ce mot, mais comme sa re-création à partir d'éléments français : par ex., *Maladermalader* "rendre malade", formation parallèle à *maladier*, est attestée en 1557 et 1587, puis dans l'usage régional en Charente-Maritime (Saint-Georges-de-Didonne : "être malade") dans le deuxième quart du XXe s. Ce verbe est plus vraisemblablement une re-formation du mot à partir de la base *malade*, que le maintien du mot (avec changement de sens) dont l'usage ne semble absolument pas général en moyen français.

D'autre part, le régionalisme peut être un emprunt aux parlers régionaux, comme l'était déjà le mot du moyen français. C'est le cas, par ex., de *mirlicoton* [49] *Mirlicoton*, nom régional du brugnol que l'on emploie dans la Vienne, en Charente et Charente-Maritime, et que Rézeau (1984) présente comme la survivance d'un mot du moyen français d'origine occitane. Le mot (formé à partir du lat. *melum* et *cotoneum* "pomme-coing") est venu, avec le fruit, au XVIe s. d'Espagne en Gascogne où il a été emprunté par les parlers occitans. Il est remonté au nord jusqu'à la Loire, mais s'y est arrêté. Sa vitalité est donc restée limitée à la région sud-ouest. Le caractère régional du mot a été signalé par Ménage (1694) qui indique la forme *mirecoutou* à Montpellier et *mircoton* en Anjou. *Mirlicoton* est qualifié de "terme de jardiniers de Gascogne" par M. de la Quintinye (dans Mén 1750). Toutes les attestations du XVIe et début XVIIe que l'on trouve sont régionales, et témoignent d'une variation phonétique du mot (Henry IV (Gascogne) 1597 *millicoton*, O. de Serres (Ardèche) *mire-couton*, etc.), que l'on retrouve en fr. régional actuel (*marlicoton*, *merlicoton*) et dans les patois (FEW 2/2, 1606a). *Mirlicoton* n'est donc pas la survivance d'un mot d'emploi général en moyen français, mais, comme le rectifie lui-même P. Rézeau (1990), un régionalisme d'origine occitane attesté depuis le XVIe s.

La disparition de cette catégorie de mots après la période du moyen français s'explique soit par leur disparition effective de l'usage (le néologisme n'a pas pénétré la langue), soit par le bannissement des mots régionaux à partir du XVIIe siècle : l'emprunt, de nature littéraire, n'a pas non plus pénétré la langue.

**"Un écrivain aimé du public arrive à faire prendre en gré les mots de sa province, on les rencontre chez lui avec plaisir, mais on serait surpris de les retrouver ailleurs." ("Préface" à *Hu*, vol. 1, x.).**

Le mot, d'origine régionale, a survécu dans son foyer d'origine, mais n'a plus le droit de cité à l'écrit. La distinction entre création infructueuse et emprunt aux parlers régionaux n'est pas toujours facile : A. Henry (1972, 240 suiv.) insiste sur le fait qu'un mot attesté en moyen français ne peut être dit régional que s'il est limité à l'usage d'écrivains originaires d'une même région, mais également à condition qu'on en retrouve la trace dans les parlers modernes. Si l'on n'a que la première condition, il peut en effet s'agir d'une

création et non d'un emprunt. Aussi "Tous les particularismes lexicaux ne sont pas des dialectalismes" (Henry 1972, 254).

Il ne faut donc pas se méprendre sur le statut des mots attestés chez les écrivains de cette période, dont beaucoup étaient originaires de l'Ouest : une partie de ces mots sont en fait des mots régionaux (parfois employés dans le but d'en faire des mots du français commun, bien souvent employés uniquement comme procédé stylistique) qui, empruntés par des écrivains, ont eu en français une vitalité uniquement littéraire. "L'influence linguistique de la basse Loire" dont parle Dauzat (1930, 544) a en fait été bien moins importante sur la langue commune car l'emploi de ces mots ne s'est pas répandu en-dehors de la langue littéraire<sup>143</sup>. Comme l'avait dit Dauzat trois ans plus tôt :

***"plus d'un mot qu'on nous donne comme du vieux français chez les auteurs de cette époque [XVIe s.], est en réalité du français dialectal, telle l'avette de Ronsard, qui vit toujours entre la Loire et le Maine et qui n'a jamais été un mot d'Ile-de-France." (1927, 87.)***

Il ne faut donc pas considérer que tout ce que l'on trouve dans les dictionnaires se rapportant au moyen français constitue du français sans restriction. Beaucoup de mots employés par de grands écrivains ont une marque régionale, et la mention "moyen français" employée notamment par le FEW, demande dans de nombreux cas à être précisée par un indicateur géographique. Heureusement, les écrivains de cette époque ont bénéficié d'une attention particulière et les influences régionales qui ont joué sur leur vocabulaire sont bien connues<sup>144</sup>. Ce n'est pas parce que l'on trouve un antécédent en moyen français à un régionalisme, qu'il s'agit là de la survivance régionale d'un mot autrefois d'usage général. Pour un certain nombre de régionalismes dont on nous dit qu'ils sont "connus du moyen français", il serait certainement plus intéressant d'utiliser ces attestations pour dater l'apparition des régionalismes, plutôt que de s'en servir comme étymons. Il faut éviter de créer une situation paradoxale, où la recherche sur les variations régionales du français contemporain manquerait de repérer les variations régionales des stades anciens de la langue. L'étude lexicale, même historique, doit se faire dans le cadre variationniste, et prendre en compte l'aspect géographique des stades antérieurs de la langue, tout comme on le prend en compte dans le cadre du français contemporain.

## 4.2. Le français moderne : la norme et les dictionnaires

En conséquence de la rigueur puriste qui s'est mise en place à partir du début du XVIIe s.,

<sup>143</sup> Les régionalismes que l'on peut glaner chez les auteurs de cette période ne se cantonnent d'ailleurs pas à ce domaine linguistique : cf. pour la Savoie Désormaux (1934).

<sup>144</sup> Le travail sur les régionalismes employés par des écrivains a été entrepris pour un certain nombre d'auteurs, mais beaucoup reste encore à faire en ce domaine. Un travail de synthèse sur le sujet serait très profitable aux chercheurs dans le domaine du français régional.

et de la tendance à l'unification de la langue, les mots régionaux utilisés en littérature aux siècles précédents disparaissent en masse de l'écrit, et principalement des écrits littéraires. Les attestations régionales ne réapparaîtront de façon significative qu'à partir du XIXe s., dans les dictionnaires de parlers régionaux<sup>145</sup>, dans des dictionnaires généraux (Littré et Larousse, notamment, leur font une large place) et en littérature, à la faveur du romantisme et du renouveau d'intérêt pour les parlers populaires.

L'apparition des dictionnaires de français (en 1539, avec Robert Estienne) introduit une autre source de confusion dans ce que l'on doit considérer comme « survivance de l'ancienne langue », et qui est due à la technique de confection de ces ouvrages. Si, surtout dans les débuts de la lexicographie, tout l'usage de l'époque n'est pas représenté (car les lexicographes n'ont qu'une connaissance incomplète de la langue qu'ils décrivent<sup>146</sup>), en revanche parmi la nomenclature figurent dès l'abord des régionalismes<sup>147</sup> : ainsi, Nicot (1606, 1621), qui était Nîmois, a fait figurer des régionalismes dans son dictionnaire, soit explicitement (par ex. *besson*, n. m. : "Ce mot est fréquent aux Languedoc, Provençal & pays adjacens (...). Le Français use plus ordinairement de Jumeau") soit de façon inconsciente, par ex. *lançs*, occitanisme, dans la définition de *Eslancer* v. "Est saillir avec **lançs** & allongissement du corps" (cf. Roques 1988, 240).

L'inventaire de la langue générale est donc incomplet, et déborde sur celui du lexique régional<sup>148</sup>. Aux débuts de la lexicographie, se pose le même problème que pour l'étude des stades antérieurs de la langue : celui de l'indication de la vitalité des termes alors inclus dans les nomenclatures. Souvent, il n'y en a pas, ce qui ne veut pas dire pour autant que tous les termes soient d'usage général. Ainsi, Nicot (1606) a conservé dans sa nomenclature beaucoup de mots devenus vieux au XVIIe s. (*HLF* 3, 90). On « oublie » parfois d'indiquer que tel mot est régional, vieux, populaire, etc. Depuis quatre siècles, la lexicographie a fait d'énormes progrès en ce qui concerne les marques d'usage attribuées aux mots recensés. L'apparition des dictionnaires de français constitue un progrès pour l'étude des stades anciens de la langue, puisqu'ils se substituent aux attestations qu'il faut interpréter en termes de vitalité. Le dictionnaire, témoin de son époque, doit nous fournir sans ambiguïté la vitalité des termes, et permettre de décider immédiatement s'ils ont ou non appartenu à la langue générale. Cependant, même les dictionnaires s'avèrent ne pas être entièrement fiables, et il faut parfois se montrer prudent envers leur témoignage car il arrive encore que des erreurs surviennent quant à la vitalité attribuée à tel ou tel mot. Les études sur la lexicographie ont attiré l'attention sur les points suivants :

<sup>145</sup> non seulement dans les recueils de « provincialismes » mais aussi dans les dictionnaires patois, où ils peuvent apparaître comme vedettes ou dans les définitions, cf. Höfler (1989, 126-129).

<sup>146</sup> Aujourd'hui encore, des termes d'emploi général et courant sont encore absents des dictionnaires : "il y a des mots français pratiquement inconnus des dictionnaires", (Straka 1977a, 230). Par ex., le n. f. *tapette* (à *souris*) "piège" n'a été recensé que par GDEL, et repris par TLF, qui n'a aucune attestation à citer, et se trouve incapable d'en dater l'apparition (∅ rubrique étymologique).

<sup>147</sup> "On trouve [...] des régionalismes dans tous les dictionnaires français depuis le XVIe siècle", (Baldinger 1961, 155 n. 3).

<sup>148</sup> Ces carences sont encore présentes au XIXe s. : "Si les lexicologues du début du XIXe s. oublient des mots bien vivants, ils accueillent des vocables désuets ou des termes locaux" (*HLF* 12, 545), et même au XXe, cf. note 31.



Il faut se méfier de l'importance accordée aux « grands écrivains » dans l'élaboration de la norme française. En raison de la valeur littéraire que l'on attribue aux auteurs reconnus, on a tendance à considérer tout mot qu'ils ont employé comme d'usage général. On a vu que si l'on suit ce raisonnement dans le cas de Rabelais en particulier, mais aussi pour la majorité des grands auteurs du XVIe s., on s'expose à commettre de graves erreurs d'analyse. Car même les « bons » auteurs ont employé des mots d'usage non général, qu'ils soient mots littéraires, créations ou régionalismes (cf. par ex. les études réalisées sur le lexique de Huysmans par Cressot, ou celui de Maupassant par Butler<sup>149</sup>). Si tout mot employé par un auteur à qui l'on a attribué un haut statut littéraire est derechef considéré comme d'usage général, il n'est pas étonnant que l'on puisse trouver des survivances régionales de ce mot (qui était en fait un régionalisme, même chez cet auteur). Le traitement lexicographique d'*étrenne* "pourboire" [113]étrenne peut illustrer ce cas : dans ce sens, ce mot, attesté à Lyon, dans la Loire (le Pilat), en Isère (Villeneuve-de-Marc), et à Toulouse ("en voie d'extinction") est considéré comme "vieux ou régional" par Rob 1985. Ce dictionnaire se base sur un emploi, dans la première moitié du XIXe s., de Stendhal (auquel remonte la première attestation, en 1835) pour considérer *étrenne* "pourboire" comme une survivance régionale d'un sens autrefois employé en français commun. Or, dans son édition antérieure, Rob 1954 considérait *étrenne* comme un régionalisme, que l'on trouve attesté chez Stendhal : "é *trenne* se dit dans certaines provinces pour désigner le *pourboire*". Il semble que cette position était la bonne : en effet, Stendhal est l'un des seuls auteurs fournissant des attestations de ce sens (et le seul auteur dans le corpus de Rob). Or, ce Grenoblois est connu pour avoir employé d'autres régionalismes, notamment *vogue*. Le TLF a relevé un emploi d'*étrenne* chez J. de Pesquidoux en 1932, et de fait considère "pourboire" comme un sens usuel, non marqué : mais Pesquidoux est l'auteur de nombreux romans régionalistes sur la Gascogne. Les rares attestations écrites d'*étrenne* "pourboire" sont donc fortement suspectes de régionalisme, et ne suffisent pas pour considérer ce sens comme usuel (ou l'ayant été) en français commun. Il faut interpréter les données comme suit : Stendhal fournit la première attestation littéraire d'un sens régional, et qui l'a toujours été (d'après Séguy 1951, ce sens est signalé comme gasconisme dès 1802 par Villa). Rob 1985 a donc été mal inspiré de réinterpréter les données de Rob 1954 : il s'agit d'un régionalisme attesté depuis le début du XIXe s., et non de la survivance régionale d'un sens disparu en français commun.

Depuis en particulier les études de K. Baldinger (1957, 1961, 1966), on sait que les dictionnaires connaissent des déficiences pour estimer la vitalité des termes qu'ils recensent (cf. déjà l'ex. d'*étrenne* ci-dessus). En particulier, certains mots introduits dans les dictionnaires peuvent avoir dès le départ été des régionalismes, mais non marqués comme tels. "**Pour savoir si un mot est vivant dans la langue littéraire [= français commun], on peut consulter les dictionnaires contemporains, de**

<sup>149</sup> **Palsgrave aux Larouesses. Seulement, leur témoignage souvent est trompeur. Ils nous présentent comme français des termes régionaux sans les indiquer comme** Cressot, Marcel (1938), *La phrase et le vocabulaire de J.-K. Huysmans*, Paris, Droz, xiii-604 p. ; Butler, Anthony S. G. (1962), *Les parlers dialectaux et populaires dans l'œuvre de Guy de Maupassant*, Genève, Droz, 204 p.

**tels. Pomey les apporte de Lyon, Monet de la Savoie ; Cotgrave a puisé dans des textes régionaux de la France entière. S'ils ne donnent pas de commentaire, il n'y a que les textes eux-mêmes qui peuvent nous rassurer.” (Baldinger 1957, 68-69.)**<sup>150</sup> Parmi les dictionnaires qui incluent volontiers des régionalismes, certains les marquent explicitement (par ex. Ménage, Furetière, Trévoux, Littré : Baldinger 1966, 75), tandis que d'autres sont caractéristiques par leur "oubli" des marques régionales : les plus connus sont Cotgrave (1611)<sup>151</sup>, Monet (1620), (1635), (1636)<sup>152</sup>, Pomey (1664), (1671), (1700)<sup>153</sup>, et Larousse (depuis le Larousse du XIXe s.). Par ex., la locution régionale à la *piquette du jour* "à l'aurore" [15]Piquette, employée notamment en Artois et dans les Flandres (*se lever à la piquette du jour*), est recensée pour la première fois dans la lexicographie générale dans Lar 1874. Ce dictionnaire l'a relevée chez Hippolyte Castille (1820-1886), et la qualifie de "populaire". En fait, la locution n'a jamais appartenu au français commun : il s'agit d'un régionalisme (Hippolyte Castille était originaire du Pas-de-Calais), identifié comme tel par TLF, qui en date l'apparition en 1850 chez Sand. Un des facteurs qui contribuent à perpétuer dans les dictionnaires des régionalismes cachés est dû à la technique de confection de ces ouvrages, et surtout à la pratique très ancienne du piratage des données d'ouvrages antérieurs. En effet, dès les XVIe-XVIIe s., les lexicographes ont la fâcheuse manie de recopier des ouvrages antérieurs pour en faire de nouveaux : "le plagiat est la règle" (Matoré 1968, 67). Pour faire un dictionnaire, on se contente souvent de reprendre les données d'un ouvrage antérieur, que l'on n'a bien évidemment pas vérifiées, et qui sont ainsi colportées au cours du temps sans que l'on sache réellement à quoi elles correspondent. Roques (1988, 239) a ainsi montré le sort de certains *mots de dictionnaires* : par ex., le n. f. *lampette*, création scientifique de Lamarck (1778) pour fournir un équivalent au genre *lychnis* qui inclut la nielle des prés et la fleur de coucou, est passé dans les dictionnaires du début XIXe comme "nom vulgaire" de la primevère et de la nielle (par ex. dans Besch 1845 et Lar 1873). L'erreur s'est répercutée dans les dictionnaires successifs qui ont recopié le mot sans en savoir plus à son sujet. Déjà au début du XVIIe, le P. Monet s'insurge contre les "regratteurs de livres qui s'amusement

<sup>150</sup> A ce sujet, cf. l'article de K. Baldinger (1951), "Autour du « FEW ». Considérations critiques sur les dictionnaires français. *Aalma* 1380 — Larousse 1949", *Revista Portuguesa de Filologia* 4, p. 342-373 ; Baldinger (1961, 157) : "les dictionnaires français ont enregistré des termes régionaux sans indiquer leur provenance, de Cotgr 1611, jusqu'au Lar 1949" ; Baldinger (1966, 74-75) ; Straka (1977a, 230) ; Gebhardt (1974, 185) ; BDP, p. 49 et 217.

<sup>151</sup> Cotgrave, Randle (1611), *A Dictionarie of the French and English Tongues*, London : "Cotgrave a puisé dans des textes régionaux de la France entière" (Baldinger 1957, 69).

<sup>152</sup> Monet, le P. (1620), *Abrégé du parallèle des langues françoise et latine*, Lyon ; nouvelle édition en 1636 ; (1635), *Invantaire des deus langues françoise et latine*, Lyon : ses régionalismes proviennent de Savoie, d'après Baldinger (1957, 69), Gebhardt (1974, 185) et le *Beiheft* du FEW (1929, 73b).

<sup>153</sup> Pomey, F. (1664), *Le dictionnaire royal des langues françoise et latine*, Lyon ; (1671), *Le dictionnaire royal augmenté*, Lyon ; (1700), *Le grand dictionnaire royal*, Francfort : ses régionalismes proviennent de la région de Lyon d'après Baldinger (1957, 69) et Gebhardt (1974, 185).

importunément à refourbir la besogne d'autrui, pour accrocher quelque lippée de la main d'un libraire abusé, et prendre occasion de marquer leurs noms sur l'ouvrage qu'ils ont gâté en qualité d'additionnants réformateurs" (cité dans Matoré 1968, 67). Ce phénomène est particulièrement important au XIXe s., où les dictionnaires cherchent à recenser toute la connaissance humaine dans un dictionnaire universel, qui avec Larousse se veut à la fois dictionnaire et encyclopédie : "Larousse adoptait l'idée de Condillac que, pour penser, il faut disposer d'un vocabulaire abondant" (Matoré 1968, 126). Dans cet esprit, on se met dès le début du siècle à compiler des recueils les plus extensifs possibles du français, qui enfleront d'édition en édition pour culminer avec le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* de P. Larousse en 17 volumes (20 700 pages). A partir de Boiste (1800)<sup>154</sup>, qui est une compilation à partir des dictionnaires antérieurs (Cotgrave, Richelet, Trévoux, Féraud, De Wailly, etc. : Saint-Gérard 1986, 123) commence une course au gigantisme de la nomenclature, comme en témoignent les sous-titres de ces ouvrages : le *Dictionnaire général de la langue française* de F. Raymond (1832) se vante de contenir "dix mille mots et quinze mille acceptions (tous précédés d'une croix) de plus que Boiste, Gattel, Laveaux, etc." ; le *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, de Napoléon Landais (1834), s'annonce comme un "Extrait et complément de tous les dictionnaires les plus célèbres". La quantité de mots recensés prime vite sur la qualité de leur traitement. Où sont pris ces mots ? **"Le Dictionnaire universel , ou général , avait la prétention de fournir à ses acheteurs tous les mots de la langue française, et même, semble-t-il, tous les mots, français ou étrangers, qu'un lecteur pouvait être amené à rencontrer dans un livre imprimé, quel qu'il fût. A l'exemple du Trévoux (qui est un dictionnaire encyclopédique), il se fit une véritable chasse aux mots rares, aux mots techniques, aux mots anciens, aux mots étrangers : chaque édition annonce des milliers de mots ou d'acceptions nouvelles, chaque auteur enchérit sur ses prédécesseurs ; à force d'accumuler des termes inusités, barbares et même fantaisistes, les dictionnaires universels arrivent à aligner près de 150. 000 mots."** (HLF 12, 542.) Les dictionnaires incluent des mots qu'ils puisent dans tous les domaines : néologismes, mots techniques, mots populaires, régionalismes, mots de langues étrangères, etc. Par ex., De Wailly (*Nouveau vocabulaire français*, Paris, 1790) répertorie *aurillas* "se dit des chevaux qui ont de grandes oreilles" ; Nodier (8e éd. du dictionnaire de Boiste, Paris, 1834) rectifie : "En Languedoc et en patois" (HLF 12, 545). On récupère ainsi toutes sortes de mots, sans avoir le temps de préciser leurs conditions d'emploi. Pour faire vrai, on serait même allé jusqu'à fabriquer des exemples où l'on insère les mots-vedettes et que l'on attribue à de grands auteurs : c'est ce que fait Jacques Vingtras, le héros du *Bachelier* de Jules Vallès (HLF 12, 568) ; comme les exemples ne sont pas référencés (c'est Littré qui a introduit cette pratique), ils sont invérifiables. Ainsi, **"Les citations de Larousse ne sont malheureusement accompagnées d'aucune référence ; [...] ce système [...] suscite chez le lecteur une certaine méfiance : on peut se demander, en effet, si l'exemple est cité exactement, s'il appartient bien à l'auteur mentionné et même s'il n'a pas été inventé par un collaborateur peu scrupuleux !"** (Matoré 1968, 126-127). De

<sup>154</sup> Boiste, Pierre-Claude-Victoire, *Dictionnaire universel de la langue française*, Paris.

nombreux régionalismes<sup>155</sup> sont alors recensés sans être marqués comme tels (ils sont souvent dissimulés sous des étiquettes comme “nom vulgaire de”, “nom donné à” dans Larousse XIXe : Roques 1988, 241), et ont l'air d'être du français commun. Pour G. Roques (1988, 244), cette absence de marque témoigne de “la répugnance que manifestent les dictionnaires à souligner et préciser géographiquement le caractère dialectal d'un mot”. Cette “répugnance” est sans doute bien souvent motivée par le désir d'augmenter la nomenclature avec des mots bien français, de bon aloi, et n'apparaissant pas comme régionaux à une époque où, si la recherche des traditions populaires est en vogue, la norme reste tout de même puriste et fermée aux régionalismes, souvent considérés comme des « fautes de langage » (cf. les dictionnaires correctifs de l'époque, annexe 1). D'autre part, il est probable que de nombreux lexicographes auraient été bien incapables de préciser de quelle région provenait tel mot de leur nomenclature : soit ils ont préféré ne pas indiquer le caractère régional, soit ils l'ignoraient eux-mêmes tout bonnement. Ch. Bruneau juge assez durement les compilateurs du XIXe s. Pour lui, Boiste est “Essentiellement mauvais dans sa conception” (*HLF* 12, 547) ; le dictionnaire de Bescherelle “ne présente aucun intérêt pour l'historien” (567) ; il parle d'une “pullulation d'ouvrages médiocres” (578). En réalité, leur richesse en fait une source très intéressante pour l'étude des régionalismes, mais il faut se méfier de leurs indications et bien souvent les réinterpréter. Au XXe s. ont disparu ces ouvrages monumentaux (seul Larousse subsiste encore) et les dictionnaires ont réduit le nombre de termes régionaux traités. Ceux qui subsistent ou qui ont été introduits obéissent à deux critères : ils sont inclus dans les nomenclatures d'après l'intérêt de leur référent (réalités régionales) et non du signe-même (Boulanger 1986, 66) ; d'autre part, ils doivent être documentés par des attestations écrites (notamment pour Robert et TLF : Roques 1988, 238-239). La suppression de bon nombre de termes des nomenclatures des dictionnaires au XXe s. ne signifie donc pas forcément que ces mots ont pour autant disparu de la langue : d'une part on a renoncé à vouloir faire figurer dans un seul ouvrage tous les mots contenus dans le lexique, car les terminologies scientifiques sont quasiment infinies. Ainsi, bon nombre de termes techniques trop spécialisés ne figurent plus dans les dictionnaires généraux, et il faut aller les chercher dans des lexiques spécialisés (cf. “Préface” du TLF, vol. 1, xxvi). D'autre part, beaucoup de régionalismes, indiqués comme tels par les dictionnaires antérieurs ou apparaissant comme régionalismes cachés, ont été supprimés des nomenclatures et sont aujourd'hui répertoriés dans les dictionnaires régionaux. Il convient donc de se méfier lorsque l'on retrouve un terme considéré comme régional dans un dictionnaire antérieur au XXe s., alors qu'il est absent des dictionnaires généraux actuels. Il peut s'agir d'un terme technique que la lexicographie générale a renoncé à répertorier (et dans ce cas, le terme a été à tort considéré comme régional parce qu'absent des dictionnaires généraux), ou d'un terme régional qui, accepté par les lexicographes antérieurs (soit parce qu'ils ignoraient qu'il était régional, soit parce qu'ils étaient accueillants envers les mots régionaux), a été supprimé des

---

<sup>155</sup> Le XIXe s. est riche en attestations régionales, puisque sous l'effet du romantisme on s'intéresse aux parlers populaires, dont le vocabulaire pénètre à la fois la littérature (beaucoup de « grands écrivains » comme Balzac, Flaubert, Maupassant, etc., utilisent des régionalismes) et les dictionnaires.

nomenclatures actuelles des dictionnaires généraux. Ce n'est pas parce qu'un mot a été relevé dans un dictionnaire français d'une époque antérieure, et qu'il est aujourd'hui absent de la lexicographie générale, tandis qu'il est attesté comme vivant régionalement, qu'il est de ce fait la survivance d'un mot français disparu de l'usage général. L'ex. suivant, qui concerne à la fois lexicologie régionale, technique, et lexicographie ancienne, illustre la complexité du problème : le n. m. *cuvage* [137]Cuvage employé dans les vignobles du Beaujolais, de la Loire et du Puy-de-Dôme pour désigner le "local où se trouvent les cuves et le pressoir", est apparu dans la lexicographie générale comme terme technique au XVIIIe s. (Trév 1743). Il est véhiculé dans Land 1835, Besch 1850, Lach 1865, Li, Lar 1869, DG, Lar 1900, et jusqu'à Rob 1985, qui considère le terme comme usuel et vivant. Mais le TLF, ayant relevé le terme dans Fén 1970, mais n'ayant d'autre part trouvé aucune attestation témoignant de sa vitalité dans sa documentation, marque le mot comme "vieux". Comme il est d'autre part très vivant dans les vignobles du Beaujolais, du Forez, et de la Basse-Auvergne, on pourrait sur la foi des dictionnaires généraux, conclure soit qu'il s'agit d'un mot (technique) usuel en français commun (et donc le faire disparaître des relevés de régionalismes), soit qu'il s'agit d'un mot archaïque en français commun, mais préservé dans une aire restreinte (si l'on suit TLF). En fait, il s'agit d'un régionalisme attesté depuis la fin du XVIe s. en Auvergne, mais que la lexicographie générale a considéré à tort comme un mot d'usage général (Trév 1743 l'a inclus d'après un emploi des *Lois civiles* de Domat, qui est en fait originaire de Clermont-Ferrand), et que le TLF a commis l'erreur de considérer comme vieux : "TLF témoigne éloquemment de l'agonie lexicographique d'un mot de dictionnaire" (Chambon 1994b, 28).

Inversement, certains régionalismes explicitement indiqués à l'origine peuvent au cours de la transmission lexicographique perdre leur marque et apparaître comme du lexique général. *Taille* "corsage" [142]Taille, employé en Saône-et-Loire, dans la Loire (Poncin, le Pilat), en Isère (Villeneuve-de-Marc, La Mure, Vourey), fournit un exemple de disparition de la marque régionale lors du passage d'un dictionnaire à un autre : ce sens de *taille*, apparu en 1842 chez Balzac (écrivain connu pour avoir employé des régionalismes : Lecoy 1972, 61), est signalé comme régional dès 1872 (par Li : "Nom donné, dans quelques provinces, au corsage, en parlant de robes de femmes"), mais est véhiculé sans marque dans la série des Larousse (à partir de Lar 1875, qui cite Balzac), de sorte que TLF, d'après le témoignage des dictionnaires des XIXe et XXe s., l'inclut dans sa nomenclature sans marque autre que "vieilli", et qu'il est considéré comme "vieux ou dialectal" par Rob 1964. Il est en fait un régionalisme caché de la lexicographie (qui a fait disparaître la marque régionale), mais qui, privé d'attestations modernes, et repéré dans des relevés régionaux ainsi que dans les patois, est interprété par les lexicographes comme "vieux ou dialectal", alors qu'il est dès l'origine un régionalisme, qui a été employé par un auteur reconnu, Balzac. On a déjà signalé que le FEW avait tendance à ne pas marquer le caractère régional de certaines attestations en ancien et moyen français. On peut également le prendre en défaut pour la période du français moderne : dans certains cas, il fait sauter l'indication régionale d'un mot, et le fait alors apparaître comme du français commun. On trouve ce cas, dans le domaine de la vigne, pour *corne* n. f. [186]Corne "branche mère des ceps de vigne",

qui est indiqué par FEW (2/2, 1195b) sans restriction avec la seule mention "(depuis Lar 1869)". Or, si l'on se reporte à Lar 1869, on trouve l'indication suivante : "Vitic. Nom donné, **dans quelques vignobles**, aux branches mères des ceps" (c'est moi qui souligne). La restriction "dans quelques vignobles" est également mentionnée dans Lar 1900 et Lar 1928. Le FEW présente donc comme français commun un terme qui n'est utilisé que dans le français de la région lyonnaise (il est employé en Saône-et-Loire (Mâcon), dans le Beaujolais, et la Loire (côtes du Forez, Rive-de-Gier, le Pilat)). Le terme est signalé comme régionalisme dans Galet (1988, 367)<sup>156</sup>, comme l'avait justement dit Larousse à ses débuts. Roques (1988) fournit plusieurs exemples de mots dont la première définition dans un dictionnaire souligne le caractère régional, tandis que les définitions postérieures font disparaître l'indication régionale et font passer le mot pour du français commun : ex. *lise* n. f. "nom donné dans la baie du Mont-Saint-Michel, à la boue des chemins, et spécialement aux sables mouvants" chez Littré, devient "sable mouvant" sans mention dans Rob 1959 (Roques 1988, 244). Plusieurs régionalismes spécifiés comme tels par Littré (*lapiner*, *loupeur*, *lait-battu*, *luzette*, etc.) ont été repris dans les dictionnaires ultérieurs sans mention (238). Une autre preuve du copiage dans les dictionnaires est que certaines définitions sont modifiées d'un dictionnaire à l'autre, mais ces modifications sont des erreurs : par ex. Besch 1845 reprend *lioube* à Willaumez (*Nouveau dictionnaire de marine*, Paris, 1820) et fait du mot féminin un masculin.

### 4.3. Le recours au français archaïque dans l'étymologie des régionalismes

L'attribution à un régionalisme de l'étymologie « survivance d'un stade ancien du français » doit se faire uniquement après avoir envisagé de façon critique l'usage antérieur qui a été répertorié : il faut se méfier à la fois des attestations et des dictionnaires, car tous deux peuvent témoigner d'un usage restreint non général. Bien souvent, les attestations antérieures doivent être réinterprétées comme première mention du régionalisme décrit.

Le recours aux stades antérieurs du français, dans le cadre de la description des régionalismes, est également largement employé dans un certain nombre de cas où les liens établis avec l'ancienne langue sont parfois indirects, parfois le fruit d'une invention pure et simple. Nous proposons ci-dessous une typologie des différents types de rapprochements entre régionalismes du français et stades antérieurs de la langue, que nous réinterprétons ou récusons.

Avant d'aborder cette typologie, il convient de faire quelques remarques sur la délimitation des différentes périodes du français opérées par certains auteurs. En effet, pour se référer aux stades antérieurs du français, on trouve souvent utilisés les termes d'*ancien français* ou de *vieux français*. Il s'avère que l'utilisation d'*ancien français* ne correspond pas toujours à la période délimitée par les historiens de la langue comme

<sup>156</sup> Galet, Pierre (1988), *Précis de lexicologie*, 5<sup>e</sup> éd., Montpellier.

débutant avec les premiers documents en français, au IX<sup>e</sup> s. (Serments de Strasbourg, 842) et allant jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> s. (DEAF G1, xiii). Souvent, cette étiquette est également appliquée indifféremment au moyen français (milieu XIV<sup>e</sup>—fin XV<sup>e</sup>), et même parfois au français moderne (depuis le XVII<sup>e</sup> s.), comme le montrent les exemples de *se dépaturer* et *tarabater* (traités en 4.3.2). Ainsi, le terme *ancien français* acquiert dans ces contextes un sens général pour désigner tout stade antérieur de la langue, ne correspondant pas à une période bien définie, et qui couvre parfois tout ce qui est antérieur au XX<sup>e</sup> s. Dans ces cas, il conviendrait de se servir de la deuxième dénomination, qui n'appartient pas à la terminologie linguistique, de *vieux français*, qui réfère à une période antérieure de la langue, non précisément déterminée, mais distante de plusieurs siècles. Cette situation possède certaines affinités avec l'esprit qui régnait au XVII<sup>e</sup> s. face au français des siècles antérieurs : les écrivains classiques méprisaient ce qu'ils appelaient la "barbarie gothique", de sorte que :

***“dans l'optique du temps, [le vieux français] recouvrait non seulement le moyen-âge, mais aussi le XV<sup>e</sup> s. La plus grande confusion régnait dans les esprits au sujet de ces époques qu'on considérait comme lointaines et peu dignes d'intérêt” (Matoré 1968, 132).***

#### **4.3.1. Régionalismes pour lesquels on possède des attestations anciennes**

---

Cette première catégorie regroupe les régionalismes correspondant à des mots attestés à des stades antérieurs du français, et considérés comme archaïques en français commun à l'époque où ces mêmes mots sont signalés comme régionalismes. Or, les attestations anciennes révèlent un usage déjà régional, de sorte que le régionalisme n'est pas la survivance d'un mot archaïque du français commun, mais le maintien d'un terme qui a toujours été régional. Chambon (1994a), dans son compte-rendu de l'édition critique des *Mots lyonnais* de G.-J. Du Pineau (Vurpas 1991), avait isolé une telle catégorie, que nous baptisons *fausses survivances régionales* (et qui se distinguent des régionalismes étant de « véritables » survivances du français commun) :

***“La présentation des faits laisse souvent l'impression qu'on part d'un mot du français général au moyen-âge pour aboutir à un régionalisme dont l'aire se serait drastiquement et subitement restreinte, alors qu'il s'agit dans bien des cas de mots qui possèdent déjà un caractère régional en ancien et moyen français (il y a là, probablement, comme un automatisme de pensée qui reflète la prégnance de l'« archaïsme » comme scénario schématique d'explication des faits lexicaux régionaux [...])” (Chambon 1994a, 270).***

Roques (1993, 287), dans son compte-rendu du dictionnaire des régionalismes des Ardennes de Tamine (1992), considère que “le plus souvent cette pompeuse étiquette [ancien français, moyen français] s'applique à des mots qui ont toujours eu une aire géographique plus étroite (on pense à *chadré* “édenté” ou à *manoqueux* “pauvre hère” parce que ces cas sont fameux).” L'adj. *chadré* “édenté”, n'est pas rapporté à l'ancien français par Tamine ; en revanche, il rapproche le n. m. *manoqueux* “paresseux, incapable ; homme pitoyable” de l'ancien français *manoque* “cabane, maisonnette” (1992, 100). Or, Tamine « oublie » de préciser qu'en ancien français (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>), *manoque* était

un terme spécifique des dialectes picard et wallon, qui connaissent encore aujourd'hui le terme (FEW 16, 511a *mande*). Le terme n'a jamais eu un caractère général, il ne s'agit donc pas de la régionalisation d'un terme autrefois général. Voici d'autres exemples de fausses survivances :

[141] **avorter** v. pron. "accoucher avant terme".Avorter

Pour ce régionalisme (employé à La Mure, Isère) touchant la rection du verbe, Duc (1990, 19) considère qu' "il s'agit en fait d'un archaïsme". *Avorter* (attesté depuis la fin du 12e s. < lat. *abortare*) a d'abord été employé en français comme verbe intransitif. Le régime pronominal, apparu à la fin du 16e s., a été employé jusqu'à la fin du 17e (1574—La Fontaine, FEW). Cet usage, non relevé par les dictionnaires de la période (ø Hu, Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690), est recensé comme "vieux" à partir de la 2e moitié du 19e (Lar 1866, Li, Lar 1898, TLF) et apparaît donc dans la lexicographie générale comme un archaïsme, d'où le jugement de Duc (qui s'appuie sur Li). En fait, les attestations anciennes de l'usage pronominal (cf. GdfC) sont bien localisées dans le sud de la France : La Boétie et Montaigne sont originaires du Périgord, Olivier de Serres est Ardéchois. Seul La Fontaine, qui fournit la dernière attestation de l'emploi du régime pron., fait fausse note : mais ce Picard est connu pour avoir employé des archaïsmes dans ses écrits (cf. Büchi 1990), et a donc pu reprendre *s'avorter* des écrits de La Boétie ou Montaigne (cf. Li qui considère déjà cet emploi chez La Fontaine comme une reprise archaïque : "C'est, comme on verra par l'histoire, un archaïsme" écrit-il à la suite de la citation de La Fontaine). L'emploi pronominal, d'ailleurs de courte durée, avait donc un caractère régional en fr. des 16e et 17e s. ; il est sans doute un calque de la forme pronominale employée en occitan ainsi qu'en frpr. (FEW 24, 45a ; ALLy 228 ; ALJA 623 ; pour La Mure : Duc 1991, 37). Le régionalisme relevé à La Mure n'est donc que la survivance d'un emploi qui a toujours été régional.

[77] **besson** n. m. "jumeau".Besson

*Besson* (< lat. *\*bissus*), attesté depuis le milieu du 13e s. (1260 *beçons* ; 1355 *bessons*), est marqué comme "vieux" à la fin du 17e s. (Fur 1690), mais est signalé comme régionalisme depuis le début de ce même siècle (Nic 1621 : "Ce mot est fréquent aux Languedoc, Provençal & pays adjacents"). En fait, il s'agit d'un concurrent dialectal de *jumeau* (< lat. *gemellus*) dont l'aire d'emploi recouvre le centre et le sud de la France (ALLy 961, ALF 1604), tandis que le type jumeau se trouve dans le nord (essentiellement en Normandie et dans les Vosges : FEW 4, 90b). Ce concurrent a connu une certaine diffusion dans la langue générale au 16e s. (TLF : "surtout employé au 16e siècle", cf. Hu), sans doute favorisée par le grand nombre d'auteurs de l'époque originaires des régions où le type lexical est employé (le dictionnaire d'Huguet recense des emplois chez Ronsard, Du Bellay, G. Bouchet, François de Sales, Brantôme, d'Aubigné, à côté de gens comme Paré ou Vauquelin de la Fresnaye). Dès le 17e, son emploi dans la langue commune a baissé, et il a régressé vers le domaine d'où il provenait, où il s'est maintenu jusqu'à nos jours, à la fois dans les patois et en français régional (on recense des emplois chez G. Sand, Daudet, M. Tournier, etc. ; pour la géographie du régionalisme, cf. ci-dessous).

"*Jumeau* appartenait particulièrement aux dialectes du Nord, *besson* à ceux du Centre et du Midi. Répandu pendant quelque temps dans la région septentrionale, *besson*



ne s'y est pas maintenu, mais a été refoulé dans son ancien domaine.” (Huguet 1935, 64.)

Bien que le caractère dialectal de *besson* ait été souligné par Nic 1621, les lexicographes ultérieurs ont ignoré le fait, et présenté le mot comme un archaïsme maintenu régionalement (par ex. Li : “Vieux et inusité, si ce n'est dans quelques provinces”, et les mentions “vieux ou régional” dans TLF et Rob 1985, “vieux ou dialectal” dans GLLF). Le mot est encore employé en français régional au 19e dans le Doubs (1881), et au 20e en Acadie (1925 : “Le mot *jumeau* n'est pas connu des Acadiens”), au Québec (1930), dans l'Indre, le Cher et l'Allier, dans le Morvan, l'ouest de la Saône-et-Loire (souvent employé au pl.), à Lyon (depuis 1803), dans le Puy-de-Dôme (Thiers), et en Provence.

[161] **bourneau** n. m. “tuyau”.*Bourneau*

Ce régionalisme est en usage dans une partie du sud-est : dans le Doubs (1881), (dans le Jura (Morez) on trouve la forme *bouniau* “tuyau en bois pour amener l'eau”, attestée depuis 1894), en Suisse (Genève 1852 : “tuyau [...] destiné à conduire l'eau à une fontaine ; fontaine” ; Neuchâtel 1926 : “fontaine”, var. *bornel*, *bournel*, *bourneau*), à Lyon (1894, var. *beurneau*), (dans la Loire est attestée (le Pilat) la forme *borniau* “tuyau en ciment ou en terre”), en Haute-Loire, Ardèche (Annonay : “mot très peu vivant”, var. *borniau*) et dans la Drôme (var. *borniau*).

D'après Beauquier (1881, 47), il s'agit du continuateur du “vieux français” *bourneau*. Ce mot n'a en fait été relevé qu'une seule fois dans l'histoire du français (sous la forme pl. *bournaulx*), dans une attestation de 1580 qui se localise à Clairvaux dans le Jura (Gdf s.v. *bournel*). Il s'agit donc d'un régionalisme documenté depuis la fin du 16e s. dans la région où Beauquier situe son régionalisme, et non de la survivance d'un mot du français commun. Le type lexical est attesté dans les patois de la région, qui expliquent les variantes sous lesquelles se présente le régionalisme (FEW 1, 566b).

[16] **choine** n. m. “pain de qualité supérieure”.*Choine*

D'après Lepelley (1989), il s'agit d'un “Mot connu de l'ancien français avec le même sens”. *Choine* (mot d'origine inconnue) est effectivement attesté depuis le 13e s., et jusqu'au 18e s., mais il manifeste toujours un caractère régional : les premières attestations le localisent dans le nord-ouest de la France (Normandie 1227 ; Picardie 1342) puis plus au sud mais toujours à l'ouest (Morbihan 1439 sous la forme *choene* ; Gironde 1525 ; Anjou 1605 sous la forme *chouaine*). Il est également employé par Rabelais (1552), qui l'indique comme mot d'Anjou (cf. aussi Du Pineau 1750 : “petit pain mollet”). Dès son apparition dans la lexicographie au 17e, il est marqué comme mot régional (Normandie depuis Cotgr 1611 jusqu'à Trév 1771 (aussi signalé dans la Manche par Du Pineau 1750) ; Mén 1694 ajoute la localisation Anjou). Par la suite, le mot n'est répertorié que par Mén 1750 et Li qui le donne comme “terme vieilli” (mais ne le marque pas comme régional). Gdf ajoute que “L'expression *pain choine*, donnée par Littré comme vieillie, est encore usitée dans quelques provinces, notamment à Bordeaux”. L'article de Li, qui a négligé les indications géographiques de ses prédécesseurs, peut laisser croire à la disparition d'un mot du fr. commun. Or, c'est là un artifice de la lexicographie, qui a après le 18e s. cessé de répertorier un mot régional, alors que celui-ci continuait à être employé à l'Ouest (cf. FEW 21, 471b-472a qui l'atteste depuis la Normandie jusqu'en

Gironde) et l'est encore aujourd'hui : on trouve le régionalisme en Basse-Normandie (Manche), et en Aquitaine ("petit pain largement entaillé", d'où l'expr. bordelaise *rire comme un choine en vitrine*). Lepelley (1989) laisse entendre qu'il s'agit d'une survivance régionale d'un mot d'ancien français (d'usage général) : il s'agit en fait de la permanence d'un mot régional attesté depuis une date ancienne en tant que régionalisme.

[113] **étrenne** n. f. "pourboire".

Dans ce sens, ce mot (< lat. *strena*), attesté à Lyon, dans la Loire (le Pilat), en Isère (Villeneuve-de-Marc), et à Toulouse ("en voie d'extinction" ; serait répandu dans "tout le Midi" d'après Séguy 1951) est considéré comme "vieux ou régional" par Rob 1985. Ce dictionnaire se base sur un emploi, dans la première moitié du 19e s., de Stendhal (auquel remonte la première attestation, en 1835) pour considérer *étrenne* "pourboire" comme une survivance régionale d'un sens autrefois employé en français commun. Or, dans son édition antérieure, Rob 1954 considérait *étrenne* comme un régionalisme, que l'on trouve attesté chez Stendhal : "*é trenne* se dit dans certaines provinces pour désigner le *pourboire*". Il semble que cette position était la bonne : en effet, Stendhal est l'un des seuls auteurs fournissant des attestations de ce sens (et le seul auteur dans le corpus de Rob). Or, ce Grenoblois est connu pour avoir employé d'autres régionalismes, notamment *vogue*. Le TLF, qui a relevé un autre emploi d'*étrenne* chez J. de Pesquidoux en 1932, considère "pourboire" comme un sens usuel, non marqué : mais Pesquidoux est l'auteur de nombreux romans régionalistes sur la Gascogne. Les rares attestations écrites d'*étrenne* "pourboire" sont donc fortement suspectes de régionalisme, et ne suffisent pas pour considérer ce sens comme usuel (ou l'ayant été) en français commun. Il faut interpréter les données comme suit : Stendhal fournit la première attestation littéraire d'un sens régional, et qui l'a toujours été. D'après Séguy (1951), *étrenne* "pourboire" a été signalé comme gasconisme dès 1802 par Villa. Le régionalisme sémantique est peut-être dû à un calque du patois, où le type lexical est attesté dans ce sens (frpr. et sud-ouest de l'occitan, zone qui concorde avec l'emploi relevé chez Pesquidoux : GPF § 3426 ; FEW 12, 294a). Rob 1985 a donc été mal inspiré de réinterpréter les données de Rob 1954 : il s'agit d'un régionalisme attesté depuis le début du 19e s., et non de la survivance régionale d'un sens disparu en français commun.

[19] **gâche** n. f. "sorte de brioche". Gâche

P. Rézeau (1984, 85) considère le régionalisme *gâche* comme une survivance du moyen français, et renvoie pour cela au FEW (17, 542b) : or, ce dictionnaire indique que le mot (< afrq. *\*waskôn*) n'a été relevé que dans deux attestations, d'abord au 16e chez Noël Du Fail (qui est né et a vécu à Rennes) et au 17e dans le dictionnaire de Cotgrave (1611) où figurent de nombreux mots régionaux. Le FEW confirme que *gâche* est dès l'origine et presque uniquement un mot du français de l'Ouest (il est attesté dans les patois depuis la Normandie jusqu'en Saintonge, et de façon isolée dans l'Yonne), attesté depuis la fin du 16e s., et non la survivance d'un mot archaïque du français commun. Il est signalé comme régionalisme par Du Pineau au milieu du 18e s. en Basse-Normandie (Saint-Lô, Manche : "espèce de gâteau") et en Anjou ("espèce de galette cuite en la braise"), et on le trouve à l'époque contemporaine en Vendée ("brioche traditionnelle de Pâques"). P. Rézeau a d'ailleurs rectifié son appréciation en indiquant (dans la 2e édition de son dictionnaire, 1990) : "Attesté dans l'Ouest depuis le XVIe s.".

[80] **à la galope** loc. adv. "en vitesse et sans soin".Galope

Rob 1985 considère *à la galope* comme "familier et vieilli", la dernière attestation fournie datant de 1943 (Gide). Le traitement lexicographique de cette locution est défaillant sous deux aspects : d'une part, la locution est présente dans les dictionnaires depuis un siècle (DG), mais n'est documentée que par deux auteurs, Maupassant (qui fournit la première attestation, 1885) et Gide (1943), d'où la mention "vieilli" de Rob 1985. D'autre part, dès l'abord elle est marquée comme appartenant à la langue familière (DG : "trivial"), mais aucun dictionnaire n'a pris en compte les données des dictionnaires régionaux, qui auraient pu amener à modifier la mention en "familier ou régional". En fait, il faut revoir les deux mentions de Rob 1985 : *à la galope* semble un régionalisme qui a été employé par Maupassant (il a aussi été signalé par Clouzot à Niort, Deux-Sèvres, en 1922), a été pris par DG pour un terme familier, qui a eu une vitalité littéraire éphémère par son emploi chez Gide, et est encore colporté par les dictionnaires généraux. Le terme est bien vivant régionalement en Louisiane (depuis 1901), à Lyon, dans la Loire (le Pilat), la Haute-Loire et en Isère (Villeneuve-de-Marc), (tandis qu'en Bretagne (Quimper 1910-11) on a la forme apparentée à *la galopée*) ainsi que dans les patois de l'Ouest, depuis le Pas-de-Calais jusqu'en Charente, dans l'Allier, les Ardennes et la Meuse, et également en frpr. (FEW 17, 484b). C'est son incursion dans la langue littéraire qui se termine avec Gide en 1943. Nous avons donc affaire à un régionalisme caché de la lexicographie, qui interprète la carence d'attestations littéraires comme une marque du vieillissement, alors qu'il est un terme régional adopté puis rejeté par la langue littéraire, mais encore bien vivant régionalement.

[47] **groie** n. f. "sol dérivé des calcaires jurassiques et composé d'argile rougeâtre, de limons et de débris de roche".

Selon Rézeau (1984), ce régionalisme employé à l'Ouest (sud de la Vienne, Charente et Charente-Maritime), où il entre dans de nombreux toponymes (par ex. *Les Groies* à côté de Saint-Georges-de-Didonne, Charente-Maritime), correspond à une survivance de l'ancien français *groie*, attesté du 12<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> s. (d'après FEW). Or, en ancien français, ce terme (< lat. *\*gravica*) est confiné à certains dialectes, surtout picards et de l'Ouest (FEW 4, 258a), mais n'a pas de distribution générale. Il est d'ailleurs encore attesté en moyen français (DEAF), ainsi que dans le Poitou au 14<sup>e</sup> s. sous la forme *groye* (1357, Gdf) et l'on retrouve le type lexical dans les parlers de l'Ouest et du Centre actuels. Le terme régional relevé par Rézeau est donc un régionalisme ancien (attesté depuis le 12<sup>e</sup> s.) qui n'a jamais eu de statut général, même en ancien (et moyen) français, mais qui est toujours resté confiné à la partie ouest du domaine d'oïl.

[185] **guille** n. f. "fausset et trou du fausset pratiqué sur l'avant du tonneau".Guille

Ce régionalisme (< ahall. *kegil*) est employé à Lyon (depuis 1750), dans la Loire (le Pilat), la Haute-Loire, l'Ardèche (Annonay), et la Drôme. Cl. Fréchet (1992, 429) indique que FEW atteste ce mot en moyen français. C'est exact, mais les attestations ont toutes un caractère régional : le mot a été employé par Olivier de Serres (Ardèche), d'Aubigné (Saintonge), et par Rabelais sous la forme *dille* (qui est probablement la source de Cotgr 1611), soit des auteurs tous originaires de la partie au sud de la Loire. Le caractère régional est marqué dès l'entrée de *guille* dans les dictionnaires, fin 19<sup>e</sup> : ainsi Li le

présente comme le “Nom donné, dans le Midi, à la cannelle de bois qu'on met aux barricades et par laquelle on tire le vin”. *Guille* est donc un régionalisme attesté depuis le début du 17<sup>e</sup> s. (et emprunté aux patois, cf. FEW 16, 307b), et non une survivance régionale d'un mot d'usage général en moyen français comme pourrait le faire croire la présentation de Cl. Fréchet.

[175] **mappe** n. f. “ancien cadastre du Duché de Savoie, dressé de 1728 à 1738 sous le régime sarde ; tout autre cadastre savoyard”.Mappe

D'après Gagny (1993), ce régionalisme, employé en Haute-Savoie et Savoie, est considéré comme “vieux” par Rob 1985 en français commun. Il semble en fait que Gagny ait fait une confusion entre deux *mappe* qui sont attestés en fr. mais qui ont deux origines différentes : le *mappe* considéré comme vieux par Rob 1985 a le sens “mappemonde”, et est un emprunt au latin médiéval *mappa*. En revanche, le *mappe* savoyard a le sens de “plan cadastral” et a été relevé par Li (“S'est dit quelquefois pour carte, plan”), mais il a toujours été régional : les attestations fournies par Li sont un emploi par Rousseau (donné par Brunot comme terme genevois et savoyard, cf. HLF 6, 1245) et une attestation à Chambéry en 1877. Ce *mappe* (qui remonte également au lat. médiéval) a été emprunté au dialecte piémontais lors de l'importation du cadastre sarde en Savoie, et est toujours resté confiné au territoire savoyard (il a également été emprunté par les patois frpr. de cette zone : FEW 6/1, 303a). Il n'y a donc pas lieu de lier directement le *mappe* savoyard avec le terme homophone ayant désigné une “mappemonde” en français commun, dont il n'est pas le continuateur. Nous avons plutôt affaire à un régionalisme (non marqué comme tel par Li) attesté depuis le 18<sup>e</sup> s. (chez Rousseau) qui est toujours resté confiné à la Savoie.

[49] **mirlicoton** n. m. “brugnon ; brugnonier”.

Ce régionalisme, employé à l'Ouest dans la Vienne, en Charente et Charente-Maritime, est présenté par Rézeau (1984) comme la survivance d'un mot du moyen français d'origine occitane. Le mot (formé à partir du lat. *melum* et *cotoneum* “pomme-coing”) est venu, avec le fruit, au 16<sup>e</sup> s. d'Espagne en Gascogne où il a été emprunté par les parlers occitans. Il est remonté au nord jusqu'à la Loire, mais s'y est arrêté. Sa vitalité est donc restée limitée à la région sud-ouest. Le caractère régional du mot a été signalé par Ménage (1694) qui indique la forme *mirecoutou* à Montpellier et *mircoton* en Anjou. *Mirlicoton* est qualifié de “terme de jardiniers de Gascogne” par M. de la Quintinye (dans Mén 1750). Toutes les attestations du 16<sup>e</sup> et début 17<sup>e</sup> que l'on trouve sont régionales, et témoignent d'une variation phonétique du mot (Henry IV (Gascogne) 1597 *millicoton* ; O. de Serres (Ardèche) *mire-couton* ; etc.), que l'on retrouve en fr. régional actuel (*marlicoton*, *merlicoton*) et dans les patois (FEW 2/2, 1606a). *Mirlicoton* n'est donc pas la survivance d'un mot d'emploi général en moyen français, mais, comme le rectifie lui-même P. Rézeau (1990), un régionalisme d'origine occitane attesté depuis le 16<sup>e</sup> s.

[29] **pigner** v. intr. “pleurnicher ; faire entendre des petits cris plaintifs (animal) ; grincer”.Pigner

D'après Lepelley (1989), ce régionalisme (< onomat. *pi-*), employé en Basse-Normandie, est un “Mot connu de l'ancien français avec le sens de « geindre »”.

On ne possède que deux attestations de ce mot, qui sont toutes les deux régionales : la première date du 13<sup>e</sup> s. et a été relevée dans les écrits de Péan Gatineau, dont la langue est fortement marquée par la variété d'oïl parlée à Tours (cf. *Beiheft* du FEW). La deuxième date de 1482 et est localisée à Palluau (Vendée) ; dans cette attestation, le caractère régional du mot est d'ailleurs marqué par l'auteur : "Pour ce que la charete dudit exposant **pignoit**, qui est à dire selon le langage du pays (Paluau) huignoit" (cité dans Gdf). Le type lexical est répandu dans les parlers dialectaux actuels de l'Ouest (de la Normandie au Loire-et-Cher), ainsi que dans l'Allier et les Ardennes (FEW 8, 417). Nous avons donc affaire à un mot régional attesté depuis le 13<sup>e</sup> s., et non à une survivance régionale d'un mot d'usage général en ancien français.

[15] **à la piquette du jour** loc. adv. "à l'aurore".

Cette locution régionale est employée en Louisiane (1901), en Artois, Flandre (*se lever à la piquette du jour*), Franche-Comté, Suisse (Neuchâtel 1926), dans la Loire (le Pilat), Haute-Loire, en Ardèche (Annonay) et dans la Drôme. D'après Depecker (1992, 336), "L'expression est ancienne, ce qui la fait naturellement retrouver hors de France, au Canada notamment." En fait, elle n'est attestée que depuis le 19<sup>e</sup> s. Sa première attestation, qui marque aussi son entrée dans la lexicographie générale, remonte à Lar 1874, qui l'a relevée chez Hippolyte Castille (1820-1886), et la qualifie de "populaire". En fait, la locution n'a jamais appartenu au français commun : il s'agit d'un régionalisme, identifié comme tel par TLF, qui en date l'apparition en 1850 chez Sand. Le type lexical, formé sur le type verbal *piquer* "poindre" (< lat. *pikkare*), est bien répandu dans les patois du Nord (Hippolyte Castille était originaire du Pas-de-Calais), du Centre, de Franche-Comté et de la région frpr. (FEW 8, 452). Il ne s'agit pas là d'une survivance du français commun, dont l'ancienneté, contrairement à ce qu'affirme Depecker, est d'ailleurs toute relative et ne permet pas d'expliquer sa présence dans le français d'Amérique, où il s'agit sans doute d'un trait d'origine dialectale.

[53] **rabal(l)ie** n. f. "râteau plein, en bois, servant à rassembler en tas le grain ou le sel dans les marais salants". Raballe

Selon Rézeau (1984), ce régionalisme, employé à l'Ouest, est une "Survivance du moyen français". On ne possède que deux attestations de ce mot, la première non localisée et datant de 1391, la seconde dans Rabelais (1532, dans la loc. *une belle saulce de raballe* "une belle roulée, frottée de coups") (Gdf, La Curne). Le mot (d'un radical \**rabb-*) est très vivant dans les patois de l'Ouest, où l'on trouve aussi un verbe *rabaler* "ramasser le blé éparpillé sur l'aire" (FEW 10, 4b-5a). P. Rézeau signale que le terme est attesté dans le français de la région depuis 1392 (s'agit-il de la même attestation que Gdf date de 1391 ?). Au vu de ces faits, *raballe* paraît être un régionalisme de l'Ouest attesté depuis le 14<sup>e</sup> s., qui a été employé par Rabelais, mais qui n'a jamais appartenu à la langue commune, et se maintient dans une zone stable.

[72] **subler** v. intr. "siffler". Subler

Ce régionalisme est employé en Acadie (attesté depuis 1925), dans le Jura (Morez), et en Suisse (Neuchâtel 1926, attesté depuis 1525, var. *subier*, *sublier*). Poirier (s.d., 360) souligne que le verbe était employé dans la vieille langue (notamment chez Rabelais, Cyrano de Bergerac et La Tour), et a subsisté jusqu'au 17<sup>e</sup> s. Le lat. possédait plusieurs

types apparentés : d'une part, le lat. vulgaire *sifilare* a donné le type français siffler, que l'on trouve répandu dans les patois d'oïl, et qui s'est imposé comme forme nationale ; d'autre part, le lat. classique *sibilare* et \**subilare* a donné les types sibler et subler, connus de certains dialectes du Nord (Normandie, Ouest, Centre, Bourgogne), en frpr. et occ. (FEW 11, 565). *Subler*, d'abord attesté en anglo-normand, est documenté en moyen français et français moderne (1459-début 17e, FEW). Mais il s'agit d'une forme concurrente du fr. commun *siffler* qui n'a alors qu'une vitalité régionale, et qui l'a conservée. *Subler* est enregistré comme régionalisme à partir du milieu du 17e s. (Mén 1650 ; Mén 1694 s.v. *siffler* : "En Anjou on dit *subler* et *sublet*") ; il est localisé en Anjou au milieu du 18e s. (Du Pineau, var. *subier*) et à Orléans au début du 19e s. (Desgranges 1821). Le verbe, d'origine dialectale (cf. la variante *subier* recensée à Neuchâtel, qualifiée de "patoisisme" par Pierrehumbert 1926) qui n'a pas réussi à s'imposer comme forme générale, a subsisté dans les régions où il avait cours, à la fois dans les patois et dans certains français régionaux.

[142] **taille** n.f. "corsage".

*Taille* (dér. de *tailler* < lat. *taliare*), dans le sens "corsage", est employé en Saône-et-Loire, dans la Loire, et en Isère. Cet emploi est apparu au milieu du 19e s. (1842), et a également été employé dans la loc. *en taille* "sans manteau". Il a toujours été un régionalisme, depuis son apparition dans les écrits de Balzac (écrivain connu pour avoir employé des régionalismes : Lecoy 1972, 61 ; la loc. *en taille* est sans doute également régionale : elle apparaît chez Daudet en 1877). Il est d'ailleurs signalé comme régional dès 1872 par Li ("Nom donné, dans quelques provinces, au corsage, en parlant de robes de femmes"), mais est véhiculé sans marque dans la série des Larousse (à partir de Lar 1875, qui cite Balzac), de sorte que TLF, d'après le témoignage des dictionnaires des 19e et 20e s., l'inclut dans sa nomenclature sans marque autre que "vieilli", car le sens "corsage" est privé d'attestations modernes. En revanche, on le repère dans des relevés de régionalismes et dans les patois (Wallonie, Normandie, Ouest, et frpr. : FEW 13/1, 51a ; ALLy 1125 ; ALJA 1279), de sorte que Rob 1964 (et à sa suite Rob 1985) le considère comme "vieux ou dialectal", c'est-à-dire un sens disparu du fr. commun, mais encore en usage régionalement. Il s'agit en fait d'un régionalisme caché de la lexicographie (qui a fait disparaître la marque régionale présente chez Li), entré grâce à Balzac (un "grand auteur") dans les dictionnaires sans marque régionale, où il est colporté pendant un siècle (cf. TLF qui n'a d'autre documentation pour ce mot que les dictionnaires des 19e et 20e s.) et qui, privé d'attestations modernes, est faussement interprété par les lexicographes comme vieil emploi en fr. commun se maintenant régionalement. C'est GLLF qui s'approche le plus de la réalité en le marquant comme "vieux **et** dialectal". Ajoutons que ce terme a tendance aujourd'hui à disparaître du français régional (notamment à La Mure, Vourey, et Poncins où il n'est plus qu'un "mot témoin pour les gens de plus de 70 ans").

[149] **tresaller** v. intr. "carillonner, sonner les cloches". *Tresaller*

Beauquier (1881) a relevé la forme *tresaller* "carillonner" dans le Doubs, et donne comme étymon du régionalisme la série du "vieux français" *treselir*, *treseller*, *tresiller*, *trisolier*, *trisonner* "sonner à trois cloches". *Trezeler* "carillonner" (< lat. *tres*) est attesté fin 16e s. en français, mais uniquement chez deux auteurs régionaux, Cholières

(Saône-et-Loire) et Tabourot des Accords (Dijon) (Chambon 1994). Le mot a ainsi pu donner l'illusion d'être du français commun à Beauquier ; cependant, les dictionnaires généraux qui l'ont répertorié à partir de la fin du 17<sup>e</sup> s. l'ont marqué comme régional : Mén 1694 le situe à Chalon-sur-Saône, et le mot est repris par Trév 1743 (sous la forme *treseler*) qui le situe en Bourgogne (aussi repris dans Mén 1750). C'est un mot régional caractéristique du Nord-Est, où il est bien représenté dans les patois (FEW 13/2, 248b) ainsi qu'en fr. régional de Lorraine sous la forme *trisolier* (v. intr. "carillonner"). Il n'est donc pas, comme le dit Beauquier, la survivance d'un mot devenu archaïque en français commun, mais la persistance d'un terme qui a toujours été régional. Cependant, un glossaire patois du Doubs commet la même erreur que Beauquier : Tissot (1865, 215) relie le mot patois *très'lai* qu'il a recueilli au "vieux français" *treseler*. Or, Tissot a consulté Ménage (où il a pris à la fois la référence au "vieux français" et l'étymologie du mot, qui a d'ailleurs été recopiée de Mén 1694 par Trév 1743, les auteurs de glossaires patois Tissot et Dartois (1850), ainsi que par Beauquier) qui spécifie pourtant que le terme n'est connu que régionalement. La mention du "vieux français" *treseler* chez Tissot et Beauquier témoigne donc d'une volonté de relier à tout prix les parlers qu'ils décrivent à l'ancienne langue française, même s'ils savent pertinemment que la relation qu'ils spécifient est fausse.

[55] **veille** n. f. "petit tas de foin provisoire, meulon". Veille

Ce régionalisme, employé dans l'Ouest (Deux-Sèvres, Vienne) est présenté par Rézeau (1984) comme une "Survivance du moyen français de même sens attesté dans l'Ouest depuis 1474". L'attestation de 1474 (sous la forme *vielle*, *vielle*) est en fait la seule qui ait été répertoriée (Du Cange s.v. *viellare*, et de là passée dans Gdf et FEW), et Rézeau la localise dans l'Ouest. Le terme (< lat. *viticula*) est d'ailleurs bien connu des parlers de l'Ouest, depuis l'Ille-et-Villaine jusqu'en Charente (FEW 14, 554b-555a). Plutôt que de parler d'une survivance du moyen français, où le mot n'a pas eu d'usage général, il faut considérer *veille* comme un régionalisme de l'Ouest attesté depuis la fin du 15<sup>e</sup> s., comme le reconnaît d'ailleurs lui-même P. Rézeau (1990), qui, à la suite de la remarque de Roques (1986, 223), modifie sa mention pour simplement indiquer "Attesté dans l'Ouest depuis 1474".

[56] **vèze** n. f. "sorte de cornemuse". Vèze

Ce terme, employé au Québec (1930), en Acadie (sous la forme *veuze*) et dans l'Ouest (var. *veuze*), serait, d'après Can 1930, une survivance d'un mot employé en "vieux français" (d'accord en cela avec Gdf, qui note que *vèze* "se dit encore dans le Berry, la Saintonge, l'Aunis, le Poitou"). *Vèze* (d'une base *ves-*) est effectivement attesté depuis le début du 16<sup>e</sup> s. (1526), mais il a toujours eu un caractère régional : les attestations se rapportent en effet uniquement à des écrivains originaires de l'Ouest (notamment Rabelais, Ronsard, G. Bouchet, Du Fail). Il est donné comme terme poitevin par Cotgr 1611 (d'après Massignon 1962), et est répertorié comme angevinisme au milieu du 18<sup>e</sup> s. par Du Pineau (dans le sens "musette"). Le type lexical est répandu dans les patois actuels de la même région (FEW 14, 339a). Il faut donc parler, comme le fait Rézeau (1984), d'un mot de l'Ouest attesté depuis le début 16<sup>e</sup>, et non d'une survivance régionale du français commun.

On peut ajouter, en empiétant sur notre deuxième catégorie, le cas des régionalismes

considérés comme des dérivés de mots archaïques en français commun (les dérivés eux-mêmes n'étant pas attestés dans l'histoire du français), mots qui s'avèrent eux aussi avoir toujours été régionaux :

[107] **abiouner** v. intr. "essaimer".Abiouner

Dubuisson et Bonin (1993, 15) analysent ce régionalisme, employé dans l'Allier, comme un dérivé de *abion* "essaim" (< lat. *apicula*), base qu'ils considèrent être un mot d'ancien français. Ce terme survivrait donc sous une forme dérivée en français régional de l'Allier. Or, en ancien français, *abion* n'est attesté que deux fois, sous la forme *abeillon* d'ailleurs, dans le Nord (Cambrai) et dans le Bourbonnais (Du Cange s.v. *abollagium*, Gdf). Il ne s'agit donc pas d'un mot appartenant sans restriction à l'ancien français, mais d'un mot régional dès cette époque, que l'on retrouve actuellement dans les parlers de l'Allier et du Bourbonnais, où est aussi attesté le verbe *abionner* (FEW 1, 104a) Le dérivé que l'on trouve dans le français de cette région est donc issu d'une base qui a toujours été régionale, bien qu'elle soit attestée depuis une date ancienne (en ancien français).

[165] **écressi** adj. "maigre, efflanqué".écressi

Beauquier (1881, 116) considère ce régionalisme, employé dans le Doubs à la fin du 19e s., comme un dérivé du "vieux français" *cresse* "graisse", qu'il a relevé dans Roquefort (1808). Or, Roquefort est le seul à mentionner cette phonétique (pour laquelle il ne fournit malheureusement aucune attestation écrite), que seuls les dialectes du nord du domaine d'oïl (wallon, picard, anglo-normand) attestent en ancien français (FEW 2/2, 1276a). Cette forme, représentant, comme le frm. *graisse* le lat. \**crassia*, n'a donc pas eu cours en français commun, c'est une phonétique purement dialectale. Le régionalisme *écressi* est simplement un emprunt aux parlers de Franche-Comté où le type lexical est répandu (ALFC 877), et n'a pas d'antécédents en français commun.

### 4.3.2. Dérivés et variantes

---

Dans un certain nombre de cas, un régionalisme est ramené à un mot archaïque en français commun, mais qui ne concorde pas de façon parfaite, que ce soit par la forme ou le sens, avec le régionalisme. Nous appelons ces cas des *variantes*. Là aussi, le détail des exemples indique qu'il convient de se montrer prudent dans les relations que l'on peut établir avec l'ancienne langue.

Dans le cas des variantes formelles, il apparaît que dans les exemples traités, cette différence formelle peut s'expliquer par le recours aux patois, à laquelle la phonétique du régionalisme remonte en fait. Dans ce cas, il n'y a pas survivance d'un mot archaïque en français commun avec modification formelle, mais réappropriation par la langue, dans une aire restreinte, d'un mot qui en a disparu, par emprunt à un parler qui l'a conservé (cf. 6.2). Nous prendrons l'exemple de *agneut/aneut*, de *peluquer*, de *quérir* et de *vouiller*.

[37] **a(g)neut** adv. "aujourd'hui".Agneut Aneut

*Aneut* est employé dans les Ardennes (var. *anou*, *anouï*), en Indre et dans l'Allier, *agneut* dans l'Allier. D'après Dubuisson et Bonin (1993), ce régionalisme est issu de l'ancien français *anuit*, dér. de *nuît* (< lat. *nox*, *noctis*), apparu début 12e d'abord dans le



sens “la nuit passée, cette nuit” (disparu début 16e), puis (au 14e) “aujourd’hui”. Le mot est employé dans ce dernier sens jusqu’à la fin du 16e s. (1590, Gdf). Cependant, les formes régionales *agneut* et *aneut* (*anou*, *anouï*) n’ont pas été employées en français commun : ce sont en fait des phonétiques patoises, que l’on retrouve dans les parlers des Ardennes et du Berry-Bouboonnais notamment (FEW 7, 216b ; Dubuisson et Bonin citent d’ailleurs un exemple de M. Didier où *agneut* est employé dans un discours en patois). La phonétique de ces régionalismes les dénonce comme des emprunts au patois. S’il l’on veut considérer *agneut* et *aneut* comme les continuateurs du français commun archaïque *anuit*, il faut cependant préciser que la survivance s’est réalisée par l’intermédiaire des patois où le mot s’est maintenu.

[28] **peluquer** v. intr. “manger avec dégoût”.

Germi et Lucci (1985) indiquent que ce régionalisme employé dans les Hautes-Alpes (Gap) possède un lien avec l’ancien français *peluchier* “béqueter, picorer”, attesté au 13e s. (Gdf). Mis à part cette attestation, le mot se rencontre au 15e s. dans les dialectes du Nord avec une consonne finale [k] (caractéristique des parlers du Nord) conservée de l’étymon latin *\*pilucare*. Le terme s’est maintenu dans les patois de Belgique et du Nord (forme en [k]), et est également connu en occitan avec le même [k] final (FEW 8, 507). La référence à l’ancien français n’est donc à envisager ici que comme la mention d’une forme apparentée (il est d’ailleurs probable que ce verbe n’ait été que dialectal en ancien français) : le *peluquer* de Gap est un emprunt à l’occitan (qui a hérité le terme du latin et a conservé l’occlusive finale), comme l’indiquent Germi et Lucci (substrat dialectal *peluca*).

[102] **quérir** v. tr. “chercher (pour amener, apporter)”.Quérir

*Quérir* est une réfection de l’afr. et mfr. *querre*, représentant du lat. *quaerere*, forme qui continue à être utilisée concurremment jusqu’au début du 17e s., où elle disparaît. Le verbe subit la concurrence de *chercher* (< lat. *circare*) au 15e s., qui arrive à le supplanter du fait de l’irrégularité de la flexion de *quérir* (Huguet 1935, 47-49). Au 17e, *quérir* ne s’emploie plus qu’à l’infinitif après les verbes *aller*, *envoyer*, *venir* (cf. Rich 1680), tandis que *chercher* est devenu le verbe usuel. Cet emploi perdure cependant jusqu’au 19e s., où l’on signale la prononciation populaire *cri* (Desgranges 1821, repris dans Besch 1855 et Li) qui témoigne du maintien du terme dans son emploi infinitif. Cependant, même à l’infinitif, le mot vieillit dans la deuxième moitié du siècle : “A peine *quérir* se dit-il dans la conversation ; on ne l’écrit presque plus” (Besch 1855) ; “vieilli” (DG). Au 20e, le verbe n’est plus utilisé que dans des emplois littéraires (Gide, Duhamel dans Rob 1985), ainsi que dans certaines régions (à l’infinitif uniquement), sous des formes diverses : Louisiane (1901 : *queri*), Acadie (*kri* à l’infinitif toujours précédé de *aller*), Indre-et-Loire (*qu’ri*, “mot-souvenir, encore employé par les auteurs régionalistes” ; cf. Anjou 1750 *quérir*, *querre*), Allier (*quare*, *queri* v. tr. “aller chercher”), Champagne (*cri*), Franche-Comté (*quérir*, var. *quérri*), Jura (Morez : *querri*, “n’est plus employé ; connu passivement par les personnes âgées”, dans un registre plus patois que fr. d’ailleurs, si l’on en juge par l’ex. fourni : “Vin me *querri*”), Vallée d’Aoste (*quire*). Le type lexical *quérir* est représenté dans les patois de la majeure partie de la France, notamment à l’Ouest, au Centre, et à l’Est (FEW 2/2, 1408). La variété des formes régionales révèle l’influence des patois sur la conservation de ce mot.

[78] **vouiller** v. intr. “verser de l’eau chaude sur la lessive”.Vouiller

Lepelley (1989) indique que le régionalisme *vouiller*, employé en Basse-Normandie (Manche et Orne), a été employé en français commun sous la forme *voyer*, dans le sens "arroser la lessive". Le terme (< lat. \**vocare*) est recensé depuis 1731 (il apparaît dans le *Dictionnaire des Arts*, où l'on trouve aussi *voyette* n. f. "grande écuelle de bois emmanchée pour voyer la lessive", FEW), mais il est dès le 18<sup>e</sup> s. indiqué expressément comme un régionalisme (cf. Trév 1743 : "Ces termes sont de Bretagne et d'Anjou"). Les dictionnaires ultérieurs qui véhiculent le terme font disparaître la mention de régionalisme (Besch 1850, Li, Lar 1876, jusqu'à Lar 1933) : est-il alors devenu, comme le dit Li, un "terme de métier" répandu dans la langue comune, ou est-il un régionalisme caché de la lexicographie générale ? Quoi qu'il en soit, le terme "français commun" est d'origine régionale, et la variante *vouiller* n'y est pas représentée. En revanche, les parlers normands connaissent le type lexical avec le vocalisme [u] qui est celui du français régional (FEW 14, 587a), auxquels on peut faire remonter le régionalisme.

Le cas des variantes sémantiques pose un problème plus complexe : dans les exemples recensés, le régionalisme correspond à un mot archaïque en français commun, mais possède un sens différent qui peut être dérivé du sens du mot archaïque par un procédé plausible d'évolution sémantique. Cependant, on remarque que dans ces cas, les patois formant la langue de substrat possèdent également le terme, avec un sens correspondant au sens régional en français, c'est-à-dire à l'étape sémantique évoluée. Le régionalisme peut donc leur être emprunté. Mais il n'y a pas de certitude : l'emprunt aux patois est possible, mais la survivance du terme français avec changement sémantique est également plausible, le français régional ayant pu connaître le même changement sémantique que les patois (qui ont évolué à partir de l'étymon dont le français est resté plus proche sémantiquement). Les exemples de *chani*, *porion* et *verge* sont représentatifs de cette alternative :

[38] **chani** adj. "moisi".Chani

Cet adj. correspond à la forme participiale de l'ancien verbe intr. et pron. *chanir* "devenir blanc (poil, cheveu)" (< lat. *canus* "d'un blanc argenté"), employé du 13<sup>e</sup> à la première moitié du 16<sup>e</sup> s. (1536, FEW). Le sens de l'adjectif témoigne d'une évolution métonymique (du type cause pour l'effet : "blanchi (par la moisissure)" > "moisi") qui n'est pas attestée pour le verbe fr. Le sens "moisir" y est uniquement relevé pour la forme *chancir* (1508—Besch 1845 : "vieux", FEW), qui pourrait être une forme évoluée de *chanir* sous l'influence de *rancir* (hypothèse donnée par Rob 1985 et TLF, qui propose également comme étymologie possible un lat. vulgaire \**caniscere*). L'adj. *chani* dans le sens "moisi" est employé en Basse-Normandie et dans l'Eure ; dans le Puy-de-Dôme (Thiers) on le trouve avec un sens encore plus évolué : "d'un goût acide, aigri ; peu aimable (pers.)". Certains patois ont conservé le type *chani(r)* en lui faisant subir l'évolution sémantique "blanc" > "moisi", notamment à l'Ouest (Picardie, Normandie), ainsi que dans le Centre, et en Bourgogne (FEW 2/1, 237b), ce qui correspond à la forme et à la sémantique du français régional (cf. aussi, dans le Lyonnais, le régionalisme *chanes* n. f. pl. "fleurs du vin", qui remonte à un type "très répandu en frpr.", ALLy 221).

[32] **porion** n. m. "poireau ; jonquille, narcisses des prés".Porion

*Porion* est un dérivé de l'afr. *por* "poireau" n. m. (< lat. *porrum*), apparu à la fin du

12e s. (1176, FEW), qui a été utilisé dans le sens “poireau” jusqu’au début du 16e. A cette époque, *porion* acquiert le sens “oignon sauvage”, utilisé jusqu’au 17e (1542—1675, FEW). Au 16e s. apparaît le sens (sans doute déjà régional) “narcisse des prés”, signalé en Basse-Normandie (Saint-Lô, Manche) au milieu du 18e s. par Du Pineau (*poirion*). Le mot passe dans ce sens dans les dictionnaires du 19e s., d’abord sous la forme *porillon* (AcC 184 ; *porion*, Li 1868). Il est un régionalisme caché, comme l’atteste la définition : “nom vulgaire du narcisse des prés”. Il est ainsi répertorié par Besch 1855 et la série des Lar (depuis 1875, encore présent dans GDEL : “nom usuel d’une sorte de narcisse”). Au 20e s., *porion* est encore employé dans le Pas-de-Calais (“poireau ; verrue”) et en Normandie, où il a le sens “narcisse ; jonquille”. On peut considérer que *porion* a survécu régionalement en faisant prendre un sens nouveau au mot fr. archaïque, le changement s’expliquant par la ressemblance entre le légume et la jonquille encore sans fleurs (Lepelley 1989, 114). Mais le type lexical *porion* est également connu des patois de l’Ouest : en picard avec le sens “poireau”, tandis qu’en Normandie et dans le Maine le mot a acquis le sens “narcisse des prés” (FEW 9, 196a). On peut donc considérer le régionalisme non comme une survivance du fr. commun, mais comme le emprunt en fr. régional du terme perdu dans un sens différent, qui est celui pris par le mot dans les patois.

[74] **verge** n. f. “dé à coudre sans fond”.Verge

Ce régionalisme, repéré dès le milieu du 18e s. en Anjou (Du Pineau) a été signalé en Amérique du Nord (Louisiane 1901 ; Québec 1930) dans le sens “dé à coudre sans fond”. Les auteurs canadiens (Clapin 1894, Can 1930) en font le continuateur d’un sens archaïque en français commun de *verge* (< lat. *virga*) : “Ce dé a emprunté son nom à la *verge*, vieux mot français pour anneau sans chaton” (Clapin 1894, 331). Cet emploi (qui correspond à un sens secondaire de *verge* “baguette”) est attesté de 1165 à fin 18e (FEW) ; il est encore recensé par Li avec la mention “vieilli” et par Lar 1933 (“vieux”). La survivance du sémème (alors que pour les Canadiens il s’agit d’un terme distinct du fr. *verge*) se serait réalisée avec changement de sens de “bague” à “dé à coudre” par analogie de forme et de fonction (les deux s’enfilent au doigt). Le mot est également présent dans les patois, spécialement à l’Ouest, de la Normandie jusqu’en Charente, où il a le sens de “dé à coudre sans fond” qu’on retrouve au Canada (FEW 14, 497b). La variante *varge* mentionnée par Can 1930 a son pendant dans les parlers d’Anjou notamment. On peut donc proposer une double étymologie : soit maintien du mot (sémème) français avec changement de sens au Canada, soit emprunt aux patois de l’Ouest où le changement de sens a eu lieu (Can 1930 souligne d’ailleurs que plusieurs patois de Normandie et du Centre possèdent le mot avec le sens “dé à coudre”).

Cependant, dans d’autres cas, le dilemme ne se pose plus puisque le régionalisme en question relève également de notre première catégorie, celle des fausses survivances :

[60] **coron** n. m. “groupe de maisons uniformes”.Coron

D’après Carton et Poulet (1991), ce régionalisme, employé dans le Nord-Pas-de-Calais dans le sens “rangée de maisons semblables et accolées les unes aux autres”, est issu de l’ancien français *corn*, *coron* “coin, angle d’une table, d’une maison”. *Coron* “extrémité, coin” est un dérivé de *cor* “id.” (1180, TLF ; < lat. *cornu*),

attesté depuis le début du 13<sup>e</sup> s. Mais c'est un mot alors propre aux dialectes du Nord de la France (Picardie, Flandre), où il est encore représenté aujourd'hui ; il a connu à date récente une évolution sémantique qui l'a amené à désigner un "groupe de maisons ouvrières" (ce nouveau sens est attesté depuis la fin du 19<sup>e</sup> s. (1877) pour le français de cette région). Le mot est bien connu depuis *Germinal* de Zola (1885). Si l'étymologie indiquée par Carton et Poulet est exacte, elle cherche cependant à présenter *coron* comme la survivance d'un mot d'usage général en ancien français, qui en aurait aujourd'hui disparu, et dont l'application à une réalité locale aurait garanti la survie dans le Nord. Il est plus conforme à la réalité d'en faire le continuateur d'un mot des dialectes du Nord attesté depuis le 13<sup>e</sup> s., encore représenté dans certains patois (FEW 2/2, 1199), et qui a subi un changement sémantique dont témoigne le régionalisme du français.

[39] **dépaturer** v. pron. "se tirer d'affaire".Dépaturer

D'après Lepelley (1989), ce régionalisme, employé en Basse-Normandie dans le sens "se tirer d'affaire", provient, avec extension de sens, de l'ancien français *se despasturer* "se dégager d'une entrave", qui est un composé sur *pasture* "entrave" (< lat *pastoria* "lien, attache"). Le verbe est en fait attesté en moyen (et non en ancien) français, et l'on n'en possède que deux attestations datant du 15<sup>e</sup> s. (Gdf) : la première est issue d'une chronique belge, l'autre a été relevée chez Jean Molinet, originaire du Pas-de-Calais (la base *pasture* attestée au 13<sup>e</sup> s. est elle-même régionale : Wallonie, Picardie, Normandie). Il s'agit en fait d'un mot régional attesté depuis le moyen français, qui est conservé par les parlers du Nord et de Normandie (FEW 7, 762a le relève également à Pierrecourt, en Haute-Saône, et Gdf en Franche-Comté où il possède à la fois le sens concret "désentraver (un cheval)", et figuré "dépêtrer, débarrasser"), d'où il est passé dans le français régional.

[41] **harasse** n. f. "panier ; poêle à trous".Harasse

D'après Lepelley (1989), le régionalisme, attesté en Basse-Normandie dans le sens "sorte de grand panier ; poêle à trous pour faire griller des châtaignes", était connu de l'ancien français dans le sens "panier à claire-voie ; bouclier à trous" ; le régionalisme en constituerait une survivance avec extension du sens à d'autres objets de forme analogue. Le mot (< ahall. \**hrāza*) est documenté depuis 1358 mais est localisé dans le Nord (Flandre, Picardie, Champagne : Gdf) : il s'agit donc d'un régionalisme ancien, relevé avec le sens de "filet de cordes à mailles nouées, en forme de panier" (cf. le sens "sorte de grand panier" en Basse-Normandie) et occasionnellement (1250) "bouclier". Le mot a subi une extension analogique (> "poêle à trous") que l'on rencontre également dans les parlers de Normandie et de l'Ouest où s'est conservé le type lexical (FEW 16, 238b). Il a fourni les dérivés *harasser* v. intr. "faire griller des châtaignes" et *harassoire* n. f. "poêle à trous". Il survit dans la région où il a toujours vécu.

On peut ajouter à la catégorie des variantes certains régionalismes qui se présentent comme des dérivés de mots archaïques en français commun (les dérivés eux-mêmes n'étant pas attestés dans l'histoire du français). Nous avons déjà introduit cette catégorie à la fin des fausses survivances (4.3.1) ; ici, il s'agit de dérivés de mots ayant eu une vitalité générale dans les stades antérieurs du français. Dans les cas répertoriés, on se trouve devant une alternative pour l'étymologie de ces régionalismes : soit on a affaire à la survivance d'un mot français archaïque dans la langue commune sous forme dérivée, soit

il s'agit d'un emprunt aux patois formant la langue de substrat, patois qui connaissent l'équivalent du mot français archaïque, mais sous forme dérivée. Ce phénomène se remarque dans nos exemples *écorion* et *tarabater*.

[61] **écorion** n. m. "lacet de chaussure".écorion

D'après Carton et Poulet (1991), ce régionalisme, employé dans le Nord-Pas-de-Calais (région d'Avesnes et de Cambrai), est le continuateur de l'ancien français *corion* "courroie" (< lat. *corrigia*). *Corion* est attesté en ancien français sous la forme *corjon* (et *corion* en Flandre au 13e s., FEW), mais également avec le sens "lacet de chaussure" du milieu 16e au milieu 17e (Est 1549—Oud 1660, FEW ; "vieux mot" dans Corn 1694 ; ø Rich 1680, Fur 1690). C'est donc plutôt au moyen français et au français moderne qu'il faut relier ce régionalisme ; quant au préfixé qui a été inconnu du français commun, il est une création spécifique du français du Nord, mais est aussi une caractéristique, parmi les patois qui connaissent le type lexical, justement de ces mêmes parlers du Nord (FEW 2/2, 1223b). Le régionalisme peut donc avoir deux origines : emprunt aux patois du Nord, ou survivance d'un terme du moyen français avec préfixation en français régional.

[70] **tarabater** v. intr. "faire beaucoup de bruit".Tarabater

Dubuisson et Bonin (1993) relie ce régionalisme, employé dans l'Allier et le Cher, à l'ancien français *rabaster* "faire du tapage", que *tarabater* continuerait sous forme dérivée. *Rabaster*, *rabater* (du radical \**rabb-*) est en fait un verbe du moyen français et du français moderne (d'abord attesté en normand au 12e), usité de la fin 15e à la fin 17e. dans la langue commune (FEW 10, 1b-2a) *Tarabater* lui est peut-être relié par composition avec l'onomatopée *tar-* (proposition émise par FEW 10, 7a), mais n'a pas lui-même appartenu au français commun ; en revanche, c'est un verbe connu des parlers du Berry-Bourbonnais, du Forez et du Dauphiné (FEW 13/1, 108a). Le régionalisme peut donc avoir deux origines : soit un dérivé du français archaïque *rabater* (avec qui le lien n'est toutefois pas certain), soit un emprunt aux patois de l'Allier et du Cher où le type *tarabater* a cours.

### 4.3.3. Re-crétions

---

Cette catégorie regroupe les régionalismes possédant des antécédents en français, mais dont la filiation pose problème : soit l'antécédent est très peu attesté (sans pourtant qu'il soit possible de l'interpréter avec certitude comme étant déjà un régionalisme à cette époque), et ne semble pas avoir appartenu à l'usage général du français (on ne voit pas alors comment il aurait pu se maintenir dans l'usage régional, s'il n'y était pas connu) ; le régionalisme est alors à interpréter comme la re-crétion du mot, plutôt que comme sa survie ininterrompue. Soit l'antécédent a eu une certaine vitalité en français commun, mais son maintien en tant que régionalisme peut également être interprété comme une re-crétion du mot : en effet, dans les exemples traités, le mot en question est toujours un dérivé dont la base et le procédé de dérivation sont encore vivants en français, ce qui permet de recréer le mot à chaque instant. De sorte, le régionalisme peut avoir deux origines : soit maintien d'un stade ancien du français, soit création dans l'usage régional à

partir du matériel français contemporain.

Dans les exemples qui suivent, on remarquera l'extrême perméabilité des catégories isolées dans notre typologie : il est souvent difficile de trouver un exemple représentant un type pur. Souvent, plusieurs phénomènes se mêlent pour rejeter la solution de la survivance.

[40] **démêler** v. tr. "délayer (une pâte)".Démêler

D'après P. Rézeau (1984 et 1990), ce régionalisme, employé à l'Ouest (Deux-Sèvres, Vienne, Charente) ainsi qu'en Franche-Comté, est un dérivé archaïque de *mêler* (< lat. *misculare*). Dans ce sens, ce verbe n'a en fait été relevé dans l'histoire du fr. qu'en 1393 (l'attestation est non localisée : FEW 6/2, 162a) avec le sens "mêler des liquides" ; il réapparaît en 1900 comme terme technique (Lar 1900 : "Dans les brasseries") dans la locution *démêler le moût* "remuer, au moyen d'agitateurs mécaniques, le mélange de malt et d'eau chaude que contient la cuve-matière" (non repris dans Lar 1929). Ces deux attestations isolées ne suffisent pas à faire de *démêler* "délayer" un mot du français commun qui se serait maintenu régionalement. Le régionalisme a pu être reformé sur la base *mêler*, avec un préfixe *dé-* à valeur intensive (peut-être avec influence de *délayer*). A l'Ouest, ce mot semble avoir une existence ancienne, puisqu'on trouve le participe passé *desmellé* "mélangé" à Saint-Amand (Charente), au 16e s. Le mot est également connu, dans le sens "mélanger, délayer (mortier, farine)" de plusieurs patois de l'Ouest, depuis le département du Nord et la Normandie jusqu'à Nantes (FEW 6/2, 162a). Plutôt que la survivance d'un mot qui n'a pas eu de diffusion générale dans la langue, *démêler* peut être décrit comme un régionalisme attesté dans l'Ouest depuis le 16e s.

[157] **empiquer** v. tr. "piquer avec une pointe".Empiquer

Beauquier (1881, 120) rattache le verbe, employé à son époque dans le Doubs dans le sens "fixer (quelque chose) au moyen d'une pointe, d'une épingle", au "vieux français" *empiquer* "empaler". Or, ce verbe n'est connu que par une seule attestation en ancien français (non localisée) et son sens n'est pas "piquer" (comme Gdf le propose) mais "causer un empyème ["accumulation de pus dans une cavité du corps"] à" (d'après FEW 8, 460b). Le régionalisme peut difficilement perpétuer ce mot d'ancien français (dont le sens est d'ailleurs différent) qui n'a jamais été diffusé dans la langue commune. Il est plus simplement un dérivé de *piquer* (< lat. *pikkare*), que l'on retrouve notamment dans les patois de l'Est (par ex. à Montbéliard, *empiquai* "fixer au moyen d'une pointe ; enfoncer une pointe dans quelque chose", FEW), et qui s'avère être un homonyme de l'antécédent que l'on trouve en ancien français.

[133] **empunaiser** v. tr. "infester de punaises".Empunaiser

Can 1930 considère ce régionalisme, employé au Québec dans le sens "infester de punaises", comme le continuateur du mot "vieux français" de même sens. En fait, le verbe *empunaiser* (1340 *empunaisier* v. pron. ; 1400 v. tr.) a eu en français (où il a été employé jusqu'au début du 17e s., FEW) le sens "emplir d'une mauvaise odeur" (= "empuantir"), d'après sa base *punais* "puant, fétide" (< lat. *putinasius*). Si l'on veut considérer le régionalisme comme sa survivance, il faut postuler un changement de sens "sentir mauvais" > "infester de punaises". Mais une autre étymologie se présente pour le régionalisme : il peut s'agir d'une création parasynthétique à partir de *punaise* (lui-même

dérivé de *punais* comme “insecte à l’odeur infecte”), dont on trouve la trace dans les parlars du Nord du domaine d’oïl (FEW 9, 638a). On a donc trois solutions pour l’origine de ce régionalisme : soit survivance avec changement sémantique d’un mot archaïque en français commun, soit re-création du terme par dérivation en français régional, avec un sens différent, soit emprunt aux patois où cette formation existe.

**Rem.** Les sens “sentir mauvais” et “grouiller d’insectes” n’ont pas été distingués de façon très rigoureuse dans le classement du FEW : seul le *ãpünezi* de Poncins (Loire) a bénéficié d’un double classement, comme dérivé du type *punaise* dans son sens “envahi de punaises”, et comme dérivé de *punais* dans le sens “sentir très mauvais”. Toutes les autres attestations du type *empunaiser* ont été classées comme dérivés de *punais*, alors que certains sens relèvent de *punaise*, par ex. Gondécourt (Nord) “infecter d’insectes, de mauvaises herbes” (FEW 9, 637b-638a).

[136] **gardage** n. m. “action de garder”. Gardage

Can 1930 considère ce dérivé de *garder* (< germ. \**wardôn*), employé au Québec (1930), comme une survivance du “vieux français”. En fait, la seule attestation que l’on possède de ce mot, en 1252, se trouve sous la forme *wardage* (“action de garder (les portes d’une ville)”) : il s’agit d’une forme wallonne, marquée comme telle par FEW (17, 518b) et DEAF (G2, 177-178). Sur ce point, Gdf était également clair, puisque la source est précisée comme un *Recueil d’actes des XIe et XIIIe s. en langage wallon*. Plutôt qu’une survivance d’un mot qui n’a été que dialectal en ancien français, il faut considérer *gardage* comme une création du français du Canada (ou peut-être de l’Ouest : FEW signale ce mot en 1787 en Bretagne) par dérivation à partir de *garder*.

[83] **maladier** v. intr. “être malade”.

Ce régionalisme, employé à Lyon (Molard 1803—Vachet 1907) ainsi qu’en Suisse (Genève 1852 : “Terme des campagnards” ; 1866, TLF) est considéré par Puitspelu (1894, 219) comme une survivance du français ancien (“Il était d’ailleurs usité aux XVe-XVIe siècles”). *Maladier* a eu en français commun une existence éphémère, du 13e au 14e s. et n’est documenté que par trois attestations (1279, 1377 et 1464, Gdf), non localisées. Il a eu un doublet en moyen français (15e—16e) sous la forme *malader*, lui-même peu attesté (1416, 1573 chez Baïf, et 1576 chez P. de Brach, Gdf) qui a aussi été employé avec le sens “rendre malade” (1557 et 1587). On le retrouve au 20e s. employé en Charente-Maritime (Saint-Georges-de-Didonne) dans le sens “être malade”. *Maladier* n’a jamais appartenu au bon usage : on a reproché à Baïf l’emploi de ce verbe (Hu), et Gdf affirme que “Le peuple dit *maladier* pour *être malade* pendant longtemps”, mais cette affirmation n’est corroborée par aucun autre témoignage. Ceci, conjugué aux rares attestations, laisse penser qu’on a affaire à un mot n’ayant jamais pénétré la norme d’usage : il s’agit plutôt d’une création individuelle plusieurs fois répétée (à partir de la base *maladie*, tandis que *malader* est formé parallèlement sur *malade*) qui n’est pas passée dans l’usage, peut-être à cause de la connotation “populaire” qui s’attache à cette création synthétique (cf. Baïf et Gdf). Son usage régional au 19e s. à Lyon (ainsi qu’en Suisse) n’est donc pas la persistance du mot, resté à l’état de création individuelle en moyen français. Il est plus probablement une re-création du mot, toujours possible à partir de la base encore vivante *maladie* (on peut aussi noter que le mot peut s’interpréter comme un emprunt au frpr. où le type lexical est répandu : FEW 6/1, 91b *male habitus*).

[98] **mouliner** v. tr. “moudre (le café)”.Mouliner

*Mouliner*, dér. de *moulin* (< lat. *molinum*), connaît un emploi régional dans le sens “moudre (le café)”, que l’on trouve dans la Loire et en Isère (Villeneuve-de-Marc ; Vourey : “usuel”). Ce mot, dont l’emploi est alors équivalent à *moudre* (attesté depuis le 12e s.), est recensé au 17e s. dans les dictionnaires de Cotgr 1611 et Oud 1660 (“travailler au moulin” et “moudre (du blé)”, FEW). Puis le terme disparaît de l’usage. Il est récupéré par la tradition lexicographique à partir de la fin du 19e s. (DG) qui le colporte en le marquant comme “vieux”. Rob 1959 enregistre le terme dans son sens moderne, qu’il qualifie de “familier” : “passer (des légumes) avec un moulin à légumes”. Historiquement, ce *mouliner* moderne n’est pas un emploi particulier dérivable du vieux sens “moudre”, mais la re-création du mot à partir de la base *moulin* ‘moulin à légumes’ (il ne s’agit d’ailleurs pas dans les deux cas du même moulin). Quant au *mouliner* “moudre” du 17e s., il faut sans doute y voir un régionalisme (il a été recueilli uniquement par Cotgrave, d’où il est sans doute passé dans Oudin ; TLF, qui donne cet emploi comme usuel mais familier, se base sur un exemple de Giono de 1935, qui doit plutôt s’interpréter comme un emploi régional). Le type lexical est connu des parlers frpr. (ALLY 1161, ALJA 367) et occitans (ALMC 1721 et 1722, FEW 6/3, 40b) auxquels le régionalisme a pu être emprunté.

[166] **talée** n. f. “coups”.Talée

D’après Beauquier (1881), ce régionalisme, employé dans le Doubs fin 19e, est une survivance du mot de même sens qui aurait existé en “vieux français”. Il se base pour cela sur Roquefort (1808) qui répertorie *tale*, *talle* “action de battre le linge, de pétrir le pain, de presser ; contusion, meurtrissure, tumeur, coup qu’on se donne sur quelque partie du corps” (non documenté par des exemples). Or, Roquefort est le seul à répertorier ce mot en ancien ou moyen français (ø La Curne, Gdf, T-L, Hu), dont on peut donc douter soit de l’existence réelle, soit de son appartenance à l’ancienne langue. De plus, la forme *talée* n’a pas été répertoriée dans l’histoire du français. Il n’est en fait pas la peine de ramener le régionalisme à cet état de langue, puisqu’il existe un verbe *taler* bien vivant à la fois en français commun (< germ. \**tâlon* ; attesté de façon isolée en 1418 et 1636, de façon continue depuis 1831, TLF) dans le sens spécialisé “meurtrir (des fruits)”, et dans les parlers de l’Est et du Sud-Est dans le sens général “frapper, meurtrir” (FEW 17, 304). L’origine de *talée* peut donc être résolue de façon plus contemporaine, par dérivation à partir du verbe *taler*, plutôt que de faire appel à un “vieux français” hypothétique.

#### 4.3.4. Le français archaïque comme panacée

---

Dans certains cas, les rapports établis entre régionalismes et stades antérieurs du français apparaissent après examen comme aberrants, et indiquent que l’ancienne langue apparaît en fait comme une panacée aux descripteurs du français régional, qu’ils utilisent dans le but de sauver le régionalisme de l’infamie dans laquelle le jette son statut régional (cf. chap. 3). Cependant, ce recours à *la forcée* (si je peux me permettre d’employer ce régionalisme) au français archaïque s’établit alors au détriment de la véracité des liens, qui bien souvent s’avèrent ne pas être linguistiquement valables.

Là encore les rapports établis peuvent se répartir en plusieurs catégories. Il faut



d'abord dire que les liens aberrants ne sont pas, heureusement, le fait de tous les descripteurs de français régional, et que certains sont plus enclins que d'autres à fausser la réalité. Ces « erreurs » sont assez typiques des premiers descripteurs du français régional, qui n'étaient pas linguistes ; mais comme nous le verrons, elles n'ont pas totalement disparu à l'heure actuelle, où le champ d'étude tend à être couvert de plus en plus par des linguistes professionnels. Ce qui suit concerne donc plus directement les étymologies proposées par les non-linguistes : il convient de s'y attarder un peu (bien que l'on puisse balayer d'un revers de manche ce travail non-scientifique), car la majorité des descripteurs du français régional sont des amateurs de langage et non des linguistes<sup>157</sup>, de telle sorte que l'on rencontre en grand nombre le genre d'erreurs que l'on entend ici mettre à jour. J'analyserai ici plus précisément les étymologies proposées par deux auteurs représentatifs de cette catégorie de linguistes amateurs que j'appellerai *antiquaires*, et qui sont Charles Beauquier, qui a fourni en 1881 une collecte de régionalismes employés dans le Doubs (25), et d'autre part Clair Tisseur, plus connu sous le pseudonyme de Nizier du Puitspelu, dont le recueil de régionalismes, paru en 1894 sous le titre du *Littré de la Grand'Côte*, est devenu un classique des études régionalistes lyonnaises.

### 4.3.4.1. Régionalismes sans antécédents dans l'histoire du français

Beauquier a cherché à rapprocher ses régionalismes des stades antérieurs du français, conformément à l'idéologie romantique de l'époque (qui veut que les parlers populaires soient restés plus purs que le français langue littéraire, et aient donc des affinités avec ce qu'on appelle le vieux français). Pour cela, il s'est servi (sans distinguer la vitalité des termes qu'il trouvait dans ces ouvrages) de la documentation disponible à son époque, qui malheureusement n'a pu que l'induire en erreur, en même temps qu'il devait avoir la joie d'y trouver la confirmation du lien entre ses régionalismes et le français archaïque. En effet, il a utilisé les dictionnaires de Du Cange (pour le latin médiéval) et surtout de Cotgrave, où fourmillent les mots régionaux non marqués comme tels (cf. 4.2). Pour l'ancien français, il s'est servi du *Glossaire de la langue romane* de Roquefort (1808), qui a la particularité de recenser des mots donnés comme appartenant à l'ancien français, mais dont on ne trouve la trace nulle part ailleurs. Le dictionnaire de Roquefort est malheureusement méconnu (il n'a pas été pris en compte dans l'énorme documentation du FEW), et n'a été l'objet d'aucune étude<sup>158</sup>, de sorte qu'il est très difficile de se prononcer sur le statut de ces mots, et sur leur origine. On possède cependant des témoignages sur la nature composite de la nomenclature rassemblée par Roquefort : celui-ci aurait en effet, conformément au courant de pensée régnant au XIXe s., fait l'amalgame entre ancien français et patois contemporains censés être restés au stade de l'ancien français (cf. chap. 3). Hécart (1834, xi) indique qu'il a envoyé une liste de mots à Roquefort, dont une partie a été intégrée au *Glossaire*. Or, il est fort vraisemblable que

<sup>157</sup> Ceci est dû à la forte part affective qui motive les études sur le français régional, et au dédain manifesté pour ce genre d'études par la majorité des linguistes, qui n'y voient pas un domaine sérieux ni même intéressant.

<sup>158</sup> Il est répertorié dans la bibliographie de Quémada (1968), mais n'est pas traité dans l'étude ; Matoré (1968, 133) le mentionne simplement comme un «lexique de mots usités du XIe au XVIIe s.»

dans cette liste figuraient des mots du patois rouchi sur lequel Hécart travaillait. D'autre part, Dartois (1850) raconte que Bullet (au milieu du XVIIIe s.) a recueilli des mots franc-comtois, que La Curne a repris dans son dictionnaire d'ancien français, et que Roquefort a recopiés dans La Curne et mis à son tour dans son *Glossaire* .

“Je ne puis parler des mots patois [de Franche-Comté] recueillis par [Bullet], sans faire remarquer une méprise singulière à laquelle ils ont donné lieu. Lacurne de Sainte-Palaye les avait admis dans son Dictionnaire, dont le plan était très-large. Roquefort, qui s'est servi des manuscrits de ce dernier, les a reproduits tels quels dans son *Glossaire de la langue romane*, avec les définitions mêmes de Bullet, avec leurs flexions purement patoises. Sans doute, ces mots sont d'aussi bonne famille que ceux auxquels ils ont été accolés ; mais, comme le *Glossaire* de Roquefort n'embrassait que les mots de l'ancienne langue française écrite, les mots de la langue parlée ne devaient pas y figurer ; ou bien, pour être conséquent, l'auteur aurait dû y faire entrer tous les patois de France.” (Dartois 1850, 2 n. 1.)

Si l'hypothèse<sup>159</sup> est correcte, Beauquier ne pouvait que trouver ses régionalismes en conformité avec les mots d'ancien français de Roquefort, puisque ceux-ci n'étaient autres que des mots des patois de Franche-Comté. On peut voir le phénomène dans les exemples suivants :

[160] à **barbouille**, loc. adv. “à foison”.Barbouille

Beauquier (1881, 29) donne pour étymon de ce régionalisme, qu'il a recensé dans le Doubs, le “vieux français” *barbouille* “abondance, quantité”, qu'il a trouvé dans le *Supplément* de Roquefort (1820). Or, Roquefort est le seul à recenser (sans citations à l'appui) à *barbouille*, qui est absent de tous les autres dictionnaires de l'ancienne langue (∅ La Curne, Gdf, T-L, Hu, FEW). à *barbouille* (dans lequel *barbouille* est un homonyme régional du *barbouille* employé en fr. commun, attesté seulement depuis 1927 d'ailleurs, dans le sens “peinture de qualité médiocre”, déverbal de *barbouiller*) est en fait confiné dans l'espace et le temps au français parlé dans le Doubs à la fin du 19e (le patois de Chaussin, dans le Jura, a aussi *barbouille* dans le sens de “victuailles en trop grande abondance”, FEW 1, 444a *borvo-*). Le rapport établi par Beauquier entre son régionalisme et le “vieux français” est donc à abandonner. Il s'agit là d'une locution propre au français du Doubs, sans antécédent dans la langue commune.

[162] **cosse** n. f. “courge, citrouille ; tête”.Cosse

Beauquier (1881, 91) relie ce régionalisme, qu'il a relevé dans le Doubs, au “vieux français” *cosse* “potiron ; tête”, qu'il a relevé dans Roquefort (1808). Cependant, Roquefort est le seul à attester ce mot en ancien ou moyen français (∅ La Curne, Gdf, T-L, Hu, FEW), d'ailleurs sans citer aucun texte à l'appui, de sorte que l'on ne peut savoir où il l'a recueilli. On ne peut donc considérer *cosse* que comme un régionalisme du Doubs, déjà répertorié par Roquefort (1808) ; le mot est sans doute issu du patois : l'ALFC 494 atteste le type *cosse* dans les parlers du Doubs pour désigner la courge.

---

<sup>159</sup> Elle reste en effet à être confirmée : “On excusera cette révélation, dont j'ajourne les preuves” (Dartois 1850, 2 n. 1). Pour les régionalismes traités ci-dessous, dont la seule attestation antérieure se trouve chez Roquefort, La Curne s'est avéré ne pas recenser le mot. Il ne semble donc pas constituer la source de Roquefort. Mais celui-ci a pu glaner des mots patois ailleurs.

Cette référence à des antécédents en français qui n'ont pas existé s'explique par le fait que Beauquier a été induit en erreur par sa source. Mais on retrouve le même lien fantôme chez Puitspelu, où rien ne vient justifier l'erreur, puisque Puitspelu a utilisé pour l'ancien français non Roquefort, mais Godefroy, où les mots sont toujours tirés d'une source qui est citée :

[183] **agottiau** n. m. "écope ; grand pied".Agottiau

Ce mot lyonnais (1750 *agotu* "écope" ; 1810 *agotiau* ; 1894 *agottiau* "id. ; soulier pour un grand pied", *battre, faire ses agottiaux* "nager à la brassée" ; 1902 *faire piquer et péter les agotiaux* "tirer la brasse", Esn 1965), encore employé dans le sens "grand pied" et dans l'expr. *se faire péter les agottiaux* "nager", remonte, d'après Puitspelu (1894) à un mot ancien en français : "C'est le vieux français *agottail*, fait sur *gutta*." Mais le mot de "vieux français" invoqué par Puitspelu est absent des répertoires d'ancien et de moyen français (ø La Curne, Gdf, T-L, Hu, FEW). Le seul lien que l'on puisse faire avec l'ancien français est le verbe *agoutter* "(faire) écouler goutte à goutte" (dér. de *goutte* < lat. *gutta*), attesté de la fin du 11e s. à 1450, type que l'on trouve dans les patois en ancien occitan, en oïl à l'Ouest et dans le Centre, et surtout dans le domaine frpr. (DEAF G6, 1058-59 ; FEW 4, 349b ; ALLy 385). Puitspelu lui-même a recueilli ce verbe en patois lyonnais (DEPL : *agotto* "tarir, mettre à sec"). Le dérivé *agottiau*, inconnu du français commun à toutes les époques, remonte plutôt à ce verbe dialectal (cf. ALLy 401 ; en frpr., le terme *agotu, agotoe*, désigne l'égouttoir à fromages). Le recours au "vieux français" est donc injustifié, et surtout faux puisque le mot invoqué n'existe pas.

[50] **bardane** n. f. "punaise".Bardane

Ce mot lyonnais constitue, d'après Puitspelu (1894), une survivance : "*bardane*, en vieux français, était une couleur noir rougeâtre. L'insecte a pris le nom de la couleur." En fait, aucune attestation en ancien ou moyen français ne vient corroborer l'étymologie de Puitspelu (ø La Curne, Gdf, T-L, Hu, FEW). Le français commun connaît un mot *bardane* depuis le 13e s. (1250 en anglo-normand, TLF) qui désigne la plante identifiée comme "articum lappa L", mais qui n'a jamais eu que ce sens et qui est un emprunt au latin médiéval *bardana* (d'après TLF, qui contredit l'étymologie du FEW 1, 264b qui y voit un emploi figuré de notre lyonnais *bardane* "punaise", lui-même issu du lat. *\*barrum* "argile, boue"). En fait, Puitspelu attribue à l'ancien français le sens qu'il a lui-même attribué au frpr. *bardana* "punaise des lits ; couleur noirâtre, tirant sur le rouge" (DEPL). L'étymon invoqué pour le régionalisme est donc une pure invention de Puitspelu : le *bardane* lyonnais n'est pas issu d'un mot d'ancien français (inexistant) par changement sémantique, mais est un emprunt au frpr.

On retrouve le même défaut chez des linguistes actuels :

[105] **bounhoume** n. m. "paysan, cultivateur".Bounhoume

Selon Dubuisson et Bonin (1993), ce régionalisme employé dans l'Allier, le Cher et l'Indre correspond à une "ancienne prononciation de *bonhomme*". En fait, cette forme en [u] n'a pas existé en fr. commun. En revanche, elle est la prononciation des parlers du Centre et du Berry-Bourbonnais (l'aire se prolonge jusqu'en Saône-et-Loire : FEW 4, 455b *homo*) où le mot a le sens de "paysan", qui est vieux en fr. commun (TLF). Le régionalisme *bounhoume* est donc issu du patois, et c'est uniquement dans ce sens qu'on

peut le dire une "ancienne prononciation de *bonhomme*".

Roques (1993), dans son compte-rendu de Tamine (1992), estime que dans ce dictionnaire des régionalismes des Ardennes, l'étymologie est mal faite, et il met le doigt sur l'erreur que nous avons déjà trouvée chez Puitspelu et Beauquier : "Parfois le mot invoqué n'existe pas (cf. *gaber*, v. *soi ga/ober* dans DEAF G920)" (287). L'exemple incriminé concerne l'entrée *se gober* "se surestimer, faire preuve de présomption", que Tamine (1992, 85) renvoie à l'ancien français *soi gober* "se vanter". Or, le DEAF indique que *se gober* est une coquille pour *se gaber* "se vanter". Le régionalisme relevé par Tamine est en fait sans antécédent dans l'histoire du français<sup>160</sup>.

#### 4.3.4.2. Erreurs étymologiques

Beauquier est représentatif des amateurs qui cherchent à faire de l'étymologie sans en être véritablement capables. Sa méconnaissance des règles d'évolution et de correspondance implique qu'il n'a pas les moyens de savoir si les mots qu'il rapproche sont effectivement apparentés. De la sorte, il est inévitable qu'il commette parfois des erreurs dans ses rapprochements. En voici deux exemples :

[164] **échepper** v. tr. "rincer le linge".échepper

Beauquier (1881) fait de ce régionalisme, employé dans le Doubs (Montbéliard) dans le sens "laver le linge à grande eau pour enlever le savon", le continuateur du "vieux français" *eschopper* "battre, frapper", qu'il a repéré dans Roquefort (1808), mais qu'il a d'ailleurs mal recopié puisqu'on y trouve en fait la forme *eschoper* (avec un seul *p*) "chopper, heurter". Le verbe ne possède qu'une seule attestation en 1399 (glosée "trébucher" dans La Curne, Gdf, FEW) ; de plus, le lien établi par Beauquier avec le régionalisme *échepper*, de forme différente, est peu probable (il n'est pas fait par le FEW 13/2, 346b). Beauquier procède donc par rapprochements superficiels où il s'embarrasse peu de phonétique et de sémantique (*échepper* "laver le linge à grande eau pour enlever le savon" = *eschoper* "chopper, heurter").

[156] **éfraser** v. tr. "émietter, écraser".éfraser

Beauquier (1881) relie ce régionalisme, employé dans le Doubs dans le sens "émietter, écraser", au "vieux français" *éfracer* "déchirer, briser, mettre en pièces, rompre" qu'il a relevé dans Roquefort (1808), et qui est attesté en 1382 (La Curne). Or, Beauquier a commis une erreur en apparentant les deux mots : *éfraser* est de la famille du français *fraisier* ("briser la pâte" < lat. *fresa*), et est un type lexical répandu notamment dans les parlers du Doubs (ALFC 333, FEW 3, 778a). *éfracer* est quant à lui un hapax qui ne semble avoir eu aucune vitalité dans la langue commune ; il n'a pas été classé avec *éfraser* dans FEW, qui ne semble pas l'avoir répertorié. Le régionalisme s'explique comme un emprunt aux parlers du Doubs, sans qu'il soit besoin de recourir à un stade antérieur du français, avec qui les liens sont douteux.

---

<sup>160</sup> "Le FEW 4, 177b a enregistré afr *soi gober* "se vanter" 13e s., sans attestations (manque T-L et Gdf) ; von Wartburg se réfère évidemment au glossaire de MontRayn 6, 335 : « Gober (se), se vanter », avec renvoi à Mantel v. 643 (MontRayn 3, 23) : Bien vous en poez or gober. Il s'agit pourtant d'une coquille rectifiée déjà dans les Notes et variantes du même volume (MontRayn 3, 314) : « gober, lisez gaber ».» (DEAF G6, 920.)

Beauquier n'est d'ailleurs pas le seul à faire des rapprochements douteux :

[106] **bafuter** v. tr. "tourmenter".Bafuter

Dubuisson et Bonin (1993) estiment que ce régionalisme, employé dans l'Allier et le Cher dans le sens "bafouer, tourmenter", est à relier à l'ancien français *baffouer* "attacher avec une corde" et à *befe* "moquerie". D'une part, *baffouer* n'est attesté qu'une fois (en moyen et non en ancien français d'ailleurs) chez Rabelais ; d'autre part, le rapport étymologique entre *befe*, de la famille de *bafouer* "se moquer de" (< onomat. \**baff*), et le *baffouer* de Rabelais (< lat. *fustis*) est généralement rejeté (TLF s.v. *bafouer*, FEW 3, 919a). Donc, même si l'on conserve le lien avec *baffouer* (Rabelais), on ne peut faire du régionalisme la survivance d'un mot du français commun, puisque *baffouer* n'a eu qu'une existence éphémère chez Rabelais (où il est peut-être déjà un régionalisme). D'autre part, la forme phonétique du régionalisme, ainsi que son sens, s'expliquent aisément par un emprunt aux parlers du Centre (FEW 3, 919a ; les patois permettent aussi de comprendre l'origine du synonyme *baufuter* "dénigrer" signalé par Dubuisson et Bonin dans l'Allier, le Cher et l'Indre). Le recours à l'ancien français est ici douteux, alors que l'emprunt aux patois fournit facilement l'étymologie proche recherchée.

### 4.3.4.3. La relation à tout prix avec le français archaïque

Un travers qui se trouve non seulement chez des antiquaires comme Beauquier ou Puitspelu, mais également chez des linguistes comme Dubuisson et Bonin, ou Carton et Poulet, consiste à chercher à rapprocher les régionalismes avant tout des stades antérieurs du français, et cela même quand le français contemporain fournit le rapprochement souhaité. On trouve ainsi chez Puitspelu l'exemple d'un mot qu'il nous présente comme régional, et qu'il donne comme une survivance de l'ancien français, alors que ce mot appartient en fait au français général de son époque :

[159] **artison** n. m. "ver qui ronge le bois".Artison

Puitspelu (1894) tire *artison*, qu'il situe à Lyon, du "vieux français" *artuison* "id.". Il a récupéré cette forme dans GdfC (1er exemple cité), qui n'est en fait que l'une des formes sous lesquelles se présente le mot en ancien français : il aurait également pu citer *artoizon*, *artaison*, *artuson*, qui sont des formes attestées antérieurement à *artison*. En fait, la référence à l'ancien français (sous quelque forme que ce soit) est inutile, puisqu'*artison* dans ce sens n'est pas un régionalisme. Il est en effet le nom usuel pour désigner un "insecte ou larve d'insecte (teigne, dermeste, psoque, etc.) qui, dans les habitations, ronge les matières végétales ou animales (bois, pelleteries, étoffes, etc.)" (TLF), employé en français depuis la première moitié du 13e s. (et depuis 1652 sous la forme *artison* ; mot d'origine obscure d'après TLF ; FEW 13/1, 122 *tarmes*). Puitspelu a donc pris pour un régionalisme un mot du français commun, pour lequel il invoque un ancêtre en "vieux français", alors qu'il aurait mieux fait d'aller voir dans les dictionnaires du français commun de son époque. On peut noter que *artison* est encore signalé comme régionalisme à Lyon et dans la Loire (Poncins) mais dans le sens spécialisé "acarien du fromage".

On trouve chez Beauquier un régionalisme rattaché de façon plus que douteuse au français archaïque :

[163] **courroir** n. m. "corridor".Courroir

Beauquier (1881, 94) considère que ce régionalisme, employé dans le Doubs fin 19e, est la forme ancienne qui a été supplantée par *corridor* ("*Corridor* est la forme moderne de *courroir*, dont il n'est que la traduction."). Or, si *corridor* est bien un mot relativement récent en français (emprunté au 16e s. à l'italien *corridore*), il n'a pas supplanté *courroir* (dér. de *courir* < lat. *currere*) dont l'emploi en français, attesté au 13e s. (1246, FEW 2/2, 1566b), est restreint au langage de la marine où il désigne spécifiquement la cursive dans les bateaux. Si Beauquier considère que *courroir* est la forme primitive, c'est parce qu'il est dérivable du verbe *courir*, alors que la phonétique de *corridor* le marque comme un emprunt qu'on ne peut rattacher à la base verbale française. Mais il néglige à la fois le fait que *courroir* est un terme de marine, et non un mot du vocabulaire général, et qu'il n'est pas l'équivalent sémantique de *corridor*. Sa présence en français régional du Doubs peut très bien s'expliquer par une dérivation synchronique à partir de *courir*, sur le même modèle que *mourir* > *mouroir*, qui aurait ainsi créé un homonyme régional.

On trouve également plusieurs régionalismes rattachés à des mots anciens en français, mais qui auraient aussi bien pu être ramenés à des mots vivants en français commun, et avec lesquels ces régionalismes entretiennent des liens sémantiques :

[110] **carbonnade** n. f. "viande grillée".Carbonnade

*Carbonnade*, attesté depuis 1534 (Rabelais), d'origine provençale ou italienne (TLF ; < lat. *carbone*) est un mot recensé avec le sens de "viande grillée sur des charbons" dans la lexicographie générale depuis Est 1539 (FEW), sans marque restrictive d'usage. Il est pourtant signalé comme régionalisme dans un certain nombre de relevés, semble-t-il à cause des réalités diverses auxquelles il s'applique selon les lieux : Belgique "plat de viande étuvée, coupée en morceaux", Nord-Pas-de-Calais pl. "petits morceaux de boeuf à braiser, servis avec carottes et pommes de terre", Landes "tranche de jambon que l'on fait griller", Gironde "tranche de veau coupée dans la cuisse, rouelle de veau", Haute-Garonne, Ariège "grillade de cochon" (Séguy 1951 : "vieux mot très diffusé"), Aude, Lozère "viande saignante avec des pommes de terre" (var. *carbounade*, *charbonnade*).

Carton et Poulet (1991) relie ce régionalisme à l'ancien français (13e s., Gdf) *charbonnade* "viande grillée sur les charbons". Le recours à l'ancien français, et à cette forme précise de l'ancien français, est curieux : en effet, *charbonnade* est un hapax du 13e, également employé par Rabelais (mais alors comme francisation de *carbonnade*, TLF). Pourquoi aller chercher un emploi isolé du 13e s., dont la phonétique ne correspond pas (à moins que les auteurs n'aient appliqué l'équivalence [+a-] français = [ka-] picard ?), pour en faire l'étymon du régionalisme, alors que le mot, sous la forme *carbonnade*, est recensé dans tous les dictionnaires généraux contemporains, le régionalisme n'ayant une différence sémantique avec le sens attribué au fr. commun ? On peut noter que dans la partie sud, le régionalisme est communément attribué au substrat occitan (Camps 1991, Boisgontier 1991 et 1992) où le type lexical est représenté (FEW 2/1, 358a).

[81] **chambrière** n. f. "support de poêle".Chambrière

D'après Dubuisson et Bonin (1993), ce régionalisme, employé dans le Cher et l'Indre dans le sens "support de la poêle accroché à la crémaillère", est l'extension du sens de l'ancien français *chambrière* "servante" (dér. de *chambre* < lat. *camera*). Il n'est pas sûr

qu'il s'agisse là effectivement d'un régionalisme : en effet, dans le sens "support" donné comme régional, le mot est répertorié comme terme technique dans les dictionnaires généraux à partir de Besch 1845 jusqu'à Lar 1929. Il n'est que l'un des nombreux sens techniques qu'a pris le mot *chambrière* (12e—15e "femme de chambre" ; fin 14e—1636 "servante (terme général)" ; 1690—1771 "servante de prêtre", FEW 2/1, 133b-134a) depuis la fin du 17e s., à l'époque même où le sens d'origine commençait à vieillir. Les faits se présentent donc de la manière suivante : *chambrière* "servante" n'est pas un mot spécifique à l'ancien français, il survit jusqu'en français moderne ; il donne lieu, par extension, à de nombreux sens techniques (dont plusieurs sont encore vivants à l'heure actuelle, cf. TLF) dont le passage de l'un à l'autre peut se faire sans recours au sens de base "servante". En effet, "support de poêle" peut être dérivé directement du *chambrière* "support de charrette", sans passer par le sens général "servante" (notamment si l'on considère l'analogie mise en lumière par Land 1835 : "Cette *chambrière* est quelquefois une pièce de fer [...] montée sur un pied que l'on peut hausser et baisser au moyen d'une crémaillère"). Le recours à l'ancien français est donc inutile puisque le *chambrière* régional (?) se laisse rattacher à des sens techniques vivants.

[155] **gringotter** v. intr. "grelotter".Gringotter

Ce régionalisme est employé en Franche-Comté dans le sens "tinter faiblement (cloche)", et à Lyon dans le sens "grelotter" (depuis Du Pineau 1750, aujourd'hui "peu attesté"). Pour Puitspelu (1894), le mot est issu du verbe "vieux français" *gringotter* "faire des trilles". Ce mot (d'origine inconnue) est apparu dans la deuxième moitié du 15e s. dans le sens de "gazouiller (pour un oiseau)", puis (au 16e) "fredonner (pour une personne)" (FEW 21/1, 221b). A la fin du 19e s., ces deux sens sont encore bien vivants (cf. Li, DG ; le mot est aujourd'hui considéré comme "vieux, littéraire" par TLF). A l'époque de Puitspelu, *gringotter* consistait donc en un régionalisme sémantique, puisque le mot était employé dans l'usage général avec le sens de "fredonner", et dans l'usage régional avec celui de "grelotter, claquer des dents". Cependant, plutôt que de comparer le régionalisme avec un emploi synchronique français, Puitspelu a préféré rattacher son lyonnaisisme à un verbe "vieux français", sans mentionner qu'il vivait encore dans le français de son époque (curieusement, Molard 1803 indique que "*gringotter* [...] signifiait autrefois frissonner", ce qui correspond en fait à l'usage régional qu'il bannit mais qui n'a pas été recensé dans l'histoire du fr. commun). Le recours aux stades antérieurs de la langue, même quand il n'est pas nécessaire, est donc systématiquement privilégié par cet auteur qui vise ainsi à rattacher son parler lyonnais au "vieux français" et à le différencier systématiquement du français contemporain (cf. Salmon 1991b).

Dans tous les cas présentés ci-dessus, le recours au français archaïque s'avère injustifié, et témoigne d'une volonté d'établir à tout prix un lien entre cette époque de la langue et les régionalismes actuels, mais en aucun cas entre ceux-ci et le français moderne et même contemporain (cf. chap. 3).





## Chapitre 5. La propagation du français et le bilinguisme dans les régions francophones

La conservation de traits linguistiques devenus archaïques en français commun dans les régions francophones<sup>161</sup> implique la diffusion du français à date ancienne dans celles-ci, où ces traits auraient été préservés jusqu'à l'époque actuelle, tandis que le français commun évoluait. Il importe donc de voir si la chronologie de l'implantation du français (qui est à l'origine un parler circonscrit à une aire restreinte d'oïl) dans toute l'étendue du domaine francophone peut apporter une contribution à la compréhension du problème des survivances régionales : infirme-t-elle la théorie des survivances, la rend-elle simplement plausible, ou bien la conforte-t-elle<sup>162</sup> ?

<sup>161</sup> Le terme *régions*, employé par référence à *français régional*, s'applique ici sans considération politique ou administrative : il est utilisé dans un sens purement géographique pour désigner les régions francophones englobées dans cette étude, qu'elles soient rattachées politiquement à la France ou non, contigues ou éloignées.

<sup>162</sup> Le fait même que le français se soit diffusé en-dehors de son aire d'origine peut être utilisé en faveur du conservatisme des régions ayant acquis ultérieurement cette langue, puisqu'il correspond au 4e principe énoncé par Bartoli, selon lequel les aires postérieures sont souvent conservatrices par rapport aux aires antérieures (cf. 1.2.2.2.1). La diffusion même du français serait un argument expliquant le « retard d'évolution » du français régional.

## 5.1. La diffusion du français

La chronologie esquissée ici se fonde sur les témoignages fournis par les écrits de l'époque, qui donnent indirectement des renseignements sur la diffusion du français à travers l'analyse de son emploi dans les textes face au latin et aux patois (car malheureusement aucun érudit des siècles antérieurs n'a songé à décrire les progrès du français à son époque). Ces témoignages ne reflètent qu'une partie de la situation, principalement l'emploi écrit de la langue ; or, jusqu'au XXe s., peu de gens savaient lire et écrire (sur ce point, cf. ci-dessous 5.2.1). En effet, la diffusion du français s'est effectuée selon des modalités particulières : il n'a pas été à l'origine une langue véhiculaire, servant aux échanges de la population, mais une langue qui s'est répandue par l'écrit et qui n'est que plus tard devenue langue de la conversation (*HLF* 5, 47). De fait, son statut de langue de culture, de langue noble (face aux patois dépréciés), l'a fait d'abord employer par les classes supérieures instruites (qui avaient accès à l'écrit), d'où il s'est lentement diffusé dans le peuple (Brun 1923, 412). Le mouvement suit également un ordre géographique : le français s'est d'abord diffusé dans les villes, d'où il est passé dans les campagnes (Dauzat 1906, 203). La chronologie établie ci-dessous est principalement valable pour l'écrit (pour la situation à l'oral, cf. 5.2).

### 5.1.1. Domaine d'oïl

---

La diffusion du français dans le nord de la France est un phénomène particulier, car il concerne l'extension d'une variété standard (basée sur un dialecte) se substituant aux formes dialectales de cette même langue. Ces régions sont donc caractérisées par une ambiguïté : le français s'y diffuse, mais il y est déjà connu car on y emploie ses variétés dialectales. Sans doute en raison de cette proximité génétique des parlers en présence, la question de la diffusion du français dans les régions d'oïl n'a pas retenu l'attention des chercheurs (on n'y trouve pas l'équivalent des recherches de Brun pour le Sud). La propagation y est assez rapide : les dialectes, vivaces jusqu'à la fin du XIIIe s., sont remplacés fin XIIIe-début XIVE par une koinè écrite représentant le parler de la région parisienne (Dees 1985, 113 ; Picoche 1989, 20 ; cf. 4.1.1 pour le détail) : "le français entre 1250 et 1300 a tendu à devenir, en pays d'oïl, la langue usuelle quand on l'écrit" (Brun dans *HLF* 1, 366). Ce que l'on peut appeler le français (le *francien* de G. Paris) se diffuse au détriment des autres dialectes d'oïl d'abord autour de l'Île-de-France (Champagne, vallée de la Loire). Les régions qui demeurent attachées à leur dialecte sont celles qui sont à la périphérie du domaine : le normand et le picard<sup>163</sup> se maintiennent jusqu'au XIVE s. Mais au milieu du XVE s., le français a fini de s'implanter dans les dernières provinces d'oïl à l'Ouest (Saintonge, Aunis, Angoumois, Poitou). (**réf. à retrouver.**)

<sup>163</sup> Froissart est souvent cité comme "le dernier écrivain de valeur qui rédige en dialecte" (Dauzat 1930, 543) : il s'agit en fait d'un français teinté de traits dialectaux.

La situation de la Belgique n'est pas très différente de celle des autres régions d'oïl : le français apparaît en Wallonie, sous sa forme dialectale d'abord, à la fin du XIIe s. (dans une charte de 1194 où se trouvent de nombreux traits dialectaux). Il se généralise au XIIIe s. dans les actes administratifs. Au XIIe-XIIIe s., il est même parlé en Flandre par l'aristocratie et le clergé (Massion 1987, 24).

Pour les colonies, la question de la diffusion du français ne s'y pose en principe pas, puisque ces territoires ont été colonisés à partir du XVIIe s., et que les colons provenaient majoritairement des provinces de l'Ouest et du Centre<sup>164</sup>, où le français était donc connu à cette époque. La côte du Canada a été longée pour la première fois en 1524, mais n'est devenue française qu'au début du XVIIe, avec la fondation de Port-Royal en Acadie (1605) et celle de Québec (1608) dans ce qui forme la province actuelle de Québec. Les colons sont presque exclusivement originaires de la zone d'oïl ("La quasi-totalité des colons français du Canada provient de ce quart nord-ouest et centre de la France" : Chaurand 1995, 24), avec une différence de peuplement entre le Québec et l'Acadie, où l'on trouve une prédominance de colons originaires du Centre-Ouest et de l'Ouest au sud de la Loire, tandis que le peuplement du Québec remonte majoritairement à une population provenant du nord de la Loire (Massignon 1962 ; Péronnet 1995, 401). Une caractéristique commune à tous ces colons consiste en ce qu'ils sont en majorité originaires d'agglomérations urbaines où le français était diffusé à l'époque : "les premiers arrivés devaient avoir une assez bonne connaissance du français commun" (Lavoie 1995, 346).011

La Louisiane a été déclarée française en 1682 par Cavelier de Lasalle. Une colonie est fondée en 1698, mais ne prospère pas. Elle est renforcée à partir du milieu du XVIIIe s. par des Acadiens expulsés de leurs terres par les Anglais, lors du triste épisode du *Grand Dérangement* (1755). Une nouvelle Acadie se crée dans les bayous du sud-ouest de la Louisiane (Griole 1986). C'est essentiellement la langue de ces *Cajuns* qui a été étudiée (et non celle des planteurs créoles), qu'il faut donc lier au problème du français parlé au Canada.

En Haïti, le français s'est implanté depuis le XVIIe s. (les Français s'y fixent à partir de 1625), essentiellement en tant que langue des planteurs, de l'administration et de la justice. Il a été instauré langue officielle depuis l'indépendance d'Haïti en 1804 ; en 1961 (date de l'étude que nous utilisons), il remplit les fonctions officielles de langue de l'administration, de la justice et de l'enseignement.

### 5.1.2. Domaines francoprovençal et occitan

---

Peu après s'être imposé à l'écrit face aux dialectes d'oïl dans l'aire proprement française, le français se diffuse également vers le Sud, dans les régions francoprovençales et occitanes. On dispose pour ces régions de renseignements assez précis, grâce aux travaux d'A. Brun. Le français est employé dès la fin du XIVe s. dans les textes administratifs des régions à la lisière de la France d'alors : Marche, Basse-Auvergne,

<sup>164</sup> Le peuplement d'Haïti, par ex., est le suivant (d'après Pompilus 1961) : Normands, Bretons, Manceaux, Angevins, Angoumois, Aunisais, Saintongeais, Poitevins.

Forez, Lyonnais, Bas-Dauphiné. Ainsi, dans le Forez, le français apparaît en concurrence avec le latin dans les actes administratifs à partir de 1380 ; dans la langue parlée, "il est vraisemblable que le français s'est répandu, parmi les classes instruites, au cours du XIVe siècle" (Brun 1923, 60). Sa diffusion est rapide dans cette région centrale, à la limite des parlers d'oïl, occitans et francoprovençaux :

***"A l'aube du XVe siècle, toute la vallée de l'Allier et celle de la Loire avec leurs dépendances géographiques sont gagnées au français" (Brun 1923, 60-61).***

Dans le Lyonnais, le français apparaît à la même époque, et son emploi est généralisé un siècle plus tard, soit fin XVe. Dans le Dauphiné, on possède des écrits en français depuis le XIIIe s., mais il s'établit réellement comme langue administrative à la fin du XIVe s. dans la partie septentrionale (Bas-Dauphiné, région de Vienne et Grenoble). En revanche, il ne se diffuse dans le Haut-Dauphiné qu'au XVe s., et encore cette diffusion ne touche-t-elle que Valence et Romans, villes proches du Dauphiné francisé et au bord des grandes routes. Toute la partie montagneuse ignore le français jusqu'au XVIe (Gapençais, Embrunais, Briançonnais), ce qui est aussi le cas de la partie sud du Dauphiné, liée à la Provence.

En Savoie, les premiers documents écrits en français apparaissent plus tôt, au milieu du XIIIe s. Le français y remplace directement le latin (comme dans toute l'aire francoprovençale, le patois n'a pas été employé dans les textes). En Suisse romande, le français apparaît à la même époque (Jura bernois 1244, Neuchâtel 1251). Lorsque Calvin s'installe à Genève en 1541, il fait employer le français comme langue religieuse à la place du latin (*HLF* 7, 139-187 et 373-395). Dans la Vallée d'Aoste, rattachée jusqu'en 1860 au royaume de Savoie, le premier texte écrit en français ne date que de 1536, trois ans seulement avant l'édit de Villers-Cotterêts<sup>165</sup>. Le français remplace complètement le latin à partir de 1554. Une ordonnance du roi Emmanuel-Philibert de Savoie (1561) l'instaure comme langue officielle de la Vallée d'Aoste, qui est employée dans les administrations, à l'école et dans la prédication.

En revanche, jusqu'à la fin du XVe s., "les provinces de langue d'oc ne connaissent que leur idiome local, le français y est une langue étrangère" (Brun 1935, 149). A cette époque, un changement brusque intervient puisqu'en 1550 le français est la seule langue désormais employée dans les écritures<sup>166</sup>. Un siècle a suffi pour que le changement s'opère :

***"Le français, qui est encore pour les Méridionaux une langue étrangère en 1450, est une langue partout connue en 1550" (Brun 1923, 407).***

D'après Brun (1923, 78-94) cette évolution est due à un changement politique : la France

<sup>165</sup> Jules Brocherel (*Le patois et la langue française en Vallée d'Aoste*, Neuchâtel, Victor Attinger, 1952) considère que "si la Vallée d'Aoste jugea à propos d'introduire l'usage du français dans ses bureaux administratifs trois ans avant la promulgation de l'édit de Villers-Cotterêts, c'est évidemment parce que cette langue était universellement connue et couramment parlée." (130). A la lumière de la situation que l'on trouve par ex. dans le Midi, on peut modérer cette déclaration : l'emploi spontané du français témoigne en effet d'un certain degré de connaissance de celui-ci, mais son "universalité" touchait principalement les clercs.

<sup>166</sup> Deux exceptions : dans le Béarn, rattaché en 1620, le parler local reste employé dans les actes jusqu'à la fin du siècle ; en Roussillon, rattaché en 1659, le français n'est imposé dans les actes administratifs qu'au XVIIIe s.

féodale cède la place à la monarchie centralisatrice, qui à partir de 1450 unifie le territoire. Le roi étend son autorité sur toutes les provinces, grâce notamment à l'administration qui s'installe dans toutes les villes quelque peu importantes et y implante l'usage du français dans les procédures administratives. Fin XVe et début XVIe, deux ordonnances royales cherchent à bannir le latin des cours de justice (Ordonnance de Moulins en 1490, de Charles VIII, et Ordonnance de 1510 de Louis XII), mais c'est celle de 1539 (Ordonnance de Villers-Cotterêts, de François Ier) qui y parvient. Par contrecoup, elle généralise l'usage du français au détriment des parlers locaux<sup>167</sup>. Au milieu du XVIe s., le français est connu et employé dans presque toute la France.

Dans le Midi, l'implantation du français s'est effectuée de manière sensiblement identique et contemporaine dans tous les lieux (Brun 1923, 73 ; 1935, 155). La progression, qui s'effectue du Nord au Sud, suit les voies de communication ; les centres urbains importants (à la fois économiquement et intellectuellement) y jouent un grand rôle :

***“l'essor du français dans le Midi est canalisé selon les grands courants itinéraires et trouve dans les agglomérations qui servent d'étapes, un terrain solide où prendre racine” (Brun 1923, 409).***

A partir de 1480-1500, on trouve des écrits en français au nord du domaine occitan (Limousin, Périgord, Bordeaux, Haute-Auvergne, Velay, ...), et de 1500 à 1535 il pénètre les villes du Languedoc (Limoges, Toulouse, Béziers, etc.). Ainsi, l'ordonnance de Villers-Cotterêts a renforcé le mouvement amorcé par la politique de centralisation politique et administrative, en achevant de répandre le français là où il n'était pas encore employé. Mais elle n'a pas été la cause unique de ce changement, elle a trouvé un terrain préparé puisque le français s'implantait dans les régions depuis la fin du XIVe s., et dans le Midi il se diffusait depuis plus d'un demi-siècle. Elle a simplement achevé de le répandre dans le Midi, et dans de nombreux lieux a entériné une situation qui existait déjà de fait.

### 5.1.3. Régions « particularistes »

---

Sous cette appellation (reprise à F. Brunot, qui parle de “Provinces particularistes” dans *HLF 7*, 233) sont regroupées les régions aujourd'hui francophones mais de substrat non italique (celtique et germanique).

Puisqu'au XVIe s. le français est devenu langue administrative, judiciaire du royaume, dans toutes les nouvelles provinces rattachées après cette date le même régime est théoriquement appliqué. Chaque cas est cependant particulier.

La Bretagne est réunie à la France en 1532. Mais dès le Xe s., les Bretons sont en contact avec les Normands (par le biais de guerres), et une partie de l'aristocratie bretonne est francisée (Dauzat 1946a, 105). On sait peu de choses sur la pénétration du

<sup>167</sup> Cette ordonnance a donné lieu à des interprétations diverses. D'après Brun (1923, 90), François Ier a rompu avec la tradition des ordonnances précédentes, qui ne visaient qu'à bannir le latin au profit du parler local, en obligeant à employer le français à l'exclusion de tout autre parler. L'ordonnance stipule uniquement en “langage maternel français”, ce qui pour De Certeau et al. (1975, 9) ne vise qu'à interdire l'usage du latin mais laisse la place à l'usage des parlers locaux.

français jusqu'au XVI<sup>e</sup> s. : un témoignage de 1552 affirme qu'il y a trois évêchés uniquement francophones (Dol, Saint-Malo, Rennes), trois où l'on connaît le français à côté du breton (Saint-Brieuc, Vannes, Nantes), tandis que trois ignorent le français (Cornouaille, Saint-Pol, Tréguier) (Dauzat 1946a, 105 n. 2). L'ordonnance de Villers-Cotterêts est appliquée. Dès lors, la diffusion du français se poursuit. Fin XVIII<sup>e</sup>, l'aristocratie et la bourgeoisie des villes était bilingue en Bretagne celtique. Le français s'est répandu de façon rapide au XIX<sup>e</sup> s., et au début du XX<sup>e</sup> s., il restait peu de locuteurs ignorant complètement le français (Dauzat 1946a, 141).

Le français apparaît tardivement en Alsace : celle-ci n'est rattachée à la France qu'en 1648. Jusque-là, c'est l'allemand qui servait de langue officielle. Le français est peu employé jusqu'à la Révolution, au profit de l'allemand et de l'alsacien (*HLF* 5, 103) : la noblesse, les Juifs et les huguenots immigrés connaissent le français, tandis que la majorité de la population ne le comprend pas. Les clercs cependant sont bilingues, ce qui permet à la population de ne pas apprendre le français (*HLF* 5, 103). Ce retard du français est dû essentiellement à la question religieuse, puisque les luthériens considèrent suspecte la langue des catholiques. La Révolution veut faire du français la langue de l'Alsace ; ce n'est pourtant qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> s. (1853) que le français devient langue d'enseignement à l'école primaire. Au XIX<sup>e</sup> s., la bourgeoisie est entièrement francisée et le français se répand également dans le peuple, qui conserve cependant l'alsacien comme langue courante. De 1871 à 1918, l'Alsace est intégrée à l'Empire allemand, et l'allemand remplace le français. La francisation reprend à partir de 1918, et dans les années 1930 les élèves des collèges et lycées parlent français. Le peuple aussi apprend le français. De 1940 à 1944, l'Alsace retourne à l'Allemagne ; la francisation se poursuit et s'achève après-guerre de façon assez rapide (en 1946, 66, 4 % des Alsaciens dialectophones connaissent le français ; en 1962, le pourcentage passe à 80, 5 %, Wolf 1983).

#### 5.1.4. Conclusions sur l'implantation ancienne du français dans les régions francophones

---

La chronologie de l'implantation du français dans les diverses régions francophones considérées dans cette étude rend plausible la thèse des survivances, puisqu'elle témoigne d'une diffusion ancienne. Le français est d'usage général dans (presque) tout le territoire depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> s. (l'implantation est plus tardive pour le Roussillon et l'Alsace notamment), et est connu çà et là environ deux siècles plus tôt, voire trois (Suisse, Savoie). Cette implantation ancienne dans les régions actuellement francophones (bien avant sa généralisation officielle par l'édit de Villers-Cotterêts) implique la possibilité que des traits anciens de la langue, depuis la fin de l'ancien français jusqu'au français contemporain, se maintiennent dans diverses régions où ils étaient employés. La thèse des survivances ne peut être contredite par la diffusion du français pour des mots du moyen français et du français moderne disparus à l'époque contemporaine du français commun, puisqu'à partir de l'époque du moyen français la langue est connue dans la grande majorité des régions étudiées (exception faite, en ce qui concerne les mots du moyen français, pour quelques régions comme le Roussillon ou

l'Alsace, où le français s'est implanté tardivement). En revanche, la question chronologique soulève une objection en ce qui concerne les mots connus uniquement en ancien français et disparus au X<sup>IV</sup>e s. Dans ce cas, pour une bonne partie du territoire envisagé (exception faite des régions d'où il y a un problème particulier), il y a un hiatus entre la disparition du mot en français, et la diffusion de la langue dans les régions où l'on retrouve à l'époque contemporaine une trace de ce mot. Il faut alors conclure que le régionalisme n'est pas une survivance de l'ancienne langue, mais qu'il a été réintroduit dans une sous-partie de son domaine géographique ultérieurement<sup>168</sup>. On peut donc se fonder sur un principe général : si à l'époque où un mot (correspondant à un régionalisme actuel) a cessé d'avoir cours en français commun, on ne parlait pas français dans la (ou les) région(s) où le mot est signalé ensuite comme régionalisme, la thèse de la survivance n'est pas tenable. Il faut conclure à une simple coïncidence et chercher une autre étymologie à ce régionalisme.

## 5.2. Persistance des parlers locaux

### 5.2.1. La lente diffusion du français

---

Le témoignage des écritures, que l'on a utilisées pour juger de l'implantation du français, doit être accepté avec prudence pour ce qui concerne l'emploi effectif de la langue. Un parallèle avec la diffusion du français aux dépens du latin doit nous mettre en garde :

**“on se met à tenir les écritures en français, soit, mais on les avait tenues en latin auparavant, et qui en concluerait qu'on parlât latin ?” (HLF 5, 46).**

La disparition du patois dans les écritures ne présume en rien de sa disparition comme langue parlée. Comme le dit Nauton (1963, 39), **“le français langue écrite [...] a contribué à éliminer le dialecte comme langue écrite [...], mais sans anéantir avec la même force et la même ampleur le dialecte parlé.”** On ne dispose d'aucun renseignement d'époque véritablement précis sur l'usage oral jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. (HLF 7, 301-302 ; 8, 171). Mais comme l'on sait que l'usage des parlers locaux s'est maintenu au moins jusqu'au début du XX<sup>e</sup> s. (et perdure encore aujourd'hui dans certaines régions, notamment dans le Midi), il s'agit de cerner la façon dont fonctionnait le bilinguisme entre français et langue antérieurement parlée. En effet, l'introduction du français dans de nouveaux territoires a établi un fonctionnement diglossique où pendant une période assez longue “le français est la langue écrite, le dialecte est la langue parlée” (Brun 1935, 158). En effet, si la royauté a diffusé le français, c'était surtout dans le but politique de “rallier des élites en éliminant tout particularisme culturel qui pourrait étayer un autonomisme dommageable à la centralisation” (De Certeau et al. 1975, 9-10). Seule l'annexion politique importait à la royauté. Mais elle n'a eu aucune volonté de franciser effectivement les masses illettrées. Ainsi, le français reste, après son introduction à l'écrit,

<sup>168</sup> On peut envisager que le mot s'est maintenu grâce à l'écrit : les érudits locaux ont pu apprendre ce mot en lisant des oeuvres en ancien français, cf. Pompilus (1961) sur Haïti. Mais un tel mécanisme est-il envisageable pour tous les cas ?

une langue étrangère pour la majeure partie de la population (qui continue à utiliser exclusivement son parler local), et n'est employé que par une minorité qui est une élite instruite qui sait lire et écrire. De plus, pour cette élite, le français reste une langue seconde et secondaire, puisqu'elle la pratique surtout à l'écrit, et que d'autre part elle utilise le parler local pour communiquer avec le reste de la population. Celle-ci s'est certes familiarisée avec le français, au travers des contacts que l'individu moyen peut avoir avec les représentants de l'autorité (HLF 7, 183), mais elle ne l'emploie pas couramment. Ainsi, au XVIIIe s., des témoignages rapportent que le français n'est plus parlé dans les campagnes après la Loire (HLF 5, 48). A cette époque, Colbert a été le seul homme d'état à voir l'intérêt d'une langue nationale<sup>169</sup>, mais "entre l'ordonnance de Villers-Cotterêts et la Révolution, l'autorité souveraine ne fait rien pour propager parmi le peuple la connaissance effective et l'usage de la langue officielle" (Brun 1923, 439). Ni l'école, ni l'église n'ont pu jouer le rôle de diffusion du français dans le peuple (cf. HLF 5 et 7) : l'enseignement touchait peu de personnes, et était très mal organisé. Selon Brunot (HLF 5, 39), "**On se demande, en présence de certains textes, si l'on exigeait toujours des maîtres d'école eux-mêmes qu'ils sussent le français. Cela ne paraît pas du tout assuré**". Et souvent, pour se faire comprendre, l'instituteur comme le curé préféraient parler patois.

Ainsi peut-on dire que jusqu'à la Révolution,

**"L'unité de langue dans le royaume, ne va guère au-delà de la façade" (Brun 1923, 429).**

On peut voir un changement de statut à partir du milieu du XVIIIe s. où la bourgeoisie des villes du Sud cède à l'attrait du français et se met à l'adopter comme langue usuelle<sup>170</sup> : c'est à cette période qu'apparaissent les *préservatifs* composés en province à l'attention de la bonne société qui cherche à parler un pur français (cf. chap. 2 et 3)<sup>171</sup>. Le nombre croissant d'ouvrages de ce style, surtout au XIXe s., et dans toutes les provinces, constitue "un signe manifeste des dispositions de la bonne société à l'égard du français" (HLF 7, 328).

Ce mouvement pour l'abandon des parlers au profit du français est relayé à la Révolution par le pouvoir politique : en effet, la Révolution cherche à unifier le pays, et la

<sup>169</sup> Il a même essayé de faire apprendre le français aux Indiens du Québec (HLF 5, 107-110).

<sup>170</sup> Ainsi, c'est à la fin du XVIIIe s. que Brunot situe le passage du patois à l'« argot canut » à Lyon (HLF 7, 21). Ce que Brunot et Dauzat (1933, 134 ; 1935, 188) appellent le *canut* est en fait le français régional de Lyon. Le premier document lexicographique sur le français parlé à Lyon, daté de 1750, amène à reconsidérer la date avancée par Dauzat (1933, 134) pour la disparition du patois de Lyon, qui se situerait au début du XVIIIe s. En effet, le relevé de mots lyonnais établi par Du Pineau vers 1750 contient beaucoup de termes dialectaux, ce qui permet de dire qu'au milieu du XVIIIe s. le peuple lyonnais parlait encore couramment patois, bien qu'il connaisse également le français (Vurpas 1991, 8).

<sup>171</sup> Le mouvement en faveur du français est antérieur en Suisse, où paraît à Genève en 1691 l'*Essai de remarques particulières sur la langue française pour la ville de Genève*, de François Poulain de La Barre. Un autre préservatif qui préfigure la chasse aux gasconismes paraît en Allemagne en 1761 : c'est un ouvrage de Prémontval écrit à destination des réformés exilés, intitulé *Préservatif contre la corruption de la langue française en France et dans les pays où elle est le plus en usage, tels que l'Allemagne, la Suisse et la Hollande* (d'après HLF 7, 325).



langue entre en compte dans cette unification. Le français peut servir de langue nationale, tandis que les parlers locaux sont particularistes. L'abbé Henri Grégoire (cf. chap. 3) a soulevé l'idée qu'il y avait en France une question linguistique et qu'il fallait une politique de la langue. Les résultats de l'enquête, qu'il a réalisée par correspondance dans tout le pays, à l'aide d'un questionnaire portant sur l'emploi respectif du français et du patois, montrent que si le français a fait des progrès depuis le milieu du XVIIIe s. (soit une cinquantaine d'années), "l'usage des patois était resté universel dans les campagnes, et général même dans le peuple des villes" (HLF 7, 318). Les conclusions du rapport Grégoire (soumis au Comité d'Instruction Publique le 28 mai 1794, puis à la Convention le 6 juin) sont alarmistes sur la progression du français :

***"Il n'y a qu'environ quinze départements de l'intérieur où la langue française soit exclusivement parlée [...]. Nous n'avons plus de provinces, et nous avons encore environ trente patois qui en rappellent les noms. [...]. On peut assurer sans exagération qu'au moins six millions de Français, surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale ; qu'un nombre égal est à peu près incapable de soutenir une conversation suivie ; qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui la parlent n'excède pas trois millions, et probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement encore moindre."* (cité dans De Certeau et al. 1975, 301-302.)**

Malgré une volonté politique d'anéantir les patois, la Révolution n'aura aucune action décisive dans ce sens. En effet, Grégoire se contente de réclamer le développement de l'instruction publique. Mais comme les maîtres manquent, on continue à faire traduire les décrets dans les régions où l'on ne comprend pas le français. Cependant, l'apport de la Révolution a été d'avoir créé un état d'esprit qui estime "que le français est plus qu'une langue de gouvernement, qu'il est la langue de la nation" (Brun 1923, 495).

C'est finalement au XIXe s. que l'usage du français se généralise<sup>172</sup>, mais en dernière analyse ce n'est pas la décision politique d'avoir la même langue dans tout le pays qui a eu une influence décisive. D'autres causes ont joué, dont l'une des plus importantes peut-être est la connotation péjorative qui s'est attachée aux patois, considérés comme une langue d'arriérés (comme le montre le terme même de *patois*, issu du radical *patt-* exprimant la grossièreté). Les circonstances sociales ont beaucoup influé pour répandre le français : il faut citer l'action de la conscription (générale depuis 1875), de l'instruction (obligatoire depuis 1886), de la diffusion des journaux et des livres, de l'exode rural, du développement des moyens de transport<sup>173</sup> et du tourisme :

***"Le chemin de fer, la presse lue et commentée en commun, le service militaire, l'école enfin ont créé des circonstances favorables à une francisation qui a touché un nombre considérable d'individus."* (Chaurand 1985, 367).**

A. Brun (1946, 117) y voit un ensemble de contraintes visant à obliger les gens à abandonner leur parler au profit du français :

***"La seconde partie du XIXe siècle, le début du XXe, ont multiplié ces contraintes***

---

<sup>172</sup> "Le XIXe siècle a été décisif" (Dauzat 1930, 548).

<sup>173</sup> "Le bon état et le développement des moyens de communication favorisent aussi la pénétration d'une langue de civilisation." (Dauzat 1946a, 108).

***directes ou indirectes, avec l'instruction primaire obligatoire, le service militaire obligatoire, sans parler du suffrage universel avec ses agents, ses affiches et ses réunions électorales. La vie civile, comme la vie administrative, est funeste aux idiomes locaux***".

Mais il faut bien dire qu'une grande partie des locuteurs a abandonné d'elle-même sa langue pour parler uniquement français.

## **5.2.2. Progression du français et survie des parlers dans les différentes régions**

---

### **5.2.2.1. Domaine d'oïl**

Dans les pays d'oïl, on a sans doute surestimé l'ampleur de la diffusion de la langue nationale à date ancienne, en raison de la situation linguistique particulière créée par le contact entre la langue standard et les variétés dialectales de cette même langue (cf. 5.1.1). Le critère discriminant des dialectes d'une même langue de langues différentes est l'intercompréhension régnant entre les dialectes d'une même langue. En domaine d'oïl, le français s'est diffusé rapidement et a pu être estimé connu de tous à partir du début du XIVE s., alors qu'il était seulement compris de par sa ressemblance avec les autres parlers d'oïl : on n'aurait donc même pas affaire à une compétence passive de la langue (*HLF* 7, 319). Les témoignages recueillis à partir de la fin du XVIIIe s. vont dans ce sens : ainsi, dans son rapport, Grégoire affirme que "Il n'y a qu'environ quinze départements de l'intérieur où la langue française soit exclusivement parlée" (cité dans De Certeau et al. 1975, 301). Mais il ajoute cette réserve : "encore y éprouve-t-elle des altérations sensibles, soit dans la prononciation, soit par l'emploi de termes impropres et surannés" (id.). Les correspondants de Grégoire pour le Poitou et le Centre déclarent qu'on y parle un "mauvais français", ou encore un "français corrompu", ce que F. Brunot interprète en se demandant : "S'agit-il vraiment de français patoisé ou de patois ?" (*HLF* 7, 302). De tels témoignages apparaissent aussi dans les Mémoires Statistiques des Départements remplis par les Préfets au début du XIXe s. Ainsi, dans la Meurthe, le Préfet estime que l' "on parle français avec assez de pureté dans nos villes, et parmi les gens bien élevés, on ne remarque point d'accent particulier... Mais le langage du peuple est fort lourd" (cité dans *HLF* 9, 410). Ce langage fort lourd n'est alors pas identifié avec le patois : dans le Nord, on a vécu dans l'illusion que le patois avait disparu (ce qu'affirment déjà de nombreux correspondants de Grégoire, qui ne mentionnent qu'un français mal prononcé ou déformé, ainsi que les Préfets de l'Indre, Indre-et-Loire, Marne, Maine-et-Loire, Nièvre, Calvados, Eure, etc.).

***"Il est à remarquer que presque tous les Préfets des départements au nord de la Loire, même quand ils envoient des traductions, ne reconnaissent pas l'existence de dialectes"*** (*HLF* 9, 201 n. 5).

Ainsi, même dans le Nord, le français n'a longtemps été qu'une langue officielle, tandis que la langue usuelle restait le parler local. Là encore, on manque de renseignements précis sur la répartition des variétés de langue ; il faut se fonder essentiellement sur ce qu'a dit Dauzat, dont le découpage en phases apparaît très schématique, puisque

chacune correspond très étroitement à un siècle. Dauzat considère que le français est devenu la langue de la noblesse au XVI<sup>e</sup> s., et qu'à cette époque l'usage du patois commence à se perdre dans les villes. Mais "c'est surtout à partir de Malherbe que le langage de Paris devient un signe de bonne éducation" (Dauzat 1935, 189), et est progressivement adopté par la bourgeoisie des villes, où l'usage du patois décline à partir du XVII<sup>e</sup> s. Il reste cependant l'unique langue dans les campagnes (où l'on comprend le français) : vers 1800, tous les patois de la France du nord, sauf autour de Paris, étaient encore vivaces (Dauzat 1906, 232). D'après A. Brun (1923, 475), en Bourgogne, Mâconnais, Bresse, Franche-Comté, dans le Centre et le Poitou, "dans les villes, on ne parle que français ; les paysans l'entendent, quelquefois le parlent, mais entre eux préfèrent le patois". Le XIX<sup>e</sup> s. voit un déclin de la situation de bilinguisme dans le Nord (Dauzat 1930) : cependant, le patois s'est maintenu au moins jusqu'au début du XX<sup>e</sup> s. Ainsi, les enquêtes effectuées pour l'ALF indiquent que les parlers relevés dans l'Oise, la Marne, l'Eure, le Cher, etc., ne sont plus employés que par des locuteurs âgés (Dauzat 1935, 190). Pour la période 1880-1914, J. Chaurand (1985, 339) affirme que le bilinguisme était encore largement répandu dans les campagnes, bien qu'il se soit affaibli ou ait même disparu de beaucoup de milieux urbains et de quelques secteurs d'oïl. Mais la publication, dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> s., d'atlas linguistiques pour les régions du Nord indique que ces parlers survivent encore. Le problème de la survivance des patois d'oïl rejoint alors celui de la transformation de ces parlers sous l'effet de la langue nationale, et des stades transitoires patois francisé, français patoisé, français régional (cf. 2.1).

En Belgique wallonne, encore au XVIII<sup>e</sup> s., "le français [...] reste une langue étrangère à la grande majorité de la population. Même une grande partie de la bourgeoisie se sert du wallon dans ses relations quotidiennes" (Massion 1987, 30). La francisation des masses se déroule au cours du XIX<sup>e</sup> s., mais au début du XX<sup>e</sup> s. on trouve encore un petit nombre de locuteurs ne connaissant que le wallon. De nos jours, si l'usage du patois a tendance à disparaître, un grand nombre de locuteurs en ont cependant une compétence passive (Massion 1987, 35).

### 5.2.2.2. Régions francophones de substrat non roman ou non contiguës

En Bretagne, l'aristocratie et la bourgeoisie des villes étaient bilingues à la fin du XIX<sup>e</sup> s. (Dauzat 1946a, 107). Mais "A ce moment, dans les masses rurales de langue bretonne on parlait encore fort peu le français" (id.). La francisation se développe assez rapidement au XIX<sup>e</sup> s., mais touche d'abord et principalement les villes, dont certaines seulement (Vannes, Brest, Lorient) diffusent à leurs alentours le français (Dauzat 1946a, 112). Une partie importante de la population rurale n'a appris le français qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> s. et même au début du XX<sup>e</sup> s. Une enquête réalisée en 1925-26 par A. Dauzat révèle que "10 à 15 % des Bretons de langue bretonne ne savent pas le français ; ceux qui ne le comprennent même pas sont moins de cent mille." (1946a, 141).

L'Alsace fournit également un cas de francisation tardive, due en partie à sa date de rattachement à la France (1648) et à son histoire chaotique qui l'a entraîné alternativement vers la France ou l'Allemagne (cf. 5.1.3). Si au XIX<sup>e</sup> s., le français se répand dans la bourgeoisie et le peuple, l'alsacien reste cependant la langue usuelle de la

majorité de la population. Le mouvement est interrompu de 1871 à 1918 (rattachement de l'Alsace à l'Empire allemand), reprend à partir de 1918, mais le dialecte est toujours vivace. Ce n'est finalement qu'après la guerre que le français s'impose comme langue usuelle en Alsace<sup>174</sup>. En 1946, seuls 66, 4 % des Alsaciens dialectophones connaissent le français ; en 1962, le pourcentage passe à 80, 5 % (Wolf 1983).

Les régions restantes soulèvent deux problèmes distincts : celui de la distance et de l'isolement par rapport à la patrie d'origine, et celui du statut du français.

On a longtemps soutenu la thèse que les premiers colons du Canada n'auraient parlé que patois, et que le français du Canada serait issu d'une unification des variétés dialectales. Or, puisque les colons étaient originaires en grande majorité de la partie Ouest et du Centre de la France, et principalement d'agglomérations urbaines où le français était diffusé à l'époque, il faut plutôt considérer qu'ils ont utilisé le français comme langue commune<sup>175</sup>. Par ailleurs, la persistance de l'emploi du patois est un sujet encore débattu : Poirier (1995) pense que ceux-ci n'ont jamais été employés sur le territoire canadien ("il n'y a pas eu, sur le territoire nord-américain, concurrence entre français et dialectes", 18). Mais, étant donné qu'au XVIIe s. ils étaient encore vivaces dans les zones d'origine des émigrants, on peut envisager, avec Lavoie (1995), que les colons utilisaient un registre bilingue français-patois ("les premiers arrivés devaient avoir une assez bonne connaissance du français commun, parallèlement à celle de leur parler d'origine, éventuellement", 346).

Un fait particulier au Canada est généralement invoqué comme décisif du caractère conservateur de son français : la cessation du Canada à l'Angleterre en 1763 (Traité de Paris)<sup>176</sup> et sa coupure avec la France.

***“Tout parler transplanté (début XVIIe) loin de sa source d'origine et d'enrichissement et, en plus, dominé un siècle et demi plus tard (1763) par une autre langue (anglais) garde plus longtemps les sens anciens et il ne peut plus suivre le même renouvellement lexical” (Lavoie 1995, 372).***

La coupure d'avec la métropole était considérée par Dauzat (1930, 563) comme la source principale de l'archaïsme du français parlé au Canada (on pourrait dire la même chose de la Louisiane, abandonnée par la France d'abord en 1762-63 aux Espagnols et aux Anglais, puis définitivement aux Etats-Unis en 1803). Le français de France n'a pu y jouer le rôle de norme, malgré les efforts des puristes dès le XIXe s., puisqu'il n'y était pas connu de la majorité des locuteurs.

La situation particulière de la langue française dans un certain nombre de régions francophones peut influencer sur l'état de cette langue : dans certains pays où le français est employé, il ne s'y est pourtant pas substitué à un substrat pour être aujourd'hui la langue

<sup>174</sup> Suite à l'annexion allemande de 1940 à 1944, une partie des gens nés entre 1934 et 1938 n'apprennent pas le français et d'autres en perdent l'usage.

<sup>175</sup> “La thèse longtemps soutenue que les premiers colons ne parlaient que le patois et ne se comprenaient pas entre eux (Rivard 1906, 1914 ; Dulong 1973 ou Barbaud 1984) est difficilement défendable” (Lavoie 1995, 346).

<sup>176</sup> Dès 1713, les Anglais avaient pris possession de l'Acadie par le Traité d'Utrecht.

usuelle de la population (par ex. en Afrique, en Algérie, en Haïti). Il a été importé par un petit nombre de francophones, minoritaires par rapport aux populations locales, et le français a échoué à se diffuser comme langue usuelle pour l'ensemble de la population. La situation d'Haïti (pour laquelle Pompilus 1961 fournit une description détaillée) éclairera les facteurs particuliers à prendre en compte dans l'évaluation des survivances dans le français de ces régions. En Haïti, le français s'est implanté depuis le XVIIe s. mais est resté (en 1961) la langue d'une minorité de la population (planteurs, administration, justice), malgré son statut de langue officielle depuis 1804. Dans ses fonctions officielles, il est la langue de l'administration, de la justice et de l'enseignement. Mais la majorité des gens parle le créole, qui est né de la situation esclavagiste (des esclaves sont importés dès le début du XVIe s., mais l'ère coloniale ne débute véritablement qu'au début du XVIIIe s. où les esclaves arrivent en masse). Les francophones se trouvent surtout à Port-au-Prince ; ils doivent aussi connaître le créole pour pouvoir communiquer avec le reste de la population :

***“Aujourd’hui encore [...] le créole constitue l’unique langue de la majorité des Haïtiens et le trait d’union entre les masses et les élites du pays” (Pompilus 1961, 17).***

Pompilus remarque dans le vocabulaire français d'Haïti des survivances de la langue classique (XVIIe-XVIIIe), qu'il attribue à la faible vitalité du français en Haïti : il y est surtout un instrument de culture, qui se maintient principalement par l'école et le livre, et les classiques du XVIIe s. occupaient une place importante dans l'éducation vers 1885. De fait, la tendance à conserver des termes vieillis ou sortis de l'usage est surtout manifeste à l'écrit, et cela principalement avant 1900. A l'oral, les traces sont peu nombreuses, et surtout sensibles chez des gens ayant un certain niveau d'instruction (enseignant, acteur, secrétaire d'état). La tendance conservatrice que l'on trouve en Haïti est donc due à la tradition grammaticale et au livre, transmise par l'enseignement, qui touche donc les couches les plus cultivées (Pompilus 1961, 245).

Bien que relevant d'un substrat francoprovençal, on peut traiter ici la situation très voisine de la Vallée d'Aoste, où le français (langue officielle à côté du francoprovençal valdôtain langue d'usage) est en déclin depuis la deuxième moitié du XIXe s., date à laquelle l'italien est entré en concurrence avec lui (à partir de 1860, la Vallée s'italianise ; depuis 1886, un flot de touristes italiens s'y déverse ; dans les années 1920, le régime fasciste bannit le français). La région n'est redevenue bilingue que depuis 1945. Les circonstances historiques peuvent là aussi avoir leur importance dans le phénomène de survivance : le français est employé à côté de l'italien et du francoprovençal valdôtain. Il est une langue en régression depuis un siècle et demi : ainsi, les locuteurs nés sous le régime fasciste ignorent souvent le français, ceux nés après-guerre le connaissent approximativement, tandis que les jeunes sont tournés vers l'italien. Le français est donc dans cette région la langue de la vieille génération. Ce statut particulier du français (qui contraste avec la situation de prédominance qu'il possède dans les régions de France) doit être pris en compte :

***“Un autre phénomène non négligeable réside dans les survivances. Leur maintien et leur nombre assez élevé trouvent leur justification dans les circonstances historiques. N’oublions pas en effet que la Vallée d’Aoste a été***

***séparée politiquement du monde francophone depuis 1860. Hormis de rares contacts avec les Savoyards, les Valaisans et les émigrés installés dans l'Hexagone, elle n'est qu'une enclave peu peuplée de la république italienne. Il est dès lors logique d'y retrouver des archaïsmes propres à toute aire linguistique périphérique — mais plus qu'ailleurs en raison justement de sa situation et de son statut” (Martin 1984, 166-167).***

Il convient donc de distinguer (cf. Lüdi 1990, 322) les situations où le français est aujourd'hui la langue usuelle (vernaculaire) de la population, comme c'est le cas en France, en Vallée d'Aoste, au Québec, en Acadie, en Louisiane, de celles où il fait figure de langue cultivée réservée à une portion minime des locuteurs, où il est une langue officielle et où ce statut peut entraîner des effets particuliers (comme en Haïti). Ainsi, notre travail ne tiendra pas compte du français parlé en Afrique, en Algérie (où sa diffusion date de 1830, mais où il n'est pas devenu la langue usuelle de la population : Duclos 1992), en Haïti ou à Bruxelles.

### **5.2.2.3. Domaine francoprovençal et occitan**

L'implantation du français dans ces régions a été plus difficile, à cause de la persistance des parlers locaux (surtout dans le Midi) que l'on trouve encore parlés à l'heure actuelle. Le détail indique que le français, bien que connu dans les villes à date ancienne, n'a pendant longtemps pas réussi à y supplanter le patois (voir l'ex. de Lyon, note 10). Pour une bonne partie de la population (celle des campagnes), la connaissance même du français est assez récente (deuxième moitié du XIXe s.), et son accession au statut de langue première encore plus tardive, de sorte qu'à l'heure actuelle, bon nombre de personnes d'une cinquantaine d'années nées à la campagne sont des patoisants passifs.

Dans le Midi, les travaux d'A. Brun ont montré qu'entre le milieu du XVIe s. et la fin du XVIIIe, le français n'a pas fait de progrès. Il a été établi définitivement en 1539 dans l'usage écrit, mais pour l'usage oral, il est peu employé. Le peuple s'est familiarisé avec le français, mais ne l'emploie pas :

***“Le dialecte est le seul parler usuel des populations rurales [...]. Même usage parmi le petit peuple des villes. Fait plus notable, il en est de même dans les milieux plus relevés” (Brun 1935, 158).***

La bourgeoisie même n'emploie pas couramment le français ; quand elle le fait, il s'agit d'un français calqué sur l'occitan (cf. Boissier de Sauvages 1785, ii-iii). Il lui fallait d'ailleurs connaître l'occitan pour parler avec le reste de la population. Cependant, l'apparition des préservatifs dans le Midi de la France dans la seconde moitié du XVIIIe s. et leur nombre croissant indique que le français apparaît de plus en plus comme une langue noble pour la bonne société (HLF 7, 328) : le bilinguisme commence à basculer en faveur du français. Mais l'enquête Grégoire révèle qu'à la fin du XVIIIe s., le peuple parle patois à Bordeaux, qu'à Agen et Auch, seules les personnes cultivées parlent français (mais le plus souvent occitan), qu'en Auvergne-Limousin le français se parle un peu dans les villes, mais n'est pas compris par le peuple et les paysans, que dans le Languedoc on parle un peu français dans les villes, et qu'en Provence seule la bourgeoisie parle un « mauvais » français (HLF 7, 305-313). Au XIXe s., l'occitan se perd dans les villes :

***“on voit se restreindre, au profit du français, l'usage du provençal, et s'établir***

***entre les deux idiomes une différence de valeur qui correspond à la hiérarchie des classes” (Brun 1935, 160).***

Le français se diffuse également peu à peu dans les campagnes (pour les causes, cf. 5.2.1). Mais sa connaissance effective est tardive, et remonte pour la majeure partie de la population à un siècle au plus. En Provence, le français reste virtuellement inconnu à la majorité de la population jusqu’au milieu du XIXe s. (Martel 1988, 10) :

***“Le français n’a été réellement diffusé comme langue parlée dans la population provençale qu’à partir de la fin du XIXe siècle” (Blanchet 1991, 131).***

Dans le Gapençais (Hautes-Alpes), l’occitan n’a commencé à régresser qu’à la fin du XIXe s. sous l’effet de l’enseignement primaire obligatoire, qui se fait en français (Germi-Lucci 1985, 13-14). Pour une bonne partie de la population (surtout en milieu rural), le français n’est devenu la langue maternelle qu’au milieu du XXe s. (et le bilinguisme est encore fréquent : d’après Séguy (1951, 8), on parlait encore occitan à Toulouse au milieu du siècle). Ainsi, à Pont-de-Fromentières (Ardèche), la plupart des enfants nés entre 1920 et 1930 avaient comme première langue l’occitan, et n’apprenaient le français qu’à l’école. C’est à partir de 1930 que les enfants ont eu le français pour langue première, et sont devenus des patoisants passifs (Maza-Pushpam 1992 ; idem en Provence : Blanchet 1991, 132).

L’aire francoprovençale a connu une implantation du français en profondeur plus tôt que dans le Midi, notamment par sa présence très importante à Lyon et à Genève au milieu du XVIIIe s. Néanmoins, fin XVIIIe, la réponse anonyme au questionnaire de l’abbé Grégoire pour le Mâconnais, la Dombes et la Bresse témoigne de la vitalité du francoprovençal : peu de paysans parlent le français, celui-ci n’est en usage que dans les villes et dans les classes supérieures de la société (Gazier 1880, 220 suiv.). Le déclin du patois face au français ne date dans beaucoup de campagnes que de la première moitié du XXe s. : ainsi, à Meyrieu-les-Etangs (Isère), au début du siècle, si l’ensemble de la population était bilingue, le français était réservé “aux conversations avec le curé, l’instituteur, les châtelains et les quelques personnes qui, en raison de leur éducation « citadine », étaient privées de la connaissance du patois.” (Martin-Pellet 1987, 14.) Le déclin du patois date de 1920-1930, où les parents cessent de parler patois à leurs enfants (16). Dans un autre village de l’Isère, la Combe-de-Lancey, des femmes nées entre 1800 et 1820 parlaient encore très mal français en 1890. On a commencé à parler français dans cette commune dans la seconde moitié du XIXe s., notamment sous l’influence de l’école. Mais le passage du patois langue première à langue seconde ne s’est effectué qu’entre 1920 et 1929, où les parents (surtout les mères) se sont mis à parler français aux enfants (De Vincenz 1974). La situation est parallèle à celle que l’on trouve en Ardèche (Maza-Pushpam 1992).

### **5.2.3. Conclusions sur la situation de bilinguisme**

---

A l’heure actuelle, la disparition du bilinguisme patois-français dans de nombreuses régions francophones pourrait faire oublier que le passage du patois au français comme première langue s’est effectué pour une grande partie des locuteurs il y a un siècle au plus<sup>177</sup>. L’histoire de la mutation linguistique en France, qui s’est déroulée sur plusieurs

siècles, montre donc que si le français a été connu à date ancienne, il n'est resté longtemps qu'une langue écrite, tandis que le patois, qui est resté en usage jusqu'au XXe s. (il l'est encore aujourd'hui dans certaines régions), était la langue usuelle et la langue apprise la première, et ce jusqu'à une période assez récente.

On peut tirer deux arguments contradictoires de ces faits. D'une part, puisque "le français est la langue écrite, le dialecte est la langue parlée" (Brun 1935, 158), cette diglossie crée un statut particulier au français : son emploi n'est pas un usage courant de la langue. Et l'on sait que dans des conditions spéciales d'emploi, les langues ne se comportent pas face à l'évolution de la même manière que dans le cas d'usage normal (par ex., les langues en voie d'extinction ne se renouvellent plus). Le français est resté longtemps une langue uniquement écrite, connue par une minorité instruite, mais peu employée à l'oral, qui a pu être apprise et véhiculée par les livres. Une telle langue, que l'on utilise peu et que l'on connaît mal, peut rester statique, et favoriser le maintien d'une langue archaïsante (cf. la situation que l'on trouve en Haïti).

D'autre part, le maintien des parlers locaux comme langue principale jusqu'à une date relativement récente<sup>178</sup> implique que cette langue a pu avoir un effet (comme langue de substrat) sur le français parlé par les locuteurs bilingues. L'influence des parlers locaux sur le français a été depuis longtemps reconnue<sup>179</sup>, et constitue l'explication principale des particularités locales que l'on remarque dans ce français. Maintenant, puisque cette influence est reconnue, il convient de la réintroduire dans la problématique des survivances : en effet, il faut remarquer que lorsqu'un régionalisme s'avère être identique à un terme français archaïque, bien souvent on ne cherche pas plus loin l'explication et l'on conclut à un maintien du terme français archaïque. Cependant, cette décision ne peut être prise qu'après avoir examiné non seulement les états antérieurs du français, mais également la situation du patois constituant le substrat de la région où le régionalisme a été relevé. En effet, puisque son influence a joué dans nombre de cas, pourquoi ne pas l'envisager là aussi, sinon par une décision théorique arbitraire qui privilégierait l'explication par l'archaïsme au détriment d'autres solutions possibles ? Ainsi, théoriquement, même pour les régionalismes qui ont été identifiés comme étant des archaïsmes en français commun, il faut également prendre en compte l'influence du substrat dialectal. En pratique, bien peu de chercheurs en tiennent compte, et le choix s'effectue surtout en fonction de la conception qu'ils se font de l'origine des régionalismes : la tendance dialectologique cherchera à tout raccrocher aux patois, tandis que les linguistes tournés vers l'histoire du français s'en tiendront avant tout au français ancien. La perspective proposée ici constitue une sorte de voie médiane, qui (pour reprendre les termes de J.-B. Martin) ne cherche pas à trancher entre le « tout-archaïsme » et le « tout-dialectalisme », mais considère à la fois l'influence des stades antérieurs du français

---

<sup>177</sup> Aujourd'hui encore, on trouve des personnes dont la langue maternelle n'est pas le français, mais un patois.

<sup>178</sup> Le français a été la langue usuelle plus tôt pour les classes urbaines et cultivées, mais elles n'emploient pas beaucoup de régionalismes non plus.

<sup>179</sup> "Tout gasconisme vient du patois, ou langage du Pays. Les enfants parlent ce patois avant de parler français. [...] Dominé par l'habitude, on ne fait que le traduire, lorsqu'on parle français" (Desgrouais 1766, v-vi).



---

et celle du substrat, et cherche à mettre à jour des convergences entre les deux.



## Chapitre 6. Le contact de langues comme frein au changement linguistique

### 6.1. Contact de langues et interférences : le contact de langues comme source d'évolution lexicale

Le contact entre langues romanes est un phénomène qui a été abordé dès les débuts des recherches sur les interférences entre langues : Nannucci (1840)<sup>180</sup> a traité des emprunts faits à l'occitan par l'italien, Baralt (1874)<sup>181</sup> des emprunts français en castillan, etc. Si l'on s'est d'abord surtout intéressé aux influences entre grandes langues romanes comme l'espagnol, l'occitan, l'italien, le roumain, le français (Hope 1980, 252-253), les études se sont ensuite orientées vers les parlers romans moins importants (d'un point de vue extra-linguistique, bien sûr ; par ex. Bec 1968<sup>182</sup>), ainsi que vers les contacts entre langue commune et dialectes de celle-ci (par ex. Bloch 1921 pour l'influence du français sur les

<sup>180</sup> Nannucci, V. (1840), *Voci e locuzioni italiani derivate della lingua provenzale*, Firenze.

<sup>181</sup> Baralt, R. M. (1874), *Diccionario de galicismos, o sea de las voces, locuciones y frases de la lengua francesa que se han introducido en el habla castellana moderna*, 2e éd., Madrid.

parlers d'oïl des Vosges). L'influence des parlers gallo-romans sur le français, qui s'inscrit dans ce cadre général, a été abordée par les travaux de Baldinger (1957, 1961, 1966), Guiraud (1968a), et Gebhardt (1974) notamment. Le sujet précis qui nous occupe, compris dans ce thème, se particularise sur deux points : il concerne l'influence à laquelle est soumise non la langue générale, mais des variétés géographiquement restreintes de celle-ci (les français régionaux) ; le contact dont il est question a pour effet non pas l'apparition de traits linguistiques nouveaux dans la langue soumise à influence, mais le maintien de traits déjà possédés par cette langue.

Les phénomènes d'interférence découlant du contact de langues relèvent des études sur le bilinguisme (et bien que d'abord privilégiés dans l'histoire de la discipline, ils sont loin d'épuiser le champ d'étude). Deux (ou plusieurs) langues<sup>183</sup> sont dites en *contact* lorsqu'elles sont utilisées alternativement par les mêmes locuteurs (qui peuvent posséder la compétence de l'une d'entre elles à des degrés divers). Le point de contact des langues est donc l'individu lui-même, qui est dit *bilingue* (Weinreich 1964, 1). Souvent, la connaissance de plus d'une langue est un facteur d'évolution des systèmes en contact, car elle entraîne des modifications dans les structures linguistiques et les normes d' (au moins) une des langues en contact : il s'agit de phénomènes dits d'*interférence*. La langue qui provoque l'interférence est la *source d'interférence* (ou *modèle*), la langue qui la subit est la *cible*. Selon la conception de Weinreich, le bilinguisme s'apparente à une tâche à accomplir : le locuteur bilingue doit essayer de reproduire fidèlement les normes unilingues de chaque système. Mais l'humain est une machine faillible : pour se simplifier la tâche, le bilingue établit certaines identifications entre des éléments des deux langues ; mais ces éléments n'ont pas toujours la même valeur, ni ne sont tout à fait comparables, et de mauvaises identifications entraînent des interférences entre les systèmes en présence :

**“Les signes de la langue C [cible], c'est-à-dire les éléments de son système signifié ou de son système signifiant, finissent par être identifiés avec les signes des éléments de la langue S [source] [...]. Dès lors, le bilingue soumet les éléments identifiés de la sorte à un traitement ultérieur obéissant aux normes de S, lesquelles, pour certains points, peuvent bien ne pas correspondre à celles de C” (Weinreich 1968, 652).**

Assimiler les interférences à de simples “ratés” d'une situation bilingue ne prend en compte qu'un aspect du phénomène : il faut aussi voir que l'emprunt résultant d'une interférence peut être le résultat d'un acte volontaire de la part du locuteur. L'emprunt est en effet un des moyens de satisfaire aux besoins de renouvellement et d'innovation lexicaux qui se manifestent dans une langue. Un emprunt peut devenir *nécessaire* quand, par la comparaison entre deux langues, le bilingue constate des lacunes lexicales dans une langue, ou des différenciations insuffisantes dans certains champs sémantiques, qu'il

---

<sup>182</sup> Bec, Pierre (1968), *Les interférences linguistiques entre gascon et languedocien dans les parlers du Comminges et du Couserans*, Paris, PUF.

<sup>183</sup> Dans ce contexte, *langues* est employé comme terme générique désignant tout système linguistique, qu'il s'agisse de langues, de dialectes d'une même langue, de variétés d'un même dialecte (patois) ou de variétés d'une même langue standardisée (qu'en français on se refuse à appeler *dialectes*, et qui sont les *langues spéciales*, les *variétés sociales*, les *argots*, etc.).

cherchera alors à combler. Selon Weinreich (1968, 665), la lacune lexicale “est peut-être la condition de base de l'interférence”. La part de dysfonctionnement de la mécanique linguistique est également négligeable dans les cas où l'interférence est motivée par le statut social des langues en contact : une langue adopte les traits d'une autre langue parce qu'elle la trouve prestigieuse (ou que ses locuteurs apparaissent comme tels), et cherche ainsi à s'adjuger un peu de ce prestige. Le prestige dont une langue se trouve investie peut prendre des formes multiples :

**“Dans une certaine mesure, la notion de prestige défie toute définition rationnelle : à cet égard, prestigieux et à la mode sont des termes presque interchangeables.” (Winter 1973, 139.)<sup>184</sup>**

Dans de nombreux cas, ce statut social des langues en contact explique que les interférences soient majoritairement unidirectionnelles :

**“Lorsque des locuteurs apprennent une langue de prestige, ils sont soumis à une pression sociale qui les pousse à l'acquérir sans fautes. Ils parlent la langue apprise aussi bien que possible en évitant d'y introduire des éléments de leur langue maternelle.” (Crowley 1992, 267.)<sup>185</sup>**

Les interférences peuvent se produire dans tous les sous-systèmes de la langue (phonétique, grammaire, morphologie, lexicale, ...). Il existe cependant une échelle de perméabilité à l'interférence : la facilité d'adoption de traits étrangers semble dépendre du degré de variation admis parmi les composants d'une langue. Les sous-systèmes très structurés (très fermés), comme les classes paradigmatiques ou le système phonologique, sont moins sensibles aux influences étrangères (ou, tout au moins, atteints moins vite) que le lexicale, qui, étant le moins fortement structuré, s'avère le plus perméable et le premier touché par l'interférence.

**“Les unités lexicales jouissent d'une diffusion facile (comparativement aux unités phonologiques ou aux règles grammaticales) et il suffit d'un contact minimum pour que les emprunts se réalisent” (Weinreich 1968, 664).**

Les différents types d'interférences lexicales peuvent être englobés sous le terme générique d'*emprunt*, puisque dans tous les cas la langue emprunteuse prend quelque chose à la source, que ce soit un de ses éléments ou une de ses structures. Le terme *emprunt* a souvent été critiqué car, dans l'usage général, lorsque l'on prend quelque chose à son propriétaire, cela implique que celui-ci ne la ne possède plus après coup, tandis que dans l'emploi méta-linguistique, l'élément « emprunté » est encore présent dans la langue-source après « l'emprunt » (Deroy 1980, 18). Pour paraphraser Vaugelas, on peut dire que l'Usage s'est pourtant prononcé en faveur de cet emploi, aussi impropre qu'il puisse paraître<sup>186</sup>.

---

<sup>184</sup> “To a certain extent, prestige defies rational definition; in this respect, prestigious and fashionable are almost interchangeable terms.” (Winter 1973, 139.)

<sup>185</sup> “when speakers learn a prestige language, they are under social pressure to acquire it without flaws. They speak the acquired language as well as possible and avoid carrying over into it items from their native language.” (Crowley 1992, 267.)

<sup>186</sup> “l'Usage fait beaucoup de choses par raison, beaucoup sans raison, et beaucoup contre raison” (VaugelasM 1984, 50).

Depuis Haugen (1950)<sup>187</sup>, on répartit les différents types d'interférences par rapport aux modifications subies par le modèle dans le processus d'emprunt, ce qui donne deux grandes classes. Nous suivrons ici la classification donnée par Humbley (1974), calquée sur celle de Haugen (1950), et reprise notamment par Höfler (1982).

1.

La première classe correspond à l'**importation** d'un élément du modèle : c'est ce qu'on appelle traditionnellement l'**emprunt lexical**, la catégorie d'emprunts la plus fréquente dans les langues, et donc la plus représentative (la plus « prototypique »). Un élément lexical est adopté d'une autre langue par une langue emprunteuse. Parmi ces mots d'emprunt se trouvent des éléments de complexité morphologique variable : ce sont aussi bien des éléments simples, que des composés ou dérivés, qui dans la cible ne sont pas forcément analysés comme tels, comme c'est le cas pour l'ang. *riding-coat* > fr. *redingote*. On trouve également empruntés des syntagmes (ex. *femme fatale*, *bon voyage* en ang.) et des structures syntaxiques plus larges (ex. *après moi le déluge* en ang.).

2.

La deuxième classe correspond à la **substitution**, où les éléments du modèle sont remplacés par des éléments indigènes, mais dont la structure est calquée sur celle du modèle. Elle englobe d'abord le cas de l'**emprunt sémantique**, aussi appelé **calque sémantique**, où un mot de la langue emprunteuse enrichit son signifié en acquérant un sens supplémentaire qu'elle prend au (calque sur le) mot du modèle qui lui est partiellement équivalent. L'ex. traditionnel est l'enrichissement sémantique du fr. *réaliser* (d'abord "concrétiser") du sens "se rendre compte" (1895) sous l'influence de l'ang. *to realize* "id.". La seconde classe recouvre également le cas du **calque**, où un élément morphologiquement complexe du modèle est analysé et reproduit par des éléments équivalents de la langue emprunteuse, comme on le voit dans le cas de l'ang. *sky-scraper* > fr. *gratte-ciel*, esp. *rascacielos*. Le modèle peut être reproduit mot à mot (fr. canadien *tomber en amour avec quelqu'un* d'après l'ang. *fall in love with someone*) ou ne fournir qu'un modèle général pour la reproduction, comme dans la **traduction dynamique** (*loanrendition* de Haugen) de l'ang. *skyscraper* par l'all. *Wolkenkratzer* (littéralement "gratte-nuages").

Ces grands types n'épuisent pas la gamme des interférences : il existe notamment une catégorie intermédiaire entre importation et substitution qu'on peut appeler des **hybrides** (*loanblends* chez Haugen), où une lexie complexe est partiellement importée, partiellement substituée, comme dans le fr. *surbooking* < ang. *overbooking*.

## 6.2. Contact de langues et rétention lexicale

---

<sup>187</sup> Haugen, Einar (1950), "The analysis of linguistic borrowing", *Language* 26, 210-231.

### 6.2.1. La résurgence lexicale

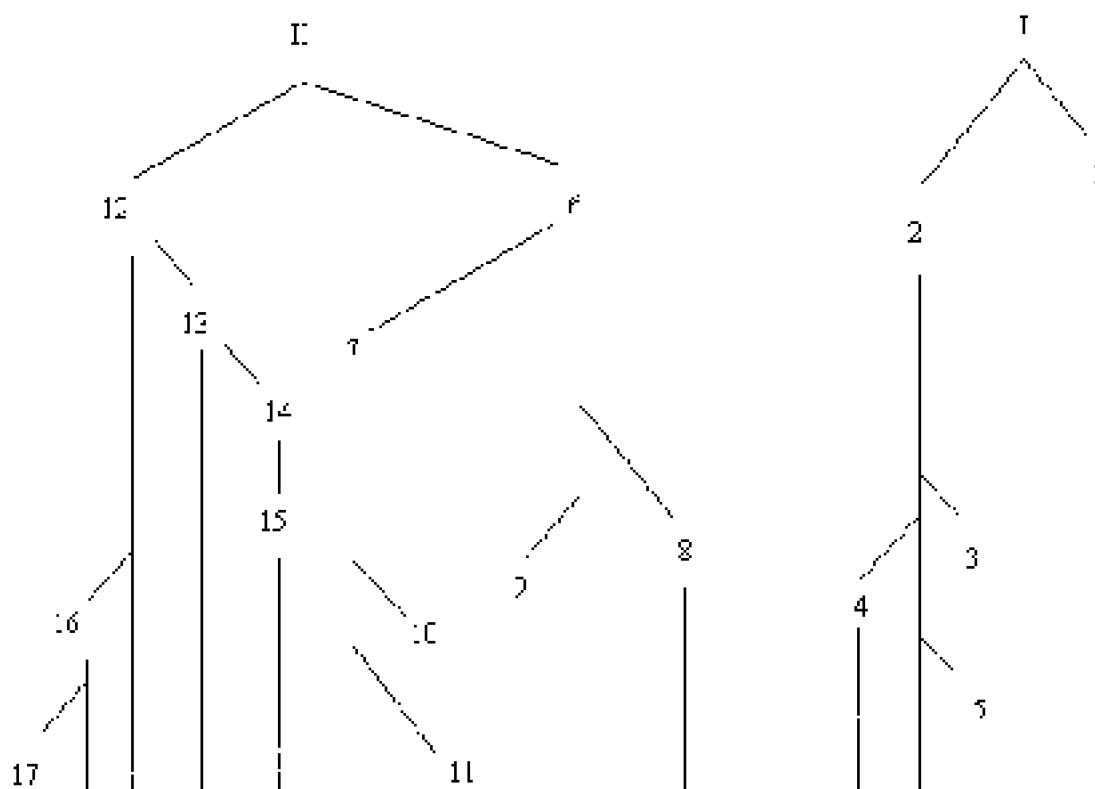
---

D. Geeraerts a mis à jour un phénomène de sémantique diachronique particulièrement intéressant, qu'il appelle **polygenèse sémantique** : dans l'histoire d'un mot polysémique, le même sens peut apparaître plusieurs fois, sans qu'il y ait de lien de continuité entre ces apparitions successives, qui sont autant de re-crétions.

Pour Geeraerts, qui travaille dans le cadre de la sémantique du prototype (sémantique cognitive), les différents sens d'un mot polysémique s'organisent en groupes, formant ainsi des centres prototypiques (Geeraerts 1985, 138). Tous les sens ne possèdent pas la même importance, ou, en termes de sémantique cognitive, la même saillance : il y a des sens centraux, caractérisés par leur longévité et leur prépondérance logique par rapport aux autres (ils donnent lieu à de nombreux développements), et des sens périphériques qui ne possèdent pas ces caractéristiques<sup>188</sup>. Le mot néerlandais *type* discuté par Geeraerts (1985) illustre la représentation que l'on peut donner, dans ce cadre, de l'évolution sémantique d'un mot : *type* a été emprunté au français au début du XIXe s. (1816) avec deux centres sémantiques, "objet matériel utilisé en imprimerie (et marque laissée par cet objet)", et "trait distinctif abstrait (tel qu'il aurait pu être produit par un caractère typographique)". A partir de chaque centre sémantique se détachent des nuances. L'évolution sémantique du mot (représentée par la figure ci-dessous, reprise à Geeraerts 1985, 135) s'est réalisée selon deux axes correspondant aux deux noyaux de départ.

---

<sup>188</sup> "there are differences in structural weight among the senses of an item; specifically, there are peripheral meanings that do not survive for very long next to more important meanings that subsist through time." (Geeraerts 1992, 187.)



Sur ce schéma (simplifié), les numéros correspondent à des sens ; les lignes verticales indiquent la persistance d'un sens dans le temps, les lignes obliques le développement d'un nouveau sens à partir d'un sens antérieur. Les sens 3 ("gravure sur bois"), 5 ("petit bloc de métal ou de bois utilisé pour imprimer des espaces blancs", tous deux issus du sens "petit bloc de métal ou de bois utilisé pour imprimer des caractères"), 9 ("visage, tête" < "caractéristique, ensemble de propriétés distinctives") et 17 ("personnage dans une oeuvre littéraire" < "personne remarquable") sont accidentels (périphériques).

Les cas de polygenèse sémantique<sup>189</sup> touchent les sens périphériques, marginaux, qui apparaissent incidemment et peuvent disparaître aussitôt. Quand le même sens marginal apparaît plusieurs fois dans l'histoire d'un mot, et que ces apparitions sont séparées par une durée assez longue, on peut interpréter ces manifestations multiples non comme une existence continue dont les carences de la documentation masqueraient la continuité, mais comme autant d'apparitions du sens en question, indépendantes les unes des autres (Geeraerts 1992, 187). Par ex., le verbe néerlandais *verduisteren* "faire l'obscurité" a connu jusqu'au début XVIIIe s. le sens spécialisé "faire disparaître des gens sans leur consentement ; kidnapper". Ce sens réapparaît dans un emploi datant de 1983, et Geeraerts (1992, 188) estime que dans ce cas, il est peu probable que le corpus connaisse des carences qui lui fassent ignorer l'existence continue du sens, car il se

<sup>189</sup> Le terme a été introduit et le sujet traité dans Geeraerts, Dirk (1985), "Semantische polygenese : Een bijzondere vorm van historische betekenisvariatie", *Forum der Letteren* 26, 120-130.



fonde sur le plus grand dictionnaire historique du néerlandais. Il est plus plausible que l'emploi de 1983 soit un néologisme indépendant et accidentel, une re-crédation du sens.

Nous pouvons étendre le concept de polygenèse, et montrer qu'il s'agit d'un phénomène à la fois plus large que touchant simplement les nuances sémantiques marginales (il existe une polygenèse lexicale<sup>190</sup>), et que la polygenèse, qui chez Geeraerts est interne à la langue, peut aussi être induite par l'emprunt à d'autres langues. Dans ce cadre, le phénomène d'emprunt s'avère jouer un rôle, non plus dans le changement linguistique, mais dans la permanence, le maintien d'éléments linguistiques.

### 6.2.2. L'emprunt comme source de résurgence

---

La polygenèse due à un emprunt est un phénomène documenté dans l'histoire des langues : il se manifeste d'abord dans le cas d'emprunt de mots qui figurent déjà dans la langue emprunteuse. Il y a ici plusieurs naissances, mais le premier emploi n'a pas cessé d'avoir cours. C'est ainsi que le français, à partir du XIVe s., a emprunté à sa langue-mère, le latin, des mots dont il avait hérité et qu'il conservait encore. Ce sont les emprunts dits savants du français au latin, aboutissant à l'existence de doublets dans la langue emprunteuse : par ex., le latin *fragilis* a donné en français la forme populaire (héritée) *frêle*, à côté de la forme savante (empruntée au milieu du XIVe s.) *fragile* (Picoche 1990, 115). Il existe également des cas d'emprunt de types lexicaux déjà possédés, non plus à la langue-mère, mais à une langue apparentée ayant hérité ces types lexicaux. Bloch (1921, 53) fournit l'exemple des emprunts au français dans les parlers des Vosges, où les termes français désignant le père et la mère sont empruntés sous la forme *pér*, *mér*, alors que ces parlers disposaient déjà de *pwér* et *mwér*.

Ce genre de transfert, qui est appelé **remprunt** (Deroy 1980, 19) (malgré la relative impropreté du terme, puisque le premier élément n'a pas été emprunté mais hérité), pose le problème des rapports entre élément hérité et élément emprunté. Il peut arriver que l'élément emprunté fasse disparaître l'élément hérité (c'est ce qui arrive dans un certain nombre de cas donnés par Bloch, où la forme française s'impose par rapport à la forme locale : ainsi, le nom du pouce, *poés*, est remplacé par la forme empruntée *pus*). Mais il peut aussi arriver, comme dans les cas discutés ci-dessus, que l'élément original se maintienne dans la langue, à côté du mot de même origine introduit sous une forme différente, de sorte que le mot figure dans la langue en tant que doublet phonétique. Dans le cas où la divergence phonétique est forte, il se peut très bien que le locuteur moyen ne saisisse pas le lien de parenté entre son mot héréditaire et le mot emprunté, ce qui ne pose aucun problème de cohabitation aux mots : c'est ce qui se passe en français pour *poulpe* et la forme d'origine normande *pieuvre*. Mais généralement les deux mots de même origine se conforment à la *loi de répartition* de Bréal, selon laquelle "les synonymes n'existent pas longtemps : ou bien ils se différencient, ou bien l'un des deux termes disparaît" (Bréal 1897, 30). La répartition s'effectue généralement par différenciation sémantique ou/et stylistique : dans les parlers des Vosges, les termes hérités *pwér*, *mwér*

---

<sup>190</sup> L'adjectif *lexical* est ici employé pour renvoyer de façon générale aux phénomènes lexicaux, qu'ils concernent le signe dans son entier ou simplement l'une de ses composantes.

se sont spécialisés dans le sens “mâle, femelle des animaux”. Bréal considère cette répartition comme une attribution de rangs aux synonymes, selon la position inférieure ou supérieure de la langue à qui on a fait l'emprunt (ainsi, suite au prestige du français, Bréal considère que les mots patois deviennent vulgaires (dans notre exemple, *pwér*, *mwér* > “mâle, femelle des animaux”) tandis que les mots français empruntés prennent leur place). Mais la répartition peut également s'effectuer sur le plan géographique, le terme emprunté restant une variante régionale de la forme standard. C'est le cas des régionalismes dits phonétiques (cf. plus loin), où le mot français est emprunté à un patois sous une forme différente, et n'est employé que dans une aire restreinte de l'espace francophone : à Meyrieu-les-Etangs (Isère), le type fr. *acacia* a été réintroduit par emprunt au patois frpr. local, sous la forme *agacia* ; de même, le fr. *bouse* y a été réintroduit sous la forme *buse* (Martin-Pellet 1987, 31 et 56). Ces formes demeurent cependant locales, de sorte que les doublets *acacia/agacia* et *bouse/buse* sont différenciés dans la langue française sur une base géographique.

La polygenèse lexicale se manifeste également dans le cas de reemprunts touchant des mots qui ont disparu de la langue (ré-)emprunteuse à l'époque du deuxième emprunt (dans ce cas, et contrairement au cas précédent, l'emprunt peut apparaître comme utile ou nécessaire, puisque la langue peut éprouver le besoin de réintroduire le mot perdu dans son stock). Cette forme d'emprunt est appelée *renouvellement de formes anciennes* par Humbley (1974, 64). La réintroduction de mots disparus au cours du temps dans la langue qui les a perdus, peut se réaliser de trois manières différentes.

### 6.2.2.1. Résurgence par création interne

Une langue peut remettre en usage des mots qu'elle avait abandonnés, en les re-crétant à partir de son stock lexical. Ce cas a été documenté au chap. 4 par ce que j'ai appelé alors les re-crétions (cf. 4.3.3), et où j'ai suggéré que certains régionalismes entretenant des liens avec des mots attestés dans l'histoire du français étaient plutôt à interpréter comme des créations dans l'usage régional à partir du matériel français contemporain. Le cas de polygenèse sémantique discuté par Geeraerts (1992, 188) rentre également dans cette catégorie.

### 6.2.2.2. Résurgence par reprise d'un usage ancien

Un deuxième moyen est de reprendre ces mots perdus d'un état de langue antérieur (= emprunt interne) : au XVI<sup>e</sup> s. en France, les membres de la Pléiade préconisaient de reprendre aux anciens auteurs français de nombreux mots qui avaient été perdus depuis par la langue. Il y a dans ce retour à la vieille langue une forte composante affective : Du Bellay considérait que ces mots étaient de “bons mots”, qui avaient été perdus par négligence. Cependant, cette polygenèse n'a rien de naturel : elle nécessite une connaissance des stades antérieurs, c'est-à-dire une tradition littéraire, et une reprise faite par des lettrés (= savants), qui risque de demeurer assez artificielle et de ne pas pénétrer l'usage général. De fait, en ce qui concerne la Pléiade, “la tentative des archaïsants a complètement avorté. Des mots dont on a voulu prolonger la vie, presque aucun n'a vécu” (HLF 2, 186). Cependant, une reprise de mots anciens par un tel biais littéraire est parfois possible, comme le montre la cinquantaine de mots réintroduits dans la langue par La

Fontaine et qui y ont persisté (Büchi 1990, 594).

### 6.2.2.3. Résurgence par emprunt

La troisième possibilité consiste en la reprise du mot perdu à une langue qui le possède encore. Dans ce cas, on peut avoir recours à deux types de langues : d'une part à la source qui avait fourni le premier emploi, c'est-à-dire en règle générale (qui correspond au cas des mots héréditaires) à la langue-mère. Puisque cette langue est disparue, ce type d'emprunt n'est possible que pour des langues dont on a des traces écrites, ce qui suppose là aussi une filière "savante" d'emprunt. D'autre part, le mot peut être repris à une langue autre que la source, qui possède encore le terme perdu. Deux possibilités existent : il peut s'agir soit d'une langue non apparentée, mais qui s'est, par le biais d'un emprunt, appropriée le mot ; soit d'une langue apparentée, qui a conservé de la source le terme héréditaire.

#### 6.2.2.3.1. Emprunts aller-retour

La réintroduction de mots dans une langue, par le biais d'un contact avec une autre langue qui avait auparavant emprunté ces mots à la première langue, a reçu une attention mineure dans les études sur le contact de langues, sous l'appellation de *mots voyageurs* ou d'*emprunts aller-retour* (Deroy 1980, 18). Ce type d'emprunt, qui paraît anecdotique dans l'histoire des langues, se déroule en deux phases : dans un premier temps, la langue B emprunte un mot de la langue A ; dans un deuxième temps, l'interférence se réalise dans le sens opposé et réintroduit en A le mot que B lui avait emprunté. Dans ce genre de situation de contact, l'apparentement génétique des langues en présence n'a aucune importance. Si ce type d'emprunt semble quantitativement mineur, c'est qu'il nécessite des circonstances particulières pour se réaliser. Il est néanmoins documenté dans diverses langues, notamment européennes. Deroy (1980, 19-20) en cite plusieurs exemples : le nom de la pistache a été emprunté au grec ancien (*pistakion*) par le turc, sous la forme *fistik*. Le grec moderne l'a repris au turc, sous la forme *phistiki*. Le français a emprunté au moyen néerlandais (XIVe s.) *mattenoot* "compagnon de couche" qui est devenu notre *matelot*. A la fin du XVIe s., le hollandais a repris *matelot* au français, sous la forme *matroos*.

Le phénomène des mots voyageurs connaît un terrain d'études privilégié dans le contact entre français et anglais, ce qui est sans doute dû au nombre important de mots français passés en anglais à partir de l'invasion normande au milieu du XIe s. (bataille de Hastings, 1066). Puis, dans l'interférence entre les deux langues, la tendance s'est inversée et le XVIe s. marque le début de l'anglicisme en français, qui s'accuse de façon importante depuis le XVIIIe s. (Höfler 1982, v). Parmi les mots anglais empruntés par le français, certains sont des mots d'origine française qui ont été perdus en français, et qui s'y réintroduisent par emprunt. Le plus souvent, ces mots ont subi un certain nombre de changements, à la fois phonétiques et sémantiques, de sorte que le mot ré-emprunté est dans une relation de parenté avec le mot français archaïque, mais ne lui est pas identique. C'est le cas par ex. de l'adj. attesté en afr. (1165-70) auborne "blond", emprunté par l'ang. en 1420, où, par confusion avec brown "brun", le mot a acquis au XVIe s. le sens "brun, châtain avec des reflets roux (cheveux)" (OED). Perdu en fr., le mot y

réapparaît au début du XIXe s. avec la forme et le sens empruntés à l'ang. : auburn "châtain roux" (Höfler 1982). C'est aussi le cas de l'afr. (XIIIe s.) test "pot de terre", emprunté par l'ang. à la fin du XIVe s. (1386), avec le sens "coupelle dans laquelle on isole l'or ou l'argent contenus dans un alliage". Il acquiert ensuite le sens "ce qui permet de déterminer la qualité ou la pureté de quelque chose" (1594), d'où en psychologie "épreuve servant à mesurer les aptitudes d'une personne" (OED). Le mot est repris par le fr. à l'ang. en 1893 dans le vocabulaire psychologique (Höfler 1982), où il figure à côté du mot hérité qui s'est maintenu, sous la forme têt, dans le sens technique "coupelle à oxyder"<sup>191</sup>.

Mais dans d'autres cas, le emprunt peut réintroduire presque parfaitement le mot français archaïque :

***"d'autres fois [les mots empruntés par l'anglais et repris par le français] ont miraculeusement retrouvé, comme dans rosbif, où l'on reconnaît l'ancien français rostir, plus tard rôtir, et l'ancien français buef "boeuf", sous une forme graphique altérée, la forme et le sens qu'ils avaient en ancien français." (Walter 1997, 183.)***

Dans cet exemple, les éléments du composé sont tous deux des emprunts faits par l'anglais au français (*roast* (1297) < afr. *rostir*, et *beef* (1300) < afr. *boef*, *buef*), mais l'anglais a cependant laissé sa marque sur le mot qu'il a "rendu" au français, d'abord phonétiquement, mais surtout dans la structure lexicale, qui était inconnue de l'ancien français.

Schmitt (1980) a également montré que l'anglais a pu réintroduire des mots disparus du français, et que l'anglais avait empruntés non au français, mais à la source latine. Il traite deux cas de latinismes, *créatif* et *crédible* : *créatif*, emprunté au latin au XIVe s. comme terme de médecine ("qui a la vertu de créer"), est attesté en fr. sporadiquement (car non intégré à l'usage général) jusqu'au XVIIe s., où il disparaît. Il réapparaît, marqué comme néologisme, fin XVIIIe (Fér 1787) et fin XIXe (LiS), où il est un emprunt à l'anglais *creative of* (où il est apparu en 1678). Il reste d'un emploi rare en français jusque dans les années 1960 où il se diffuse dans le langage des étudiants, d'où il est repris par la publicité. Schmitt (1980, 84) conclut que "il ne peut guère subsister de doute que ce soit l'influence de l'anglais qui ait redonné vie au mot français". *Crédible* est également un emprunt au latin *credibilis*, d'usage beaucoup plus éphémère : il est attesté du moyen français (1433-60) jusqu'en 1637 (FEW 2/2, 1308a). Il réapparaît en fr. après 1960, d'après l'ang. *credible* (emprunté au latin au XIVe s. : 1374 dans OED). On note en même temps l'emploi du nom *credibility* :

***"les deux termes [dans le langage militaire] désignaient la qualité essentielle de la dissuasion nucléaire, à savoir sa capacité de faire reculer un agresseur potentiel. L'origine anglo-américaine de cet emploi est évidente si l'on pense aux conditions socio-culturelles qui régnaient à l'époque en question" (Schmitt 1980, 88).***

Ces deux mots, disparus du français où ils n'avaient pas eu une grande diffusion, y ont été réintroduits par emprunt à l'anglais, sous la même forme, et se sont ensuite diffusés

---

<sup>191</sup> Exemples tirés de l'ouvrage d'Henriette Walter (1997), *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris, Robert Laffont, p. 181-183.

dans la langue générale.

Les cas discutés ci-dessus concernent la réintroduction, par le biais de l'emprunt, de mots perdus, et cela dans l'usage général de la langue. Mais le contact entre anglais et français fournit également l'exemple de réintroduction de mots disparus, mais dont la nouvelle vitalité se limite à un usage régional de la langue. Le phénomène a été observé dans la variété de français parlée au Canada (il se manifeste également dans le français parlé en Louisiane, et sans doute plus généralement en Amérique du Nord), et a été décrit par Darbelnet (1971 ; 1976) sous la dénomination d'*anglicismes de maintien*. Darbelnet (1971) remarque que le français canadien se caractérise par la survivance de certains mots devenus archaïques dans les autres variétés de français (par ex. *jaser* "bavarder", *serrer* "ranger"), et d'autre part par l'influence très forte de l'anglais, qui se laisse observer sur toutes les parties de la langue (morphologie, sémantique, syntaxe, lexique). Pour un certain nombre de cas, il estime que les deux phénomènes sont liés :

***"Au Canada, ces mots [archaïques dans les autres variétés de français] se sont maintenus dans l'usage courant, uniquement [...] à cause du voisinage de l'anglais. [...] [L]orsqu'un terme qui s'est maintenu au Canada et non en France se trouve être un homonyme ou un paronyme d'un mot anglais qu'on lit ou entend constamment, il est difficile de ne pas voir un rapport de cause à effet entre la présence du terme anglais et le maintien de son parent français dans l'usage courant."* (Darbelnet 1971, 1169.)**

Ce que ne dit pas Darbelnet, c'est que cette catégorie d'anglicismes qui passent inaperçus<sup>192</sup> a été rendue possible par suite d'un accident historique, l'invasion normande qui a introduit quantité de mots français en anglais, et qui sont ensuite susceptibles de retourner dans leur langue d'origine. On peut illustrer la réintroduction de mots archaïques en français du Canada par emprunt à l'anglais par les exemples suivants :

[121]Accommodation Le n. f. *accommodation* a été relevé au Québec fin 19e et début 20e dans le sens "arrangement, commodité". Les auteurs canadiens (Clapin 1894, Can 1930) le rattachent au "vieux français" *accommodation* "accommodement, arrangement ; prêt gratuit, fait par courtoisie". En français commun (de France), le mot désigne le fait de s'adapter ("accommoder"), et est surtout employé dans la langue technique. Le vieux sens mentionné par les Canadiens émane directement du dictionnaire de La Curne, qui a relevé des emplois d'*accommodation* dans le sens "prêt gratuit", et "accommodement, arrangement [= "moyen de satisfaire quelqu'un"]" en moyen français. Ces attestations sont en fait isolées dans la langue (un hapax de 1395 et un emploi chez Chastellain dans la deuxième moitié du XVe s.) et sont probablement des latinismes empruntés au latin médiéval *accommodatio*, *-onis*, qui connaissait ces sens. Le mot n'est réapparu en français qu'au milieu du XVIe s. (1566, TLF) dans le sens moderne ("action de conformer"). Il est donc tout à fait douteux que l'emploi au sens "arrangement", qui n'a eu de vitalité que chez quelques latiniseurs, ait pu se transmettre au Canada et y perdurer. En revanche, l'anglais du début du 17e s. a lui aussi emprunté le terme lat., où il a subi un développement sémantique de caractère plus concret que le français : *accommodation* a ainsi le sens "arrangement, traité, compromis", et désigne aussi toute chose qui peut

---

<sup>192</sup> Cf. Darbelnet (1976, 1133) : "Ce phénomène [...] se manifeste dans une multitude de cas dont beaucoup ne se laissent pas reconnaître au premier abord".

concrètement aider quelqu'un (on a ainsi le syntagme *accommodation train* "omnibus = train qui s'arrête à toutes les gares"), ou lui procurer du confort, notamment un appartement (OED). On retrouve ces différents emplois en français du Canada, où le terme a le sens de "confort, espace" (« Il y a de l'**accommodation** pour 20 personnes »), "obligeance" (« Ce marchand-là est d'**accommodation** »), ainsi que les syntagmes *train d'accommodation*, *billet d'accommodation* "de complaisance" (cf. ang. *accommodation bill*). Les emplois du terme *accommodation* en français du Canada le dénoncent donc non comme une survivance de l'ancien français (où le terme était d'usage très restreint), mais comme un emprunt à l'anglais d'Amérique, celui-ci ayant puisé à la même source que le français. C'est ce que constatait Clapin (1894, 5) : "Vieux mot français [...] mais qui est considéré au Canada comme anglicisme, parce que nous l'avons emprunté directement des Anglais."

[123]Mécanique Le n. m. *mécanique* a été signalé en usage au Québec fin 19e dans le sens "mécanicien, artisan, ouvrier de fabrique". Clapin (1894) souligne que "L'ancienne langue française usait de ce mot dans le même sens". Le français a emprunté le latin *mechanicus* au 13e s. (> *mécanique* n. m.) avec le sens "ouvrier manuel, artisan". Il désigne ainsi une classe de travailleurs jusqu'à la fin du moyen français (il est également employé comme adj. "qui fait un travail manuel"), période à laquelle il disparaît de l'usage. Il est réemprunté ensuite dans le sens remontant au grec (à qui le latin a lui-même emprunté le terme) "art de construire une machine", qui mènera au sens moderne de "machine" (TLF). L'anglais lui-même a emprunté le mot au latin à la fin du 14e s. dans le sens "travail manuel". *Mechanic* acquiert au milieu du 16e s. le sens (qui est celui du moyen français) "ouvrier manuel ; artisan", qui se spécialise au milieu 17e pour désigner un ouvrier qualifié chargé de la construction ou de l'entretien des machines (OED). Ces deux sens sont encore vivants en anglais actuel, de sorte que l'on peut considérer le sens ancien vivant encore en français du Canada en fait comme la reprise du terme à l'anglais, qui a conservé le sens perdu par le français.

[101]Pamphlet Le n. m. *pamphlet* a été signalé dans le premier quart du siècle au Québec et en Louisiane comme employé dans le sens "brochure" (Can 1930 : « Est-ce un livre relié ? — Non, c'est un **pamphlet**. »). Can 1930 rappelle que le mot a été employé dans ce sens en français ("écrit de peu de pages"). Le terme a eu une histoire mouvementée entre le français et l'anglais : le poème latin du 12e s. *Pamphilus, seu de amore* était désigné de façon familière en ancien français (1245) par le diminutif *Pamphilet* (TLF) qui a été emprunté par l'anglais au 14e s. (on le trouve également sous sa forme latine *panfletus*). Le terme y acquiert le sens "écrit comportant un petit nombre de pages et broché" (1344), puis spécialement "écrit polémique distribué sous forme de pamphlet" (1592, OED). Le mot repasse alors, au 17e s., en français, où l'on trouve en 1653 la citation du terme anglais avec le sens "écrit de peu de pages", qui est intégré au français à la fin du siècle. Ce n'est qu'au milieu du 18e que le mot acquiert son sens moderne, spécialisé, "écrit satirique et polémique". Le sens "brochure" vieillit à la fin du 18e s., le terme ne désignant plus qu'une brochure à contenu satirique et polémique (cf. Fér 1788 : "Brochûre. [...] On le dit souvent par mépris et dans le style critique"). Etant donné la date d'apparition tardive du mot en français de France (fin 17e), il est probable que le français d'Amérique a emprunté directement le terme à l'anglais d'Amérique, où les deux sens sont encore vivants ("brochure" en général et "brochure à caractère polémique")

; les dictionnaires régionaux ne stipulent pas si le sens “écrit polémique” est également utilisé au Québec et en Louisiane). Le contact avec l’anglais, où le sens perdu par le français de France est encore vivant, explique donc la “survivance” de celui-ci dans le français d’Amérique (comme l’indique Clapin 1894, 235 : “de l’ang. *pamphlet*”).

L’influence de l’anglais sur les survivances du français parlé en Amérique soulève un problème concernant les phénomènes de contact : si certains cas témoignent sans ambiguïté de la réintroduction, par emprunt, de termes ou de sens perdus par le français dans ses variétés parlées en Amérique du Nord (cf. ex. ci-dessus), d’autres suggèrent que les mots n’ont peut-être jamais disparu du français d’Amérique, mais s’y sont maintenus sans interruption (alors qu’ils disparaissaient des autres variétés de français) précisément parce que la langue de contact (l’anglais) possède des mots de forme et/ou de sens proches. L’influence que l’on peut attribuer à l’anglais ne consisterait pas alors en un processus classique d’emprunt, mais en un type spécifique qui consiste en le maintien d’éléments sous l’influence d’une langue d’adstrat. C’est ainsi que Darbelnet parle de façon large d’anglicismes de maintien, que Dubuc et Boulanger (1983, 8) définissent comme des “archaïsmes maintenus par le contact d’un homophone anglais”. Les exemples fournis par Darbelnet vont d’ailleurs dans ce sens : *vaisseau* “navire”/ang. *vessel* ; *barbier* “coiffeur”/ang. *barber* ; *poêle* “appareil pour cuire les aliments et pour chauffer”/ang. *stove* ; *breuvage* “café, thé ou lait”/ang. *beverage* ; etc. Plutôt que le remprunt d’un terme perdu, on aurait affaire à de véritables survivances sous l’influence d’une langue de contact. Ce phénomène, que l’on pourrait dénommer *calque de maintien*, a été envisagé par Theo Vennemann<sup>193</sup> pour expliquer le maintien du phénomène d’ablaut dans les langues germaniques, alors qu’il est un phénomène décadent dans les autres langues indo-européennes. Pour Vennemann, des locuteurs d’une famille atlantique (liée à la famille afro-asiatique) ont acquis le proto-germanique, et ce faisant, ont projeté leur système ordonné d’apophonie (comme on le trouve par ex. en akkadien) sur le système germanique qui témoignait de beaucoup d’irrégularités. La convergence entre le système du superstrat et celui du germanique aurait revivifié le phénomène d’ablaut en perte de vitesse, et aurait permis sa survivance. Pour le français d’Amérique du Nord, plusieurs exemples attestent de ce phénomène de convergence, et indiquent également que la distinction entre remprunt et maintien n’est pas toujours aisée à maintenir :

[125]Amonter **amonter** v. tr. et pron. “monter ; s’élever à (chiffres)”.

Ce verbe, employé au Québec en emploi tr. (1894 “monter”, ex. *amonter la côte* ) et pron. (1930 “s’élever à, se monter à (chiffres)”, ex. « Ton compte s’**amonte** à plus de cent piastres ») est présenté par Can 1930 comme une survivance de l’ancien et moyen français (1e moitié 12e—2e moitié 16e) *amonter*. Ce verbe est attesté au sens physique de “monter” (conformément au sens étymologique, cf. *amont*), en emploi intr. et tr., puis pr. (1212), d’où des sens figurés : tr. et pr. “élever en dignité, en honneur” (1210), et en emploi pr. “s’élever à (en parlant de chiffres), valoir” (attesté dès 1138 en anglo-normand, FEW), avant de disparaître dans tous ses emplois au milieu du 16e s. (le dernier emploi

<sup>193</sup> *Languages and Language Contact in Prehistoric Europe*, conférence donnée le 7 juin 1996 à la Maison Rhône-Alpes des Sciences Humaines, Lyon.

recensé date de 1559). Le terme s'est maintenu dans quelques patois du Nord et de Normandie, dans le sens "monter" et "s'élever à" (FEW 6/3, 111a et 114b). Mais il est inconnu du français régional de France, et n'apparaît qu'au Canada. La présence de ce mot dans une région sous influence anglaise n'est sans doute pas un hasard : l'anglais a en effet emprunté au milieu du 13<sup>e</sup> s. (1250) l'ancien français *amonter* sous sa forme anglo-normande *amunter*, *amouter* (d'où ang. *amount*), d'abord dans le sens général de "monter". En 1300 apparaît le sens "atteindre (un nombre ou une quantité)" (OED). Le français du Québec a donc pu ré-emprunter ce mot à l'anglais ; mais peut-être ne l'a-t-il jamais perdu, puisqu'il était encore employé dans les patois des zones dont étaient originaires les colons, et qu'il a pu être véhiculé au Canada comme un trait dialectal. *Amonter* a pu se maintenir au Québec grâce à l'influence de l'anglais qui a lui-même emprunté ce mot au français.

[85] **Bachelier** *bachelier* n. m. "garçon, jeune homme non marié".

Dans ce sens, le terme (d'origine incertaine), employé en Louisiane (1901) et au Québec (1930), est considéré comme une survivance du français par Can 1930 (qui cite La Fontaine) et l'auteur anonyme du manuscrit publié par Ditchy en 1932 ("vieux mot français"). Le mot est apparu fin 11<sup>e</sup>-début 12<sup>e</sup> (sous la forme *bachelor* ; 13<sup>e</sup> s. *bachelier*) dans un contexte de chevalerie : "jeune homme aspirant à devenir chevalier", puis par extension (début 13<sup>e</sup>) "jeune homme non marié" (le sens moderne est apparu au 14<sup>e</sup> s., d'abord pour désigner "celui qui a acquis le premier grade universitaire"). Le sens "jeune homme" a disparu au plus tard à la fin du 17<sup>e</sup> s. : le dernier emploi recensé est de La Fontaine, mais il est possible que cet emploi soit déjà un archaïsme (B-W). En effet, ce sens est absent des dictionnaires du 17<sup>e</sup> s. comme Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690, et Mén 1694 indique qu'il n'est plus en usage qu'en Picardie. Le terme a pu être introduit au 17<sup>e</sup> s. au Canada (et de là en Louisiane), à partir de la France. Cependant, son maintien exclusif dans le français de ces régions (il est inconnu en français régional de France) nous incite à y voir une influence de l'anglais. En effet, l'ancien français *bachelor* y a été emprunté à la fin du 13<sup>e</sup> s. (1297, OED ; > ang. *bachelor*), et a suivi le même développement sémantique qu'en français. Le sens "homme non marié", apparu fin 14<sup>e</sup> (1386), y est encore très vivant, au contraire du français. On peut donc attribuer le maintien de *bachelier* dans le sens "jeune homme non marié" en français d'Amérique du Nord au contact avec l'anglais *bachelor* "id."

[89] **bargui(g)ner** v. tr. et intr. "marchander".BarguinerBarguigner

Ce régionalisme est employé en Louisiane (depuis 1901 : *barguigner*, *barguiner*) et au Canada (Québec 1930 id. ; Acadie 1925 *barguiner*). Les auteurs canadiens et louisianais soulignent le lien avec l'ancien verbe français *bargaignier* "marchander" (milieu 12<sup>e</sup>—14<sup>e</sup> s., FEW) et qui sous la forme *barguigner* (apparue également milieu 12<sup>e</sup>, *barguignier*) a été en usage au moins jusqu'au milieu du 18<sup>e</sup> s. (considéré comme "très ancien" par Trév 1752, mais noté simplement "vieilli" par DG et TLF, qui cite une attestation de Valéry datant de 1923 ; encore répertorié par Rob 1985 avec la mention "vieux"). Le verbe s'est mieux maintenu dans le sens "hésiter, avoir de la peine à se décider" (1<sup>e</sup> moitié du 13<sup>e</sup>), notamment dans la locution *sans barguigner* qui, d'après TLF, semble seule usuelle aujourd'hui. Le maintien du terme dans le français d'Amérique (noter cependant l'emploi dans le Jura (Morez) de l'adj. et n. *barguigneux* "marchandeur")



est fortement conditionné par le contact avec l'anglais, qui a, au milieu du 14<sup>e</sup> s., emprunté à l'ancien français le n. f. *bargaine* "marché ; contestation" (OED). L'anglais moderne possède ainsi un substantif *bargain* "marché, affaire" et un verbe homophone "marchander ; négocier". Ces mots ont ainsi pu influencer sur le maintien de *barguigner* en français d'Amérique : le verbe y possède d'ailleurs une riche famille morphologique avec de nombreuses variantes, dont une partie semble porter la trace d'influences formelles de l'anglais. Ainsi, il existe une double série de formes à consonne finale en *-gn-* ou *-n-* : *barguigner / barguiner, bargagner / barganer - bargainer, bargagne / bargane, bargagneux / barganeux - bargaineux*. Seule la série à finale *-gn-* représente une survivance du français, tandis que la série *-n-* peut s'interpréter comme une influence de l'anglais (noter également que certains parlers wallons et picards possèdent cette phonétique : FEW 15/2, 189b ; des survivances dialectales auraient donc pu converger avec l'influence de l'anglais). C'est le cas également du n. m. *bargain* (*barguine*) considéré comme un emprunt à l'anglais par Phillips (1936), Griolet (1986), Clapin (1894) et Poirier (1925) (FEW 15/2, 190a et 191a n. 6 considère également la forme *barguin* "bon marché" relevée à Guernesey comme un emprunt à l'anglais). Le maintien du verbe et de sa famille morphologique en français d'Amérique semble donc avoir été déterminé par la présence de *bargain* en anglais, lui-même un emprunt au français.

[116] **brague** n. f. "vantardise".Brague

Ce régionalisme a été signalé au début du siècle en Acadie, ainsi que le verbe *braguer, se braguer* "se vanter, fanfaronner". Poirier (s. d., 67) rappelle qu' "on le rencontre fréquemment dans l'ancienne langue". *Brague*, emprunté au provençal *braga* "culotte" (< lat. *braca*), apparaît en fr. au début 14<sup>e</sup> dans ce sens ; le verbe dérivé *braguer* est apparu en moyen français (1547, TLF) dans le sens "faire l'élégant, le fier ; fanfaronner", dérivé sémantiquement de "culotte" par la filière "porter des habits élégants". Par contrecoup, *brague* acquiert le sens "fanfaronnade". Les deux mots sont signalés comme vieux à partir d'AcC 1842, mais leur disparition est sans doute antérieure au 19<sup>e</sup> (*braguer* est notamment donné comme un "mot de Rabelais" par Ac).

Le maintien des deux termes en français d'Acadie peut être lié à la présence de l'anglais, qui possède un nom *brag* "vantardise, fanfaronnades", et un verbe homophone "se vanter", qui sont encore très vivants (OED récuse l'étymologie par emprunt au français (cf. FEW 1, 482b n. 14), car les mots anglais seraient apparus plus tôt (début 14<sup>e</sup>) que les français (16<sup>e</sup> s.) ; en fait, *brague* est attesté en français au sens de "culotte" dès 1308, TLF). L'anglais a pu contribuer au maintien de *brague* et *braguer* en français d'Acadie, que ce soit par calque ou, comme Poirier (s. d., 67) le suggère, par ré-emprunt ("**Braguer**. [...] Nous tenons, peut-être, ce mot de l'anglais *to brag*, mais il n'en reste pas moins qu'on le rencontre fréquemment dans l'ancienne langue").

[134] **entente** n. f. "but, intention".Entente

*Entente*, dans le sens "but, intention" (« Je suis allé le voir dans l'**entente** de faire un bon marché. »), est signalé en usage au Québec (1930), et est considéré comme une survivance du "vieux français" (Can 1930). Le mot (du p. p. substantivé lat. *\*intendita*, de *intendere* "avoir l'intention de") est apparu en français dans ce sens au 12<sup>e</sup> s. (le sens "intelligence, compréhension" date de la fin du 12<sup>e</sup> s.; le sens moderne "accord" est récent, début 19<sup>e</sup>), qui a été en usage jusqu'au début du 17<sup>e</sup> s. (1611, FEW 4, 740b ; ø

Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690). Il n'est pas signalé en français régional de France, mais on le retrouve au début 20e au Québec. D'après cette répartition géographique du régionalisme, on peut attribuer le maintien du sens archaïque en français "but, intention" en français du Québec (et uniquement dans cette variété de français) au contact avec l'anglais. En effet, le mot a été emprunté par l'anglais au 13e s., dans le sens "intention" ("projet, but" apparaît fin 14e), et a donné le verbe dérivé *to intent* "avoir l'intention de" au début 17e (OED). Si le nom vieillit depuis la fin du 19e s. et ne se maintient à l'heure actuelle que dans des expressions juridiques comme *with intent to*, *with malicious intent* (mais à l'époque où le régionalisme a été relevé, il était encore en usage), le verbe est toujours très vivant, ce qui permet d'attribuer à l'anglais une influence conservatrice sur l'emploi de *entente* en français du Québec.

[87] **papier** n. m. "journal".Papier

*Papier* est en usage dans le sens "journal" en Suisse (Neuchâtel 1926, pl.), Acadie (1925) et Louisiane (1901 *papier-nouvelles*). Poirier (s. d., 298) affirme qu' "On disait, en France au XVIIe siècle, *papier-journal*". Le composé est en fait apparu au milieu du 18e s., s'employait surtout au pluriel, et a eu plusieurs variantes : d'abord *papiers politiques* (1734, Montesquieu), puis *papiers publics* (1760—fin 19e), *papiers nouvelles* (Fér 1788—Ac 1878, FEW), et par ellipse, *papiers*, qui est d'un emploi plus rare (donné comme régionalisme à Genève en 1852). Tous ces termes sont recensés jusqu'à la fin du 19e s., où DG les déclare "vieillis" (Lar 1903 : "vieux"). La présence du terme *papier* en français d'Amérique ne peut être sérieusement considérée comme une survivance de l'emploi en français commun, étant donné la date d'apparition tardive du terme en français de France. Il est plus vraisemblablement un emprunt à l'anglais *paper* (lui-même emprunté au français *papier*, OED), abréviation de *newspaper* "journal", comme le confirme le fait que le syntagme *papiers publics* n'apparaît pas en français de ces régions, mais qu'en revanche on emploie aussi le composé *papier nouvelles* en Louisiane, sur le modèle du *newspaper* anglais (ainsi que *gazette*, vieux en français de France mais toujours usuel en anglais). FEW (7, 591a *papyrus*) enregistre dans les patois un *papi* "journal", et un *papier de nouvelles* "id.", tous deux dans les îles anglo-normandes (à Aurigny et Serk), qu'il attribue à un emprunt à l'anglais. Griolet (1986, 130) parle ici de "mot-confluent", ayant une double origine : l'utilisation de *papier* dans le sens qui est celui de l'anglais en français d'Amérique, et l'emprunt du syntagme *papier-nouvelles*, a été facilité par le fait que le français connaissait déjà le mot (à l'origine du mot anglais) dans d'autres sens.

L'influence anglaise sur le français montre qu'une langue peut par contact réintroduire dans une autre des mots que cette deuxième langue avait perdus, ou contribuer à les y maintenir lorsqu'elle possède des correspondants étymologiques. Cependant, lorsqu'il s'agit de langues non apparentées, cette influence est limitée, puisque le stock lexical commun aux deux langues est assez réduit et limité au nombre de mots qui ont été empruntés, l'anglais constituant sans doute un cas extrême<sup>194</sup>.

<sup>194</sup> On cite couramment le nombre de 10 000 mots empruntés au français par l'anglais (d'après Baugh, Albert C. (1951), *A History of the English Language*, 2e éd., London, Routledge & Paul Kegan, 215). Certains estiment que le nombre est bien supérieur : Steve Seegmiller penche pour au moins dix fois ce nombre, si l'on prend en compte l'ensemble du lexique et non simplement le vocabulaire courant (*Linguist List* vol. 8-810, 1-6-1997).

### **6.2.2.3.2. Emprunts à l'intérieur d'un groupe linguistique**

En revanche, les possibilités d'une telle influence sont beaucoup plus importantes dans le cadre de langues génétiquement liées, et atteignent leur maximum dans le contact entre dialectes d'une même langue (du fait du lien existant entre relation génétique et parenté lexicale, cf. Meillet 1938c, 44). Le nombre de mots qui peuvent être réintroduits ou maintenus dépend de la proximité de la relation génétique liant les langues en contact, comme l'énonce en partie la Loi de Merlo :

**“Ici il paraît utile d'insister sur ce qui paraît évident : deux langues se mélangent d'autant plus facilement, donnant lieu à des effets de substrat, qu'elles sont structurellement et lexicalement semblables, puisque les bilingues ont du mal à les garder distinctes. Parlangèli (1969, 137) formule la loi dite de Marlo ainsi : « La pression exercée par le substrat est directement proportionnelle au degré d'affinité entre le substrat et la langue dominante »” (Battista Pellegrini 1980, 47).<sup>195</sup>**

Ce que Deroy (1980, 304) formule simplement :

**“On observe que les emprunts s'opèrent d'autant plus aisément qu'il y a plus de ressemblance entre la langue donneuse et la langue preneuse.”**

Ce n'est pas une nouveauté en soi que de considérer que les parlers gallo-romans aient pu avoir une influence sur la survivance lexicale en français régional : la possibilité qu'un *dialectisme* (ou *dialectalisme*, c'est-à-dire un emprunt au patois) puisse équivaloir à une survivance a déjà été évoquée (pour la première fois semble-t-il) par F. Brunot [le 3e tirage de 1927 contient déjà le passage, p.178] en 1906. Traitant des mots empruntés aux patois (*provincialismes*) utilisés par les écrivains du XVIe s., Brunot remarque qu'

**“au XVIe s. on a cherché les mots archaïques, en même temps que les mots dialectaux. Or les dialectes conservent tous, à toutes les époques, des mots disparus du français propre. Dès lors on se demande souvent à laquelle des deux sources l'écrivain a puisé” (HLF 2, 178).**

Brunot cite à l'appui plusieurs exemples (p. 179-180), dont *erner* : “Baïf, Belleau, Ronsard ont employé *erner* (*esrener* = éreinter). Ils ont pu aussi bien le trouver dans les dialectes que dans les anciens romans.” (179)

Baldinger (1961, 161 n. 3) constate lui aussi que l'emprunt au patois et l'archaïsme “vont souvent de pair”. Straka (1981, 42, repris en 1983, 56), fait le même constat :

**“Le plus souvent, il est cependant difficile de décider s'il s'agit d'un archaïsme de la langue générale conservé localement ou d'un dialectalisme”.**

Par ex. l'adv. *mout* “beaucoup”, employé couramment à Nancy, est connu des patois wallons, picards, lorrains, vosgiens, bressans, dauphinois et de l'ancienne langue fr. jusqu'au XVIe s. (FEW 6/3, 210b) “Est-ce donc un archaïsme ou un dialectisme dans le français nancéen d'aujourd'hui ?” (1983, 56).

<sup>195</sup> “Here we should emphasise what may seem obvious: two languages intermingle more easily, giving rise to substratum phenomena, the more structurally and lexically alike they are, as bilinguals have difficulty in keeping them apart. Parlangèli (1969: 137) formulates the so-called ‘Marlo law’ thus : « The pressure exerted by the substratum is directly proportional to the degree of affinity between the substratum and the dominant language »” (Battista Pellegrini 1980, 47).

Chaurand (1985, 344) témoigne également de l'identité des deux phénomènes :  
***“l'archaïsme [...] interfère souvent avec l'emprunt au dialecte”***.<sup>196</sup>

La double possibilité étymologique apparaît déjà implicitement dans les travaux sur le français régional depuis le XIXe s. Ainsi, Beauquier (1881) établit que les provincialismes sont des mots patois francisés (“la forme urbaine des mots patois”, 4), et considère également que le patois contient beaucoup de survivances du français ancien. Puis il affirme les liens du français régional avec le “vieux français”, de sorte que sa conception est ambiguë : puisque les patois contiennent des survivances, et que beaucoup de mots patois sont devenus des provincialismes, il semble que les survivances en français régional doivent beaucoup à la médiation du patois. Puitspelu (1894) suit la même démarche : il considère que le patois est devenu le français du peuple de Lyon au XIXe s., les mots patois prenant des formes françaises (Salmon 1991a, 262). Mais il définit en même temps le français de Lyon comme le continuateur du français des XVIe et XVIIe s. Là encore, les conceptions semblent contradictoires, et pour les concilier, il faut admettre que la survivance ne se réalise que par l'intermédiaire du patois. Constantin et Désormaux (1902) amalgament également l'archaïsme du patois et du français local (“Les archaïsmes conservés dans les patois et dans ce qu'on appelle le français local sont [...] très nombreux.”, xviii), de sorte que l'on peut se demander si le français ancien ne s'est pas perpétué en français local par l'intermédiaire du patois. En décrivant les origines du français acadien, qu'il estime être le reflet du français du XVIIe s., Poirier (s.d.) n'établit pas de stricte différence entre français et patois français :

***“Des ignorants, des sots ont prétendu que c'est un patois que nous parlons. [...] En tout cas, c'est du français véritable. Nous parlons exactement le langage que nos aïeux, originaires de la Touraine et du Berri, parlaient [...]. Notre langage a ceci de particulier qu'il n'a pas changé, qu'il n'a pas même varié [...] ; et ceci encore, que le parler dialectal des Tourangeaux et des Berrichons, d'où le nôtre est sorti, est réputé le meilleur de toute la France”*** (1).

Parmi les chercheurs ayant abordé le sujet, plusieurs ont essayé de trancher entre les deux solutions possibles, et la décision s'est souvent résolue au profit de l'emprunt au patois : ainsi Brunot (HLF 10, 274-278 : « Archaïsmes ou provincialismes ? »), revenu sur le sujet en constatant que parmi les provincialismes relevés à la fin du XVIIIe s. dans les Cahiers de Doléances, certains pouvaient être attribués à la fois à des emprunts aux parlers locaux ou à la survivance de formes anciennes (cf. p. 277 pour des ex.), opte pour une solution :

***“J'ai tranché pourtant, il le fallait, en ce qui concerne un certain nombre de vieux mots qu'on trouvera plus loin, et qui m'ont paru s'être introduits dans les textes non pas comme des restes de l'ancienne langue, mais comme des mots conservés dans les parlers locaux. Dès lors, ils leur appartiennent”*** (278).

La balance penche également en faveur de l'emprunt, chez plusieurs dialectologues enquêtant sur les régionalismes de la partie sud de la France. Séguy (1951, 9) donne le ton :

---

<sup>196</sup> Cf. également Zumthor (1967, 18), Straka (1981, 118), Chaurand (1985, 347-48, 355, 362) ; pour le Canada, Gardette (1983a, 92), Lavoie (1995, 373) ; pour l'Alsace, Straka (1984, 500 : “On pourrait parler de « germanismes de maintien », suivant en cela J. Darbelnet [...] pour des phénomènes semblables dans le français canadien”).

**“le français actuel de Toulouse est avant tout une langue importée gardant l’empreinte de substrats indigènes [...]. La part [...] des archaïsmes proprement français [est] bien mince [...], malgré une opinion assez répandue. C’est qu’on prend pour des archaïsmes français des convergences originelles franco-occitanes : le substratum occitan s’est pendant un certain temps confondu avec une tendance française, puis il a continué tout seul”.**

Si Séguy parle tout d’abord de “convergences”, il tranche ensuite pour l’influence du substrat. Son opinion, en faveur du emprunt aux patois, est partagée par Boisgontier (1992, 9) :

**“Un mot enfin à propos de l’origine (étymologie) des régionalismes méridionaux. Nous avons systématiquement signalé le mot ou l’expression occitane qui se dissimule sous un vêtement « à la française », ce qui permettra de constater qu’il n’est pas un régionalisme sur cent qui ne soit ici d’origine dialectale”.**

Et il renvoie à l’opinion de Séguy sur l’archaïsme. Martin (dans Fréchet-Martin 1993, 9) s’inscrit dans la même veine :

**“la plupart des régionalismes trouvent leur origine dans le substrat dialectal. Même dans le cas de régionalismes qui se révèlent être aussi des archaïsmes du français, l’influence du dialecte semble avoir été déterminante. Tout comme l’ont fait récemment (1992) ou plus anciennement (1950) Jacques Boisgontier et Jean Séguy [...] pour la région toulousaine (autre aire occitane), on peut juger assez « mince la part des archaïsmes proprement français » et mettre en avant des « convergences originelles franco-occitanes ». Dans une région occitane comme le Velay, un grand nombre de régionalismes classés par les dictionnaires comme archaïsmes du français doivent leur emploi, voire leur forme et leur emploi, à l’influence du substrat dialectal.”**

Cette volonté d’opposer de façon nette emprunt et survivance, et la « nécessité » ressentie de choisir entre les deux (cf. Brunot qui affirme : “J’ai tranché pourtant, il le fallait”), plus qu’un problème de nature linguistique, s’apparente à s’y méprendre à une querelle entre lexicologues-historiens du français et dialectologues, chacun défendant son point de vue en refusant d’écouter celui de l’autre. Boisgontier (1992), reprenant à son compte l’avis de Séguy selon lequel la plupart des régionalismes que l’on peut considérer comme des archaïsmes, possèdent un équivalent en patois auquel on peut donc attribuer l’origine du régionalisme, précise que Séguy avait émis cette opinion “pensant sans doute aux travaux de linguistes plus familiers des dictionnaires que du patois des rues et des bois” (9). L’opposition entre les deux écoles se laisse bien voir dans l’analyse des archaïsmes employés par Châteaubriand, qui a opposé les historiens du français que sont F. Brunot et R. Lebègue d’une part, à W. von Wartburg de l’autre. Lebègue (1967, 59) constate, à la suite de bien d’autres dont Ch. Bruneau (*HLF* 10, 781 suiv.), que dans les *Mémoires d’Outre-Tombe* de Châteaubriand (composés dans la 1<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> s.), l’archaïsme est systématiquement cultivé : Châteaubriand serait, d’après Brunot<sup>197</sup>, “le grand maître de l’archaïsme”. L’archaïsme est en effet à la mode depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> s., où l’on s’est mis à rééditer des textes anciens ; la lexicographie participe de ce

---

<sup>197</sup> cité par Wartburg (1956, 229) sans beaucoup de précisions : Wartburg se réfère au chapitre rédigé par F. Brunot sur Châteaubriand qui se trouve dans *l’Histoire de la langue et de la littérature françaises* de Petit de Julleville, vol. 7, p. 854 suiv. [année à trouver]

mouvement : la 2e éd. du dictionnaire de Boiste (1803)<sup>198</sup> propose à ses lecteurs toute une série de mots d'ancien français marqués comme "vieux". Châteaubriand aurait puisé dans des textes, principalement du XVIe s. (Lebègue 1967, 65), des archaïsmes qu'il a utilisés dans ses écrits. Wartburg (1956), à la suite des indications de Brunot, a ré-examiné la liste des 38 archaïsmes relevés par Brunot dans le premier tome des *Mémoires*, et constate qu'ils ne sont pas tous à mettre sur le même plan, certains consistant en créations de Châteaubriand sans antécédents dans la langue, d'autres étant encore vivants au XVIIIe s., etc. Mais la majorité peut avoir une double origine, et Wartburg suit la piste dialectologique négligée par Brunot :

**“Châteaubriand n’aurait-il pas [...] puisé dans le vocabulaire régional enregistré par son oreille durant sa jeunesse ?” (1956, 229).**

La plus grande partie des termes restant (19) sont connus des parlers de la région d'origine de l'écrivain (nord de la Haute-Bretagne, ouest de la Basse-Normandie). Seuls 9 mots recensés par Brunot s'avèrent de « véritables » archaïsmes, la plus grande partie pouvant être considérée comme des dialectismes.

**“On doit dès lors modifier le jugement qu’on avait porté sur la façon dont Châteaubriand a formé sa langue. La part d’archaïsmes y est en effet beaucoup plus mince que ce que l’on a cru jusqu’à présent. Par contre [...] la langue particulière aux régions qui ont vu s’écouler sa jeunesse, joue chez lui un rôle important” (Wartburg 1956, 231).**

Une même constatation peut s'appliquer à d'autres écrivains, par ex. *brande* "bruyère" chez Vigny, connu à Loches (Indre-et-Loire), et *ire* "colère" chez Lamartine, expression régionale de Mâcon (233).

Si Wartburg a convaincu Ch. Bruneau<sup>199</sup>, Lebègue en revanche reste résolument en faveur de l'archaïsme (il ne mentionne même pas Wartburg dans son étude). Il n'y a ici aucune "convergence" entre les deux points de vue. La question de l'influence des parlers gallo-romans sur la survivance lexicale en français régional a donc déjà été abordée, mais on s'est cantonné dans cette discussion à l'alternative entre maintien de traits devenus archaïques en français commun dans certaines régions dites en la circonstance conservatrices, ou réintroduction de ces traits dans le français de ces régions par emprunt aux patois. Cette solution, on peut le voir dans l'opposition entre Lebègue et Wartburg, mène à une impasse où chacun reste sur ses positions. Il est pourtant intéressant d'établir un lien entre survivance et emprunt, parce qu'il génère une troisième possibilité, celle du maintien régional de traits (devenant archaïques dans la langue générale) par influence d'une langue de contact<sup>200</sup>. Cette possibilité a déjà été abordée par Séguy (1951) qui, en matière de syntaxe, constate que celle de l'occitan est très proche de celle de l'ancien français, et que des tournures syntaxiques françaises devenant obsolètes ont trouvé un appui dans le Midi dans le substrat occitan :

---

<sup>198</sup> Boiste, Pierre Claude Victoire (1803), *Dictionnaire universel de la langue française*, Paris.

<sup>199</sup> "Il est souvent impossible de décider que tel mot est un archaïsme, un provincialisme ou un néologisme. [...] Le français dialectal de la Bretagne et les parlers locaux des environs de Dol devaient conserver, à la fin du XVIIIe s., nombre d'archaïsmes" (HLF 12, 304 n. 1).

“l’occitan et le français de jadis se sont prêté ici un appui mutuel pour maintenir certaines tournures qui vieillissaient, puis disparaissaient de la langue officielle” (44).

Mais Séguy concluait tout de même que “Tous les faits toulousains sont, sans exception, des calques languedociens” (43). Martin (1993) suit la même voie, en parlant de “convergences originelles franco-occitanes” ; mais il penche lui aussi en faveur de l’emprunt, en ajoutant que :

**“Dans une région occitane comme le Velay, un grand nombre de régionalismes classés par les dictionnaires comme archaïsmes du français doivent leur emploi, voire leur forme et leur emploi, à l’influence du substrat dialectal.”** (Fréchet-Martin 1993, 9 ; c’est moi qui souligne).

Martin (1984), abordant le sujet des survivances dans le français parlé en vallée d’Aoste dans un contexte de contact entre trois langues (français, italien, francoprovençal), reste en revanche relativement neutre :

**“Un mot comme « emprunt » peut être téméraire. Objectivement, il convient d’abord de constater que tel fait est commun à deux parlars : bien entendu, on peut le plus souvent en inférer une direction d’emprunt, mais il peut y avoir quelques cas de parallélisme, par exemple, entre « survivance » et « emprunt au dialecte ». Il ne faut pas en effet méconnaître l’importance des faits de convergence pouvant expliquer qu’un terme d’une des catégories ait trouvé ou retrouvé une vigueur particulière parce qu’il avait des répondants dans une ou plusieurs autres catégories.” ; “nous n’insisterons jamais assez sur l’influence cumulative des parlars en présence et sur le fait que certains termes ont pu dès lors retrouver vigueur lorsqu’ils ont éventuellement été en concurrence dans l’esprit du locuteur” (Martin 1984, 19 et 168).**

Il convient de mesurer cette possibilité aux hypothèses précédentes, et cela en deux temps :

1.  
la majorité des régionalismes pouvant être décrits comme des survivances trouve-t-elle également un appui dans les patois formant la langue de substrat ?

2.  
Dans le cas où cela se vérifie, peut-on distinguer les cas où la survivance est à interpréter comme un emprunt au patois, des cas où il s’agit d’une véritable survivance avec influence du substrat, mais sans emprunt proprement dit (calque de maintien) ?

Inversant l’ordre de nos questions, nous verrons d’abord si l’on peut établir la distinction entre emprunt et maintien sous l’influence de la langue de contact, en ayant recours à deux types de faits :

---

<sup>200</sup> De même que l’on a établi un lien entre l’emploi de régionalismes issus du substrat et la connaissance du patois formant ce substrat (cf. Germini-Lucci 1985, 208 qui parlent d’une “corrélation entre la connaissance du dialecte local et la fréquence d’emploi des régionalismes”, et Martin 1993, 11 pour qui “Le fait de parler le patois, ou simplement de la connaître (sans le parler) est un facteur favorisant l’emploi ou la connaissance des régionalismes”), il faudrait reconnaître une relation de cause à effet entre emploi du patois et persistance de traits français connus également du patois.

1.

le critère chronologique entre emploi-disparition du mot français et son apparition comme mot régional, lié à la diffusion du français. Une contingence des études lexicales françaises enlève du poids à l'argument que l'on pourrait invoquer concernant d'éventuelles discordances temporelles entre la date où un mot est déclaré vieux en français et celle où il apparaît en tant que régionalisme : les études sur le vocabulaire régional sont apparues tardivement (cf. chap. 3), et n'ont pas été exhaustives (ne le sont toujours pas), de sorte que la première date à laquelle est recensé l'emploi régional du mot archaïque a des chances d'être récente, mais ne dit rien quant à la durée d'implantation réelle du régionalisme. Les premiers recueils de mots régionaux datent en effet du milieu du XVIIIe s., quand des puristes de province se sont mis en tête de purifier le français dont l'usage se répandait alors dans la bonne société. Si on dispose dès la fin du XVIIe s. d'un relevé sur la ville de Genève<sup>201</sup>, il faut attendre le milieu du XVIIIe siècle pour que la collecte ne débute réellement (Brun 1753, Desgrouais 1766 pour la région de Toulouse, Du Pineau pour la Normandie, l'Anjou et Lyon, au milieu du XVIIIe s., dans une optique non normative, et Molard 1792 pour Lyon). Les relevés ne prolifèrent qu'à partir du XIXe s., ce qui est tard par rapport à la date d'implantation du français dans les régions auparavant non francophones (cf. chap. 5). Ainsi, on ne dispose pas de beaucoup de renseignements fournis par des dictionnaires de régionalismes avant le XIXe s., et même les quelques relevés les plus anciens ne permettent malheureusement pas de remonter aussi loin dans le temps qu'il le faudrait. De plus, les sources antérieures au XIXe s. n'ont pas été exploitées à fond : un certain nombre de relevés anciens sont restés à l'état de manuscrits, qui n'ont jusqu'à une date récente pas pu être mis à profit. L'exhumation de ces sources et leur publication semble heureusement aujourd'hui amorcée, depuis la série des trois manuscrits de Du Pineau datant du milieu du XVIIIe s. tirés de l'oubli par P. Rézeau (= Rézeau 1989b, Vurpas 1991, Chauveau 1993). On peut aussi citer le manuscrit de Jean-Baptiste Conny, (1852), *Dictionnaire du langage vicieux et populaire de l'habitant du Bourbonnais et particulièrement de celui de l'arrondissement de Moulins*, jusqu'alors déposé à la Bibliothèque Municipale de Moulins, et publié récemment (1994) par Rézeau<sup>202</sup> ; "Le premier document lexicographique sur le français parlé en Haute-Saône (1812)" publié par J.-P. Chambon<sup>203</sup> ; du même Chambon, "Le premier document lexicographique sur le français parlé dans l'Aveyron (Vayssier 1879)"<sup>204</sup>. Pour le Canada, on a aussi exhumé les premiers travaux lexicologiques remontant au milieu du

<sup>201</sup> Poulain de la Barre, François (1691), *Essai de remarques particulières sur la langue française pour la ville de Genève*, Genève, 60 p.

<sup>202</sup> Rézeau, Pierre (1994), "Le Dictionnaire du langage vicieux et populaire de l'habitant du Bourbonnais (vers 1852) de Jean-Baptiste Conny. Edition critique", dans *Mélanges sur les variétés du français de France, d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Klincksieck, « Matériaux pour l'Etude des Régionalismes du Français » n° 8, p. 115-229.

<sup>203</sup> *RLiR* 53, (1989), p. 131-143.

<sup>204</sup> *TraLiPhi* 31 (1993), p. 91-109.



---

XVIII<sup>e</sup> s.<sup>205</sup> Tous ces matériaux anciens recèlent une valeur historique certaine : **“Comme on peut bien le penser, beaucoup de termes sont attestés ici pour la première fois” (Almazan 1980, 309). “Il va sans dire que le « Vocabulaire [en patois de la Haute-Saône (1812)] » fournit, le plus souvent, la première (parfois la seule) attestation pour le français régional de la Haute-Saône, et la première pour le français de Franche-Comté en général quand le mot manque à Brun 1753” (Chambon 1989, 135 n. 7).** Les travaux dans ce sens sont à poursuivre : la *Bibliographie des dictionnaires patois gallo-romans* (= Wartburg 1969, citée comme *BDP*) indique plusieurs manuscrits qui pourraient bien intéresser les études sur les régionalismes du français, comme celui de Doriat : *Mots non français employés par les habitants de la commune de Barraix-Bussolles*, déposé aux Archives de l'Allier, fonds Chazaud (n° 2.2.15.31). Les études sur les régionalismes du français ont été lentes à recevoir l'attention des linguistes, qui les ont délaissés au profit des patois. Ainsi, le FEW a très peu pris en compte les régionalismes dans ses dépouillements. Comme le reconnaît J.-P. Chambon (1994a, 270), “la variation diatopique du français langue commune [est] de loin la dimension du lexique galloroman la moins bien prise en compte par l'oeuvre de Wartburg.” La position du FEW est assez ambiguë à ce sujet, car, si dans les dépouillements figure un certain nombre d'ouvrages de régionalismes et non de patois (par ex. Beauquier 1881, Saubinet 1845, Vachet 1907<sup>206</sup>), la présentation des matériaux dans le dictionnaire ne distingue pas entre mots patois et régionalismes français. La même ambiguïté se laisse observer dans la *BDP* établie sous la direction de Wartburg, dont l'introduction stipule qu'on traite de patois et non de français régional : **“Le nombre actuel des études concernant la dialectologie gallo-romane nous a obligés à prendre mieux encore à la lettre le titre *Bibliographie des dictionnaires patois (BDP)* en accueillant uniquement des ouvrages qui renferment au moins en partie une étude lexicologique. [...] nous avons dû exclure les ouvrages ayant trait exclusivement au français régional.” (11).** Cependant, plusieurs références incluses concernent en fait le français régional, et uniquement celui-ci. C'est le cas notamment de Lex-Jacquelot (1903, 1926)<sup>207</sup> (n° 2.2.16.3.3), de Cunisset-Carnot (1889)<sup>208</sup> (n° 2.2.16.4.10) ou de Baron (1939)<sup>209</sup>, présenté comme contenant du “Patois de Rive-de-Gier” (n° 2.3.7.3.17) alors qu'il s'agit d'un relevé de régionalismes français. Des sections entières relèvent du français régional, par ex. 2.2.10.2 concernant le français canadien (p. 155-158), 2.2.10.3 sur les parlers acadiens au Canada et en

<sup>205</sup> Almazan, V. (1980), “Pierre Potier premier lexicographe du français au Canada : son glossaire”, *Revue de linguistique romane* 44, p. 304-340.

<sup>206</sup> Vachet, Adolphe (1907), *Glossaire des gones de Lyon*, Lyon, xii-355 p.

<sup>207</sup> Lex, L. - Jacquelot, L. (1903), *Lexique du langage populaire de Mâcon et des environs*, par Personne et par Tout-le-Monde, Mâcon ; (1926) *Le langage populaire de Mâcon et des environs*, Mâcon, xii-126 p.

<sup>208</sup> Cunisset-Carnot, Paul (1889), *Vocables dijonnais*, Dijon, 224 p.

<sup>209</sup> Baron, François (1939), *Vocabulaire du parler ripagérien*, Saint-Etienne, Imprimerie de la Tribune Républicaine, 65 p.

Nouvelle-Angleterre (p. 158-160), et 2.2.10.4 sur les parlars français de Louisiane et de la vallée du Mississippi (p. 160-165). Il apparaît qu'il est possible d'avoir une certaine connaissance de la date d'apparition des régionalismes, en exploitant plusieurs autres types de sources :

i.

Depuis ses débuts, la lexicographie générale a fait une part aux mots régionaux (cf. 4.2), et certains dictionnaires sont très utiles à l'étude historique de ces régionalismes : les principaux sont les ouvrages de Nicot, Cotgrave, Monet, Ménage, Pomey, la série des Furetière et Trévoux, Féraud, Littré, Larousse, Robert, TLF. Deux études ont été consacrées au dépouillement des régionalismes contenus dans les dictionnaires généraux, l'une traitant des régionalismes de la partie nord de la France (Heymann 1903<sup>210</sup>), l'autre des régionalismes du sud de la France (Leip 1921<sup>211</sup>). Ces travaux, déjà anciens, ont été sans lendemain, et seraient pourtant à compléter : d'une part, le dépouillement ne porte que sur la période allant du XVIe au XVIIIe s., et il y aurait encore beaucoup à faire ne serait-ce qu'en ce qui concerne les dictionnaires du XIXe s. D'autre part, n'ont été dépouillés que les principaux dictionnaires (certaines sources importantes ont d'ailleurs été négligées), et dans ceux-ci relevés uniquement les régionalismes signalés comme tels par les lexicographes (il faudrait également chercher tous les régionalismes cachés, soit en vedette soit dans les définitions). Dans cette voie, on peut citer les travaux récents de Rézeau (1989b, 443-455), qui a relevé tous les angevinismes explicitement indiqués dans les ouvrages de Ménage ; Horiot (1995)<sup>212</sup> signale qu'I. Leroy-Turcan s'est attelée à la tâche d'inventorier les angevinismes implicites.

ii.

Höfler (1989, 126-128) rappelle<sup>213</sup> que des régionalismes figurent déjà dans des ouvrages traitant en principe de patois : pour notre région, on peut notamment exploiter Constantin-Désormaux (1902), où l'on trouve des termes de "français local" à la suite de mots patois. Par ex., s.v. *chôf-panse* f. : "cheminée dans une chambre à coucher ou dans une salle à manger. Fr. [français local] (Rumilly) *chauffe-panse* (qui tombe en désuétude)." On trouve aussi des articles consacrés exclusivement au français, par ex. *Brouillards* s. m. pl. : "Pour se débarrasser d'un importun, on l'envoie promener sur les brouillards du Rhône (en patois = su lo broulia du Roune). Cette expression, non moins connue à Lyon qu'à Genève, est aussi usitée à Annecy." Le *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais* de Puitspelu (1887-90) préfigure souvent le *Littré de la Grand'Côte* (1894) en indiquant, à la suite du mot patois, la forme usitée à Lyon, qui relève donc du français régional (par ex. *Bambano*, à Lyon *bambaner*, v. n. : baguenauder, flâner"). Il

<sup>210</sup> Heymann, Wilhelm (1903), *Französische Dialektwörter bei Lexicographen des 16. bis 18. Jahrhunderts*, Giessen.

<sup>211</sup> Leip, Johannes (1921), *Provenzalisches und Frankoprovenzalisches bei Lexicographen des 16. bis 18. Jahrhunderts*, Giessen, « Giessener Beiträge zur Romanischen Philologie » n° 6, XVIII-104 p.

<sup>212</sup> Horiot, Brigitte (1995), "Les régionalismes de l'Ouest vus par Ménage : survivance linguistique et continuité dialectologique", dans Leroy-Turcan - Woodrige (1995), 227-244.

iii.

<sup>213</sup> Ce point avait déjà été noté, comme le montre Höfler, par Badier (1961) et Strale (1977, 123 n. 25) ainsi que Chaurand (1985, 343).

datant de 1585-87, étudiés par Chambon 1994c) ou non littéraires (cf. Chambon 1994b pour l'Auvergne). Höfler (1989, 114-115) crédite Littré comme ayant été le premier à se rendre compte que nombre de mots régionaux apparaissent dans des écrits non littéraires : **“On rencontre maintenant dans les gazettes juridiques, dans les comptes rendus des sociétés régionales, dans le récit des exploitations agricoles une foule de mots qu’il s’agit d’inscrire et de faire comprendre. Les noms locaux d’engins, de plantes, d’animaux sont bons à enregistrer”** (Littré, “Préface” à *LiS*, iii). Dans son *Supplément* (1877), Littré a inclus de nombreuses attestations provenant de textes non-littéraires. W. Pierrehumbert (1926) a dépouillé de nombreux textes d’histoire, de droit, d’économie touchant à la Suisse romande, et largement mis à profit les archives de Neuchâtel, où il a pu glaner un certain nombre d’attestations anciennes (p. 2). Et l’on trouve un bon lot de mots régionaux dans les documents d’archives dépouillés par Godefroy pour son dictionnaire d’ancien français, qui s’avère aussi être très utile pour l’étude historique des régionalismes : il a ainsi répertorié *bournaulx* “conduits d’eau” dans un document des Archives de Clairvaux (Jura), datant de 1580, ce qui complète la série d’attestations que fournit Pierrehumbert pour la Suisse (s.v. *bourneau*). Höfler (1989, 119) insiste sur le fait que “d’importants matériaux ont été réunis depuis longtemps, en partie à d’autres fins. Et ces matériaux, on les trouve tout d’abord dans les dictionnaires d’ancien français de La Curne de Sainte-Palaye et Godefroy ainsi que dans les documents de Du Cange, qui n’ont pas été exploités systématiquement au regard du français régional.”

Les recherches suivant ces différents axes s’avèrent prometteuses, mais beaucoup reste encore à faire. Notre travail arrive trop tôt pour pouvoir bénéficier de dépouillements de ces sources, et nous avons dû nous contenter d’avoir recours essentiellement aux indications figurant dans les dictionnaires généraux, ainsi qu’aux recueils régionaux anciens disponibles, dans quelques régions où ils existent (Toulouse, Agde, Lyon, etc.), afin de rechercher la trace d’une continuité de la transmission d’un mot dans une région, ou au contraire de sa disparition et réapparition plus tardive.

2.

L’étude des mécanismes de transfert d’un parler gallo-roman au français peut-elle laisser apparaître des traces linguistiques de l’emprunt, de sorte qu’elles nous permettraient de distinguer l’emprunt du maintien ? Ce sera le sujet de notre partie suivante.

### 6.3. Emprunt

Si l’on envisage que les patois ont pu influencer sur la présence d’éléments archaïques du français commun parmi les régionalismes, il s’agit de déterminer de quel genre d’influence il peut être question. Nous essaierons ici d’estimer si les régionalismes décrits comme des survivances du français commun ont pu être réintroduits dans certaines régions par

emprunt aux patois. Pour cela, il est nécessaire de connaître les mécanismes de transfert réglant les emprunts du français régional aux patois, pour ensuite pouvoir appliquer ces mécanismes au cas des survivances, et se rendre compte si un mot transféré d'un patois au français régional aboutit exactement (formellement et sémantiquement) à restituer au français le mot qui en avait disparu. Si tel est le cas, le mécanisme de emprunt doit être pris en compte comme étymologie possible des régionalismes-survivances. En revanche, si la cible atteinte par le biais de ces mécanismes s'avère différer du mot français archaïque, le emprunt est à écarter, et les patois n'ont pu jouer une influence que dans le maintien d'éléments devenant obsolètes en français commun. Il y a donc bien dans ce cas survivance, sous l'effet du contact, à la manière donc G. Lüdi (1981) envisage la notion de survivance au sujet de la rection régionale de *aider* à *quelqu'un*, tour ancien en français, fréquent à l'époque classique :

***“Il va de soi que nous ne préconisons pas de voir dans *aider* à *quelqu'un* un calque du francoprovençal. Il s'agit bien d'un archaïsme français. Mais bien plus que l'allemand, le substrat francoprovençal pourrait avoir contribué à la conservation de cette construction” (Lüdi 1981, 89).***

### 6.3.1. Typologie des régionalismes

---

L'établissement d'une classification des régionalismes s'avère une étape préalable à la détermination des types de mécanismes d'emprunts rendent compte du transfert depuis les patois jusqu'au français régional : en effet, il y a de grandes chances pour que ces mécanismes diffèrent selon les types de régionalismes auxquels on a affaire. Nos régionalismes étant également des traits disparus du français, l'établissement d'une typologie des régionalismes servira du même coup à classer les mots de notre corpus selon les types d'évolution qu'ils ont subis.

La conception différentielle des régionalismes (particularités géographiques constituant des variantes par rapport à un français de référence) implique que si l'on en établit une typologie, celle-ci le sera par rapport au français de référence, qui déterminera la nature des différences que constituent les régionalismes.

La classification des régionalismes s'est d'abord effectuée sur l'axe diachronique (Dauzat 1930, Brun 1946, Baldinger 1957). Jusqu'à il y a une vingtaine d'années, peu d'attention a été accordé à une classification synchronique, et aujourd'hui celle-ci n'est pas encore très détaillée ; cela reflète sans doute l'orientation dialectologique des études sur les régionalismes, qui sont considérés “en termes de survivances comme traces d'une évolution ou pièces d'un puzzle destinées à la mise en place d'un modèle rendant compte du changement linguistique” (Baggioni 1995, 68). On s'y intéresse comme résidus des patois en train de disparaître, et non en temps que variété synchronique ayant une dynamique propre. C'était l'optique de Dauzat (1906, 233<sup>214</sup>) et de Brun (1946, 140) qui affirmait que “les français régionaux sont des plantes assez développées pour qu'on

<sup>214</sup> “La filiation entre un patois depuis longtemps défunt et le français régional est beaucoup trop lointaine pour qu'on puisse espérer la retrouver. Tout au plus sera-t-il intéressant de cataloguer ces français régionaux : ces documents pourront avantageusement être comparés aux monographies complètes de patois”.

puisse leur consacrer des monographies [...]. Ils nous intéressent ici comme les sous-produits des parlers dialectaux.” Cette conception est encore exprimée par Tuailon (1977a), qui définit le français régional comme “ce qui reste du dialecte quand le dialecte a disparu” (cité par Straka 1977a, 237). Ce qui amène Baggioni (1995) à considérer que les études sur les régionalismes devraient plutôt être menées par des sociolinguistes, car les dialectologues se bornent à “la sommaire problématique substratiste” (69).

Une première ébauche de typologie, telle qu'on peut la trouver chez Tuailon (1977b), divise les régionalismes en trois branches, selon qu'ils relèvent de la phonétique, de la grammaire ou du lexique. Cette classification, réaffirmée plusieurs fois par Tuailon lui-même (1983 ; 1988), employée et raffinée par Martin (1987) et son équipe (Blanc-Rouat 1992, Fréchet 1992), présente cependant un inconvénient : la classification, qui se présente sur le modèle d'une description complète d'une langue en trois parties, révèle cependant un certain flottement dans la définition des catégories. Celles-ci relèvent d'une conception assez large et floue à la fois, de sorte que ce qu'on y trouve classé est assez hétérogène et pourrait dans plusieurs cas être placé dans une autre catégorie. Ainsi, sous la rubrique phonétique, on trouve des faits relevant proprement d'une description phonétique, par ex. la prononciation des e muets (avec mélodie paroxytonique) dans le Midi, mais également des faits de prononciation n'affectant qu'un seul élément lexical, par ex. *vingt* prononcé avec un [t] final dans l'Est (Tuailon 1988, 293), qui devraient plutôt trouver leur place dans la partie sur le lexique. De même, dans la rubrique grammaire, on trouve des faits intéressant proprement la grammaire, comme la construction avec *pour* du sujet devant un infinitif (ex. : « J'ai acheté de bons souliers pour moi porter cet hiver [nord de la Champagne et de la Lorraine] ») ou la conjugaison de *être* avec lui-même aux temps composés (ex. « Je suis été malade ») (Tuailon 1988, 295), mais aussi des faits plus particuliers comme l'utilisation entre Grenoble et Valence, du verbe *s'envenir* à la place de *revenir* : ce trait, considéré par Tuailon comme relevant de la grammaire de par le mode de formation du verbe, a clairement sa place dans le lexique en tant que fait isolé ne touchant qu'un seul élément lexical. La définition de la grammaire adoptée par Tuailon est trop large, et à le suivre il faut inclure bon nombre de faits ne touchant qu'un élément du lexique dans les parties phonétique ou grammaticale. Or, il vaut mieux n'introduire dans ces deux descriptions que des règles générales touchant tout un paradigme d'éléments ; si une règle ne vaut que pour un élément (par ex. la prononciation d'un mot), il vaut mieux alors la reporter dans le lexique, à la description de l'élément concerné. Cette règle de généralité visant à distinguer ce qui relève de la grammaire de ce qui relève du lexique (qui apparaît alors comme le règne de la particularité, du non-systématique ou systématisable), s'applique notamment dans le cas de la rection verbale : la rection régionale de *aider à quelqu'un* ne peut être considérée comme un fait de grammaire que si le français régional fait correspondre systématiquement à la classe des verbes transitifs directs du français commun des verbes transitifs indirects. En l'absence d'un tel degré de généralité, la rection régionale de *aider* reste un fait intéressant le lexique, et dans ce cas devra être traitée comme une particularité de rection de cet élément lexical particulier. [cf. Le Guern 1983, 117]

La typologie proposée ici s'inspire des distinctions élaborées par Tuailon (1977a, 1977b, 1983, 1988), Straka (1977a, 1981), Martin (1987), Boulanger (1986), et Poirier (1995), complétées par des remarques de Taverdet (1977, 1990), Salmon (1991a), et

Voillat (1971). Elle vise à définir les régionalismes de façon synchronique par rapport au français dit commun pris comme référence.

Comme dans la description de toute langue, celle des régionalismes du français comprend une partie phonétique, une partie grammaticale, et une partie lexicale, les deux premières étant réduites par rapport à la troisième (parce que, comme l'a dit Taverdet 1990, 715, les régionalismes se réfugient dans les espaces de liberté de la langue ; le lexique, ensemble ouvert et sans cesse en mouvement, est la catégorie la plus propice à la variation). Les régionalismes lexicaux nous intéressent seuls ici. Nous adoptons, pour en établir la typologie, la conception d' I. Mel'cuk (1976 ; 1993), qui définit le signe linguistique non de façon saussurienne comme une entité à deux faces, mais comme une entité tripartite :

***“Son travail sur le modèle Sens-Texte a amené l'auteur à concevoir le signe linguistique comme étant une entité tri-dimensionnelle, ou un triplet ordonné  $\underline{A} = \langle A ; 'A' ; \#A \rangle$  où A est le signifiant, 'A' le signifié, et #A l'ensemble des informations portant sur les propriétés combinatoires du signe, qui dans leur totalité peuvent être appelées syntactiques” (Mel'cuk 1976, 59).<sup>215</sup>***

Puisqu'un signe linguistique ne reste pas isolé, mais a pour vocation de se combiner à d'autres signes pour former des énoncés, la dichotomie saussurienne se voit renforcée d'une composante syntactique (aussi appelée simplement *syntactique* m., abrégé en Sy), qui comporte l'ensemble des informations décrivant complètement la combinatoire d'une paire donnée {Sa, Sé}, c'est-à-dire les informations spécifiant les paires avec laquelle la paire donnée peut être combinée, ainsi que celles spécifiant le comportement du Sa dans de telles combinaisons. Le syntactique comporte 7 éléments typiques, parmi lesquels nous intéressent particulièrement :

1. partie du discours,
2. genre grammatical du nom (qui détermine la forme des adjectifs s'accordant avec lui et la forme du prédicat verbal s'accordant avec le sujet),
3. régime (du verbe, du nom, de l'adjectif) : il détermine les cas grammaticaux, les prépositions et conjonctions qui doivent marquer le syntagme dépendant remplissant une valence active auprès du lexème.

D'après cette typologie, définie par le cadre exposé ci-dessus, les régionalismes se répartissent en plusieurs catégories :

### **I. Le mot existe en français de référence mais le régionalisme en diffère par la forme, le sens, le syntactique, ou par son statut :**

---

<sup>215</sup> *“Work on the Meaning-Text Model has led the author to think of a linguistic sign as being a three-dimensional entity, or an ordered triple  $\underline{A} = \langle A ; 'A' ; \#A \rangle$  where A is the signifiant, 'A' the signifié, and #A is all informations about the combinatorial properties of the sign, which in their totality may be spoken of as syntactics” (Mel'cuk 1976, 59).*

1.

**Régionalismes formels** : Ils concernent les “mots qui existent en français (même base étymologique), mais dont la phonétique locale présente des particularités [...] qui ne découlent pas directement de la prononciation régionale du français” (Martin 1987, 21). Ces variantes formelles sont appelées *régionalismes phonétiques* par Martin (1987, 21) : elles diffèrent de la catégorie des régionalismes phonétiques de Tuailon en ce qu’elles concernent la prononciation particulière de certains mots, dont on ne peut pas rendre compte par une règle générale. Il faut donc les comprendre comme des *régionalismes [lexicaux] phonétiques*. Leur concurrent en français de référence est issu de la même base étymologique : ex. *âbre/arbre*. Poirier (1995) inclut cette catégorie dans notre type II car pour lui ce sont des mots nouveaux auxquels on réserverait une entrée indépendante dans un dictionnaire.

2.

**Régionalismes sémantiques** : Le signe régional possède un Sa connu du français de référence mais dont le Sé est régional (Straka 1977a ; Tuailon 1983). Cela peut entraîner des contresens, ou des cas d’incompréhension. D’après Tuailon (1983, 28), ils seraient donc sujets à être corrigés. On peut distinguer selon que le Sé régional est connu du français de référence mais y est exprimé par un autre mot (et dans ce cas le régionalisme n’est sémantique que d’un point de vue sémasiologique), ou qu’il correspond à une lacune de la grille onomasiologique du français commun (par ex. *pantin* n. m. “biscuit en pâte dure et rose” à Annonay, correspondant à une réalité locale ; cf. type 5.1 ci-dessous). Il existe deux cas de figure, selon que le sens régional s’additionne au(x) sémème(s) du français commun ou qu’il est employé à l’exclusion de celui-ci (ceux-ci) :

i.

**Le Sé régional est employé en plus du Sé français commun** : il enrichit le sémantisme du mot français. Je propose donc la dénomination de *régionalisme sémantique inclusif*. [Cf. Pompilus (à retrouver).]

ii.

**Le Sé régional est employé à l’exclusion du Sé français commun** : il s’agit d’un *régionalisme sémantique exclusif*. Ceci favorise la formation de micro-systèmes régionaux, puisque le sens français commun exclu par le sens régional est alors pris en charge par un autre mot, pouvant être lui-même un régionalisme sémantique. Ces micro-systèmes régionaux peuvent complètement diverger des micro-systèmes du français de référence, créant parfois des situations assez embrouillées : les régionalismes *déjeuner, dîner, souper* correspondent ainsi au français de référence *petit déjeuner, déjeuner, dîner* ; dans le français de Meyrieu-les-étangs (Isère), *carotte* a exclusivement le sens “betterave”, tandis que “carotte” est exprimé par *pastonade* ou *racine*. Ces phénomènes ne sont pas sans rappeler l’opinion de F. Voillat (1971) pour qui le français régional peut former un système en soi, divergent du français.<sup>216</sup>

Il existe des régionalismes qui posent le problème de la délimitation entre homonymie et polysémie : certains mots régionaux sont connus en français de référence avec un autre sens qu’en français régional, mais uniquement dans le vocabulaire technique,

<sup>216</sup> “Il se peut en effet que certains mots régionaux soient connus en français de référence avec un autre sens qu’en français régional, mais uniquement dans le vocabulaire technique, s’ils ne riment pas à un français régional.”

n'appartenant pas à la langue de tous les locuteurs (ex. *ratelle* n. f. nom régional de la "rate", aussi employé par les vétérinaires pour désigner une "maladie charbonneuse des porcs"). Doit-on alors classer ces régionalismes comme régionalismes sémantiques ou lexicaux ? Boulanger (1986, 70) mentionne également l'existence de régionalismes créés indépendamment mais se trouvant être des homophones d'unités lexicales françaises (ex. *dépanneur* m. "petite épicerie ouverte sept jours par semaine, à des heures plus longues que les heures usuelles" en français du Québec). Ces cas d'homonymie régionale peuvent cependant souvent s'intégrer, dans une description synchronique, à une polysémie dans le mot français commun, de sorte que l'homonymie n'a plus qu'une valeur diachronique dont la typologie n'a pas à tenir compte. Ainsi, le n. m. *cuvage*, employé dans les zones viticoles du Beaujolais, Forez, Puy-en-Velay et Limagne pour désigner le local où se trouvent les cuves et le pressoir, est une formation indépendante du français régional à partir du français commun *cuve* (Chambon 1994b, 28-29). Or, le français de référence connaît, dans son vocabulaire technique, un homonyme *cuvage* désignant l'opération qui consiste à soumettre le raisin à la fermentation dans les cuves. De fait, le régionalisme a été naturellement inclus, depuis son introduction dans la lexicographie générale dans Trév 1743, dans la polysémie du *cuvage* du français de référence, dont il constitue, pour TLF, un emploi métonymique.

1.

**Régionalismes syntactiques** : le terme *syntactique* est introduit ici de préférence à *grammatical*, couramment employé (par ex. par Martin 1987, Poirier 1995), mais qui réfère plus justement à des traits comme l'utilisation du passé surcomposé, par ex. (cf. Walter 1988, 170-172), relevant effectivement de la partie grammaticale de la langue. On en distingue quatre sous-types :

i.

**Genre** : l'opposition est binaire et les régionalismes s'opposent au français de référence dans les deux sens : masculin pour féminin (*ancree, vipère*), féminin pour masculin (*ongle, serpent*).

ii.

**Nombre** : l'opposition est également binaire mais révèle une tendance unidirectionnelle, pluriel pour singulier (*escaliers, culottes, pantalons*).

iii.

**Rection verbale** : les différences de rection touchent le régime pronominal (*s'accoucher, s'avorter*) ou son absence (*promener, appauvrir*), le régime transitif direct (*réfléchir, ressembler*) ou indirect (*prétendre de, aider à*), etc.

iv.

**Catégorie grammaticale** : la différence de fonctionnement syntaxique entre le régionalisme et son équivalent en français de référence, que l'on peut décrire comme une transcatégorisation, touche particulièrement les adverbes et prépositions (*dedans, dessus, dessous, après* servant d'adverbes et de prépositions : cf. Voillat 1971, 223), et les adjectifs employés comme adverbes régionalement (*franc*).



2.

**Régionalismes de statut** : les conditions d'emploi de ces mots diffèrent en français régional. Les différences peuvent concerner :

i.

**Registre** : “les mots n'appartiennent pas nécessairement au même niveau [de langue] sur l'ensemble du territoire” (Taverdet 1990, 715a) : par ex. *tantôt* n. m. “après-midi” appartiendrait au registre populaire en français commun, mais serait non marqué dans certaines régions (Straka 1981, 37).

ii.

**Domaine** : Poirier (1995) cite le cas d'*arachide*, réservé à la langue commerciale en français commun, mais d'emploi usuel au Québec. ; *relevée* “après-midi” est un terme de droit, employé régionalement dans l'usage courant (où ?).

iii.

**Fréquence** :

a.

La fréquence de certains mots est parfois plus élevée dans l'usage régional que dans l'usage général (ex. *guère* en Bourgogne : Straka 1977a, 233), *nous autres, vous autres* [voir base RdG]. Ce phénomène peut déboucher sur des considérations d'ordre diachronique : des traits peu employés en français commun le sont soit en fréquence (en restant cependant vivants), soit parce qu'ils sont restreints à un certain type d'usage, notamment littéraire (*point*), ce qui porte souvent le témoignage de la disparition d'un usage autrefois répandu. Le régionalisme de fréquence peut donc être un aspect sous lequel se présente le phénomène de survivance, pour des mots non encore totalement disparus du français commun actuel : “sans doute s'agit-il, le plus souvent, de faits qui deviendront un jour des archaïsmes en français — s'ils ne le sont pas déjà —, tandis qu'ils restent vivants régionalement” (Straka 1977a, 233).

b.

Le rapport de fréquence peut être inverse, et on tombe alors dans le cas des régionalismes *négatifs* (Taverdet 1977, 42), qui posent le problème de la valeur de la méthode différentielle appliquée à l'étude des régionalismes : **“On ne peut caractériser un français régional seulement par ses écarts positifs : quand ceux-ci seraient parfaitement dénombrés, il resterait à définir la part de français “normal” qu'il contient”** (Voillat 1971, 226).

Pour Salmon (1991a), le français régional ne se limite pas à un saupoudrage de quelques mots régionaux sur fond de français commun : beaucoup de mots du français de référence sont exclus des régions par des régionalismes qui occupent solidement leur place. Ainsi, selon lui, les mots français présents dans les recueils de Molard, Puitspelu et Vachet n'ont pas été recueillis par erreur : ces mots français étaient aussi lyonnais car ils en excluent d'autres qui appartiennent aussi à l'usage français.

Un mot du français de référence est peu employé en français régional, qui lui en préfère un autre. La préférence peut aller à un mot du français commun qui lui est

synonyme : ainsi, Taverdet (1990, 709) indique que si *peigner* et *coiffer* sont des synonymes en français de référence, en Bourgogne on préfère employer *peigner*, *coiffer* étant marqué comme relevant du style relevé (le même phénomène est documenté pour la Suisse par Voillat 1971, 226 où l'on utilise *gamin* de préférence à *enfant*, car "ce mot [est] senti comme étant d'un niveau trop relevé"). Mais souvent cette situation découle de la présence d'un mot régional faisant concurrence au terme français, et qui lui est préféré (ex. *verne* / *aulne*). Dans le cas extrême, cette situation est le résultat non d'un choix, mais de l'ignorance du mot du français de référence de la part des locuteurs employant le mot régional (Tuailon 1977a). Ce type de régionalismes va de pair avec les régionalismes lexicaux à concurrents standards (cf. II). Ces traits négatifs sont rarement notés dans les répertoires de régionalismes.

## II. Le mot régional n'existe pas en français de référence :

Cette catégorie (notre n° 5) forme la classe la plus nombreuse de régionalismes (ainsi, à Annonay, sur 1767 traits régionaux recensés par Fréchet 1992, 1348 concernent des mots n'existant pas en français commun). Ce sont les régionalismes *lexicaux* proprement dits ; Poirier (1995) les appelle des régionalismes *lexématiques*. Si l'on considère, comme l'ont fait dans leurs typologies Straka (1977a) et Boulanger (1986), les mots régionaux comme des signes, on distinguera plusieurs sous-classes :

1.

**Régionalismes lexicaux dont le Sa et le Sé sont régionaux** (type 3 de Boulanger) : ils correspondent à une lacune sémantique en français, qui ne possède pas de concurrent. Ces régionalismes réfèrent généralement à des réalités régionales (ex. *petafine* n. f. "variété de fromage" dans le Pilat). Leur statut autonome par rapport au français commun, qu'ils peuvent contribuer à enrichir, leur garantit une chance de survie : "Tous les technicismes régionaux sans concurrence jouissent d'une assurance de survie pour des raisons extra-linguistiques" (Tuailon 1977a, 19). D'après Imbs (cité par Straka 1981, 39), cette catégorie ne constitue pas de véritables régionalismes, car les termes s'imposent à tous les locuteurs qui veulent parler de ces réalités régionales. Ils composent la plus grande part des régionalismes *de bon aloi*. D'après la nature formelle des mots, on peut distinguer deux sous-classes :

i.

Le régionalisme relève d'un type lexical inconnu du français de référence (ex. *cancoillotte* n. f. "variété de fromage").

ii.

Le régionalisme se rattache à un type lexical existant en français de référence (ex. *rosette* n. f. "saucisson sec et long").

2.

**Régionalismes lexicaux dont le Sa seul est régional** (Straka 1981) : le Sé réfère à une réalité commune à tout le domaine français, et le régionalisme a un concurrent en français de référence. Cette notion de concurrent est d'ailleurs assez floue, puisqu'il peut s'agir parfois de périphrases dont certaines ont le statut de lexèmes plus ou moins

figés (ex. *anuiter/faire nuit*), tandis que dans d'autres cas, on peut toujours opposer un concurrent au régionalisme, sans qu'il fasse véritablement partie de la norme d'usage (ex. Velay *pialosse* n. f. "prunelle noire"). Parfois, il n'y a pas un concurrent, mais plusieurs (ex. *quand* prép. = *en même temps que/avec*). La notion de concurrence est surtout utile lorsque mot régional et mot français sont formellement (étymologiquement) liés. Le problème de la concurrence a déjà été abordé dans le cadre des régionalismes de fréquence (4.3) ; on peut ajouter (d'après Tuailon 1977a) que quand il y a concurrence, il peut y avoir cohabitation entre le régionalisme et son correspondant (par ex. *fayard* n. m. pour l'arbre sur pied, et *hêtre* pour le bois) : le mot français commun est connu, mais moins (ou jamais) employé. "Les emplois de l'un ou de l'autre terme doivent être en corrélation avec un faisceau de traits socio-culturels et psychologiques bien complexes" (Tuailon 1977a, 21). Un facteur à prendre en compte dans cette concurrence est la conscience des régionalismes, qui peut favoriser soit l'emploi du terme standard (si la perspective normative ou de langue commune prévaut) soit au contraire celui du terme régional, dans le cadre de la revendication de l'identité régionale (Tuailon 1977a, 22). Les rapports entre le régionalisme et son concurrent peuvent être multiples :

- i.  
Les deux mots sont étymologiquement distincts :
  - a.  
Le régionalisme relève d'un type lexical inconnu du français de référence (*fayard/hêtre*).
  - b.  
Le régionalisme se rattache à un type lexical existant en français de référence (se *démarrer/divorcer*).
- ii.  
Les deux mots sont étymologiquement liés :
  - a.  
Ils proviennent d'une même base, mais les affixes diffèrent :
    - I.  
Différence de préfixe (*aculer/éculer*).
    - II.  
Différence de suffixe (*brodure/broderie*).
  - b.  
Il s'agit d'un mot simple tandis que l'autre est dérivé :
    - I.  
Dérivation préfixale (*fiance/confiance*).
    - II.  
Dérivation suffixale (*ber/berceau*).
  - c.  
Ils proviennent d'une même famille morphologique mais avec des bases différentes

*méchantise/méchanceté*).

Une catégorie spécifique de régionalismes lexicaux est constituée par ce que Poirier (1995) dénomme les *variantes phraséologiques*, qui sont formées à partir de mots français, mais dont la combinaison forme une locution originale (ex. *avoir le corps dérangé* "avoir la diarrhée"). Cette catégorie comporte des locutions avec ou sans concurrent français.

Cette typologie, comme toute typologie, est forcément incomplète, car il surgit toujours des cas de figure non envisagés, souvent marginaux. Poirier (1995), qui fournit la typologie la plus élaborée à ce jour, sans doute conscient des limites d'une telle tentative, n'a d'ailleurs élaboré que cinq grandes catégories, et s'est contenté d'indiquer à l'intérieur de chacune d'elles les sous-catégorisations possibles, sans les distinguer spécifiquement lui-même. D'autre part, un même régionalisme peut relever à la fois de plusieurs catégories (par ex. régionalisme par différence de catégorie grammaticale va souvent de pair avec régionalisme sémantique). La typologie proposée ci-dessus a été élaborée principalement à partir du corpus utilisé dans ce travail, dans le but de le répartir en un certain nombre de classes. Dans cette perspective, nous n'utiliserons par la suite qu'une sous-partie des classes ci-dessus définies, certaines ne concernant pas notre corpus (par ex. la phraséologie).

Le classement synchronique peut également être utile dans la recherche étymologique. En d'autres termes, la typologie synchronique a des implications pour la typologie diachronique : nous avons déjà noté un lien possible entre un régionalisme de fréquence (en termes synchroniques) et le maintien d'un trait décadent en français de référence (plan diachronique). De plus, un régionalisme lexical relevant d'un type lexical inconnu en français sera classé comme emprunt au patois si le type est attesté dans les patois formant substrat, tandis qu'un régionalisme se rattachant à un type lexical existant pourra être considéré comme emprunté du patois si celui-ci connaît le type, mais tout aussi bien comme dérivé du type français par création interne.

### 6.3.2. Mécanismes de transfert : des patois au français régional

---

Pour tester la validité de l'hypothèse du emprunt, il s'agit maintenant de déterminer les mécanismes de transfert réglant les emprunts du français régional aux patois, en confrontant la typologie des régionalismes aux mécanismes généraux d'emprunt (exposés en 6.1), pour ensuite pouvoir appliquer ces mécanismes au cas des régionalismes décrits comme des survivances du français commun, et se rendre compte si ces survivances sont des traits qui ont pu être réintroduits dans certaines régions par (r)emprunt aux patois.

Desgrouais (1766, v) avait déjà reconnu qu'une grande partie des régionalismes étaient empruntés aux langues de substrat que sont les patois, ce que Straka (1983, 49) expose en ces termes :

***“Enfin, j'en arrive aux sources des régionalismes [...]. En tout premier lieu, c'est***

***le substrat régional, langue ou dialecte parlé dans la région antérieurement à l'implantation du français commun, qui a agi sur ce dernier***".

Les types de régionalismes qui sont ici pris en compte (car représentés dans le corpus) sont les régionalismes formels, sémantiques, lexicaux et syntactiques (genre et rection verbale). Ils relèvent des deux grands types d'interférences que sont l'importation (régionalismes formels et lexicaux) et la substitution (régionalismes sémantiques et syntactiques). Le premier type nous retiendra plus particulièrement, parce qu'un élément importé (emprunté) l'est rarement tel quel (sous la forme d'un *invariant*) : il est plus souvent adapté à la structure de la langue emprunteuse par le biais de règles de transfert dont nous donnerons le détail. Le second type, d'apparence plus simple, nous retiendra également car, dans la situation particulière de contact de langues qui s'offre à nous, où ces langues sont étroitement liées d'un point de vue génétique, se révèlent des phénomènes d'interférence particuliers. Pour ce qui nous concerne, les langues au contact du français sont au nombre de trois (on se dispensera de traiter en détail le cas du catalan, présent uniquement dans une fraction du domaine étudié, et qui pose d'ailleurs les mêmes problèmes que l'occitan et le francoprovençal) : parlers d'oïl, francoprovençaux et occitans. On peut traiter de deux situations de contact distinctes, selon qu'elles concernent les parlers d'oïl et le français, ou les parlers francoprovençaux et occitans et le français. Le regroupement du francoprovençal et de l'occitan se justifie par le fait que leur structure linguistique par rapport au français présente un ensemble de caractéristiques communes (ce sont des langues nettement distinctes du français, et caractérisées notamment par une accentuation paroxytonique). Pour ces deux situations de contact, il va s'agir de décrire les mécanismes de transfert qui ont opéré des patois au français régional, et ensuite d'appliquer ces mécanismes dans le cas des survivances.

Pour pouvoir valider ou invalider la possibilité du phénomène de emprunt, il est important de pouvoir établir des règles de transfert précises entre le patois et le français régional. Dans le traitement global du corpus (chap. 7), faute de pouvoir déterminer ces correspondances précises (car les régionalismes seront attestés sur des zones plus ou moins vastes, et les correspondants patois auront des formes diverses), il faudra nous contenter de constater (lorsque cela sera possible) qu'il existe des correspondants patois aux régionalismes-survivances, mais il ne sera pas possible d'établir précisément la nature de l'influence qu'a pu jouer la langue de substrat. C'est donc ici uniquement que nous pouvons aborder le problème du choix entre emprunt ou survivance par influence du substrat.

Il existe une limitation à la comparaison qu'on peut ainsi tirer entre des régionalismes bien localisés et un substrat leur correspondant exactement quant à la géographie. En effet, le substrat n'est, sans doute possible, directement à l'origine du régionalisme que dans la mesure où celui-ci est un localisme (Tuailon 1977a, 16). Mais dans le cas de régionalismes à distribution géographique large, on peut se demander si l'apparition de ces régionalismes a été le fruit d'une polygenèse (le régionalisme provient indépendamment de différents patois) ou si ces régionalismes ont été diffusés à partir d'un lieu unique de création.

***"Il est bien évident que ce n'est ordinairement pas la forme du patois de Meyrieu qui est seule à l'origine de tel ou tel régionalisme. [...] Si, dans le cas de***

***régionalisme à aire restreinte, la forme dialectale est à l'origine directe du régionalisme, dans le cas de régionalisme à aire vaste (surtout lorsque cette aire englobe des dialectes différents, par exemple dialectes d'oïl ou d'oc) la forme vernaculaire locale ne peut être seule à l'origine du régionalisme.*** (Martin 1987, 24.)

Dauzat (1930, 551 et 1935, 195) a dit que le français s'était diffusé à partir de centres régionaux dans leurs zones d'influence. Martin (1997, 64) rappelle que

***“Pour bien comprendre les mécanismes du français régional, il faut certes prendre en compte la situation dialectale ancienne, mais il faut aussi tenir compte des évolutions sociologiques qui se sont produites depuis l'avènement de la société industrielle et qui ont fait apparaître de nouveaux sens directeurs.”***

Les régionalismes peuvent donc voyager, et se diffuser à partir d'un lieu de création sous une forme différente de celle qu'ils auraient prise s'ils étaient directement issus du parler local. Ainsi, Rézeau (1989a) argumente-t-il que dans le cas de Meyrieu, il faut aussi envisager l'influence du français parlé à Lyon<sup>217</sup>, dont Dauzat (1930, 551) a mis en avant le rôle important dans la diffusion du français :

***“si un bon nombre, la majorité peut-être, des faits qui sont ainsi étiquetés de manière apodictique, sont effectivement issus du substrat francoprovençal, il ne manque pas de cas où l'origine doit être à rechercher du côté des foyers de rayonnement du français, de Lyon surtout en l'occurrence”*** (Rézeau 1989a, 251).

Cependant, les cas de création multiple sont également attestés, par des mots comme *matefaim* n. m. “crêpe épaisse”, qui est répandu dans l'est de la France depuis la Franche-Comté jusque dans la Drôme (avec un prolongement en Suisse), mais qui présente des variations phonétiques locales : *matafan* dans le Jura, en Haute-Savoie et Savoie, *matafaim* dans le Doubs et en Haute-Savoie, *matefan* en Isère. Ces différentes formes correspondent à des emprunts non adaptés ; le type à physionomie française *matefaim*, qui possède la distribution la plus générale, a pu se répandre au détriment des phonétiques locales, ce qui correspond au phénomène décrit par Dauzat de généralisation de la forme du parler directeur à sa région d'influence.

L'objection à la comparaison localisée entre patois et régionalisme, si l'on s'y arrête, mettrait un terme, avant même d'avoir débuté, à toute tentative d'établir des règles de transfert et d'essayer d'y voir clair dans le problème du emprunt. Aussi ne nous retiendra-t-elle pas de tenter cette étude. On aurait d'ailleurs tort de sous-estimer l'emprunt au substrat local : en effet, pour un certain nombre de régionalismes dénotant des réalités rurales, agricoles (et qui composent une bonne part du français de Meyrieu), le français parlé à Lyon ne saurait avoir joué un rôle dans leur diffusion, y étant inconnus. La situation en miroir d'emprunt au français par les patois des Vosges décrite par Bloch (1921), a également révélé le rôle joué par un centre directeur (Remiremont) dans la diffusion des emprunts au français (114). Mais ce parler a par la suite perdu de son influence, de sorte que les emprunts plus tardifs ont été effectués directement par chaque parler au français, d'autant plus que le bilinguisme touchait de plus en plus de locuteurs.

---

<sup>217</sup> L'influence de ce centre sur le parler de Meyrieu a d'ailleurs été mise en avant par G. Tuillon dans la préface au dictionnaire de Martin et Pellet : “Meyrieu est tourné vers Lyon, Vienne et Bourgoin [...]. Meyrieu appartient à ce Dauphiné de Vienne et de Lyon” (8).

En fin de compte,

**“on est amené à reconnaître que d’un simple accord géographique on ne peut pas régulièrement conclure qu’un emprunt a pénétré par l’intermédiaire de Remiremont, car il a pu être fait directement en différents points” (Bloch 1921, 117).**

### 6.3.2.1. Du francoprovençal et de l’occitan vers le français régional<sup>011</sup>

La situation francoprovençale et occitane est étudiée à travers les régionalismes de Meyrieu-les-Etangs (Isère), qui possède un substrat francoprovençal, et dont l’étude nous est fournie par Martin et Pellet (1987). Ce choix se justifie comme suit :

La nomenclature s’élève à un nombre raisonnable (700 items environ) par rapport à celle d’autres relevés, ce qui permet un traitement quasi-exhaustif du corpus.

Le vocabulaire considéré est bien localisé, au contraire de la tendance à recueillir celui d’une région assez large (pour la même zone francoprovençale, le relevé de Gagny, par ex., couvre les deux Savoies). Cela présente un avantage évident pour la comparaison avec le substrat : à une forme du français régional correspond une forme du francoprovençal, tandis que si l’on devait prendre en compte le francoprovençal de toute une région, on aurait une multitude de formes en raison de la variation dialectale de la langue.

Lorsque le régionalisme est apparu comme un emprunt au francoprovençal, cet étymon a été indiqué systématiquement dans la monographie<sup>218</sup>. Ce recours étymologique au patois a parfois été abusif : ainsi, les auteurs ont répertorié *batailler* v. intr. “éprouver des difficultés pour exécuter un travail”, dont ils donnent l’étymologie suivante : “régionalisme sémantique qui a conservé le sens qu’il avait en patois <batali>” (42). Il s’agit en fait d’un trait familier du français de référence (cf. PRob 1990), tiré par extension du sens conventionnel (dans son compte-rendu, Rézeau 1989a, 250 signale que les doutes émis par Martin sur le caractère régional de certains traits recensés étaient fondés en ce qui concerne d’autres items, dont *abominable* “extraordinaire”, lui aussi ramené au patois).

#### 6.3.2.1.1. Emprunts par importation

##### 1. Mécanismes de transfert

L’importation lexématique depuis une langue vers une autre s’accompagne généralement d’une intégration des éléments importés au système de la langue emprunteuse. Bien qu’en théorie un emprunt ne forme pas synchroniquement une catégorie à part des autres mots (puisqu’il est une notion essentiellement diachronique), on peut souvent le

<sup>218</sup> “Dans le cas de régionalismes reposant sur un substrat dialectal (l’importation le plus fréquente), la forme francoprovençale est usagée et Meyrieu est indiquée” (Martin 1987: 23).

peut détecter synchroniquement certains emprunts qui se révèlent seulement partiellement intégrés au système de la langue : on se trouve en face d'un continuum qui va de l'emprunt bien intégré, non identifiable synchroniquement (par ex. *coton*, *costume*, *zéro* en français) au *xénisme*, mot d'une langue étrangère employé dans un discours de la langue-cible, mais senti comme mot étranger. L'assimilation est généralement progressive (il existe cependant des emprunts non assimilés qui perdurent dans la langue, par ex. en français un certain nombre de locutions latines comme *alter ego*, *de facto*, *ex cathedra*, *ipso facto*, ...), et un emprunt en cours d'intégration se manifeste sous forme variable : par ex. le fr. *garage*, importé en anglais au début du XXe s. (1902), s'y trouve sous les prononciations [ˈgæra:dʒ, ˈgæra:ʒ], et en anglais américain [geˈra:dʒ, geˈra:ʒ]. Dans le cas de formes multiples, la variation est habituellement unifiée dans l'étape ultime de l'intégration.

Les mots d'emprunt peuvent être importés tels quels dans la langue, sans modification du modèle : ce sont des invariants, qui constituent notre premier type d'emprunt-importation dans la situation de transfert à Meyrieu-les-Etangs.

**R1.** Adoption tel quel du mot francoprovençal (invariant) : ex. *troa* m. "pressoir", équivalent du français *treuil*. Ce type de régionalismes est généralement considéré avec méfiance par les collecteurs de français régional, qui le suspectent de ne pas toujours fournir de respectables régionalismes (cf. l'ex. de *zire* "patois authentique" dans Rézeau 1984, 15).

Cependant, les importations voient généralement le modèle modifié pour l'adapter à la langue emprunteuse. Les modifications sont plus importantes lorsque les structures des langues en présence sont plus différentes ; ce qui revient à dire que la parenté génétique est un facteur à considérer. D'autre part, les stratégies d'intégration divergent selon le volume des emprunts : des emprunts sporadiques ou peu nombreux à une langue seront adaptés de façon diverse, au coup par coup. Au contraire, lors d'emprunts massifs, des traditions d'adaptation se créent, et les emprunts sont alors régulièrement transférés selon des règles que l'on peut décrire (il reste cependant toujours des emprunts qui échappent à ces règles (transférés irrégulièrement) ou auxquels on applique à tort certaines règles, mais ils ne constituent pas la majorité : De Vincenz (1974, 13) cite comme transfert irrégulier *larmuse*, au lieu de \**larmeuse*, et comme erreur de francisation (par hypercorrection) *mortoise* pour *mortaise*). Ici encore intervient la notion d'apparement génétique. Lorsque les langues sont génétiquement proches (et particulièrement lorsqu'on se situe aux niveaux inférieurs des arbres généalogiques), les règles d'adaptation relèvent alors de la grammaire comparée : les locuteurs établissent entre les langues des équivalences qui ne sont rien d'autre que des règles de correspondance. On identifie des cognats, et à partir de ceux-ci se dégagent des règles de correspondance. Ce phénomène a été décrit au début du siècle dans le cadre des emprunts faits au français par les patois. Dauzat (1906) distingue trois phases dans ce phénomène : dans un premier temps, alors que le français est peu connu, les emprunts sont peu nombreux, et irrégulièrement intégrés (avec notamment une part importante d'étymologie populaire). Dans un deuxième temps, les rapports avec le français s'intensifient, les locuteurs identifient les sons français à des sons patois correspondants, et transfèrent les mots selon ces correspondances : le fr. *charrue* est emprunté sous la forme *tsarua* dans les



patois auvergnats, d'après l'équivalence [+ ] = [ts] dans des couples comme *vache/vatsa*, *chemin/tsamyi*. Dans un troisième temps, ces correspondances ne sont plus utilisées : les sons français ont été introduits en patois (par ex. [+ ]), et dès lors la forme du modèle est reproduite le plus fidèlement possible. Cela se conforme à la règle édictée par Derooy (1980, 238), selon laquelle, dans le cas d'un bilinguisme généralisé, les locuteurs ont tendance à reproduire le plus fidèlement possible le modèle :

**“les emprunts [...] faits à des langues connues d'une bonne partie des locuteurs, ne sont pas ou sont très peu adaptés dans la prononciation de la langue emprunteuse.”**

Bloch (1921) a décrit le même type de processus dans les emprunts au français faits par les patois des Vosges. Dans les emprunts anciens, les mots français ont subi une adaptation, qui s'effectue généralement d'après les règles de correspondance :

**“dans un nombre considérable de mots, [nos parlers] ne s'en tiennent pas à cette adaptation et transforment les sons suivant les correspondances des traitements phonétiques dont les sujets parlants ont un sentiment délicat” (Bloch 1921, 24).**

Par ex., le fr. *poulailler* est importé sous la forme *pulalyé*. Les règles de correspondance peuvent être établies de façon si parfaite que dans certains cas, il n'existe aucune trace formelle permettant de déceler l'emprunt. Force est alors de recourir à d'autres critères :

**“Parfois c'est l'histoire du vocabulaire proprement dit qui révèle l'origine étrangère de mots dont la forme est parfaitement régulière”. (Bloch 1921, 38.)**

Ainsi, tout le domaine traité par Bloch a la forme *rna* pour désigner le renard : l'emprunt est décelé car on sait que le terme ancien est *goupil*, qui a été remplacé par *renard*, à l'origine un nom propre (Renard le goupil). D'autres critères peuvent jouer (cf. Bloch 1921, 36-41).

Mais dans une période plus récente, là où l'influence du français est la plus forte (en même temps qu'elle signifie l'extinction des patois par abandon de cette langue), les emprunts ne sont plus adaptés et passent en patois sous leur forme française : certains locuteurs ont ainsi la prononciation *ãp/wayé*, face au plus ancien *ãpwayé* (< fr. *employer*).

**“Ce fait, purement accidentel et individuel, [...] est cependant significatif. Il nous montre le patoisant s'efforçant de se rapprocher le plus possible de la prononciation du français” (Bloch 1921, 22).**

En ce qui concerne les régionalismes empruntés aux patois, on retrouve les deux premières phases décrites par Dauzat et Bloch : l'emprunt peut apparaître sous la forme d'un invariant, ou être adapté d'après les règles de correspondance :

**“Le lexique patois, en alimentant le français régional, est généralement modifié d'après le sentiment qu'ont les patoisants des correspondances phonétiques, Ymais parfois aussi, et pour des raisons diverses, il est employé tel quel” (Bloch 1921, 125).**

L'emprunt irrégulier est rare, parce que les locuteurs emprunteurs sont généralement bilingues. L'emprunt sous forme invariante, la plus proche du modèle (dernière phase de Dauzat et Bloch) se réalise moins fréquemment, quant à elle, dans le cas du français régional (lorsque le substrat relève de la famille romane ; en revanche, en Bretagne par ex., les emprunts au breton gardent des traces très nettes de leur origine), en raison du statut extra-linguistique des langues en présence : les patois sont sentis comme des

parlers inférieurs au français, et lorsqu'ils lui empruntent, ils cherchent à se tenir au plus près du modèle (Bloch 1921, 51). En revanche, lorsque ce sont des éléments de ces patois qui passent en français, on cherche cette fois à faire disparaître la trace de l'origine patoise de ces régionalismes, d'où une fidélité au modèle moindre. On cherche au contraire à assimiler le plus complètement possible les éléments empruntés :

**“[le français régional] est le résultat d’une action analogique qui tend à effacer ce qu’avaient de non assimilable les éléments tirés d’un autre ensemble” (Chaurand 1985, 355).**

Pour Chaurand (1985, 355), le français régional ne doit pas se distinguer sur le plan formel, morphologique et syntaxique (les régionalismes formels et syntaxiques sont d'ailleurs perçus comme des fautes à corriger et progressivement éliminés). Il ne doit surtout pas se dénoncer formellement comme étranger, et ne peut donc se manifester librement que dans le plan lexical (incluant la sémantique). Il doit tendre à se rapprocher du français commun tout en restant individualisé : c'est une individualité qui se cache, contrairement au patois. Cela se conforme à la règle énoncée par Winter (1973, 144), selon laquelle la facilité d'adoption de traits étrangers dépend du degré de variation admis par les composants d'une langue. Un transfert est facile quand il n'entre pas en conflit avec des schémas bien établis, c'est-à-dire principalement dans le lexique qui ne forme pas un système fortement structuré :

**“Il semble n’y avoir pratiquement aucune restriction imposée au transfert de nouveaux items lexicaux” (Winter 1973, 145).<sup>219</sup>**

Un élément transféré peut donc, une fois dans la langue-cible, subir de nouvelles modifications qui l'intègrent davantage dans la langue d'accueil en faisant disparaître ses traits d'origine :

**“les emprunts communément employés tendent à s’adapter aux habitudes articulatoires et graphiques de la langue emprunteuse” (Deroy 1980, 232).**

Deroy cite l'ex. de l'anglicisme *back* “joueur d'arrière (football)”, qui a ensuite été remplacé par *arrière* (l'emprunt de mot est devenu emprunt de sens). De même, on trouve des régionalismes manifestant, selon les lieux et les locuteurs, des variations qui témoignent d'une modification de la forme afin de la rapprocher du modèle français. On a affaire à des réfections de mots d'après un modèle français, de la même façon que les emprunts au français dans les patois des Vosges ont pu être refaits d'après des modèles patois. Bloch donne le nom de *croisement* à ce phénomène :

**“c’est bien un croisement, et d’un type très répandu dans nos parlers, que celui qui consiste à modifier un emprunt français d’après un mot patois de même sens et de forme plus ou moins proche ou même d’après un mot patois de sens voisin” (1921, 43-44).**

Par ex., *boîteux* acquiert un suffixe *-yu* sous l'influence de *boïter*, qui a *-yé* ; *vomir* > *revomir* sous l'influence de *èrmada*. De même, en français régional, on a des traces de réfection d'un régionalisme trahissant l'origine patoise, qui s'aligne sur un modèle français : Chaurand (1985, 355) cite l'exemple du type lexical [kri] “chercher” < lat. *quaerere*, répandu dans de nombreux patois (FEW 2/2, 1408), qui peut être employé en français

---

<sup>219</sup> “there seems to be virtually no restriction imposed on the transfer of new lexical items”.

régional sous la forme *kri* (par ex. en Acadie, Indre-et-Loire ou Champagne) ; mais senti comme patois, il a parfois été francisé sur le modèle des verbes en *-ir*, le rapprochant ainsi de *quérir* (ainsi en Franche-Comté on trouve les formes *quéri* et *quérir*). Le corpus de Meyrieu-les-Etangs laisse observer quelques cas de réfection : le doublet *maltru/malotru* “petit, chétif” témoigne d’un processus de francisation. En effet, la forme francoprovençale utilisée à Meyrieu est *maltru*, qui donne (par importation sous forme d’invariant) la forme de français régional *maltru* (de même, sur substrat occitan, le régionalisme affecte la forme *madru*, correspondant à un invariant occitan). La variante *malotru* consiste en une réfection de *maltru* sous l’influence du correspondant étymologique *malotru* (“phonétiquement, cette forme a dû être influencée par le français”, Martin 1987, 113). La forme originelle s’est ici maintenue aux côtés de la forme francisée, permettant d’éclairer le processus. En revanche, *matefaim* “crêpe épaisse” ne peut être directement issu du substrat à Meyrieu, qui est *matafan*. Il s’agit donc soit d’un emprunt qui a été refait d’après le modèle français (les éléments composant le mot sont encore décomposables), soit d’une forme qui n’est pas locale, mais qui a été adoptée d’un centre directeur, en l’occurrence Lyon qui ne connaît que la forme *matefaim* (après avoir peut-être supplanté la forme locale *matafan*, FEW 6/1, 519b). D’autres exemples, consistant en des syntagmes, témoignent d’emprunts partiellement francisés : ainsi *piquée de soleil* “moment d’ensoleillement” a pour équivalent frpr. *piquâ de seloin*. Si *piquée* semble issu de *piquâ* par importation (puisque *piquée* n’existe pas comme substantif en fr. commun, bien qu’il puisse également avoir été créé à partir de *piquer*), *seloin* a lui été remplacé par son équivalent *soleil*. Nous nous trouvons donc en présence d’un type mixte (*loanblend* chez Haugen) qui conjugue l’importation et la substitution. *Aller peigner les grailles* “aller au diable” fait écho au frpr. *ala pigna le graille* : dans ce cas, *ala* a été soit remplacé (substitution) par son correspondant fr. *aller*, soit transféré du frpr. en fr. (importation, règle 1.5.1 ci-dessous). *Graille*, quant à lui, a été emprunté tel quel (et non remplacé par son équivalent *corneille*). *Pigna* “peigner” ne semble pas résulter d’un emprunt (qui aurait généré *\*pigner*) : mais puisque les autres éléments du syntagme peuvent être expliqués par l’importation, on peut aussi postuler que *pigna* a été transféré en fr. régional sous la forme *\*pigner*, puis que ce *\*pigner* aurait été modifié pour se conformer au modèle fr. *peigner*. Seul *graille* a ici échappé à l’intégration. Ces locutions ont été empruntées au frpr. sous une phonétique qui trahissait leur origine (elles ont été senties comme trop patoises), qui a ensuite été rectifiée par conformité au modèle fr. D’autres syntagmes, comme *peru Sain Martin* “fruit de l’aubépine” ou *sain cayon* “repas plantureux et joyeux qui marque l’abattage du porc”, ont pu être transférés tels quels, et ensuite francisés pour atteindre leur forme actuelle *poire Saint Martin* et *Saint-cochon*. Il nous manque dans ces cas d’attestations de ces formes transitoires.

Dans cette situation de contact de langues où les locuteurs tirent parti de l’apparemment génétique, l’intégration des emprunts régionaux faits aux patois peut donc se réaliser de deux manières : d’abord par l’application de règles de correspondance ; ensuite par réfection des formes régionales d’après des modèles français, quand l’intégration n’est pas jugée assez complète. Le relevé des variantes pouvant correspondre à des formes transitoires servirait beaucoup à éclairer ce phénomène ; cependant, elles ont toutes les chances d’avoir déjà disparu, dans le cas de régionalismes qui ne sont plus employés que par des non-patoisants, puisque dans ce cas l’unification

des formes, qui est le destin habituel des situations où un même emprunt se présente sous des formes variables dans la langue (Deroy 1980, 247), s'est réalisée depuis un certain temps. Ainsi, les règles de transfert que l'on peut déterminer ne couvrent qu'un aspect du problème, et il faut encore compter avec l'intégration par croisement qui, malheureusement, ne relève pas de règles générales, mais s'applique individuellement, cas par cas, ce qui constitue une autre limite à notre tentative d'y voir clair dans le domaine du emprunt.

Dans la situation étudiée à Meyrieu, où la majorité des régionalismes consistent en un transfert par emprunt du mot-source, on trouve deux types de règles d'adaptation, touchant (1) la phonétique et (2) la morphologie. L'essentiel des procédés d'intégration à la structure du français peut être décrit par une dizaine de règles :

**\* Règles d'intégration phonétique des emprunts :**

R2. Déplacement de l'accent paroxytonique sur la dernière syllabe, et perte de la voyelle atone finale : ex. *a l'abada* "en liberté" > *à l'abade*. Une voyelle finale ne se maintient en français régional que dans le cas de mots francoprovençaux déjà oxytoniques : le mot est alors emprunté tel quel, ce qui revient au cas R1. (cf. R5. pour un cas particulier de cette sous-règle) : ex. *arvo* m. "sauge" > *arvau*.

R3.1. La fricative inter-dentale [T] est remplacée par [+ ] : ex. *acushi* tr. "mettre en tas" > *acucher*.

R3.2. La fricative inter-dentale [D] est remplacée par [Z] : ex. *sezho* m. "cuvier" > *sège*.

R4. [-o-] est remplacé par [-u-] : ex. *zharoli* v. intr. "faire un travail de mauvaise qualité" > *jarouiller*. La règle souffre toutefois de nombreuses exceptions, où la voyelle reste [o] en fr. régional, par ex. *brozhi* v. intr. "être songeur" > *broger*. Tuaillon (1983, 36) remarque également pour le fr. de Vourey la variabilité de cette règle de francisation, qu'il considère comme "aléatoire".

Quelques règles phonétiques annexes seront spécifiées par la suite, lors de la discussion d'ex. individuels.

**\* Règles d'intégration morphologique des emprunts :**

R5. Les désinences verbales (y compris celles qui sont représentées par les voyelles finales de mots oxytoniques) sont remplacées par leurs équivalents français :

R5.1. La désinence d'infinitif -â est remplacée par -er : ex. *abadâ* tr. "faire sortir les animaux de l'étable" > *abader*.

R5.2. La désinence d'infinitif -i est remplacée par -er. : ex. *abessi* "harnacher un cheval" > *abesser* ; *amarpali* tr. "abîmer" > *amarpailler* (dans ce cas se manifeste aussi une correspondance phonétique frpr. [i] = fr. [j], due au fait qu'au contact de [i], [i] frpr. est mouillé, et qu'en fr. ce [i] palatal est devenu [j]).

R5.3. La désinence d'infinitif -è est remplacée par -er : ex. *barbeyè* tr. "tailler (une haie)" > *barbeyer*.

**R6.** La désinence de participe passé *-â* est remplacée par *-é(e)* : ex. *aplatâ* f. (p. p. substantivé) “forte gifle” > *aplatée*.

**R7.** Le suffixe adjectival *-u* est remplacé par *-eux* : ex. *calibornu* adj. “de forme irrégulière” > *caliborneux*.

**R8.** Le suffixe nominal *-i* est remplacé par *-ier* : ex. *bigoti* m. “gaucher” > *bigotier*.

Nous avons antérieurement dans cette partie (introduction, p. 9) classé les régionalismes formels sous la rubrique emprunts lexicaux (importation), et donc considéré que la forme adoptée régionalement par un mot du français commun était due à l'importation de ce mot à partir du patois. Cette décision a été motivée par le fait qu'il n'est pas possible de trancher dans ce cas s'il s'agit effectivement d'un emprunt ou si l'influence du substrat s'est fait sentir d'une autre manière, celui-ci servant de modèle sur lequel la forme française s'alignerait dans la région sous influence du substrat. La forme régionale aurait donc été non empruntée mais refaite sur le modèle du patois : il s'agit là d'une réfection extrême, où la forme refaite aboutit à une identité totale avec son modèle. Le même phénomène se retrouve dans les parlers des Vosges étudiés par Bloch (1921) : on y trouve des cas de “rectification du patois” (43) pour se rapprocher de la prononciation française, comme dans *byok* > *bukl*, *buk*, ou *tyofté* “cloutier” rectifié en *kluftyé* à Remiremont. Mais il n'est pas toujours clair si les formes patoises “refaites” d'après le français sont effectivement des réfections ou des emprunts. Certains exemples cités par Bloch relèvent clairement de la réfection, comme *bluk* pour *byok* sous l'influence de *boucle*. Dans d'autres cas, là où la réfection de la forme aboutit à l'identité complète entre modèle et forme modifiée, il ne se prononce pas (par ex. *mér*, *pér*, sur le modèle du fr. *mère*, *père*, qui s'opposent aux traitements locaux *pwér*, *mwér*, 37). Dans ces cas, il s'avère en fait impossible de trancher entre réfection proprement dite et emprunt. La situation est analogue pour ce qui concerne les régionalismes formels : certains relèvent sans discussion de l'emprunt, par ex. *artiu* pour *orteil*, *lensu* pour *linceul*, etc. Dans d'autres cas, une indécision demeure parce que la différence phonétique entre le mot français commun et le mot patois est réduite à un phonème, de sorte que le régionalisme conserve presque intégralement l'intégrité phonétique du mot français, et que c'est celui-ci qui a pu être modifié sur le modèle du patois : ex. *agacia* pour *acacia* (a pu être transféré tel quel), *babuines* pour *babouine* (id.), *chiron* pour *ciron* (id.), etc. On peut remarquer que Martin (1987) reste très prudent en ce qui concerne l'origine de ces régionalismes, et ne tranche pas en faveur d'un emprunt ou d'une modification sous l'influence d'un modèle : *agacia* est un “régionalisme phonétique d'origine dialectale” (31), *babuines* un “régionalisme phonétique dû au substrat” (39), *chiron* un simple “régionalisme phonétique” (66). Dans ces cas où la différence phonétique ne touche qu'un phonème du mot, il est en effet assez illusoire de vouloir trancher entre l'emprunt par importation ou la réfection d'une forme française. Nous classerons donc les régionalismes phonétiques parmi les emprunts lexicaux, puisqu'une partie au moins d'entre eux en relèvent sans ambiguïté ; il faudra tout de même considérer qu'une partie peut quant à elle relever d'un phénomène de calque.

## 2. Survivances

Il nous reste maintenant à considérer les régionalismes-survivances, et parmi ceux-ci les éléments ayant un équivalent dans le patois qui forme la langue de substrat. En appliquant les règles de transfert aux mots francoprovençaux, nous verrons s'ils ont pu donner les régionalismes, ce qui validerait la thèse du emprunt. Dans le cas où des divergences se laisseraient observer entre le mot francoprovençal transféré et le régionalisme attesté, il faudra abandonner l'étymologie par importation, et créer une classe spéciale de régionalismes : survivances ayant un correspondant étymologique dans le substrat (cette catégorie a déjà été envisagée par Poirier 1995, 40 et Lavoie 1995, 373).

Nous avons sélectionné dans le corpus les régionalismes satisfaisant aux deux critères : archaïsmes en français commun, mots possédant un cognat en patois. En ce qui concerne le premier critère, la sélection a été un peu lâche afin de regrouper un nombre suffisant d'exemples : la nomenclature de Meyrieu possède en effet un nombre restreint de mots retenus dans notre propre corpus d'étude, et nous avons augmenté ce nombre en y ajoutant des mots signalés dans l'ouvrage comme ayant été employés en français. Cependant, les auteurs semblent avoir été très accueillants pour appliquer cette mention, et des vérifications ponctuelles ont confirmé que certains de ces régionalismes sont en fait de fausses survivances. Par ex. *revire-marion* n. m. "retournement imprévu", présenté comme une "locution [qui] existait [...] dans l'ancienne langue française" (Martin-Pellet 1987, 145), est en fait principalement attestée chez Brantôme (cité par La Curne, Hu, Li : cf. FEW 14, 392a), et a toutes les chances d'être déjà alors un régionalisme. Nous n'avons cependant pas poussé les recherches plus loin, nous contentant d'exclure de nos exemples les survivances présentes à Meyrieu que nous avons déjà dénoncées comme étant de fausses survivances (*à la galope*, *à la piquette du jour*, ...). En ce qui concerne les attestations francoprovençales, nous nous sommes basés sur les données fournies par Martin et Pellet, reflétant le patois de Meyrieu, éventuellement complétées par celles du *Dictionnaire des patois des Terres Froides* de Devaux (1935) (comme mentionné dans la préface (6), le point 41 de cet atlas correspond à Châtonnay, commune limitrophe de Meyrieu).

### 2.1. Régionalismes formels

Trois cas de régionalismes-survivances, relevés dans le corpus, concernent la phonétique ; deux peuvent s'expliquer par importation à partir du francoprovençal : *duèla* n. f. "douve, douelle" > *duelle* (R1.2) ; *morsili* v. tr. "mordiller" > *morsiller* (R1.5.2). Le troisième, *poreau* n. m. "poireau" n'est pas un emprunt : en revanche, il peut s'agir d'une réfection de la première syllabe du mot à partir du modèle frpr. *po* ("ce régionalisme peut s'expliquer par l'influence des formes dialectales <po> « poireau », <poreta> « ciboulette »", Martin 1987, 135). Notons également que Rézeau (1989a, 250) considère que cette prononciation de *poireau* est plutôt populaire que régionale : l'influence du frpr. ne serait pas ici décisive.

### 2.2. Régionalismes lexicaux

La plupart des régionalismes-survivances lexicaux que nous avons trouvés dans le

corpus avec un correspondant patois peuvent être décrits comme des emprunts par importation : *bl an qua* n. f. “roue de loterie” > *blanque* (R1.2 ; “mot d’origine italienne, employé en français classique”, Martin 1987, 47) ; *shaplâ* v. tr. “couper en morceaux” > *chabler* (R1.3.1 et 1.5.1 ; “Ce verbe [...] a existé en ancien français”, 64) ; *shapotâ* v. intr. “frapper à petits coups rapides” > *chapoter* (R1.3.1 et 1.5.1) ; *shiquè* n. m. “petite quantité de boisson” > *chiquet* (R1.3.1 ; “archaïsme du français”, 66) ; *émo* n. m. “jugeotte” > *ème* (R1.2) ; *fossâ* v. tr. “piocher (la vigne)” > *fosser* (R1.5.1 ; “archaïsme du français”, 93) ; *niflâ* v. intr. “renifler” > *nifler* (R1.5.1) ; *platelâ* n. f. “platée” > *platelée* (R1.6) ; *poquâ* v. tr. et pron. “heurter de la tête” > *poquer* (R1.5.1 ; “régionalisme [...] correspondant à l’ancien français *poquer* = frapper”, 134) ; *ratèle* n. f. “côtes” > *ratelles* (R1) ; *revire-maryon* n. m. “retournement imprévu” > *revire-marion* (R1 ; “cette locution existait [...] dans l’ancienne langue française”, 145, mais cf. ci-dessus) ; *ruèta* n. f. “passage étroit entre deux maisons” > *ruette* (R1.2) ; *tèsson* n. m. “blaireau” > *taisson* (R1) ; *triyolé* n. m. > *triolet* (R1 ; “régionalisme sémantique ayant conservé le sens [...] de l’ancienne langue française (dans ce sens *triolet* se trouve dans les dictionnaires du 18e siècle : Trévoux, Encyclopédie)”, 160).

Les résultats auxquels cette étude de données aboutit indiquent qu’il faut considérer comme une possibilité valide que les survivances puissent être dues à un emprunt. Il n’est cependant pas question de décréter qu’elles sont effectivement des emprunts et non des survivances : comme nous l’avons dit (cf. ici, p. 187 suiv.), nous refusons de trancher a priori entre survivance et emprunt, et préférons indiquer que les deux solutions sont possibles. Notons cependant ici un point en faveur des « substratistes » : le type de régionalismes-survivances qui permettrait de pencher en faveur de la survivance ininterrompue, qui consiste en régionalismes dont la forme serait différente de celle qu’un transfert du cognat depuis le francoprovençal aurait généré (type *matafan/matefaim*), est une classe absente de notre analyse de données. Cette absence est cependant, malgré l’argument négatif qu’elle apporte, sans doute plus le fruit du hasard (i. e. due au faible volume de survivances étudiées ici) que le reflet exact de la réalité. On constate également que certains cognats francoprovençaux correspondant à des mots disparus du français commun, ont été transférés en français régional sous une forme différente de celle qu’ils affectaient dans la langue commune (ex. *buya* n. f. “lessive” > *buye*, correspondant au sens ancien du français *buée* ; *babuetâ* v. intr. “bredouiller” > *babuéter*, qui correspond à l’ancien français *baboter* ; cf. 4.3.2.). Le même phénomène se manifeste sur substrat occitan :

[209] **enfanguer** v. pron. “s’embourber”.Enfanguer

*Enfanguer* est un dérivé de *fange* (< got. *fani* “boue”, par l’intermédiaire du corse *fangu*, *fanga*) apparu au milieu du 12e s. (1165 *enfangier* ; 16e *enfanger*, FEW) comme v. tr. : “embourber, couvrir de boue”, et v. pron. : “s’enfoncer dans la boue, se salir”. Le verbe est employé jusque dans la 1e moitié du 17e s. (Cresp 1637, FEW), puis disparaît de l’usage. On retrouve au 20e s. dans le Midi le verbe pron. *enfanguer* “se couvrir de boue ; s’embourber”, notamment employé dans le Languedoc et les Pyrénées-Orientales. Le régionalisme correspond au fr. archaïque *enfanger*, mais sa phonétique ([g] pour [j] du fr. ancien) le marque comme un emprunt aux parlers occitans (et catalans) où le verbe est attesté à date ancienne et s’est maintenu avec [g] (FEW 15/2, 110 ; la forme *enfanguer* a

été employée au début du 13<sup>e</sup> s. par G. de Coincy (Gdf) qui est Picard, ce qui peut expliquer la présence de l'occlusive au lieu de la fricative). *Enfanger*, disparu du fr. avant le 17<sup>e</sup> s., a donc été réemprunté par le fr. du Midi à l'occitan où le verbe s'est maintenu (cf. Nouvel 1978 et Camps 1991, qui attribuent le régionalisme à l'occ. *s'enfangar*, cat. *enfangar-se*), mais ce emprunt a introduit une différence phonétique entre le fr. ancien et le régionalisme.

Ces exceptions militent elles aussi en faveur de l'interprétation de la survivance comme un emprunt, et non du maintien de traits décadents sous l'influence du substrat : les formes régionales ont en effet été ré-empruntées au substrat, alors que celui-ci aurait pu maintenir *buée* et *baboter* (ou *enfanger*) dans l'usage régional, par le phénomène de calque. Le maintien d'éléments lexicaux archaïques en français régional pourrait donc s'interpréter comme le fruit d'un hasard, plutôt que comme une tradition ininterrompue : des éléments disparus auraient été fortuitement réintroduits par emprunt à une langue de contact génétiquement apparentée qui les avait gardés. Dans le passage du francoprovençal au français régional, ces éléments ne formeraient pas une classe de régionalismes à part en ce qui concerne la motivation de leur emprunt : le fait qu'ils aient pré-existé dans la langue emprunteuse n'aurait joué aucun rôle dans leur réintroduction, cette existence antérieure étant probablement inconnue des locuteurs emprunteurs. Il convient cependant de modérer de tels arguments en fonction du critère temporel : en ce qui concerne des mots abandonnés à date relativement récente par le français commun, et dont la connaissance a pu se transmettre dans le français des locuteurs, il est probable que les termes n'ont pas eu besoin d'être ré-empruntés, mais qu'ils se sont simplement maintenus par calque du patois.

### **6.3.2.1.2. Emprunts par substitution**

#### **1. Mécanismes**

L'influence du francoprovençal, bien que relevant majoritairement de l'emprunt de mots, se manifeste également par des phénomènes de substitution (calque). Trois types nous concernent :

##### **1.1. Calque du genre**

Le mot francoprovençal a transmis son genre au mot équivalent du français régional, qui se trouve ainsi s'opposer au genre usité en français commun : *envain* m. "envie" > *envi* m. ; *zo* f. > *ail* f. ; etc. De Vincenz (1974) enregistre de même à La Combe de Lancey, parmi ses calques de construction (6<sup>e</sup> modalité de transposition) le calque portant sur le genre, par ex. pour *cuiller* m.

##### **1.2. Calques de structure**

Le corpus de Meyrieu ne possède malheureusement pas d'exemple concernant la rection verbale. Le français régional de la Mure (Isère), reposant également sur un substrat francoprovençal proche, fournit un cas où la rection verbale patoise a été calquée en français régional : *s'avortâ* > *s'avorter* "avorter".



### 1.3. Calques sémantiques

Un mot du français commun acquiert un sens supplémentaire par emprunt à un mot patois qui partage avec lui un sémème (les deux mots sont *homologues*), et possède de plus un (ou plusieurs) sémème(s) inconnu(s) du français commun. Le calque enrichit le Sé du mot français commun, qui devient régionalement polysémique : *bali* v. “donner ; suppurer (plaie)” > français de Meyrieu *donner* “suppurer”.

L'apparement génétique très étroit des langues en contact rend la distinction théorique établie entre l'importation d'une part et la substitution de l'autre, moins tranchée dans la situation particulière qui est la nôtre. En effet, selon la tendance énoncée par Humbley (1974, 59),

**“lorsqu'un mot de la langue 2 ressemble à un mot de la langue 1 sur le plan formel, et possède en outre au moins un sème en commun, l'emprunt d'un deuxième sème éventuel est favorisé” [le terme sème est employé ici pour sémème].**

Les éléments linguistiques concernés par les mécanismes de calque sont alors non seulement des homologues, mais encore des *analogues*, c'est-à-dire qu'ils possèdent, en plus de leur équivalence sémantique, une analogie formelle ; ce qui explique que le « véritable » calque sémantique, avec signifiants complètement divergents, “est rare dans les emprunts entre langues étroitement apparentées, car une analogie de forme est rarement absente” (Humbley 1974, 59). La terminologie employée par Humbley est trop timide (c'est également le cas de celle employée par De Vincenz 1974, qui parle d'homophonie), et peut être trompeuse, en laissant croire à une ressemblance formelle et sémantique accidentelle. Or, les éléments en jeu dans l'interférence qui sont dits analogues sont véritablement, en raison de la parenté des langues et de la communauté de vocabulaire qui en découle, des *cognats*, des éléments étymologiquement liés. Cette parenté, généralement reconnue par les locuteurs grâce à leur connaissance des règles de transfert, n'a pu que faciliter les mécanismes de calque.

L'apparement des éléments calqués et calquants est visible dans un grand nombre d'exemples de notre corpus de Meyrieu : par ex., pour les calques de genre, on a frpr. *ondya*/fr. *ongle* (< lat. *ungula*), *zo/ail* (< *alium*), etc.. En ce qui concerne les régionalismes sémantiques présents dans le relevé, le calque sémantique par homologie (où le Sa du modèle et celui de son correspondant dans la langue-cible sont tout à fait différents) est l'exception : le seul exemple est fourni par *bali* “donner ; suppurer (plaie)”. Tous les autres cas d'emprunt sémantique relevés impliquent une analogie de forme entre les signifiants, due à la parenté étymologique : frpr. *ployè* v. tr. “envelopper”/fr. *plier* (< lat. *plicare*), *pé* n. m. “haricot”/*pois* (< lat. *pisum*), *soni* v. tr. “surveiller”/*soigner* (< germ. \**sunni*), *rutya* n. f. “tartine”/*rôtie* (< germ. \**rausjan*), etc.

L'imbrication des processus d'interférence que sont l'importation et la substitution découlant de l'apparement étymologique des éléments concernés par le transfert, ne se contente pas d'être un mécanisme favorisant simplement l'emprunt : dans un certain nombre de cas décrits dans un premier temps comme relevant du calque, l'élément emprunté peut même avoir été directement importé dans la langue. Ainsi, le genre de certains régionalismes peut s'expliquer soit simplement par calque, soit par un emprunt du

mot avec son genre (les mots importés conservant habituellement leur genre : ex. *ranche* n. f., *gabot* n. m.), les règles de transfert convertissant exactement le mot francoprovençal en son correspondant français : ex. *lyévra* n. f. > *lièvre* (R.1.2) ; *poutro* n. m. > *poutre* (R1.2) ; *vipèr* n. m. > *vipère* (R1.1) et même *endra* n. f. > *endroit* (correspondance [a] = [wa] d'après des paires comme *fa/fois*, *dai/doigt*).

Des cas similaires et nombreux s'observent parmi les régionalismes sémantiques, qui peuvent également s'expliquer comme des importations de mots : *d'abord* adv. "bientôt" > *d'abord* (R1), *brassâ* v. intr. "s'agiter" > *brasser* (R5.1), *carotta* n. f. "betterave" > *carotte* (R2), *fantoma* n. m. "épouvantail" > *fantôme* (R2), *trufa* n. f. "pomme de terre" > *truffe* (R2), etc.

L'embarras que l'on peut éprouver pour trancher en faveur d'un mécanisme d'emprunt plutôt que l'autre a été noté par Weinreich (1964, 49), pour qui ces cas de relative homophonie (entre éléments étymologiquement apparentés) se situent à la limite entre le transfert de mots et l'emprunt de sens. L'ambiguïté n'a pas manqué de se manifester à De Vincenz (1974), qui la traite de fait de façon ambiguë : il envisage d'abord, dans cette classe qu'il appelle homonymes (Sa identique, Sé divergent) et qui constitue un quart du lexique rural qu'il étudie, que certains mots puissent être transférés en français local, où ils conservent leur Sé : ex. *na* n. m. "nez ; museau de vache ; mâchoire de cochon ; "extrémité d'un arbre abattu" > *nez* (83). Puis il les classe plus loin comme des calques, tout en précisant que dans certains cas, on peut se demander si l'on a affaire à une importation ou une substitution (93).

Il n'est sans doute pas innocent que tous ceux qui ont traité de la double possibilité dans l'emprunt d'une importation de l'élément ou d'un calque, l'aient fait de manière assez vague et évasive, puisque là où les deux explications se présentent, il ne s'avère pas possible de trancher entre elles, à moins de le faire de manière arbitraire. L'ambiguïté se révèle également dans la manière où l'on conçoit le régionalisme sémantique emprunté par rapport au français commun : si le régionalisme est le résultat d'un calque, il constitue alors un enrichissement polysémique du mot français, mais s'il est l'effet d'une importation, il s'agit alors d'un homonyme régional (Boulanger 1986, 70), issu de la même origine que le mot français, mais qui y a pénétré par emprunt et se trouve côte à côte du mot français, sous la même forme.

***"Les rapports entre le signifié français commun et le signifié français local permettraient d'ailleurs souvent d'interpréter ce dernier comme un développement polysémique dû au français commun, si nous ne savions pas qu'il est calqué sur le patois." (De Vincenz 1974, 83).***

De Vincenz (1974, 91) remarque que la réinterprétation d'un homonyme comme la polysémie d'un mot du français commun assure la conservation de ces particularités locales, qui s'intègrent bien à la structure d'accueil : ex. *vache malade* "prête à vêler", *pointe* "extrémité d'une branche de vigne", *arranger*, *tailler* "châtrer". Or, nous ne sommes pas certains qu'il s'agisse véritablement d'homonymes, puisqu'il peut s'agir également de calques. Puisque l'étymologie, nous fournissant une double possibilité, nous fait en quelque sorte défaut, il semble préférable de classer les régionalismes concernés d'après les liens synchroniques que l'on peut établir entre ceux-ci et les mots du français commun auxquels ils se rattachent. On distinguera donc entre homonymie et polysémie d'après

des critères synchroniques : ainsi, pour les régionalismes de Meyrieu, *latte* n. f. “long bâton utilisé pour gauler les noix”, *plante* n. f. “rejet de châtaignier”, *amuser* v. tr. “faire perdre le temps”, s’insèrent facilement dans la polysémie du mot français. Pour d’autres, en revanche, le lien sémantique entre sens régional et sens commun est peu évident, de sorte qu’il est préférable d’y voir des homonymes régionaux : par ex. *croisée* “dos de vache” et *pièce* “jeune vigne” à La Combe-de-Lancey, *marin* “gravats” à Meyrieu, où l’étymologie vient renforcer la distinction synchronique<sup>220</sup>. Une catégorie intermédiaire est constituée par des sens régionaux que De Vincenz (1974, 91) qualifie de “contradictaires” par rapport à celui du français commun : français de Meyrieu *douve* n. f. “talus”, *carotte* n. f. “betterave”, *racine* n. f. “carotte”, *truffe* n. f. “pomme de terre”. On pourrait là aussi remettre en cause la dénomination “régionalisme sémantique” attribuée par Martin (1987), et préférer les décrire comme des homonymes régionaux, notamment pour les cas où le locuteur qui emploie ces formes de français régional n’emploie jamais celles-ci avec leur sens usuel.

**“l’utilisation de *carotte* avec le sens du fr. “betterave” ne crée pas d’ambiguïté puisque *carotte* (fr.) se dit *racine* ou *pastonade*” (Martin 1987, 59).**

Il n’y a en fait pas de polysémie en français régional, le micro-système fonctionnant de façon différente du français commun. L’exclusion du sémème du français commun au profit du sémème régional (régionalismes sémantiques que nous avons appelés *exclusifs*) amène en fait à considérer des cas comme *carotte* et *racine* non comme des emprunts sémantiques, mais comme des emprunts de mots. En effet, le calque sémantique a été décrit (p. 21) comme l’enrichissement du sens du français commun. Or ici, il y a à la fois acquisition d’un sens inconnu du français commun, et perte du sens usuel en français dans l’usage régional (*carotte* est ainsi employé exclusivement au sens “betterave”, et jamais pour “carotte”). Ce phénomène ne concorde pas avec le mécanisme d’emprunt sémantique, mais s’interprète comme un emprunt de mot homonyme d’un mot du français commun, ce qui explique l’exclusion du sens de celui-ci.

On pourrait, après avoir classé de façon synchronique les cas ambigus, choisir d’interpréter diachroniquement les homonymes et les régionalismes dont le sens s’oppose au sens du français commun (tout en constituant des régionalismes sémantiques *inclusifs*) comme des importations de mots, ce qui expliquerait que le sens régional ait du mal à s’intégrer au signifié français. Cependant, cette disparité des sens est un phénomène assez courant lors d’un calque sémantique favorisé par une analogie formelle, où la différence sémantique entre sens originel et sens emprunté peut s’avérer assez grande (comme dans les anglicismes *session* n. f. “concert de jazz”, *acide* n. m. “LSD”, *contrôler* v. tr. “vérifier ; dominer”). La proximité formelle prime ici sur la proximité sémantique, de sorte que le calque peut là aussi résulter dans la langue d’accueil en une polysémie ou en une homonymie (Humbley 1974).

La plupart des cas qui en synchronie relèvent du régionalisme sémantique, et peuvent être issus diachroniquement de deux processus distincts, sont cependant généralement traités comme des cas de calque simple dans les étymologies des

<sup>220</sup> Le régionalisme est issu de lat. *materiamen* ; il a été classé parmi les régionalismes sémantiques dans l’index (170), mais c’est manifestement une erreur.

régionalismes, qui favorisent ainsi l'intégration des régionalismes à la structure de la langue d'accueil, et finalement donnent une orientation très synchronique à leur recherche étymologique. En réalité, le calque proprement dit, c'est-à-dire impliquant une simple homologie entre les éléments comparés, est un oiseau rare. La plus grande partie des phénomènes de substitution est favorisée par une analogie (due à leur parenté étymologique) entre les éléments correspondants ; l'analogie est parfois telle qu'elle permet de douter s'il s'agit véritablement d'une substitution, ou si les éléments n'ont pas été simplement importés. Sous réserve que le français régional de Meyrieu soit représentatif de tous les cas d'espèce, il semble que le français régional manifeste une préférence pour la substitution (parfois indiscernable de l'importation) où le modèle candidat à l'emprunt possède un correspondant étymologique dans la langue cible. La prépondérance de ce type de substitution est-elle simplement due à la parenté génétique et au nombre de cognats qui lient les langues en présence, qui rend normal le fait que le calque s'effectue de manière statistiquement plus importante entre éléments apparentés que non apparentés ? On peut également se demander si l'apparentement a favorisé le nombre de ces calques, et si ce nombre aurait été moins important dans le cadre de langues non apparentées ou à parenté plus lointaine.

## 2. Survivances

L'examen des régionalismes-survivances dans les domaines touchés par la substitution ne saura malheureusement nous permettre de décider si ces survivances régionales sont réellement le maintien de traits décadents sous l'influence du substrat, ou le remprunt de ces traits. En effet les phénomènes de substitution ne laissent pas de traces formelles qui permettraient de trancher : par calque du genre patois, un mot peut retrouver le genre ancien du français ; un calque de rection rétablit une valence ancienne, un calque sémantique un sens disparu. Aussi paraît-il complètement arbitraire de vouloir choisir entre les deux aspects de la survivance, qui sont dans notre situation inextricablement liés. Dans les cas relevant de la substitution, si un régionalisme-survivance possède un correspondant étymologique patois, on pourra simplement dire que le régionalisme peut être dû à l'influence du substrat. Cependant, nous allons passer en revue rapidement les régionalismes de Meyrieu relevant de cette catégorie, afin d'ores et déjà de montrer que la présence d'un régionalisme-survivance peut être liée au substrat. Nous donnons ci-dessous la liste des survivances pouvant être issues du patois, et indiquons les régionalismes classés sous la catégorie substitution qui pourraient également être remontés sous la catégorie importation. Les mêmes règles de sélection du corpus s'appliquent ici que celles qui ont été décrites pour les régionalismes lexicaux.

### 2.1. Calques de genre :

*afare* m. "vêtements" > *affaires* m. ("comme l'a fait le français jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, le français régional emploie ce mot avec le genre masculin", Martin 1987, 31) ; *relozho* m. > *horloge* m. ; *ondya* f. > *ongle* f. ; *vipèr* m. > *vipère* m. ("masc. aussi parfois en français du 17<sup>e</sup> siècle", 165).

### 2.2. Calques de structure :

Comme noté précédemment, le corpus ne fournit pas d'ex. de cette catégorie. Cf. cependant La Mure *s'avortâ* "avorter" > *s'avorter* pron. (ou importation : R5.1).

### 2.3. Calques sémantiques :

*amuisi* v. tr. "faire perdre son temps à quelqu'un" > *amuser* ("comme en français classique", 33) ; *dina* n. m. et v. intr. "(prendre le) repas de midi" > *dîner* ("le verbe et le substantif *dîner* conservent le sens qu'ils avaient en [...] français classique", 79) ; *fère fota* loc. verb. "manquer" > *faire faute* ("dans cette locution [...] le mot *faute* a le sens qu'il avait en français classique", 91 ; ou importation : R2) ; *ployé* v. tr. "envelopper" > *plier* ; *quintâ* n. m. "unité de poids valant cinquante kilos" > *quintal* ; *racina* "carotte" > *racine* (ou importation : R2) ; *réduire* v. tr. "amener quelqu'un chez soi après recherches", pron. "rentrer chez soi" > *réduire* ("cf. aussi ancien français *réduire* (= ramener, rétablir)", 143 ; ou importation : R1) ; *ra* n. m. "caprice d'enfant" > *rat* ("régionalisme sémantique ayant conservé le sens [...] de l'ancienne langue française", 141 ; ou importation : R1) ; *rutya* n. f. "tartine" > *rôtie* ; *sopâ* n. m. et v. intr. "(prendre le) repas du soir" > *souper* ("L'emploi de ce mot avec le sens de "repas ordinaire du soir" correspond à celui de l'ancienne langue française", 153 ; ou importation : R4 et 5.1). Nous avons vu que dans le cas de *maltru* adj. "petit, malingre", on peut également penser qu'il s'agit d'une réfection de l'importation *maltru* adj. "chétif" < *maltru* ("phonétiquement, cette forme a dû être influencée par le français, car la forme locale est *maltru*", 113).

### 6.3.2.2. Des patois d'oïl vers le français régional

Le substrat de la moitié nord de la France propose une situation différente de celle que nous avons examinée pour les domaines francoprovençal et occitan, où les langues en contact avec le français en sont nettement distinctes, comme en témoigne par ex. J.-B. Martin (dans Fréchet-Martin 1993, 5) pour la région occitane du Velay (Haute-Loire)<sup>221</sup>. Ici, le substrat formé par les patois d'oïl possède une affinité génétique très étroite avec le français, ce qui n'est pas sans conséquences sur les phénomènes de contact. Depuis plusieurs siècles, patois gallo-romans et français langue commune interagissent : on connaît les dettes du français à l'égard des patois, ne serait-ce que dans le domaine du lexique (cf. Guiraud 1968a), mais c'est l'influence inverse qui nous concerne ici. Elle se manifeste d'abord par une influence lexicale, sous la forme d'emprunts de mots français :

***"L'on cite volontiers les emprunts que le parisien a fait aux parlers provinciaux [...]. Ce qui est beaucoup plus considérable, c'est la quantité de mots français que vont absorber nos dialectes" (Brun 1946, 94-95).***

Il n'existe pas de dénombrement rigoureux de la proportion d'emprunts par rapport au volume total du lexique des patois<sup>222</sup>, mais on a souvent estimé le chiffre dans des

<sup>221</sup> "Bien qu'il existe des passages entre le dialecte et le français (dans un sens comme dans l'autre), les deux langues sont suffisamment différentes pour que les locuteurs bilingues ne se trompent pas de code et ne fassent pas un mélange détonnant aux oreilles des puristes."

<sup>222</sup> Le dénombrement de ces emprunts est rendu d'autant moins commode que les collecteurs de patois ont eu tendance à négliger ces emprunts et à rechercher le « pur patois », rejetant tout ce qui leur apparaissait (parfois à tort) comme trop français.

proportions gargantuesques, par ex. Brun (1946, 95) pour qui “on se trouve alors devant un parler où les éléments indigènes sont noyés sous des éléments importés”. Marzys (1971), qui a traité des emprunts en francoprovençal, fournit une ébauche d'estimation selon les domaines concernés : les patois ont d'abord emprunté dans le cas de trous lexicaux, que ce soit pour des réalités nouvelles importées, ou dans des domaines culturels qui étaient jusque-là inconnus des communautés paysannes.

***“chacun sait que le patois, pauvre en ressources psychologiques et intellectuelles, a pris au français la plupart des mots désignant des notions abstraites ; qu'il emprunte la terminologie des domaines de la civilisation auxquels il n'a pas accès : religion, école, vie publique, service militaire ; qu'il adopte avec leurs noms français les objets nouveaux” (Marzys 1971, 177-178).***

Il y a également une grande part d'emprunts non motivés, qui viennent remplacer des termes héréditaires :

***“Il n'y a sans doute pas de raisons particulières à cela : simplement, la concurrence du français, dès le XIXe s., est devenue si grande que le patois ne réussit plus à sauver, tant bien que mal, que deux catégories de mots : soit ceux qui n'ont pas de synonymes dans la langue officielle, soit ceux qui correspondent, à la fois sémantiquement et étymologiquement, à des mots français” (Marzys 1971, 179).***

Un facteur entre en jeu dans cette influence : celle-ci grandit avec le temps, à mesure que le français apparaît comme une langue de prestige aux patoisants, et que les patois opposent moins de résistance à l'influence extérieure (cette perte de vitalité allant d'ailleurs souvent de pair avec le déclin du nombre de patoisants). L'influence lexicale se laisse observer dans toutes les zones de la Gallo-Romania, à des degrés divers selon la force de résistance des patois. Ainsi, dans les parlers des Vosges,

***“Le prestige chaque jour accru du français amène dans nos patois un véritable flot d'emprunts : les mots patois, un à un, cèdent le pas ; les uns sont attaqués dans tout le domaine, d'autres dans quelques localités seulement, d'autres ne reculent que faiblement, mais le nombre est très réduit de ceux qui tiennent bon partout et chez tous les patoisants” (Bloch 1921, 135-136).***

Mais l'influence du français ne s'est pas limitée à des emprunts lexicaux massifs, elle a également touché la structure même des langues sous influence : ce phénomène correspond alors à l'alignement des patois sur le français (cf. 2.1). L'étude de cet alignement a été négligée par les linguistes (Dauzat 1927, 47), à l'exception de Gilliéron, et de l'étude détaillée de Bloch (1921) sur les parlers des Vosges, et de considérations générales par Dauzat et Brun. Les raisons de ce mépris consistent en un purisme rejetant un patois dégradé sous l'influence du français : on recherche les “bons” patoisants, car “les deux systèmes doivent coexister parallèlement et intégralement sans interférer” (Chaurand 1985, 343). Ainsi Nauton (1963, 177) considère que l'ALF a recueilli dans le Massif central beaucoup trop de gallicismes, car Edmont a interrogé des témoins trop jeunes, parlant un patois trop francisé. Les atlas régionaux ont ainsi cherché le “pur” patois : la liste des témoins de l'ALLY (vol. IV) attribue des titres de “bon témoin”, “très bon témoin”, “excellent témoin”, au milieu desquels le témoin du point n° 19 fait fausse note, puisqu'il “représente un état de patois déjà moins bien conservé” (ALLY IV, 70). Cette conception puriste des patois court le risque de glisser vers le préjugé selon lequel le

patois doit être entièrement original, complètement distinct du français, tout trait qu'il posséderait en commun avec celui-ci étant suspect d'emprunt, et donc rejeté. C'est dans cette perspective que certains descripteurs de patois ont recueilli leur lexique. Gougenheim<sup>223</sup> a mis en garde contre cette vision, qui oublie les liens de parenté entre patois et français :

**“trop de linguistes, quand ils manient l'ALF dédaignent à priori les formes françaises qui leur paraissent comme des intruses”.**

L'alignement des patois sur le français se conforme à la chronologie des effets de l'emprunt, qui commence habituellement par des emprunts lexicaux, puis, quand ces emprunts deviennent nombreux, influent alors sur le système phonétique de la langue emprunteuse. Bloch (1921) a remarqué que dans les parlers des Vosges, si les emprunts anciens voyaient leur phonétique adaptée à la structure des patois emprunteurs, qui souvent intégraient le mot à l'aide des règles de correspondance, les emprunts récents, eux, sont empruntés avec une phonétique la plus proche possible du modèle. L'influence ne s'arrête pas là : le français joue le rôle de pôle d'attraction non seulement dans le cadre des emprunts, mais aussi en ce qui concerne le matériel hérité qui est à son tour francisé. Par ex., dans les patois normands, le même type lexical se trouve sous des formes variées correspondant certes à la variation dialectale, mais dont certaines reflètent un traitement phonétique régulier caractéristique du dialecte normand, tandis que d'autres témoignent d'une francisation des formes : par ex., une évolution caractéristique du normand concerne les séquences *k + e/i*, *t + y* à l'initiale ou appuyés qui aboutissent à une chuintante au lieu de la sifflante française. Or, certains types lexicaux attestent des formes typiquement dialectales, à chuintante, à côté de formes à sifflante qui résultent d'une francisation (Chauveau 1993, 17-18). Ainsi, on trouve les variantes *adrèche*, *adrêche* (formes patoises ayant suivi l'évolution régulière des patois normands) et *adresse* (forme francisée : “La forme dialectale proprement normande est *adrèche*”, Chauveau 1993, 41). Le lat. *\*baccinum* a donné en normand *bachin*, mais on trouve aussi *bassin* : “*Bassin* est une forme française, la forme dialectale normande étant *bachin*” (Chauveau 1993, 55). “Le résultat régulier de l'ancienne diphtongue *ei* est en Normandie une voyelle de type *e* au lieu du [wa] du français” (Chauveau 1993, 20). Par ex., lat. *bibere* > *bère*, mais certains parlers ont *boire*, comme le français : “La forme *boire* n'est attestée que dans quelques rares parlers dialectaux de Haute-Normandie (ALN 270). Il s'agit [...] d'une forme francisée” (Chauveau 1993, 57). (Pour d'autres exemples, cf. Chauveau 1993, 24.)

Les règles de correspondances phonétiques, qui ont joué lors de l'intégration des emprunts au français, sont ici utilisées à rebours pour franciser les mots héréditaires. La francisation des parlers s'effectue par abandon des traitements phonétiques caractéristiques, que l'on remplace par les équivalents français. Bloch (1921) détaille le phénomène dans certains champs sémantiques, comme les noms de nombre, où des formes héritées sont refaites sur le modèle français, par ex. s§ §èE *k* où le [s] remplace la chuintante attendue (53).

L'alignement des patois sur le français s'est produit dans toute la France, mais à des

---

<sup>223</sup> *Orbis* 6, 177, cité par Nauton (1963, 75).

degrés variables. Si des faits de cette nature sont attestés pour l'occitan et le francoprovençal<sup>224</sup>, toutefois ces patois sont restés distincts du type linguistique français<sup>225</sup>, et s'ils viennent à disparaître, c'est conformément à la deuxième modalité de mort des patois décrite par Dauzat (1906, 215), c'est-à-dire par interruption de transmission. En revanche, les patois du Nord, beaucoup plus proches typologiquement du français langue commune, avec qui ils forment un type de langue, ont beaucoup plus subi cet alignement. Là encore, il y a des degrés dans la francisation des patois : en règle générale, ceux des zones périphériques (Ouest, Normandie, Picardie, Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne) sont restés phonétiquement distincts du français (Taverdet 1990, 706), tandis que les patois du Centre ont perdu leurs caractéristiques :

***“Le français a passé comme une grande éponge autour de Paris, effaçant les dialectes (dont le français régional ne garde que des épaves) sur une rayon de 100 à 200 km, voire davantage ; au-delà, c'est une zone de patois en plein délabrement” (Dauzat 1930, 543-544).***

Brun (1946, 93) décrit les patois de la région de Paris comme “une vaste tache, une région indivise où les faits linguistiques se compénètrent, où s'exercent des poussées phonétiques, en provenance ou en direction de la capitale”.

Ce rapprochement des patois vers le français a deux conséquences :

1.

D'une manière générale, même pour les dialectes qui sont restés typologiquement distincts du français (normands par ex.), une partie des mots patois ont été francisés dans ces patois, de sorte qu'ils peuvent être utilisés tels quels (sous forme invariante) dans un discours français (restriction à la généralisation de Taverdet 1990, 706). Ces mots ne comportent en effet aucun trait contraire au système français (phonèmes, combinaison de phonèmes, éléments morphologiques inconnus du français, qui consistent en caractéristiques dialectales saillantes : Chauveau 1977, 111), car les traits saillants du patois, considérés comme représentatifs de celui-ci (les “marqueurs” de patois) ont été éliminés par le patois même. Ainsi, dans le cas de transfert de mots de cette sorte du patois au français régional, beaucoup moins de règles de correspondances que dans le cas du francoprovençal (voire aucune) doivent jouer : ces règles, qui ont pour but de faire disparaître les marques de l'origine patoise du régionalisme, ont déjà été appliquées au mot en patois même. L'alignement ancien des patois sur le français par abandon des caractéristiques dialectales implique qu'un certain nombre de mots patois aura la même forme en patois et en français régional ; parmi ceux-ci, on peut suspecter que seront inclus des mots patois équivalant à des mots archaïques du français, dont ils auront retrouvé la forme.

<sup>224</sup> Par ex., R.-Cl. Schüle (1971) signale que dans le patois de Nendaz (Valais), la désinence d'infinifit fr. -é s'est implantée à la place de -a, comme dans *porta* > *porté*, *tsâta* > *tsâté*. Dans le nord du Beaujolais, le francoprovençal au contact avec la zone d'oïl a perdu sa caractéristique essentielle dans son opposition avec le type français, i. e. son paroxytonisme (Vurpas à paraître, 3).

<sup>225</sup> “Quelque abâtardis qu'ils soient, les patois francoprovençaux gardent donc jusqu'au bout leurs caractères distinctifs, phonétiques aussi bien que morphologiques ; et les patoisants, même si leur parler est très francisé, ont toujours conscience d'employer une langue différente du français” (Marzys 1971, 174).



2.

L'alignement est parfois tel qu'on a l'impression que le patois n'est plus une variété de langue à part entière (un dialecte), mais un français plus ou moins déformé (cf. 2.1). Cette situation concerne principalement les parlers proches de Paris, décrits par Simoni-Aurembou (1973), mais aussi ceux du Centre (Dubuisson-Bonin 1993), du Poitou et de la Saintonge (Walter 1984).

***“En général, les paysans n’ont plus l’impression de parler patois et le linguiste lui-même a souvent beaucoup de peine à apprécier où finit le patois, où commence le français régional” (Dauzat 1927, 56).***

Cette description correspond au passage graduel du patois au français, donné comme la forme de disparition des parlers du Nord par Dauzat (1906, 214) : “on peut passer insensiblement du patois au français régional”. La variété de langue qui subsiste n'est plus sentie par ses locuteurs comme étant du patois, mais ne leur apparaît tout de même pas réellement comme étant du français, et ils préfèrent le dénommer *français écorché* (Walter 1984, 186-187). Le patois s'est fondu dans le français, et les restes qui en subsistent constituent le français régional, comme c'est le cas en Ile-de-France et dans l'Orléanais où le “patois” qui subsiste ne diffère réellement plus du français que par des traits lexicaux, impropres à constituer à eux seuls un dialecte (Simoni-Aurembou 1973). C'est également la situation qui ressort du domaine dialectal formant le substrat du *Dictionnaire du français régional du Berry-Bourbonnais* de Dubuisson et Bonin (1993) :

***“Repérer les régionalismes du français parlé dans des régions où l’on a toujours parlé des variétés de français [...] n’est pas chose facile, et ce Dictionnaire du français régional du Berry-Bourbonnais amène d’emblée à poser une question : quelles différences autres qu’une différence d’extension dans l’espace y a-t-il entre ce Dictionnaire et l’Index de l’ALCe [Atlas linguistique du Centre] de Pierrette Dubuisson et Gérard Taverdet (Dijon, ABDO, 1993) ? Autrement dit, le vocabulaire de l’ALCe est-il autre chose qu’une variété régionale de français patoisé ?” (Simoni-Aurembou 1996, 273.)***

Confrontés à cette indistinction entre patois et français régional, les collecteurs de régionalismes du nord de la France doivent trouver des critères permettant néanmoins de différencier les deux niveaux (cf. Rézeau 1984, 14 suiv.).

A priori, la tendance à se rapprocher du français langue commune, qui a marqué l'évolution des patois du Nord, nous laisse attendre un mécanisme de transfert privilégié, allant du lexique patois au lexique du français régional, qui consiste en une importation sous forme invariante du mot patois, dont les caractéristiques dialectales trop marquées par rapport au français ont été souvent gommées dans le patois même. Si cela se confirme, il faut s'attendre à ce que le mécanisme de emprunt soit majoritairement possible pour les régionalismes-survivances concernant les régions du Nord, et à ce qu'on ne puisse distinguer entre importation et calque.

Pour examiner les procédés de transfert depuis les patois d'oïl jusqu'au français régional, nous nous servons de deux relevés de régionalismes, l'un effectué par A. Dauzat auprès d'un couple d'informateurs, à Saint-Georges-de-Didonne (Charente Maritime) de 1921 à 1934, rapporté dans Dauzat (1934) et (1946b), et l'autre par le chanoine G.-J. Du Pineau aux environs de Saint-Lô (Manche) vers 1750. Le relevé de

Dauzat est de taille réduite (environ 130 entrées), et peut être rapporté aux patois de la même zone grâce au *Glossaire des patois et parlers de l'Aunis et de la Saintonge* de Georges Musset<sup>226</sup>. L'utilisation de ce glossaire doit cependant se faire en gardant à l'esprit que Musset y a consigné non seulement du patois, mais aussi des mots relevant plutôt du registre français régional, sans qu'il soit introduit dans la nomenclature une différenciation<sup>227</sup>. Pour le relevé de Du Pineau, Chauveau a indiqué systématiquement la diffusion de chaque trait noté par Du Pineau dans les parlers de Basse-Normandie (1993, 38). Dans les deux cas, la confrontation entre patois et français régional sera moins rigoureuse que pour l'exemple francoprovençal, puisque les formes patoises ne correspondent pas précisément au point du relevé de régionalismes. On peut cependant à l'aide de ces matériaux esquisser l'essentiel des processus de transfert.

Comme pour Meyrieu, après avoir énoncé les règles de transfert du patois au français, nous considérerons les survivances présentes dans les relevés, à la fois d'après notre corpus et les indications fournies par Dauzat et Chauveau.

### **6.3.2.2.1. Mécanismes de transfert**

#### **1. Importation :**

##### **1.1. Régionalismes lexicaux :**

Le corpus fourni par Dauzat laisse apparaître quelques correspondances phonétiques et morphologiques :

**R1a.** Saintongeais [wé] = fr. [wa] : ex. *sain-boué* n. m. "garou (arbrisseau = *daphne gnidium*)" > *sain-bois*.

**R2a.** Suffixe saintongeais [-jo] = fr. [-o] : ex. *sauteriau* n. m. "sauterelle" > *sautereau*.

**R3a.** Suffixe saintongeais [-â] = fr. [-o] : ex. *sétâ* n. m. "petite sole" > *sétot* ("la finale -a [...] est l'ancienne forme dialectale de la région pour le suffixe -ellum", Dauzat 1946b, 153).

Le corpus est cependant trop limité pour fournir plus de renseignements sur d'autres correspondances (voir cependant les renseignements que fournit Dauzat 1946b, 146-149 à ce sujet dans ses considérations générales). En fait, le mécanisme de transfert privilégié par la majorité des emprunts consiste en notre type 1, c'est-à-dire que le mot se retrouve sous forme invariante en patois et en français régional : ex. *basse* n. f. "cuvier de bois" > *basse* ; *bassiot* n. m. "panier de bois" > *bassiau*<sup>228</sup> ; *grippet* n. m. "ratière en fil de fer" >

---

<sup>226</sup> 5 vol., La Rochelle, Imprimerie Masson fils, 1929-1948.

<sup>227</sup> "Après avoir élargi, comme le titre même de l'ouvrage l'indique, son champ d'études et d'investigations des patois propres aux habitants des campagnes par celles des parlers usités dans les agglomérations urbaines" ("Préambule", vol. 1, vii).

<sup>228</sup> Les différences graphiques entre patois et français correspondent à des traditions différentes chez Musset et Dauzat, ce dernier conformant sa graphie à l'étymologie.

*gripet* ; *amieller* v. tr. “amadouer” > *amieller* ; *loubier* n. m. “vasistas” > *loubier* ; etc.

En ce qui concerne le corpus normand, on trouve également quelques règles de correspondances phonétiques et morphologiques, qui touchent plus d'éléments que dans le corpus saintongeais, ce qui suggère une plus grande originalité des parlers normands :

**R1b.** Normand [+ ] = fr. [s] : ex. *adrèche* n. f. “raccourci” > *adresse*, *bachin* n. m. “petite poêle” > *bassin*.

**R2b.** Norm. [k] = fr. [+ ] : ex. *cat* = *chat*, , *pouque* “sac” = fr. *poche*, *vaque* = *vache*.

**R3b.** Norm. [è] = fr. [wa] : ex. *bère* n. m. “cidre” > *boire*.

**R4.** Suffixe d'infinitif normand *-ié(i)* = fr. *-er* : ex. *calengié* v. “débattre le prix de quelque chose, marchander” > *calenger* ; *décachie*, *décachiei* v. tr. “expulser (quelqu'un)” > *décacher*.

Etc.

Cependant, comme en Saintonge, l'importation sous forme invariante est un procédé commun : ex. *déchiboler* v. tr. “porter d'un endroit à un autre”, *étrain* n. m. “paille”, *gouspin* n. m. “petit polisson”, *écocher* v. tr. “écraser”, etc.

### 1.2. Régionalismes phonétiques

La quasi-totalité des régionalismes phonétiques de Saint-Georges-de-Didonne correspond à la forme exacte du mot en patois : *ajion* n. m. “ajonc”, *bouhier* n. m. “bouvier”, *chaigne* n. m. “chêne”, *chenelle* n. f. “cannelle de tonneau”, *esperge* n. f. “asperge”, *navau* n. m. “navet”, *rabe* n. f. “rave”, etc. Dans ce domaine linguistique, on constate donc que les régionalismes phonétiques issus du patois le sont probablement par emprunt de la forme, bien que, à cause de la proximité phonétique des mots français et patois, la réfection de la forme française d'après le modèle patois aboutirait également à la forme régionale.

Même remarque pour le corpus normand, où les régionalismes phonétiques correspondent à la forme patoise : *cat* pour *chat*, *vaque* pour *vache*, *cauche* pour *chausse*, etc. Ces régionalismes relèvent donc d'une importation sans adaptation, qui révèle une préférence pour ce mode d'emprunt, puisque l'application des règles de transfert aurait généré correctement la forme du français commun.

## 2. Substitution

### 2.1. Calque de genre

Peu de renseignements sur ce type nous sont fournis par les deux corpus, qui ne contiennent chacun qu'un exemple : le premier cas concerne la forme masculine de *sauterelle* (*sautereau*), qui s'en distingue également par une variation formelle. Il s'agit là en fait d'une importation du patois *sotoeryo* (par la règle de transfert [-jo] = [o]), qui est également employé sous forme invariante en français régional (*sauteriau*). L'ex. pris chez Du Pineau concerne un cas d'identité phonétique entre mot patois et régionalisme : *dinde* n. m. “dindon (espèce)”. Le calque de genre semble donc, d'après les ex. disponibles,

pouvoir s'expliquer également comme une importation de mot (donc un emprunt).

## 2.2. Calque sémantique

L'ensemble des régionalismes sémantiques relevés par Dauzat concernent des mots possédant un cognat en patois, de sens identique à celui du régionalisme. Le calque simplement homologue (sans analogie formelle) n'apparaît donc pas ici. Dans la grande majorité des cas, le cognat est un complet homophone de la forme française (les exceptions à cette tendance n'en sont pas véritablement : dans ces cas, Musset indique, **en plus** de la forme invariante, d'autres formes qui diffèrent de la forme française. Ex. *conche*, *conge* n. f. "petite plage en forme d'anse" ; *journal*, *journal* n. m. "mesure agraire"), de sorte qu'on ne peut distinguer ici encore entre calque sémantique ou emprunt du mot sous forme invariante : ex. *balance* n. f. "filet pour prendre les crevettes", *carreau* n. m. "mesure de terre", *drôle* n. m. "enfant", (*chemin*) *pavé* adj. "empierré".

Les régionalismes sémantiques dans le corpus de Du Pineau possèdent un cognat patois, soit de forme identique au français régional (comme pour *avalier* v. tr. "monter", *bière* n. f. "cadavre", *braire* v. intr. "pleurer", *brigand* n. m. "hanneton", *dalle* n. f. "évier"), soit de forme caractéristique des patois normands, mais que les règles de transfert peuvent faire aboutir au mot français : *bachin* n. m. "petite poêle" > *bassin*, *bère* n. m. "cidre" > *boire*. Le calque sémantique peut, dans les cas discutés ici, également s'interpréter comme un emprunt de mot.

### 6.3.2.2.2. Survivances

Les régionalismes-survivances relevés dans les deux corpus (comme dans le cas de Meyrieu, à la fois par rapport au corpus utilisé dans cette étude et aux indications des auteurs) se conforment aux tendances énoncées ci-dessus :

1.

Les **régionalismes lexicaux** peuvent être décrits comme des importations, généralement sous forme invariante : Saint-Gorges-de-Didonne *accertainer* v. tr. "affirmer", *malader* v. intr. "être malade" (d'ailleurs plutôt à interpréter comme une fausse survivance, cf. chap. 4) ; Saint-Lô *bren* n. m. "excréments humains" ("Sens attesté depuis l'ancien français et encore signalé comme vieilli et populaire dans les dictionnaires du français contemporain", Chauveau 1993, 67), *molière* n. f. "fondrière" ("Attesté depuis environ 1310, ce substantif est considéré comme un régionalisme en français contemporain" Chauveau 1993, 188), *solier* n. m. "grenier" ("Survivance de l'ancien et du moyen français" Chauveau 1993, 238), *touzer* v. tr. "tondre" ("Encore attesté en français au début du 17<sup>e</sup> siècle", Chauveau 1993, 249), etc. Bien que les matériaux disponibles en ce qui concernent les régionalismes relevant de la substitution ne soient pas très fournis dans les corpus étudiés, et que, comme déjà mentionné ci-dessus (p. 24), ils ne permettent pas de trancher entre survivance et emprunt, nous les passons rapidement en revue car ils permettent là aussi de mettre en relief l'osmose existant entre importation et substitution.

2.

Les exemples de **régionalismes de genre** (*sautereau*, *dinde*) peuvent s'expliquer par calque, mais également relever de l'importation.

3.

Les **régionalismes sémantiques** peuvent tout aussi bien être décrits comme des calques ou des importations : Saint-Georges-de-Didonne *champagne* n. f. "terre légère" (début 12e—14e en fr. commun), *journal* n. m. "mesure agraire" (1150—"Anciennement", TLF), *quitter* v. tr. "laisser" (1175—"vieux", TLF), Saint-Lô *saccage* n. m. "abondance" ("sens [...] qui a été enregistré dans les dictionnaires du français au 19e siècle", Chauveau 1993, 235).

L'étude des corpus sur substrat d'oïl se conforme aux conclusions que l'on a tirées de l'examen du domaine francoprovençal (p. 213 suiv.) : elle suggère qu'il ne faut pas écarter la possibilité d'un mécanisme de emprunt qui se trouverait à la base des régionalismes correspondant à des survivances, emprunt qu'on ne peut nier en tout cas en ce qui concerne les régionalismes relevant des mécanismes de substitution. Le emprunt par importation est également possible d'une manière générale, grâce aux règles de transfert (équivalant à des règles de correspondances synchroniques), et dans le cas des français régionaux sur substrat d'oïl, il se trouve facilité par les nombreuses concordances formelles entre patois d'oïl et français. Les remarques faites par de nombreux collecteurs de français régional du nord de la France (Taverdet 1990, 9 ; Dubuisson-Bonin 1993, 7 ; Brasseur 1990, 11 ; etc.) sur la difficulté à distinguer ce qui est régional de ce qui est dialectal vont dans ce sens. Cependant, bien que l'ensemble des survivances lexicales étudiées ci-dessus puisse correspondre à une importation, le mécanisme ne peut fonctionner dans tous les cas de survivance lexicale, puisqu'il existe des situations où la divergence phonétique (ou morphologique) entre mot patois et mot ancien en français s'avère trop importante pour que le transfert puisse restituer au français régional absolument le même mot qui était employé précédemment dans la langue commune. Une telle divergence peut engendrer deux cas de figure : soit le régionalisme effectivement attesté correspond parfaitement au mot ancien en français commun, et dans ce cas il n'a pas été transféré du patois, celui-ci a simplement pu contribuer à le maintenir dans l'usage du français régional par calque ; soit il affiche une différence avec le mot ancien en français commun, et cette différence (phonétique, sémantique, syntactique) constitue une trace de son origine dialectale. Le régionalisme constitue alors ce que nous avons appelé une variante du mot ancien en français commun (cf. 4.3.2). Ces variantes constituent des contre-exemples au emprunt aboutissant toujours à restituer parfaitement au français régional les mots disparus, et témoignent en outre que l'emprunt s'est dans ces cas déroulé sans aucune notion de l'existence antérieure du mot dans la langue. On trouve sans peine des régionalismes relevant de ce phénomène, par exemple :

[35] **doit** n. m. "canal, conduit d'écoulement des eaux".Doit

*Doit* est un représentant du lat *duce(m)* "conducteur, guide", qui a été employé en afr. et mfr. (var. *dois*, *doiz*), et est également attesté à cette époque dans les parlers de l'Ouest (Gdf), qui le conservent encore à l'heure actuelle (de la Normandie au Limousin), dans le sens "cours d'eau", "mare" ou "lavoir" (FEW 3, 195b). Il disparaît de l'usage du français commun avant le 17e s., mais il se maintient régionalement, sous des

phonétiques et avec des sens divers (cf. nombreuses attestations dans Gdf), ce dont on possède des témoignages ininterrompus jusqu'à l'époque moderne : la forme *douet*, notamment, est employée au 16e par B. Despériers ("canal, petit ruisseau", Gdf), est relevée début 17e dans Cotgr 1611 ("ruisseau"), et est localisée en Anjou par Du Cange (Mén 1750, addition), ce qui est confirmé par Du Pineau au milieu du 18e s. (var. *doit*, *duit*). Mén 1694 signale que "Nos peuples de Normandie appellent un *doit*, & plus communément *douit*, un réservoir d'eau, formé ou par une source, ou par le passage de quelque ruisseau lequel sert d'abreuvoir et où les lessivieres, comme ils disent, lavent le linge". *Douit* (var. *douet*) est relevé par Du Pineau au milieu du 18e s. dans la Manche (Saint-Lô). DG répertorie encore *doit* comme "vieilli et dialectal (Ouest)" dans le sens "conduit servant à l'écoulement de l'eau". Au 20e s., on trouve en Basse-Normandie *douet* "ruisseau", en Bourgogne ("mot typique du nord de la Côte-d'Or) *doux*, *dhuis*, [+ autres variantes non mentionnées] "source", et en Franche-Comté *doux* "source" (aussi *doye* m. "petit ruisseau", *douillon* m. "source"). La variété des formes et des sens sous lesquels se présentent les "survivances" de l'ancien et moyen fr. *doit* témoigne du rôle des patois dans la conservation du terme, d'où il est passé en fr. régional, sous des formes et avec des sens divers selon les lieux.

[18] **étriver** v. tr. "disputer ; taquiner".étriver

é *triver*, dérivé de l'afr. *estrif* "querelle, dispute ; combat" (< afrq. \**strid* "id."), est apparu au milieu du 12e s. (*estriver*) dans le sens "quereller, disputer" et aussi (appliqué à la chevalerie) "combattre, lutter". Le sens "combattre" tombe le premier en désuétude (1553, Gdf), tandis que le mot continue à être employé au 17e s. (reccensé par Nic 1621 et Fur 1690 sans mention). Il disparaît au cours du 18e s. (encore répertorié par Caseneuve dans le sens "débattre de paroles" sans mention, Mén 1750), suivant en cela *estrif* déclaré "vieux" par Fur 1690. *Etriver* continue à être répertorié par les dictionnaires du 19e s. comme vieux mot (Land 1843 : "hors d'usage" ; Li et DG : "vieilli"). Il est signalé comme encore usité en Basse-Normandie (Saint-Lô, Manche) au milieu du 18e s., mais avec un sens différent : "impatier, enrager", dans la loc. *faire étriver* (Du Pineau). On le retrouve employé, au 20e s., d'une part en Amérique du Nord : Louisiane (1901 : *faire étriver qn* "plaisanter, railler, taquiner", *s'étriver* "se plaisanter mutuellement"), Québec (depuis 1894, tr. "taquiner, agacer ; contrarier"), Acadie (depuis 1925, tr. "taquiner, agacer") ; d'autre part en Basse-Normandie (Orne : *faire étriver* "faire enrager"). Le type étriver est très bien représenté dans les patois de l'Ouest, jusque dans le Maine ; le mot y a un sens atténué par rapport au fr. ancien : "contredire, contrarier ; taquiner". La loc. *faire étriver* est particulière aux patois normands (FEW 17, 255b-256a). Le régionalisme *étriver*, plutôt qu'une survivance du fr. archaïque avec changement de sens, peut correspondre à un emprunt du fr. régional aux patois de l'Ouest où le mot s'est conservé avec un sens différent.

Nous envisageons donc que certains cas peuvent être décrits comme des emprunts (notamment lorsque le trait a disparu à date ancienne en français), et que dans d'autres cas nous aurons affaire à des survivances liées à l'influence du substrat, comme en témoigne Bloch (1921) :

**"La persistance de « septante » et de « nonante » est favorisée par la conservation de ces formes dans les patois" (128).**

---

Notre but était simplement de montrer que le emprunt était possible, et fournissait une alternative étymologique à la persistance régionale de traits disparus en français commun : rétention par survivance ou par réappropriation. Généralement, il s'avère cependant impossible de trancher, puisque l'un et l'autre phénomènes sont également valides, et nous avons suggéré la part d'idéologie qui entrait dans une décision en faveur d'une solution plutôt qu'une autre. Nous adopterons dans la suite de ce travail une attitude plus générale qui consiste à considérer la présence de régionalismes correspondant à des survivances comme liée à l'influence du substrat, ce qui ne présage en rien s'il s'agit effectivement d'une survivance ou d'un emprunt.





## Chapitre 7. Effet de substrat et survivance

Nous abordons à présent la première partie de la question concernant l'influence que l'on peut attribuer aux patois dans la survivance régionale de traits archaïques en français commun : la majorité des régionalismes correspondant à des survivances trouve-t-elle également un appui dans les patois formant la langue de substrat ? L'étude d'un corpus nous permettra d'établir statistiquement si de telles survivances sont régulièrement épaulées par des cognats dans les langues de substrat, et si l'on peut établir entre les deux faits une relation de cause à effet, ou au contraire si l'explication substratiste ne paraît qu'accidentellement valable, et est donc à rejeter comme mécanisme général d'explication des survivances en français régional.

### 7.1. Traitement des données

Le traitement de chaque élément du corpus abordera les points suivants :

#### 7.1.1. Distribution géographique du trait régional

---

Le territoire ici pris en compte correspond à la France (hormis la Corse) et aux régions

contiguës de langue française mais politiquement non françaises : Belgique wallonne, Suisse romande, Vallée d'Aoste (Italie), ainsi que des zones francophones géographiquement distantes, et politiquement distinctes situées en Amérique du Nord (Louisiane et Canada). Ont été prises en compte, parmi ces régions francophones non françaises, uniquement celles où le français est employé comme langue maternelle, d'où le rejet de l'Afrique par ex. (cf. chap. 5).

La distribution géographique des traits régionaux traités n'est pas décrite de façon exhaustive, les indications données visant essentiellement à établir une caractérisation globale qui pourrait très certainement être affinée. D'une part, la documentation à consulter pour une géographie exhaustive est énorme, et sa consultation n'a pas été jugée envisageable pour le nombre de traits pris en compte ici, d'autant qu'elle reste dispersée et n'est pas organisée de façon systématique (à quand une base de données sur les régionalismes ?). D'autre part, si le français régional de certaines zones a été bien décrit (et peut sembler même sur-représenté dans nos sources), comme celui de l'Ouest et du Sud-Est, nous manquons complètement d'informations pour d'autres (par ex. l'Aisne ou la Creuse). Le choix de certaines sources pourra sembler criticable : par ex., le dictionnaire de la Franche-Comté des Duchet-Suchaux (1993) est d'une part peu précis quant à la localisation des traits (la Franche-Comté est un ensemble très vaste dans lequel il n'est jamais fait de sub-division) ; d'autre part, la nomenclature a été établie en grande partie à partir d'attestations écrites, qui reflètent très imparfaitement l'usage effectif de cette région. La majorité des sources que nous utilisons repose cependant sur des enquêtes de terrain de nature fiable, de sorte que les inévitables scories devraient être largement contrebalancées. La série des dictionnaires Bonneton, dont la nature « commerciale » introduit des restrictions regrettables aux relevés ainsi publiés, a été largement mise à profit car elle fournit une large couverture des régions de France.

A quel niveau géographique localiser les régionalismes ? La détermination d'un espace linguistique de référence se heurte à la très grande disparité qui se manifeste dans les relevés de régionalismes. En effet, on trouve des descriptions qui situent leur français régional entre les deux extrêmes de l'échelle, depuis une aire très vaste (par ex. le français parlé au Canada, en Franche-Comté, dans le Midi de la France) jusqu'à une communauté linguistique très localisée (de la taille d'une ville ou d'un village). La région impliquée par l'appellation *français régional* peut donc être plus ou moins étendue, et référer à des réalités diverses (cf. Depecker 1992 pour ce problème). En fonction des sources utilisées, nous avons, pour la France, privilégié le département pour localiser les régionalismes. A partir de ce niveau de base, sont effectués, quand c'est possible, des repérages plus précis (qui apparaissent, entre parenthèses, à la suite du nom du département, lorsque le trait régional est signalé uniquement dans une sous-partie de ce département, qui correspond souvent à une ville ou un village). Cependant, lorsque les sources couvrent une aire plus vaste, ou que les régionalismes possèdent une large extension, les départements sont regroupés en régions : le choix de ces appellations se conforme généralement aux délimitations actuelles des régions administratives. Pour les régions non françaises, la localisation a été dictée par les sources employées : français régional de la région autonome de la vallée d'Aoste, de Genève et Neuchâtel en Suisse (où l'unité de localisation de base est le canton) ; de Belgique francophone (aucune

localisation plus précise n'est fournie par nos sources : il faut alors interpréter ces régionalismes comme ayant le statut général de *belgicisms*, bien qu'ils se retrouvent également souvent en France) ; de Louisiane (où le français n'est en fait en usage que dans la partie sud-ouest, le *triangle francophone* : Griolet 1986, 14). Quant au Canada, une distinction a été introduite dans ce vaste ensemble entre le français de la province de Québec (auquel réfère bien souvent seul l'appellation *français du Canada*) et celui des provinces maritimes, c'est-à-dire le français d'Acadie (dans ces deux ensembles peuvent s'effectuer des repérages plus précis, mais cela n'a pas été fait dans nos sources).

L'ordre géographique de citation des attestations régionales n'a pas été pré-défini de façon immuable, comme le peut être celui du FEW. En effet, étant donné qu'on a affaire à des régionalismes d'aire très variable (qui peut être très localisée ou très vaste), il nous est apparu plus intéressant d'organiser les citations de manière à faire apparaître les zones continues d'emploi de ces traits, ce qui implique de privilégier tantôt un axe ouest/est, tantôt nord/sud. Ainsi, plutôt que de définir a priori un ordre de citation qui risquerait à tout moment d'être bouleversé, nous préférons fixer un cadre très lâche à l'intérieur duquel nous pourrions aménager une organisation adaptée à chaque cas particulier. On pourra reprocher à cette décision un manque de rigueur ; nous le considérons comme une adaptation aux circonstances sans cesse changeantes, dans le but de mieux rendre compte des faits que l'on entend décrire. On jugera de la méthode d'après son application concrète.

Le cadre général du classement est fixé comme suit : les citations commencent avec le français d'Amérique du Nord ; puis on considère, en Europe, les régions les plus au nord (la Belgique) d'où on se déplace vers le sud. Notre géographie se déroule du nord vers le sud, et de l'ouest vers l'est.

On remarquera que n'a pas été adopté le classement géographique disponible pour notre domaine, à savoir celui établi par le FEW, pris comme modèle par Pierre Rézeau dans sa *Bibliographie des régionalismes du français* (1986)<sup>229</sup>. En effet, le classement du FEW correspond à un objet différent, les patois gallo-romans qui se répartissent en dialectes (ainsi, l'ordre de Rézeau se fonde sur la géographie des atlas linguistiques par régions), et en trois langues distinctes : gallo-roman d'oïl, francoprovençal, occitan. Or, les régionalismes ne concernent qu'une langue, le français, répandue sur ce même domaine. Reprendre le même classement équivaldrait à privilégier une hypothèse substratiste (les régionalismes sont issus des patois, c'est pourquoi on adopte le même classement), et donc à appliquer un classement de nature diachronique à une répartition synchronique des régionalismes. Or, on sait, depuis Dauzat (1930), que celui-ci a une dynamique propre, rayonnant notamment à partir de centres d'influence, et un classement suivant l'ordre des dialectes pourrait couper la visualisation de telles diffusions (par ex. entre Lyon, Saint-Etienne, la Haute-Loire et l'Ardèche, nettement séparés dans l'ordre du FEW). De plus, bien souvent les types lexicaux ne suivent pas les limites dialectales, et sont communs à de nombreuses régions : on trouve par ex. de nombreux liens lexicaux entre la Saintonge et l'Aquitaine à l'Ouest, qu'une classification à base dialectale isole.

<sup>229</sup> *Bibliographie des régionalismes du français et extraits d'un corpus d'exemples*, Paris, Klincksieck, « Matériaux pour l'Etude des Régionalismes du Français » n° 2, 1986, 275 p.

En principe, les traits régionaux traités sont encore vivants à l'époque contemporaine, dans la seconde moitié du XXe s., comme en témoigne l'utilisation de sources très majoritairement récentes. Des sources anciennes sont parfois venues compléter les données actuelles, afin de renseigner sur la durée d'implantation des régionalismes ou parce que, dans quelques cas, elles étaient seules disponibles pour certaines régions. De ce fait, les faits traités peuvent appartenir à des synchronies différentes, ce dont a tenu compte bien sûr la recherche historique. Les régionalismes attestés uniquement à date ancienne sont indiqués comme tels dans les articles (la localisation est alors suivie d'une date entre parenthèses), de sorte qu'en l'absence de renseignements contraires, les localisations indiquées valent pour des régionalismes vivants dans la seconde moitié du XXe s.

## Sources utilisées

### 1. Classement par régions

Les références bibliographiques présentées ci-dessous ont été allégées afin de ne laisser apparaître que l'auteur, l'année d'édition et le titre (pour les références complètes, se reporter à la bibliographie finale). Des précisions sont indiquées lorsque le titre du recueil n'éclaire pas suffisamment la localisation des matériaux relevés, ou que la date de publication ne correspond pas à la date de la collecte. En l'absence de précisions, soit le titre est suffisamment explicite, soit les matériaux correspondent à la localisation géographique précisée en tête de rubrique.

### Généralités

Depecker, Loïc (1988), *Les mots de la Francophonie*.

— (1992), *Les mots des régions de France*.

### états-Unis

#### Louisiane

—  
Ditchy, Jay K. (1932), *Les Acadiens louisianais et leur parler*. [Ditchy n'est que l'éditeur d'un manuscrit anonyme dont la rédaction a été achevée en 1901, année que nous avons retenue pour dater les matériaux.]

—  
Griollet, Patrick (1986), *Mots de Louisiane. Etude lexicale d'une francophonie*.

—  
Phillips, Hosea (1936), *E tude du parler de la paroisse Evangéline (Louisiane)*.

## Canada

### Québec

–

Almazan, V. (1980), "Pierre Potier premier lexicographe du français au Canada : son glossaire". [Les matériaux ont été collectés de 1743 à 1752 dans la région du Détroit.]

–

Clapin, Sylva (1894), *Dictionnaire canadien-français*.

–

Dubuc, Robert - Boulanger, Jean-Claude (1983), *Régionalismes québécois usuels*.

–

Société du parler français au Canada (1930), *Glossaire du parler français au Canada*. [Malgré l'intitulé, les matériaux, recueillis à partir de 1902, concernent uniquement le français parlé au Québec.]

### Acadie

–

Massignon, Geneviève (1962), *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*. [L'enquête date de 1946-47 ; Massignon a également dépouillé des documents acadiens remontant jusqu'au XVI<sup>e</sup> s. qui permettent d'apprécier l'ancienneté des termes qu'elle a relevés.]

–

Poirier, Pascal (s. d.), *Le glossaire acadien*, édition critique établie par Pierre M. Gérin. [Le travail sur le *Glossaire* a commencé vers 1875, et a été rédigé dans les années 1920. La première publication date de 1925, année que nous avons retenue pour dater les matériaux, reflétant cependant un état de langue antérieur.]

### Belgique

Massion, François (1987), *Dictionnaire de belgicisms*.

Piron, Maurice (1973), "Les belgicisms lexicaux : essai d'un inventaire".

### France

**Nord-Pas-de-Calais** (= 59 Nord, 62 Pas-de-Calais)

–

Carton, Fernand - Poulet, Denise (1991), *Dictionnaire du français régional du Nord-Pas-de-Calais*.

**Somme** (80)

–

Emrik, R. (1958), "Matériaux pour servir à l'étude du français régional. Le français d'Amiens et de sa région".

**Normandie (Haute-Normandie = 76 Seine-Maritime, 27 Eure ; Basse-Normandie = 14 Calvados, 61 Orne, 50 Manche)**

–

Brasseur, Patrice (1990), *Le parler normand. Mots et expressions du terroir*.

–

Chauveau, Jean-Paul (1993), *Les Mots bas normans de Gabriel-Joseph Du Pineau (vers 1750). Edition critique*. [Le relevé concerne Saint-Lô, dans la Manche.]

–

Lepelley, René (1989), *Dictionnaire du français régional de Basse-Normandie*.

**Bretagne** (29 Finistère)

–

Kervarec, H. (1909-10), "Le parler français de Quimper".

–

Picquenard, C.-A. (1910-11), "Le parler populaire de Quimper".

**Maine-et-Loire** (49)

–

Rézeau, Pierre (1989), *Dictionnaire angevin et français (1746-48) de Gabriel-Joseph Du Pineau. Edition critique*.

**Ouest** (85 Vendée, 79 Deux-Sèvres, 86 Vienne, 17 Charente-Maritime, 16 Charente)

–

Dauzat, Albert (1946b), "Le français régional de Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime)". [Les matériaux ont été collectés lors d'une enquête s'étant déroulée de 1921 à 1934.]

—  
Rézeau, Pierre (1984), *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest entre Loire et Gironde*.

—  
— (1990), *Dictionnaire du français régional du Poitou-Charentes et de Vendée*.

**Centre** (37 Indre-et-Loire, 36 Indre, 18 Cher, 03 Allier)

—  
Dubuisson, Pierrette - Bonin, Marcel (1993), *Dictionnaire du français régional du Berry-Bourbonnais*. [Le relevé concerne l'Indre, le Cher et l'Allier.]

—  
Simon, Jean-Pascal - Simoni-Aurembou, Marie-Rose (1995), *Dictionnaire du français régional de Touraine*. [Le relevé concerne l'Indre-et-Loire.]

**Ile-de-France, Orléanais**

—  
Simoni-Aurembou, Marie-Rose (1973), "Le français régional en Ile-de-France et dans l'Orléanais".

**Ardennes** (08)

—  
Tamine, Michel (1992), *Dictionnaire du français régional des Ardennes*.

**Champagne** (51 Marne, 10 Aube, 52 Haute-Marne)

—  
Tamine, Michel (1993), *Dictionnaire du français régional de Champagne*.

**Bourgogne** (89 Yonne, 21 Côte-d'Or, 58 Nièvre, 71 Saône-et-Loire)

—  
Taverdet, Gérard - Navette-Taverdet, Danièle (1991), *Dictionnaire du français régional de Bourgogne*.

**Lorraine** (55 Meuse, 54 Meurthe-et-Moselle, 57 Moselle, 88 Vosges)

—  
Lanher, Jean - Litaize, Alain (1990), *Dictionnaire du français régional de Lorraine*.

**Alsace** (67 Bas-Rhin, 68 Haut-Rhin)

–

Wolf, Lothar (1983), *Le français régional d'Alsace. Etude critique des alsacianismes*.

**Franche-Comté** (90 Belfort, 70 Haute-Saône, 25 Doubs, 39 Jura)

–

Beauquier, Charles (1881), *Vocabulaire étymologique des provincialismes usités dans le département du Doubs*.

–

Duchet-Suchaux, Monique - Duchet-Suchaux, Gaston (1993), *Dictionnaire du français régional de Franche-Comté*.

–

Robez-Ferraris, Jacqueline (1995), *Particularités du français parlé dans la région de Morez, Haut Jura*.

**Suisse**

Humbert, Jean (1852), *Nouveau glossaire genevois*.

Pierrehumbert, William (1926), *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*.

**France (suite)**

**Savoie** (74 Haute-Savoie, 73 Savoie)

–

Gagny, Anita (1993), *Dictionnaire du français régional de Savoie*.

–

Guichonnet, Paul (1986), *Le parler savoyard. Mots et expressions du terroir*.

**Rhône** (69)

–

Molard, Etienne (1803), *Dictionnaire grammatical du mauvais langage, ou Recueil des expressions et des phrases vicieuses usitées en France, et notamment à Lyon, 3e éd.*



revue et augmentée.

—

— (1810), *Le mauvais langage corrigé, ou Recueil par ordre alphabétique d'expressions et de phrases vicieuses usitées en France, et notamment à Lyon*, 4e éd. revue, corrigée et augmentée.

—

Puitspelu, Nizier du (1980), *Le Littré de la Grand' Côte*. [Les matériaux concernent Lyon.]

—

Vurpas, Anne-Marie (1991), *Le français parlé à Lyon vers 1750. Etude critique et commentée des Mots lyonnais de Gabriel-Joseph Du Pineau*,.

—

— (1993), *Le parler lyonnais*.

—

Vurpas, Anne-Marie - Michel, Claude (1992), *Dictionnaire du français régional du Beaujolais*. [Le relevé concerne le nord du département.]

#### **Loire (42)**

—

Gonon, Marguerite (1985), "Le français local parlé à Poncins en 1984".

—

Martin, Jean-Baptiste (1989), *Dictionnaire du français régional du Pilat*. [Le relevé concerne le canton de Pélussin, dans le sud du département.]

#### **Puy-de-Dôme (63)**

—

Potte, Jean-Claude (1993), *Le parler auvergnat. Régionalismes du français d'Auvergne*, 2e éd. [Les matériaux concernent Thiers ; Potte a mis à profit le relevé effectué dans cette ville par A. Bigay en 1941 et 1943, cf. *RLiR* 57, 1993, 567.]

#### **Haute-Loire (43)**

—

Fréchet, Claudine - Martin, Jean-Baptiste (1993), *Dictionnaire du français régional du Velay*. [Le relevé concerne les arrondissements du Puy et d'Yssingeaux.]

#### **Ardèche (07)**

—  
Fréchet, Claudine (1992), *Collecte et étude des régionalismes du français parlé dans la région d'Annonay (Haut-Vivarais)*.

—  
Maza-Pushpam, Fernande (1992), *Les régionalismes de Mariac. Regards sur le français parlé à Pont-de-Fromentières, Ardèche*.

**Drôme (26)**

—  
Fréchet, Claudine (1997), *Dictionnaire du parler de la Drôme*.

**Isère (38)**

—  
Blanc-Rouat, Aimée (1992), *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui. Régionalismes du Nord-Dauphiné recueillis à Villeneuve-de-Marc, Isère*.

—  
Duc, Alain (1990), *Les régionalismes du canton de La Mure (Isère)*.

—  
Tuillon, Gaston (1983), *Les régionalismes du français parlé à Vourey, village dauphinois*.

**Italie**

**Vallée d'Aoste**

—  
Martin, Jean-Pierre (1984), *Description lexicale du français parlé en Vallée d'Aoste*.

**France (suite)**

**Hautes-Alpes (05)**

Germi, Claudette - Lucci, Vincent (1985), *Mots de Gap. Les régionalismes du français parlé dans le Gapençais*.

**Provence (84 Vaucluse, 13 Bouches-du-Rhône, 83 Var, 04 Alpes-de-Haute-Provence,**

06 Alpes-Maritimes)

–

Blanchet, Philippe (1991), *Dictionnaire du français régional de Provence*.

–

Martel, Claude (1988), *Le parler provençal*.

### **Midi : Généralités**

–

Nouvel, Alain (1978), *Le français parlé en Occitanie*. [Les matériaux ne sont pas localisés, mais la zone correspondant au titre est un ensemble trop vaste. D'après Lagueunière (1993, 117), le relevé "concerne le français de l'Aveyron".]

**Languedoc** (48 Lozère, 30 Gard, 34 Hérault, 11 Aude)

–

Camps, Christian (1991), *Dictionnaire du français régional du Languedoc*.

–

Lagueunière, France (1993), "Une source lexicographique inédite pour l'étude historique des variétés méridionales du français. *Les Façons de parler gasconnes, surtout aux environs d'Agde* (Recueil Séguier, Nîmes, 18e siècle). Edition critique et commentée". [Les matériaux concernent Agde (34, Hérault) et datent d'environ 1770.]

**Pyrénées-Orientales** (66)

–

Camps, Christian (1991), *Dictionnaire du français régional du Roussillon*.

**Midi toulousain et pyrénéen** (46 Lot, 12 Aveyron, 81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne, 31 Haute-Garonne, 09 Ariège)

–

Boisgontier, Jacques (1992), *Dictionnaire du français régional du Midi toulousain et pyrénéen*.

–

Desgrouais (1766), *Les gasconismes corrigés. Ouvrage utile à toutes les personnes qui veulent parler et écrire correctement, et particulièrement aux jeunes gens, dont l'éducation n'est point encore formée*. [Le relevé concerne Toulouse.]

–

Séguy, Jean (1951), *Le français parlé à Toulouse*, 2e éd.

· **Aquitaine** (33 Gironde, 24 Dordogne, 47 Lot-et-Garonne, 40 Landes, 32 Gers, 64 Pyrénées-Atlantiques, 65 Hautes-Pyrénées

–

Boisgontier, Jacques (1991), *Dictionnaire du français régional des Pays Aquitains*.

–

Suire, Guy (1988), *Le parler bordelais. Mots et expressions du terroir*.

## **2. Localisations anciennes**

A gauche du signe (« = ») sont indiquées les localisations employées dans le texte ; à droite, les sources dont elles sont tirées.

- Louisiane 1901 = Ditchy (1932)
- Louisiane Evangéline 1936 = Phillips (1936)
- Québec 1743-52 = Potier = Almazan (1980)
- Québec 1894 = Clapin (1894)
- Québec 1930 = Can 1930 = Société du Parler Français au Canada (1930)
- Acadie 1925 = Poirier (s. d.)
- Normandie 1750 = Du Pineau = Chauveau (1993)
- Quimper 1909-10 = Kervarec (1909-10)
- Quimper 1910-11 = Picquenard (1910-11)
- Anjou 1750 = Du Pineau = Rézeau (1989b)
- Doubs 1881 = Beauquier (1881)
- Genève 1852 = Humbert (1852)
- Neuchâtel 1926 = Pierrehumbert (1926)
- Lyon 1750 = Du Pineau = Vurpas (1991)
- Lyon 1803 = Molard (1803)
- Lyon 1810 = Molard (1810)
- Lyon 1894 = Puitspelu (1894)
- Agde 1770 = Séguier = Lagueunière (1993)
- Toulouse 1766 = Desgrouais (1766)

## 7.1.2. Historique du trait en français commun

L'historique des survivances a été esquissé en français à l'aide des principaux dictionnaires de langue reconnus pour chaque période<sup>230</sup>. On remarquera l'absence de deux jalons importants pour le XVIIe s. que sont Cotgrave (1611) et Oudin (1660). Les réticences des bibliothécaires à laisser consulter des ouvrages anciens dont la conservation a été négligée, nous a contraint à nous passer de ces sources. Manquent également Monet, Pomey et Boiste, introuvables dans les bibliothèques lyonnaises. Les notices ont pour objectif d'indiquer la date d'apparition du trait en français (en remontant parfois jusque dans la langue-mère), de suivre éventuellement son évolution, et de dater sa disparition de l'usage commun, ceci afin de révéler d'éventuels hiatus entre la disparition du mot en français commun et sa première attestation en tant que régionalisme. Cependant, si les dates d'apparition des traits linguistiques reçoivent généralement une attention soutenue de la part des lexicographes<sup>231</sup>, et même si celles-ci sont sujettes à des dissensions, touchant notamment aux problèmes de datation des oeuvres et d'interprétation des passages<sup>232</sup>, les dates de disparition sont rarement indiquées dans les dictionnaires, qui préfèrent souvent faire disparaître de la nomenclature le matériel jugé obsolète, plutôt que de passer par une phase de transition marquant le vieillissement de celui-ci. Cette tendance se conforme à la vision dominante de l'évolution lexicale, envisagée presque exclusivement comme l'apparition de formes et

<sup>230</sup> Pour la lisibilité des articles, se référer à la bibliographie finale où sont explicitées les sources citées sous forme codée.

<sup>231</sup> Encore constate-t-on souvent des lacunes : on date l'apparition du mot, mais certains sens, expressions, ou changements de genre ou de rection ne font pas toujours l'objet d'une telle attention, comme le montre l'ex. de *vider*. Colin et Mével (1996) distinguent deux sens argotiques : 1. "expulser, mettre dehors brutalement", 2. "licencier (un ouvrier, un employé)". Or, beaucoup de dictionnaires (Bruant 1901, FEW, Esn 1965, Caradec 1988) ne mentionnent que le sens 1, attesté depuis 1879 chez J.-K. Huysmans ("La mère Teston, perdant toute mesure, ne parlait rien moins que de le vider", *Les Soeurs Vatard*, cité dans Cressot 1938, 417). La date d'apparition du sens "licencier" a donc été négligée par les dictionnaires : GLLF et Colin-Mével (1996), qui y ont prêté attention, le datent de 1964, qui correspond en fait à la première mention lexicographique chez Robert. Le traitement le plus exhaustif se trouve en fait chez Cellard et Rey (1991), qui distinguent les sens, et antident l'apparition de "licencier" grâce à de nouveaux dépouillements. L'histoire du verbe se reconstitue donc ainsi : 1. 1879 "expulser, chasser d'un lieu" (Huysmans). 2. 1908-12 "licencier" (L. Forton, *La Bande des Pieds Nickelés*). Cependant, le traitement n'est toujours pas exhaustif, puisque *vider* s'emploie également dans la loc. *se faire vider*, que seul GLLF prend la peine de dater de 1933. Cependant, il ne s'agit là que de sa première mention lexicographique, repérée chez Lar 1933, et uniquement dans le sens 1 ("Pop. Econduire, expulser quelqu'un : se faire vider"). Lar ne créant pas l'usage, mais le répertoriant, la date d'apparition de la loc. est donc à trouver antérieurement ; on ne connaît pas non plus la date d'apparition de la loc. dans le sens 2.

<sup>232</sup> Ainsi on rencontre fréquemment des datations différentes du même fait dans FEW et TLF, parfois à cause de divergences sur la datation de l'oeuvre qui fournit la première attestation ; dans ces cas, nous avons privilégié la datation du TLF, en indiquant toujours de quelle source nous tirons notre information. En règle générale, en raison de ces désaccords, nous avons préféré indiquer des périodes (début, milieu ou fin de siècle) plutôt que des dates absolues. La question de la date d'apparition en français a d'ailleurs relativement peu d'importance pour les mots hérités du latin, puisque dans ce cas il y a eu une transmission ininterrompue (Schöne 1947, 12).

de sens nouveaux (la *néologie*), d'où un déploiement des efforts dans le but de dater les apparitions d'emplois nouveaux, et la course aux premières attestations, plutôt qu'aux dernières.

On s'est efforcé de dater approximativement la disparition des traits linguistiques d'après les indications fournies par les dictionnaires, en tenant compte de certains principes. En règle générale, les dictionnaires sont plus conservateurs que l'usage, et n'enregistrent le vieillissement des traits linguistiques qu'avec retard. Ainsi, le dictionnaire de Littré n'est pas le reflet de l'usage du milieu du XIXe s. : il répertorie souvent sans marque des emplois qui ont disparu depuis l'époque classique, notamment à cause de sa conception conservatrice de l'usage moderne qui pour lui s'étend depuis le début du XVIIe s. jusqu'au début du XIXe.

**“Ce ne serait pas la première fois que [Littré] enregistre comme normal un mot qu'il estime utile et bien formé” (Goosse 1973, 67).**

Le FEW a indiqué systématiquement (quand c'était le cas) la date de disparition des traits linguistiques, en se fondant sur le dernier dictionnaire (ou texte) répertoriant le trait sans marque (Goosse 1973, 75). Cependant, la méthode demande à être maniée avec prudence : on connaît en effet des cas où un mot déclaré vieux par un lexicographe a été enregistré sans marque par bien des dictionnaires ultérieurs (ex. *fioler* v. intr. “boire avec excès”, déclaré “hors d'usage” par Land 1843, est encore répertorié sans marque de vieillissement par Colin-Mével 1996). Ainsi, certains mots donnés comme vieux par le FEW sont encore employés après cette date-buttoir, comme *hargne* n. f., disparu après 1610 d'après FEW (16, 171a) ; dans d'autres cas, un vieillissement effectif a été suivi d'une résurgence qui n'a pas non plus été enregistrée (cf. l'ex. de l'adj. *crédible*, dont la résurgence n'a pas été notée par FEW 2/2, 1308a, qui donne comme dates 1433-60—Cresp 1637). Il existe aussi le phénomène inverse : “une fois entré dans les dictionnaires, un mot n'en sort plus !” (Goosse 1973, 67), ou a de la peine à en sortir. De nombreux exemples témoignent de divergences sur la vitalité d'un mot que l'on peut rencontrer dans plusieurs dictionnaires contemporains (cf. *ratelle* [153], et *fioler* [65], par ex.). K. Baldinger<sup>233</sup> a établi une méthode pour évaluer les affirmations des dictionnaires : il classe ceux-ci en séries (par ex. Fur 1690—Trév 1771), et utilise les informations fournies par plusieurs séries parallèles pour confirmer leurs indications. On sait en effet qu'un dictionnaire qui reprend ou pille la nomenclature d'un autre aura plutôt tendance à y faire des ajouts qu'à y effectuer des coupes claires. Ainsi,

**“il ne suffit pas qu'un dictionnaire mentionne un emploi pour que celui-ci soit reconnu comme vivant ; [...] telle expression qui se maintient jusque dans le Larousse du XXe siècle doit être tenue pour hors d'usage parce qu'elle manque dans les meilleurs dictionnaires du XIXe siècle” (Goosse 1973, 67-68).**

F. Brunot (*HLF* 3, 90) indique qu'il faut se méfier de Nicot (1606, 1621) car il conserve beaucoup de mots devenus vieux au XVIIe s., en ne les marquant pas comme tels (l'usage des marques d'usage ne s'est développé que dans la seconde moitié du XVIIe s. : Quémada 1968, 193). En règle générale, le FEW donne de très mauvaises indications sur la vitalité des mots dans la seconde moitié du XXe s., ce qui est dû à

---

<sup>233</sup> Baldinger, Kurt (1951), “Autour du FEW. Considérations critiques sur les dictionnaires français. Aalma 1380—Larousse 1949”, *Revista Portuguesa de Filologia* 4, p. 342-373.

l'ancienneté (relative) de sa date de composition. Aussi, pour les mots attestés jusqu'au XXe s., ne peut-il fournir d'informations fiables, qu'il faut aller chercher dans les dictionnaires d'usage contemporains (GLLF, Robert, TLF) dont on ne peut faire l'économie. Goosse (1973, 76) résume les difficultés de la recherche de la date de disparition des traits linguistiques en ces termes :

**“[Le témoignage des dictionnaires] ne mérite pourtant qu’une confiance limitée : tantôt ces ouvrages retiennent des emplois disparus de la langue réelle ; tantôt l’usage, et surtout l’usage littéraire, conserve ou renouvelle des emplois que les lexicographes avaient déclarés désuets. Le mieux est de présenter de façon objective les indications tirées des dictionnaires ; tel mot, déclaré vieux par X (ou supprimé par l’Académie à partir de telle édition) est encore mentionné par Y.”**

Les causes de la disparition des traits linguistiques préoccupent les lexicologues français depuis le siècle dernier. Gilliéron en a développé l'étude dans le cadre de la géographie linguistique, d'après le point de vue que les changements linguistiques opèrent selon une logique téléologique : la langue rechercherait un certain état idéal (s'apparentant à la clarté de la langue), auquel s'opposent certaines situations que Gilliéron qualifie de *pathologiques*. Ainsi une homonymie devient-elle intolérable pour la langue, car elle crée une équivoque qui s'oppose à la clarté (Gilliéron 1921, 193). Dans de tels cas, la langue réagirait en changeant le système afin de rétablir les distinctions nécessaires. Dans cette perspective, les changements sont déterminés par l'état du système linguistique à un moment donné. Une telle conception, rapportant le changement linguistique à une recherche d'équilibre dans la langue, est exprimée depuis Darmesteter (1887), et se retrouve dans de nombreux écrits de la première moitié du XXe s. (Huguet 1934, 1935, Dauzat 1944, Schöne 1947). La désuétude est attribuée à des facteurs linguistiques de nature phonétique ou sémantique : l'homonymie engendre des *collisions* intolérables que la langue élimine en remplaçant au moins l'un des termes (Dauzat 1944, 93) ; le changement phonétique use les mots qui deviennent *mutilés*, et cette faiblesse phonétique entraîne soit leur renforcement (par agglutination ou dérivation), soit leur disparition ; la concurrence des synonymes amène généralement l'éviction d'un des termes en conflit, qui peut cependant se maintenir avec un sens différent (loi de répartition : Bréal 1897, 30). Un terme peut enfin tomber en désuétude à cause de la disparition du référent (le mot est alors dit *historique* : Darmesteter 1887, 152). Cependant, il ne manque pas d'exemples où, bien que les circonstances linguistiques soient réunies pour créer une situation que certains qualifieraient de pathologique, aucun changement ne se réalise pour modifier le système. Il faut donc conclure que l'état du système ne fournit qu'une possibilité de changement (il est une condition nécessaire mais non suffisante), et que d'autres facteurs, notamment extra-linguistiques, entrent en jeu pour que les changements possibles se réalisent. C'est ce à quoi Schöne (1947, 134) conclut en citant ces passages de l'Évangile : “L'Esprit souffle où il veut”, “L'un sera pris et l'autre laissé”. Picoche (1990, 89) atteste elle aussi de la difficulté de la recherche des causes de l'obsolescence :

**“la question du « pourquoi » des transformations lexicales reste presque entière. [...] Pourquoi des signes qui remplissaient fort bien leur office et ne présentaient apparemment aucun inconvénient particulier disparaissent-ils au profit d'autres qui ne leur semblent en rien supérieurs ? Autant s'interroger sur l'origine du**

### ***mouvement et de la vie !”***

Quelques indications sont données dans les notices sur les causes éventuelles de disparition des traits étudiés. Mais en raison de la difficulté à les cerner avec précision, nous laissons l'entière responsabilité de ces hypothèses aux auteurs qui en sont crédités.

### **7.1.3. Concordance entre français archaïque et substrats**

---

Après l'historique du trait linguistique en français commun, et sa localisation en français régional, se trouve l'indication de la présence ou absence d'équivalents de ce trait dans les patois formant substrat. Lorsqu'un correspondant étymologique s'y manifeste, son existence est mentionnée dans les zones où on le trouve. Puisqu'on s'intéresse avant tout à la manifestation d'un type lexical donné dans les patois, on ne cite pas le détail des attestations (ce qui équivaldrait à recenser parfois de longues listes de mots divergeant uniquement quant à leur forme)<sup>234</sup>. Les différences formelles sont neutralisées sous une forme de citation unique correspondant au type lexical concerné, qui affecte la forme du mot français (puisque c'est cet élément qui nous sert de fil conducteur), noté en petites capitales, afin de le distinguer de la forme française. Par ex., les correspondants patois du français archaïque *ber* seront représentés par le type lexical *ber*. Cette façon de neutraliser les différences formelles consiste en une transposition de la distinction opérée par I. Mel'cuk (1993), entre deux types de mots : les *mots-formes* et les *lexèmes*, ensemble de mots-formes, c'est-à-dire d'éléments spécifiques ayant un noyau sémantique commun. Ainsi, le paradigme du lexème *être* en français comprend l'ensemble des mots-formes *suis, es, est, sommes, ...*, qui sont dits des *lexes* du même lexème. Un lexème est composé par l'ensemble des formes flexionnelles d'un mot (soit tous les lexes qui se distinguent uniquement par les grammèmes qu'ils expriment). Dans notre comparaison entre formes apparentées, nous considérons que tous les réflexes du même étymon sont des lexes d'un même lexème, c'est-à-dire des formes différentes prises par ce même élément, qui seul nous intéresse en fin de compte. Picoche (1969, 325) a préconisé, dans le cadre d'une étude d'ordre lexical, l'élimination des préoccupations phonétiques, ce qui constitue "une simplification méthodologique extrêmement utile".

La distribution géographique du type lexical dans les patois vise à établir sa correspondance avec la géographie du régionalisme. Lors de la confrontation des aires, il ne faut pas cependant pas être surpris de trouver des correspondances imparfaites. En effet, il existe d'une part des faits de diffusion des traits régionaux à partir de centres d'influence (cf. 6.3), dont il faut tenir compte. D'autre part, G. Tuillon (1977a) a bien montré qu'il y avait souvent une absence de continuité entre les aires dialectales et les aires du français régional, les régionalismes étant généralement répandus sur des zones moins larges que leurs équivalents patois, et surtout de façon plus sporadique :

***“Le français régional se présente le plus souvent sous une image spatiale dont nous n'avons pas l'habitude en dialectologie : l'espace à trous. De l'aire***

---

<sup>234</sup> Le renvoi aux sources (au minimum le FEW) est effectué systématiquement afin que l'on puisse retrouver, si on le désire, le détail de ces formes.



***dialectale compacte, ou du moins le plus souvent compacte et unie, il ne reste le plus souvent, en français régional, que des sporades d'attestations discontinues"* (Tuailon 1977a, 16).**

Les attestations sont d'autant plus sporadiques que le repérage des régionalismes souffre de carences pour plusieurs régions, et que même là où l'on dispose d'informations, les sources ne sont souvent que parcellaires. Ainsi, bon nombre d'auteurs témoignent que leurs relevés ne sont pas exhaustifs : Lepelley (1989) recense uniquement les mille mots les plus utilisés en Basse-Normandie ; Lanher et Litaize (1990, 7) ont exclu de leur dictionnaire les mots techniques et vieux ; Camps (1991, 6) avertit qu'il "n'est cependant pas dans notre intention de dresser un inventaire exhaustif du vocabulaire usité, car les pages de cette édition ne suffiraient pas" ; on pourrait multiplier les témoignages dans ce sens. En fait, on ne peut jamais être sûr qu'un mot absent d'un dictionnaire régional est inconnu de l'usage du lieu<sup>235</sup>, d'autant plus que la méthode des inventaires différentiels ne nous renseigne que sur ce qui existe et a été identifié comme régional. On se servira donc avec prudence de l'argument, par preuve négative, consistant à constater l'absence du régionalisme dans les régions où le substrat ne connaît pas le terme.

Dans le cas où des attestations dialectales coïncident avec les attestations régionales (dans les limites fluctuantes définies ci-dessus), nous comptabiliserons cette coïncidence comme influence du substrat sur la survivance régionale. L'influence du substrat constituera donc une deuxième étymologie possible à la survivance, venant renforcer la filiation directe en français. Certains cas, où apparaissent des variantes imputables au substrat, peuvent être interprétés comme des emprunts (cf. *soûl*). En ce qui concerne les régionalismes sémantiques, on peut également tenir compte de la saillance respective du sens en question dans les mots patois et en français : si le sens français disparu (hormis régionalement) était de nature plutôt périphérique en français, alors qu'il constitue le sens central du mot patois, on pourra raisonnablement opter pour le maintien régional sous l'influence du patois. Même chose en ce qui concerne les autres types de régionalismes, dont il faudra estimer la saillance qu'ils ont eu en français, souvent liée à leur vitalité : un trait transitoire, n'ayant pas eu une grande vitalité dans la langue, a peu de chances de s'être maintenu dans le français régional, à moins d'y avoir été renforcé par une autre influence.

La présence d'attestations dialectales est cependant problématique dans deux cas :

1.

Etant donné l'influence ancienne du français sur les patois (cf. 6.3), il est possible que certaines certaines attestations dialectales soient des emprunts au français. Comme l'a montré Bloch (1921, 36-41), confronté à ce phénomène dans les parlers des Vosges, plusieurs types d'indices permettent de les déceler, et tout d'abord la phonétique. Mais certains emprunts sont très bien adaptés, et indifférenciables de termes hérités. Aussi peut-on avoir recours à d'autres critères tels que l'ancienneté des attestations dialectales par rapport aux attestations françaises ; la composition morphologique du mot, son étymologie (le type lexical est-il issu directement du latin, ou a-t-il été créé

<sup>235</sup> "l'absence d'une forme régionale dans une enquête n'est pas toujours la preuve de son inexistence dans la région concernée" (Fréchet 1992, 56) ; "jamais on ne peut recueillir tous les mots qui font la richesse d'un vocabulaire de terroir" (Tuailon 1983, 32).

dans les langues gallo-romanes ; est-il un emprunt savant, ou issu d'autres filières étymologiques ?) ; le champ sémantique dont relève le mot (car pour certains, l'ensemble du vocabulaire patois a été emprunté au français). Lorsqu'on a affaire à un emprunt, on considère habituellement que le mot du français commun est passé en patois par l'intermédiaire du français régional, et que l'influence est unidirectionnelle. Ainsi, Roques (1993, 286) critique-t-il certaines étymologies proposées par Vurpas et Michel (1992) : **“Nos auteurs sont des spécialistes du patois et ils ont donc la tentation de voir très souvent du patois à la source du français régional. L'inverse ne serait-il pas possible dans certains cas ?”** *Barricader* v. tr. “entourer d'une clôture (un pré)” est considéré comme un “régionalisme sémantique emprunté au patois”, mais Roques estime que “le mot pourrait bien être passé du français régional dans le patois”. Certes, mais une fois le mot passé en patois, rien ne lui empêche à son tour d'influer sur le français régional, en y maintenant par ex. des traits qui disparaissent du français commun. Une telle influence inverse s'est laissée observer dans le cas des emprunts aller-retour entre le français et l'anglais (cf. 6.2.2.3.1). Bloch (1921) ne voyait aucune objection à ce que l'influence du français régional sur le patois puisse s'inverser. Ainsi, à propos de *chique* n. f. “bille” en français régional des Vosges, il affirme que **“le rôle du patois a ici consisté à maintenir le mot dans le français régional qui le lui avait fourni”** (1921, 127). Des attestations peu nombreuses peuvent révéler un emprunt ; mais elles peuvent aussi être la marque d'une aire en régression face à une innovation qui a pris sa place.

2.

La recherche des attestations patoises a été faite en priorité à l'aide du FEW, qui permet généralement à lui seul de donner une vue d'ensemble de la répartition des types lexicaux. Cependant, une rareté, voire une absence totale d'attestations dans ce dictionnaire doit parfois être interprétée avec prudence : le FEW connaît en effet quelques carences, auxquelles on peut alors suppléer en consultant d'autres sources qui n'ont pas été exploitées par ce dictionnaire, surtout parce qu'elles sont postérieures à sa date de publication (qui a commencé voici déjà trois quarts de siècle, en 1922). Certaines sources publiées pendant la période de rédaction du FEW n'ont également pas été prises en compte par Wartburg à cause du temps trop long nécessité par les dépouillements, qui aurait d'autant ralenti la rédaction des articles. Ainsi P. Nauton (1963) rappelle-t-il que bien que Wartburg ait défini le FEW comme un dictionnaire visant à donner un tableau complet du lexique gallo-roman en utilisant de façon exhaustive toutes les sources disponibles (1963, 123), ce dictionnaire n'avait pas utilisé, en 1963, les données de l'*Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central* (ALMC), qui a commencé à paraître dès 1957. Or, Nauton fait valoir comment “un atlas régional peut apporter des données plus précises que celles dont on disposait auparavant et compléter [...] celles qu'a recueillies en masse le FEW.” (1963, 123.) Nauton montre d'une part que l'ALMC apporte des corrections aux données du FEW, lorsque des erreurs, dues aux sources utilisées ou à l'interprétation des données, s'y sont glissées ; d'autre part, que “Les données complémentaires au FEW que fournit l'ALMC sont abondantes” (1963, 126). Ces compléments sont de trois sortes :

i.

pour certains termes recensés par le FEW, l'atlas fournit des attestations de formes ou de sens inconnus (127) ;

ii.

l'atlas permet de préciser l'extension géographique de certains termes recensés par le FEW, mais inconnus de lui dans l'aire couverte par l'atlas (127) ;

iii.

pour certains termes figurant avec de rares attestations dans le FEW (parfois des hapax), l'atlas fournit de nombreuses attestations qui témoignent de la vitalité du terme dans la région (128).

Un exemple pris dans le voisin ALLy illustrera le caractère général des remarques de Nauton, qui amènent à considérer les atlas comme un complément souvent indispensable au FEW : le n. m. *conscrit* "petit raisin vert au moment de la vendange" est répertorié par FEW (2/2, 1060b) dans une aire assez restreinte, comprenant la Côte d'Or (français régional de Dijon), la Saône-et-Loire (français régional de Mâcon), et certains patois du Rhône (Irigny) et de l'Isère (Crémieu, Anthon, Beaurepaire). La carte 208 de l'ALLY vient compléter de façon intéressante ces données, en montrant que le terme est également largement répandu dans les patois des zones viticoles du Lyonnais. Gardette complète encore la géographie du terme par le recours à d'autres sources négligées par le FEW :

**"Ce terme est connu [...] en Ardèche (ALMC 1238), en Haute-Savoie (ALF 1583, p. 947), [...] et jusqu'en Suisse (GPSR 4, 256)." (ALLY 5, 152.)**

Nauton en conclut que

**"Le FEW devrait [utiliser l'ALMC], et plus méthodiquement aussi [...] d'autres atlas régionaux, s'il veut vraiment « utiliser de façon à peu près exhaustive toutes les sources ». Il augmenterait ainsi sa richesse documentaire et sa valeur" (1963, 130).**

Puisque la réédition nécessaire du FEW incluant les matériaux nouveaux et les corrections prônée par Nauton (1963, 130 n. 3) n'est pas parue, il nous incombe de pallier certaines faiblesses du FEW par des sources complémentaires, notamment les atlas régionaux. Disons tout de suite que ceux-ci sont loin d'être une panacée : en effet, le nombre de termes relevés par ces atlas est tout de même restreint, et ne couvre pas tous les secteurs du vocabulaire, de sorte que "beaucoup de substrats dialectaux auxquels s'originent les régionalismes ne figurent pas dans les atlas linguistiques" (Martin 1987, 24). Pour tirer le meilleur parti des atlas, il aurait fallu privilégier le domaine de la vie rurale ; mais ce n'est pas forcément là que l'on trouve les survivances.

Dans certains cas où le FEW ne recensait aucune attestation du type lexical dans les patois, nous avons eu recours à certains atlas pour tenter de savoir si l'absence d'attestations dans le FEW reflétait la réalité ou était due à une carence de cet ouvrage. Certains dictionnaires de régionalismes, qui manifestent des préoccupations étymologiques, fournissent également des données complémentaires au FEW dont nous avons tiré parti.

La notion de substrat pour le français parlé en Amérique, et la nature de l'influence

qu'il a pu exercer, différent de la situation que l'on trouve en France. En effet, les spécialistes ne sont pas d'accord pour dire si l'on a parlé patois ou non au Canada. On a d'abord considéré que les colons partis pour la Nouvelle France y ont apporté leurs différents patois, et que le français régional du Canada est issu d'une unification de cette diversité dialectale. Puis s'est faite jour une autre conception, s'opposant à cette vision :

***“La thèse longtemps soutenue que les premiers colons ne parlaient que le patois et ne se comprenaient pas entre eux (Rivard 1906, 1914 ; Dulong 1973 ou Barbaud 1984) est difficilement défendable” (Lavoie 1995, 346).***

En effet, ces colons étaient majoritairement originaires de villes où le français était implanté, et celui-ci a servi de langue véhiculaire aux colons dans leur nouvel environnement. Le français a été parlé dès l'origine au Canada, un français régional marqué de traits dialectaux qui a directement été importé de France :

***“La langue parlée au début de la colonie était une variété de français comportant des traits régionaux et dialectaux ; ces traits étaient déjà incorporés à la langue [...] et ne peuvent être considérés comme des éléments de substrat” (Poirier 1995, 37 n. 13).***

Ainsi, il n'y aurait jamais eu qu'un français régional au Canada (d'où il est passé en Louisiane au milieu du XVIIIe s.). Cependant, le fait que les colons aient parlé français en arrivant au Canada n'exclue pas qu'ils aient également pu y apporter parallèlement leur patois (Lavoie 1995, 346), de sorte que la position de Poirier (1995) semble un peu trop tranchée. En ce qui nous concerne, que l'influence des patois ait joué sur le français des régions d'origine des colons, d'où il s'est diffusé au Canada, ou qu'elle ait perduré au Canada, il importe de rechercher la présence des traits linguistiques étudiés dans les patois de l'Ouest et du Centre de la France, régions dont sont majoritairement originaires les émigrés. Sans doute, au XVIIIe s., beaucoup de traits de notre corpus n'étaient pas encore obsolètes en français commun. Mais s'ils étaient également connus des patois, on peut suspecter un phénomène de convergence aboutissant au maintien de ces traits dans l'usage canadien. Comme le dit Gardette (1983a, 92),

***“Certains de ces mots de l'ancienne France sont toujours particulièrement vivants dans les patois de l'Ouest, si bien qu'on peut se demander si le canadien les a pris au français de Paris ou à quelque dialecte de l'Ouest, sans qu'il soit possible d'acquérir une certitude sur ce point”.***

## 7.2. Données

112 régionalismes, choisis au hasard parmi les inventaires utilisés, constituent notre base de données. Nous les présentons ici dans un classement comportant trois grands groupes (chacun étant subdivisé d'après notre typologie des régionalismes) définis d'après l'adéquation des données à notre hypothèse, dans un ordre décroissant. Le premier groupe étaye l'hypothèse d'une convergence entre traits anciens du français commun et traits maintenus par les patois. Certains cas relevant de ce principe ont cependant nécessité l'établissement d'une deuxième catégorie, dans laquelle ils prennent place parce qu'ils posent certains problèmes : soit il n'a pas été possible de déterminer

avec certitude si les patois possèdent effectivement le trait en question (ceci est le cas pour plusieurs régionalismes de genre et sémantiques) ; soit la géographie dialectale et l'aire d'extension des régionalismes concordent très partiellement ; soit le trait est présent dans les patois, mais il a été reconnu comme un emprunt, de sorte que l'influence des patois sur le français régional peut être niée par certains, qui considèrent exclusivement l'influence inverse (cf. Roques 1993). Enfin, une troisième catégorie regroupe les cas où le substrat ignore le trait en question, et ne joue donc aucun rôle dans sa survivance régionale.

Le classement de certains exemples dans les subdivisions peut donner lieu à discussion :

certain régionalismes peuvent relever de l'écart lexical ou sémantique : en effet, ces mots sont employés en français commun comme termes très spécialisés, connus d'une minorité de locuteurs, à qui seuls le régionalisme apparaît comme de nature sémantique. C'est le cas de *pertuis* [67] ou de *têt* [73] par ex. Nous les avons classés comme régionalismes sémantiques, adoptant une définition très large de la « langue commune ».

Certains régionalismes sont en relation avec des traits du français commun qui sont vieillissés à l'heure actuelle : ainsi *ratelle* "maladie charbonneuse du porc" [153] est donné comme vieillissé par TLF, mais cet avis n'est pas partagé par les autres dictionnaires contemporains. Nous l'avons classé comme régionalisme sémantique. *Mérienne* [48] est la forme ancienne de *méridienne*, qui est un mot vieillissé à l'époque contemporaine ; *mérienne* peut alors figurer comme régionalisme lexical ou formel. Il a été classé parmi les régionalismes formels.

Certains régionalismes soulèvent le problème de la notion de mot : *malotru* [172] fonctionne comme adjectif en tant que régionalisme, mais comme substantif en français commun. Faut-il y voir en synchronie deux mots différents, ou un seul mot avec deux fonctionnements syntaxiques différents ? Étant donné la grande perméabilité en français entre la classe des adjectifs et celle des noms, renforcée par les liens diachroniques qui unissent les deux emplois, nous avons opté pour une unité et classé le régionalisme comme sémantique (*croche* [82] a été traité de façon analogue).

On notera que certaines fiches (indiquées par \*) ont fait l'objet d'un double classement, qui a pu être motivé par deux types de raisons : d'une part, les données contenues dans l'article trouvent matière à être dissociées, de sorte qu'une partie des données peut se conformer à l'hypothèse, tandis qu'une autre partie ne le fait pas (fiches 44, 112, 138, 69, 100, 4, 2). D'autre part, la nature des traits examinés peut être sujet à discussion et interprétée de manières diverses (fiches 51, 65, 94 et 82).

### 7.2.1. Convergences entre français archaïque et substrat

### 7.2.1.1. Régionalismes-survivances formels

[104] **abre** n. m. “arbre”.Abre

*Abre* représente l'évolution régulière en fr. du lat. *arbor* (cf. *barba* > *barbe*). *Abre* est une forme qui résulte d'une évolution secondaire en fr. qui a touché une série de mots : “Il s'est produit plus tard en français des cas d'effacement de *r* devant consonne, dus aussi en général à la dissimilation. A une certaine époque, la prononciation *abre*, *mabre*, *mecredi*, s'était généralisée” (Bourcier 1971, §180, Rem. III). Cette perte du *r*, amorcée au 16e s., a cependant été contrariée, et les formes nouvelles ont été éliminées au profit des prononciations anciennes qui n'avaient pas cessé d'avoir cours. Vaugelas (1647, 423) témoigne ainsi de ce que l'évolution a été rejetée du bon usage de la Cour au 17e : “il est vray qu'autrefois on prononçoit à la Cour *abre* & *mabre* pour *arbre* & *marbre*, mais mal ; aujourd'hui cela est changé, on prononce l'*r*”. La prononciation *abre* ne semble pas avoir passé le cap du 18e s. (ø Rich 1680, Fur 1690, Mén 1694, Trév 1743 ; Fér 1787 : “autrefois”). On la trouve pourtant employée dans la langue populaire au milieu du 18e s. (dans le style poissard de Vadé) et au début du 19e (Desgranges 1821) ; ces emplois peuvent s'expliquer par des influences dialectales : Gougenheim (1929, 50) note que “On trouve la forme dissimulée dès la Seine-et-Oise”. Les types *abr*, *ab* se trouvent dans les patois de l'Ouest, jusqu'en Saintonge, dans le Centre et l'Est, en frpr. et occ. (FEW 25, 88a avec renvoi à l'ALF 51, 52, 1334 ; ALLy 428\*). La forme *abre* est signalée en usage en français régional au 19e s. à Genève (1852) et au Québec (1894), où on la trouve encore au 20e (Québec 1930, var. *âbe* ; Acadie, var. *abe*).

*Abre* [104] fournit un schéma particulier d'évolution linguistique vers lequel peu d'attention s'est tournée. Le modèle de la *diffusion lexicale* de Wang (1991) rend compte d'un tel phénomène : Wang considère que la diffusion d'un changement phonétique dans le lexique est graduelle, ce qui implique qu'à un moment donné, on peut trouver le même élément prononcé de deux manières différentes, selon l'ancienne prononciation ou la nouvelle. Dans certains cas, le changement a même été inversé, et les doublets comportant la nouvelle prononciation évincés par l'ancienne prononciation (9). *Abre* est une trace d'un tel changement *rétrograde* (Wang 1991, 17 n. 16 ; le terme a été proposé par Weinreich en 1958).

[42] **agnel** n. m. “agneau”.Agnel

*Agnel* est l'ancienne forme de l'actuel *agneau* (< lat. *agnellus*), attestée du début du 12e s. au 13e, où elle a été supplantée par la forme moderne *agneau*, apparue à cette époque. *Agnel* s'est cependant maintenu dans un sens spécialisé, “monnaie d'or émise sous le règne de Philippe IV le Bel [1268—1314] dont l'effigie était un agneau pascal”, emploi attesté depuis 1310 et qui se maintient à l'époque contemporaine comme archaïsme de civilisation. On relève au 16e s. un emploi d'*agnel* dans le sens premier “agneau” chez Marguerite de Navarre (Hu s.v. *agneau*), mais il s'agit là d'un emploi individuel, reflétant sans doute déjà un usage régional : en effet, au 20e s., l'emploi de la prononciation *agnel* est indiqué dans le Sud de la France par Nouvel (1978), qui attribue cependant cet usage à un emprunt à l'occitan *anhèl* (cf. FEW 24, 264a : la prononciation *agnel* est attestée en occitan depuis le 12e s.). Il cite également les dérivés *agnélas* “gros

agneau” (< occ. *anhelas*), *agnélat* “agneau d’un an” (< *anhelat*), *agnélou* “petit agneau” (< *anhelon*).

[115] **amelette** n. f. “omelette”.Amelette

*Omelette* (1561 ; 1548 *homelaicte*) est l’altération (probablement d’origine méridionale d’après TLF), sous l’influence de mots issus du lat. *ovum* “oeuf”, du plus ancien *amelette* (1480), lui-même issu, par une suite de changements phonétiques, de *alumelle* (< lat. *lamella*), dont le sens premier était “lame (d’épée)” (et qui a désigné l’omelette par une métaphore sur la forme aplatie, TLF). *Amelette* n’a cependant pas été évincé très rapidement par le moderne *omelette* : on trouve encore les deux formes en concurrence au 17<sup>e</sup> s. L’usage, à la fin du siècle, semble pencher en faveur d’*omelette* (cf. Rich 1680 : “le mot d’usage est *omelette*” ; Fur 1690 : “Quelques-uns disent *amelette*”). Mén 1694 atteste qu’*amelette* se maintient d’une part à Paris, d’autre part en province (“Le long de la rivière de la Loire on prononce plus communément *amelette*”), et considère que “L’un & l’autre est bien dit”. Ce n’est pas l’opinion du 18<sup>e</sup> s. : “Quelques-uns disent *amelette*, mais mal. [...] le meilleur & le plus sûr, est de dire *omelette* ; [...] c’est ainsi que l’on parle à la Cour” (Trév 1743, s.v. *omelette*). La prononciation *amelette* est cependant encore employée dans le parler populaire de la première moitié du 19<sup>e</sup> (Platt 1835 dans FEW), puis disparaît de l’usage. Elle est signalée en français du Canada dans la première moitié du 20<sup>e</sup> s. (Québec 1930 ; Acadie 1925 : “*Amelette* est l’ancienne forme, la plus française par conséquent”). Elle est également présente dans un grand nombre de parlers d’oïl, notamment dans tout l’Ouest (FEW 5, 135b-136a).

[33] **bastard** n. et adj. “bâtard”.Bastard

*Bastard* est la forme la plus ancienne sous laquelle est attesté le moderne *bâtard* (le mot est d’origine obscure ; il est attesté en lat. médiéval sous la forme *bastardus* depuis 1010, TLF). *Bastard* est attesté depuis la fin du 11<sup>e</sup> s. (1089, TLF) ; on enregistre ensuite la graphie *bastart* (1150, TLF) ; la forme moderne *bâtard* n’apparaît qu’au 17<sup>e</sup> s. (Mon 1636 dans FEW, Rich 1680 dans TLF). Les dictionnaires de la fin du 17<sup>e</sup> (Fur 1690, Mén 1694) n’indiquent encore que *bastard* (hormis Rich 1680 qui donne uniquement *bâtard*), qui dans la première moitié du 18<sup>e</sup> disparaît devant la forme moderne (Trév 1721 a pour vedette *bastard*, mais dans le texte n’utilise que *bâtard*, *batard* ; Trév 1743 a une vedette *bastard*, avec renvoi à *bâtard* ; les ajouts à Mén 1694 (= Mén 1750), qui n’indiquait que *bastard*, mentionnent quant à eux uniquement *bâtard*). La forme n’est ensuite plus mentionnée, jusqu’à sa réapparition dans des dictionnaires régionaux du sud de la France dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> s., où on la trouve employée notamment en Provence. Elle est cependant attribuée par Nouvel (1978) et Blanchet (1991) non à une survivance du français, mais à un emprunt à l’occitan qui a conservé le [s] originel (FEW 15/1, 72a, avec renvoi à l’ALF 1456 et l’ALLO 683). On trouve également dans le français du Midi les dérivés *bastardéjer* v. intr. “faire des bâtards” (< occ. *bastardejar*), *bastardou*, *bastardon* n. “jeune bâtard” (< *bastardoun*).

[48] **mérienne** n. f. “sieste que l’on fait vers le milieu du jour”.Mérienne

Le français *mérienne*, issu du lat. médiéval *meridiana* “sieste”, a été employé du 12<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> s. La forme est remplacée par *méridienne*, attesté d’abord de façon isolée en 1213

dans la loc. *dormir a meridienne*, et qui est un emprunt au lat. Le mot est également employé sous une forme moins adaptée, plus proche du latin, *méridiane* (Mén 1694 : “Ceux qui se piquent de bien parler disent la *méridiane*” ; Trév 1743 : “Quelques-uns disent la *meridiane* & ce sont ceux qui veulent conserver l’origine de ce mot”), attestée jusqu’au début du 19<sup>e</sup> (1805, FEW). *Méridienne* “sieste” est répertorié dans la lexicographie générale à partir de Rich 1680. D’emploi courant au 19<sup>e</sup> (présent sans marque dans Land 1843, Besch 1855, Li, DG) et dans la première moitié du 20<sup>e</sup> (encore dans Lar 1931, Rob 1959 et GLLF sans mention), *méridienne* a vieilli dans la seconde moitié du siècle (TLF et Rob 1985 : “vieilli”). La forme primitive *mérienne*, quant à elle, sortie de l’usage après le 13<sup>e</sup> s., est attestée en 1672 dans la loc. *faire mérienne* (De Brioux, Li), et Li en signale le maintien régional (“aujourd’hui elle est archaïque et provinciale” ; cf. la loc. *faire la mériane*, recensée de Mén 1694 à Trév 1771, et qui a toutes les chances d’être régionale) ; Du Pineau indique *mérienne* en Anjou au milieu du 18<sup>e</sup>. La forme *mérienne* est aujourd’hui encore employée dans l’Ouest (var. *marienne*, *mariennée*, et *méridienne*, la “forme officielle des dictionnaires”, Rézeau 1984) et en Bourgogne (“surtout connu dans l’Yonne”) ; on trouve *marienne* dans l’Indre et en Indre-et-Loire (“sieste que l’on fait en été, pendant les chaleurs, quand on fait les travaux dans les champs”, var. *mariennée* en Gâtine). Les patois de ces régions ont conservé les correspondants de la forme héritée *mérienne*, qui sont répandus dans tout l’Ouest depuis la Normandie jusqu’en Saintonge, dans le Centre et une petite partie de la Bourgogne (FEW 6/2, 31b-32a).

[51\*] **porreau** n. m. “poireau”.Porreau

*Porreau* (fin 11<sup>e</sup> *porels*) est un dérivé de l’afr. *por* “poireau” (lui-même issu du lat. *porrum* “poireau”). Probablement sous l’influence de *poire*, *porreau* a évolué en *poireau* au 13<sup>e</sup> s. (1260 *poiriauz* ; Bourcier 1971, §99), “d’abord dans la région parisienne” (TLF). Cette nouvelle forme s’est imposée en fr. progressivement : au 17<sup>e</sup>, *poireau* semble d’un usage plus fréquent (Fur 1690 traite *porreau* comme une variante), mais l’usage de *porreau* se maintient, de telle sorte qu’au 18<sup>e</sup>, s’ébauche une répartition des synonymes : “L’Académie les admet tous deux [*poireau* et *porreau*], soit pour désigner une herbe potagère, soit pour signifier une espèce de verrue. Plusieurs emploient le premier dans le second sens, et le second dans le premier” (Fér 1788, avis repris par Land 1843 : “nous croyons, eu égard à l’étymologie, qu’on ne devrait dire que *porreau* pour le légume, et *poireau* pour la verrue”). Cependant, cette tentative avorte, et l’innovation *poireau* s’implante au détriment du plus ancien *porreau*, encore bien vivant jusqu’au moins au milieu du 19<sup>e</sup> (cf. les remarques du puriste Molard (1803) et de Humbert (1852) à l’égard de la forme régionale *pourreau* : “On dit en français *poireau* ou *porreau*” ; “Dites *poireau* ou *porreau*”). La forme *poireau* est en perte de vitesse depuis le début du siècle (sans marque dans DG ; Lar 1903 : “parfois”), et est aujourd’hui considérée comme une forme populaire abandonnée par la langue commune et devenue régionale (Rob 1962, 1985, GLLF). Rézeau (1989a, 250) considère que la forme est plus populaire que régionale, mais rien ne semble corroborer cette affirmation. Le qualificatif “populaire” semble renvoyer au fait que la prononciation est restée plus proche de la forme originelle que *poireau*, et s’est conservée au 20<sup>e</sup> s. dans les parlars populaires, i. e. les patois où l’innovation d’origine parisienne n’a pas toujours pénétré (cf. ci-dessous). De fait, TLF indique simplement : “variante vieillie ou régionale”. On trouve ainsi *porreau* employé en



Louisiane (“verruë, excroissance, grain de beauté”, var. *poriau, pouriau*), dans l’Ouest, les Ardennes (“verruë”, var. *porè, poria*), en Lorraine, dans le Jura (Morez), le Rhône, la Loire (le Pilat), la Haute-Loire, l’Ardèche, l’Isère (Villeneuve-de-Marc) et la Drôme. Le type porreau est représenté dans les patois du Nord-Ouest jusque dans le Maine, dans le Centre et en Bourgogne (avec voyelle initiale [u]), et dans l’Est depuis la Champagne jusqu’en frpr. (FEW 9, 194b-195a). Certains voient dans le maintien de la forme en français régional l’influence du patois : Robez-Ferraris (1995 : “influence du dial *po*”), Fréchet (1995 : “archaïsme, peut avoir été maintenu sous l’influence de *porre*”). Les patois ont par ailleurs laissé des traces sur la forme apparentée *pourreau*, que l’on relève dans l’Indre, le Cher, et l’Allier, en Suisse (Genève 1852, Neuchâtel 1926 “elle vieillit”), et à Lyon (1803, 1894).

[180] **vitailles** n. f. “victuailles”. Vitaille

*Vitaille* est la forme régulière héritée du lat. *victualia* (cf. le dérivé *ravitailier*), employée au sg. (“nourriture” en général) et au pl. (“vivres”). Au 15e s. (1441 *victoaille* ; fin 15e *victuaille* sg. ; 1542 pl.) apparaît *victuaille*, forme refaite d’après le modèle latin (TLF ; Bourciez 1971, §135 Rem. II). *Vitaille* est encore employé au 16e, mais est évincé dans la première moitié du siècle par la nouvelle forme. Son usage est signalé au 19e s. à Lyon (pl., Molard 1810—Puitspelu 1894 : “*Vitaille* est le vrai mot français et primitif, que les savants ont estropié en *victuailles*”) et à Genève (1852 sg. : “Terme des campagnes”, var. *vicaille*). Le type vitaille est également répandu dans plusieurs patois, notamment frpr. (cf. Lyon *vitailli* “nourriture du bétail”, FEW 14, 418).

### 7.2.1.2. Régionalismes-survivances de genre

[103] **âge** n. f. âge

*Âge*, apparu au 12e s., est un dérivé (suffixe *-age*) de *aé, eé*, représentant du lat. *aetatem*, qu’il a supplanté à la fin du 13e (TLF). Apparu avec le genre m., le mot est en mfr. employé avec le genre f. : cet usage est fréquent au 16e (cf. Hu) et au début du 17e (on en trouve notamment des emplois chez Malherbe). L’évolution est contrariée au milieu du 17e par les grammairiens : l’usage est fixé au m. par Vaugelas (*HLF* 4, 783), et l’emploi devient prédominant dans la seconde moitié du siècle. Bien que le masculin soit redevenu l’usage général (cf. par ex. Fér 1787 : “Malherbe a fait *âge* tantôt masculin et tantôt féminin. Il n’est plus aujourd’hui que masculin”), le f. est encore employé dans certaines variétés de langue : dans la première moitié du 19e s., il est recensé dans des cacologies populaires (par ex. Desgranges 1821, et Michel 1807 d’après Gougenheim 1929). Girault-Duvivier (1879, 1060) met encore en garde contre la “faute”. L’emploi de *âge* au f. est encore en usage au 20e s. dans le français de Louisiane (paroisse Evangéline 1936), du Québec (1930 ; le m. est aussi employé) et des Ardennes (dans les loc. *la belle âge* “la jeunesse”, *il y a belle âge* “il y a longtemps”). Le genre f. est également attesté dans les patois d’oïl de l’Ouest et de l’Est (FEW 24, 237a).

[129] **armoire** n. m. Armoire

Le français *armoire* (< lat. *armarium* neutre) a longtemps eu un genre incertain. “D’après nos matériaux, le changement de genre s’annonce déjà au 14e s. pour fr. *armoire* “endroit où l’on met les livres”, tandis que le genre féminin pour “placard” et

“armoire en général” commence à percer vers 1600 (1718 seulement selon Brunot) après une période d’incertitude” (FEW 25, 265a n. 30). Au 17<sup>e</sup> s., le m. est encore employé : le P. Chiflet se prononce en sa faveur, et il est le seul indiqué par Rich 1680, mais Ménage (1672) admet les deux genres, et atteste de la prédominance de l’emploi du m. dans le sud de la France (“Les Gascons le font masculin”). Au 18<sup>e</sup>, le f. l’a emporté (il est déjà le genre unique dans Fur 1690 et la série des Trév), tandis que l’emploi du m. se perpétue régionalement : il est signalé comme gasconisme dans la deuxième moitié du siècle (à Toulouse, Desgrouais 1766 : “*Armoire* est du féminin” ; en Provence, Fér 1787 : “Plusieurs, surtout en Provence, font *armoire* masculin. Il est certainement féminin”). L’usage du m. est également signalé en français populaire dans la première moitié du 19<sup>e</sup> (Blondin 1823 ; Girault-Duvivier (1879, 130) insiste encore sur le fait qu’*armoire* est f.).

Le mot est encore en usage au m. dans un certain nombre de français régionaux : au Québec (1930), en Belgique (1877, 1950 d’après Wolf 1983), en Alsace (1924), dans le Jura (Morez), en Suisse (où il est attesté depuis 1704 (Pierrehumbert) ; Genève 1852 : “solécisme commun à la Suisse et à la Savoie” ; Neuchâtel 1926), dans la Loire (Poncins), la Drôme, en Provence, et dans les Pyrénées-Orientales. Le type armoire est attesté dans les patois de toute la France, où le genre m. est largement répandu, bien que le genre f., sous l’influence du fr., gagne du terrain (FEW 25, 255b). Camps (1991) attribue le genre m. employé dans les Pyrénées-Orientales au cat. *un armari* ; de même, l’emploi relevé en Belgique est d’origine dialectale d’après Wolf (1983).

[128] **horloge** n. m. Horloge

*Horloge* (1170 *oriloge* ; 1170-80 *orloge*), issu du lat. *horologium* neutre, a d’abord été m. en français. Le genre f. concurrent, apparu relativement tôt (13<sup>e</sup> s.) a cependant mis plusieurs siècles pour s’imposer dans la langue commune, après quoi le genre m. a survécu un temps dans la langue populaire. Au milieu du 17<sup>e</sup> s., les grammairiens se prononcent en faveur du f. (HLF 4, 791), qui s’impose à la fin du siècle (seul genre donné par Rich 1680 et Fur 1690). Le m. persiste (ou ressurgit) en emploi régional : il est signalé au milieu du 18<sup>e</sup> s. dans le Midi (Toulouse, Desgrouais 1766), puis à Lyon chez Molard (1803, 1810). Il persiste également dans la langue populaire, où on le trouve encore au début du 19<sup>e</sup> (Desgranges 1821, Blondin 1823 ; Girault-Duvivier (1879, 132) signale encore qu’il faut l’employer au f.). Au 20<sup>e</sup> s., l’emploi du f. constitue un régionalisme de large extension, puisqu’on le trouve au Québec (1930), et dans l’Est, depuis la Bourgogne (Saône-et-Loire) : Suisse (Neuchâtel 1926, attesté depuis 1548), Rhône (depuis 1803), Loire, Haute-Loire, Ardèche (Annonay), Isère (Villeneuve-de-Marc ; Vourey où “le genre féminin du français moderne fait des progrès dans le parler des habitants du village”), Drôme, Provence, et une extension dans les Pyrénées-Orientales (en revanche, il semble avoir disparu à Toulouse). Le m. est largement répandu dans les patois de France, dans l’Ouest et le Centre, et dans tout l’Est, depuis la Champagne jusqu’en Provence, ainsi que dans le Languedoc et le Massif Central (FEW 4, 483). De fait, le genre m. est attribué par plusieurs auteurs à un effet de substrat (Fréchet-Martin 1993 pour le Velay, Fréchet 1992 pour Annonay, Camps 1991 pour le Roussillon). Une forme *reloge*, employée en fr. du 13<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> s. (1270—1569, FEW), mais également attestée depuis une date ancienne en frpr. et occ., est aussi connue de certains français régionaux correspondant géographiquement à ces substrats : Suisse (Neuchâtel 1926, var. *relodge*, *relouge*,

formes vieilles ou patoises), Loire (Poncins : “vieux”), Haute-Loire, Ardèche (Annonay), Drôme.

[138\*] **offre** n. m. Offre

*Offre*, déverbal de *offrir* (< lat. pop. \**offerire*) est apparu en fr. avec le genre m. (1140). Dès la fin du 12e apparaît la forme f. (1190 *uefre*, FEW), et les deux genres sont employés concurremment jusqu’au 16e s. (cf. Hu). Début 17e, le m. est encore attesté (chez Racine par ex., *HLF* 6, 1569) mais d’un emploi plus rare que le f. (qui est majoritaire dans les ex. fournis par Nic 1621). A la fin du siècle, le f. l’a emporté (Rich 1680 interprète un emploi m. qu’il a relevé comme “une faute d’impression”, et ajoute : “les bons écrivains font le mot d’*offre* féminin”). Inusité au 18 s. (Fér 1788 : “autrefois”), le genre m. est relevé dans la première moitié du 19e comme un trait populaire par Blondin (1823). Il est employé comme régionalisme au 20e s. au Québec (1930) et en Suisse (Neuchâtel 1926 : “n’est plus très courant”). Le type offre au m. se trouve dans quelques patois (Lorraine, Doubs, Suisse, Provence : FEW 7, 332a), ce qui pourrait expliquer l’emploi à Neuchâtel, mais pas au Québec, le type étant inconnu dans la zone d’origine des colons québécois.

[170] **ongle** n. f. Ongle

Ce réflexe du lat. *ungula* a hérité le genre f. de son étymon, mais le concurrent m. apparaît sporadiquement dès les premières attestations (début du 12e s.). Jusqu’au 16e s. inclus, le f. est la norme (cf. Hu). La transition s’effectue au cours du 17e s., et à la fin du siècle, le m. s’est imposé (seul genre mentionné par Rich 1680 et Fur 1690). Cependant, il persiste au cours du 18e s. (il est attesté comme gasconisme à Toulouse par Desgrouais en 1766 et à Agde par Séguier en 1770 ; Fér 1788 : “plusieurs le font mal à propos féminin”) et au 19e, à la fois comme régionalisme (Lyon 1803, 1810, 1894 ; Genève 1852) et comme trait populaire (Desgranges 1821 ; encore corrigé par Girault-Duvivier 1879). Au 20e, son aire d’emploi couvre une large aire sud-est : Jura (Morez : “encore fréquent chez les personnes âgées”), Suisse (Genève 1852, Neuchâtel 1926), Rhône (depuis 1803), Loire, Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Isère, Provence ; cette aire se prolonge dans le Languedoc, les Pyrénées-Orientales, en Haute-Garonne (Toulouse depuis 1766) et jusque dans les Pyrénées-Atlantiques (Bayonne 1927 d’après Séguy 1951). Le genre f. a été maintenu par de nombreux patois, notamment en domaine frpr. où le m. est l’exception, et en domaine occitan où l’on trouve la même situation (FEW 14, 38). Le genre m. est attribué à un calque du substrat à de nombreux endroits, par ex. dans le Jura (Robez-Ferraris 1995), le Beaujolais (Vurpas-Michel 1992), l’Ardèche (Maza-Pushpam 1992, Fréchet 1992), le Roussillon (Camps 1991), etc.

[68] **plaint** n. m. Plaint

*Plaint*, dérivé de *plaindre* (< lat. *plangere*), attesté en fr. depuis le début du 12e s. (1130), constitue un concurrent du plus ancien f. *plainte*, apparu fin 11e (TLF). Le m. est encore très employé au 16e (cf. Hu), mais semble avoir disparu, au profit du f., dès le début du 17e s. (ø Nic 1621 ; condamné par Malherbe chez Desportes d’après Gdf). L’emploi de *plaint* est ensuite signalé, au milieu du 18e s., en Anjou et à Lyon (Du Pineau), puis à Genève au milieu du 19e (Humbert 1852). Au 20e, on trouve cette forme m. employée comme régionalisme au Canada (Québec 1930, Acadie 1925), dans les Ardennes (Tamine 1992 : “Mot conservé de l’ancien français”) et en Suisse (Neuchâtel

1926). Le type lexical *plaint m.* est présent dans plusieurs patois de France, notamment en Anjou, dans le Centre, les Ardennes et en domaine frpr. (Suisse, Savoie) (FEW 9, 16b).

[31] **poison** n. f. Poison

Ce réflexe du lat. *potionem*, attesté en fr. depuis le 12<sup>e</sup> s. (1155), a hérité de son étymon le genre f. Au 16<sup>e</sup> s. le mot commence à être également employé au genre m., peut-être sous l'influence de *venin* (TLF). Le f., encore très courant au début du 17<sup>e</sup> s. (HLF 3, 443-444), se voit préféré le m. par les grammairiens (par ex. Vaugelas (1647, 527) : "*Poison* est toujours masculin, quoy que M. de Malherbe l'ayt fait quelquefois féminin, & que d'ordinaire les Parisiens le facent de ce genre, & dient de la poison"), qui s'impose à la fin du siècle (seul genre indiqué par Rich 1680 et Fur 1690). L'emploi du f. est ensuite signalé comme régionalisme deux siècles plus tard, à partir du milieu du 19<sup>e</sup> s. (d'abord à Genève en 1852 ; cf. Li : "Ce genre se conserve dans la bouche du peuple"). On le trouve dans plusieurs zones distinctes : en Louisiane (paroisse Evangéline 1936) et au Canada (Québec 1894, Acadie 1925) ; en Normandie ; dans les Ardennes et en Champagne ; et dans une zone plus regroupée, formée par la Saône-et-Loire ("très vivant en milieu rural [...] pour désigner les raticides et insecticides"), la Suisse (Genève 1852 ; Neuchâtel 1926 : "vieilli ou plaisant"), Lyon (1894), et la Haute-Loire. De nombreux patois dans toute la France (la plupart de ceux qui connaissent le type *poison* d'après FEW 9, 258b) ont conservé le genre étymologique f. (cf. FEW 9, 255b-256b).

[140] **rouil** n. m. Rouil

Ce réflexe du lat. vulgaire *\*robiculu* neutre (< classique *robigo*, *-inis*) a d'abord été employé (attesté début 12<sup>e</sup>, *roïl*) au m. La forme f. concurrente (< *\*robicula*) apparaît dès la 2<sup>e</sup> moitié du 12<sup>e</sup> (1170 *reouille*, TLF). Au 16<sup>e</sup>, les deux formes coexistent encore (Gdf cite le *Dictionnaire* de Calepini de 1584 qui fournit les deux formes ; Hu), le m. étant employé jusqu'au début du 17<sup>e</sup> (Vauquelin de la Fresnaye dans Gdf). Mais à cette époque, c'est le f. qui s'impose (seul genre mentionné par Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690), et le m. disparaît. Il ressurgit dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> s., d'une part comme régionalisme (Genève 1852), d'autre part comme terme de teinturier : "mordant composé avec un sel ferrique, utilisé dans la teinture en noir de la soie" (Li 1870 graphié *rouille*, repris dans la série des Lar). On trouve l'emploi régional au 20<sup>e</sup> s. au Québec (1930) et dans l'Isère (Villeneuve-de-Marc). Le type m. *rouil* est présent dans de nombreux patois, notamment dans les régions d'origine des colons québécois, ainsi qu'en frpr. (FEW 10, 427).

[97] **sautereau** n. m. Sautereau

Ce concurrent du f. *sauterelle* (attesté depuis la première moitié du 12<sup>e</sup> s.), également dérivé de *sauter* (< lat. *saltare*), est apparu au 13<sup>e</sup> s. (*sateraux* ; 1393 *sautereaux*), et est bien employé jusqu'au 16<sup>e</sup> (cf. Gdf) et même au début du 17<sup>e</sup> s. (Nic 1621 le donne sans mention). A cette époque se développe un second sens ("partie du mécanisme du clavecin", depuis Cotgr 1611), qui va bientôt seul subsister (jusqu'à nos jours), tandis que pour le premier sens la forme f. reste seule employée : c'est la situation que présente Rich 1680, Fur 1690, tandis qu'Ac 1694 atteste de la raréfaction de l'emploi du mot pour désigner l'insecte ("On dit plus ordinairement *sauterelle*"). *Sautereau*

“sauterelle” n’est plus répertorié par les dictionnaires à partir du 18<sup>e</sup> (ø Rich 1719, Trév 1743, Mén 1750). Il ressurgit au 19<sup>e</sup> s. dans un emploi désormais régional (Desgranges 1821 : “mot de paysan”, var. *sauteriau*, qui révèle une phonétique patoise). Au 20<sup>e</sup> s., le m. est usité régionalement en Charente-Maritime (Saint-Georges-de-Didonne 1921-1934, var. *sauteriau*), et dans la Loire (le Pilat : *sautariau* “sauterelle ; personne qui ne reste jamais en place”). Dans ces deux cas, l’existence de doublets témoigne de l’influence des patois (où le type sautereau est attesté, notamment dans l’Ouest et dans le domaine frpr., cf. FEW 11, 117b-118a), par la coexistence de la forme patoise invariante et la forme francisée (Dauzat 1946, 158 qualifie *sautereau* de “forme française” et *sauteriau* de “forme patoise”).

[154] **vipère** n. m. Vipère

Le fr. *vipère* a été emprunté au début du 14<sup>e</sup> s. (1314) au lat. *vipera*, avec son genre f. A partir du 16<sup>e</sup> s., le nom est employé concurremment au m. (cf. Hu), sans doute sous l’influence du genre m. des synonymes *serpent* et *aspic* (FEW). L’emploi m. perdure au 17<sup>e</sup> s. (HLF 4, 794), où le f. prend le dessus (seul genre indiqué par Rich 1680 et Fur 1690). Il est encore attesté au début 19<sup>e</sup> dans un registre populaire (Desgranges 1821 ; encore mentionné par Girault-Duvivier en 1879, qui l’inclut dans la liste des substantifs sur le genre desquels on pourrait avoir quelque incertitude). A l’heure actuelle, le genre m. est usité dans une aire localisée à l’Est : on le signale dans le Jura (Morez), en Bourgogne (“encore assez souvent masculin, surtout en Saône-et-Loire”), dans le Rhône, la Loire (le Pilat), l’Ardèche (Annonay), la Drôme et l’Isère (Villeneuve-de-Marc) ; dans toute cette zone, les patois connaissent le type vipère au m. (FEW 14, 488 ; ALLy 555 ; ALMC 331).

**Rem.** : *Âge* [103], *plaint* [68], et *vipère* [154] fournissent des cas permettant d’étendre la notion de changement rétrograde, développée en phonétique historique, à la morphologie : le genre de ces noms se présente également sous la forme de doublets qui sont en concurrence ; mais dans les cas étudiés ici, c’est l’innovation qui échoue à s’implanter et disparaît au profit du genre ancien.

### 7.2.1.3. Régionalismes-survivances de rection

[21] **accoucher** v. pron. Accoucher

Le verbe *accoucher*, dérivé de *coucher* (< lat. *collocare*), d’abord attesté au sens “se coucher, s’alliter” (1160—16<sup>e</sup>, TLF), est apparu avec son sens moderne (“mettre un enfant au monde”) en 1165 à la forme pron. et intr. L’usage pronominal se perpétue jusqu’au début du 17<sup>e</sup> s. (Mon 1636, FEW), où il disparaît de l’usage devant l’emploi intr. (seul indiqué par Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690). Le verbe pron. réapparaît à la fin du 18<sup>e</sup> s. comme régionalisme (non localisé dans Fér 1787 : “Dans certaine Province on emploie le réciproque au lieu du neutre.” ; mentionné par Desgrouais, puis Lascoux 1818 d’après Boisgontier 1992. Certaines attestations du 16<sup>e</sup> peuvent déjà refléter des emplois régionaux : Montaigne, Henri IV (lettre de 1601), dans GdfC), et est signalé à Lyon à la fin du 19<sup>e</sup> (1894). Au 20<sup>e</sup>, le verbe est employé pronominalement dans la partie sud de la France : Drôme, Ardèche (Mariac), Pyrénées-Orientales, Midi toulousain et pyrénéen, Aquitaine. Le régionalisme est souvent considéré comme un calque de l’occitan (qui seul parmi les patois possède le verbe pronominal, cf. FEW 2/2, 908b-909a), par ex. par

Boisgontier (1992, 13) : “Bien qu’attestée en français ancien, cette construction doit être plutôt considérée comme un calque de l’occitan *s’acouchar* (*s’ajaire*, vieilli)” (cf. aussi Fréchet 1997).

[11] **promener** v. intr. Promener

*Promener* est une réfection, d’après les verbes en *pro-*, de l’ancien verbe tr. *pourmener* (1150 “mener, faire aller en divers endroits”), lui-même formé à partir de *mener* (< lat. *minare*). *Promener* a été employé dès l’origine (1485) de façon pronominale. Mais un emploi concurrent non pronominal est apparu en 1530, qui, sans être aussi fréquent (il est minoritaire dans Hu et Nic 1621, absent de Rich 1680), acquiert cependant au 17<sup>e</sup> un usage suffisamment large (HLF 4, 726 ; Fur 1690 présente le verbe comme actif, “se dit souvent avec le pronom personnel”) pour que Vaugelas (1647, 20) le considère, de même que l’emploi intr., comme du bon usage. Le verbe pron. s’impose au 18<sup>e</sup> : l’emploi non-pronominal apparaît aux puristes comme une faute (cf. Fér 1788 : “Vaugelas autorise *promener*, neutre, au lieu de *se promener*, réciproque ; mais l’usage a changé depuis”), et il est dénoncé comme gasconisme par Desgrouais (1766) et Fér 1788. Il semble cependant d’un usage plus large qu’un méridionalisme, puisqu’au 19<sup>e</sup> s. il est signalé à Lyon par Molard (1803, 1810) et que beaucoup de grammairiens et lexicographes “corrige” encore la “faute” (Blondin 1823 ; Li qui considère l’emploi intransitif chez Rousseau (1770) comme une faute (il est sans doute alors un régionalisme), Girault-Duvivier 1879). On trouve encore des emplois littéraires de l’emploi intransitif au début du 20<sup>e</sup> s., par ex. chez Dorgelès et Green (Rob 1985). Il est également vivant dans certaines régions (cf. Rob 1985 : “vieux ou régional”) : Belgique (depuis 1877, d’après Wolf 1983), Nord-Pas-de-Calais, Alsace (1920, 1924), Lorraine (d’après Wolf 1983), Suisse (Neuchâtel 1926), Drôme, Ardèche (Annonay), Haute-Loire, Pyrénées-Orientales. Grévisse (1993, §751) attribue la persistance de cet emploi à un effet de substrat : “A noter que les Méridionaux et les locuteurs influencés par le néerlandais emploient plus largement *promener* pour *se promener*” (cf. aussi Fréchet 1992, qui indique l’occitan *permenar* intr.). Le type *promener* est répandu dans les patois de France (FEW 6/2, 109b), où l’emploi intransitif est connu sporadiquement, notamment dans le Nord, l’Est, en frpr., et dans la Drôme.

*Promener* [11] est également un cas d’évolution contrariée, touchant la rection des verbes : le v. intr. ne s’est pas imposé face au pron. et a disparu de l’usage commun.

#### 7.2.1.4. Régionalismes-survivances sémantiques

[6] **affiner** v. tr. “tromper par finesse”.Affiner

Ce sens secondaire de *affiner* (1223 “rendre parfait”, dér. de *fin*) est apparu au début du 16<sup>e</sup> s. (1510, TLF) et est très employé au cours du siècle (d’après FEW). Considéré comme “bas” à partir de la fin du 17<sup>e</sup> s. (Ac 1694—1740, TLF), il est en usage environ jusqu’à la fin du 18<sup>e</sup>, où Fér 1787 juge qu’il est un sens d’“autrefois”, mais précise que : “Il pourrait encore être employé dans une Fable [Fér réfère ici à un emploi qu’il a repéré dans La Fontaine] et dans le style marotique”. Après Fér, on enregistre une certaine réticence de la part des lexicographes à considérer ce sens comme hors d’usage, alors que les auteurs chez qui l’on repère cet emploi datent au plus tard du 17<sup>e</sup> s. (La Fontaine,

Corneille ; Rob 1985 note un emploi au 19e chez Sand, peut-être régional) : Ac 1835 indique que le sens est “vieilli”, et Land 1843 reprend l’opinion de Fér 1787 (“En ce sens il ne s’emploie plus que dans le style marotique”), mais Besch 1855 donne le sens uniquement pour “familier et populaire” (d’après TLF, peut-être par référence à Ac 1694—1740) et Li l’inclut sans mention. A la fin du siècle, il est définitivement marqué comme sorti de l’usage (DG : “vieilli” ; Lar 1898 : “vieux”). *Affiner* est encore usité à notre époque (cf. TLF et Rob 1985 : “vieux ou régional”) dans ce sens en Haute-Loire, Ardèche (Annonay) et dans la Drôme. Il y est attribué (Fréchet 1992, Fréchet-Martin 1993) à un emprunt à l’occitan, où le type affiner est représenté dans le sens “tromper” (FEW 3, 566b-567a ; le type est également connu des patois d’oïl, notamment du Centre, ce qui explique peut-être son emploi par G. Sand).

[173] **barboter** v. intr. “parler de manière confuse, marmonner”.Barboter

*Barboter* (mot d’origine incertaine, peut-être dér. de *barbe*, TLF) est apparu à la fin du 12e s. (*barbeter*) dans le sens “parler confusément”. Au début du 13e s. apparaît le sens “s’agiter dans la boue” (1220 *borbeter*), dans lequel le verbe est encore employé en fr. contemporain. A l’origine, il s’agit cependant d’un verbe étymologiquement distinct (var. de *bourbouter* “patauger”, peut-être dér. de *bourbe*, TLF), mais qui a interféré avec *barboter*, au point de former une unité. Dans le sens “marmonner”, le verbe a été employé jusqu’au 18e s., où il sort de l’usage (Trév 1743 le marque comme “bas et comique”). Ce sens est repris dans les dictionnaires à partir du milieu du 19e s. qui le donnent pour vivant (Besch 1845, Li), en ne citant toutefois que des ex. des 17e et 18e s. (de même, TLF, bien que notant dans la rubrique historique son vieillissement au 18e, le donne pour “familier” en citant un ex. de 1934 d’Alain). DG le marque comme “vieilli”. A la même époque, il est signalé en usage à Genève (1852), et au 20e, il est encore utilisé dans une zone proche de cette attestation : Haute-Savoie et Savoie, Isère (Villeneuve-de-Marc). Le type *barboter* “marmonner” est également répandu dans certains patois, notamment en frpr. (FEW 1, 443b).

[1] **ber** n. m. “berceau”. Variante graphique : *bers*.Ber

*Ber* est apparu en français au milieu du 12e s. (1150 *berz*, TLF), et a souvent été graphié *bers*. D’après TLF (qui s’oppose à l’hypothèse de FEW 1, 338 qui postule un blat. \**bertiare* issu d’un radical celtique \**berta*), le mot est issu du lat. vulg. \**bertium*, attesté par son dérivé *berciolum* “petit berceau” (8e s.), qui a donné en afr. *berçuel* (1165). *Ber* est employé jusqu’au 16e s., où la concurrence de *berceau* (1472, dérivé de *ber(s)* ou de *berçuel* par substitution de suffixe) se fait sentir : début 17e, *ber* apparaît comme vieilli pour désigner le berceau (Nic 1621 : “le diminutif d’iceluy asçavoir *berceau*, est plus communément usité parmi les François” ; Fur 1690 : “autrefois” ; Mén 1694 : “*berseau* [...] est aujourd’hui le mot usité”), mais subsiste jusqu’à nos jours dans des emplois techniques (“ridelles d’une charrette”, depuis 1611 ; “charpente qui supporte un navire en construction” depuis 1805 ; il perdure également dans le proverbe *ce qu’on a appris au ber dure jusqu’aux vers*, cité par Mén 1694). Parallèlement au vieillissement de *ber* dans la langue commune, des témoignages indiquent la persistance du terme dans les parlers régionaux, sans qu’il soit toujours clair si l’on a affaire à un usage français ou patois : dès le 16e s., alors que le mot est encore d’usage général, “Ronsard considérait *bers* comme un mot vendômois” (Huguet 1935, 32). Nic 1621 indique que “Le Languedoc use aussi de

ce même mot”, alors qu’il est en perte de vitesse en fr. commun. Mén 1694 affirme que “Ce mot est encore en usage dans les Provinces du Languedoc, d’Anjou, du Maine & de Normandie”, ce que confirme partiellement Du Pineau au milieu du 18<sup>e</sup> s., en signalant l’emploi de *ber* en Anjou. A l’époque contemporaine, le terme est encore usité comme régionalisme en Amérique du Nord (Louisiane 1901 ; Québec 1894 : “répandu au Canada d’une manière à peu près générale” ; 1930 ; Acadie) ainsi qu’en Normandie. Le type *ber* est bien représenté dans les patois, notamment en domaine d’oïl à l’Ouest, depuis la Picardie jusque dans le Poitou et dans le Centre (FEW 1, 337a). On relève également des régionalismes de la même famille, témoignant d’emprunts au patois (le type est attesté dans les patois de l’Est depuis les Ardennes jusqu’en Provence) : *bré* en Côte-d’Or (dans le milieu rural), *bri* dans le Jura (Morez, attesté depuis 1894), en Suisse (Neuchâtel 1926, attesté depuis 1481 : “hors d’usage ou patois”), et dans les Savoies, *bres* dans le Sud (< occ. *brès* d’après Nouvel 1978).

[79] **brave** adj. “de belle apparence ; bien habillé (personne)”. Brave

Le fr. *brave* a été empunté à l’it. *bravo* “courageux” (< lat. *barbarus*) dans la première moitié du 16<sup>e</sup> s., avec les sens “beau” (1535), “fier, arrogant” (1541) et “courageux” (1549, TLF). Le sens “beau ; bien vêtu”, employé tout au long du 17<sup>e</sup> (sans mention dans Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690), est déclaré “un peu bas” dans Ac 1694 (opinion partagée par Mén 1694), et son usage décline au cours du 18<sup>e</sup> s. (Trév 1743 marque encore cet emploi comme “un peu bas”, Ac 1778 comme “familier” ; Fér 1787 : “Autrefois, *brâve* se disait plus des habillemens que du courage [...]. Aujourd’hui, c’est tout le contraire, et il n’y a guère plus que le peuple qui s’en serve” ). Le dernier emploi recensé par les dictionnaires est chez Sévigné en 1689. Les dictionnaires considèrent cependant que l’emploi dévalorisé se maintient jusqu’au milieu du 19<sup>e</sup> (“familier” dans Besch 1855 et Li), mais la survivance ne s’exprime-t-elle pas en fait sur le plan régional (cf. Genève 1852 : “joli, mignon, grassouillet”) ? C’est cette situation qui est décrite depuis la fin du siècle, où DG marque le sens comme “vieilli et dialectal” (Lar 1899 : “vieux” ; Lar 1928 : “vieux et dialectal” ; Rob 1953 et 1985 : “vieux”, TLF : “vieux ou régional”). Au 20<sup>e</sup>, *brave* “joli ; bien habillé” est encore employé au Canada (Québec 1930 : “bien paré, beau” ; Acadie), en Bretagne (Quimper 1909-1910 : “beau, bien habillé”), et dans l’Isère (Villeneuve-de-Marc : “beau, joli”). Le type *brave* est répandu, avec le sens “beau”, dans de nombreux patois, notamment dans tout l’Ouest et le Centre, ainsi qu’en frpr. (FEW 1, 249a).

[14] **buée** n. f. “lessive”. Buée

Le fr. *buée* (d’un hypothétique p. p. substantivé gallo-roman *\*bucata*, du germ. *\*bûkon* “tremper dans la lessive”) a d’abord été attesté (début 13<sup>e</sup>) dans le sens “lessive”. Il est employé dans ce sens jusqu’au 17<sup>e</sup> s., où il est marqué comme “vieux” à la fin du siècle, à partir de Fur 1690, qui précise que l’on s’en “sert encore dans les Provinces” (mais en français ou dans les patois ?). Mén 1694 précise que “On appelle ainsi la lessive dans les Provinces d’Anjou, du Maine, de Touraine, de Bretagne & de Normandie” (mais il signale aussi le mot encore en usage à Paris : “Le peuple de Paris, dit indifféremment *bue* & *buée*”). La localisation géographique est corroborée au milieu du 18<sup>e</sup> s. par Du Pineau, qui signale l’emploi du mot en Anjou. On trouve des emplois (sans doute régionaux) de ce sens au 19<sup>e</sup> (Balzac 1834, TLF) et au 20<sup>e</sup> (La Varende 1952, TLF). Après une période d’obsolescence, le mot est repris en fr. commun au 19<sup>e</sup> comme terme de boulangerie,



dans un nouveau sens (mais cf. déjà une attestation de 1387 dans le sens “évaporation”) : “vapeur qui se dégage du pain pendant la cuisson” (Boiste 1803, FEW), d’où (AcC 1836, FEW) le sens moderne de “vapeur d’eau”. On trouve *buée* employé au 20e s. dans son sens ancien de “lessive” dans certaines régions (il semble néanmoins un trait en déclin) : Nord-Pas-de-Calais, Ardennes, Champagne (“n’est plus connu que des personnes âgées”, et *buer* v. intr. “faire la lessive”, verbe employé en fr. du milieu du 12e s. à la fin du 17e, TLF), Hautes-Alpes (“presque disparu à Gap, il a une assez forte vitalité en français rural de la région, car il peut être, chez certains, employé pour « la lessive même dans la machine à laver »”). Le type lexical *buée* est connu d’un très grand nombre de patois, couvrant les trois domaines d’oïl, frpr. et occ., au sens ancien de “lessive” (FEW 15/2, 9). On trouve également un certain nombre de formes régionales liées à *buée* portant la marque des patois : Indre, Cher et Allier *buie*, Allier *buille* (aussi *bujade*, *bujée*, *bujaud*), Bourgogne *bue* (“grande lessive annuelle”, surtout dans les récits traditionnels) Franche-Comté *bue* (et *buer* v. tr. “lessiver, laver”), Suisse (Genève 1852) *bouïe*, Neuchâtel 1926) *buye*, *bouye*, *bouïe*, *buïe*, *buyer* v. “lessiver” (“hors d’usage”), Rhône (Beaujolais) *buye*, Loire (Poncins) *buye* (à connotation “comique”), (le Pilat) *buye* (“ancienne lessive de cendre”), Haute-Loire *bua*, *bujade*, *buyade* (< *buaa*, *bujada*, *buiada*), Ardèche (Annonay) *bua*, Mariac *budja* (“invariant patois”), Isère (Villeneuve-de-Marc) *buye*, (La Mure) *biye*, *buye*, Hautes-Alpes (Gap) *bugade* (“forme plus méridionale” < *bugado*), Provence *bugade* (< *bugado*).

[82\*] **croche** adj. “courbe, recourbé”.

*Croche* a été employé comme adjectif (dér. de l’afr. mfr. *croche* n. f. “crochet” < afrq. \**krôk*) à partir de 1520. Il constitue un concurrent, de même famille morphologique, de *crochu* (1160). S’il est bien employé au 16e s. (cf. Hu), il semble plus rare au 17e (ø Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690) et est même déclaré vieilli par Trév 1743 (ø Trév 1721). Mais il n’est pas douteux qu’il ait été employé à la fin du 17e s., puisqu’en 1680 (Rich) apparaît l’emploi nominal qui en est dérivé (issu d’un syntagme \**note croche* d’après TLF), et s’applique encore de nos jours en musique à une “figure de note qui vaut la moitié d’une noire”. Les différents dictionnaires, du 18e au 20e s., fournissent des renseignements contradictoires sur la vitalité de l’adj. : ainsi, si Trév 1743 considère qu’“Il vieillit”, l’opinion est contredite par Land 1843, Li et encore Lar 1929, où le mot figure encore sans mention, et par le fait que *croche* est employé à partir du milieu du 19e s. dans les expressions *avoir les mains/les doigts/les ongles croches* “être avare” (encore vivantes d’après Rob 1985). Il semble en fait qu’on ait affaire à un mot rare, mais d’usage vivant, dont la rareté est interprétée (à tort) comme trace de son vieillissement par certains lexicographes (cf. Fér 1787 : “L’usage de ce mot n’est pas fort étendu”). L’adj. *croche* employé seul semble véritablement vieilli depuis la 2e moitié du 19e s. (Besch 1855 : “vieux” ; DG, Rob 1953 et TLF : “vieilli” ; Rob 1985 : “vieux”). Il s’est maintenu (cf. TLF : “vieilli ou régional” ; Rob 1985 : “vieux ou régional”) en Amérique du Nord : Louisiane (“bossu, tordu, contrefait ; malhonnête, hypocrite”), Québec (“courbe, incurvé (chose) ; malhonnête (chose, personne)”), Acadie (“voûté ; de travers”), et en Charente-Maritime (Saint-Georges-de-Didonne 1921-34 : “voleur”. “La valeur primitive de l’adjectif est “crochu” : le voleur a les doigts crochus”, Dauzat 1946, 153). Le type *croche* est connu des patois de l’Ouest du domaine d’oïl, correspondant aux zones d’origine du français d’Amérique (FEW 16, 399a).

[26] **curieux** adj. “soigneux”.Curieux

*Curieux*, représentant du lat. *curiosus* “qui a soin de”, a été transmis au fr. dans ce sens (attesté à partir de la 1<sup>e</sup> moitié du 12<sup>e</sup> s.). L'adjectif pouvait s'appliquer à quelqu'un soigneux de sa personne ou de ses affaires : “il est curieux de ses livres, il ne veut pas qu'on y touche. Cette femme est fort curieuse en habits, en dentelles ; & au contraire on dit ironiquement d'un homme malpropre, qu'il est curieux en linge sale” (Fur 1690). Au 16<sup>e</sup> s. (1538, TLF) apparaît le sens moderne “désireux de voir, de savoir”. Le sens premier vieillit au 19<sup>e</sup> s. : encore mentionné sans restriction (mais comme sens secondaire) par Land 1843, Besch 1855 et Li, il est marqué “vieilli” à partir de DG. On trouve *curieux* employé au 20<sup>e</sup> s. dans son sens premier au Québec (1930), en Basse-Normandie (“qui fait son travail avec soin”) et dans l'Île-de-France et l'Orléanais (points 48, 6, 30 et 14 de l'ALIFO). Le type curieux est connu dans le sens “soigneux” des patois picards et normands (FEW 2/2, 1564b), ainsi que, comme mentionné, en Île-de-France et Orléanais.

[27] **engouer** v. tr. “étouffer en obstruant le gosier”, pron. “s'étouffer en avalant trop vite”.Engouer

*Engouer* (emprunt à un dialecte non déterminé < pré-lat. \**gaba*) est apparu en fr. au 14<sup>e</sup> s. (1360, GLLF), comme v. tr. dans le sens “avalé (gloutonnement)”. Il est ensuite employé, à partir de la 2<sup>e</sup> moitié du 16<sup>e</sup> s., comme v. pron. dans le sens spécialisé “s'étrangler, s'étouffer en avalant qc” (1564, FEW). Il est aussi attesté dans ce sens en emploi transitif (1688 “avoir de la peine à passer par la gorge”, FEW), notamment comme terme de médecine (Lar 1870—1930 : “obstruer un organe creux”, déclaré “vieux” par GLLF). Depuis ce sens se développe un emploi métaphorique : “se prendre d'une passion excessive et passagère” (1672 *engoué* “entêté de” ; 1680 *s'engouer*, TLF), qui est le sens usuel en français commun aujourd'hui. Le sens originel se maintient jusqu'au début du 20<sup>e</sup> s. : l'emploi pron. est déclaré “vieux” par Lar 1930 (mais il est encore sans marque dans Rob 1954, simplement “vieilli” dans Rob 1985 et TLF), et l'emploi tr. également “vieux” à partir de Rob 1954 (repris par GLLF, TLF et Rob 1985). A l'époque contemporaine, *engouer* est encore employé en Normandie (v. pron.) et à l'Ouest (tr. et pron.) où il est d'un usage “très usuel”. Le type lexical engouer est également connu des patois de l'Ouest, depuis la basse-Normandie jusqu'en Saintonge (FEW 4, 4b). C'est d'ailleurs aux parlers de l'Ouest que Guiraud (1968, 112) attribue l'origine du verbe français commun. Le repli régional du trait semble s'effectuer en fait vers la région d'origine de ce trait, qui retrouve sa géographie de départ. Ce phénomène a également été observé dans le cas d'un régionalisme lexical comme *besson* [77]. Il s'inscrit dans les apports dialectaux au français (cf. Baldinger 1957, 1961, 1966 ; Gebhardt 1974 ; Guiraud 1968a), qui ont été surtout étudiés quant au vocabulaire vivant en français commun. Il faut donc y ajouter les apports régionaux qui ont été rejetés de la langue commune.

[94\*] **estomac** n. m. “partie antérieure du thorax, poitrine”.Estomac

Le fr. *estomac* est un emprunt au lat. *stomachus* “estomac”, d'origine gr. (1120 *stomac* ; 1256 *estomach* ; 14<sup>e</sup> *estomac*), dont il a hérité le sens (“estomac” et “partie extérieure du corps correspondant approximativement à l'estomac”). Au 15<sup>e</sup> (1460, GLLF) le mot acquiert un sens métonymique : “poitrine” (du 15<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup>, il est aussi employé pour

“coeur (siège des sentiments)”). Cet emploi est en vogue au 17e, où il coïncide avec la tendance à l’euphémisme qui proscriit les mots jugés trop réalistes (cf. Fur 1690 : “*Poitrine*. Les délicats outrez ont pretendu qu’à cause qu’on disoit *poitrine* de ces animaux, on ne le devait plus dire de l’homme ; ce qui est une raison tout à fait impertinente”) ; *estomac* fournit alors un remplaçant neutre. Le mot est encore employé au 18e (par Voltaire notamment), mais cet emploi est généralement condamné (cf. déjà Fur 1690 ; Trév 1743 : “se dit abusivement”). Ce sens disparaît au cours du 18e (ø Fér 1787, Land 1843, Besch 1855, DG), bien qu’il soit encore mentionné dans certains dictionnaires sans marque de vieillissement (Li, Lar 1873—1930), peut-être par amalgame avec l’emploi du fr. populaire, où *estomac*, généralement employé au pluriel, connaît le sens spécialisé de “poitrine féminine, seins” (mentionné dans Li, Lar 1873—1930, Bauche 1920). *Estomac* est encore en usage au 20e s. dans certaines régions, soit dans le sens “poitrine” en général, soit au sens spécialisé de “poitrine féminine” (sans qu’il soit toujours possible d’après les définitions données d’isoler les deux sens) : Amérique du Nord (Louisiane 1901 : “sein, poitrine” ; Acadie pl. : “poitrine masculine ; poitrine féminine” ; Canada 1894 : “les seins, la poitrine”), Lorraine (pl. : “poitrine féminine, seins”), Suisse (Neuchâtel 1926 : “poitrine, gorge ; sein”), Provence (“poitrine, surtout des femmes”), Pyrénées-Orientales (“coeur, poitrine”), Haute-Garonne (Toulouse : “comme un peu partout en français populaire, signifie encore « poitrine »”, Séguy 1951). On trouve la forme apparentée *estoumac* pl. en Acadie, et *estoumaque* (“poitrine”) dans les Ardennes. Un certain nombre de patois connaissent *estomac* dans le sens “poitrine” : en oïl (Wallonie, Picardie, Normandie, Mayenne, Saintonge, Bourgogne), en frpr. et occitan de Provence et du Languedoc ; dans le sens “poitrine féminine”, on le trouve à l’Ouest, dans le Centre et l’Est (FEW 12, 281b). Martel (1988) et Blanchet (1991) attribuent le régionalisme trouvé en Provence à l’occ. *estouma* “estomac ; poitrine, sein ; coeur”.

[63] **étrange** adj. “étranger”.étrange

*é trange* est le représentant du lat. *extraneus* “du dehors, extérieur ; qui n’est pas de la famille, du pays”, sens avec lequel on trouve employé *étrange* en ancien français (attesté depuis 1050, TLF). Dès le milieu du 12e s. (1165, TLF) on trouve *étrange* également employé dans un sens dérivé, “hors du commun, extraordinaire”, qui par affaiblissement aboutira au sens moderne (1668 “bizarre”). Le sens primitif se maintient jusqu’au milieu du 17e s. (on le trouve encore employé chez Guez de Balzac, † 1654), mais concurrencé par le dérivé *étranger* (1369, TLF), l’emploi d’*étrange* dans ce sens est déjà restreint à quelques collocations : *terres, pays, nations étrangères* (déjà Nic 1621 ; Rich 1680 : “se dit peu” ; Ac 1694 : “En ce sens, il n’est en usage que dans ces phrases. [...] Il est meilleur en poésie”). Au 18e, l’emploi est totalement abandonné : “Il vaut mieux dire *pays étrangers*, que *pays étrangères*, & ce dernier commence à vieillir, & n’est plus bon qu’en vers” (Trév 1743, repris à Ac 1718). Fér 1787 témoigne de la disparition de cet emploi de la langue générale et de sa régionalisation : “ne se dit plus pour *étranger* qu’en certaines Provinces”, “gasconisme”. Il est en effet signalé comme un régionalisme dans la deuxième moitié du 18e à Toulouse (Desgrouais 1766 : “troublé, désorienté”) et dans l’Hérault (Agde 1770) (Du Pineau le fait également figurer parmi ses angevinismes au milieu du siècle, mais il ne semble pas être un trait vivant dans cette région : d’après Rézeau 1989, le mot a probablement été tiré de *La Coutume*). Au 20e s., *étrange*

“étranger” est signalé comme encore en usage au Canada (Québec 1930, Acadie 1925), en Suisse (Neuchâtel 1926) et en Haute-Garonne (Toulouse : “troublé, désorienté (par le changement d’environnement)”). Le type étrange est présent dans de nombreux patois dans le sens primitif, notamment à l’Ouest, en frpr. et en occ. (FEW 3, 332a).

[112\*] **garde-robe** n. f. “armoire à linge”.Garde-robe

Le composé fr. *garde-robe* est apparu à la fin du 12e s. (1190, DEAF) dans le sens “chambre dans laquelle on range les vêtements”. Dans la deuxième moitié du 13e, le mot désigne un meuble où sont rangés les vêtements, armoire ou coffre ; puis, par changement métonymique (de type contenant > contenu), le mot acquiert son sens actuel “ensemble des vêtements d’une personne” au 16e s. (1540, TLF). *Garde-robe* est encore bien employé dans le sens “armoire” à l’époque classique, puis semble perdre de la vitalité bien que les dictionnaires continuent à le donner sans marque, en ne citant cependant que des ex. du 17e s. (son inclusion dans les relevés de régionalismes dès le début du 19e s. laisse à penser qu’il avait disparu de la langue générale, cf. notamment l’avis du puriste lyonnais Molard (1803) : “il faut se servir du mot *armoire*”, et les raisons qui ont poussé Humbert à le donner pour un régionalisme genevois en 1852 : “sens non admis par les dictionnaires, ni par le bon usage” (le sens est  $\emptyset$  de Land 1843, Besch 1855, Li) ; TLF le donne encore sans marque, fournissant à l’appui deux attestations plus récentes, 1851 et 1900). Il est cependant considéré comme “vieux” par GLLF et “vieilli ou régional” par Rob 1985. *Garde-robe* “armoire” est encore utilisé au 20e s. en Acadie, en Haute-Savoie et Savoie, en Suisse (déjà Genève 1852 ; Neuchâtel 1926 m. et f.), à Lyon (depuis 1803), dans la Loire (le Pilat), l’Isère (Villeneuve-de-Marc), et la Drôme. Le type garde-robe est bien représenté avec le sens “armoire” en wallon et picard, ainsi que dans toute la région frpr. avec un prolongement en domaine occitan (ALLy 754 : “Cette aire se prolonge au Sud sur la plus grande partie de l’Ardèche et de la Haute-Loire, sur une partie du Cantal et de l’Aveyron” ; ALMC 733 ; FEW 17, 520b). Fréchet (1997) attribue le régionalisme drômois à l’occ. *gardo-raubo*.

[96] **glorieux** adj. “qui éprouve un sentiment de supériorité, orgueilleux”.Glorieux

*Glorieux*, emprunt au lat. *gloriosus*, est attesté en fr. depuis le 11e s. (avant 1100 *glorios*, DEAF), d’abord dans un emploi religieux : “qui est dans la gloire éternelle (dit de Dieu, des saints ou des âmes au paradis)”. Au début du 13e s. (1220, TLF), le mot est aussi employé dans deux sens profanes, l’un mélioratif (“plein de gloire”), l’autre péjoratif (“qui aime la gloire”), déjà connus de l’étymon lat. L’adjectif suit une trajectoire similaire au nom *gloire*, emprunté au lat. *gloria* (fin 11e *glorie* “béatitude de Dieu qu’il partage avec ceux qui lui ont été fidèles pendant leur vie terrestre” ; 1130-40 “renommée, célébrité” ; 1155 “vanité”, DEAF). Le sens “vaniteux” s’est maintenu très longtemps dans la langue, jusqu’au début du 20e s. (encore répertorié sans mention dans Lar 1930). Rob 1957 et 1985 le marquent comme “vieilli”, TLF comme “vieux”, les dernières attestations recensées datant de la fin 19e-début 20e. De même, *gloire* dans le sens “orgueil” a vieilli depuis le début du siècle (“vieux” pour Rob 1985). *Glorieux*, dans son sens péjoratif, est encore employé en Louisiane (1901 [l’emploi n’est peut-être pas encore marqué régionalement à cette époque], aussi *gloire* “fierté, vanité” ; paroisse Evangéline 1936 : *gloire* “fierté”, aussi signalé en Acadie (“vanité, fierté, orgueil”) depuis 1925), dans l’Ouest, en Aquitaine (aussi *gloire* “orgueil, vanité”), et en Bourgogne (“surtout en milieu rural”). Un

grand nombre de patois possèdent le type glorieux (et gloire) dans le sens “orgueilleux”, particulièrement dans le Nord, le Nord-Est (aussi quelques rares attestations en frpr.) et en occ. (FEW 4, 165b). Boisgontier (1991) attribue la présence de *glorieux* et *gloire* en Aquitaine à l'occitan *glourious* et *gloria* : “L'occitan *gloria* conserve ce sens que les dictionnaires français donnent comme vieilli”.

[151] **goujat** n. m. “apprenti servant d'aide au maçon”.Goujat

Le fr. *goujat* remonte, par l'intermédiaire d'un emprunt à l'occitan *goujat* “jeune homme” (attesté depuis 1339), à l'hébreu *goja* “servante chrétienne”. Le mot a d'abord été employé en fr. dans la même lignée sémantique, pour désigner un serviteur : d'abord “valet d'armée” (fin 15e *gougeas* pl., TLF), puis (1676) “apprenti maçon” (on le trouve aussi employé pour un “ouvrier d'un feu d'affinerie chargé des travaux secondaires”, 1757). Il acquiert son sens moderne, dépréciatif, au début du 18e (env. 1720 “rustre, homme grossier”). *Goujat* est répertorié comme terme de maçon vivant jusqu'au début du 20e s. (toujours sans marque dans Lar 1930), mais sort de l'usage au cours de la première moitié du siècle (Rob 1957 : “vieux”). Il est encore employé dans ce sens (cf. TLF : “vieilli ou régional” ; Rob 1985 : “vieux ou régional” ; tous deux précisent la localisation “(Centre)”, non confirmée par les dictionnaires régionaux) dans l'Est : Rhône (depuis 1810), Loire (le Pilat), Isère (Villeneuve-de-Marc), Drôme. On peut sans doute rattacher à ces attestations le *goujat* employé dans le Morvan et le centre de la Saône-et-Loire, dans le sens “mortier” (Taverdet 1991 : “Faut-il établir un lien avec *goujat* “apprenti-maçon” ?”). Le type *goujat* dans le sens “apprenti-maçon”, ou plus généralement “valet”, “jeune garçon (qui aide)”, est connu de certains patois du Centre, de la Bourgogne et du Jura, en frpr. et en occitan (FEW 4, 190b-191a). Un type apparenté *goujard* “valet” est également représenté en Picardie, Normandie et Languedoc. Le régionalisme est attribué à un emprunt au patois dans le Beaujolais (“Emprunté au patois où ce mot désigne le valet”) et la Drôme (< occ. *goujat*).

[84] **grouiller** v. intr. “bouger, remuer”.Grouiller

*Grouiller* est issu de l'ancien français *grouler* v. intr. “s'agiter, s'ébranler” (1280), forme secondaire de *crouler* (< lat. *\*corrotulare* ; la forme *grouiller* s'explique par l'influence de verbes en *-ouiller*, TLF). *Grouiller* est attesté depuis la fin du 15e s. dans son sens encore actuel “fourmiller (par ex. insectes)” (1480 *grouiller de* ; 1549 v. intr. “s'agiter en tous sens, en parlant d'éléments nombreux”, TLF). Au début du 17e s. (1625, FEW), le verbe est employé dans un sens plus général : “remuer, bouger (personne)” (v. intr. et tr. ; 1645 v. pron.) : “Ils sont si étroitement logez qu'ils ne sauroient grouiller” (Rich 1680). Dans cet emploi, le mot est restreint à partir du 18e s. à un registre familier (Trév 1743 : “bas” ; Fér 1787 : “familier”). L'emploi pron. (“se dépêcher”) est encore vivant aujourd'hui en emploi pronominal dans un registre familier/populaire ; mais l'emploi intr., encore usité au 19e s. dans un registre déprécié (populaire pour Desgranges 1821, Land 1843 et Besch 1855 ; Li : “familier”), et inclus dans les dictionnaires sans marque de vieillissement jusqu'à Lar 1930, est considéré comme sorti de l'usage commun dans la 2e moitié du 20e : “vieux” pour Rob 1957, “vieilli ou régional (Canada)” pour TLF, “vieux ou régional” pour Rob 1985. On en trouve encore des emplois littéraires (par ex. chez Le Clézio) qui, d'après Rob 1985, sont toujours marqués, soit stylistiquement, soit comme régionaux et familiers. *Grouiller* est encore employé dans le sens général “bouger” en

Amérique du Nord : Lousiane (depuis 1901 : v. tr. et intr. "couvrant un registre varié qui correspond dans une large mesure à l'anglais *move*", Griolet 1986 ; cf. Ditchy : "bouger, remuer ; hocher ; branler, trembler"), Acadie (v. tr., attesté depuis 1744), Québec (répertorié depuis 1743-52). Les patois de l'Ouest (de Nantes à La Rochelle) et du Centre, notamment, possèdent le type grouiller dans le sens "remuer, bouger" (FEW 2/2, 1231b).

[9] **honteux** adj. "timide".Honteux

*Honteux*, dérivé de *honte* (< ancien bas francique \**haunipa* "dédain, mépris, raillerie"), est apparu en fr. d'abord dans son sens encore actuel (1135 *hontos* "qui éprouve de la honte" ; 1165 "qui cause de la honte") puis fin 12e dans le sens "qui éprouve de la confusion, timide". Ce sens secondaire se répercute sur le nom que l'on trouve attesté sporadiquement dans le sens "timidité" (par ex. chez Montaigne, Malherbe et G. Sand, mais certains de ces emplois sont peut-être des régionalismes). *Honteux* "timide" est employé jusqu'au 20e s. (encore dans Rob 1957 sans mention, mais cf. Zumthor ci-dessous), puis est considéré comme "vieilli" (TLF, Rob 1985), mais se maintient régionalement : "aujourd'hui ce sens a une forte coloration provinciale, ridicule" (Zumthor dans FEW 16, 183b n. 7 [1955-59], remettant en cause l'appréciation de Rob 1957). On le trouve employé en Amérique du nord (Louisiane 1901, aussi *avoir honte* "être intimidé" ; Québec 1894 ; Acadie 1925 : *avoir honte* "être intimidé". Ces attestations se situent toutes fin 19e-début 20e : reflètent-elles véritablement un usage régional se différenciant de l'usage du fr. commun ?) dans le Nord-Pas-de-Calais ("timide ; qui n'ose pas manger à sa faim"), en Lorraine, (dans le Jura (Morez), on a la loc. *avoir point de honte* "être hardi", surtout employée par les personnes âgées) et dans l'Isère (Villeneuve-de-Marc). Le type honteux "timide" est bien connu dans les patois de l'Ouest (depuis la Picardie (dont à Gondecourt le sens "qui n'ose manger à sa faim") jusqu'en Charente-Maritime), du Centre et de l'Est depuis la Lorraine jusqu'en domaine occitan (FEW 16, 183a [*Honteux* "timide" y relève d'un double classement à l'intérieur du même article : 182a "Speziell fr. "qui a une certaine timidité, qui éprouve facilement le sentiment de confusion" (13. jh.—DG)" sans correspondants patois, et 183a "Fr. *honteux* "timide, embarrassé" (seit 12. jh., Tristan ; Littré ; Comm)" où sont fournies les attestations patoises.] ; ALF 1909 qui donne des attestations dans l'Allier et le Puy de Dôme).

[172] **malotru** adj. "mal bâti, chétif".Malotru

Le fr. *malotru* (2e moitié 12e *malostruz*, TLF ; du lat. populaire \**mal(e) astrucus* "né sous une mauvaise étoile") a d'abord eu le sens "malheureux", qui a ensuite pris une connotation péjorative dans le sens "grossier, balourd", encore actuel (1200 adj. ; 1580 n., TLF). Du sens "malheureux", on est également passé au sens physique "mal bâti" (1210, TLF). Ces sens, exprimant la disgrâce, sont encore employés au 17e s., cf. Fur 1690 : "Terme populaire, qui se dit des gens malfaits, malbastis, & incommodez, soit en leur personne, soit en leur fortune. On le dit aussi des animaux et des choses". Le sens "mal fait" est enregistré sans trace de vieillissement jusqu'au milieu du 19e s. (Besch 1855, Li), mais est donné comme "vieilli" par DG (Lar 1902 : "autrefois" ; seul subsiste alors le sens se rapportant au comportement). *Malotru* "chétif" (s'appliquant à des humains ou à des choses) est encore utilisé dans le fr. de l'Est : Haute-Savoie et Savoie, Isère (Villeneuve-de-Marc, La Mure), Drôme. Le type malotru "chétif" est connu des patois de l'Est, depuis la Wallonie jusqu'en frpr. (où il est très répandu) et en occ., notamment en

Auvergne, Ardèche, Provence, etc. (FEW 25, 632 ; ALJA 106). On trouve également des formes régionales apparentées portant l’empreinte des patois : Genève (1852) *malatru* “usé, délabré, en mauvais état”, Lyon (1894) *matru*, *melatru*, (1993) *matru*, *motru* (“continuateur du patois”), Loire (le Pilat) *matru*, aussi n. “jeune enfant, gosse”, (Poncins) *mâtru*, dim. *mâtruzon*, aussi n. “petit enfant (t. d’affection)”, Haute-Loire *matru* (“probablement emprunté à la région stéphanoise”), Ardèche (Annonay) *matru* adj. et n., Isère (Vourey) *matru*, aussi n. “gosse, gamin” (< frpr. *matru*).

[118] **navrer** v. tr. “blesser”.Navrer

*Navrer* est une forme évoluée de l’ancien français *nafrer*, apparu au début du 12<sup>e</sup> s. (1130, TLF) dans des textes normands et anglo-normands, dans le sens “blesser en transperçant ou en coupant” (< ancien nordique *\*nafra* “percer”). Le mot passe très tôt en frpr. et en occ. (fin 12<sup>e</sup>), et est attesté sous la forme *navrer* en fr. dès le milieu du 12<sup>e</sup> (1140, FEW ; l’évolution phonétique serait due au passage du mot du normand au parler de Paris, TLF). Au 16<sup>e</sup> s. apparaît le sens métaphorique “causer une grande peine” (1538, FEW) ; le sens physique vieillit au cours du 17<sup>e</sup>, et est marqué comme “vieux” à la fin du siècle (Rich 1680, Fur 1690). Au 18<sup>e</sup>, on en relève un emploi chez Rousseau (1767), où il est peut-être un régionalisme. *Navrer* est encore utilisé dans son sens originel en Acadie (1925 : “Nous lui avons conservé sa signification antique de douleur, blessure physique”) ; en Bourgogne (“surtout vivant en Bresse), on trouve le n. f. *navrure* “blessure (particulièrement par coup de couteau)”, dérivé de *navrer* qui a été employé en fr. du 13<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> s. (FEW). Un grand nombre de patois connaissent le type *nafrer* (avec [f] originel), notamment à l’Ouest, en frpr. et occ. (FEW 16, 593b).

[67] **pertuis** n. m. “trou”.Pertuis

*Pertuis*, déverbal de l’afr. (1170—1611, TLF) *pertuisier* “percer” (< lat. pop. *\*pertusiare*), est apparu en français au milieu du 12<sup>e</sup> s. (1140 *pertus* ; 1176-81 *pertuis*, TLF). Le mot est employé dans la langue commune (au sens général de “trou”) jusqu’au 17<sup>e</sup> s., époque à laquelle il sort du vocabulaire général (encore présent sans mention dans Nic 1621 ; Rich 1680 : “guère usité dans le commerce ordinaire” ; Fur 1690 : “Ce mot vieillit”) où il est remplacé par *trou* (< lat. pop. *\*traucum*), cf. Rich 1680 : “On dit plutôt [...] un *trou*]. Le terme connaît des reprises littéraires ultérieures, par ex. Daudet (1934), Rostand (1943, TLF), mais s’est maintenu dans divers sens techniques (par ex. 1355 “ouverture pratiquée à une digue pour laisser passer les bateaux”, etc. ; cf. FEW 8, 290a pour le détail, TLF et Rob 1985 pour les sens encore vivants). En revanche, dès le milieu du 18<sup>e</sup> s., des témoignages attestent le maintien régional du mot comme terme général pour “trou”, notamment en Anjou et à Lyon (où l’on a aussi *pertou*, Du Pineau). Au 20<sup>e</sup> s., le mot est employé, sous la forme *pertus*, dans l’Indre, le Cher et l’Allier, en Bourgogne, dans la Loire (le Pilat), en Haute-Loire (“mot très peu vivant”), Ardèche (Annonay), dans la Drôme, et en Suisse (Neuchâtel 1926, attesté depuis 1406 : “il vieillit”). En Isère (La Mure) est employé le v. tr. *pertuser* “trouer, percer”. Le type lexical *pertuis* est d’un usage presque général dans les patois d’oïl et frpr., et est connu en occitan, particulièrement dans le Sud-Est et le Massif Central (FEW 8, 289a-290a). Les régionalismes, avec leur finale en *-u*, peuvent s’interpréter comme des emprunts aux patois où cette finale est la norme, comme le font Fréchet (1992) pour le *pertu* recensé à Annonay, et Pierrehumbert (1926) qui considère *pertus* comme une “forme dialectale de *pertuis*” (le français commun

ayant connu *pertus*, mais surtout *pertuis*). Sont également dus au substrat d'autres formes régionales apparentées, dont la phonétique révèle des emprunts : sud-ouest de la Saône-et-Loire *peurtu*, *pretu* "trou d'aiguille ; guichet", Beaujolais *pertusiau* m. "petit trou", Lyon (1750) *pertou*, (1894) *partus*, *partuser* "trouer".

[69\*] **quand** prép. ; **quand et, quand et quand** loc. prép. (indique une relation de simultanéité) "en même temps que, avec". Quandquand etquand et quand

Ces représentants du lat. *quando* ont acquis des emplois prépositionnels en fr. La loc. *quand et* (généralement graphiée *quant* jusqu'au 19<sup>e</sup> s. où la graphie avec *-d* s'impose) est apparue la première au milieu du 13<sup>e</sup> s. (1240, TLF). *Quand*, employé seul, est en usage sur une durée réduite allant du 15<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> s. (Gdf, Hu). *Quand et quand* date de la fin du 15<sup>e</sup> s. (1491, TLF). Au 17<sup>e</sup> s., les deux loc. prép., encore vivantes, sont blâmées par les censeurs et réservées à l'usage populaire : "On le dit ordinairement, mais les bons Auteurs ne l'eschivent point" (Vaugelas 1647, 52, réinterprété par Rich 1680 comme : "ne se disent plus, ni ne s'écrivent plus" [dans le bon usage]) ; "Cette phrase est populaire" (Fur 1690). Au 18<sup>e</sup>, *quand et* est considéré comme vieux (Trév 1743), mais son maintien dans des usages régionaux est signalé (Trév 1743 : "se dit encore en Normandie" ; au milieu du 18<sup>e</sup>, Du Pineau l'atteste en Anjou) ; *quand et quand*, qualifiée de "populaire" par Trév 1743 ("il faut éviter de s'en servir même en parlant" ; Li signale encore son emploi par Guez de Balzac, Voiture, Marivaux), est donnée comme vieille par Fér 1788, qui signale son maintien "en certaines provinces" (signalée en Anjou par Du Pineau au milieu du siècle). Ces emplois de *quand*, vivants à l'époque de la langue classique, se retrouvent aujourd'hui (comme le notent TLF, Rob 1985 et Grévisse 1993, §1081e, 3°) dans certaines régions : les attestations se répartissent en deux groupes bien distincts, aux usages exclusifs. Le premier groupe se situe à l'Ouest et atteste la loc. *quand et* (parfois graphié *quant et* ; *quand et quand* apparaît également en plus dans certains lieux, mais est plus rare) : Amérique du Nord (Louisiane 1901, var. *quand et quand* ; Acadie 1925 : "Plus en usage parmi les Canadiens qu'en Acadie" ; Québec 1894, var. *quant et quant* ; Québec 1930), Normandie, et Bretagne d'après Grévisse, qui se fonde sur des attestations littéraires (Châteaubriand, La Varende, d'Aureville) ; Anjou et Poitou d'après TLF (cf. Anjou 1750) ; peut-être au Centre, d'après les emplois au 19<sup>e</sup> chez Sand et Balzac (toutes ces suppositions ne sont pas confirmées par les dictionnaires régionaux). Le type *quand et* est connu des patois de l'Ouest (de la Normandie au Poitou) et du Centre (FEW 2/2, 1416b-1417a) ; le type *quand et quand* se trouve dans les patois du Nord-Ouest (de la Picardie à la Bretagne), du Centre et de l'Est (Franche-Comté, Provence : FEW 2/2, 1417a). Le second groupe se situe à l'Est où l'on trouve la prép. *quand*, qui a eu une vitalité réduite en moyen français : Marne (Reims ; cf. aussi *RLiR* 42, 1978, 182), Bourgogne ("usuel en Bourgogne orientale"), Franche-Comté, Haute-Savoie et Savoie (depuis 1902, Constantin-Désormaux ; Faucigny, Tarentaise, "vieux" dans le Chablais), Suisse (Genève 1852), Rhône (depuis 1803), Loire, Haute-Loire, Isère (Villeneuve-de-Marc, La Mure), Drôme. Ce type est également connu des patois de l'Ouest, mais est absent à l'Est où on ne le trouve qu'en fr. régional (FEW 2/2, 1417a). *Quand* prép., bien que traité ici de par ses liens avec *quand et (quand)*, est donc à classer en 7.2.3.4.

[168] **quintal** n. m. "poids de 50 kg". Quintal



*Quintal* remonte, par une série d'emprunts, à l'arabe *qintar*, lui-même emprunté au lat. *centenarium* "poids de cent livres". Il a d'abord désigné (1220, TLF) un poids de 100 livres, et ce jusqu'à l'introduction du système métrique au 19<sup>e</sup> s., où l'unité de mesure devient le kilogramme. On a alors appelé *quintal métrique* ce poids de cent kilos (Besch 1845), l'ancien *quintal* n'ayant pas pour autant disparu partout. Ainsi, le sens "poids de 100 livres" est encore donné pour vivant par DG et Lar 1904, et n'est marqué "anciennement" que depuis Lar 1932. Avec la disparition du sens ancien, on a employé par ellipse *quintal* avec le sens nouveau "poids de 100 kg", le risque de confusion n'existant plus. *Quintal* dans le sens ancien "poids de 100 livres" est cependant encore utilisé dans une partie du Sud-Est de la France : Rhône (Beaujolais : "sac de charbon de 50 kg"), Loire (le Pilat), Puy-de-Dôme (Thiers), Haute-Loire, Ardèche (Annonay), Isère, Drôme. Ce sens est donné comme un emprunt au patois par Vurpas-Michel (1992), Fréchet-Martin (1993), Fréchet (1997), le type quintal dans son sens ancien "poids de 50 kg" étant bien représenté en frpr. et occ. (FEW 19, 94a ; ALF 1123).

[152] **racine** n. f. "partie souterraine comestible d'une plante". Racine

*Racine* est le représentant du blat. *radicina*. Il est attesté depuis le milieu 12<sup>e</sup> dans son sens actuel "partie des végétaux qui pousse en terre et par laquelle ils se nourrissent", mais également à la même époque, de façon plus large, il désigne les plantes dont on mange la partie souterraine (carotte, betterave, navet, etc.). Cette polysémie (voire ce sémème plus large) perdure jusqu'au début du 20<sup>e</sup> s. (encore dans Lar 1932 sans mention), mais le sens "racine comestible" est abandonné au cours du siècle (Rob 1962 : "vieux" ; TLF : "vieilli"). *Racine* est encore utilisé dans son sens ancien dans une partie de l'Est de la France (il est déjà donné comme "mot provincial" par Desgranges 1821, qui préconise *légume*, alors que dans ce sens il est encore parfaitement employé dans la langue générale) avec principalement le sens spécialisé "carotte" (à partir de "racine comestible") : Bourgogne ("usuel en Bresse"), Suisse (Neuchâtel 1926 : "betterave rouge", var. *racine rouge* ; "carotte", var. *racine jaune* [ce syntagme est attesté en 1650 par FEW, attestation non localisée]), Rhône (surtout employé par les plus de 40 ans dans le Beaujolais ; var. *racine jaune*, attestée depuis 1894), Loire, Haute-Loire ("surtout vivant dans l'est du domaine, comme d'ailleurs dans la région stéphanoise à partir de laquelle il s'est probablement diffusé"), Ardèche (Annonay), Drôme (var. *racine jaune*), Isère (Villeneuve-de-Marc ; La Mure, var. *racine jaune* ; Vourey, var. *racine jaune*), et Haute-Garonne (Toulouse : "salsifis, scorzonères"). Le type racine est attesté avec le sens "carotte" principalement en frpr. et en occ. (FEW 10, 18b-19a ; ALJA 413 ; ALMC 181), auquel Fréchet (1992 ; 1997) attribue l'origine du régionalisme (< occ. *racina*).

[153] **ratelle** n. f. "rate". Ratelle

Ce dérivé de *rate* (apparu au 12<sup>e</sup> s., mot d'origine incertaine, peut-être du néerl. *rate* "rayon de miel") est apparu à la fin du 13<sup>e</sup> s. (1290, TLF), avec le même sens que le simple ("rate"). Au milieu du 15<sup>e</sup> s., le terme est attesté (de façon isolée, semble-t-il) dans un sens secondaire : "mal de rate". Encore employé au 16<sup>e</sup> s. (cf. Hu), il sort de l'usage au début du 17<sup>e</sup> s. (encore employé par Olivier de Serres, mais n'est-ce pas là déjà un usage régional, Serres étant Ardéchois, cf. ci-dessous ?) et n'est pas répertorié par les dictionnaires des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s., qui ne mentionnent que *rate*. Il est de nouveau relevé à

partir du milieu du 19<sup>e</sup> s. (AcC 1842, TLF) comme terme de vétérinaire, pour désigner une “maladie charbonneuse du porc” (cet emploi semble indépendant du sens “mal de rate” attesté de façon isolée au 15<sup>e</sup> s., quoique GLLF fasse l’amalgame entre ces sens et fasse remonter le sens actuel au milieu du 15<sup>e</sup> s., malgré le hiatus entre les attestations). Ce terme technique semble encore en usage au 20<sup>e</sup> s. (il est indiqué sans mention de vieillissement dans GLLF et Rob 1985, mais TLF le donne pour “vieilli, rare”). La reprise du terme au 19<sup>e</sup> s. dans un sens nouveau amène la réintroduction du sens ancien “rate” dans les dictionnaires, avec la marque “vieux”, et l’on recense également le sens “mal de rate” marqué comme “ancien” (Li, DG, Lar 1932 et Rob). Li (1869) recense un nouveau sens, “péritoine (t. de boucherie)”, d’existence éphémère dans la lexicographie (Li, Lar 1875—1932). *Ratelle* “rate (surtout des animaux)” est signalé en usage à Lyon à partir de la fin du 19<sup>e</sup> (1894) ; au 20<sup>e</sup>, il est employé dans une partie de l’Est : sud-ouest de la Saône-et-Loire (“rate (surtout du porc)”), Lyon, Loire (Poncins : “rate des animaux ; par plaisanterie, rate des hommes” ; le Pilat), Puy-de-Dôme (Thiers : “rate du porc”), Haute-Loire (“rate des animaux ou des humains (par plaisanterie)”), Ardèche (Annonay : “rate (des animaux ou par plaisanterie des humains)”) et Drôme. Cette zone d’emploi coïncide avec le domaine où le type *ratelle* est connu des patois (Saône-et-Loire, frpr. du Rhône, de la Loire et de l’Isère, occ. du Dauphiné, Provence, Languedoc, Massif Central et Limousin : FEW 16, 673b). Le régionalisme est attribué à un emprunt au patois à Lyon (Vurpas 1993), dans le Velay (Fréchet-Martin 1993), à Annonay (Fréchet 1992), et dans la Drôme (Fréchet 1997).

[13] **ravauder** v. intr. “fouiller, rechercher dans”.Ravauder

*Ravauder*, qui remonte à *ravaler* (par dérivation à partir du déverbal *ravaut*, variante wallonne et picarde de *raval*, passée en fr., TLF), est apparu en 1530 dans le sens actuel “reprendre”. A la fin du siècle (1581, Hu) apparaît un sens secondaire “tourner et retourner, bouleverser (en cherchant qc)”. Ce sémème est répertorié dans les dictionnaires généraux à partir de Fur 1690 (“s’occuper à des affaires inutiles, ou de neant” ; explicité par Fér 1788 : “Tracasser dans une maison, s’occuper à ranger des hardes, des meubles, etc.”). Son emploi est qualifié de “familier” à la fin du 18<sup>e</sup> s. (Fér 1788), et il est signalé dans le registre populaire au début du 19<sup>e</sup> s. (1808, FEW ; simplement “familier” dans Land 1843 ; aussi en argot en 1867, dans le sens “être lent à faire qc”). Enregistré sans marque par Besch 1855 et Li, le sens est considéré comme “vieilli” à partir de la fin du siècle (DG ; la dernière attestation littéraire date de 1848, Châteaubriand). Au 20<sup>e</sup> s., *ravauder* est encore employé dans le sens “fouiller” (avec une certaine dispersion sémantique) en Louisiane (1901 : “faire du bruit en marchant çà et là”), au Québec (1894 : “faire du bruit, du tapage, et surtout du tapage nocturne, en furetant, en fouillant partout, ou encore en marchant de ci de là dans une maison”, syn. *faire le ravaud* ; 1930 : “fureter, fouiller ; rôder, vagabonder”), en Acadie (“se promener la nuit dans un mauvais but”), en Basse-Normandie (“fureter, fouiner”), les Ardennes (“errer en furetant, et à l’occasion commettre quelque larcin”), en Haute-Savoie et Savoie (Genevois, Tarentaise : “ravager, fouiller, fourrager, retourner (champ, terre, ...)”), dans la Loire (Poncins : “battre la campagne (fig.)”), l’Isère (La Mure : “rester inactif, tourner en rond ; se livrer à des activités douteuses, bricoler, fureter, espionner” ; Vourey : “chercher dans les champs tout ce qu’on peut y trouver”). Le type *ravauder* “fouiller, fureter” est bien représenté dans les patois concernant les zones où est attesté le régionalisme (FEW 14, 144a ; Duc 1991,

146). *Ravauder* est également présent en fr. régional dans deux autres sens :

1. “réprimander” : Pas-de-Calais (Ternois) “ressasser, rabâcher”, tr. “rabrouer sans cesse qn”, sens attesté en fr. depuis la fin du 17<sup>e</sup> s. (1673) et considéré comme “vieux” par Rob 1985, également connu des patois d’oïl, notamment à Saint-Pol dans le Pas-de-Calais (FEW 14, 145a).

2. “marchander” : ce sens, inconnu du fr. *ravauder* (que l’on retrouve cependant dans le dérivé *ravauderie* employé en fr. de 1571 au milieu du 18<sup>e</sup>, FEW), est usité dans le Jura (Morez : “employé par les personnes âgées des villages”), le Doubs (1881), et en Suisse (Neuchâtel 1926 : “marchander (en dépréciant la marchandise)”, cf. déjà les dérivés *ravaudeur* et *ravauderie* attestés à Genève en 1852). Il est également très présent dans les patois de l’Est de la France (FEW 14, 145a).

[108] **rhabiller** v. tr. “réduire (une fracture), remettre (un membre démis)”.Rhabiller

*Rhabiller*, dérivé de *habiller* (lui-même dér. de *bille* < gaul. \**bilia*), a d’abord été employé dans le sens général “remettre en état, réparer” (1380 *rabiller*). Il acquiert un sens spécialisé à la fin du 16<sup>e</sup> s. dans le domaine médical : “remettre (un membre fracturé ou démis)” (1575 *r’habiller*, TLF ; le sens moderne “habiller de nouveau” n’apparaît qu’en 1675). Sur *rhabiller* a été formé un dérivé *rhabilleur*, qui a suivi la même trajectoire sémantique : d’abord “celui qui remet en état” (1549 *rabilleur*), puis “rebouteux” (1575 *r’habilleur*) ; *rhabilleur* est considéré comme “familier” dès le 16<sup>e</sup> s. (“Les vulgaires [...] appellent ceux qui réduisent les os fracturés ou luxés *r’habilleurs* ou *renoueurs*”, Paré dans Hu). *Rhabiller* est employé dans le contexte médical jusqu’à la fin du 18<sup>e</sup> s. (encore dans Fér 1788 sans mention, qui précise cependant : “L’Académie ne le met pas en ce sens”), puis tombe en désuétude (il disparaît des dictionnaires après Fér). Il est signalé comme un régionalisme à Lyon dès le milieu du 18<sup>e</sup> s., (Du Pineau, qui cite aussi *rhabilleur*, mentionné également par Molard 1803 et 1810 qui préconise à sa place *renoueur*), signe sans doute de son vieillissement en français commun (cependant, la présence chez Du Pineau et Molard de *rhabilleur* semble motivée par le fait que le mot n’appartenait pas au “bon usage”, et non par son caractère archaïque : le mot est encore vivant au 20<sup>e</sup> s. dans le sens “rebouteux” d’après TLF). Au 20<sup>e</sup> s., on trouve *rhabiller* “guérir” employé à l’Ouest, dans le Jura (Morez, aussi *rhabilleur*), la Loire (Poncin : “Courant”), la Haute-Loire (var. *rhebillier*, aussi *rhabilleur*), l’Ardèche (Annonay, var. *rhebillier*), l’Isère (Villeneuve-de-Marc, aussi *rhabilleur*) et la Drôme (var. *rhebillier*, aussi *rhabilleur*, *rhebillier*). Le type *rhabiller* (et *rhabilleur*) est répandu dans les patois de l’Ouest, en frpr. et en occ. (FEW 1, 367b ; ALLy 1030 ; ALMC 1558) ; le régionalisme est attribué à un emprunt au patois dans le Velay (< occ. *rabilhar*), à Annonay (< *rabilhar*) et dans la Drôme (< *rabihaire*).

[114] **rognon** n. m. “rein de l’homme”.Rognon

*Rognon* est le représentant du lat. \**renionem* (< *ren* “rein”). Il est attesté en fr. d’abord dans le sens spécialisé “rein de l’homme” (fin 12<sup>e</sup> *roignon*), puis est aussi appliqué au “rein de certains animaux” (début 13<sup>e</sup>, TLF). L’emprunt, par les médecins, du lat. *ren* (1170 *reins* pl. “région lombarde” ; 14<sup>e</sup> *rain* “viscère double qui sécrète l’urine”, 1538 *rein*) pour référer plus spécialement aux reins humains, amène *rognon* à se spécialiser comme terme de boucherie désignant les “reins comestibles de certains animaux”. Cet emploi est

usuel dès le 17<sup>e</sup> s. (cf. Rich 1680 : “se dit proprement en parlant des animaux”). Cependant, l'emploi de *rognon* pour désigner le rein humain, en particulier au pl. comme “région lombarde”, se perpétue dans la langue populaire (Fér 1788 : “style populaire”) jusqu'au 20<sup>e</sup> s. (encore dans Lar 1933), notamment dans les expressions *se tenir/mettre les mains /poings sur les rognons*. Cet emploi est encore répertorié sans trace de vieillissement à l'époque contemporaine (TLF : “populaire” ; Rob 1985 : “familier, par plaisanterie”). L'emploi de *rognon* dans le sens général “rein (organe)” est signalé au 20<sup>e</sup> s. dans l'Isère (Villeneuve-de-Marc, pl.) (il est également signalé au Québec (1930) et en Acadie (var. *règnans*, *rognans*), mais les emplois qui y sont relevés correspondent à l'usage populaire toujours vivant en fr. commun, cf. Can 1930 : “Il a mal aux rognons [= “région lombarde”]). Les patois frpr. connaissent le type rognon désignant de façon générale le rein (FEW 10, 255).

[122] **sôul** adj. “rassasié, repu”.Soûl

*Soûl* (< du lat. *satullus* “rassasié”), a d'abord été employé en fr. dans ce sens étymologique (attesté depuis le début du 12<sup>e</sup> s., *saül*). Le sens spécialisé “ivre” (= “repu de boisson”) est apparu au début du 16<sup>e</sup> s. (1534 *saoul*, FEW ; *soûl* est l'orthographe moderne, apparue à la fin du 17<sup>e</sup>, Rich 1680). La polysémie se maintient jusqu'au 19<sup>e</sup> s., sans doute avec un déclin de fréquence du sens originel : Besch 1855 indique que le sens premier est peu vivant (“Ce sens est peu usité. [...] Ivre, plein de vin. Ce sens est le plus ordinaire, car tous ceux qui précèdent ont vieilli beaucoup”), mais son opinion n'est pas suivie (le sens “rassasié” se trouve encore dans Li, DG, Lar 1904 et 1933 sans mention). Ac 1935 réitère cependant l'avis de Besch (“peu usité”, FEW), et le sens “rassasié” est marqué “vieux” à partir de Rob 1964. Il se maintient dans l'usage régional (cf. TLF : “vieux ou régional”) en Acadie (1925), Saône-et-Loire (“très vivant”), dans le Rhône (Beaujolais : loc. *trop soûl* “difficile, exigeant”), la Loire (Poncin : loc. *trop saoul* “repu et au-delà”, “très courant”), et dans l'Isère (Villeneuve-de-Marc : “repu, rassasié”, “difficile sur la nourriture” ; loc. *trop soûl* ; *soûler* v. pron. “se rassasier (bétail”). Le type soûl “rassasié” est bien représenté dans les patois, à l'Ouest et à l'Est, notamment en frpr. (FEW 11, 246b). On trouve également une forme régionale *sadoul* dans le Midi (Languedoc *en avoir un sadoul, manger son sadoul* ; Haute-Garonne (Toulouse) *sadoul* ; Midi toulousain et pyrénéen *en avoir un sadoul de qc* “en avoir assez”), au f. *sadouille* (Aude, Ariège, Haute-Garonne), qui s'explique par le substrat occ., dont les patois ont conservé l'occlusive intervocalique (perdue en fr. et frpr.) qui est passée à -d- (FEW 11, 246b ; pour Nouvel et Boisgontier, *sadoul* < occ. *sadol* ; *sadouille* f. < occ. *sadoulha*).

[73] **têt** n. m. “tesson”.Têt

Ce représentant du lat. *testu(m)* “pot en terre” a acquis en fr. le sens (1<sup>e</sup> moitié 12<sup>e</sup> *test*) “débris de pot cassé” (tandis que le sens étymologique “pot de terre” n'est attesté que depuis la fin du 13<sup>e</sup>). Il a donné lieu, fin 13<sup>e</sup> (1283) à un dérivé *tesson* (d'après Huguet 1935, 15-16, la création de ce dérivé serait motivée par le fait que *têt* était homonyme avec les représentants du lat. *tectum*). *Têt* demeure vivant dans le sens “tesson” jusqu'au 18<sup>e</sup> s. (à cette époque, il acquiert également un sens technique à partir de “pot en terre”, cf. ci-dessous), *tesson* étant généralement mentionné comme synonyme dans les dictionnaires, mais sans prééminence. On enregistre des signes de vieillissement au milieu du 19<sup>e</sup> : les définitions, auparavant de véritables définitions ( cf.

Rich 1680 : “partie de pot de terre, qui a été cassé”), deviennent à cette époque des définitions par synonyme. Le concurrent *tesson*, auparavant mentionné comme synonyme après la définition, sert à présent de définissant, preuve qu’il est devenu le terme usuel (cf. Besch 1855 : “Tesson. On dit aussi Tét” ; Li : “Synonyme de tesson” ). *Têt* “tesson” est marqué comme “vieilli” à partir de DG, et “vieux” au 20e s. (Rob 1964). Il se maintient cependant dans l’usage contemporain comme terme technique, désignant une “coupelle utilisée pour l’oxydation ou la calcination de certaines matières”, sens qui s’est développé à partir de “pot en terre” au 18e s. (1762 *têt*). Dans le sens “tesson”, il est encore employé dans la Loire (le Pilat, surtout au pluriel) (il a aussi été signalé comme terme angevin au milieu du 18e s. par Du Pineau, alors qu’il appartenait encore à la langue commune). Le type *têt* est connu d’un certain nombre de patois, notamment frpr. et occ. (FEW 13/1, 287a ; ALLy 622) ; il est passé de l’occitan en français d’Annonay (Ardèche) où l’on trouve le mot sous la forme *teux* pl. (vieux). Une forme *tèst* “poterie cassée, objet détérioré” est également signalée à Toulouse (1920-47, attestée depuis Villa 1802, d’après Séguy 1951).

[145] **tonnerre** n. m. “foudre”. Tonnerre

*Tonnerre* est le représentant du lat. *tonitrus* “tonnerre”, dont il a conservé le sens, soit “manifestation sonore de la foudre”. Au début du 17e s. (1611, FEW), par métonymie, il prend également le sens “foudre” (attesté auparavant par la forme régionale *tonnoire*, 2e moitié 15e—1572), bien employé par les auteurs classiques (Boileau, Racine, Corneille, Molière), notamment dans des loc. littéraires comme *Celui qui lance le tonnerre* “Dieu” (Fur 1690), *le maître du tonnerre* “Jupiter” (TLF), etc. *Tonnerre* “foudre” est encore employé au 19e s. (présent dans Land 1843, Besch 1855, Li, DG sans mention), mais vieillit au 20e s. (noté “abusivement” dans Lar 1933, il est donné comme “vieux ou poétique” par Rob 1964, “vieux ou littéraire” par Rob 1985, “vieilli” par TLF). Cet emploi de *tonnerre* est encore courant dans le français de l’Est de la France : Champagne, Lorraine, Bourgogne (aussi *tonne* f.), (dans le Rhône (Beaujolais) il a le sens “nuage d’orage”), Haute-Loire, Ardèche (Annonay) et Drôme. Le type tonnerre “foudre” est également bien connu des patois de l’Est, depuis la Champagne jusqu’en occ. (FEW 13/2, 28a ; ALCB 28 ; ALLR 28 ; ALB 23 ; ALLy 779 ; ALMC 33).

*Estomac* [94], *honteux* [9], *ravauder* [13] et *tonnerre* [145] fournissent des cas apparentés aux changements rétrogrades, dans le cadre de l’évolution sémantique. Darmesteter (1887, 67) considérait que l’“oubli de la signification première, étymologique, est la loi même qui dirige tous les changements de sens.” En fait, ce principe ne s’applique qu’aux mots dont l’évolution sémantique suit le schéma de l’*enchaînement*, dans lequel “le mot oublie son sens primitif en passant au deuxième objet ; puis le nom passe du deuxième objet à un troisième à l’aide d’un caractère nouveau qui s’oublie à son tour, et ainsi de suite.” (76) Mais l’évolution de nombreux mots polysémiques crée des sens périphériques (cf. Geeraerts) qui ne s’imposent pas comme sens principal du mot, et n’entraînent pas la disparition du sens qui les a fait naître. Au contraire, ces sens périphériques ont parfois une existence éphémère, et disparaissent sans qu’ils aient joué un rôle très important dans le parcours sémantique du mot. C’est ce qui s’est passé pour les sens considérés de *estomac* [94], *honteux* [9], *ravauder* [13] et *tonnerre* [145]. En revanche, ces développements sémantiques qui sont restés périphériques en français, se

sont également réalisés dans les parlers apparentés où ils ont parfois acquis le statut de sens central.

### 7.2.1.5. Régionalismes-survivances lexicaux

[109] **abrier** v. tr. “mettre à l’abri, protéger”.Abrier

*Abrier* (< blat. *apricare* “chauffer, réchauffer par le soleil”) est attesté à partir du 11e s. en fr., où il s’agit peut-être d’un emprunt à l’occitan ou aux dialectes de l’Ouest (TLF). Dans le sens général de “mettre à l’abri, protéger”, le verbe est bien employé jusqu’au 16e s., période à laquelle commence son déclin. Il sort de l’usage général au 17e s. (Fur 1690 : “vieux” ; ø Nic 1621, Rich 1680), mais subsiste dans des emplois techniques : “protéger contre le vent (une plante)” (terme de jardinage, attesté de Fur 1701 à Moz 1842, FEW) ; “intercepter le vent d’un navire sans voile” (terme de marine attesté, d’abord sous la forme *abreyer*, de 1777 à Lar 1948, FEW). A partir du 18e, on prend sa défense : “Il seroit à souhaiter que ce mot pût revivre” (Trév 1743), souhait repris par Land 1843 : “Trévoux se demande pourquoi nous avons perdu ce mot, qui vient tout naturellement d’*abri*, et qui est plus doux et plus agréable que *abriter*. Nous regrettons comme lui cette perte” (en fait, *abriter*, dérivé d’*abri* apparu après la disparition d’*abrier* (1740), ne l’a que partiellement remplacé, *abrier* ayant un sens plus général). Le terme se maintient régionalement à l’Ouest : il est attesté au milieu du 18e s. en Anjou (Du Pineau : “couvrir, habiller”) ; au 19e, Besch 1855 indique que le verbe est encore usité “En beaucoup de provinces, surtout en Normandie”. Au 20e s., *abrier* est encore utilisé en Louisiane (v. tr. et pron. “couvrir”), au Canada (Québec : v. tr. et pron., attesté depuis le milieu du 18e s. (Potier 1743-52) ; Acadie depuis 1925, v. tr., var. *abriyer*, *abrèyer* v. tr. “couvrir les tas de morues sur la grave”) et en Normandie (v. pron., ex. : *s’abrier de la pluie*, d’après Depecker 1992, absent des dictionnaires régionaux normands). Le type lexical *abrier* a également été conservé par les patois de l’Ouest (depuis la Picardie jusqu’à l’Aunis), et du Centre, ainsi qu’en Bourgogne, en frpr. et en occ. (FEW 25/2, 56a).

[91] **accomparrer** v. tr. “comparer”.Accomparrer

Ce dérivé de *comparer* (emprunté au lat. *comparare*), de même sens que le simple, est apparu au 13e s. Il est encore très employé au 16e s. (cf. Hu), mais sa vitalité décroît à la fin du siècle, et au 17e le préfixé disparaît devant la forme simple (ø Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690 ; selon FEW, *accomparrer* est enregistré pour la dernière fois dans Mon 1636). Le terme est recensé deux siècles plus tard comme régionalisme à Genève (Humbert 1852), et au début du 20e s. au Canada (Acadie 1925, Québec 1930). Le type lexical *accomparrer* a également survécu dans les patois de L’Ouest (Anjou, Saintonge), dans le Centre, en frpr. (Suisse, Savoie, Isère), ce qui correspond aux régions où a été recensé le régionalisme, ainsi que dans quelques parlers occitans (FEW 2/2, 970b).

[36] **accertainer** v. tr. “affirmer quelque chose comme certain, certifier”.Accertainer

Ce dérivé de *certain* (< lat. *\*certanus*) est apparu dans la deuxième moitié du 12e s. (1164 *acertener*, TLF) et a été employé jusqu’au début du 17e s. (encore sans marque dans Nic 1621, et Mon 1636 d’après FEW). Il vieillit au cours du siècle, et est indiqué comme “vieux” par Oud 1660 (*HLF* 3, 125 ; le dernier emploi recensé est chez Chapelain, 1662 ; ø Rich 1680, Fur 1690). Selon TLF, la disparition d’*accertainer* serait peut-être due à

la concurrence d'*assurer*, mais n'a donné lieu à aucune sentence de la part d'un grammairien. Le mot est encore enregistré par certains dictionnaires du 18e (par ex. Trév 1743 : "vieux mot") et du 19e s. (Land 1843 : "Inusité" ; DG : "vieilli"). *Acertainer* est encore employé en Amérique du Nord : Louisiane (aussi sous la forme *acertener*) et Québec (1894, 1930 ; var. *acertener*, *açartener*), ainsi qu'à l'Ouest : Basse-Normandie (Calvados, Orne) et Charente-Maritime (Saint-Georges-de-Didonne 1921-34). Le type lexical *acertainer* est également connu des patois de l'Ouest (jusqu'en Saintonge) et du Centre (ainsi qu'à l'Est et en occitan de Provence : FEW 2/1, 611b-612a), ainsi qu'en anglais qui l'a emprunté au fr. au début du 15e s. (*ascertain* : "affirmer, assurer", vieux ; 1794 "vérifier que qc est vrai", OED).

[20] **adent** adv. "à plat ventre".Adent

*Adent*, formé à partir de *dent* (< lat. *dens*, *dentis*), est un terme de l'ancien et du moyen français exclusivement : apparu au début du 12e s., il est employé jusqu'à la fin du 16e (1574, Gdf), et est déjà obsolète au 17e s. (∅ Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690). Il réapparaît dans la deuxième moitié du 19e s. chez Li, qui plaide en sa faveur : "Ce mot, un des plus anciens de la langue, rend ce que nous n'exprimons que par une phrase ; [...] il pourrait peut-être rentrer dans l'usage. Il y avait dans l'ancien français *adenter*, coucher sur le ventre, *s'adenter*, se coucher sur le ventre, tous mots excellents et qu'il est bien dommage de voir perdus". Li le déclare "usité encore dans le peuple" : il s'agit là, plutôt que d'un emploi véritablement populaire, de la première mention du régionalisme (cf. cependant déjà l'adj. *adenté* "couché sur le ventre" recensé au milieu du 18e s. en Anjou par Du Pineau). En effet, Li cite un exemple avec *adent* et précise : "phrase d'un paysan des environs de Paris". *Adent* est employé à l'heure actuelle en Basse-Normandie (Manche, Calvados). Le type lexical *adent* est également connu des patois de l'Ouest, notamment normands, depuis la Picardie jusqu'en Anjou (FEW 3, 42a).

[167] **adonc** adv. "alors, à ce moment-là".Adonc

*Adonc*, formé à partir de *donc* (< lat. *dunc*), est apparu à la fin du 12e s. (1170 *aidunc*, TLF). Il est d'un emploi courant jusqu'au 16e s. (*HLF* 3, 349-350) et encore au début du 17e (présent sans marque dans Nic 1621 et Monet 1636 d'après Brunot). Mais le mot vieillit au cours du siècle et est proscrit par certains grammairiens : il est marqué comme "bas, burlesque ou suranné" en 1677 (dans le *Nouveau dictionnaire français-italien* anonyme paru à Genève chez J. H. Widerhold, *HLF* 4, 26) et Fur 1690 le qualifie de "vieux mot" (encore dans Trév 1743 et Land 1843). Il est par la suite encore employé, par archaïsme, par certains écrivains des 19e et 20e s. (par ex. Péguy, Grévisse 1993, §965). Au 20e s., le mot subsiste dans le français du Jura (Morez : *adon*, attesté depuis 1894), du Rhône (Haut-Beaujolais : "bien connu au-dessus de 60 ans") et de la Loire (le Pilat). Le type *adonc* est également représenté dans de nombreux patois (avec souvent perte du [k] final), notamment à l'Est depuis la Lorraine jusqu'en Provence (FEW 3, 179a ; GPF §78) ; Robez-Ferraris (1995) considère le *adon* relevé à Morez comme un "Invariant patois".

[124] **agarder** v. tr. "regarder".Agarder

*Agarder* (milieu 10e, DEAF) est un dérivé de *garder* (< germ. \**wardôn* "diriger son regard vers") dans son sens ancien de "regarder" : "Le préfixe insiste sur la direction, d'où

“regarder” avec un sens intensif” (DEAF G2, 185-186). Il a été en concurrence, pour exprimer cette signification, avec deux autres dérivés de *garder* : *esgarder* (fin 10e, DEAF) et *regarder* (début 12e), qui a supplanté ses rivaux et a seul survécu. *Esgarder* et *agarder* ont tous deux disparu au cours du 16e de la langue commune (DEAF). *Agarder* était encore en usage au Québec au début du siècle (1930) ; le type lexical s'est également maintenu dans les patois de l'Ouest, de la Normandie à la Saintonge, et dans le Centre (FEW 17, 513b), ce qui correspond à la zone d'origine des colons québécois.

[127] **aguetter** v. tr. “guetter”.Aguetter

*Aguetter* (1120 *agaitier*, DEAF) est un dérivé de *guetter* (< frq. \**wahtôn* “faire le guet”) qui a été employé, dans le sens “être aux aguets ; guetter, épier (avec de mauvaises intentions)”, jusqu'au 16e s. (cf. Hu). Il est encore répertorié sans mention par Nic 1621, mais apparaît à la fin du siècle avec la marque “bas” dans un dictionnaire anonyme bilingue français-italien (imprimé à Genève chez J. H. Widerhold), qui d'après Brunot (*HLF* 4, 26) est le “premier dictionnaire de la langue épurée et classée” [TLF a mal interprété le passage de Brunot et signale à tort le mot dans le dictionnaire de Miegé 1679] : la marque “bas” est donc sans doute à interpréter comme “vieux”, d'autant que le mot n'est pas repris par les dictionnaires ultérieurs (ø Rich 1680, Fur 1690) et ne franchit pas le 18e s., ayant cédé la place au simple *guetter* (DEAF G1, 62). *Aguetter* est répertorié au début du 20e s. dans l'usage québécois (1930). Le type lexical *aguetter* est connu de certains patois, notamment de la zone d'origine des colons québécois (Nord, Ouest : FEW 17, 454a) ; il a aussi été emprunté par l'ang. à l'anglo-normand (*awaitier* > ang. *await* “surveiller”, depuis 1230, sens aujourd'hui obsolète, OED).

[59] **alumelle** n. f. “lame (de couteau)”.Alumelle

*Alumelle* est une forme issue de *lamelle* “petite lame” (< lat. *lamella*) par agglutination de l'article, d'abord attestée sous la forme *alemel(l)e* (1155—1675, FEW), qui s'est modifiée sous l'influence de *allumelle*, *allumette*. *Alumelle* est apparu au 14e s. (FEW ; DG, et à sa suite Rob 1985, donne la date de 1458) et a été employé jusqu'au 16e s. inclus. Nic 1621 atteste de son vieillissement : “Encore dit-on aujourd'hui, une lame d'espée” ; le terme est encore employé par les burlesques (*HLF* 3, 125), et apparaît encore sans marque dans Rich 1680. Au 18e s., le mot est vieilli dans son sens “lame” (d'après Huguet 1935, 70, il aurait disparu par suite de sa concurrence avec *lame*) mais subsiste dans des emplois techniques (cf. Trév 1743 : “Ce mot commence à vieillir, si ce n'est peut-être parmi les jardiniers”) : “soutane sans manches (Mén 1694-Land 1851, FEW), “outil d'acier pour polir et achever les peignes” (depuis 1723, encore vivant cf. Rob 1985), “petite plaque de fer dont on garnit la mortaise du gouvernail” (depuis 1835, FEW). *Alumelle*, dans son sens général “lame”, subsiste quant à lui régionalement : Du Pineau le signale au milieu du 18e s. en Anjou ; à l'époque contemporaine, on le trouve en Amérique du Nord : Louisiane (1901), Canada (Québec 1930 : “lame de couteau ; surpli sans manches” ; Acadie, var. *lumelle*). On trouve également la forme antérieure *allemelle* en Bourgogne. Le type lexical alu/emelle est attesté massivement dans les patois d'oïl, notamment dans l'Ouest, le Centre et en Bourgogne (FEW 5, 135).

[178] **anuit** adv. “aujourd'hui”.Anuit

*Anuit*, dér. de *nuît* (< lat. *nox*, *noctis*), est attesté en fr. depuis le début du 12e s.,



d'abord dans le sens "la nuit passée, cette nuit" (disparu début 16e). Au 14e s., le mot prend le sens "aujourd'hui", et est employé jusqu'à la fin du 16e s. (1590, Gdf). Il est marqué "vieux" par Mén 1694, qui semble l'avoir inclus dans sa nomenclature (alors qu'il est absent des autres dictionnaires du 17e, notamment Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690) car il en a noté un emploi régional, dans le sens originel d'ailleurs (alors que Mén donne comme définition : "aujourd'hui") : "Dans la Bresse et le Dauphiné, *anuit* signifie hier au soir". La série des Trév récupère l'entrée, et la colporte comme vieux mot jusqu'en 1771 (FEW), en précisant que dans le sens "aujourd'hui", le mot se maintient dans les campagnes (cf. Trév 1721 : "Les paisans disent encore *anuit*, pour aujourd'hui"). Cette information est corroborée au milieu du siècle par Du Pineau qui signale l'emploi du mot, dans le sens "aujourd'hui", en Anjou et à Lyon, tandis que Desgrouais (1766) note le mot à Toulouse, dans le sens ancien "cette nuit" ("Je n'ai pas dormi d'*anuit*. De tout *anuit*"). Le mot disparaît ensuite pour réapparaître dans les inventaires régionaux contemporains : *anuit* "aujourd'hui" est en usage en Basse-Normandie. Le type lexical *anuit* est largement représenté dans les patois de toute la France, notamment en Normandie (FEW 7, 216). On trouve également des formes régionales apparentées qui portent la marque des patois : Allier *agneut*, Indre (sud), Allier *aneut*, Ardennes *anouï*, *anou*, *aneu*.

[90] **bailler** v. tr. "donner".Bailler

Ce verbe, issu du lat. *bajulare* "porter", documenté en fr. depuis la première moitié du 12e s., a été victime de la concurrence de *donner* (TLF). Il est encore bien employé dans la première moitié du 17e s., puis est déclaré vieilli au milieu du siècle par Vaugelas (1647, 349) : "Ce verbe *bailler*, a vieilli, & l'on ne s'en sert plus en escrivant que fort rarement". D'après Brunot (*HLF* 3, 106), "les burlesques le compromettent en en faisant un usage constant, et presque tous les grammairiens de la fin du siècle se déclarent contre lui" (cf. Rich 1680 : "il n'est pas du bel usage. On dit en sa place *donner*"). Mais sa déchéance est-elle réellement le fait des grammairiens, ou ceux-ci ne font-ils qu'entériner un vieillissement naturel (de fait, le mot vieux aurait trouvé sa place dans le vocabulaire des burlesques) ? A la fin du 17e, *bailler* est non seulement bas (Rich), mais encore vieux (Fur 1690 : "il est moins en usage que *donner*"), et subsiste surtout comme terme de droit ("donner à bail, mettre à la disposition de"), ainsi que dans la locution *vous me la baillez belle*, encore mentionnée par Fér 1787 ("familiale"). Le terme de droit est lui-même vieilli au milieu du 19e (Besch 1855 : "Vieux mot [...] qui n'est plus usité qu'au palais et encore l'est-il rarement"). *Bailler* "donner" est signalé comme encore utilisé régionalement au milieu du 18e s. à Toulouse par Desgrouais (1766 : "Presque personne à Paris ne dit *bailler* pour *donner* ; presque tout le monde le dit à Toulouse"). Au 20e s., il est encore en usage en Guadeloupe (d'après Depecker 1988), en Acadie, en Basse-Normandie (Calvados, Orne), dans le Jura et les Alpes du Nord (d'après Depecker 1992, non confirmé par les dictionnaires régionaux) et dans le Sud de la France (Nouvel 1978). Le type *bailler* est également connu de nombreux patois, à l'Ouest (Picardie, Normandie, Saintonge), dans le Centre, en Bourgogne, à l'Est (de la Champagne à la Provence), et en occ. du Languedoc, d'Auvergne et de Gascogne (FEW 1, 206). Le régionalisme relevé dans le Midi est considéré comme un emprunt à l'occ. (*balhar*) par Nouvel (1978) ; Depecker (1988, 44) note qu'"Aux Antilles, [*bailler*] s'utilise encore couramment en créole, langue qui a intégré et permis la conservation de maintes formes de notre ancien parler".

[23] **belin** n. m. "béliér".Belin

*Belin* est attesté en fr. à partir de la deuxième moitié du 12<sup>e</sup> s., d'abord comme nom propre donné au mouton, puis pour désigner le béliér. Il serait un emprunt au néerl. *belhamel* "mouton à cloche" (TLF). Le terme est employé jusque dans la 2<sup>e</sup> moitié du 17<sup>e</sup> s., où il vieillit (ø Rich 1680 ; déclaré "vieux" dans Fur 1690), avec une étendue sémantique englobant "béliér", "agneau" (d'où son utilisation secondaire comme "nom d'amitié que l'on donne aux enfants", mentionnée par Land 1843 et Besch 1855) et "mouton" (d'où un emploi dans le sens "sot" au 16<sup>e</sup>). La disparition de *belin* serait due à la concurrence de son dérivé (par substitution de suffixe) *béliér* (attesté depuis 1412, d'abord comme nom propre, TLF). *Belin* est signalé comme mot régional, avec des sens variables, depuis la fin du 19<sup>e</sup> s., soit deux siècles après sa disparition de la langue commune : il est employé d'une part en Normandie (Eure, Basse-Normandie, var. *blin*), d'autre part à l'est dans le Doubs (Montbéliard, Beauquier 1881), Jura (Beauquier 1881 ; Morez *belet* "agneau"), le Rhône (Beaujolais : *beli*, *belin* "agneau" ; Lyon : "agneau (terme de tendresse)" depuis 1894), ainsi qu'en Suisse (Neuchâtel 1926 : *belin*, *bélin* "béliér", attesté depuis 1623, "il vieillit"). Dans l'Isère et la Drôme, on trouve le f. *beline* désignant généralement la chèvre (à La Mure : "chèvre ; brebis"). Le type *belin* est répandu dans un certain nombre de patois, avec une certaine variation sémantique (surtout "béliér" en domaine d'oïl, mais aussi "agneau" et "cabri" en frpr.) : il est bien représenté dans l'Ouest depuis la Normandie, dans le Centre, et à l'Est depuis la Champagne jusqu'en frpr. (FEW 15/1, 90b-91a). Le régionalisme est considéré comme un emprunt au patois par Vurpas-Michel (1992 : cf. variation *beli*, *belin*) et Vurpas (1993, 56 : "mot d'origine patoise [...] qui désignait d'abord l'agneau").

[130] **brodure** n. f. "ouvrage en broderie".Brodure

*Brodure* (formé sur *broder* < germ. \**bruzdan* ou de l'abfrq. \**brozdon*), attesté depuis le milieu du 13<sup>e</sup> s. (1260 *broudure*, FEW) a été employé concurremment à *broderie* (fin 13<sup>e</sup>, TLF), jusqu'à la fin du 17<sup>e</sup> s., où le terme vieillit et disparaît des dictionnaires au profit de son concurrent (ø Rich 1680, Fur 1690 qui enregistrent en revanche *broderie* ; FEW donne Pom 1700 comme dernière attestation). Au 20<sup>e</sup> s., l'emploi de *brodure* est signalé au Québec (1930). Ce type lexical est connu de certains patois de l'Ouest de la France, jusqu'en Saintonge (FEW 15/1, 320a), zone d'origine des colons québécois.

[143] **charrée** n. f. "contenu d'un char, d'une charrette".Charrée

Ce dérivé de *char* (< lat. *carrus*), apparu au 12<sup>e</sup> s., est un concurrent de *charretée* (1086 *caretedes* pl., TLF) formé sur *charrette*. Le terme disparaît au début du 17<sup>e</sup> s. (la dernière attestation recensée par FEW est Mon 1636) à la fois de l'usage et de la lexicographie (ø Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690, Mén 1694), au profit de *charretée* (seul indiqué par Rich 1680 et Fur 1690). *Charrée* réapparaît dans la lexicographie régionale au 20<sup>e</sup> s. : son emploi est restreint à une portion du Sud-Est, englobant la Loire (le Pilat), la Haute-Loire, l'Ardèche et la Drôme, avec une extension en Suisse (Neuchâtel 1926, attesté depuis 1351). Le type *charrée* est connu de certains patois du Nord (wallons, picards, normands) ainsi qu'à l'Est (lorrains, frpr.) et en occ. (notamment Dauphiné, Languedoc et Auvergne : FEW 2/1, 427a ; ALLy 34 ; ALMC 849). Le régionalisme est attribué à un emprunt en Ardèche (Maza-Pushpam 1992 : < occ *charaa*) et dans le Velay,

où l'on trouve aussi la variante *charade* (< occ *chara(d)a*).

[25] **charrière** n. f. "chemin (par où passent les charrettes)". Charrière

Ce dérivé de *char* (< lat. *carrus* ; le suffixe f. *-ière* s'explique probablement par une relation avec un nom f. comme *voie*, TLF. FEW postule un lat. (*via*) *\*carraria*, que l'on trouve attesté seulement en 813) est apparu au début du 12<sup>e</sup> s. (1119, TLF). Il est employé, dans le sens "chemin où peut passer un char", mais aussi dans le sens plus général "chemin", jusqu'au 16<sup>e</sup> s., époque à laquelle il disparaît (il ne passe pas dans les dictionnaires du 17<sup>e</sup> s., à l'exception de Mén 1694, cf. ci-dessous). Son maintien régional est signalé dès la fin du 17<sup>e</sup> par Mén 1694 (s.v. *carriere*) : "En Basse-Normandie & dans plusieurs autres Provinces on dit une *charriere*, pour dire un lieu par où passent les charrettes". Du Pineau le signale en Anjou au milieu du 18<sup>e</sup> s. (dans le sens "ornière"). Son emploi par G. Sand au milieu du 19<sup>e</sup> s. (1849, TLF) peut également s'interpréter comme la persistance du terme dans le Centre. Il est réintroduit sans mention à la même époque dans les dictionnaires généraux (qui l'ont peut-être pris dans Sand, bien qu'ils ne citent aucune source : cf. Besch 1855, Li), mais l'indication "chemin rural" fournie par Lar 1868 laisse à penser qu'il s'agit là d'un régionalisme caché. Parallèlement, le mot est inclus dans les inventaires de régionalismes : il est signalé à Genève (Humbert 1852 : adj. "*Une rue charrière, charretière*") et dans le Doubs (Beauquier 1881). Au 20<sup>e</sup> s., *charrière* (avec une légère dispersion sémantique) est employé dans une aire assez vaste, principalement pour désigner des réalités rurales : Basse-Normandie ("chemin de terre ; chemin creusé de profondes ornières"), Allier ("chemin de terre"), Cher ("entrée d'un champ où l'on peut passer en voiture"), Champagne ("ornière"), Bourgogne ("ornière" dans le nord de la Côte-d'Or, "chemin forestier (emprunté par les chars)" ailleurs), Franche-Comté ("chemin par où passent les charrettes", "chemin servant au défrichage dans les bois" ; Morez (Jura) "chemin rocailleux, qui n'a pas été goudronné (péj.)" ; cf. déjà Doubs 1881), Suisse (Genève 1852 ; Neuchâtel 1926 : "chemin carrossable ; rue", hors d'usage en ce sens, aujourd'hui "chemin vicinal, chemin rural de montagne"), Haute-Savoie et Savoie (figé en toponyme : "route carrossable"), Rhône (Beaujolais : "chemin à chars ; rue"), Hautes-Alpes (Gap : "rue", mot-souvenir figé en toponyme), Drôme ("terrain abandonné ; chemin à charrettes ; rue d'un village ; voie de transhumance"). Le type lexical *charrière* est largement représenté dans les patois d'oïl, en frpr. (depuis 1341, Gdf) et en occitan (FEW 2/1, 412b-413b). Le régionalisme est attribué au frpr. par Robez-Ferraris (1995 : < *tsariri*.) et Vurpas-Michel (1992). On trouve d'autre part deux séries de régionalismes apparentés à *charrière* : la première est du type *charrère*, également connu des patois. On la trouve dans le Rhône (Beaujolais : "chemin à chars ; rue"), la Loire (le Pilat : *chareire* "chemin à char ; rue"), en Ardèche (Annonay : "terrain abandonné ; chemin à charrette"), dans la Drôme ("terrain abandonné ; chemin à charrettes ; rue d'un village ; voie de transhumance"). La deuxième série, représentée surtout là où le substrat est occitan, laisse apparaître des divergences formelles révélant des emprunts non adaptés : Drôme *carraïre* "terrain abandonné ; chemin à charrettes ; rue d'un village ; voie de transhumance", Haute-Loire *charrère* "chemin à char ; terrain abandonné ; cour de ferme" (< occ. *charreira*), Hérault (Agde 1770) *carrière* "rue", Ariège, Haute-Garonne *carretère* "rue ou chemin carrossable", Ariège *carretière* (< occ. *carret(i)èra*).

[93] **coudre** n. m. "noisetier".Coudre

Ce représentant du lat. pop. *colurus* (< *corylus*) est attesté en fr. depuis le 11e s. (*coldre* ; 1179 *coudre*). Début 16e apparaît un dérivé, *coudrier* (1503 *couldrier* ; 1555 *coudrier*), de même sens ("noisetier ; bois de cet arbre" ; la distinction introduite par Lar 1929 : "*coudrier* désigne le noisetier même, *coudre* désigne plutôt le bois utilisable de cet arbre", ne semble pas avoir été employée). Les deux mots sont en concurrence jusqu'au 18e s. (ils sont des synonymes mis sur le même plan chez Fér 1787), mais au 19e *coudrier* devient plus employé que le simple (d'après Huguet 1935, 29 : "L'analogie avec les noms d'arbres en *-ier* a pu l'aider à se répandre") : il est le définissant de *coudre* à partir de la première moitié du 19e (par ex. Land 1843 : "coudrier, noisetier sauvage"), puis *coudre* est considéré comme vieilli à partir d'AcC 1842 ("vieux langage", TLF). *Coudrier* est encore considéré (GLLF, TLF) comme un synonyme vivant de *noisetier* (il est d'ailleurs employé pour définir *coudre* par Can 1930 et Lepelley 1989), mais Rob 1985 le marque comme "régional". *Coudre* est encore employé au 20e s. au Québec (1930), en Basse-Normandie (Seine-Maritime), Champagne ("noisetier ; baguette de noisetier") et Bourgogne ("noisetier (bois) ; bois de mauvaise qualité", var. *cou(d)rère*). Le type lexical est représenté dans de nombreux patois du Nord depuis une date ancienne, notamment en Normandie, Champagne et Bourgogne, ainsi qu'en frpr. (FEW 2/2, 1240b-1241a).

[92] **demeurance** n. f. "lieu où l'on demeure, habitation".Demeurance

*Demeurance*, dérivé de *demeurer* (< lat. *demorari*), est apparu dans la 1e moitié du 12e s. (*demorance*, TLF). Il est concurrencé à partir du début du 13e s. par un autre dérivé de *demeurer*, *demeure* (d'abord attesté fin 12e dans le sens "retard", cf. le sens "tarder" de l'étymon lat., qui se perpétue dans l'expr. *il y a péril en la demeure*). *Demeurance* est bien employé jusqu'à la fin du 16e s. (1580, Gdf et Hu), puis disparaît de l'usage (il est répertorié par Huls 1614 d'après FEW, mais est absent des autres dictionnaires du 17e, notamment Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690 et Mén 1694). Sans histoire lexicographique ultérieure au début du 17e, le terme réapparaît au milieu du 19e dans des emplois régionaux : à Genève (Humbert 1852 : "terme plus en usage à la campagne qu'à la ville"), dans le Centre (Sand 1853, TLF), à Lyon (Puitspelu 1894 : "C'est du vieux français") et dans le Midi (Fabre 1867, TLF). Au 20e, *demeurance* est employé principalement en Amérique du Nord (Louisiane, Canada), ainsi qu'en Franche-Comté. Le type *demeurance* est également présent dans les patois du Nord, de l'Ouest (Normandie, Aunis et Saintonge) et du Centre, du Doubs, en frpr. et en provençal (FEW 3, 38b).

[34] **déto(u)rber** v. tr. "gêner ; déranger".DétorberDétourber

*Détorber*, représentant du lat. *disturbare* "déranger", a été employé en ancien et moyen français (d'abord sous la forme *détorber*, puis *détourber*) dans le sens "empêcher, gêner", et "endommager, détruire". Il est encore employé au début du 17e s. (*destourber* est encore dans Nic 1621 sans mention) mais vieillit au cours du siècle ("vieux" en 1669 d'après FEW ; il disparaît des dictionnaires dans la seconde moitié du 17e : ø Rich 1680, Mén 1694, etc.). Parallèlement, on enregistre les premières mentions de son usage régional : Fur 1690 ignore le mot en tant qu'ayant appartenu à l'ancienne langue (il donne en revanche le n. m. *destourbier* : "Vieux mot qui signifioit autrefois obstacle, empeschement") mais le signale comme mot picard (repris notamment dans Trév 1743 ;

la forme picarde est en fait *déturber*, FEW 3, 102b n. 2). Du Pineau indique que *détourber* est employé en Basse-Normandie (Saint-Lô (Manche) : “troubler, importuner”) au milieu du 18e s. Au 20e, le mot subsiste, sous la forme *détourber*, au Québec (1930 : “déranger (qn)”), en Basse-Normandie (“déranger dans son activité”), et sous la forme *détorber* dans le Cher (“faire perdre son temps”). Le type lexical déto(u)rber s’est très largement maintenu dans les patois, et notamment en Normandie, dans l’Ouest et le Centre (FEW 3, 101b-102a). Par ailleurs, on trouve deux formes apparentées à *déto(u)rber* s’expliquant par des adstrats : Québec (1930) *distorber* “déranger (qn)” < ang. *disturb*, lui-même emprunté (fin 13e, OED) à l’ancien français ; Vallée d’Aoste *dist(o)urber* “déranger” < it. *disturbare*.

[95] **devanteau, devantier** n. m. “tablier (de femme)” [comme dans la majorité des dictionnaires, ces dérivés de *devant* (< lat. *ante*) sont ici traités sous une seule entrée]. Devanteau Devantier

*Devanteau* est apparu au début du 14e s. (1330 *devantel*, TLF), *devantier* à la fin du siècle. D’après Huguet (1935, 69), la disparition des dérivés de *devant* serait due à la concurrence de *tablier*, apparu au 12e s. (“dessus de table, nappe”) mais qui n’a acquis le sens “tablier” qu’au 16e (1530, TLF), entraînant la disparition des dénominations antérieures du tablier au cours du 17e s. *Devantier*, recensé sans marque dans Nic 1621, est déclaré “hors d’usage” par Rich 1680 ; *devanteau*, présent sans marque dans Nic 1621, est donné comme un “vieux mot” dans Fur 1690. Cependant, leur disparition n’est pas totale, puisque leur emploi est encore mentionné dans un registre “populaire” jusqu’à la fin du 19e s. (Li) : Fur 1690 précise que *devanteau* “n’est plus en usage que parmi le petit peuple” ; Trév 1743 ajoute que celui-ci “dit aussi *devantier*”. *Devantier* est encore donné comme “vieux et populaire” par Land 1843, et “vieux et familier” par Li. *Devantier/-eau* apparaît également dans des emplois spécialisés (techniques) au 19e : “protection mobile en cuir que l’on plaçait à l’avant des voitures pour protéger les jambes du cocher” (Rob 1985, TLF : “vieux”) ; “doublage qui protège le bas des huniers” (1863—Lar 1900 *devantot* ; Lar 1900-1948 *devanteau*). On trouve également une forme f. *devantière*, attestée d’abord dans le sens “tablier” (1595—Oud 1660, TLF), puis “jupe fendue par derrière que les femmes portent pour monter à cheval” (1610—Lar 1900 : “mot ancien”). Le qualificatif “populaire” appliqué à la persistance de *devantier* et *devanteau* semble plutôt à interpréter comme “régional”, d’après les précisions fournies par Fér 1787 (“On le dit encore en quelques provinces”) et Besch 1855 (“Tablier que portent les femmes du peuple, surtout les paysannes”) : ainsi, DG marque *devanteau* comme “vieilli et dialectal” ; Lar 1900 indique que *devantier* ‘se dit encore dans quelques départements’. La présence de *devanteau* et *devantier* dans le glossaire angevin de Du Pineau vers 1750 semble également indiquer un emploi plus régional que réellement populaire. On peut ajouter à ces témoignages les emplois de *devantier*, *-eau* relevés chez certains auteurs régionalistes : Sand (1849), Loti (1883) pour le 19e s. (TLF), et Pourrat (1922), Aymé et Giono au 20e (TLF, Rob 1985).

L’emploi régional actuel de *devanteau* et *devantier* couvre une large zone s’étendant en France sur l’Ouest, le Centre et l’Est, et prolongée en Amérique du Nord :

1. Type *devanteau* : Acadie, Basse-Normandie, Ouest (attesté depuis le milieu du 18e en Anjou, “aujourd’hui senti[...] comme appartenant au registre dialectal”),

Puy-de-Dôme (Thiers : *devantiau*). Le type lexical est également connu des patois de l'Ouest, du Centre (jusqu'en Auvergne), et de l'Est jusqu'en domaine frpr. (FEW 24, 9). La forme *devantiau* révèle une phonétique dialectale.

2.1. Type *devantier* : Louisiane (1901), Ouest (attesté depuis le milieu du 18e en Anjou, "aujourd'hui senti[...] comme appartenant au registre dialectal"), Ardennes (var. *d(i)vantrin*), Champagne, Bourgogne ("Usuel partout (sauf dans l'Ouest), mais plus vivant en Saône-et-Loire"), Jura (Morez : "n'est plus employé"), Rhône (Beaujolais : *devanti*), Puy-de-Dôme (Thiers : *devinté*) Haute-Loire (mot très peu vivant), Isère (Villeneuve-de-Marc). Le type est également connu des patois du Centre, de Bourgogne, et à l'Est depuis les Ardennes jusqu'en frpr. (où il est attesté depuis le 16e s. : lyonnais *davanty*, cf. la forme employée dans le Beaujolais), ainsi que dans le Velay (FEW 24, 8b ; ALLy 1123).

2.2. Type *devantière* : Québec (1930), Allier, Indre, Puy-de-Dôme (Thiers). Le type est également connu des patois de l'Ouest et du Centre, en frpr. et occ. (FEW 24, 9a).

[62] **ème** n. m. "estimation, appréciation".ème

è *me*, déverbal de l'afr. et mfr. *esmer* (< lat. *aestimare*), est attesté en français depuis le milieu du 12e s. (*esme*), dans le sens "estimation, jugement" (cf. la loc. *faillir à son esme* "se tromper dans ses prévisions", 1180—16e, FEW). Il est employé jusqu'au 16e s. (cf. Hu) et même au début du 17e (présent dans Nic 1621 sans mention), puis il disparaît de l'usage au cours du siècle (et des dictionnaires : ø Rich 1680, Fur 1690, etc.). Au milieu du 18e s., il est indiqué comme vivant en Anjou par Du Pineau ("intention, désir"), et un siècle plus tard à Genève (Humbert 1852 *emme*, *ème*, *eime* : "esprit, intelligence, jugement"). Au 20e s., *ème* est employé en Haute-Loire ("jugeotte", var. *ime*), Ardèche (Annonay : "jugement, discernement") et dans la Drôme ("jugement, discernement"). Beaucoup de patois, notamment frpr. et occitans, connaissent le type ème, notamment avec le sens "intelligence, bon sens" manifesté par le régionalisme (FEW 24, 230b). Des formes régionales apparentées témoignent d'emprunts aux patois : Jura (Morez) *émou* "esprit, intelligence" (attesté en 1894, aujourd'hui inconnu), Ardèche (Mariac) à *l'èime* "approximativement" (< occ. *eime*). Dans le Velay (Haute-Loire), les régionalismes *ème*, *ime* conservent une connotation dialectale (Fréchet-Martin 1993).

[169] **entrepris** adj. "embarrassé, gêné, maladroit".Entrepris

L'emploi adjectival du participe passé du verbe *entreprendre* (de *prendre* < lat. *prehendere*) remonte au milieu 12e s. (1150, FEW), et son évolution sémantique est liée à celle du verbe. Tout d'abord attesté avec le sens "en danger, pris au dépourvu", *entrepris* est employé avec le sens "maladroit" à partir du milieu du 13e (1246, FEW). Ce sens est en relation avec "perclus (par la maladie)", attesté ultérieurement (1382, FEW) et qui correspond à une extension métonymique. Ce sens secondaire domine au 18e s., de sorte que les dictionnaires inversent la filiation entre les sens, et font de "maladroit" un sens dérivé du plus fréquent "perclus" (cf. Trév 1743 : "On dit aussi dans le sens figuré qu'un homme est tout entrepris, lorsqu'il paraît inquiet, embarrassé de sa contenance, parce que cet embarras lui ôte en quelque façon l'usage de ses membres, & le rend comme perclus"). *Entrepris* "gêné, maladroit" est considéré comme "familier" à partir de Fév 1787 (repris dans Land 1843, Besch 1855, Li), qui témoigne également de l'absence

de vitalité littéraire de ce terme (“Les Dictionnaires ne mettent pas cette signification, et je n’ai sous la main aucun auteur à citer”). Ce sens est encore mentionné dans la série des Lar jusqu’en 1948 (FEW), ce qui ne garantit pas sa vitalité, d’autant qu’il disparaît ensuite complètement des dictionnaires (ø Rob, GLLF, TLF). Il est indiqué comme étant encore en usage dans la deuxième moitié du 20e s. dans l’Est, du Jura à la Drôme : Jura (“Mot courant dans le Haut-Jura”), Haute-Savoie et Savoie, Rhône (depuis 1894), Loire (Poncins), Haute-Loire, Ardèche (Annonay), Isère (Villeneuve-de-Marc), Drôme. Le type entrepris dans le sens “maladroit, emprunté” est connu de certains patois de l’Est, depuis la Belgique jusque dans l’Hérault (FEW 9, 349b). Fréchet (1992 ; 1997) attribue la présence du régionalisme à Annonay et dans la Drôme au substrat occitan : Annonay *entreprèis*, *-presa*, Drôme *entreprès*.

[64] **fiance** n. f. “confiance”.Fiance

*Fiance*, dérivé de *fier* (< lat. *\*fidare*) est apparu au début du 12e s., dans le sens “serment de fidélité, hommage” et “confiance”. D’usage très fréquent jusqu’au 16e s. (FEW 3, 502a n. 7), il est cependant concurrencé à partir du début du 15e s. (1408, TLF) par le concurrent *confiance*, emprunt au lat. *confidentia* aligné sur *fiance*. *Fiance*, encore employé au 17e s. (présent dans Nic 1621 sans mention), sort de l’usage au cours du siècle (entre 1600 et 1660 d’après HLF 3, 133 ; FEW le relève encore dans la 2e moitié du siècle : Pom 1671, Miege 1688) sans être cependant l’objet d’une quelconque censure. Fur 1690 le qualifie de “vieux mot”. Au milieu du 18e s., alors que Trév 1743 recense le mot comme “vieux” (= reprise de Fur 1690), Du Pineau signale son usage en Anjou. Au 20e s., le mot est employé en Amérique du Nord (Louisiane, Acadie), dans le Rhône (Beaujolais : mot très peu vivant ; déjà repéré à Lyon en 1894), en Suisse (Neuchâtel 1926 : “caution (dans un prêt)”, attesté depuis 1377) et en Vallée d’Aoste. Le type fiance est également présent dans un certain nombre de patois, notamment à l’Ouest (de la Normandie à l’Aunis ; cf. le témoignage de Du Pineau pour l’Anjou), dans le Centre, et dans la région frpr. (FEW 3, 498b-499a).

[65\*] **fioler** v. pron. “s’enivrer”.Fioler

*Fioler* est un dérivé de *fiole* (lui-même un emprunt au lat. tardif *fiola*, d’origine gr.) apparu, comme v. intr., au début du 18e s. (1718, FEW ; aussi relevé au milieu du siècle par Du Pineau en Anjou) dans le registre populaire, dans le sens “boire avec excès”. Bien que déclaré “hors d’usage” par Land 1843 (mais simplement “familier” dans Besch 1855), il est répertorié par les dictionnaires d’argot dans la seconde moitié du 19e s. (Delvau 1867 : v. tr. ; les lexicographes suisses attestent de sa vitalité à cette époque et jusqu’au début du 20e s. : Humbert (1852) l’utilise pour gloser le régional *fiouler*, *fiuler*, et Pierrehumbert (1926), qui fait de même, le déclare un “mot peu usité” en Suisse) et est encore enregistré sans marque de vieillissement par Colin-Mével (1996). Il semble cependant vieux au 20e s. : il est signalé comme tel dans Lar à partir de 1901, opinion reprise par TLF, et est absent de la plupart des dictionnaires de la seconde moitié du siècle (Esn 1965, Cellard-Rey 1991, Caradec 1988, Rob, GLLF). Son emploi régional, généralement comme v. pron., est signalé en Bourgogne, dans le Rhône (depuis 1894), la Loire (le Pilat, var. *s’enfioler* ; *fiole* adj. “ivre”), dans le Puy-de-Dôme (Thiers : v. tr. ou pron.), la Haute-Loire (v. tr. et pron., var. *fiouler*, *fiouver*), en Ardèche (Annonay : v. tr. et pron.), dans l’Isère (Villeneuve-de-Marc : v. tr. et pron.) et la Drôme (v. tr. et pron.). Il est

souvent vu comme un verbe issu du patois (par ex. Maza-Pushpam 1992 : < occ. *fioula* ; Vurpas 1993 : "Continueur du patois *fiolo*"), où il est représenté surtout en frpr., mais aussi en Normandie, dans le Centre, l'Est, et en occ. (FEW 8, 377). Se rattachent à ce verbe l'adj. *fiolé* "ivre", attesté notamment dans le Pilat et à Mariac, et le verbe *enfioler*, attesté en Louisiane (1901 : "avalier prestement"), au Québec (1894 : "boire avec excès ; avalier prestement"), en Ardèche (v. tr. et pron.) et dans la Drôme. Ce dérivé de *fioler* peut également avoir été emprunté aux patois (Annonay, Mariac : < *enfiolar* ; Drôme < *enfioula*).

[184] **galer** v. pron. "s'amuser".Galer

Ce verbe (< abfrq. \**wala* "bien", par l'intermédiaire d'un dér. gallo-roman \**walare* "se régaler de, se la couler douce", DEAF), a d'abord été attesté en picard (1224 *waler* v. tr. "dissiper en plaisirs"), puis sous forme française et comme verbe intransitif au milieu du 14e s. (1350 "s'amuser, mener vie joyeuse", DEAF ; la rareté des attestations en afr. proviendrait de la valeur affective des mots composant la famille issue de \**walare*, DEAF G1, 84). Il a aussi été employé comme verbe pronominal (1400, FEW). L'emploi pronominal disparaît après 1522 (Gdf), tandis que l'emploi intransitif subsiste jusqu'au début du 17e s. (encore présent sans mention dans Nic 1621), puis vieillit (Ø Rich 1680, Fur 1690 ; Mén 1694 : "vieux mot, inusité"). Le verbe a été repris, par archaïsme, en 1870 par Rimbaud dans un pastiche de la langue de Villon, chez qui on trouve le verbe (GLLF ; d'où sa présence dans GLLF et Rob 1985). Du Pineau en signale l'emploi non stylistique à Lyon au milieu du 18e s. A l'heure actuelle, il est en usage dans la Loire (le Pilat), dans son emploi pronominal. Le type *galer* est également représenté dans certains patois, notamment en domaine frpr. où on le trouve principalement dans la Loire, au sud de Lyon (FEW 17, 473 ; ALLy 1001 ; il est attesté à date ancienne dans le Lyonnais, cf. DEPL) ; l'emploi pronominal y est fréquent.

[150] **gargamelle** n. f. "gorge, gosier".Gargamelle

*Gargamelle*, apparu en fr. au 15e s. (1468 *gargamele*), est un emprunt au prov. *gargamela* "gorge, gosier" (< onomat. *garg-*), attesté dès le 13e s. Le terme apparaît dès l'origine comme populaire (au 16e, Rabelais l'emploie comme nom propre de la femme de Grandgousier). Marqué comme populaire par l'ensemble des dictionnaires des 19e et 20e s., il est employé jusqu'au milieu du 20e s. (encore dans Rob 1957 sans mention de vieillissement). Dans la seconde moitié du siècle, il vieillit : "Aujourd'hui rare et souvent remplacé par *gargane* ou *gargue*" (Cellard-Rey 1991 ; TLF, GLLF : "vieux"). Ce vieillissement n'est cependant pas mentionné par Rob 1985 ("familier") et Colin-Mével (1996). *Gargamelle* est encore employé dans la partie sud-est de la France : à Lyon (depuis 1894), dans la Haute-Loire ("mot très peu vivant"), en Provence (depuis 1931) et jusque dans le Midi toulousain et pyrénéen ("courant dans le registre familier ou burlesque"). Le mot y est considéré non comme une survivance du fr. populaire (cf. TLF : "vieux, populaire ou régional (Provence)"), mais, étant donné l'origine du mot fr., comme un emprunt aux patois, le type *gargamelle* étant bien connu du frpr. et de l'occ. (FEW 4, 55b ; cf. Blanchet 1991 : "sans doute du provençal *gargamello*, même sens. Mot emprunté par le français au provençal au 16e siècle et tombé en désuétude en français commun").

[58] **haim** n. m. "hameçon".Haim



*Haim* (d'abord graphié *ain*, puis *haim* par conformité à l'étymologie), représentant du lat. *hamus* "hameçon", est attesté en français depuis la fin du 11e s. (TLF). D'après Huguet (1935, 33), son "peu de consistance" phonique entraîne la création d'un dérivé *hameçon* (1174-87 *ameçon* ; fin 13e *hameçon*), qui en viendra, "après une longue concurrence", à évincer le terme simple. *Haim*, encore vivant au début du 17e s. (encore dans Nic 1621 sans mention), est considéré comme ayant été supplanté par *hameçon* par Fur 1690 (de même, Rich 1680 ne donne que *hameçon*), qui précise que le terme se maintient régionalement : "En quelques lieux on dit encore *haim*". La régionalisation du terme semble corroborée tout au long du 18e s. : la série des Trév reprend l'opinion de Fur 1690, *haim* manque à Fér 1787, et Du Pineau signale le mot (*aim*) comme propre à l'Anjou. Cependant, *haim* réapparaît comme terme de pêche usuel dans les dictionnaires du 19e s. (Land 1843, Besch 1855) ; Li introduit une restriction à l'emploi de ce terme, qui était probablement dans les autres dictionnaires un régionalisme caché (considéré comme un terme technique commun) : "ce terme est beaucoup employé par les pêcheurs maritimes sur les côtes de Normandie ; il l'est aussi dans d'autres provinces" (d'où dans DG la mention : "vieilli et dialectal"). *Haim* a survécu à la fin du 19e s. dans le Doubs (1881) ; au 20e s. il subsiste en Louisiane (1901) et au Canada (Québec 1930 ; Acadie, attesté depuis 1636), ainsi que dans les patois de l'Ouest (de la Picardie à l'Aunis), et du Centre, principalement (FEW 4, 380).

[147] **marm(o)user** v. intr. "parler entre ses dents, marmonner".Marmouser  
Marmuser

Issu de la base onomatopéïque *marm-* exprimant le murmure, *marmuser* (dont la finale *-muser* serait due à l'influence de *muser*, *museau*, TLF) est apparu au 13e s., et la forme *marmouser* à la fin du 15e (1480, TLF). *Marmouser* a disparu dès le 16e s. (Gdf), tandis que *marmuser* est encore attesté au 17e s. (1674, Gdf) et même au 18e chez Saint-Simon (d'après TLF, il a disparu avant 1755 ; pas plus que *marmouser*, il n'a été repertorié par les dictionnaires du 17e : ø Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690, Mén 1694). *Marmouser* est signalé dans la 2e moitié du 19e dans le dictionnaire d'argot de Delvau (1867, FEW) dans le sens "chanter comme l'eau qui bout". Au 20e, le verbe est recensé dans des usages régionaux en Acadie (1925 : *marmuser*, *marmouser*) et dans le Midi toulousain et pyrénéen (*marmuser* v. tr. et intr.) [le v. pron. *marmouser*, attesté en Lorraine dans le sens "se barbouiller", est à classer avec les mots des patois lorrains connaissant ce même sens, FEW 6, 358b]. Ces types lexicaux sont également représentés dans les patois de l'Ouest de la France, depuis la Picardie jusque dans le Sud-Ouest occitan, dans le Centre et l'Est (Lorraine, Bourgogne : FEW 6, 357b-358a).

[117] **mauvaiseté** n. f. "caractère mauvais".Mauvaiseté

Ce dérivé de *mauvais* (< lat. \**malifatus*) est apparu au début du 12e s. (1120 *malvaistié* "méchanceté, perversité de la nature humaine, volonté de faire le mal" ; 2e moitié 12e *mauvaistié* ; 1580 *mauvaisetié* ; 1701 *mauvaiseté*). Il est employé jusqu'au début du 17e s. (encore dans Nic 1621 sans mention), mais à cette époque, "fortement concurrencé par *méchanceté*" (TLF ; *méchanceté* est apparu en 1380), il amorce son déclin : Ménage le déclare "banni des romans, des madrigaux, des élégies, des sonnets et des comédies" (HLF 3, 115), il n'est "plus en usage" (Mén 1694 ; pour Fur 1690, il est devenu "un vieux mot hors d'usage"). Il réapparaît au 19e s. : il est notamment employé

en littérature (par ex. par Sand, Balzac), mais il apparaît aussi comme un néologisme (Mercier 1801, TLF), considéré à l'occasion comme un terme populaire (BL 1808, FEW), du fait qu'il est toujours recréable à partir de la base *mauvais*. Ce regain de vitalité le fait recenser dans les dictionnaires du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> s. (Land 1843 et Besch 1855 : "vieux" ; LiS : "vieilli" ; Lar 1902—1931 sans mention, mais repris à Balzac), et amène l'appréciation de "rare" chez Rob 1985 (au 20<sup>e</sup>, on le trouve notamment chez Valéry et Beauvoir, peut-être comme re-création). Le terme est mentionné comme régionalisme dans la première moitié du siècle en Amérique du Nord (Louisiane 1901, 1936 ; Québec 1894, 1930 ; Acadie 1925). Le type lexical *mauvaiseté* est connu des patois d'oïl, dans tout l'Ouest jusqu'en Charente, dans le Centre (présence à laquelle on peut sans doute rattacher les emplois de *mauvaiseté* chez Sand et Balzac) et dans l'Est, ainsi qu'en occitan (FEW 6, 98a).

[10] **nifler** v. intr. et tr. "aspirer par le nez ; sentir".Nifler

*Nifler* (d'une base onomatopéique *niff-* évoquant le bruit fait en reniflant) est apparu dans la première moitié du 14<sup>e</sup> s. (1326, FEW). Il a été concurrencé deux siècles plus tard (1530, FEW) par un dérivé préfixal, *renifler*, qui a fini par le supplanter. Présent sans marque chez Nic 1621, *nifler* vieillit au cours du siècle : il est qualifié de "vieux" par Oud 1660, et disparaît des dictionnaires après Miege 1677 (FEW ; ø Rich 1680, Fur 1690, Mén 1694). Après deux siècles de silence, le terme réapparaît dans des inventaires de régionalismes, d'abord à Genève (1852) puis à Lyon (1894) et en Louisiane (1901). Au 20<sup>e</sup> s., *nifler* est employé dans deux aires éloignées : dans le Nord : Pas-de-Calais (Artois, Béthune), Flandre wallonne, Somme (Amiens), et dans le Sud-Est : Isère (Villeneuve-de-Marc, La Mure), Ardèche (Mariac), Drôme, Hautes-Alpes (Gap : "usuel"), Provence, et un prolongement en Suisse (Neuchâtel 1926 : "Mot actuellement peu usité"). Le type lexical *nifler* est présent dans de nombreux patois de France, notamment dans le Nord, la région frpr. et le domaine occitan (FEW 7, 123 ; GPF 6693) ; le régionalisme est présenté comme un emprunt au substrat par Maza-Pushpam (1992) et Blanchet (1991 : "sans doute du provençal *nifla*").

[99] **nuisable** adj. "qui est de nature à nuire".Nuisable

*Nuisable* (1<sup>e</sup> moitié 12<sup>e</sup>), dérivé de *nuire* (< lat. *nocere*), est la forme ancienne de l'actuel *nuisible*, qui en est une réfection, d'après le lat. *nocibilis*, datant de la fin du 14<sup>e</sup> s. (1370-72, FEW). *Nuisable* a été usité jusqu'au milieu du 16<sup>e</sup> s. (1556, Gdf ; non répertorié dans les dictionnaires du 17<sup>e</sup>, notamment Nic 1621 et Rich 1680 qui indiquent en revanche *nuisible*), où il a cédé la place à son concurrent. Dépourvu de toute tradition lexicographique, le terme est répertorié dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle comme un régionalisme propre au français d'Amérique (Louisiane 1901 ; Québec 1930 ; Acadie 1925). Il a également survécu dans les patois des régions d'origine des colons acadiens et québécois (notamment Normandie, Anjou, Saintonge, cf. FEW 7, 161b).

[100] **oubliance** n. f. "oubli".Oublance

Ce dérivé de *oublier* (< lat. *\*oblitare*) est apparu au début du 12<sup>e</sup> s. (*ublance*). Encore bien employé au 16<sup>e</sup> (cf. Hu) et début 17<sup>e</sup> (présent dans Nic 1621 sans mention), il vieillit au cours du siècle, comme l'atteste Fur 1690 : "Il commence à vieillir & n'est plus en usage que dans ces phrases : Il n'a point fait cela par malice, mais *par oublance*, *par*

*pure oubliance*". Déjà Rich 1680 ne l'a pas inclus dans sa nomenclature (mais mentionne *oubli*), et il disparaît de l'usage au profit d'un autre dérivé de *oublier*, *oubli* (1100 *obli*), avec qui il était en concurrence depuis plusieurs siècles (Huguet 1935, 137-138). Nisard (1872, 295) note la réapparition du terme en français populaire en 1790 (*Journal de la Râpée* 4), attestation isolée (qui relève peut-être d'une suffixation populaire/argotique à partir d'*oublier*, le suffixe *-ance* étant assez productif en argot, cf. *béqueter* "manger" > *béquetance*, *rouspéter* > *rouspétance*, *gourer* > *gourance*, TLF s.v. *-ance*, rem. 2). Le mot est à nouveau signalé, comme régionalisme, à Lyon fin 19e (1894), et au 20e en Louisiane à la même période (1901). En ce qui concerne cette attestation, il faut noter que les parlers de l'Ouest (Normandie, Saintonge) et du Centre ont conservé le type *oubliance* (FEW 7, 272b), survivance à laquelle remonte déjà l'emploi d'*oubliance* par G. Sand en 1848 (Rob 1985).

[171] **platelée** n. f. "contenu d'un plat".Platelée

Ce dérivé de *plateau* (d'après sa forme ancienne *platel*, au sens de "bassin, écuelle") est apparu au milieu du 15e s. (1448, FEW [qui signale aussi une attestation antérieure isolée de 1280]), et a disparu à la fin du 17e s. (Miege 1688, FEW ; ø Nic 1621, Rich 1680, Fur 1690, Mén 1694 ; il ne semble repris dans aucun dictionnaire postérieur), sa disparition n'étant pas dépendante de son remplaçant actuel *platée*, de formation plus récente sur *plat* (1798). *Platelée* est relevé dans l'usage de Lyon au milieu du 18e s. (Du Pineau), et à Genève au milieu du 19e (Humbert 1852, qui le marque comme "terme de vieux français"). Au 20e s., le mot est employé dans une petite zone de l'Est de la France délimitée au nord par le Jura (Morez), et couvrant le Rhône, la Loire (le Pilat), l'Ardèche (Mariac), la Drôme et l'Isère (Villeneuve-de-Marc, La Mure). Le type *platelée* est connu de certains patois, d'une part en Wallonie et Picardie, de l'autre dans l'Est, à partir de la Marne jusque dans le Dauphiné (FEW 9, 47a) ; c'est à ce substrat que Fréchet (1997, occ. *platelado*) et Maza-Pushpam (1992, occ. *platela*) attribuent l'origine du régionalisme.

[12] **ramon** n. m. "balai".Ramon

Ce dérivé de *raim* "rameau" (12e—1636, FEW ; < lat. *ramus*) est apparu au début du 14e s. ; il a lui-même servi de base au verbe *ramoner* (1210, TLF) d'abord au sens "balayer", le sens moderne "nettoyer le conduit d'une cheminée" n'apparaissant qu'au début du 16e s. (1516, TLF). *Ramon*, comme terme général pour "balai", vieillit vers le milieu du 16e s. (cf. Gdf) ; au début du 17e, il est déjà signalé comme un terme propre à la Picardie (Nic 1621, repris par Mén 1694 : "Vieux mot [...] encore en usage dans la Picardie", et encore Lar 1904 et 1932, qui l'indiquent en Flandre). Cependant, le terme subsiste, jusqu'au 18e s. au moins, dans des acceptions techniques : "balai servant à nettoyer un pressoir" (Dup 1573—Trév 1771, FEW), "balai pour balayer les cours et les rues" (Fur 1690—Trév 1752) ; comme terme de jardinage ("balai pour nettoyer les allées d'un jardin"), le mot est attesté dans la seconde moitié du 19e s. (AcC 1842—DG : "vieilli et dialectal", encore mentionnée par Fén 1970 sans marque). Il est possible que cette dernière acception soit déjà un régionalisme. Quant à *ramoner*, il a perdu son sens ancien "balayer" à la fin du 17e s. (Miege 1688, FEW). Au 20e s., *ramon* est encore usité dans le Nord de la France : Nord-Pas-de-Calais ("balai de cour ; balai", et *ramoner* "balayer" : "terme plaisant"), Ardennes (aussi *ramoner*), Champagne et Lorraine (Meuse, Pays-Haut, aussi *ramoner*). Les patois de ces régions ont également conservé le type *ramon* (FEW

10, 41b).

[144] **reciner** v. intr. "faire une collation après le grand repas du soir". Reciner

*Reciner*, dérivé de l'afr. *cener* "prendre le repas du soir" (12e—13e s., FEW ; représentant du lat. *cenare*), est apparu au début du 14e s. Il vieillit au cours du 17e s. : il est encore indiqué sans mention dans Nic 1621 et le *Dictionnaire français-allemand-latin* de Duez 1664 (d'après Gdf), ainsi que dans Mén 1694 (comme synonyme non marqué de *regoubillonner*) ; Fur 1690 le donne comme un "Vieux mot qui [...] étoit en usage chez les Valets et petites gens". Il est encore indiqué comme "vieux" dans la série des Trév et Besch 1855, avec des citations du 16e. Brunot (*HLF* 6, 1019) indique que le *Traité du stile* de Mauvillon (1751) mentionne *reciner* comme un mot pouvant encore servir dans le genre marotique, ce qui marque son vieillissement à cette époque. Le verbe apparaît à la fin du 19e s. (1881) dans un inventaire de régionalismes du Doubs : Beauquier indique qu'il est employé à Montbéliard sous la forme *recigner* ("souper une deuxième fois"), qui correspond à la phonétique patoise (cf. FEW 2/1, 578 : Montbél. *recignîe*). Au 20e s., *reciner* est encore usité dans les Ardennes (Tamine 1992 : "Mot conservé de l'ancien français"), en Champagne et en Lorraine (aussi *recinon* "repas pris à la fin d'une veillée"). Le type lexical est également connu des patois de l'Est, depuis la Champagne jusqu'en frpr. (FEW 2/1, 578).

[54] **rôtie** n. f. "tranche de pain grillée". Rôtie

*Rôtie*, participe passé f. substantivé de *rôtir* (< germ. *\*raustjan*), est apparu dans la 1e moitié du 13e s. (*rostie* ; 1578 *rôtie*, FEW) dans le sens "tranche de pain grillée". Le mot a également été employé (1765, TLF) dans le sens plus général "tartine (non grillée)", mais ce sens vieillit à la fin du 19e s. (sans mention dans Besch 1855, tandis que Li précise : "On dit mieux en ce sens une tartine" ; ø DG et dictionnaires ultérieurs). *Rôtie* est encore employé pour désigner la tranche de pain grillée dans la première moitié du 20e s. (encore recensé par Rob 1964 sans mention), mais a vieilli depuis (TLF et Rob 1985 : "vieilli"), remplacé par *pain grillé* (Rob 1985). Le terme se maintient cependant régionalement (cf. Rob 1985) : Québec (d'après Depecker 1992 et Rob 1985 : "courant au Québec, où [*rôtie*] désigne le pain de mie grillé, appelé *toast* en France"), Ouest, Indre-et-Loire, Allier. (*La rôtie* se prête à des usages divers selon les endroits, comme le décrit l'article du TLF : "Tranche de pain rôtie sur le gril ou devant le feu, frite au beurre ou à l'huile dans la poêle, que l'on consommait nature ou garnie pour accompagner le petit déjeuner ou le goûter, les coupes de vin servies au début du repas, les soupes et ragoûts ou les volailles sous forme de canapé" ; à l'Ouest : "tranche de pain grillé trempée dans du vin rouge chaud et sucré" ; en Indre-et-Loire : "tranche de pain grillée trempée dans du cidre doux tiède, ou du vin chaud et sucré", "soupe au vin" ; dans l'Allier : "pain trempé dans du vin sucré"). Dans une portion du Sud-Est, on emploie *rôtie* dans le sens général "tartine (non grillée)" : Rhône (depuis 1894 [en 1750, Du Pineau note l'emploi : "tranche de pain grillée", sens du fr. commun de l'époque]), Isère (Villeneuve-de-Marc), Drôme. Le type lexical *rôtie* est largement représenté dans les parlers d'oïl et frpr., et dans quelques parlers occitans (FEW 16, 683 ; ALJA 700). Le régionalisme est attribué à un emprunt au patois dans le Rhône (Vurpas-Michel 1992 ; Vurpas 1993) et dans la Drôme (< occ. *rostida*). Certaines formes révèlent ailleurs l'influence des patois : en Indre-et-Loire et dans l'Allier, le régionalisme apparaît aussi sous la forme *routie*, phonétique connue des

patois du Centre ; dans l'Ardèche (Annonay), *rôtie* a le sens "viande grillée", tout comme le correspondant occitan *rotilhaa* ; dans les Pyrénées-Orientales on trouve le mot apparenté *rouste* n. f. "tranche mince de ventrêche dorée à la poêle" (< cat. *rosta*, Camps 1991) ; dans le Sud-Ouest, *roste* n. f. "tranche de pain grillée trempée dans du vin chaud et sucré" (< substantif verbal gascon de *roustir* "rôtir", Boisgontier 1991).

[111] **ru** n. m. "ruisseau".Ru

Le français *ru* (< lat. *rivus* "ruisseau"), est attesté à partir de la fin du 12<sup>e</sup> s. (1165 *riu* ; 1180-90 *ru*, TLF) dans le sens "petit ruisseau", et spécialement (à partir du 17<sup>e</sup> s.) "canal d'un petit ruisseau" (définition introduite par Fur 1690, et reprise notamment par Trév 1743, Fér 1788, Land 1843, Besch 1855, Li ; cf. déjà Nic 1621 : "canal d'eau partant d'une fontaine"). *Ru* est attesté sans mention dans les dictionnaires jusqu'au 19<sup>e</sup> s. Dans la 2<sup>e</sup> moitié du siècle, le terme apparaît cependant comme régional (cf. déjà son inclusion parmi les *Mots lyonnais* de Du Pineau en 1750) : Li note une utilisation régionale ("Dans la basse Bourgogne, ruisseau provenant de source") et DG le marque comme "dialectal" (mais il continue à être répertorié sans marque dans la série des Lar). Son vieillissement en fr. commun est affirmé dans la 2<sup>e</sup> moitié du siècle : terme uniquement littéraire et peu usité d'après GLLF (cf. aussi Rob 1964 et 1985 qui considèrent *ru* comme un terme littéraire jusqu'au 16<sup>e</sup> s.), il est indiqué comme survivant régionalement par Rob 1964 ("subsiste comme terme régional et rural"), Rob 1985 ("Vieux ou régional") et TLF ("Vieilli ou régional"), qui signale également que "Le mot reste vivant dans [...] les toponymes". L'emploi régional du mot se localise dans l'Est : Ardennes (var. *ri*), Champagne ("Dans certaines régions"), Lorraine (d'après TLF : *rupt* "petit ruisseau, torrent (dans les Vosges)", non confirmé par Lanher-Litaize 1990), Jura (Morez : attesté en 1894, "n'existe plus qu'en toponyme"), Isère (Vourey : *ri*, "usuel. Forme dialectale"). Le type lexical *ru* est attesté à date ancienne dans plusieurs dialectes, notamment du Nord et de l'Est, et s'est maintenu à l'époque contemporaine dans les patois de toute la France (FEW 10, 422).

[182] **soulas** n. m. "soulagement, consolation".Soulas

Le fr. *soulas* (< lat. *solacium* "consolation, réconfort"), est attesté à partir de la fin du 12<sup>e</sup> s. dans son sens étymologique (1090 *solaz* "soulagement, réconfort"), puis dans le sens de "plaisir, divertissement" (1165 *solas* ; 13<sup>e</sup> *soulas*). Le mot, dans ses deux sens, est encore employé au 16<sup>e</sup> et début 17<sup>e</sup> (encore présent sans mention dans Nic 1621) mais vieillit au cours du 17<sup>e</sup> : il est considéré comme "vieux" par Rich 1680 (et Fur 1690), qui précise qu'il peut encore être employé dans le style burlesque ("Vieux mot qui ne peut entrer que dans le burlesque & le stile le plus simple", repris dans Trév 1743). Le terme est encore mentionné comme vieux mot dans les dictionnaires postérieurs au 18<sup>e</sup> s. (par ex. Land 1843) et connaît quelques emplois littéraires (notamment chez Rousseau, puis Verlaine en 1896, Bernanos en 1943, TLF ; chez Gide, Rob 1985), ce qui lui vaut la mention "archaïsme littéraire" dans Rob 1985. Au 20<sup>e</sup> s., *soulas* est encore employé en Suisse (Neuchâtel 1926 : "consolation, réconfort", attesté depuis 1539 : l'emploi chez Rousseau relevé dans FEW 12, 33a est sans doute également un régionalisme) et dans le Gard ("divertissement, plaisir" ; loc. verbale *tenir soulas* "tenir compagnie, distraire"). Le type *soulas* est connu de plusieurs patois, notamment frpr. (Pierrehumbert mentionne la forme patoise *sola*) et occitans (FEW 12, 33a ; Camps 1991 donne l'occitan *solas* comme étymon du régionalisme. De l'occitan est également issu le terme argotique *soulasse* n.

m. "jeu ; joueur, escroc", Esn 1965).

[146] **taisson** n. m. "blaireau".Taisson

Ce représentant du lat. \**taxone*, accusatif de *taxo* "blaireau" (emprunté au germanique) est attesté en français depuis la fin du 12e s. (1180 *taissun* ; 1247 *taisson*). Il entre en concurrence dès le 14e s. avec *blaireau* (1312 *blarel*, peut-être issu du gaul. \**blaros* "tacheté de blanc", TLF), qui relègue rapidement *taisson* au rang de concurrent régional : dès le 16e s., Scaliger (cité dans Mén 1750) signale que les Gascons appellent *taisson* l'animal que les "Gaulois" nomment *cochon*. Quoique *taisson* soit encore bien employé au 16e s., il est possible qu'il s'agisse déjà là d'usages régionaux (cf. Hu, qui cite une majorité d'auteurs originaires du Centre et du Sud de la France, dont Olivier de Serres, Ardéchois, qui fournit sa dernière attestation, sans doute régionale). La régionalisation de *taisson* semble consommée au début du 17e s. (cf. Nic 1621 : "Une beste qu'on appelle *taisson* [...] Aucuns l'appellent *grisant*, les autres *blareau*"), et est attribuée aux régions du Sud exclusivement (Mén 1694 indique le Languedoc ; Du Pineau en signale cependant l'emploi à Lyon en 1750), localisation que l'on retrouve dans les dictionnaires du 20e s. (GLLF : "Nom usuel du blaireau dans le Midi de la France" ; Rob 1985 : "Régional (Midi)"). Bien que disparu de la langue commune (Trév 1721 recense le mot dans une traduction de la Bible, mais note : "On ne sçait ce que c'est"), *taisson* continue à être recensé sporadiquement dans les dictionnaires sans mention (Fér 1788, qui est Provençal ; Besch 1850 ; Li : "autre nom du blaireau"), puis est noté de nouveau comme régionalisme (à partir de Lar 1875 : "Nom vulgaire du blaireau dans le Midi" ; DG : "Dialectal"). *Taisson* est encore employé en français de l'Est : Bourgogne ("Usuel un peu partout, surtout en Côte-d'Or (avec quelques variantes phonétiques [non précisées]), surtout chez les chasseurs"), Isère, Drôme, Provence. Le type *taisson* s'est maintenu dans de nombreux patois de France, notamment à l'Est depuis la Champagne jusqu'en Provence (FEW 13/1, 145). Plusieurs auteurs attribuent la présence du régionalisme à un emprunt, notamment dans la Drôme (< *taisson*) et en Provence (< prov. *teissoun*). On trouve également des formes régionales apparentées à *taisson* (dont la plus fréquente est *tasson*) qui témoignent d'emprunts aux patois : Ardennes *tachon*, *tasson*, Doubs (1881) *tasson*, Jura (Morez) *tasson* (attesté depuis 1894, < *lou tasson*), Suisse *tasson* (Genève 1852 ; Neuchâtel 1926, attesté depuis 1708), Vallée d'Aoste *tachon*, *tèchon*, Haute-Provence *teïsson*, Midi (Nouvel 1978) *tessou* "jeune cochon (< occ id.).

[179] **ventraille** n. f. "viscères (d'un animal)".Ventraille

Ce dérivé, sur le modèle d'*entrailles*, de *ventre* (< lat. *venter*) est apparu au 12e s. dans le sens "intestins (des animaux)". Il est le plus souvent employé au pl., mais apparaît parfois au sg. ; aux 15e et 16e s., il est également utilisé pour désigner les intestins des hommes (FEW 14, 249 n. 5). Le mot sort de l'usage au milieu du 16e s. (1549, Gdf), et n'est pas répertorié par les dictionnaires des 17e et 18e s. Le mot est attesté dans un emploi isolé en 1679 (Gdf), et est consigné comme "vieux mot" dans Besch 1855 (qui en fait curieusement un m.). Il est signalé à Genève en 1852 (sg.), puis réapparaît sans marque dans la série des Lar (depuis 1904, encore dans GLLF), avec le sens "entrailles, intestins (particulièrement d'un lapin)", mais est déclaré "vieux ou régional" par Rob 1985, et "vieilli ou régional (Centre)" par TLF (s.v. *ventre*, qui indique le mot d'après le témoignage des dictionnaires du 20e s., probablement les Lar). *Ventraille* est encore

employé, au sg., à Lyon (attesté depuis 1894) et en Suisse (Neuchâtel 1926). Le type ventraille est représenté dans certains patois, notamment dans le Centre et l'Est (dont frpr., par ex. Lyon *vintrailli*), ainsi qu'en occitan (FEW 14, 249).

[75] **vergogne** n. f. "sentiment de honte". Vergogne

Ce représentant du lat. *verecundia* ("crainte respectueuse, pudeur", et "honte devant une chose blâmable" à époque impériale), est attesté en fr. depuis le début du 12e s. (1100 *vergoigne* ; 1553 *vergogne*, TLF), d'abord dans le sens "sentiment de honte", puis "pudeur, décence". *Vergogne* est employé à partir de la fin du 16e s. dans la locution *sans vergogne* "sans honte, sans scrupule" (1588 *sans vergnongne*, TLF). Dans la deuxième moitié du 17e s., le terme est qualifié de "vieux", et ne peut plus être employé que comme terme de plaisanterie : "Il ne trouve sa place que dans le burlesque, dans le stile le plus bas & le plus simple, comme dans la Comédie, l'épigramme, la Satire & les discours de raillerie" (Rich 1680) ; "ne s'emploie plus que dans le burlesque" (Fur 1690). S'agit-il là d'un vieillissement réel, ou d'une censure de la part des grammairiens ? Il semble en fait que les descripteurs confondent vieillissement avec emploi familier, et que cette situation perdure jusqu'au 20e s. La dégradation de *vergogne* dans le style bas ne l'empêche pas d'être encore employé au 18e, malgré les jugements de vieillissement qui sont rendus périodiquement (Trév 1743 par ex. ; Du Pineau répertorie *vergogne* "modestie" comme angevinisme vers 1750, preuve que le terme était soit vieux, soit bas) : Mén 1694 l'inclut sans marque, et un siècle plus tard, Fér 1788 atteste encore de sa vitalité, en remarquant judicieusement : "Il y a longtemps qu[e l'Académie] dit qu'il vieillit ; de sorte qu'il doit être bien vieux. On l'emploie pourtant encore dans le style plaisant ou moqueur". La situation perdure au 19e s. : Land 1843 déclare qu'"Il est familier et vieillit", et Besch 1855 lui appose la remarque : "Vieux et peu usité", qui atteste paradoxalement de la survie du mot. Il semble que le mot soit encore employé dans un registre familier à la fin du 19e s. (Li : "Terme autrefois très noble et qui aujourd'hui est devenu très familier" ; DG : "familier") et même au début du 20e (encore présent dans Lar 1933 sans mention ; on le trouve chez des écrivains comme Zola ou Gide). *Vergogne* est (enfin !) tout à fait sorti de l'usage de la deuxième moitié du 20e s. (Rob 1964 : "vieux ou archaïque"), excepté dans la locution *sans vergogne*, dans des emplois littéraires relevant de l'archaïsme, et dans des emplois régionaux (cf. Rob 1985 : "vieux, littéraire ou régional" ; TLF : "régional (notamment Sud-Est)") : on le trouve, dans le sens "honte", dans le Rhône (Beaujolais : loc. verbale *faire vergogne* "déplaire, faire honte"), l'Isère (Villeneuve-de-Marc : loc. verbale *faire vergogne* "inspirer du dégoût" ; La Mure "honte ; parties sexuelles"), la Drôme, l'Ardèche, la Haute-Loire et dans le Midi (Nouvel 1978). On trouve aussi l'adj. *vergogneux* "honteux" (1170-1669, FEW) en Haute-Savoie et Savoie ("honteux ; qui fait des manières"), dans la Drôme, à Annonay, et en Haute-Loire. Le type *vergogne* a été conservé par les patois de l'Est, depuis la Bourgogne jusqu'en Provence, et ailleurs en occitan (FEW 14, 280b-281a). Le régionalisme est considéré comme issu du patois en plusieurs points : Drôme (< occ. *vergougnou*, et *vergogneux* adj. < *vergougnous*), Velay (< *vergonha*). Certaines formes régionales apparentées à *vergogne* et *vergogneux* témoignent quant à elles directement d'emprunts aux patois : Ardèche (Mariac) *vergougnoux* adj. et n. "timide, honteux" (< *vergougnous*), Haute-Loire *vergougnoux* adj. "qui éprouve un sentiment de honte" (< *vergonhas*) ; dans le Midi (Nouvel 1978), on trouve aussi la forme *bergogne* qui témoigne d'une erreur de francisation à partir de l'occ. *vergonha* (cf. *bergne/vergne*

*vernhe* "aulne").

[4] **septante** adj. numéral "sept fois dix".Septante

[2] **nonante** adj. numéral "neuf fois dix".Nonante

[120] **octante** adj. numéral "huit fois dix".Octante

[177] **huitante** adj. numéral "huit fois dix".Huitante

Ces quatre adjectifs témoignent de la numérotation régulière par dizaines héritée du latin, qui a été remplacée par les formes irrégulières *soixante-dix*, *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix*.

*Septante* est issu du lat. pop. *septanta* (1220 *setante*, forme régulière ; 1265 *septante*, forme refaite d'après le latin). Il est concurrencé dès le 16<sup>e</sup> s. par *soixante-dix*, et le grammairien Palsgrave (1530) atteste que le peuple préfère cette façon de compter, *septante* étant surtout utilisé par les gens instruits (*HLF* 2, 309). Au 17<sup>e</sup>, il est condamné par Vaugelas, qui en restreint son emploi au domaine religieux (1647, 420 : "*Septante* n'est Français, qu'en un certain lieu où il est consacré, qui est quand on dit la traduction des septante. Hors de là, il faut toujours dire *soixante-dix*", repris par Rich 1680). A la fin du siècle, il n'est plus employé que dans le sens religieux (pour désigner les 70 auteurs de la traduction de la Bible hébraïque en grec) ; on le trouve encore employé au 18<sup>e</sup> (par ex. par Voltaire en 1763, Li), mais son emploi est dénoncé comme gasconisme à Toulouse en 1766. Au 19<sup>e</sup>, il est signalé à Genève (1852) ; Li déplore sa perte ("bien préférable à *soixante-dix*, puisqu'il est dans l'analogie de *quarante*, *cinquante*, *soixante*") et indique qu'il est toujours en usage dans le Midi. On le trouve encore employé, au 20<sup>e</sup> s., en Acadie (1925 : "dans la bouche de quelques vieillards du Sud de la Nouvelle-Ecosse" ; mais toujours employé en 1946-47), Belgique (où il est "officiel", d'après Grévisse 1986, §573), "à différents endroits de l'Ouest et du Centre" (d'après TLF, cf. son usage chez Sand au 19<sup>e</sup>, non confirmé par les dictionnaires régionaux concernés), en Lorraine ("perçu comme vieilli"), dans le Jura (Morez : "Cette façon de compter est en voie de disparition"), en Suisse (où il est "officiel", d'après Grévisse 1986, §573 ; cf. Humbert 1852 : "d'un usage universel dans la Suisse française" ; Neuchâtel 1926, attesté depuis 1741 : "d'un usage général en Suisse romande"), dans le Rhône (depuis 1894), la Loire (le Pilat), la Drôme, l'Isère (Villeneuve-de-Marc), et en Vallée d'Aoste ("d'un emploi très fréquent"). Le type septante est connu des patois wallons et picards, dans tout l'Est jusqu'en Provence, et en occitan (FEW 11, 484b).

*Nonante* est le représentant du lat. *nonaginta* (1120 *nunante*, TLF) ; dès le 16<sup>e</sup> s., il est concurrencé par *quatre-vingt-dix*, en faveur de qui l'opinion commence à se tourner : c'est ainsi que l'un des premiers grammairiens français, Meigret, désapprouve *nonante* (*HLF* 2, 309). Encore en usage au début du 17<sup>e</sup> (encore présent dans Nic 1621 sans mention), il est condamné par Vaugelas (1647, 420 : "il faut toujours dire [...] *quatre-vingt-dix*, & non pas *nonante*", suivi par Rich 1680), et sort de l'usage général, hormis en arithmétique où on continue à l'utiliser par commodité (cf. Fur 1690, Ac 1694 : "dans le discours ordinaire on dit *quatre-vingt-dix*" ; Trév 1743 ; Molard 1810, qui condamne son usage à Lyon, l'admet cependant encore pour le calcul : "On se sert de ce terme en arithmétique ; mais, dans le discours, on doit dire *quatre-vingt-dix*"). Fér 1787 témoigne de la persistance de l'emploi du terme chez certains auteurs du 18<sup>e</sup> (il cite



Bullet), mais à l'époque, son emploi est déjà un régionalisme : Desgrouais le note à Toulouse en 1766, puis Molard à Lyon en 1803). Au 19e, le terme a définitivement été remplacé par *quatre-vingt-dix* (Land 1843), mais Li indique qu'il est cependant resté employé dans certaines régions ("il est resté très-usité en Suisse, en Savoie, et dans le midi de la France") ; Humbert l'indique en Suisse en 1852. *Nonante* est encore employé au 20e s. en Acadie (1925 : "dans la bouche de quelques vieillards du Sud de la Nouvelle-Ecosse", "a presque complètement disparu ici" ; opinion non corroborée par Massignon 1962 qui l'indique comme vivant, et note les var. *neuftante*, *neunante*), Belgique (où il est "officiel", d'après Grévisse 1986, §573), Lorraine, dans le Jura (Morez), en Suisse (où il est "officiel", d'après Grévisse 1986, §573, cf. déjà Humbert 1852 : "d'un usage universel en Suisse" ; Neuchâtel 1926, var. vulgaire *noinante*), dans le Rhône (depuis 1803, var. *noinante*), la Loire (le Pilat), l'Isère (Villeneuve-de-Marc ; La Mure, var. *noinante*), en Vallée d'Aoste ("d'un emploi très fréquent"), et dans la Drôme. Le type lexical *nonante* s'est conservé dans certains patois, notamment à l'Est depuis la Lorraine jusqu'en Provence (FEW 7, 187a).

*Huitante* et *octante* sont les représentants du lat. *octoginta*, la première étant une forme régulière (1140 *oitante*) tandis que la seconde (fin 13e) est une réfection de *huitante* sur le modèle lat. *octoginta*. *Huitante* a été employé jusqu'au début du 17e s. (1616, Gdf), mais est concurrencé dès le 16e s. par *quatre-vingt*, et se raréfie au 17e (sans être cependant condamné par les grammairiens) pour se cantonner dans un usage mathématique (Oud 1660 : "*Huictante* est un terme d'arithmétique", dans *HLF* 3, 286). Cet usage se maintient jusqu'à la fin du 18e s. au moins (cf. Fér 1788 : "Quelques-uns en calculant disent *huitante*"), mais *huitante* est signalé comme gasconisme à Toulouse par Desgrouais dès 1766, et au 19e, Li ne peut que déplorer la perte d'un mot s'inscrivant dans la série régulière des *cinquante*, *soixante*, etc., tandis qu'il est signalé en usage en Suisse (Genève 1852). Il est encore en usage au 20e s., mais de façon restreinte, dans certaines régions : ("A la différence de *septante* et de *nonante*, ce mot n'est plus usité en Belgique, où il l'a été avant le 19e s. comme emprunt au wallon *ûtante*", Rob 1985), Suisse (Neuchâtel 1926, attesté depuis 1584, var. *huictante* vieillie ; Depecker 1988 : "encore usuel, moins toutefois que *septante* et *nonante*. Les trois ont été rendus obligatoire par l'Administration fédérale pour les appels au téléphone et doivent à ce fait un regain de vie"), Vallée d'Aoste ("d'un emploi très fréquent"). Le type *huitante* est connu de certains patois, notamment de l'Est (wallons, frpr.) et jusqu'en occitan (FEW 7, 309b).

*Octante*, apparu à la fin du 13e s. (TLF), est lui aussi concurrencé dès le 16e par *quatre-vingt-dix*, bien que plusieurs grammairiens se prononcent alors en sa faveur : déjà Meigret considère *quatre-vingt* comme plus reçu (*HLF* 2, 310). Au 17e, il est banni par Vaugelas (1647, 420 : "on dit *quatre-vingts*, & non pas *octante*") et se maintient comme ses confrères dans l'usage mathématique (Fur 1690 : "On dit en arithmétique, *soixante*, *septante*, *octante*, *nonante*") jusqu'à la fin du 18e (encore présent dans Trév 1752 sans mention, mais donné comme vieux dans Fér 1788). Au 19e, Li déplore sa perte et témoigne qu'"il est resté en usage dans le parler du Midi". On le trouve employé au 20e s. (mais le trait est en voie de disparition) en Acadie (1925 : "On l'entend dans la bouche de quelques vieillards du Sud de la Nouvelle-Ecosse" ; Massignon 1962 ne l'a pas relevé), et en Suisse (Neuchâtel 1926 : très fréquent dans les anciens textes, hors d'usage en Suisse romande excepté dans le langage administratif des postes). Le type

lexical octante est connu de quelques patois d'oïl, à l'Ouest et à l'Est, mais vu la rareté et la non-concordance des attestations, ils ne semblent jouer aucun rôle dans la présence de *octante* en français régional. Bien que traité ici de par ses liens avec les autres numéraux *septante*, *huitante* et *nonante*, *octante* [120] est à classer en 7.2.3.5.

**Rem. :** *Accomparer* [91], *agarder* [124], *aguetter* [127], *brodure* [130], *charrée* [143] fournissent la contrepartie lexicale des changements phonétiques rétrogrades. On peut y voir des évolutions lexicales contrariées, en ce sens que ces mots sont apparus comme concurrents de mots déjà en place, auxquels ils ont échoué à se substituer. Le remplacement lexical potentiel a avorté, les concurrents ne se sont pas implantés dans la langue et ont disparu. Ce sont là des possibilités d'évolution lexicale qui ne se sont pas réalisées en français, tandis qu'elles ont eu libre cours dans les parlers apparentés.

## 7.2.2. Cas douteux

---

### 7.2.2.1. Régionalismes-survivances formels

[181] **vousoyer** v. tr. "vouvoyer".*Vousoyer*

*Vousoyer* est une forme dérivée de *vous* sur le modèle de *tutoyer* (suffixe *-oyer*, Grévisse 1993, §166 n° 3). On possède des attestations isolées de cette formation dès l'ancien français, témoignant peut-être de créations individuelles (14e *vosoier* ; 15e *vousoier* ; aussi 1565 *vousier*, FEW). *Vousoyer* semble pénétrer véritablement l'usage au milieu du 18e s. (1742 *vousoïer* en Suisse, Pierrehumbert 1926), bien qu'il ne soit recensé par la lexicographie qu'au 19e s. (1842, FEW ; Humbert le répertorie à Genève en 1852 : "Terme connu en France, mais que les dictionnaires, sans aucune raison plausible, n'ont pas accueilli.") ; une forme *vousoyer* est répertoriée à partir du milieu du 19e (Besch 1845 ; aussi *vousayer* en Suisse (Genève 1852), donné comme "vieilli" par Pierrehumbert 1926). Le concurrent *vouvoyer*, formé à partir de *vousoyer*, *vousoyer* sur le modèle de *tutoyer* (par redoublement de la consonne initiale), est attesté dès la fin du 18e (1796 en emploi nominal, TLF). Les trois termes se font concurrence au 19e s., et bien que Li se soit prononcé contre *vouvoyer* ("le mot est mal formé"), c'est pourtant lui qui l'a emporté au cours du 20e s. (encore absent de Lar 1904 ; mentionné sous la vedette *vousoyer* dans Lar 1933 ; Rob 1964 le donne comme vedette : "Cette forme [...] l'emporte de nos jours"). *Vousoyer* et *vousoyer* sont donnés comme "vieilli" par Rob 1985 (s.v. *vouvoyer*), GLLF et Grévisse 1993. A l'heure actuelle, on trouve *vousoyer* encore utilisé dans l'Ardèche (Annonay) et la Drôme (aussi signalé à Neuchâtel (rarement *vousoyer*), mais était encore vivant en français commun en 1926). Le type lexical *vousoyer* est passé dans certains patois, notamment frpr. et occ. (FEW 14, 634b-635a). Fréchet (1997) attribue la présence du régionalisme dans la Drôme à l'influence de l'occitan *vouseya*.

Le n° 181 a été classé ici car les attestations patoises qui étayent la survivance correspondent à des emprunts au français (cf. Roques 1993), ce qui pour nous n'exclut aucunement qu'elles n'aient pu jouer une influence sur le français régional.

Le n° 51\* *porreau* (cf. 7.2.1.1) est considéré par Rézeau (1989a, 250) comme un trait populaire, plutôt que régional. Nous prenons en compte cette possibilité, en faisant figurer

ici cette entrée. Cependant, aucun fait n'est venu étayer cette opinion, peut-être fondée sur une intuition personnelle ; aussi le trait a-t-il été classé d'abord dans la rubrique recensant les convergences.

### 7.2.2.2. Régionalismes-survivances de genre

Le n° 17 étaye l'hypothèse, mais le trait patois a été emprunté au fr. Le n° 132 n'a pu être tranché faute de pouvoir déterminer le genre des attestations patoises.

[17] **dinde** n. m. "dindon (espèce)".Dinde

Le lat. médiéval *gallina de India* (13e), désignant la pintade (originaire d'Abyssinie, alors dénommée Inde), a donné lieu (14e) au syntagme fr. *poule d'Inde*, qui a ensuite (1e moitié 16e) été appliqué à l'espèce dindon, découverte au Mexique par les Espagnols. Par ellipse, le syntagme a donné *dinde* f. (depuis 1600, FEW). Une création concurrente, apparue au milieu du 16e, *coq d'Inde*, a donné par ellipse également *dinde* mais avec le genre m. (attesté plus tardivement : 1721) : "En plusieurs endroits au lieu de dire *coq d'Inde*, on fait un nom substantif de ce génitif *d'Inde*, & l'on dit *un dinde*, *le dinde*" (Trév 1721). Le genre m., encore admis par Fér 1787 (chez qui il correspond à une différenciation sémantique : "Plusieurs le font masculin et féminin. *Un dinde* pour le mâle, *une dinde* pour la femelle"), s'est maintenu en français populaire au 19e et début du 20e s. (Desgranges 1821 ; Platt 1835, Bauche 1920, FEW ; les deux genres sont dans DG sans mention ; Lar 1900 : "par abus" ; Lar 1929 : "on disait autrefois [...] abusivement *un dinde*"). On le trouve également employé en français régional : Louisiane (1901), Canada (Québec, où il est attesté depuis 1743-52 ; Acadie ; vieilli fin 20e d'après Chauveau 1993), Normandie (sud de la Manche (attesté à Saint-Lô depuis 1750), Orne, Eure ; *coq d'Inde* dans le centre de l'Orne), Champagne, Suisse (Genève 1852), Rhône, Loire, Isère (Villeneuve-de-Marc), Drôme. L'aire régionale est sans doute plus large : Grévisse (1993), outre des attestations normandes, signale aussi des emplois en Bourgogne (Vincenot) et en Auvergne (Pourrat). Il faut noter que, aux dates où le trait a été noté en usage en Louisiane et en Suisse, il était encore employé en fr. populaire. Le terme, emprunté par les patois, s'y trouve avec le genre m. en Normandie, à l'Ouest, en Champagne et dans la région frpr. où il désigne soit l'espèce, soit spécifiquement le dindon ou la dinde (FEW 4, 639b ; ALLy 359). Vurpas (1993, 116) considère l'emploi du genre m. en français de Lyon comme un "Régionalisme grammatical continuant le genre du patois (qui a été aussi le genre du français)".

[132] **doute** n. f.Doute

Le fr. *doute* (1050), déverbal de *douter* (< lat. *dubitare*), a d'abord été employé avec le genre f. A partir du 14e s., le mot acquiert le genre m. dans quelques occurrences (Gdf), dont on trouve des traces plus nombreuses à partir du milieu du 16e s. (attesté chez Ronsard, Jodelle, Monluc dans Hu). Le f. est encore très en usage au début du 17e s. (HLF 2, 400-401 ; seul genre donné par Nic 1621 ; La Curne : "Malherbe le fait toujours de ce genre, soit en prose, soit en vers" ; cf. aussi Fér 1787 ; Li rem. 2), mais Vaugelas (1647, 299-300) statue en faveur du m., genre qui semble avoir triomphé dès la fin du siècle (seul genre donné par Rich 1680 et Fur 1690). Le mot a survécu dans son emploi f. en Louisiane (paroisse Evangéline 1936) et au Québec (1930), ce qui

correspond à l'usage le plus fréquent à l'époque de la fondation de la colonie québécoise. Le type doute est connu de certains patois du Nord (Wallonie, Normandie, Lorraine), frpr. et occ. (Provence, Languedoc) (FEW 3, 169 ; bien que FEW n'indique pas le genre de ses attestations, le f. semble connu des patois : Can 1930 signale le f. dans l'Orléanais, et Jaubert 1864 le donne pour le Centre).

### 7.2.2.3. Régionalismes-survivances de rection

[3] **ressembler** v. tr. direct. Ressembler

*Ressembler*, dérivé de *sembler* (< lat. *similare*), est apparu en fr. au 12<sup>e</sup> s. La construction directe *ressembler quelqu'un* est apparue antérieurement (1100, TLF) à la construction indirecte *ressembler à quelqu'un* (1155), qui s'y est substituée pour représenter aujourd'hui l'usage commun. Le tr. direct, encore bien employé au 17<sup>e</sup> s. (TLF, Grévisse 1993, §280 16° ; par ex. par Malherbe, Régnier, Bossuet dans Li), est condamné par Vaugelas (1647, 480-481\*) qui le considère comme "la vieille façon de parler". Il semble en effet avoir vieilli à la fin du siècle (Rich 1680 et Fur 1690 n'indiquent que la construction indirecte), et est marqué comme archaïsme depuis Trév 1752 (d'après Mandret ; cf. aussi Fér 1788). *Ressembler quelqu'un* est de nouveau signalé, avec une distribution régionale, à partir du milieu du 19<sup>e</sup> s. (Humbert 1852 à Genève, qui le marque comme "français populaire", ce dont on trouve peut-être l'écho dans Li qui considère paradoxalement que *ressembler quelqu'un* "est resté populaire" mais aussi "est aujourd'hui complètement hors d'usage" ; cf aussi Pierrehumbert 1926 qui le donne comme du "français vulgaire"). Au 20<sup>e</sup> s., la construction transitive directe est employée sur une zone assez étendue : Acadie, Belgique, Ardennes, Lorraine, Suisse (Neuchâtel 1926, attesté depuis 1749), Haute-Savoie, Savoie, Bourgogne, Rhône (Beaujolais), Puy-de-Dôme (Thiers), Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Gard, Lozère, Haute-Garonne ("assez rare, sauf dans le sud du département", Séguy 1951). Le type ressembler en emploi direct est attesté, parallèlement à la construction indirecte, dans de nombreux patois de France, notamment dans les régions où l'on relève le régionalisme (FEW 11, 624b-625a). Ainsi, certains auteurs considèrent celui-ci comme dû au substrat (Séguy 1951, Fréchet 1992 ; Vurpas-Michel 1992 : "Régionalisme grammatical emprunté au patois" ; Grévisse 1993, §280 16° : "La construction [directe] subsiste dans beaucoup de dialectes et de là dans les français régionaux"), solution à laquelle s'oppose Mandret (à paraître) qui propose le cheminement inverse : "Il s'agit là d'un archaïsme qui s'est conservé dans le français de ces régions et a pénétré les dialectes dans lesquels il a été abondamment relevé".

### 7.2.2.4. Régionalismes-survivances sémantiques

Les n° 57, 86, 76 et 88 ont été classés ici car des attestations patoises ont été recueillies, mais en nombre peu nombreux, de sorte qu'un doute plane sur leur influence réelle quant à la présence du trait régional. Pour les n° 24, 30 et 71, des attestations patoises ont également été relevées, mais la persistance du trait peut aussi s'expliquer par le maintien de réalités ou traditions extra-linguistiques dans certaines régions seulement. Pour le n° 158, le type d'influence postulé s'écarte un peu de celle qui s'exerce habituellement. Pour les n° 148 et 76, le type lexical a été relevé dans les patois, mais il a été impossible d'en

déterminer le sens exact.

Figurent aussi dans cette catégorie des données dissociées : pour le n° 112\* (cf. 7.2.1.4), à l'époque où le trait a été relevé en Acadie, il n'est pas très clair s'il n'était pas encore employé en fr. commun. Le statut de régionalisme en Acadie n'est donc pas assuré. Pour le n° 44\*, la survivance n'est étayée que sur une partie du domaine (vallée d'Aoste). Enfin, les n° 82\* et 94\* (cf. 7.2.1.4) interfèrent avec des traits populaires, et ont donc subi un double classement.

[44\*] **asile** n. m. "école maternelle ; crèche".

*Asile* est un emprunt au lat. *asylum* "lieu inviolable, refuge", d'abord employé en référence à l'histoire romaine (1355 "lieu inviolable où une personne en danger trouve refuge"), puis son emploi se généralise (1657 "tout lieu où l'on se met à l'abri d'un danger"). Son histoire est ensuite liée à l'évolution des réalités auxquelles il réfère : à partir du début du 19e s., *asile* a été employé, d'abord dans le syntagme *salle d'asile* (1801), pour désigner un "établissement scolaire où l'on garde les enfants de 2 à 6 ans, dans le but charitable de seconder les parents ne pouvant assurer leur garde durant la journée". Les salles d'asile sont apparues en 1801 (HLF 9, 1110) ; par ellipse, *asile* est employé pour désigner ces établissements (1863, Li). Cet emploi persiste jusqu'à la fin du siècle (encore dans DG sans mention). Mais les *asiles* sont remplacés en 1881 par les écoles maternelles (Lar 1898) et la dénomination d'*asile* est abandonnée au profit d'*école maternelle* (elle se maintient à l'heure actuelle dans le sens "hôpital psychiatrique" (1827, FEW), d'usage familial d'après Rob 1985, abandonnée par le langage officiel). L'ancienne dénomination se maintient cependant de façon ponctuelle : Lar 1898 note que "la dénomination d'*asile* a été conservée par certaines institutions libres congréganistes". Au 20e s., on la trouve encore employée dans certaines régions : Poitou (m. ou f. "école maternelle tenue par des religieuses"), Ardennes "crèche", Val d'Ajol (Vosges, 1925 "école maternelle" d'après FEW), Vallée d'Aoste ("école maternelle"). Le terme a également pénétré certains patois, dans le Nord et à l'Ouest ; il est aussi présent en frpr. valdôtain (FEW 25, 647b). Martin (1984) signale que l'it. emploie *asilo* (*infantile*) dans le sens "école maternelle" (1835), ce qui pourrait constituer la source du régionalisme valdôtain (opinion partagée par FEW).

[57] **câlin** adj. et n. m. "indolent, paresseux". Câlin

*Câlin* est un dérivé du verbe *câliner* "être indolent, paresseux", aujourd'hui disparu dans ce sens (16e—fin 19e, FEW) dont la phonétique ([k] initial) révèle un emprunt probable au normand *câliner* "paresser", lui-même dérivé de *câline* "chaleur étouffante", remontant, par le lat. vulgaire \**calina*, à *calere* "être chaud" (TLF). *Câlin* est apparu à la fin du 16e s., d'abord dans le sens "gueux, mendiant", puis (1e moitié 18e) "indolent, paresseux". Le mot est qualifié de "bas et populaire" par Trév 1743, et possède des connotations péjoratives : "de ces fainéans qui courent le pays en demandant l'aumône" (Trév 1743), "niais, indolent" (Fér 1787). En 1833 apparaît le sens moderne "cajoleur" (Balzac), qui devient rapidement le sens principal du mot (cf. Besch 1855 : "Signifie quelquefois niais et indolent" ; Ac 1878 : "Il signifie surtout Cajoleur"), tandis que le sens antérieur tombe en désuétude à la fin du siècle (DG : "vieilli" ; Lar 1899 : "vieux"), parallèlement à la perte du même sens dans le verbe *câliner*. *Câlin* est encore employé

dans son sens ancien en Louisiane (1901 : n. m. "homme que la paresse réduit à vivre d'aumônes" ; 1986 : adj. "paresseux") et à l'Ouest (Vendée, Charente-Maritime et Charente : "filou, canaille, vaurien, fainéant"). Le type câlin "fainéant" est peu attesté dans les patois (wallon "coquin, méchant, Poitou "homme de mauvaise foi", Saintonge "id.", Charente-Maritime "mauvais sujet", Troyes "hypocrite" : FEW 2/1, 92b) ; on le trouve dans le sens plus proche de l'étymologie "éclair de chaleur" à l'Ouest (Normandie, Poitou, Saintonge) et en frpr.

[24] **camion** n. m. "petit chariot à bras".Camion

*Camion*, d'étymologie inconnue, a vu son sens évoluer d'après les modifications du référent. Apparu au milieu du 14e s. (1352 *chamion*, *camion*), il a été utilisé jusqu'au 20e s. pour désigner diverses sortes de chariots utilisés par différents corps de métiers pour transporter des marchandises (par ex. "charrette pour marchandises, vin et lie", "petite charrette traînée ordinairement par deux hommes et dans laquelle on transporte de la terre, du sable, etc.", FEW 23, 68b-69a). Au début du 20e s. apparaissent les camions automobiles, auxquels on applique le terme *camion-auto* (1915, TLF), puis par ellipse *camion* (1922, FEW). Ce nouveau type de camions supprime l'ancien véhicule à bras, et la disparition des référents amène l'obsolescence des sens. Le terme, pour désigner un "véhicule bas à bras utilisé pour le transport des marchandises" est considéré comme "vieux" par TLF (Rob 1985 : "Anciennement"). Cependant, ce type de véhicule est encore employé, et désigné par le terme de *camion*, en Normandie (Seine-Maritime : "tombereau" ; Basse-Normandie et Eure : "tonneau monté sur roues qui sert à porter de l'eau aux bestiaux dans les herbages"), dans le Rhône (Beaujolais : "petit chariot à deux roues qu'on pousse" ; Lyon depuis 1894 : "tomberau", "petit chariot à deux roues qu'on pousse") et la Loire ("petit char à deux roues"). Le type camion est représenté (sans doute par des emprunts au fr.) dans les patois d'oïl (wallon, picard, normand, et plus bas jusqu'en Saintonge), en frpr. à Poncins et en occ. (FEW 23, 69a). La survivance peut aussi s'expliquer par la conservation du référent ancien dans un monde rural (cf. le sens "petit chariot de maçon" attesté depuis Lar 1932, donné comme vivant par Rob 1985).

[158] **orage** n. m. "vent".Orage

*Orage* est un dérivé de l'afr. *ore* "vent léger, brise" (< lat. *aura*). Il est d'abord attesté (début 12e) dans le sens "vent", hérité du lat. à travers la base *ore* ; par métonymie, *orage* en vient rapidement (1140, TLF) à désigner une "grosse pluie accompagnée de rafales de vent". Ce sens secondaire l'emporte sur le sens premier au 16e s., "vent" disparaissant à cette époque (Hu, Ø des dictionnaires du 17e et ultérieurs). *Orage* "vent" est encore employé régionalement : il est localisé à Lyon fin 19e (1894), et à l'époque contemporaine dans la Loire et l'Isère (Villeneuve-de-Marc). Le type orage est présent dans les patois de toute la France, mais dans le sens du français moderne "précipitations accompagnées de rafales de vent" (ALF 945 ; FEW 1, 177a). En revanche, un certain nombre de patois ont conservé le représentant du type afr. *ore* : on le trouve notamment à l'Est, dans le Doubs, en frpr. ("Le terme ancien, dérivé du latin *aura*, désigne encore le vent au sens général dans la plus grande partie du domaine", ALLy 765), et dans certains parlers occitans (notamment Haute-Loire et Ardèche : ALF 1370b ; ALMC 18). Pour Gonon (1985), "On a fait la confusion [en français régional] entre le patois *ora* vent et *orage*, dont on a cru que c'était l'équivalent français du patois."

[88] **parlement** n. m. “conversation, bavardage”.Parlement

*Parlement*, dérivé de *parler* (< lat. *parabolare*), est apparu au début du 12<sup>e</sup> s. dans le sens “conversation”, puis a rapidement acquis, par métonymie, le sens “assemblée de personnes qui délibèrent” qui a référé à diverses réalités au cours des siècles avant d’aboutir au sens moderne. Sous l’influence de ce second sens, *parlement* a, dans son premier sens, souvent désigné une conversation de nature formelle, c’est-à-dire “conférence, pourparlers, négociation” (cf. Nic 1621 : “C’est devis & conference entre deux ou plusieurs sur quelque affaire”). Le sens premier se maintient jusqu’au 17<sup>e</sup>, puis disparaît dans la seconde moitié du siècle (Rich 1680 : “n’est pas en usage” ; Trév 1743 : “vieux mot”). Il est encore mentionné (avec la mention “vieux”) dans les dictionnaires jusqu’à nos jours. Nisard (1872, 295) signale son emploi dans la langue populaire en 1790 (“langage, conversation, colloque” dans le *Journal de la Râpée* 3), mais il s’agit peut-être là d’une re-création. *Parlement* est encore employé à l’époque moderne dans son sens premier dans deux zones francophones, mais généralement avec une connotation péjorative de “conversation (surtout oiseuse), bavardage” (Rob 1985 : “Régional. Discussion, paroles oiseuses. *Pas tant de parlement !*” ; cf. l’attestation au 14<sup>e</sup> s. dans le sens “paroles vaines, par opposition à l’action”, relevée par FEW). On le trouve d’une part en Amérique du Nord : Louisiane (1901 : “art de bien dire, de bien s’exprimer”, loc. *être en parlement* “en conversation” ; 1986 : “façon de parler”, loc. *avoir un bon parlement*), Acadie (1925 : “discours, bavardage, cancans” ; 1946-47 : “bagou”), Québec (1894 : “bavardage vain et inutile” ; 1930 : “pourparler, entretien, négociation”) ; d’autre part à l’Est de la France : Jura (Morez : loc. *avoir le parlement* “avoir du bagou”), Suisse (Neuchâtel 1926 : “parole, propos, discours”), Rhône (depuis 1894, rare ou en perte de vitesse : “action de parler beaucoup”, “bavardage”). Le type parlement est connu de certains patois, notamment au Centre-Ouest et au Centre, et dans l’Est (Ardennes, Lorraine, Dauphiné : FEW 7, 608b) mais il semble être un emprunt, surtout vivant au Centre. Dans le sens “façon de parler” (cf. Ditchy et TLF : “Régional, vieilli (surtout Centre et Ouest) Façon de parler”), il est également connu de plusieurs patois, notamment à l’Ouest.

[86] **pénible** adj. “dur à la fatigue, qui supporte les travaux pénibles (personne)”.Pénible

*Pénible*, dérivé de *depeine* (< lat. *poena*), est apparu (début 12<sup>e</sup>, TLF) avec le sens encore actuel “qui donne de la fatigue, se fait avec peine (travail)”. Appliqué ensuite aux personnes, le mot a acquis le sens “dur à la peine, infatigable” (1170, FEW). Ce sens dérivé est employé jusqu’au 16<sup>e</sup> s. (Gdf) et est recensé sans marque par Nic 1621, puis disparaît des dictionnaires (est-il déjà un régionalisme (caché) chez Nicot ?). Il est signalé comme un gasconisme à partir du milieu du 18<sup>e</sup> s., d’abord par les lexicographes régionaux (très employé à Toulouse d’après Desgrouais 1766 ; Agde 1770 : “laborieux”), puis dans la lexicographie générale (Fér 1788). A la même époque (milieu 18<sup>e</sup>), Du Pineau signale à Lyon la forme *peincible* dans un sens similaire (“dur à servir” ; un adj. *penable* est attesté en fr. du milieu du 12<sup>e</sup> s. au milieu du 16<sup>e</sup>, dans le sens “difficile à supporter, désagréable”, FEW ; *penable* est encore usité dans la Loire). L’emploi de *pénible* “laborieux” subsiste au 19<sup>e</sup> s. dans le Sud (signalé en Haute-Loire en 1835, en Provence en 1836, d’après Lagueunière 1993), comme l’indique Li (“On donne encore à

*pénible* le sens de dur à la peine dans le Midi”). Au 20e, cet emploi de *pénible* serait en récession dans le Midi (Brun 1931 indique qu’il n’est plus en usage, d’après Lagueunière 1993), bien que Nouvel (1978) le signale encore. D’après cet auteur, le régionalisme est un emprunt à l’occ. *penible*, où le type pénible “travailleur” est connu (FEW 9, 116a ; Mistral 1886, 535, aussi connu en cat. ; les attestations en occ. sont cependant rares).

[76] **peureux** adj. “qui fait peur”.Peureux

*Peureux*, dérivé de *peur* (< lat. *pavor*) est apparu en fr. (1130 *peoros*, FEW) avec son sens moderne “qui est sujet à la peur”. Il a subi un développement sémantique secondaire (du type métonymique : cause pour l’effet) : à partir de la fin du 12e s. (1172-74 *poërus*) on le trouve employé dans le sens “qui fait peur, effrayant”, et cela jusqu’en 1528 (Gdf), après quoi ce sens secondaire disparaît totalement de l’usage (non répertorié dans les dictionnaires du 17e). L’adv. dérivé *peureusement* a également connu cet emploi en afr. (1200 “d’une manière effrayante, qui fait éprouver de la peur”). *Peureux*, dans le sens “effrayant” (surtout à propos d’un endroit) est employé au 20e s. dans certaines régions de la partie Sud de la France, la limite septentrionale étant formée par l’Allier : Aquitaine, Midi toulousain-pyrénéen, Aude, Hérault, Loire (Poncins) et Allier. Le régionalisme est attribué à un emprunt à l’occ. par Camps (1991 : < *pauros*) et Boisgontier (1992 : < *pauruc* ; 1991 : “Sémantisme non enregistré par les dictionnaires français consultés. Calque l’occitan *pauruc* “peureux” qui connaît cette acception”), où le type peureux a ce sens (FEW 8, 87a atteste le type dans le Nord, l’Ouest, le Centre, l’Est et en occ., mais fournit la glose ambiguë “peureux”).

[30] **plancher** n. m. “partie inférieure du plancher, formant le plafond d’une pièce”.Plancher

*Plancher*, dérivé de *planche* (< lat. *planca*), est apparu en fr. (1150, TLF) avec le sens actuel “sol d’une pièce formé d’un assemblage de planches”. A partir du 15e s., un développement secondaire a fait employer *plancher* également avec le sens “partie inférieure du plancher, plafond” (1442, TLF). Cette polysémie s’est maintenue jusqu’au début du 20e s. (encore dans Lar 1932 sans mention), où Ac 1935 indique : “aujourd’hui on dit plutôt *plafond*” (FEW) ; ce sens est marqué “vieux” depuis Rob 1962. *Plancher* est utilisé dans ce sens au Canada (Acadie depuis 1925 ; Québec 1930 *plancher de haut*), en Normandie, dans l’Ouest (aussi par métonymie “grenier”), en Indre-et-Loire (“encore courant chez les personnes de plus de 60 ans”, “archaïsme du français général”). Le type plancher “plafond” est connu de certains patois de l’Ouest, ainsi qu’à l’Est en frpr. (cf. Neuchâtel 1926 *planchi*, rarement *planchir*, “parfois au sens de plafond” : “La finale de *planchi* est un patoisisme”) et en occ. (FEW 8, 353). Le maintien du sens archaïque (d’ailleurs relatif à l’Ouest, puisqu’il y est réservé à l’habitat traditionnel, donc vieilli ; également vieilli en Indre-et-Loire) peut aussi s’expliquer par le référentiel : “Dans les fermes d’autrefois du Poitou, le sol de la cuisine était habituellement fait de terre battue ou de ciment ou encore de dalles de pierre [...] on ne pouvait donc pas l’appeler *plancher* et ce mot était exact pour désigner le plafond” (J.-Ph. Levatois cité dans Rézeau 1984, 223). Cette situation est peut-être également valable pour les autres régions où est attesté *plancher* “plafond”, s’il s’agit d’un cadre rural.

[148] **raccommoder** v. tr. “remettre en état, réparer (sens général)”.Raccommoder



Ce dérivé de *accommoder* (< lat. *commodus*) est apparu à la fin du 16e s. (1587, TLF) dans le sens général “remettre en état, réparer (une chose)”. Le sens spécialisé “raccommoder un vêtement, reprendre” est apparu à la fin du 17e s. (1671, TLF). *Raccommoder* est employé au sens général jusqu’au 20e s. (encore dans Lar 1932 sans mention) : il est marqué “vieux ou vieilli au sens large” dans Rob 1962 (TLF id.), le sens moderne s’appliquant spécialement à la couture. Dans son sens général, le verbe est encore employé (cf. Rob 1985 : “vieilli ou régional”) en Lorraine et dans l’Isère (La Mure). Le type raccommoder “réparer” est connu d’un certain nombre de patois, notamment à l’Est (FEW 24, 82b-83a ; GPF §7682) ; mais la glose ambiguë “raccommoder” de ces dictionnaires ne permet de savoir si le sens ancien du fr. y est toujours représenté.

[71] **réveillon** n. m. “repas pris tard dans la nuit, souper”.Réveillon

*Réveillon*, dérivé de *réveiller* (< lat. *\*exvigilare*), est apparu au 16e s. (1531, TLF) comme un synonyme de *souper*, c’est-à-dire “repas pris à une heure avancée de la nuit”. Le sens moderne, “repas fait la nuit de Noël (à l’origine un souper)”, est apparu au milieu du 18e s. (1750, TLF). La polysémie se maintient jusqu’au début du 20e s. (encore dans Lar 1932 sans mention) puis seul le sens spécialisé reste en usage, “souper” étant qualifié de “vieux” à partir de Rob 1964 (repris dans Rob 1985). *Réveillon*, dans son sens premier, est encore en usage (cf. TLF : “vieux ou régional”) en Indre-et-Loire (aussi *réveillonner* v. intr. “manger le réveillon durant une veillée”), Ardèche (Annonay) et dans la Drôme. Le type lexical semble très peu représenté dans les patois (FEW 3, 336b ne l’atteste que dans le Calvados, en Charente-Maritime, Savoie, et occitan de Provence) ; cependant, Fréchet (1992 ; 1997) attribue le régionalisme ardéchois et drômois à l’occ. *revelhon*. Le maintien du terme en ce sens archaïque peut aussi s’expliquer par le fait qu’il est utilisé, dans les régions où il est encore employé, dans un contexte rural pour désigner un repas pris lors d’une veillée (cf. Annonay et Drôme : “repas ou boisson chaude après une longue veillée dans les campagnes” ; Indre-et-Loire *réveillonner* v. intr. “manger le réveillon durant une veillée”), tradition en perte de vitesse qui se maintient avec son ancien nom.

### 7.2.2.5. Régionalismes-survivances lexicaux

Pour le n° 22, les attestations patoises sont peu nombreuses ; l’obsolescence du n° 65\* (cf. 7.2.1.5) en fr. commun est remise en cause par un dictionnaire, ce qui amènerait à considérer ce trait comme un mot populaire commun et non régional. Il bénéficie donc d’un double classement.

[22] **beurrée** n. f. “tartine de beurre”.Beurrée

Ce participe passé f. substantivé de *beurrer* (< lat. *butyrum*) est apparu dans le sens “tartine de beurre” en 1642 (on note un emploi antérieur, isolé, dans le sens “couche de beurre étendue sur le pain” chez Noël du Fail, 1585). Ce mot, encore vivant dans la première moitié du 20e s. (encore dans Rob 1953 sans mention), a vieilli dans la seconde moitié du siècle (TLF : “vieilli. [...] On dit plus couramment une *tartine beurrée*” Rob 1985 : “vieux”), mais a subsisté régionalement (cf. Rob 1985 : “vieux ou régional” ; GLLF : “dialectal”) : le mot est signalé comme régionalisme au Canada depuis la fin du 19e s. (Clapin 1894, alors que le mot est encore employé en français commun), dans le sens

“tartine” en général (cf. Massignon 1962 : “enduite de beurre, mélasse, confiture, ...”) . Il est également employé en Normandie (sud de l'Eure, Basse-Normandie). Le type beurrée est connu de quelques patois, à l'Ouest du domaine d'oïl, en frpr. (Savoie) et en occitan (Provence, Cantal : FEW 1, 664a), sans que cette présence soit très probante pour le maintien régional du mot.

### 7.2.3. Survivances non appuyées par le substrat

---

#### 7.2.3.1. Régionalismes-survivances formels

Cette classe n'est documentée par aucun exemple dans notre corpus.

#### 7.2.3.2. Régionalismes-survivances de genre

Aucune attestation patoise convergeant avec le trait fr. n'a été relevée pour les n° 46, 126 et 8 ; pour le n° 138\* (cf. 7.2.1.2), le substrat ne corrobore pas la présence du trait au Québec.

##### [46] **ancre** n. m. Ancre

Le genre f. usité en français commun actuel (depuis l'emprunt au lat. *ancora* au milieu du 12e s.) est étymologique. Cependant, le mot a aussi été employé au m. au 16e s. (Hu), surtout dans la langue technique ou qualifiée de “populaire” (notamment chez Scarron), mais pas uniquement (on le trouve chez des écrivains comme Baïf, d'Aubigné, etc.). Ménage (1672) se prononce pour le f. (HLF 4, 788). L'emploi au m. perdure cependant dans les langues spéciales : il persiste dans la langue des marins des 17e et 18e s. (Fur 1690—Trév 1771 : “les gens de mer le font m.”, FEW), et est aujourd'hui toujours employé dans la langue des horlogers (avec le sens “pièce ayant la forme d'une ancre et servant à régler l'échappement d'une montre ou d'une horloge”, TLF). Son emploi dans la langue populaire au 19e est également attesté par Desgranges (1821). La survivance du genre m. dans le français du Québec (1930) constitue sans doute une des nombreuses traces du vocabulaire maritime dans ce parler. Il est à noter que les patois de Jersey et de Guernesey emploient également le mot au m. (FEW 24, 542b).

##### [126] **appendice** n. f. Appendice

Le fr. *appendice* a été emprunté au lat. *appendix* dans la première moitié du 13e s., dont il a hérité le genre f. L'emploi du mot avec le genre m. apparaît fin 16e (1585, TLF) ; la concurrence des genres s'exerce jusqu'au 19e s. Si le m. est donné comme seul genre par Fur 1690 et la série des Trévoux, il ne s'est cependant toujours pas imposé à la fin du 18e : cf. Fér 1787 qui rectifie au profit du f. étymologique le genre m., qu'il a attribué “par erreur” dans son *Dictionnaire grammatical* en 1768. Dans la première moitié du 19e, si le m. semble l'emporter (seul mentionné dans Besch 1845, par ex.), certains militent cependant encore pour le genre f., avançant des arguments étymologiques : “L'Académie fait *appendice* masculin : pourquoi cela ? Il est évident que ce mot est tout latin : il devrait conserver le genre qu'il a dans cette langue, d'autant plus que sa désinence française est féminine” (Land 1843). Le m. l'a emporté définitivement dans la seconde moitié du siècle (Li : “aujourd'hui masculin” ; DG). *Appendice* est encore employé au f. en français du

Québec au début du 20e s. (1930). Le FEW (25, 34a) ne recense pas le mot dans les patois. Le français du Québec a maintenu le genre en usage en français à l'époque du départ des colons.

[8] **moustiquaire** n. m. Moustiquaire

*Moustiquaire*, dérivé de *moustique* (< esp. *mosquito*) est apparu dans la 2e moitié du 18e s. (1768) avec le genre m. Une forme f. concurrente *moustiquière* apparaît à la fin du siècle (Fér 1787 ; 1798-99 *moustiquaire* (TLF), répertorié depuis Boiste 1800 dans la lexicographie générale) et semble s'imposer rapidement : d'après TLF, le f. s'impose dès la fin du siècle ; le m. n'apparaît plus dans les dictionnaires dès la première moitié du 19e (ø Land 1843, Besch 1845). A l'époque contemporaine, *moustiquaire* m. est signalé comme régionalisme en Haute-Loire, dans l'Ardèche (Annonay) et la Drôme. Il ne peut être attribué à l'influence des patois, puisque le mot n'y est pas attesté. Plutôt que de considérer l'usage régional comme le maintien ininterrompu d'un trait éphémère en français commun, on peut y voir un changement de genre par rapport au français commun actuel sous l'influence de la base *moustique*.

### 7.2.3.3. Régionalismes-survivances de rection

Cette classe n'est documentée par aucun exemple dans notre corpus.

### 7.2.3.4. Régionalismes-survivances sémantiques

Les traits n° 131 et 176 n'ont pas de substrat correspondant ; la même situation s'applique à une partie du domaine des fiches dissociées 44\* (cf. 7.2.2.4) et 69\* (cf. 7.2.1.4).

[131] **défaite** n. f. "excuse fallacieuse, prétexte".Défaite

*Défaite*, participe passé f. substantivé de *défaire* (dér. de *faire* < lat. *facere*), est apparu au début du 15e s. dans le sens encore vivant "mise en déroute d'une armée" (auparavant, on recense au 13e le mot avec le sens "maladie des yeux"). Au milieu du 16e apparaît le sens (issu du verbe *défaire* dans le sens "se débarrasser de", et non du premier sens de *défaite*) "prétexte" (1544, TLF), qui est en usage surtout à l'époque classique, mais dont on trouve encore des emplois au 19e (par ex. Courteline 1891) et qui est mentionné dans les dictionnaires comme vivant jusqu'à DG ("vieilli" ; TLF et Rob 1985 : "vieux"). Le mot est encore aujourd'hui employé dans ce sens au Québec. Le type *défaite* est quasiment inconnu des patois (FEW 3, 349a ne mentionne que apr. *defacha* "prétexte", Normandie (Le Havre) *défaite* "mensonge pour s'excuser", et Dombras (Meuse) *defet* "prétexte").

[176] **sépulture** n. f. "inhumation".Sépulture

*Sépulture* est un emprunt au lat. *sepultura* "derniers devoirs, inhumation" et "tombeau" en lat. chrétien (début 13e). Il est apparu en fr. début 12e (*sepulture*) dans le sens "action d'inhumer un mort" ; dans la deuxième moitié du siècle apparaît le sens actuel "tombeau" (1160-74, TLF). La polysémie persiste jusque dans la seconde moitié du 20e s. (encore sans mention dans Rob 1964), puis "inhumation" est donné comme "vieux ou littéraire" par Rob 1985 et TLF. Le sens "inhumation" est signalé comme un

régionalisme en Haute-Savoie et Savoie (“commence à être considéré comme vieilli et à disparaître au profit de *enterrement*” ; aussi *sépulturer* v. tr. “inhumer, ensevelir, enterrer”), dans l’Aude (depuis 1949) et l’Ariège. Le type sépulture “enterrement” est attesté en ancien occitan, mais est peu représenté à l’époque moderne dans les patois, excepté dans la partie frpr. de l’Italie (FEW 11, 485b). Pour Michel (1949, cité par Boisgontier 1992), l’emploi de *sépulture* s’explique comme un “Euphémisme pour *enterrement* qui paraît grossier ou brutal”.

### 7.2.3.5. Régionalismes-survivances lexicaux

Le substrat est inexistant pour les traits n° 174, 119, 120 (cf. 7.2.1.5), et une partie du domaine des n° 100\* (Lyon, cf. 7.2.1.5), 4\* (Acadie, cf. 7.2.1.5) et 2\* (Acadie, Belgique, cf. 7.2.1.5).

[174] **démarier** v. pron. “se séparer juridiquement”.Démarier

Ce dérivé de *marier* (< lat. *maritare*) est apparu au début du 13e s. (1220, TLF), et a été employé d’abord de façon transitive, puis pronominale. De sens plus général que *divorcer* (on se démarie par annulation du mariage ou divorce, cf. Land 1843 qui introduit une distinction entre *démarier* et *divorcer*), *démarier* est considéré comme “familier” par Fér 1787 (GLLF, au contraire, le considère comme “Classique et littéraire”), et donne lieu, fin 19e, à un emploi technique : “éclaircir des semis” (depuis 1873). Il vieillit, à la fois dans son emploi transitif et pronominal, dans la première moitié du 20e s. (sans mention dans DG et Lar 1929 ; Rob 1955 et TLF : “vieilli ou familier” ; Rob 1985 : “vieux”), tandis que l’emploi agricole est toujours vivant. *Démarier* est toujours employé, dans le sens “se séparer”, dans le Rhône (Beaujolais) et l’Isère (La Mure). Bien que certains patois connaissent le type démarier (FEW 6, 352b-353a), il n’est pas représenté en frpr.

[119] **niaiser** v. intr. “perdre son temps en s’occupant de futilités”.Niaiser

Ce dérivé de *niais* (< lat. *nidax* “pris au nid”) est apparu en français en 1549 (*niezer* ; 1610 *niaiser*), d’abord dans le sens “agir de façon inconsidérée”, puis “perdre son temps en occupations vaines” (1580, TLF). Il est employé tout au long du 17e et du 18e s., et est marqué comme “familier” par Fér 1787 (“Le peuple le dit...”, repris par Besch 1855). Bien que peu d’attestations soient fournies pour confirmer la vitalité du terme durant la période suivant le 17e (Pascal est le plus souvent cité), *niaiser* est mentionné sans restriction dans les dictionnaires du 19e s. (on le trouve aussi chez Balzac) et du début du 20e s. (encore dans Lar 1932 sans mention). Il est considéré comme “vieux” par Rob 1959 (suivi par Rob 1985 ; TLF : “vieilli” ; GLLF : “classique et littéraire” d’après un emploi chez Montherlant). Cependant, le mot est recensé comme un régionalisme dès le premier tiers du siècle, au Canada (Acadie 1925 ; Québec 1930, où il est encore vivant) et en Suisse (Neuchâtel 1926 : v. tr. et pron. “quereller, chercher noise à”, “peu usité, du moins à Neuchâtel”). Le type niaiser est très peu représenté dans les patois (FEW 7, 113b : Normandie, Cher, Saint-Etienne), auquel on peut donc attribuer un rôle nul dans la conservation régionale de *niaiser* (celle-ci n’est d’ailleurs assurée que pour le Québec ; à l’époque où *niaiser* a été relevé à Neuchâtel, il était encore en usage en fr. commun).

---

## Conclusion

L'étude de la notion générale d' « archaïsme » du français régional, mise en avant dans mainte publication sur le sujet (à tel point que Chambon 1994a, 270, la qualifie de “vache à lait” des auteurs traitant de régionalismes)<sup>236</sup>, nous a conduit à définir un objet précis, qui correspond à la survivance régionale de traits linguistiques disparus du français commun, c'est-à-dire de traits qui sont sortis de l'usage de la langue commune (y sont devenus archaïques) pour se maintenir uniquement dans des usages régionaux (chap. 1). Notre étude fait ressortir que les survivances ne forment pas un groupe homogène, mais se répartissent en plusieurs espèces qui ont le plus souvent été amalgamées. Cet amalgame a d'ailleurs été cultivé par un certain nombre de personnes s'intéressant au français régional, l'ancienneté des traits linguistiques servant d'argument à une revendication régionaliste. En linguistique comme ailleurs, l'histoire est le recours habituel des défenseurs des valeurs locales ancestrales, menacées par l'évolution, qu'elle soit

<sup>236</sup> On ne dispose pas d'évaluations chiffrées permettant d'estimer la part occupée par les « archaïsmes » parmi les régionalismes. Martin (1997, 63) parle simplement d'un “nombre non négligeable”. Les proportions semblent varier selon les régions, mais dépendent également de la perspective des auteurs : ainsi, certains (par ex. Carton-Poulet 1991 ou Gagny 1993) indiquent les régionalismes par « archaïsme », mais leur recherche n'est pas systématique et donne donc une idée imprécise de l'ampleur du phénomène. Fréchet (1992) donne le compte suivant pour Annonay : environ 100 régionalismes sont attestés en afr., environ 100 en mfr., et 120 en frm. dans FEW mais absents des dictionnaires contemporains ou avec une mention. Ce qui représente à peu près 20% de la masse totale des régionalismes d'Annonay (320/1767). Ces chiffres représentent cependant une estimation brute qui devra être révisée à la baisse, car tout trait attesté dans un stade antérieur de la langue peut y avoir connu des vitalités très diverses.

linguistique, sociale ou politique (chap. 3). Dans ce cadre, l'analyse linguistique ne visait qu'à démontrer une thèse que l'on avait adoptée par avance, et a donc souffert dans sa rigueur au profit des intérêts visés, les matériaux linguistiques devant se plier à la doctrine.

En linguistique, l'« archaïsme » du français régional s'insère dans les études dialectologiques, où elle est une application du modèle de diffusion des traits linguistiques élaboré par la géographie linguistique (modèle des aires). Le français régional, dans sa dimension historique, relève certes d'un processus de diffusion de la langue (chap. 5), mais également d'une substitution de langues. Cette double perspective, mise en avant ici, a permis de distinguer différents types de survivance :

## 1. Fausses survivances

Parmi ce qui peut être présenté comme des survivances du français commun, une part importante (une estimation chiffrée reste à faire) correspond à de fausses survivances, c'est-à-dire à des traits qui n'ont pas vu leur usage se restreindre jusqu'à devenir exclusivement régional, puisqu'il l'a toujours été (chap. 4). L'appartenance antérieure de ces traits à la langue commune résulte d'une illusion qui est due, pour la période de l'ancien et du moyen français, à une sous-interprétation des attestations antérieures, dont le caractère régional apparaît après examen. Roques (1991, 585) a mis en garde les chercheurs trouvant dans des textes d'ancien et de moyen français des traces de régionalismes actuels :

***“l'aspect philologique et historique touchant l'histoire des mots régionaux antérieurs au XVIIe siècle me paraît être le point faible des études sur le français régional. [...] trop souvent les notations afr. ou mfr., empruntées au FEW, ne sont que des cache-misère qui devraient être remplacées par des représentations géographiquement plus précises”.***

Ne peuvent être considérés comme de véritables survivances que ***“des mots qui étaient déjà attestés en ancien et moyen français par des textes assez variés pour qu'on puisse y voir avec vraisemblance des formes qui, dès une époque ancienne, n'étaient pas tenues pour dialectales mais faisaient partie de la langue commune”*** (Picoche 1969, 326-327).

En ce qui concerne la période du français moderne, les jugements émis par les dictionnaires se substituent aux attestations à localiser. Mais là encore, les régionalismes non identifiés comme tels foisonnent, les lexicographes commettant eux-mêmes des erreurs de jugement. Rappelons ici la mise en garde de K. Baldinger (1961, 157) :

***“les dictionnaires français ont enregistré des termes régionaux sans indiquer leur provenance”.***

Afin de ne pas tomber dans le piège de la fausse survivance, deux tâches se présentent aux chercheurs : d'une part l'étude critique des textes anciens et de leurs auteurs, qui s'avérerait très utile pour interpréter de nombreuses attestations relevées par Gdf ou le FEW ; d'autre part, celle des lexicographes et de leurs méthodes. C'est ce second aspect

qui est pour l'instant le moins développé, alors qu'il est prometteur : certains dictionnaires, et notamment ceux du XIXe s., sont particulièrement riches en régionalismes, et leur dépouillement permettrait sans doute de dater bien des faits et d'apporter des témoignages dont tirerait profit l'étude historique des régionalismes.

## 2. Survivances épaulées par le substrat

Le rôle joué par les langues auxquelles s'est substitué le français dans la formation du français régional, nous a amené à considérer que ces substrats pouvaient également intervenir dans le cas de régionalismes constituant des survivances du français commun (chap. 6). Plutôt que des survivances s'expliquant simplement par un retard d'évolution du français régional, dont rend compte la théorie diffusionniste de la géographie linguistique, nous proposons d'envisager le maintien de traits sous l'effet d'un phénomène de contact, dans lequel la convergence d'éléments comparables dans les langues aboutit à leur préservation. La langue (ici les variétés régionales du français) soumise à ce contact résiste aux innovations qui se produisent dans la langue (ici le français commun) où ce phénomène de convergence n'a pas cours. Cette hypothèse, confortée par l'examen de nos données (chap. 7), met en lumière un aspect inhabituel du contact de langues : celui-ci peut être un facteur de stabilité linguistique. Cependant, cette conséquence est soumise à une limitation : l'influence pouvant ainsi s'exercer est directement dépendante du degré de parallélisme existant entre les langues en contact, étant entendu que l'influence maximale s'exerce entre langues étroitement apparentées, et même entre dialectes d'une même langue. Ce type d'influence linguistique ne peut donc s'exercer que dans des situations particulières, le contact de langues restant majoritairement un facteur d'évolution. La rétention par convergence entre langues en contact nous est apparue valable, dans notre situation, pour des langues appartenant à un même sous-groupe linguistique, et qui par là même ont conservé une importante communauté lexicale. Si elle semble confirmée pour des contacts entre le français et les dialectes d'oïl, le francoprovençal, l'occitan et le catalan, elle se laisse aussi observer dans le cas où la langue de contact est un créole à base française. Le cas de *compère* [45] *Compère* nous servira d'exemple : le n. m. *compère* (< lat. chrétien *compater*), attesté en fr. à partir de la fin du XIe s. (1174-77 *compere*, TLF), désigne le "parrain d'un enfant par rapport aux parents". Le mot est également employé, dès cette époque, comme titre d'amitié familial, d'où le sens "partenaire, complice" (1594, TLF) qui survit seul aujourd'hui. Le sens "parrain" est considéré comme "vieux" dans la seconde moitié du XXe s. (TLF), mais survit régionalement (cf. GLLF : "vieux ou dialectal" ; Rob 1985 : "vieux ou régional"), notamment en Martinique, où le créole l'a également conservé (Depecker 1988). Pompilus (1961) indique des faits semblables à Haïti, où un créole à base française forme la langue usuelle de la population. Il considère que de nombreux traits paraissant a priori s'interpréter comme des « archaïsmes » sont en fait des *haïtianismes*, c'est-à-dire des traits empruntés au créole, qui les a lui-même préservés depuis que le français les lui a transmis (134). Par ex., le superlatif s'exprime souvent, en français haïtien, sans article : "il fit plus de bien au pays" (= "le plus de"), car "Ce tour a pour soutien le créole qui l'a

gardé de la syntaxe classique” (Pompilus 1961, 74).

Des cas parallèles de survivance par convergence se laissent également observer lorsque les langues de contact ne sont pas directement apparentées avec le français, et pour lesquelles les parallélismes sont bien moins nombreux, et généralement plus fortuits : c'est le cas pour le français de l'Est (Belgique, Alsace, Suisse), au contact de langues germaniques qui peuvent parfois fournir un soutien à des traits linguistiques obsolètes en français commun. Pour le français parlé en Belgique, Massion (1987) fournit l'ex. de la préposition *avec* également employé comme adverbe (“Je viens avec”) comme à l'époque classique, et également comme en néerlandais où l'on a la construction équivalente : “ik ga mee” (34). Straka (1984, 500 n. 2) propose pour rendre compte de ces phénomènes le terme *germanismes de maintien*, pouvant s'appliquer à des alsacianismes, helvétismes ou belgicismes. L'expression est calquée sur les *anglicismes de maintien* de Darbelnet (1971), qui concernent des survivances en français canadien dues à des convergences avec l'anglais :

**“lorsqu'un terme qui s'est maintenu au Canada et non en France se trouve être un homonyme ou un paronyme d'un mot anglais qu'on lit ou entend constamment, il est difficile de ne pas voir un rapport de cause à effet entre la présence du terme anglais et le maintien de son parent français dans l'usage courant.” (Darbelnet 1971, 1169.)**

Dans ce cas, les convergences sont rarement fortuites, mais dues au fait que l'anglais avait lui-même emprunté ces traits au français à une époque antérieure.

Puisque la survivance régionale de traits devenus archaïques en français commun est corrélée à la présence de ces mêmes traits dans la langue de substrat, et que le volume de survivances sur lesquelles peut jouer le contact dépend du degré d'affinité entre les langues, il semble qu'on devrait trouver moins de survivances (voire presque pas) dans les zones où le substrat est plus différent du français, par ex. en Alsace et en Bretagne celtique. Or, elles n'en sont pas absentes : le travail de Wolf (1983) sur l'Alsace donne les ex. de *allumer la maison* loc. verb. “incendier”, *baigner* v. intr. “se baigner”, etc. (Straka 1984, 500). Esnault (1925, 56), quant à lui, définit le français parlé en Basse-Bretagne comme étant notamment caractérisé par “du français vieilli demeuré usuel vers l'Ouest”. Ces contre-exemples indiquent donc que le soutien du substrat n'est pas la cause unique des survivances, bien que cela soit une situation récurrente. Mais il faut aussi envisager, pour ces régions, l'influence des adstrats qui ont pu favoriser le maintien des traits (comme on l'a vu pour le germanique en Alsace) ou contribuer à les diffuser : les survivances du français de Bretagne ont pu y être diffusées à partir du français de l'Ouest, où elles sont nombreuses. Les travaux sur le français de Bretagne sont cependant trop peu avancés à l'heure actuelle pour que l'on puisse juger de la réelle part de survivances qu'il contient, de celles qu'il partage avec le français de l'Ouest, et des convergences qui peuvent exister avec le breton.

### 3. Survivances sans convergence avec le substrat



L'existence de survivances complètement indépendantes d'un phénomène de convergence, même si elle est plus rare, n'est pas à nier. On peut essayer de distinguer plusieurs causes à ces régionalismes par retard d'évolution.

### 3.1. Isolement des régions conservatrices

L'explication « classique » fournie par la géographie linguistique consiste à considérer comme normal que des aires isolées ou situées de manière périphérique par rapport au foyer d'innovation soient conservatrices par rapport à celui-ci. Le conservatisme du français régional n'est une surprise pour personne :

**“On pouvait s’y attendre, puisqu’il est généralement admis que dans un domaine linguistique donné, les parlers de la périphérie évoluent en général moins vite que ceux du centre” (Darbelnet 1976, 1138).**

Ainsi, le français de Belgique par ex. (Piron 1973, 296), et plus encore le français du Canada (Lavoie 1995, 372), sont caractérisés par leur aspect conservateur. Cependant, l'isolement peut ne pas être simplement géographique : l'éloignement par rapport au centre directeur implique certes que les innovations qui en proviennent sont adoptées avec retard ; mais si la coupure avec le centre est renforcée par une autonomie locale par rapport à ce centre, celui-ci finit par ne plus fonctionner comme tel, et la variété de français ainsi isolée acquiert son autonomie (cf. 5.2.2.2). C'est ainsi qu'au Canada, la coupure géographique a été renforcée au milieu du XVIIIe s. (1763) par une coupure politique sans doute aussi importante, qui a abouti à l'autonomie du français du Canada (d'ailleurs souvent appelé *franco-canadien*, tandis qu'en France personne ne saurait parler d'un *franco-normand*, d'un *franco-lorrain* ou d'un *franco-auvergnat*). Les innovations ayant lieu en France ne s'y diffusant pas, le français parlé au Canada a pu préserver un certain nombre de traits linguistiques, tandis qu'il évoluait également (ce qu'on oublie souvent de mentionner) dans une direction inconnue du français de France (notamment par emprunt à l'anglais et aux langues amérindiennes, ainsi que par création interne). A l'heure actuelle, les Québécois refusent d'ailleurs le statut de français régional que l'on attribue en France à leur parler, et revendiquent celui de *variété nationale de français*, sur laquelle l'influence du français commun (de France) est bien moindre que sur les français régionaux de France (Poirier 1995, 17-18). Cette position aboutit ainsi à l'identification de *francismes*, traits linguistiques propres à la France et sentis comme régionaux (de France) dans les autres variétés nationales de la langue. Le français du Québec, de Belgique (Pohl 1979, 11) et de Suisse sont ainsi des variétés nationales, dont les particularités sont d'ailleurs généralement cultivées (cf. les *régionalismes de bon aloi*) et d'un emploi beaucoup plus répandu que dans les français régionaux de France, qui subissent de façon très forte l'influence de la norme française.

### 3.2. Survivance linguistique et référentielle

Certains exemples de survivances nous ont amené à envisager la possibilité que des traits lexicaux subsistent en français régional en raison de la survivance des réalités auxquelles ils réfèrent, tandis qu'elles ont été abandonnées dans l'usage commun

(extra-linguistique et linguistique). On a là souvent affaire au maintien régional, et surtout rural, de coutumes ou d'objets devenus des archaïsmes de civilisation. C'est le cas par ex. du *réveillon* [71], la tradition des veillées ne subsistant plus que sporadiquement dans les campagnes ; de même, là où l'on utilise encore un petit chariot sur roues, on peut continuer à l'appeler un *camion* [24] ; on peut désigner le plafond comme étant le *plancher* [30] si l'endroit où l'on marche n'est pas composé de planches. Dans ces cas, des référents traditionnels persistent avec leur désignation ancienne, car l'usage commun, les ayant abandonnés, ne fournit pas de forme linguistique pour les remplacer. Le maintien de la numérotation décimale dans le français de l'Est, appuyée par le substrat et par le statut officiel de *septante* et *nonante* en Belgique et en Suisse, a également été favorisé par la persistance de l'utilisation des formes décimales dans l'usage administratif (en Suisse) et scolaire, pour des raisons pédagogiques, bien après les dates fournies par les dictionnaires généraux pour l'abandon de cet emploi en arithmétique ("certains instituteurs, pour faciliter l'apprentissage du calcul, utilisent les formes anciennes ; cette étrange méthode est même recommandée par les Instructions Officielles de 1945", *Grammaire du français contemporain*, Larousse, 1964, §402, cité dans Grévisse 1986 §573. Elle a notamment été employée dans la Loire jusqu'à la seconde guerre).

### 3.3. Mots recréables en français

---

Il faut également envisager que certaines survivances puissent être le fruit non d'une tradition ininterrompue, mais d'une réapparition dans la langue : c'est principalement le cas pour des régionalismes lexicaux morphologiquement complexes, et dont les formants sont encore vivants dans la langue. On a montré au chap. 4 que certaines « survivances » (par ex. *démêler* [40], *mouliner* [98], etc.), en fait très peu vivantes en français ancien, devaient probablement leur emploi en français régional à une re-création. Le même phénomène peut s'envisager pour des traits ayant été bien vivants en français ancien, qu'ils soient de nature lexicale (par ex. *mauvaiseté* [117] ou *parlement* [88]), sémantique (cf. la polygenèse sémantique de Geeraerts) ou syntactique : le genre des noms, notamment, qui est arbitraire en français, peut changer soit par analogie (par ex. *moustiquaire* [8], peut-être m. sous l'influence de *moustique*), soit parce qu'il n'a pas de marque formelle très nette. Ainsi, un grand nombre de mots commençant par une voyelle ont vu leur genre fluctuer parce que l'article ne le marquait pas (le défini *l'* ne renseigne pas sur le genre ; quant à l'indéfini *un*, il est prononcé, jusqu'au XIXe s., comme le f. *une* devant un nom à initiale vocalique. Donc, en français populaire notamment, **"Tout substantif [...] qui commence par une voyelle a tendance à devenir féminin. [...] la préférence accordée en certains cas au genre masculin peut même être interprétée comme une tentative erronée de réaction."** Gougenheim 1929, 87-88). Le genre régional de *appendice* [126] et *offre* [138] s'explique peut-être par un changement de genre en français régional motivé par ce principe. Dans la même veine, Constantin et Désormaux (1902) motivent l'emploi de *quand* prép. [69] par une ellipse : "Il est parti quand mon frère" serait à restituer comme "Il est parti quand mon frère est parti".

La re-création concerne même des traits connus du substrat patois, pour lesquels la convergence a encore pu être renforcée par le fait que la formation était encore

décomposable (et recomposable) synchroniquement (ex. *maladier* [83], *niaiser* [119], *ventraille* [179], qu'on peut recréer à l'aide du suffixe collectif *-aille*, sur le modèle de *cochonaille*, *tripaille*).

Il convient de clore cette typologie des survivances par quelques remarques sur la « marge d'erreur » dont Tuailon (1983) a exposé les problèmes qu'elle posait aux descripteurs du français régional. La description du français langue commune étant soumise à une certaine marge d'indécision, il s'ensuit que cette indécision se reporte sur les travaux prenant pour objet le français régional, que l'on définit justement en se servant du français commun comme repoussoir (cf. chap. 2). Elle entraîne donc certaines erreurs dans ce domaine, et touche inévitablement les régionalismes constituant des survivances. Le trait donné comme archaïque en français commun et relevé comme régionalisme est-il réellement régional, ou n'est-il pas plutôt un trait appartenant à une langue spéciale, c'est-à-dire un trait commun spécialisé ? Certaines survivances ne sont ainsi pas assurées d'être réellement des survivances, ce sont notamment des traits familiers ou populaires dont le statut est très incertain en français, d'autant que grammairiens et lexicographes divergent quant à leurs appréciations. De plus, l'attribution de la mention de « régionalisme » est tributaire, pour la classe des survivances, de l'évolution du français commun, et notamment de l'évolution en cours, qu'il s'avère assez difficile de cerner avec certitude en ce qui concerne le lexique. Aussi, l'attribution de la mention « vieilli » à un trait du français commun peut entraîner l'accession du trait aux inventaires de régionalismes, lorsqu'il est repéré encore en usage régionalement. Mais parfois, il s'avère que l'usage décrit dans les régions est en fait le reflet de l'usage effectif du français commun, et que ce sont les dictionnaires qui ont commis une erreur en qualifiant de « vieilli » un trait encore employé. Les quelques exemples qui suivent fourniront un aperçu des difficultés que l'on peut éprouver à identifier des régionalismes constituant d'authentiques survivances, et qu'en cette matière, aucune règle absolue ne vient guider le chercheur. Si, comme y invite Robez-Ferraris (1988, 37), c'est **“à chacun de prendre quelques risques dans la description des faits”**, il convient cependant d'être prudent et d'indiquer explicitement les hypothèses qui amènent à considérer tel trait comme un régionalisme.

[7] **bouchon** n. m. «enfant (t. de tendresse)».Bouchon

*Bouchon* (dér. de l'afr. *bousche* < lat. vulgaire *\*bosca*) est apparu comme terme affectif utilisé à l'adresse d'un enfant au 17<sup>e</sup> s. (1661 chez Molière, TLF). Il s'agit d'un emploi métaphorique à partir du sens «tortillon de paille utilisé pour frictionner certains animaux» (cf. aussi le v. *bouchonner* «caresser»). A la même époque, on emploie également le f. *bouchonne*, surtout dans le style comique (*HLF* 4, 797). L'emploi de *bouchon* est vivant au 18<sup>e</sup> s. (cf. Trév 1743, Fér 1787), mais est qualifié de «vieux» à partir du 19<sup>e</sup> s. par les dictionnaires, qui n'en recensent des emplois qu'à l'époque classique (Land 1843, Li ; Lar 1899 : «vieilli») et au 20<sup>e</sup> s. (Lar 1928 ; Rob 1953 qui en restreint l'emploi au 17<sup>e</sup> s. en s'appuyant uniquement sur son emploi par Molière ; GLLF : «classique et familier»). Repéré au 20<sup>e</sup> s. en usage dans la Haute-Loire, l'Ardèche (Annonay) et la Drôme, il est considéré comme un régionalisme par archaïsme (Fréchet 1995, 76, qui se base sur l'affirmation de Rob 1953 et le fait que les dictionnaires récents qui mentionnent *bouchon* se basent tous sur l'attestation de Molière). En fait, il y a de grandes chances pour qu'on n'ait pas affaire ici à un régionalisme conservant vivant un

usage classique : en effet, à l'époque même où les dictionnaires donnent cet emploi de *bouchon* comme vieux (Land 1843 par ex.), on en trouve un emploi chez Dumas (1850, TLF). Au 20e, on le trouve encore employé chez Bazin (1954, TLF), de sorte que TLF considère l'emploi *mon petit bouchon* comme une "locution familière" vivante, et que Rob 1985, bien que ne disposant toujours que de l'attestation de Molière, est revenu sur l'appréciation de son éd. antérieure et marque simplement le mot comme "terme familier de tendresse". Il s'agit ici sans doute d'un emploi familier relevant du registre oral presque exclusivement, et son absence des textes a été interprétée comme une trace de vieillissement, et par conséquent comme un régionalisme là où on l'a trouvé encore vivant.

[135] **fréquenter** v. tr. "avoir des relations amoureuses (avec qn)".Fréquenter

Cet emploi spécialisé de *fréquenter* (< lat. *frequentare*), issu du sens "aller voir souvent (qn)", est un développement secondaire, apparu au début du 18e s. (1723 en Suisse d'après Pierrehumbert 1926 ; GLLF le date de 1848, chez Sand). Il a dès l'origine un caractère familier ; on le trouve attesté, en emploi tr., absolu ou pron. réciproque, à la fin du 19e s. chez des auteurs comme Labiche (1864) ou Zola (1883), puis au 20e chez France (1914), Malraux (*fréquenter avec*) et des écrivains régionalistes comme Mauriac (1933), Giono (1947), etc. (TLF). Il est également signalé comme un régionalisme (peut-être alors parce qu'il est absent des dictionnaires généraux jusqu'à Rob 1957, et que le type fréquenter "faire la cour" est connu des patois du Maine et du Centre, ainsi qu'en frpr. : FEW 3, 776b) dès le milieu du 19e en Suisse (Genève 1852 : "Dans le langage des ouvrières et des domestiques, ce mot se prend en bonne part et signifie : recevoir la cour d'un jeune homme, avoir un bon ami"), à la fin du siècle au Québec (Clapin 1894) et à Lyon (1894), et au début du 20e s. en Louisiane (1901) et en Suisse (Neuchâtel 1926). On le trouve également, dans la deuxième partie du 20e s., en Belgique (où il est courant d'après Grévisse 1993, §292, 4°), en Haute-Savoie et Savoie, dans le Rhône (depuis 1894), la Haute-Loire, en Ardèche, dans l'Isère (Villeneuve-de-Marc), dans le Languedoc et les Pyrénées-Orientales (l'emploi est donné comme typique du Midi par R. Gary, cité par Grévisse, et est bien employé par les écrivains originaires de cette région). Cette étendue géographique peut laisser planer des doutes sur le caractère réellement régional du trait : GLLF et Rob 1985 penchent sur le caractère régional, en indiquant respectivement : "familier et dialectal", "régional ou par plaisanterie", mais *fréquenter* "avoir des relations amoureuses" est qualifié de "populaire" par Grévisse 1993, et est recensé comme tel par Cellard-Rey (1991), en emploi tr., absolu et pron. Rézeau (1989a, 250) qualifie lui aussi le trait de plus populaire que régional. L'origine récente du trait, et sa diffusion assez large à l'époque actuelle, qui témoigne de sa vitalité, rendent assez inexplicable la mention "vieilli" décernée par le TLF ("familier, vieilli ou régional"), qui implique qu'un emploi devenant archaïque en fr. de la norme se maintient dans des usages régionaux ou/et familiers, alors qu'il s'agit visiblement d'un trait familier en pleine expansion.

[66] **licher** v. tr. "lécher ; boire, manger avec excès".Licher

*Licher* est une variante de *lécher* (< abfrq. *\*lekkon*), probablement due à l'influence d'un autre verbe, peut-être *lisser* (TLF). La phonétique en *-i-* apparaît dès le 12e s. dans les dérivés. *Licher* lui-même apparaît à la fin du 15e (1486, TLF), d'abord dans le sens

“lécher”, puis (1772, TLF) “boire, manger avec gourmandise”. Le terme est marqué à partir du 19e comme populaire (Desgranges 1821 : “prononciation vicieuse” ; Land 1843 : “barbarisme” ; Besch 1855 : “populaire” ; etc.). Dans la seconde moitié du 20e, certains dictionnaires considèrent le sens “boire, manger avec gourmandise” comme “vieilli” (Rob 1985) ou même “vieux” (GLLF), ce que ne corroborent pas les dictionnaires d’argot, pour qui *licher*, dans le sens spécialisé “boire”, est toujours vivant (Cellard-Rey 1991, Caradec 1988, Colin-Mével 1996). Ce terme populaire a été signalé dans certaines régions depuis le milieu du 18e s., dans le sens “lécher” : Québec (1743-52), Anjou (env. 1750), et en Normandie (Saint-Lô Manche, 1750), sous la forme *liquier*, caractéristique des parlers normands. Au 20e s., *licher* est répertorié dans un grand nombre de relevés régionaux : on le signale en Louisiane (1901 : “rechercher la bonne chair, les bons mets ; lécher ; flatter bassement”), au Québec (1894, 1930 : “lécher”), en Acadie (“lécher”, attesté depuis 1744), Bretagne (Quimper 1909-10 : “lécher” ; 1910-11 : “boire un coup de trop”), dans le Bordelais (“boire”), le Jura (Morez : “boire”), en Suisse (Neuchâtel 1926 : “manger et boire son bien, dépenser sans compter”), dans le Rhône (Beaujolais : “lécher”), la Loire (Poncins : “lécher ; boire”), en Ardèche (Mariac : “lécher ; boire avec excès”), Isère (Villeneuve-de-Marc : “licher ; boire en excès” ; Vourey : “boire”). *Licher* “lécher”, “boire” ne semble pas comme devant être considéré comme un régionalisme, même si le type en-*i-* est attesté dans de nombreux patois (FEW 16, 459), et même si le mot a été décrété “vieux” par plusieurs dictionnaires depuis Li (“archaïque” ; cf. Pierrehumbert 1926, qui justifie l’inclusion de *licher* dans son dictionnaire par la différence sémantique d’avec le fr. commun : “En français populaire *licher* signifie surtout boire, boire avec excès (Bauche, Larchey). Littré croit à tort *licher* archaïque”). *Licher* est en fait un terme encore vivant en fr. commun, dont l’usage est restreint au registre familier/populaire, ce qui l’amène à être pris pour un régionalisme (cf. Robez-Ferraris 1995 qui considère *licher* soit comme un mot d’argot général, soit comme un régionalisme issu du substrat dialectal). Les seuls emplois effectivement régionaux consistent en la forme *liquier*, attribuable à un emprunt aux patois ayant conservé le [k] (principalement occitans), que l’on trouve employée dans le sens “lécher”, dans la Loire (le Pilat, aussi v. intr. “boire”), en Haute-Loire (var. *léquer* < *liquar*), Ardèche (Annonay : “emprunté à un parler plus méridional”), et dans la Drôme (< *lica*).

[52] **quasi, quasiment** adv. “presque”. QuasiQuasiment

*Quasi* a été emprunté au lat. *quasi* “en quelque sorte” au début du 15e s. (1409, TLF ; on possède une première attestation isolée de la fin du 10e s.). Au 17e s., les puristes condamnent l’emploi de *quasi*, qu’ils jugent “bas”, et recommandent à sa place *presque* (cf. Vaugelas 1647, 24-25 : “Ce mot est bas, & nos meilleurs escrivains n’en usent que rarement” ; blâmé également par Ménage, d’après *HLF* 4, 751). Il s’est cependant trouvé des défenseurs du mot : on le trouve employé par Molière et Sévigné, et Rich 1680, sous l’influence de Mme de Lafayette, prend sa défense et trouve que “*quasi* vient mieux en de certaines façons de parler que *presque*”. Abandonné par les “bons auteurs”, *quasi* demeure cependant en usage dans le style familier au 18e (cf. Fér 1788) et au 19e, où Li prend à son tour sa défense : “Aujourd’hui l’usage n’est pas complètement revenu en sa faveur ; toutefois il ne faut pas hésiter à s’en servir”. Au 20e s., *quasi* est donné comme “vieilli, familier ou régional (notamment Ouest et Centre) ou littéraire” par TLF, “vieux ou régional” par Rob 1985.

Le dérivé *quasiment*, de même sens, apparaît au début du 16e s. (1505, TLF). Il subit le même abandon que *quasi* par la langue normée, et est indiqué comme un régionalisme à partir du milieu du 18e s. (en Anjou par Du Pineau ; Fér 1788 : “en certaines provinces”). Il subsiste au 19e s. également comme terme populaire, et continue à subir les attaques des puristes (Blondin 1823). Il est signalé comme régionalisme au Canada à partir de la fin du 19e (Québec 1894 ; Acadie 1925 : “Le terme est devenu désuet [...]. Il est en pleine jeunesse ici”), et en Louisiane au début du 20e (1901). Au 20e s., “*Quasiment*, adverbe, vieillit plus que *quasi* et est plutôt familier” (Hanse 1983, 778). Il est “vieilli, familier, populaire ou régional (notamment Canada)” pour TLF, “vieilli, par plaisanterie ou régional” pour Rob 1985.

*Quasi* et *quasiment* sont signalés comme régionalismes dans l'Ouest (“d'emploi fréquent dans le registre familier”), dans la Loire (Poncins *quâsi*), l'Ardèche (Annonay) et la Drôme. Leur situation à l'heure actuelle diffère peu de celle qui était la leur au 17e s. : ils sont employés régionalement, dans la langue familière ou populaire, *quasi* également dans la langue littéraire et comme élément de composition dans la langue usuelle. C'est-à-dire qu'ils sont d'un emploi général hormis dans la langue normée qui les a rejetés voilà trois siècles et continue à le faire, mais cette évolution forcée est rejetée par les usagers de la langue qui continuent à utiliser les mots disgraciés. On voit pourquoi l'emploi de ces mots a été jugé comme un régionalisme depuis le 19e s., puisqu'il s'est maintenu partout là où la norme puriste n'était pas efficace, c'est-à-dire dans le fr. familier/populaire et dans les fr. régionaux, où en outre les traits ont pu être interprétés comme la permanence de traits patois (cf. Fréchet 1992 ; 1997 ; et l'emploi de *quasi* dans les romans paysans de G. Sand, Rob 1985), *quasi* et *quasiment* étant présents dans une grande partie des patois d'oïl et frpr., ainsi qu'en occ. (FEW 2/2, 1428b). Grévisse (1993, §951) remet ainsi en cause le vieillissement de *quasi* et *quasiment* mentionné par les grammairistes et les dictionnaires : “*Quasi* et *quasiment* conservent dans la langue parlée comme dans la langue écrite, et pas seulement littéraire, une grande vigueur”, et des attestations sont fournies à l'appui de cette affirmation. La vitalité de *quasi* et *quasiment* comme survivances régionales à l'heure actuelle est fortement douteuse.

[139] **riqiqui** n. m. “eau-de-vie”. Riquiqui

*Riquiqui* (parfois graphié *rikiki*), issu de l'onomatopée *rik-*, est apparu à la fin du 18e s. (1789, TLF) dans le sens “eau-de-vie de qualité inférieure”, marqué comme terme populaire. Il est répertorié dans les dictionnaires d'argot depuis la deuxième moitié du 19e s. (Delvau, Larchey), et est encore en usage dans la première moitié du 20e s. (encore répertorié par Lar 1932 sans mention de vieillissement). Une marque de vieillissement apparaît dans Rob 1964 (“vieux”), mais cette appréciation n'est pas suivie par TLF et GLLF, qui le considèrent simplement comme “vieilli”, et par Colin-Mével (1996) qui le donnent sans marque. Il est inclus dans les relevés de régionalismes depuis le milieu du 19e s. : Humbert le signale à Genève en 1852, Puitspelu à Lyon en 1894. Il est alors abusif de le considérer comme un régionalisme, puisqu'il est en pleine vigueur dans la langue familière/populaire (il a sans doute été recensé de par son absence des dictionnaires généraux de l'époque). Au 20e, il est encore signalé comme régionalisme dans le Rhône (Beaujolois : “boisson obtenue en ajoutant du marc et du sucre au paradis” ; Lyon : “liqueur ou eau-de-vie”) et le Midi (Nouvel 1978), où il est vu comme un

emprunt à l'occ., le type riquiqui étant connu d'un certain nombre de patois (FEW 10, 408a). Faut-il considérer comme véritablement régional ce terme encore présent dans les dictionnaires généraux, dont le vieillissement n'est pas assuré ? Ce que l'on décrit comme régional, parce que le mot est considéré comme "vieux" ou "vieilli" en fr. commun, peut bien ne faire que correspondre à la situation du mot dans l'emploi familier mais général de la langue.

[5] **tantôt** adv. "cet après-midi". Tantôt

*Tantôt*, composé de *tant* et de *tôt*, est apparu au 12<sup>e</sup> s. dans le sens "aussitôt" (1119 *tant tost cum*). A partir du 13<sup>e</sup> s., il est utilisé pour référer à une période de la journée, d'abord antérieure au moment où l'on parle (1230 : "peu de temps avant"), puis postérieure (1588 : "peu de temps après dans la journée, par rapport au matin"). *Tantôt* est notamment employé dans le sens spécialisé "cet après-midi", pour lequel on relève également un emploi substantif depuis la 2<sup>e</sup> moitié du 18<sup>e</sup> s. : le n. m. est signalé (d'abord dans des emplois donnés comme régionaux) dans l'Hérault (Agde) vers 1770, à Genève en 1852, et est enregistré par la lexicographie générale en 1872 (Li). La plus grande confusion règne quant au statut actuel de cet emploi de l'adverbe et du nom. Leur usage est déclaré "vieilli" en français commun par un certain nombre de grammaires et de dictionnaires (par ex. TLF), et considéré comme survivance dans les régions où ils sont encore employés : "le sens "cet après-midi" a certainement été vivant à Paris comme en Province où il survit" (Hanse 1983, 907). On trouve *tantôt* "(cet) après-midi" en Basse-Normandie (adv.), dans l'Ouest (adv. et n. m.), en Indre-et-Loire (adv. et n. m. : "Emplois connus dans le Centre et l'Ouest dont ils sont peut-être originaires"), Aquitaine (n. m. : "*Tantôt* ainsi employé est un provincialisme"), Champagne (n. m. ), Bourgogne (Vincenot), Haute-Savoie et Savoie (n. m. : "usuel"), Suisse (Genève 1852 n. m. ; Neuchâtel 1926 n. m. : "Vaudoïsme"), dans le Rhône (n. m., depuis 1894), la Loire (le Pilat : adv. et n. m.), en Haute-Loire (n. m.), Ardèche (Annonay : n. m.), dans l'Isère (Villeneuve-de-Marc : adv. et n. m. ; La Mure, Vourey : n. m.), la Drôme, et en Provence (Brun 1931 : "cet emploi est encore très répandu", d'après Lagueunière 1993). L'emploi adverbial est fortement suspect de n'être pas vieilli en fr., et donc de ne pas constituer un régionalisme valide par survivance : lorsque *tantôt* est apparu dans les relevés de régionalismes, c'est en tant qu'emploi nominal, tandis que l'emploi adverbial était considéré comme la norme fr. (cf. Humbert 1852 : "Le mot *tantôt* est un adverbe" ; d'après Lagueunière 1993 : "CDG recommande : « C'est un adverbe de temps. N'en faites pas un nom »" ; Massion (1987) note en Belgique le sens "dans peu de temps, il y a peu de temps", qui s'oppose pour lui à l'usage moderne en France "cet après-midi"). Dans un certain nombre de cas (cf. attestations ci-dessus), le régionalisme n'est mentionné que sous la forme nominale, ce qui n'indique pas forcément l'absence d'utilisation adverbiale, mais que seul l'emploi nominal est considéré comme régional. L'adverbe est donné comme vivant par Ac 1935, et comme appartenant à l'usage moderne par Rob 1985 ; Grévisse (1993, §966 f), s'appuyant sur des dépouillements, atteste que "cet usage est prédominant dans la région parisienne", bien que Hanse (1983, 907), à la suite d'une enquête (mais dans quel milieu ?), considère quant à lui que "Les Parisiens s'en défendent aujourd'hui et voient là un usage provincial". L'emploi nominal, repéré à la fin du 19<sup>e</sup> dans la lexicographie générale (Li, DG) et chez des auteurs comme Châteaubriand, Daudet, Courteline, Maupassant, est considéré comme vieilli en fr.

commun et demeuré comme régionalisme, à la fois par les grammairiens et les descripteurs de fr. régional : “Comme nom, *le tantôt* est devenu plus ou moins un régionalisme” (Hanse 1983, 907) ; “la fréquence en fait un régionalisme [...] dans un grand nombre de provinces où il est vraiment usuel” (Robez-Ferraris 1988, 228). D’autres voient dans le maintien du trait la trace du patois (par ex. Vurpas 1993, 263, qui y voit un “Continueur du patois”, le type tantôt “après-midi” étant répandu dans un grand nombre de parlers d’oïl, frpr. et occ., FEW 13/2, 119a). Toutefois, là encore, rien n’est sûr : tout d’abord, le n. m. a d’abord été répertorié comme un régionalisme (Agde 1770, Genève 1852) avant d’être considéré comme du fr. commun (fin 19e). D’autre part, Grévisse a répertorié des emplois jugés parisiens du nom dans la première moitié du 20e s. (Péguy, Céline, Aragon), et les grammairiens et lexicographes n’excluent pas le fait qu’il s’agisse là non d’un emploi vieilli ou même régional, mais d’un trait du fr. familier ou populaire : “familier, régional” (Rob 1985) ; “Il est plutôt populaire” (Hanse 1983, 907) ; “familier, vieilli ou régional” (TLF). La large extension géographique du “régionalisme” le rend suspect de n’être qu’un trait familier commun qu’il faudrait exclure des inventaires régionaux.



## Références bibliographiques

**dir.**  
sous la direction de.

**éd.**  
édition.

**FM**  
*Le Français Moderne.*

**réimpr.**  
réimpression.

**RLiR**  
*Revue de Linguistique Romane.*

**TraLiLi**  
*Travaux de Linguistique et de Littérature.*

**TraLiPhi**  
*Travaux de Linguistique et de Philologie.*

**ZRPh**  
*Zeitschrift für Romanische Philologie.*

- Ac = *Le dictionnaire de l'Académie française*, 2 vol., Paris, J.-B. Coignard, 1694.  
*Dictionnaire de l'Académie française*, 4e éd., 2 vol., Nismes, P. Beaume, 1778 [réimpression de la 4e éd. 1762]. *Dictionnaire de l'Académie française*, 6e éd., 2 vol., Paris, F. Didot, 1835. *Dictionnaire de l'Académie française*, 7e éd., 2 vol., Paris, F. Didot, 1878. *Dictionnaire de l'Académie française*, 8e éd., 2 vol., Paris, Hachette, 1932-1935.
- AcC 1842 = *Complément du dictionnaire de l'Académie française*, Paris, F. Didot, 1842 [d'abord paru en fascicules de 1838 à 1842].
- ALB = Taverdet, Gérard (1975-80), *Atlas linguistique et ethnographique de la Bourgogne*, 3 vol., Paris, CNRS.
- ALCB 011 Bourcelot, Henri (1966-78), *Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie*, 3 vol., Paris, CNRS.
- ALF = Gilliéron, Jules - Edmont, Edmond (1902-1910), *Atlas linguistique de la France*, 17 vol., Paris, Champion.
- ALFC = Dondaine, Colette (1972-91), *Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté*, 4 vol., Paris, CNRS.
- ALJA = Martin, Jean-Baptiste - Tuillon, Gaston (1971-78), *Atlas linguistique et ethnographique du Jura et des Alpes du nord*, 3 vol., Paris, CNRS.
- ALLR = Lanher, Jean - Litaize, Alain - Richard, Jean (1979-88), *Atlas linguistique et ethnographique de la Lorraine romane*, 4 vol., Paris, CNRS.
- ALLy = Gardette, Pierre (1950-56), *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*, 3 vol., Lyon, Institut de Linguistique Romane des Facultés Catholiques. Gardette, Pierre (1968), *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais. Vol. 4 : Exposé méthodologique et tables*, Paris, CNRS. Gardette, Pierre - Durdilly, Paulette (1976), *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais. Vol. 5 : Commentaires et index*, Paris, CNRS, 848 p.
- Almazan, V. (1980), "Pierre Potier premier lexicographe du français au Canada : son glossaire", *RLiR* 44, p. 304-340.
- ALMC = Nauton, Pierre (1957-61), *Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central*, 3 vol., Paris, CNRS.
- Azaïs, Gabriel (1877), *Dictionnaire des idiomes romans du Midi de la France*, Montpellier, Société pour l'Etude des Langues Romanes, xvi-687 p.
- Baggioni, Daniel (1995), "Variantes géographiques du français. Remarques sur les présupposés théoriques et la grille de classement de Cl. Poirier", in Francard, Michel - Latin, Danièle dir., *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot, « Champs linguistiques. Recueils », p. 67-77.
- Baguenault de Puchesse, Gustave (1894), "De quelques mots de l'ancien langage français conservé dans l'Orléanais", *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais* 25, p. 1-27.
- Baldinger, Kurt (1957), "Contribution à une histoire des provincialismes dans la langue française", *RLiR* 21, p. 62-92.
- Baldinger, Kurt (1961), "L'importance du vocabulaire dialectal dans un thesaurus de la

- langue française”, in *Lexicologie et lexicographie françaises et romanes. Orientations et exigences actuelles. Colloque de Strasbourg, 12-16 novembre 1957*, Paris, CNRS, p. 149-176.
- Baldinger, Kurt (1966), “Les mots lyonnais et francoprovençaux en français”, *TraLiLi* 4/1, p. 59-80.
- Baldinger, Kurt dir. (1974), *Introduction aux dictionnaires les plus importants pour l'histoire du français*, Paris, Klincksieck, 184 p.
- Barr, Francis (1967), “Fins et moyens de l'archaïsme chez les Burlesques du XVIIe siècle”, *Cahiers de l'Association Internationale des Etudes Françaises* 19, p. 39-58.
- Bartoli, Matteo G. - Bertoni, Giulio (1925), *Breviario di neolinguistica*, Modena, Società Tipografica Modenese, 126 p.
- Battista Pellegrini, Giovanni (1980), “Substrata”, in Posner, Rebecca - Green, John N. dir., *Trends in Romance Linguistics and Philology. Vol. 1: Romance Comparative and Historical Linguistics*, The Hague, Mouton, p. 43-76.
- BDP .Wartburg et al. (1969).
- Beauquier, Charles (1881), *Vocabulaire étymologique des provincialismes usités dans le département du Doubs*, Paris, Champion, 303 p.
- Bec, Pierre (1986), *La langue occitane*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? » n° 1059, 127 p.
- Besch = Bescherelle aîné, Louis-Nicolas (1845), *Dictionnaire national, ou dictionnaire universel de la langue française*, 2 vol., Paris, Garnier ; 2e éd. 1850 ; 3e éd. 1855.
- Blanchet, Philippe (1991), *Dictionnaire du français régional de Provence*, Paris, Bonneton, 157 p.
- Blanc-Rouat, Aimée (1992), *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui. Régionalismes du Nord-Dauphiné recueillis à Villeneuve-de-Marc, Isère, Lyon*, Mario Mella, 181 p.
- Bloch, Oscar (1921), *La pénétration du français dans les parlers des Vosges méridionales*, Paris, Honoré Champion, 144 p.
- Bloch, Oscar (1935), “La lexicologie française du XVIe siècle à nos jours”, in Dauzat, Albert dir., *Où en sont les études de français. Manuel général de linguistique française moderne*, Paris, D'Arthey, p. 141-155.
- Bloch, Oscar - Wartburg, Walther von (1986), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 7e éd., Paris, Presses Universitaires de France, xxxvi-682 p.
- Blondin, Jean-Noël (1823), *Manuel de la pureté du langage, ou Recueil alphabétique suivi du corrigé des barbarismes, des néologismes, des locutions vicieuses et des expressions impropres employées journellement à la Tribune, au Théâtre et dans la Société, par les personnes mêmes qui se piquent de parler et d'écrire avec le plus de perfection la langue française*, Paris, 160 p.
- Bloomfield, Leonard (1933), *Language*, réimpr. Chicago, The University of Chicago Press, 1984, xvi-564 p.
- Boisgontier, Jacques (1991), *Dictionnaire du français régional des Pays Aquitains*, Paris, Bonneton, 157 p.
- Boisgontier, Jacques (1992), *Dictionnaire du français régional du Midi toulousain et*

- pyrénéen*, Paris, Bonneton, 157 p.
- Bonfante, Giuliano (1947), "The neolinguistic position (a reply to Hall's criticism of neolinguistics)", *Language* 23, p. 344-375.
- Bonnard, Henri (1971), "L'archaïsme", in *GLLF* 1, p. 226-227.
- Boulanger, Jean-Claude (1986), "Les régionalismes", in *Aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, Tübingen, Max Niemeyer, « Lexicographica Series Maior » n° 13, p. 65-78.
- Bourciez, Edouard (1930), *Eléments de linguistique romane*, Paris, Klincksieck, xxviii-759 p.
- Bourciez, Edouard - Bourciez, J. (1971), *Phonétique française. étude historique*, Paris, Klincksieck, xii-243 p.
- Brasseur, Patrice (1990), *Le parler normand. Mots et expressions du terroir*, Paris, Rivages, 183 p.
- Bréal, Michel (1872), *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, Paris, Hachette, 410 p.
- Bréal, Michel (1897), *Essai de sémantique*, Paris, Hachette, 349 p.
- Brun, Auguste (1923), *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Paris, Champion, 505 p.
- Brun, Auguste (1935), "La pénétration du français dans les provinces du Midi du XVe au XIXe siècle", *FM* 3, p. 149-161.
- Brun, Auguste (1946), *Parlers régionaux. France dialectale et unité française*, Paris, Didier, « Connais Ton Pays », 156 p.
- Bruneau, Charles .HLF.
- Brunot, Ferdinand . HLF.
- Büchi, Eva (1990), "Compte-rendu de Arnulf Stefenelli, *Die lexikalischen Archaismen in den Falbeln von La Fontaine : lexikologische Bestandesaufnahme, Distribution und Funktionem, wortgeschichtliches Fortwirken*, Passau, Andreas Haller, 1987, 238 p.", *RLiR* 54, p. 593-595.
- Buck, Carl D. (1949), *A Dictionary of Selected Synonyms in the Principal Indo-European Languages*, Chicago, The University of Chicago Press, xix-1515 p.
- B-W .Bloch-Wartburg.
- Camproux, Charles (1979), *Les langues romanes*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? » n° 1562, 127 p.
- Camps, Christian (1991), *Dictionnaire du français régional du Roussillon*, Paris, Bonneton, 93 p.
- Camps, Christian (1991), *Dictionnaire du français régional du Languedoc*, Paris, Bonneton, 157 p.
- Can 1930 . Société du Parler Français au Canada.
- Caradec, François (1988), *N'ayons pas peur des mots. Dictionnaire du français argotique et populaire*, Paris, Larousse, 320 p.
- Carton, Fernand - Poulet, Denise (1991), *Dictionnaire du français régional du*

- Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Bonneton, 125 p.
- Casanova, Maurice (1977), "Le langage des vigneron de Bevaix (Neuchâtel, Suisse)", *TraLiLi* 15/1, p. 119-129.
- Cellard, Jacques - Rey, Alain (1991), *Dictionnaire du français non conventionnel*, Paris, Hachette, xix-908 p.
- Chambon, Jean-Pierre (1994a), "Compte-rendu de Vurpas 1991", *ZRPh* 110/1-2, p. 267-277.
- Chambon, Jean-Pierre (1994b), "Matériaux lexicographiques pour servir à l'histoire de la variété bas-auvergnate du français (XVe-XIXe siècles)", in Chambon, Jean-Pierre - Michel, Claude - Rézeau, Pierre, *Mélanges sur les variétés du français de France, d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Klincksieck, « Matériaux pour l'Etude des Régionalismes du Français » n° 8, p. 9-53.
- Chambon, Jean-Pierre (1994c), "Notes sur quelques régionalismes lexicaux du seigneur de Cholières (1585-1587)", in Chambon, Jean-Pierre - Michel, Claude - Rézeau, Pierre, *Mélanges sur les variétés du français de France, d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Klincksieck, « Matériaux pour l'Etude des Régionalismes du Français » n° 8, p. 55-68.
- Chambure, Eugène de (1878), *Glossaire du Morvan*, réimpr. Marseille, Laffitte, xxii-54-966 p.
- Chaurand, Jacques (1972), *Histoire de la langue française*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? » n° 167, 127 p.
- Chaurand, Jacques (1985), "Les français régionaux", in Antoine, Gérald - Martin, Robert dir., *Histoire de la langue française 1880-1814*, Paris, CNRS, p. 339-368.
- Chaurand, Jacques (1992), "Pour l'histoire du mot « francien »", in *Les parlers et les hommes. Recueil de travaux inédits ou publiés, revus et augmentés*, Paris, Société Française d'Onomastique, vol. 2, p. 350-363.
- Chaurand, Jacques (1995), "Préface", in Gauthier, Pierre - Lavoie, Thomas dir., *Français de France et français du Canada. Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, « Série Dialectologie » n° 3, p. 3-5.
- Chauveau, Jean-Paul (1977), "Mots dialectaux qualifiés de « vrais mots ». A propos du français régional dans l'Ouest (Nantais - Maine - Anjou)", *TraLiLi* 15/1, p. 105-118.
- Chauveau, Jean-Paul (1993), *Les Mots bas normans de Gabriel-Joseph Du Pineau (vers 1750). Edition critique*, Paris, Klincksieck, « Matériaux pour l'Etude des Régionalismes du Français » n° 7, 266 p.
- Clapin, Sylva (1894), *Dictionnaire canadien-français*, réimpr. Québec, Presses de l'université Laval, 1974, 388 p.
- Colin, Jean-Paul - Mével, Jean-Pierre (1996), *Dictionnaire de l'argot*, Paris, Larousse, xxvii-763 p.
- Constantin, Aimé - Désormaux, Joseph (1902), *Dictionnaire savoyard*, Paris, Bouillon, lxii-447 p.
- Corbeil, Jean-Claude (1984), "Le « français régional » en question", *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 9/3-4, p. 31-44.

- Crowley, Terry (1992), *An Introduction to Historical Linguistics*, Auckland, Oxford University Press, 331 p.
- Darbelnet, Jean (1971), "Les anglicismes de maintien en franco-canadien", in Rosetti, Alexandru dir., *Actes du 12e congrès international de linguistique et philologie romanes*, vol. 2, Bucarest, Editura Academici Republicii Socialiste România, p. 1169-1173.
- Darbelnet, Jean (1976), "Survivances lexicales en franco-canadien", in Boudreault, Marcel - Möhren, Frankwalt dir., *Actes du 13e congrès international de linguistique et philologie romanes, Laval 29 août-5 septembre 1971*, vol. 2, Québec, Presses de l'université Laval, p. 1133-1141.
- Darmesteter, Arsène (1887), *La vie des mots étudiée dans leurs significations*, nouvelle éd., Paris, Delagrave, xii-212 p.
- Dartois, Chanoine (1850), *Importance de l'étude des patois en général, suivi de Coup d'oeil spécial sur les patois de Franche-Comté*, Besançon, « Mémoires de l'Académie de Besançon », 178 p.
- Dauzat, Albert (1906), *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*, Paris, Champion, 295 p.
- Dauzat, Albert (1927), *Les patois*, Paris, Delagrave, 207 p.
- Dauzat, Albert (1930), "Le français langue nationale", in *Histoire de la langue française*, Paris, Payot, p. 541-564.
- Dauzat, Albert (1933), "La diffusion du français en France et le français régional", *FM* 1/2, p. 133-143.
- Dauzat, Albert (1934), "Le français populaire de Saint-Georges-de-Didonne", *Revue de Philologie Française* 46, p. 29-45.
- Dauzat, Albert (1935), "La diffusion du français en France et le français régional", in Dauzat, Albert dir., *Où en sont les études du français. Manuel général de linguistique française moderne*, Paris, D'Artrey, p. 188-199.
- Dauzat, Albert (1944), *La géographie linguistique*, Paris, Flammarion, 226 p.
- Dauzat, Albert (1946a), "La diffusion du français en Bretagne du XVIIIe siècle à nos jours", in *Etudes de linguistique française*, 2e éd., Paris, D'Artrey, p. 101-145.
- Dauzat, Albert (1946b), "Le français régional de Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime)", in *Etudes de linguistique française*, 2e éd., Paris, D'Artrey, p. 146-159.
- DEAF = Baldinger, Kurt - Gendron, Jean-Denis - Straka, Georges (1971-), *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- De Certeau, Michel - Julia, Dominique - Revel, Jacques (1975), *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 317 p.
- Dees, Anthonij (1985), "Dialectes et scriptæ à l'époque de l'ancien français", *RLiR* 49, p. 87-117.
- De Fresnay, A.-G. (1881), *Memento ou recueil courant, par ordre alphabétique, de divers mots, expressions et locutions tirés du patois normand en usage dans le pays*

- de Caux et particulièrement dans le canton de Tôtes, arrondissement de Dieppe (Seine-inférieure)*, Rouen, Charles Métérie, 300 p.
- Delboulle, Achille (1876), *Glossaire de la vallée d'Yères pour servir à l'intelligence du dialecte haut-normand et à l'histoire de la vieille langue française*, Le Havre, xx-344 p.
- Delboulle, Achille (1877), *Supplément au Glossaire de la vallée d'Yères*, Le Havre, Imprimerie J. Brenier, XVIII-49 p.
- Depecker, Loïc (1988), *Les mots de la Francophonie*, Paris, Belin, 335 p.
- Depecker, Loïc (1992), *Les mots des régions de France*, Paris, Belin, 447 p.
- DEPL - Puitspelu (1887-90).
- Deroy, Louis (1980), *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres, « Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège » n° 141, xiii-485 p.
- De Saussure - Saussure.
- desgranges - Gougenheim.
- Desgrouais (1766), *Les gasconismes corrigés. Ouvrage utile à toutes les personnes qui veulent parler et écrire correctement, et particulièrement aux jeunes gens, dont l'éducation n'est point encore formée*, Toulouse, Jean-Jacques Robert, xx-256 p.
- Désormaux, Joseph (1934), "Le français régional de Savoie. Les sabaudismes à travers l'histoire", *FM* 2/1, p. 155-160.
- Devaux, André (1935), *Les patois du Dauphiné. Dictionnaire des patois des Terres Froides avec des mots d'autres parlers dauphinois*, vol. 1, Lyon, Bibliothèque de la Faculté Catholique des Lettres, 333 p.
- De Vincenz, André (1974), *Disparition et survivances du francoprovençal, étudiées dans le lexique rural de La Combe-de-Lancey (Isère)*, Tübingen, Max Niemeyer, « Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie » n° 136, xvi-124 p.
- DG = Hatzfeld, Adolphe - Darmesteter, Arsène - Thomas, Antoine (1890-1900), *Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, 2 vol., Paris, Delagrave.
- Ditchy, Jay K. (1932), *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, Droz, « Société de Publications Romanes et Françaises » n° 7, 272 p.
- Dubois, Jean, dir. (1989), *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 516 p.
- Dubois, L. (1810), "Recherches sur l'étymologie et l'emploi des locutions et des mots qui se sont introduits ou conservés dans le département de l'Orne, et qui n'appartiennent pas à la langue française de nos jours", *Mémoires de l'Académie Celtique* 5, p. 39-50, et 173-80.
- Dubuc, Robert - Boulanger, Jean-Claude (1983), *Régionalismes québécois usuels*, Paris, CILF, 227 p.
- Dubuisson, Pierrette - Bonin, Marcel (1993), *Dictionnaire du français régional du Berry-Bourbonnais*, Paris, Bonneton, 142 p.
- Duc, Alain (1990), *Les régionalismes du canton de La Mure (Isère)*, Paris, Klincksieck, « Matériaux pour l'Etude des Régionalismes du Français » n° 5, 199 p.
- Duchet-Suchaux, Monique - Duchet-Suchaux, Gaston (1993), *Dictionnaire du français régional de Franche-Comté*, Paris, Bonneton, 159 p.

- Duclos, Jeanne (1992), *Dictionnaire du français d'Algérie*, Paris, Bonneton, 160 p.
- Ducrot, Oswald (1972), "Norme", in Ducrot, Oswald - Todorov, Tzvetan, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Le Seuil, p. 162-169.
- Duinguirard, Jean-Claude (1981), "Essai de bibliographie des monographies consacrées au français régional du Midi et plus spécialement à celui de la Gascogne, surtout pyrénéenne", *Via Domitia* 26/2, p. 87-96.
- Duméril, Edélestand - Duméril, Alfred (1849), *Dictionnaire du patois normand*, réimpr. Genève, Slatkine, 1969, xcix-222 p.
- Du Pineau -Chauveau (1993) ; Rézeau (1989b) ; Vurpas (1991).
- Dupont, Norbert (1991), *L'institution du français* [cours de sociolinguistique], Lyon, Université Lumière-Lyon 2, 89 p.
- Emrik, R. (1958), "Matériaux pour servir à l'étude du français régional. Le français d'Amiens et de sa région", *FM* 26, p. 285-296.
- Esnault, Gaston (1925), *L'imagination populaire, métaphores occidentales. Essai sur les valeurs imaginatives concrètes du français parlé en Basse-Bretagne comparé avec les patois, parlers techniques et argots français*, Paris, Presses Universitaires de France, 348 p.
- Esn 1965 = Esnault, Gaston (1965), *Dictionnaire historique des argots français*, Paris, Larousse, xvi-644 p.
- Eveillé, Marie-André (1887), *Glossaire saintongeais. Etude sur la signification, l'origine et l'historique des mots et des noms usités dans les deux Charentes*, Paris, Champion, x-409 p.
- Fén 1970 = Fénelon, Paul (1970), *Vocabulaire de géographie agraire*, Gap, Imprimerie Louis-Jean, 689 p.
- Fér = Féraud, Jean-François (1787-88), *Dictionnaire critique de la langue française*, 3 vol., Marseille, Jean Mossy.
- FérS = Féraud, Jean-François (1785-1805), *Supplément du Dictionnaire critique de la langue française*, 3 vol., Paris, Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1987-88.
- FEW = Wartburg, Walther von (1922-), *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, 25 vol. parus, Bonn, Kurt Schroeder, etc.
- Fournier, Nathalie (1986), "L'archaïsme dans le *Supplément au Dictionnaire critique de l'abbé Féraud*", in *Autour de Féraud. La lexicographie en France de 1762 à 1835*, Paris, Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles, « Collection de l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles » n° 29, p. 133-140.
- Fourquet, Jean (1968), "Langue, dialecte, patois", in Martinet, André dir., *Le langage*, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », p. 571-596.
- Fréchet, Claudine (1992), *Collecte et étude des régionalismes du français parlé dans la région d'Annonay (Haut-Vivarais)*, 2 vol., Lyon, thèse de doctorat en Sciences du langage, 654 p.
- Fréchet, Claudine (1995), *Le français parlé à Annonay (Ardèche)*, Paris, Klincksieck, « Matériaux pour l'Etude des Régionalismes du Français » n° 9, vi-252 p.



- Fréchet, Claudine (1997), *Dictionnaire du parler de la Drôme*, Valence, E&R, 185 p.
- Fréchet, Claudine - Martin, Jean-Baptiste (1993), *Dictionnaire du français régional du Velay*, Paris, Bonneton, 160 p.
- Fur = Furetière, Antoine (1690), *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts*, 3 vol., La Haye, A.-R. Leers.
- Gadbois, Vital (1974), "Archaïsme", in Mounin, Georges dir., *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 39.
- Gadet, Françoise (1992), *Le français populaire*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? » n° 1172, 127 p.
- Gagny, Anita (1993), *Dictionnaire du français régional de Savoie*, Paris, Bonneton, 160 p.
- Gardette, Pierre (1983a), "Pour un dictionnaire de la langue canadienne", in *études de géographie linguistique*, Strasbourg, p. 787-802 [d'abord paru en 1954].
- Gardette, Pierre (1983b), "La romanisation du domaine francoprovençal", in *études de géographie linguistique*, Strasbourg, p. 585-606 [d'abord paru en 1971].
- Gardette, Pierre (1983c), "Le francoprovençal. Son histoire, ses origines", in *études de géographie linguistique*, Strasbourg, p. 569-584 [d'abord paru en 1974].
- Gazier, Augustin (1880), *Lettres à Grégoire sur les patois de France 1790-1794. Documents inédits sur la langue, les moeurs et l'état des esprits dans les diverses régions de la France, au début de la Révolution*, Paris, A. Durand & Pedone-Lauriel, 353 p.
- GDEL = *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, Paris, Larousse, 1982-1985.
- Gdf = Godefroy, Frédéric (1880-1902), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, 10 vol., réimpr. Paris, Librairie des Sciences et des Arts, 1937-38.
- GdfC = Godefroy, Frédéric, *Complément au Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècles* [vol. 8-10 du précédent].
- Gebhardt, Karl (1974), "Les francoprovençalismes de la langue française", *RLiR* 38, p. 182-197.
- Geeraerts, Dirk (1985), "Cognitive restrictions on the structure of semantic change", in Fisiak, Jacek dir., *Historical Semantics - Historical Word-Formation*, Berlin, Mouton, p. 127-153.
- Geeraerts, Dirk (1992), "Prototypicality effects in diachronic semantics: A round-up", in Kellermann, Günter - Morrissey, Michael dir., *Diachrony within Synchrony: Language History and Cognition*, Frankfurt, Peter Lang, p. 183-203.
- Gemmingen -Von Gemmingen.
- Germi, Claudette - Lucci, Vincent (1985), *Mots de Gap. Les régionalismes du français parlé dans le Gapençais*, Grenoble, Ellug, 225 p.
- Gilliéron, Jules (1921), *Pathologie et thérapeutique verbales*, Paris, « Collection Linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris » n° 11.
- Girault-Duvivier, Charles (1879), *Grammaire des grammaires ou Analyse raisonnée des*

- meilleurs traités sur la langue française*, 2 vol., 21e éd. revue et corrigée par Auguste Lemaire, Paris, A. Cotelle, xx-1380 p.
- GLLF = Guilbert, Louis - Lagane, René - Niobey, Georges (1971-1978), *Grand Larousse de la langue française*, 7 vol., Paris, Larousse.
- Godefroy .Gdf.
- Gonon, Marguerite (1985), "Le français local parlé à Poncins en 1984", *TraLiLi* 23/1, p. 139-248.
- Goosse, André (1970), "La norme et les écarts régionaux", *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice* 12, p. 91-105.
- Goosse, André (1973), "La date de décès des mots", *TraLiLi* 11/1, p. 63-77.
- Gougenheim, Georges (1929), *La langue populaire dans le premier quart du XIXe siècle, d'après le Petit dictionnaire du peuple de J. C. L. P. Desgranges (1821)*, Paris, Les Belles Lettres, xviii-223 p.
- GPPF = Duraffour, Antonin (1971), *Glossaire des patois francoprovençaux*, publié par Laure Malapert et Marguerite Gonon, sous la direction de Pierre Gardette, Paris, CNRS, 719 p.
- Grévisse, Maurice (1986), *Le bon usage*, 12e éd. refondue par A. Goosse, Louvain, Duculot, 1768 p.
- Grévisse, Maurice (1993), *Le bon usage*, 13e éd. refondue par A. Goosse, Louvain-la-Neuve, Duculot, xxxviii-1762 p.
- Griole, Patrick (1986), *Mots de Louisiane. Etude lexicale d'une francophonie*, Gothenburg, Acta Universitatis Gothoburgensis, « Romanica Gothoburgensia » n° 30, 197 p.
- Guichonnet, Paul (1986), *Le parler savoyard. Mots et expressions du terroir*, Paris, Rivages, 107 p.
- Guiraud, Pierre (1963a), *L'ancien français*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? » n° 1056, 127 p.
- Guiraud, Pierre (1963b), *Le moyen français*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? » n° 1086, 127 p.
- Guiraud, Pierre (1965), *Le français populaire*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? » n° 1172, 117 p.
- Guiraud, Pierre (1968a), "Inventaire des mots français d'origine dialectale", *Cahiers de Lexicologie* 12, p. 103-123.
- Guiraud, Pierre (1968b), *Patois et dialectes français*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? » n° 1285, 115 p.
- Hall, Robert A. jr. (1946), "Bartoli's 'neolinguistica'", *Language* 22, p. 273-283.
- Hall, Robert A. jr. (1974), *External History of the Romance Languages*, New York, American Elsevier Publishing C°, xiii-344 p.
- Hanse, Joseph (1983), *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Gembloux, Duculot, 1014 p.
- Haudry, Jean (1985), "La reconstruction", *La Linguistique* 21, p. 91-107.
- Hécart, Gabriel-Antoine (1834), *Dictionnaire rouchi-français*, 3e éd., réimpr. Genève,

- Slatkine, 1978, xvi-496 p.
- Henry, Albert (1972), "Lexicologie géographique et ancienne langue d'oïl", *Romance Philology* 26/2, p. 229-255.
- HLF = Brunot, Ferdinand (1966-72), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, 13 vol., nouvelle éd., Paris, A. Colin [1e éd. 1906-. Les vol. 12 et 13 ont été rédigés par Ch. Bruneau].
- Höfler, Manfred (1982), *Dictionnaire des anglicismes*, Paris, Larousse, xxv-308 p.
- Höfler, Manfred (1989), "L'étude historique des régionalismes français", *RLiR* 53, p. 111-129.
- Hope, Thomas E. (1980), "Interlanguage influences", in Posner, Rebecca - Green, John N. dir., *Trends in Romance Linguistics and Philology. Vol. 1: Romance Comparative and Historical Linguistics*, The Hague, Mouton, p. 241-287.
- Hu = Huguet, Edmond (1925-67), *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle*, 7 vol., Paris, Champion.
- Huguet, Edmond (1934), *L'évolution du sens des mots depuis le XVIe siècle*, Paris, Droz, xi-346 p.
- Huguet, Edmond (1935), *Mots disparus ou vieillis depuis le XVIe siècle*, Paris, Droz, 355 p.
- Humbert, Jean (1852), *Nouveau glossaire genevois*, 2 vol., Genève, Jullien, xxi-258 et 268 p.
- Humbley, J. (1974), "Vers une typologie de l'emprunt linguistique", *Cahiers de Lexicologie* 25/2, p. 46-70.
- Jaberg, Karl (1936), *Aspects géographiques du langage*, Paris, Droz, « Société de Publications Romanes et Françaises » n° 18, 116 p.
- Jaubert, Hippolyte (1864), *Glossaire du Centre de la France*, Paris, Napoléon Chaix, xiv-732 p.
- Jeffers, Robert J. - Lehiste, Ilse (1982), *Principles and Methods for Historical Linguistics*, Cambridge, Mass., MIT Press, x-209 p.
- Joret, Charles (1887), "Compte-rendu de Moisy 1887", *Romania* 16, p. 131-137.
- Kantor, Maria Sofia - Stumpf, Willy (1974), "Le Godefroy et le Tobler-Lommatzsch", in Baldinger, Kurt dir., *Introduction aux dictionnaires les plus importants pour l'histoire du français*, Paris, Klincksieck, p. 151-161.
- Kervarec, H. (1909-10), "Le parler français de Quimper", *Annales de Bretagne* 25, p. 612-623.
- Klinkenberg, Jean-Marie (1970), "L'archaïsme et ses fonctions stylistiques", *FM* 38, p. 10-34.
- Labonne, Henry (1885), "Recueil de mots et expressions qui employés par Rabelais sont encore en usage dans le Berry", *Revue du Centre* 9-10, p. 445-460.
- Labonne, Henry (1913), "Lexique de mots qui employés par les auteurs des XVe et XVIe siècles et maintenant désuets sont encore en usage dans le Berry", *Le Berry* n° du 31 mai, 19 juillet et 2 août.
- Lach = Lachatre, Maurice (s. d. [1865-70]), *Nouveau dictionnaire universel*, 4 vol., Paris,

Librairie du Progrès.

La Curne de Sainte Palaye (1756), "Projet d'un glossaire françois", in *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, vol. 1, publié par L. Favre, Niort, L. Favre, 1875, p. iv-xii.

La Curne de Sainte Palaye (1875-1882), *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou Glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, 10 vol., publié par L. Favre, Niort, L. Favre.

Lagueunière, France (1993), "Une source lexicographique inédite pour l'étude historique des variétés méridionales du français. Les *Façons de parler gasconnes, surtout aux environs d'Agde* (Recueil Séguier, Nîmes, 18e siècle). Edition critique et commentée", *TraLiPhi* 31, p. 111-161.

Land = Landais, Napoléon (1843), *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français, extrait et complément de tous les dictionnaires anciens et modernes les plus célèbres*, 7e éd., 2 vol., Paris, Didier.

Lanher, Jean - Litaize, Alain (1990), *Dictionnaire du français régional de Lorraine*, 2e éd., Paris, Bonneton, 159 p.

Lar = Larousse, Pierre (1866-1890), *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle français, historique, géographique, mythologique, biblique, littéraire, artistique, scientifique*, 17 vol., Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel. Augé, Claude (1898-1904), *Nouveau Larousse illustré*. Dictionnaire universel encyclopédique, 7 vol., Paris, Larousse. Augé, Paul (1928-1933), *Larousse du XXe siècle*, 6 vol., Paris, Larousse.

Latreille, C. - Vignon, L. (1904), "Les grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du XVIIIe siècle", in *Mélanges de philologie offerts à Ferdinand Brunot à l'occasion de sa 20e année de professorat dans l'enseignement supérieur*, Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Édition, p. 237-257.

Lavoie, Thomas (1995), "Le français québécois", in Gauthier, Pierre - Lavoie, Thomas dir., *Français de France et français du Canada. Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, « Série Dialectologie » n° 3, p. 345-398.

Lebègue, Raymond (1967), "Les archaïsmes dans les trois premiers livres des *Mémoires d'Outre-Tombe*", *Cahiers de l'Association Internationale des Etudes Françaises* 19, p. 59-68.

Lecoy, Félix (1972), "Note sur le vocabulaire dialectal ou régional dans les oeuvres littéraires au Moyen Age", in *Les dialectes de France au Moyen Age et aujourd'hui. Domaines d'oïl et domaine francoprovençal*, Paris, Klincksieck, p. 59-83.

Lehmann, Winfred P. (1962), *Historical Linguistics. An Introduction*, New York, Holt, Rinehart & Winston, xiii-297 p.

Lepelley, René (1989), *Dictionnaire du français régional de Basse-Normandie*, Paris, Bonneton, 159 p.

Leroy-Turcan, Isabelle - Wooldridge, T. R. dir. (1995), *Gilles Ménage (1613-1692) grammairien et lexicographe. Le rayonnement de son oeuvre linguistique*, Lyon, SIEHLDA, 409 p.

Le Vavasseur, Gustave (1878), "Remarques sur quelques expressions usitées en

- Normandie, leur emploi par certains auteurs, leur origine, leur étymologie, etc.”, *Annuaire des Cinq Départements de la Normandie* 44, p. 121-224.
- Li = Littré, émile (1863-72), *Dictionnaire de la langue française*, 4 vol., Paris, Hachette.
- LiS = Littré, émile (1877), *Supplément au Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, ii-375 p.
- Littré, Emile (1867), “Des patois”, in *Histoire de la langue française. Etudes sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification, et les lettres au Moyen-Age*, 4e éd., vol. 2, Paris, Didier, p. 91-169.
- Lüdi, Georges (1981), “Sémantique, syntaxe et forme casuelle. Remarques sur la construction *aider à quelqu'un* en français romand”, *Vox Romanica* 40, p. 85-97.
- Lüdi, Georges (1990), “Diglossie et polyglossie”, in Holtus, Günter - Metzeltin, Michael - Schmitt, Christian dir., *Lexikon der romanistischen Linguistik*, vol. 5/1, Tübingen, Max Niemeyer, p. 307-334.
- Makarov, Vladimir V. (1970), “Différenciation lexicale des langues romanes (problèmes et méthodes)”, in Rosetti, Alexandru dir., *Actes du 12e congrès international de linguistique et philologie romanes*, vol. 1, Bucarest, Editura Academici Republicii Socialiste România, p. 841-845.
- Malkiel, Yakov (1972), “Comparative Romance linguistics”, in Haugen, Einar - Winter, Werner dir., *Linguistics in Western Europe*, The Hague, Mouton, « Current Trends in Linguistics » n° 9/2, p. 835-925.
- Mandret, J. (à paraître), “Ressembler”, in Rézeau, Pierre dir., *Dictionnaire du français régional*.
- Martel, Claude (1988), *Le parler provençal*, Paris, Rivages, 197 p.
- Martin, Jean-Baptiste (1989), *Dictionnaire du français régional du Pilat*, Paris, Bonneton, 173 p.
- Martin, Jean-Baptiste (1990), “Francoprovençal”, in Holtus, Günter - Metzeltin, Michael - Schmitt, Christian dir., *Lexikon der romanistischen Linguistik*, vol. 5/1, Tübingen, Max Niemeyer, p. 671-685.
- Martin, Jean-Baptiste (1997), “Le français régional : la variation diatopique du français de France”, *FM* 65//1, p. 55-69.
- Martin, Jean-Baptiste - Pellet, Jean (1987), *Les richesses du français régional. Mots du Nord-Dauphiné recueillis à Meyrieu-les-Etangs*, Paris, CNRS, 189 p.
- Martin, Jean-Pierre (1984), *Description lexicale du français parlé en Vallée d'Aoste*, Mons, Musumeci, 203 p.
- Martinet, André (1969), “La variété linguistique”, in *Langue et fonction*, Paris, Denoël, p. 125-159.
- Marzys, Zygmunt (1971), “Les emprunts au français dans les patois”, in Marzys, Zygmunt dir., *Colloque de dialectologie francoprovençale, Neuchâtel 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel, Faculté des Lettres, « Recueil de Travaux » n° 34, p. 173-188.
- Marzys, Zygmunt (1984), *La préface des « Remarques sur la langue française »*, Genève, Droz, « Recueil de Travaux publiés par la Faculté des Lettres de Neuchâtel

» n° 37, 82 p.

Massignon, Geneviève (1962), *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, 2 vol., Paris, Klincksieck, 975 p.

Massion, François (1987), *Dictionnaire de belgicisms*, 2 vol., Frankfurt, Peter Lang, xvii-946 p.

Matoré, Georges (1968), *Histoire des dictionnaires français*, Paris, Larousse, 278 p.

Mayer, C. A. (1967), "Marot et l'archaïsme", *Cahiers de l'Association Internationale des Etudes Françaises* 19, p. 27-37.

Maza-Pushpam, Fernande (1992), *Les régionalismes de Mariac. Regards sur le français parlé à Pont-de-Fromentières, Ardèche*, Grenoble, Centre de Dialectologie de l'Université Stendhal, 287 p.

Meillet, Antoine (1921), "Le problème de la parenté des langues", in *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, p. 76-101 [d'abord paru en 1914].

Meillet, Antoine (1925), *La méthode comparative en linguistique historique*, Paris, Champion, viii-116 p.

Meillet, Antoine (1937), *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 8 éd., Paris, Hachette, 516 p.

Meillet, Antoine (1938a), "Introduction à la classification des langues", in *Linguistique historique et linguistique générale*, vol. 2, Paris, Klincksieck, p. 53-69 [d'abord paru en 1924].

Meillet, Antoine (1938b), "Quelques hypothèses sur des interdictions de vocabulaire dans les langues indo-européennes", in *Linguistique historique et linguistique générale*, vol. 2, Paris, Klincksieck, p. 281-291 [d'abord paru en 1906].

Meillet, Antoine (1938c), "Le vocabulaire dans la question des parentés de langues", in *Linguistique historique et linguistique générale*, vol. 2, Paris, Klincksieck, p. 44-46.

Mel'cuk, Igor Aleksandrovic (1976), *Das Wort*, Munchen, Wilhelm Fink, 461 p.

Mel'cuk, Igor Aleksandrovic (1993), *Cours de morphologie générale. Vol. I : Introduction et première partie : le mot*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 412 p.

Mén = Ménage, Gilles (1750), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 2 vol., Paris, Briasson.

Meyer-Lübke -REW.

Mistral, Frédéric (1879-86), *Lou Tresor dou Felibrige*, 2 vol., Avignon, Roumanille.

Mitterand, Henri (1976), *Les mots français*, 5e éd., Paris, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? » n° 270, 127 p.

Moisy, Henri (1887), *Dictionnaire de patois normand indiquant particulièrement tous les termes de ce patois en usage dans la région centrale de la Normandie, pour servir à l'histoire de la langue française*, réimpr. Genève, Slatkine, 1969, cxlvi-716 p.

Molard, Etienne (1803), *Dictionnaire grammatical du mauvais langage, ou Recueil des expressions et des phrases vicieuses usitées en France, et notamment à Lyon*, 3e éd., Lyon, C. F. Barbet, xii-214 p.

Molard, Etienne (1810), *Le mauvais langage corrigé, ou Recueil par ordre alphabétique*

- d'expressions et de phrases vicieuses usitées en France, et notamment à Lyon*, 4e éd., Lyon, Yvernault & Cabin, xii-288 p.
- Mounin, Georges (1967), *Histoire de la linguistique des origines au XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 226 p.
- Müller, Bodo (1985), *Le français d'aujourd'hui*, Paris, Klincksieck, « Bibliothèque Française et Romane série A : Manuels et Etudes Linguistiques » n° 47, 302 p.
- Nauton, Pierre (1963), *Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central. Vol. 4 : Exposé général. Table-questionnaire, index alphabétique*, Paris, CNRS, 222 p.
- Neuhaus, H.-J. (1971), "Towards a diachronic analysis of vocabulary", *Cahiers de Lexicologie* 18, p. 29-42.
- Nic = Nicot, Jean (1621), *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, réimpr. Paris, A. et J. Picard, 1960, 674 p.
- Nisard, Charles (1872), *Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, Paris, A. Franck, 454 p.
- NLI -Lar (1898-1904).
- Nouvel, Alain (1978), *Le français parlé en Occitanie*, Montpellier, Editas, « Connaissance de l'Occitanie » n° 3, 169 p.
- OED = *The Oxford English Dictionary*, 2e éd. sous la dir. de J. A. Simpson & E. S. C. Weiner, 20 vol., Oxford, Clarendon Press, 1989.
- Onofrio, Jean-Baptiste (1864), *Essai de glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais*, Lyon, N. Scheuring, lxxxii-456 p.
- Péronnet, Louise (1995), "Le français acadien", in Gauthier, Pierre - Lavoie, Thomas dir., *Français de France et français du Canada. Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, « Série Dialectologie » n° 3, p. 399-439.
- Phillips, Hosea (1936), *Etude du parler de la paroisse Evangéline (Louisiane)*, Paris, Droz, 133 p.
- Picoche, Jacqueline (1969), "Définition d'un lexique dialectal", *RLiR* 33, p. 325-336.
- Picoche, Jacqueline (1990), *Précis de lexicologie française. L'étude et l'enseignement du vocabulaire*, nouvelle éd., Paris, Nathan, 181 p.
- Picoche, Jacqueline - Marchello-Nizia, Christiane (1989), *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, 399 p.
- Picquenard, C.-A. (1910-11), "Le parler populaire de Quimper", *Annales de Bretagne* 26, p. 758-769.
- Pierrehumbert, William (1926), *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Victor Attinger, « Publications de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Canton de Neuchâtel » nouvelle série n° 2, 763 p.
- Piron, Maurice (1973), "Les belgicisms lexicaux : essai d'un inventaire", *TraLiLi* 11/1, p. 295-304.
- Pohl, Jacques (1979), *Les variétés régionales du français. Etudes belges (1945-1977)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, « Sources et Instruments » n° 3, 188 p.

- Poirier, Claude (1995), "Les variantes topolectales du lexique français : propositions de classement à partir d'exemples québécois", in Francard, Michel - Latin, Danièle dir., *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot, « Champs linguistiques. Recueils », p. 13-56.
- Poirier, Pascal (s. d.), *Le glossaire acadien*, éd. critique établie par Pierre M. Gérin, Moncton, Editions d'Acadie, lxii-443 p.
- Pompilus, Pradel (1961), *La langue française en Haïti*, Paris, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine, « Travaux et Mémoires » n° 7, 278 p.
- Pop, Sever (1950), *La dialectologie. Aperçu historique et méthodes d'enquêtes linguistiques. 1e partie : Dialectologie romane*, Louvain-Gembloux, Duculot, lv-733 p.
- Potier -Almazan (1980).
- Potte, Jean-Claude (1993), *Le parler auvergnat. Régionalismes du français d'Auvergne*, 2e éd., Paris, Rivages, 182 p.
- PROB = Robert, Paul (1990), *Le petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, rédaction dirigée par Alain Rey et Josette Rey-Debove, nouvelle éd., Paris, Le Robert, xxxi-2172 p.
- Puitspelu, Nizier du (1887-90), *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, Lyon, Librairie Henri Georg, cxxv-470 p.
- Puitspelu, Nizier du (1894), *Le Littré de la Grand' Côte*, réimpr. Lyon, Jean Honoré, 1980, 352 p.
- Quémada, Bernard (1968), *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863). Etude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier, 684 p.
- Raynouard (1838), *Lexique roman ou dictionnaire de la langue des troubadours, comparée aux autres langues de l'Europe latine*, vol. 1, Paris, Silvestre, lxxxviii-583 p.
- REW = Meyer-Lübke, Wilhelm (1911-1920), *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg.
- Rézeau, Pierre (1983), "Compte-rendu de Tuillon 1983", *RLiR* 47, p. 486-491.
- Rézeau, Pierre (1984), *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest entre Loire et Gironde*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'Or, 302 p.
- Rézeau, Pierre (1989a), "Compte-rendu de Martin-Pellet 1987", *RLiR* 53, p. 249-252.
- Rézeau, Pierre (1989b), *Dictionnaire angevin et françois (1746-48) de Gabriel-Joseph Du Pineau. Edition critique*, avec la collaboration de Jean-Paul Chauveau, Paris, Klincksieck, « Matériaux pour l'Etude des Régionalismes du Français » n° 4, 469 p.
- Rézeau, Pierre (1990), *Dictionnaire du français régional de Poitou-Charentes et de Vendée*, Paris, Bonneton, 160 p.
- Rézeau, Pierre (1995), "Les variétés régionales du français de France", in Martin, Robert - Antoine, Gérald dir., *Histoire de la langue française 1915-1945*, Paris, CNRS, p. 677-713.
- Rich = Richelet, Pierre (1680), *Dictionnaire françois*, 2 vol., Genève, J. H. Widerhold. (1710), *Nouveau dictionnaire françois, tiré de l'usage, et des bons auteurs de la langue*, 2 vol., Genève, G. de Tournes. (1719), *Le nouveau dictionnaire françois*, 2 vol., Amsterdam, Jean Elzevir.



- Rob = Robert, Paul (1951-1964), *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, 6 vol., Paris, Société du Nouveau Littre. Robert, Paul (1985), *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2e éd. entièrement revue et enrichie par Alain Rey, 9 vol., Paris, Le Robert.
- Robez-Ferraris, Jacqueline (1988), *Les richesses du lexique d'Henri Vincenot, auteur bourguignon*, Paris, Klincksieck, « Matériaux pour l'Etude des Régionalismes du Français » n° 3, 270 p.
- Robez-Ferraris, Jacqueline (1995), *Particularités du français parlé dans la région de Morez, Haut Jura*, Grenoble, Ellug, 362 p.
- Roquefort, J. B. B. (1808), *Glossaire de la langue romane*, 2 vol., Paris, B. Warée, xxxii-771 et 780 p.
- Roquefort, J. B. B. (1820), *Supplément au Glossaire de la langue romane*, Paris, Chassériau et Hécart, iii-307 p.
- Roques, Gilles (1986), "Compte-rendu de Rézeau 1984", *ZRPh* 102/1-2, p. 221-225.
- Roques, Gilles (1988), "Des régionalismes dans les dictionnaires des XIXe et XXe siècles", *TraLiPhi* 26, p. 235-250.
- Roques, Gilles (1991), "Compte-rendu de Vurpas 1991", *RLiR* 55, p. 584-588.
- Roques, Gilles (1993), "Compte-rendu de Vurpas-Michel 1992 et Tamine 1992", *RLiR* 57, p. 286-287.
- Rousselot, Abbé (1887), "Introduction à l'étude des patois", *Revue des Patois Gallo-Romans* 1, p. 1-22.
- Ruhlen, Merritt (1991), *A Guide to the World's Languages. Classification*, Stanford, Stanford University Press, xxv-463 p.
- Ruhlen, Merritt (1994), *The Origin of Language. Tracing the Evolution of the Mother Tongue*, New York, John Wiley, xi-239 p.
- Saint-Gérard, Jacques-Philippe (1986), "P.-C.-V. Boiste, tératelexicographe ? L'exemple du Dictionnaire universel", in *Autour de Féraud. La lexicographie en France de 1762 à 1835*, Paris, Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles, « Collection de l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles » n° 29, p. 119-127.
- Salmon, Gilbert-Lucien (1990), "Préface" à la réimpr. de *Le mauvais langage corrigé* d'Etienne Molard (1810, 4e éd.), Dijon, ABDO, p. i-xxi.
- Salmon, Gilbert-Lucien (1991a), "Une cohabitation réussie. Français de France et régionalismes du français à Lyon aux XIXe et XXe siècles", in Salmon, Gilbert-Lucien dir., *Variété et variantes du français des villes. Etats de l'est de la France*, Genève, Champion, p. 25-63.
- Salmon, Gilbert-Lucien (1991b), "Les idées linguistiques de Nizier du Puitspelu, chantre du parler lyonnais (1827-1895)", in Salmon, Gilbert-Lucien dir., *Variété et variantes du français des villes. Etats de l'est de la France*, Genève, Champion, p. 257-273.
- Samfiresco, Elvire (1902), *Ménage polémiste, philologue, poète*, Paris, Imprimerie Communiste l'Emancipatrice, xxx-559 p.
- Saussure, Ferdinand de (1916), *Cours de linguistique générale*, publié par Charles Bally et Albert Sechaye, Lausanne, Payot, 336 p.

- Schmitt, Christian (1974), "Genèse et typologie des domaines linguistiques de la Galloromania", *TraLiLi* 12/1, p. 31-83.
- Schmitt, H. J. (1980), "Deux mots français ressuscités par l'influence de l'anglais : créatif et crédible", *Cahiers de Lexicologie* 36, p. 80-94.
- Schöne, Maurice (1947), *Vie et mort des mots*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que Sais-Je ? » n° 270, 135 p.
- Schüle, Rose Claire (1971), "Comment meurt un patois", in Marzys, Zygmunt dir., *Colloque de dialectologie francoprovençale, Neuchâtel 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel, Faculté des Lettres, « Recueil de Travaux » n° 34, p. 195-207.
- Séguier, #Lagueunière (1993).
- Seguin, Jean-Pierre (1986), "Archaïsme et connotation dans le *Supplément du Dictionnaire critique de Féraud*", in *Autour de Féraud. La lexicographie en France de 1762 à 1835*, Paris, Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles, « Collection de l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles » n° 29, p. 141-145.
- Séguy, Jean (1951), *Le français parlé à Toulouse*, 2° éd., Toulouse, Edouard Privat, 132 p.
- Simon, Jean-Pascal - Simoni-Aurembou, Marie-Rose (1995), *Dictionnaire du français régional de Touraine*, Paris, Bonneton, 158 p.
- Simoni-Aurembou, Marie-Rose (1973), "Le français régional en Ile-de-France et dans l'Orléanais", *Langue Française* 18, p. 126-136.
- Simoni-Aurembou, Marie-Rose (1996), "Compte-rendu de Dubuisson-Bonin 1993", *RLiR* 60, p. 273-276.
- Société du Parler Français au Canada (1930), *Glossaire du parler français au Canada*, réimpr. Québec, Presses de l'université Laval, 1968.
- Straka, Georges (1977a), "Les français régionaux. Conclusions et résultats du colloque de Dijon", in Taverdet, Gérard - Straka, Georges dir., *Les français régionaux. Actes du colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron (Dijon 18-20 novembre 1976)*, Paris, Klincksieck, p. 227-242.
- Straka, Georges (1977b), "Où en sont les études de français régionaux", in *Le français en contact avec : la langue arabe, les langues négro-africaines, la science et la technique, les cultures régionales. Colloque de Sassenage 16-20 mai 1977*, Paris, CILF, p. 111-126.
- Straka, Georges (1981), "Les français régionaux. Exposé général", in *Actes du colloque sur les français régionaux, Québec 21-25 octobre 1979*, Québec, Documentation du Conseil de la Langue Française, p. 31-45.
- Straka, Georges (1983), "Problèmes des français régionaux", *Bulletin de la Classe des Lettres et Sciences Morales et Politiques* 5e série n° 49/1, p. 27-66.
- Straka, Georges (1984), "Compte-rendu de Wolf 1983", *RLiR* 48, p. 498-501.
- Suire, Guy (1988), *Le parler bordelais. Mots et expressions du terroir*, Paris, Rivages, 158 p.
- Tamine, Michel (1992), *Dictionnaire du français régional des Ardennes*, Paris, Bonneton, 157 p.

- Tamine, Michel (1993), *Dictionnaire du français régional de Champagne*, Paris, Bonneton, 160 p.
- Taverdet, Gérard (1977), "Le français régional dans la Côte bourguignonne", in Taverdet, Gérard - Straka, Georges dir., *Les français régionaux. Colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron (Dijon 18-20 novembre 1976)*, Paris, Klincksieck, p. 35-42.
- Taverdet, Gérard (1990), "Variétés régionales du français en Europe. France", in Holtus, Günter - Metzeltin, Michael - Schmitt, Christian dir., *Lexikon der romanistischen Linguistik*, vol. 5/1, Tübingen, Max Niemeyer, p. 704-716.
- Taverdet, Gérard - Navette-Taverdet, Danièle (1991), *Dictionnaire du français régional de Bourgogne*, Paris, Bonneton, 160 p.
- Tissot, J. (1865), *Le patois des Fourgs, arrondissement de Pontarlier, département du Doubs*, Paris, A. Durand-Dodivers, xvi-228 p.
- T-L = Tobler, Adolf - Lommatzsch, Erhard (1925-), *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung.
- TLF = *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXe et XXe siècles (1789-1960)*, 16 vol., sous la dir. de Paul Imbs puis (à partir du vol. 8) de Bernard Quémada, Paris, CNRS puis Gallimard, 1971-1994.
- Trév = *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, 2e éd., 6 vol., Paris, 1721 ; 4e éd. Paris, 1743.
- Tuailon, Gaston (1972), "Le francoprovençal : progrès d'une définition", *TraLiLi* 10/1, p. 293-339.
- Tuailon, Gaston (1975), "Compte-rendu de De Vincenz 1974", *RLiR* 39, p. 230-235.
- Tuailon, Gaston (1977a), "Réflexions sur le français régional", *TraLiLi* 15/1, p. 7-29.
- Tuailon, Gaston (1977b), "Remarques sur le français régional, avec des exemples dauphinois", in *Le français en contact avec : la langue arabe, les langues négro-africaines, la science et la technique, les cultures régionales. Colloque de Sassenage, 16-20 mai 1977*, Paris, CILF, p. 143-151.
- Tuailon, Gaston (1983), *Les régionalismes du français parlé à Vourey, village dauphinois* Paris, Klincksieck, « Matériaux pour l'Etude des Régionalismes du Français » n° 1, 383 p.
- Tuailon, Gaston (1984), "Compte-rendu de Rézeau 1984", *Vox Romanica* 43, p. 235-237.
- Tuailon, Gaston (1988), "Le français régional. Formes de rencontre", in Vermes, Geneviève dir., *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France. Langues régionales et langues non territorialisées*, vol. 1, Paris, L'Harmattan, p. 291-300.
- Vaugelas, Claude Favre, seigneur de (1647), *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, réimpr. Paris, Droz, 1934, lii-623 p.
- VaugelasM -Marzys (1984).
- Vayssier, Aimé (1879), *Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron*, Rodez, Veuve E. Carrère, xliii-656 p.
- Vernois, Paul (1967), "L'archaïsme dans le roman rustique aux XIXe et XXe siècles",

- Cahiers de l'Association Internationale des Etudes Françaises* 19, p. 69-84.
- Verrier, A.-J. (1912), "Défense et illustration du patois angevin", *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, 5e série n° 15, p. 289-334.
- Voillat, François (1971), "Aspects du français régional actuel", in Marzys, Zygmunt dir., *Actes du colloque de dialectologie francoprovençale, Neuchâtel 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel, Faculté des Lettres, « Recueil de Travaux » n° 34, p. 216-246.
- Tuailon, Gaston (1988), "Le *Dictionnaire critique* de l'abbé Féraud. Essai d'une description systématique", *TraLiLi* 26, p. 113-131.
- Tuailon, Gaston (1995), "Pierre Borel et son *Trésor de recherches et antiquitez gauloises et françoises* (1655)", in Leroy-Turcan, I. - Wooldridge, T. R. dir., *Gilles Ménage (1613-1692) grammairien et lexicographe. Le rayonnement de son oeuvre linguistique*, Lyon, SIEHLDA, p. 59-71.
- Vurpas, Anne-Marie (1991), *Le français parlé à Lyon vers 1750. Edition critique et commentée des Mots lyonnais de Gabriel-Joseph Du Pineau*, Paris, Klincksieck, « Matériaux pour l'Etude des Régionalismes du Français » n° 6, 267 p.
- Vurpas, Anne-Marie (1993a), *Le parler lyonnais*, Paris, Rivages, 288 p.
- Vurpas, Anne-Marie (1993b), "Patois et français régional à Lyon à travers les relevés de G.-J. Du Pineau (1750) et Nizier du Puitspelu (1890)", in *Etudes francoprovençales. Actes du 116e Congrès national des sociétés savantes, Chambéry-Annecy 29 avril-4 mai 1991*, Paris, CTHS, p. 115-125.
- Vurpas, Anne-Marie (à paraître), "Régionalismes et patois aux confins de la langue d'oïl et du francoprovençal : une identité ambiguë".
- Vurpas, Anne-Marie - Michel, Claude (1992), *Dictionnaire du français régional du Beaujolais*, Paris, Bonneton, 192 p.
- Walter, Henriette (1984), "Patois ou français régional ?", *FM* 52/3-4, p. 183-190.
- Walter, Henriette (1988), *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 384 p.
- Wang, William S. Y. (1991), "Competing changes as a cause of residue", in *Explorations in Language*, Taipei, Pyramid Press, p. 3-19 [d'abord paru en 1969].
- Warnant, Léon (1973), "Dialectes du français et français régionaux", *Langue Française* 18, p. 100-125.
- Wartburg, Walther von (1956), "Archaïsme et régionalisme chez Châteaubriand", in *Von Sprache und Mensch. Gesammelte Aufsätze*, Berne, A. Francke, p. 229-233 [d'abord paru en 1935].
- Wartburg, Walther von (1967), *La fragmentation linguistique de la Romania*, Paris, Klincksieck, 148 p.
- Wartburg, Walther von - Keller, Hans-Erich - Gueljans, Robert (1969), *Bibliographie des dictionnaires patois gallo-romans*, Genève, Droz, 376 p.
- Weinreich, Uriel (1964), *Languages in Contact : Findings and Problems*, The Hague, Mouton, xii-148 p.
- Weinreich, Uriel (1968), "Unilinguisme et multilinguisme", in Martinet, André dir., *Le langage*, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », p. 647-684.
- Winter, Werner (1973), "Areal linguistics : some general considerations", in Sebeok,

- Thomas A.- Hoenigswald, Henry M. - Longacre, Robert E. dir., *Diachronic, Areal and Typological Linguistics*, The Hague, Mouton, « Current Trends in Linguistics » n° 11, p. 135-147.
- Wolf, Lothar (1972), "Le français régional. Essai d'une définition", *TraLiLi* 10/1, p. 171-177.
- Wolf, Lothar (1983), *Le français régional d'Alsace. Etude critique des alsacianismes*, avec la collaboration de Paul Fischer, Paris, Klincksieck, 199 p.
- Wolf, Lothar (1991), "Réflexions sur la description de variantes géographiques d'une langue", in Salmon, G.-L. dir., *Variété et variantes du français des villes. Etats de l'Est de la France*, Paris, Champion, p. 221-228.
- Zumthor, Paul (1967), "Introduction aux problèmes de l'archaïsme", *Cahiers de l'Association Internationale des Etudes Françaises* 19, p. 11-26.



# Annexe 1 : les régionalismes corrigés

Cette liste vise à donner un aperçu de la production, assez abondante, d'ouvrages collectant des régionalismes dans le but de les proscrire. Ne sont pas mentionnés ici les dictionnaires généraux dont les nomenclatures incluent des régionalismes considérés comme des fautes (par ex. Fér 1787-88), ni les collectes de français populaire effectuées selon la même visée normative, qui incluent généralement quelques régionalismes (par ex. Desgranges 1821). Le classement a été effectué chronologiquement. Pour les ouvrages ayant connu des éditions successives, n'est donné que le titre de la première édition ; les éditions ultérieures connaissent généralement des variations dans les intitulés.

Une bibliographie exhaustive et exacte reste à faire. En effet, les mêmes ouvrages sont souvent cités avec des titres et des dates différents, les rééditions n'ont pas toutes été répertoriées, et certains ouvrages sont même attribués à différents auteurs. Un travail soigné sur le sujet nécessiterait l'accès direct aux sources ; la rareté de ces ouvrages explique les carences de la bibliographie dans son état actuel.

## 1. France

### XVII<sup>e</sup> siècle

---

Vaugelas, Claude Favre, seigneur de (16??) : dans ses *Nouvelles remarques sur la langue française* (texte inédit du vivant de Vaugelas, titré par Brunot *Remarques inédites*), Vaugelas dit avoir établi "une liste à part de celles [= les fautes] qui se commettent en chaque province de France" (cité par Duinguirard 1981, 90). Ce serait là le premier relevé de provincialismes corrigés, qui n'a jamais vu le jour. D'après Brunot (*HLF* 3, 182), il s'agit peut-être simplement de la liste donnée dans la Remarque du vol. 1, p. 231-234.

## XVIIIe siècle

---

Brun, Marie-Marguerite (1753), *Essay d'un dictionnaire comtois-françois*, Besançon, 36 p.

Brun (1755), 2e éd.

Boissier de Lacroix de Sauvages, Pierre-Augustin (1756), *Dictionnaire languedocien-françois, ou choix des mots languedociens les plus difficiles à rendre en françois, contenant un recueil des principales fautes que commettent dans la diction et dans la prononciation française les habitans des provinces méridionales du Royaume, connus à Paris sous le nom de Gascons*, Nîmes, M. Gaude, xxi-492 p.

Desgrouais (1766), *Les gasconismes corrigés. Ouvrage utile à toutes les personnes qui veulent parler et écrire correctement, et particulièrement aux jeunes gens, dont l'éducation n'est point encore formée*, Toulouse, Jean-Jacques Robert, xx-256 p.

Desgrouais (1768), 2e éd.

*Liste des expressions vicieuses usitées à La Rochelle* [recueillie en 1780, publiée à la suite du *Glossaire du patois rochelais* de J. H. Bourgaud des Marets, Paris, Didot, 1861].

Boissier (1785), 2e éd.

Molard, Etienne (1792), *Lyonnoisismes, ou Recueil d'expressions et de phrases vicieuses usitées à Lyon, employées même quelquefois par nos meilleurs écrivains, auxquelles on a joint celles que la raison ou l'usage a consacrées*, Lyon, chez l'auteur, 59 + 8 p.

Desgrouais (1792), 3e éd.

Molard (1797), 2e éd.

Molard (1798), réimpr. de la 2e éd.

## XIXe siècle

---

Desgrouais (1801), 4e éd.

Villa, Etienne (1802), *Nouveaux gasconismes corrigés, ou tableau des principales expressions et constructions vicieuses, usitées dans la partie méridionale de la France*, 2 vol., Montpellier, G. Izar et A. Ricard, 471 et 469 p.

Molard (1803), 3e éd.



- Molard (1810), 4e éd.
- Rolland, Jean-Michel (1810), *Dictionnaire des expressions vicieuses et des fautes de prononciation les plus communes dans les Hautes et les Basses-Alpes, accompagnées de leurs corrections d'après la 5e édition du Dictionnaire de l'Académie*, Gap, J. Allier, viii-367 p.
- Desgrouais (1812), 5e éd.
- Rolland, J. F. (1813), *Dictionnaire du mauvais langage*, Lyon, chez l'auteur.
- L[ascoux], J.-B. (1818), *Les périgordismes corrigés*, Périgueux, J. Danède, 68 p.
- Desgrouais (1819), 6e éd.
- Anonyme (1820), *Locutions et prononciations vicieuses, usitées à Nantes et dans plusieurs autres villes occidentales de la France*, nouvelle éd. augmentée, Nantes, 20 + 4 p. [la 1e éd. aurait paru en 1816.]
- Sajus, B. (1821), *Essai sur les vices du langage, ou Supplément de grammaire française, destiné principalement à la jeunesse du département des Basses-Pyrénées et des départements circonvoisins et, en très grande partie, utile à celle des autres départements*, Pau, Veuve Tonnet, 70 p.
- Le Gonidec, Jean-François-Marie-Maurice-Agathe (1822), "Extrait du Glossaire breton, ou Recueil des expressions vicieuses, surannées ou rustiques, usitées dans la ci-devant province de Bretagne", *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* 4, p. 322-337.
- Mulson (1822), *Vocabulaire langrois, contenant plus de 800 articles dans lesquels on signale les barbarismes, les locutions vicieuses et les fautes de prononciation que se permet la classe illettrée de la ville de Langres*, Langres, A. Defay, 96 p.
- L[ascoux], J.-B. (1823), *Gasconismes corrigés, particuliers au département de la Gironde et aux départements circonvoisins, ou Recueil d'expressions et de phrases vicieuses usitées dans ces contrées*, Bordeaux, Lavigne jeune, iv-192 p.
- Rolland, J.-M. (1823), 2e éd.
- Sauger-Préneuf, François (1825), *Dictionnaire des locutions vicieuses usitées dans le Midi de la France, et particulièrement dans la ci-devant province du Limousin, considérées sous le rapport de la syntaxe et sous celui de la prononciation, avec leur correction d'après le Dictionnaire de l'Académie*, Limoges, Ardillier, 264 p.
- Reynier, Jean-Baptiste (1829), *Les provençalismes corrigés ou Corrections raisonnées des fautes de langage et de prononciation qui se commettent même au sein de la bonne société, dans la Provence et quelques autres provinces du Midi*, Marseille, ix-208 p.
- Rolland, J.-M. (1831), 3e éd.
- Pomier (1835), *Manuel des locutions vicieuses les plus fréquentes dans le département de la Haute-Loire et la majeure partie du Midi de la France, avec le correctif en regard*, Le Puy, Imprimerie P. Pasquet, ix-203 p.
- Gabrielli, Charles de (1836), *Manuel du provençal, ou Les provençalismes corrigés à l'usage des habitants des départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes, du Vaucluse et du Gard*, Aix, Aubin, 276 p.

Gabrielli (1838), réimpr.

Saubinet aîné, E. (1845), *Vocabulaire du bas-langage rémois*, Reims, Brissart-Binet, 116 p.

Conny, Jean-Baptiste (1852), *Dictionnaire du langage vicieux et populaire de l'habitant du Bourbonnais et particulièrement de celui de l'arrondissement de Moulins*.

S.-M. - D., J. (1858), *Le guide des Gascons, ou Dictionnaire patois-français, comprenant un recueil des gasconismes corrigés avec des remarques claires qui faciliteront au lecteur certains énoncés qui pourraient lui paraître équivoques...*, Paris, 180 p.

Reynier (1878), 2e éd.

Leclerc, A. (1895), *Etude sur quelques locutions vicieuses en usage dans le Midi et particulièrement dans le Sud-Ouest*, Bayonne, Imprimerie A. Lamoignon, 22 p.

## XXe siècle

---

Lecomte, Charles (1910), *Le parler dolois. Etude et glossaire des patois comparés de l'arrondissement de Saint-Malo suivi d'un relevé des locutions et dictons populaires. Contribution à l'étude des littératures orales*, Paris, vi-242 p. [Locutions vicieuses p. 221-223.]

Brun, B. (1915), *Grammaire française pratique avec un supplément sur les locutions vicieuses du Sud-Ouest*, Pau.

## 2. Alsace-Lorraine

### XIXe siècle

---

Michel, Jean- François (1807), *Dictionnaire des expressions vicieuses usitées dans un grand nombre de départements, et notamment dans la ci-devant Province de Lorraine ; accompagnées de leur correction, d'après la 5e édition du Dictionnaire de l'Académie ; à l'usage de toutes les écoles*, Paris, Le Normant, vii-190 + un supplément de 15 p.

Munier, F. (1812), *Recueil de locutions vicieuses les plus répandues, même dans la bonne compagnie*, Metz, Lamont Imprimeur, 76 p.

Munier (1817), 2e éd.

Munier (1829), 3e éd.

Munier (1834), 4e éd.

Dhauteville, J. (1852), *Le français alsacien. Fautes de prononciation et germanismes*,

---

Strasbourg, 247 p.

## XXe siècle

---

Clarac, E. (1919), *Grammaire française à l'usage des Alsaciens-Lorrains*, Strasbourg, 128 p.

Anonyme (1924), *Pour parler correctement le français : quelques expressions alsaciennes défectueuses à éviter*, par un Alsacien, Mulhouse, 24 p.

Kessler, A. (1924), *Mille exercices de français à l'usage des Alsaciens [...] Méthode destinée à combattre les alsacianismes*, Colmar, 375 p.

Guillot, Henri (1932), *Ce qu'il faut dire — ce qu'il ne faut pas dire. Dédié à la jeunesse alsacienne si désireuse de parler correctement la langue française*, Strasbourg, 44 p. [3e éd.]

Guillot, Henri (1941), *Ce qu'il faut dire — ce qu'il ne faut pas dire. Pour les étrangers de langue allemande (um korrekt Französisch zu Sprechen). 10e édition revue et augmentée contenant la correction de 100 fautes de français et la traduction de 105 expressions ou proverbes*, Colombes (Seine), 56 p.

Guillot, Henri (1948), *Ce qu'il faut dire, ce qu'il ne faut pas dire : correction des « alsacianismes »*, Paris, Foucher, 56 p. [11e éd.]

Noirmont, Jean (1948), *Parlez-vous correctement le français ? Les alsacianismes*, Rixheim, Lutter, 104 p.

## 3. Belgique

### XIXe siècle

---

Poyart (1806), *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans le langage français*, Bruxelles, Tarte.

Poyart (1811), 2e éd.

Poyart (1821), 3e éd.

Remacle, Lambert (1823), *Dictionnaire wallon et français, dans lequel on trouve la correction de nos idiotismes vicieux, et de nos wallonismes, par la traduction, en français, des phrases wallones*, Liège, xii-428 p.

Poyart (1830), 4e éd.

Lévy, D. (1843), *Les omnibus du langage, corrigé des locutions vicieuses employées journellement, avec la signification de plusieurs termes qui présentent des difficultés. Renfermant une théorie grammaticale, les tableaux de la prononciation des mots*

*difficiles, des noms propres, une liste complète du genre des noms, l'explication des mots étrangers, pouvant servir de guide aux Français et aux étrangers...*, 225 p.

Benoit, Joseph (1857), *Belgicisms ou les vices de langage et de prononciation les plus communs en Belgique corrigés d'après l'Académie et les meilleurs écrivains avec des remarques sur les principales difficultés de la langue française*, Anvers.

Galand, V. (1891), *Les six cent expressions vicieuses belges. Recueillies et corrigées*, Charleroi, Hubert.

## XXe siècle

---

Poyart (1928), éd. revue et mise à jour par Louis Quiévreux, Anvers, Moorthamers.

Boisson, J. (1920), *Les inexactitudes et singularités de la langue française*, Bruxelles, Lamentin.

Deharveng, J. (1922-28), *Corrigeons-nous*, 7 vol., Bruxelles.

D'Harve, G. (1922), *Parlons mieux !*, Bruxelles, Office de la Publicité.

D'Harve, G. (1923), *Parlons bien !*, Bruxelles, Lebêgue.

Roty, C. - Rigot, F. (1930), *Le langage de l'Oncle Jean — correction pratique et plaisante des fautes de langage*, Bruxelles, Vanderlinden.

Brasseur, B. (1939), *Comment est-ce que nous causons le français et le wallon, et comment qu'on devrait le faire. Nos fautes amusantes de langage présentées humoristiquement*, Liège, Rapid-Press, 176 p.

Englebert, O. - Thérive, André (1939), *Ne dites pas... Dites...(Belgicisms)*, Bruxelles, Labor.

Englebert - Thérive (1942), 2e éd.

Englebert - Thérive (1944), 3e éd.

Hanse, Joseph - Doppagne, Albert - Bourgeois-Gielen, Hélène (1971), *Chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Fondation Charles Plisnier, 166 p.

Hanse, Joseph - Doppagne, Albert - Bourgeois-Gielen, Hélène (1974), *Nouvelle chasse aux belgicisms*, Bruxelles, 193 p.

## 4. Suisse

### XVIIIe siècle

---

De Prémontval, Leguay (1761), *Préservatif contre la corruption de la langue française en France et dans les pays où elle est le plus en usage, tels que l'Allemagne, la Suisse et la Hollande*, Berlin.

## XIXe siècle

---

Gaudy, Jean-Amé (1820), *Glossaire genevois ou recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville*, Genève.

Guillebert, Alphonse (1825), *Le dialecte neuchâtelois. Dialogue entre M. Patet et Mlle Raveur, sa cousine*, Neuchâtel, C. H. Wolfrath.

Gaudy (1827), 2e éd.

Guillebert (1829-32), 2e éd.

Péter, Auguste (1841), *Nouvelle cacologie, ou Dictionnaire des locutions vicieuses et des difficultés de la langue française*, Genève.

Péter (1842), 2e éd.

Guillebert (1858), réimpr. de la 2e éd.

Grangier, L. (1864), *Glossaire fribourgeois ou Recueil des locutions vicieuses usitées dans le canton de Fribourg*, Fribourg, C. Clerc, 218 p.

Grangier, L. (1868), *Supplément au Glossaire fribourgeois*, Fribourg, L. Fragnière.

Anonyme (1880), *Recueil de germanismes et de fautes locales*, Neuchâtel.

Plud'hun, Wuarin Louis (1890), *Parlons français. Quelques remarques pratiques dont on pourra profiter en Suisse et ailleurs*, Genève, Stapelmohr.

Dupertuis, F. (1892), *Recueil des locutions vicieuses les plus usitées dans le canton de Vaud, recueillies et mises en ordre alphabétique, avec leur signification française*, Lausanne, Payot.

## XXe siècle

---

Plud'hun (1903), 2e éd.

Plud'hun (1918), 3e éd.

## 5. Canada

### XIXe siècle

---

Maguire, Thomas (1841), *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, Québec,

Fréchette, ii-184 p.

Anonyme (1855), *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification*, Montréal, 23 p.

Un Membre de la société typographique de Québec (1860), *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, Québec, E.-R. Fréchette, ii-47 p.

Buies, Arthur (1865-), "Barbarismes canadiens", *Le Pays*.

Gingras, J.-F. (1867), *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, Outaouais, Imprimerie du Canada, iii-177 p. [éd. augmentée de l'anonyme de 1860]

Gingras (1880), 2e éd.

Manseau, J.-A. (1881), *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada*, Québec, J. A. Langlais, xii-118 p.

Lusignan, Alphonse (1890), *Fautes à corriger — Une chaque jour*, Québec, Darveau, xxvii-172 p.

Rinfret, Raoul (1896), *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Beauchemin, vi-384 p.

Fréchette, Louis (1899-1900), "Corrigeons-nous", *La Presse*.

## XXe siècle

---

Roullaud, Henri (1908), *Rectification du vocabulaire*, Montréal, Bouesnel, xv-261 p.

Blanchard, Etienne (1912), *En garde !*, Montréal, Bilaudeau, 128 p.

Clapin, Sylva (1913), *Inventaire de nos fautes les plus usuelles contre le bon langage*, Worchester, Jacques, 182 p.

Société du parler français au Canada (1930-1945), *Corrigeons-nous*, Québec.

## Annexe 2 : Index des régionalismes traités

### Abréviations employées :

- [107] Abiouner v. intr. : 130
- [104] Abre n. m. : 249
- [109] Abrier v. tr. : 278
- [121] Accommodation n. f. : 177
- [91] Accomparer v. tr. : 278
- [21] Accoucher v. pron. : 258
- [36] Acertainer v. tr. : 279
- [20] Adent adv. : 279
- [167] Adonc adv. : 279
- [6] Affiner v. tr. : 260
- [124] Agarder v. tr. : 280

- [103] Age n. f. : 253
- [42] Agnel n. m. : 250
- [37] A(g)neut adv. : 131
- [183] Agottiau n. m. : 143
- [127] Aguetter v. tr. : 280
- [59] Alumelle n. f. : 280
- [115] Amelette n. f. : 251
- [125] Amonter v. tr. et pron. : 180
- [46] Ancre n. m. : 311
- [178] Anuit adv. : 281
- [126] Appendice n. f. : 311
- [129] Armoire n. m. : 254
- [159] Artison n. m. : 146
- [44] Asile n. m. : 305
- [141] Avorter v. pron. : 121
- [85] Bachelier n. m. : 180
- [106] Bafuter v. tr. : 146
- [90] Bailler v. tr. : 282
- [173] Barboter v. intr. : 260
- [160] Barbouille (à —) loc. adv. : 142
- [50] Bardane n. f. : 144
- [89] Bargui(g)ner v. tr. et intr. : 181
- [33] Bastard adj. : 251
- [23] Belin n. m. : 282
- [1] Ber n. m. : 261
- [77] Besson n. m. : 122
- [22] Beurrée n. f. : 310
- [7] Bouchon n. m. : 321



- [105] Bounhoume n. m. : 144
- [161] Bourneau n. m. : 123
- [116] Brague n. f. : 182
- [79] Brave adj. : 261
- [130] Brodure n. f. : 283
- [14] Buée n. f. : 262
- [57] Câlin adj. et n. m. : 305
- [24] Camion n. m. : 306
- [110] Carbonnade n. f. : 147
- [81] Chambrière n. f. : 148
- [38] Chani adj. : 133
- [143] Charrée n. f. : 283
- [25] Charrière n. f. : 283
- [16] Choine n. m. : 123
- [45] Compère n. m. : 317
- [186] Corne n. f. : 119
- [60] Coron n. m. : 135
- [162] Cosse n. f. : 143
- [93] Coudre n. m. : 285
- [163] Courroir n. m. : 147
- [82] Croche adj. : 263
- [26] Curieux adj. : 263
- [137] Cuvage n. m. : 118
- [131] Défaite n. f. : 312
- [174] Démarier v. pron. : 313
- [40] Démêler v. tr. : 137
- [92] Demeurance n. f. : 285
- [39] Dépâture v. pron. : 135

- [34] Déto(u)rber v. tr. : 285
- [95] Devantier n. m. : 286
- [17] Dinde n. m. : 302
- [35] Doit n. m. : 229
- [132] Doute n. f. : 303
- [164] Echepper v. tr. : 145
- [61] Ecorion n. m. : 136
- [165] Ecressi adj. : 131
- [156] Efraser v. tr. : 145
- [62] Eme n. m. : 287
- [157] Empiquer v. tr. : 138
- [133] Empunaiser v. tr. : 138
- [43] Enfanguer v. pron. : 214
- [27] Engouer v. tr. et pr. : 264
- [134] Entente n. f. : 182
- [169] Entrepris adj. : 288
- [94] Estomac n. m. : 264
- [63] Etrange adj. : 265
- [113] Etrenne n. f. : 124
- [18] Etriver v. tr. : 230
- [64] Fiance n. f. : 288
- [65] Fioler v. pron. : 289
- [135] Fréquenter v. tr. : 322
- [19] Gâche n. f. : 124
- [184] Galer v. pron. : 289
- [80] Galope (à la) loc. adv. : 125
- [136] Gardage n. m. : 139
- [112] Garde-robe n. f. : 266

- [150] Gargamelle n. f. : 290
- [96] Glorieux adj. : 266
- [151] Goujat n. m. : 267
- [155] Gringotter v. intr. : 148
- [47] Groie n. f. : 125
- [84] Grouiller v. intr. : 268
- [185] Guille n. f. : 126
- [58] Haim n. m. : 290
- [41] Harasse n. f. : 136
- [9] Honteux adj. : 268
- [128] Horloge n. m. : 255
- [177] Huitante adj. : 299
- [66] Licher v. tr. : 323
- [83] Maladier v. intr. : 139
- [172] Malotru adj. : 269
- [175] Mapped n. f. : 126
- [147] Marm(o)user v. intr. : 291
- [117] Mauvaiseté n. f. : 291
- [123] Mécanique n. m. : 178
- [48] Mérienne n. f. : 252
- [49] Mirlicoton n. m. : 126
- [98] Mouliner v. tr. : 140
- [8] Moustiquaire n. m. : 312
- [118] Navrer v. tr. : 269
- [119] Naiser v. intr. : 313
- [10] Nifler v. intr. et tr. : 292
- [2] Nonante adj. : 299
- [99] Nuisable adj. : 292

- [120] Octante adj. : 299
- [138] Offre n. m. : 255
- [170] Ongle n. f. : 256
- [158] Orage n. m. : 306
- [100] Oubliance n. f. : 292
- [101] Pamphlet n. m. : 178
- [87] Papier n. m. : 183
- [88] Parlement n. m. : 307
- [28] Peluquer v. intr. : 132
- [86] Pénible adj. : 307
- [67] Pertuis n. m. : 270
- [76] Peureux adj. : 308
- [29] Pigner v. intr. : 127
- [15] Piquette (à la — du jour) adv. : 127
- [68] Plaint n. m. : 256
- [30] Plancher n. m. : 308
- [171] Platelée n. f. : 293
- [31] Poison n. f. : 256
- [32] Porion n. m. : 134
- [51] Porreau n. m. : 252
- [11] Promener v. intr. : 259
- [69] Quand prép. : 271
- [52] Quasi(ment) adv. : 324
- [102] Quérir v. tr. : 132
- [168] Quintal n. m. : 272
- [53] Rabal(l)e n. f. : 128
- [148] Raccommoder v. tr. : 309
- [152] Racine n. f. : 272

- [12] Ramon n. m. : 293
- [153] Ratelle n. f. : 273
- [13] Ravauder v. intr. : 273
- [144] Reciner v. intr. : 294
- [3] Ressembler v. tr. direct : 303
- [71] Réveillon n. m. : 309
- [108] Rhabiller v. tr. : 274
- [139] Riquiqui n. m. : 325
- [114] Rognon n. m. : 275
- [54] Rôtie n. f. : 294
- [140] Rouil n. m. : 257
- [111] Ru n. m. : 295
- [97] Sautereau n. m. : 257
- [4] Septante adj. : 299
- [176] Sépulture n. f. : 312
- [122] Soûl adj. : 275
- [182] Soulas n. m. : 296
- [72] Subler v. intr. : 128
- [142] Taille n. f. : 128
- [146] Taisson n. m. : 296
- [166] Talée n. f. : 140
- [5] Tantôt n. m. et adv. : 325
- [70] Tarabater v. intr. : 137
- [73] Têt n. m. : 276
- [145] Tonnerre n. m. : 277
- [149] Tresaller v. intr. : 129
- [55] Veille n. f. : 130
- [179] Ventraille n. f. : 297

- [74] Verge n. f. : 134
- [75] Vergogne n. f. : 297
- [56] Vèze n. f. : 130
- [154] Vipère n. m. : 258
- [180] Vitaille n. f. : 253
- [78] Vouiller v. intr. : 133
- [181] Vousoyer v. tr. : 301